
The New York
Public Library

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER.

VICTOR HUGO.

Notre-Dame de Paris, 2 vol.
Le Dernier Jour d'un Condamné, } 1 vol.
Bug-Jargal,
Han d'Islande, 1 vol.
Odes et Ballades, 1 vol.
Les Orientales, 1 vol.
Les Feuilles d'Automne, } 1 vol.
Chants du Crépuscule,
Les Voix intérieures, } 1 vol.
Les Rayons et les Ombres,
Théâtre, 2 vol.
Cromwell, 1 vol.
Littérature et Philosophie mêlées, 1 vol.

DE BALZAC.

Physiologie du Mariage, 1 vol.
Scènes de la Vie privée, 2 vol.
Scènes de la Vie de province, 2 vol.
Scènes de la Vie parisienne, 2 vol.
Le Médecin de Campagne, 1 vol.
Le Père Goriot, 1 vol.
La Peau de Chagrin, 1 vol.
César Birotteau, 1 vol.
Le Lys dans la Vallée, 1 vol.
La Recherche de l'Absolu, 1 vol.
Histoire des Treize, 1 vol.
Eugénie Grandet, 1 vol.

ALFRED DE MUSSET.

Poésies complètes, 1 vol.
Comédies et Proverbes, 1 vol.
Nouvelles, 1 vol.
Confession d'un Enfant du Siècle, 1 vol.

CHARLES NODIER.

Romans (Jean Sbogar, Thérèse, etc.), 1 vol.
Contes (Trilby, la Fée, etc., etc.), 1 vol.
Nouvelles (Souvenirs de jeunesse, etc.), 1 v.

GOETHE.

Le Faust complet, trad. H. Blaze, 1 vol.
Werther, suivi de *Hermann*, tr. Leroux, 1 v.
Théâtre, trad. X. Marmier, 1 vol.

MADAME DE STAËL.

Corinne, 1 vol.
Delphine, avec préf. de Sainte-Beuve, 1 vol.
De l'Allemagne, av. préf. de X. Marmier, 1 v.

CASIMIR DELAVIGNE.

Messéniennes et Poésies diverses, 1 vol.
Théâtre complet, 3 vol.

SAINTE-BEUVE.

Poésies complètes, 1 vol.
Volupté, 1 vol.

OUVRAGES DE CHOIX.

Œuvres du comte Xavier de Maistre, 1 vol.
Adolphe, etc., par Benjamin Constant, 1 vol.
Du Pape, par Joseph de Maistre, 1 vol.
Essai sur l'Histoire de France, p. Guizot, 1 v.
Satyre Ménippée, avec notes, p. C. Labitte, 1 v.
Œuvres de la comtesse de Souza, 1 vol.
Physiologie du goût, p. Brillat Savarin, } 1 v.
La Gastronomie, poëme, par Berchoux,
Obermann, par de Senancour, 1 vol.
Manon Lescaut, par l'abbé Prévost, 1 vol.
Valerie, par Mme de Krüdner, 1 vol.
De l'Éducation des Mères de famille, 1 vol.
Poésies de Millevoye, 1 vol.
Nouvelles Genevoises, par Töpffer, 1 vol.
Poésies d'Antoine de Latour, 1 vol.

CLASSIQUES FRANÇAIS.

Théâtre de J. Racine, 1 vol.
Caractères de La Bruyère, 1 vol.
Pensées de Pascal, 1 vol.
Fables de La Fontaine, 1 vol.
Siècle de Louis XIV, par Voltaire, 1 vol.
Discours sur l'Histoire univ. de Bossuet, 1 v.
Confessions de J.-J. Rousseau, 1 vol.
Gil-Blas, 1 vol.
Œuvres de Rabelais, 1 vol.
Poésies complètes d'André Chénier, 1 vol.

CLASSIQUES ÉTRANGERS TRAD. EN FRANÇAIS.

La Divine Comédie, trad. A. Brizeux, 1 vol.
Le Paradis Perdu, trad. Pongerville, } 1 vol.
Voyage sentimental de Sterne,
Théâtre de Schiller, trad. X. Marmier, 2 vol.
La Jérusalem délivrée, tr. A. Desplaces, 1 v.
Lord Byron, trad. Benjamin Laroche, 4 vol.
Œuvres de Silvio Pellico, tr. A. de Latour, 1 v.
Le Koran, trad. nouv. par Kasimirsky, 1 vol.
Mémoires d'Alfiéri, trad. Ant. de Latour, 1 v.
La Messiade de Klopstock, trad. en fr., 1 v.
Le Vicaire de Wakefield, tr. Mme Belloc, 1 v.
Morale de Jésus-Christ et des Apôtres, 1 v.
Histoire générale des Voyages, 3 vol.
Tom Jones, trad. Léon de Wailly, 2 vol.
Confucius, traduit par M. Pauthier, 1 vol.
Confessions de S. Augustin, tr. S. Victor, 1 v.
Les Lusiades de Camoëns, trad. Millié, 1 vol.
Les Fiancés, de Manzoni, tr. R. Dusseuil, 1 v.
Théâtre et Poés., de Manzoni, tr. de Latour, 1 v.

CLASSIQUES GRECS TRADUITS EN FRANÇAIS.

Comédies d'Aristophane, trad. Artaud, 1 vol.
Théâtre de Sophocle, trad. Artaud, 1 vol.
Théâtre d'Eschyle, tr. par M. Al. Pierron, 1 v.
République de Platon, trad. nouv., 1 vol.
Romans grecs, trad. nouv., 1 vol.
Histoire d'Hérodote, 2 vol.
Moralistes anciens (Socrate, Épictète, etc.), 1 v.
Histoire de Thucydide, 1 vol.
Diogène-Laerce, Vies des Philosophes, 1 vol.
Lucien, Dialogues, satir. philosoph., etc., 1 v.
Petits Poëmes (Oppien, Hésiode, etc.), 1 vol.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50 C. — 107 VOLUMES SONT EN VENTE. (Juin 1841.)

Imprimé par Béthune et Plon, à Paris.

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES,

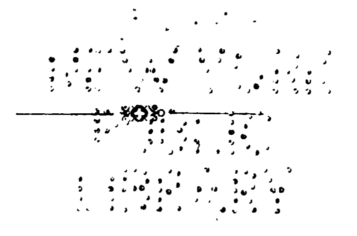
ÉDITION REVUE SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

Adrien Jean Victor

PAR LE ROUX DE LINCY.

TOME PREMIER.

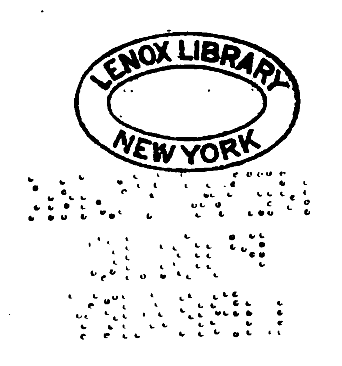


PARIS,

CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

29, RUE DE SEINE.

1841.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

INTRODUCTION

De tous les genres de littérature cultivés en France, avant le dix-septième siècle, le conte est celui que nos vieux auteurs traitèrent avec le plus de succès. Ce genre, naturel au génie de la nation, avait atteint dès le règne de saint Louis un certain degré de perfection.

On sait que nos jongleurs récitaient, par les villes et les châteaux, des contes appelés fabliaux, dont ils empruntaient les circonstances soit à la tradition, soit à la chronique du jour. Ces fabliaux et les nombreux romans en prose, d'amour et de chevalerie, qui les suivirent donnèrent naissance aux contes et aux nouvelles qui, dans les quinzième et seizième siècles, ont signalé la littérature française, et la rendent, aujourd'hui encore, digne d'attention.

Le recueil de contes connu sous le nom des *Cent Nouvelles nouvelles* est un des livres les plus remarquables de cette littérature. On trouve déjà dans cet ouvrage, composé à la fin du quinzième siècle, plusieurs des qualités brillantes qui, plus tard, ont fait la gloire de nos meilleurs écrivains. Par la clarté du style et par la simplicité du récit, ce livre

contraste singulièrement avec les compositions obscures et pédantesques des littérateurs attitrés de la même époque ; l'art du conteur y est souvent porté au plus haut degré ; on peut enfin le considérer comme l'un des modèles de la vieille prose française.

Les différents récits qui composent ce recueil ont été faits à Genappe, petite ville du Brabant, dans l'intervalle de 1456 à 1461, par les seigneurs, domestiques et familiers de Louis, dauphin de France, qui fut depuis le roi Louis XI. Ce prince était réfugié auprès du duc de Bourgogne, pour échapper au ressentiment de Charles VII, son père. Le dauphin lui même, le duc Philippe le Bon et quelques-uns des plus grands seigneurs de la cour de Bourgogne, figurent au nombre des personnes qui racontèrent les *Cent Nouvelles*. Plusieurs de ces récits ne sont rien de moins que des anecdotes contemporaines, redites par ceux qui en avaient été les acteurs ou les témoins. Aussi les *Cent Nouvelles nouvelles* appartiennent à l'histoire, et méritent d'être étudiées sous ce point de vue.

C'est dans le but de faciliter cette étude que j'ai entrepris une édition nouvelle de ce recueil.

Mais pour que cette édition fût véritablement utile et pût remplacer toutes celles qui l'ont précédée, des travaux de différente nature étaient nécessaires.

Il fallait d'abord, à l'aide de quelque manuscrit ou des éditions princeps, rétablir dans sa pureté le texte primitif, que des réimpressions nombreuses, toujours accompagnées d'altérations, avaient entièrement défiguré. Il fallait encore retrouver quels étaient les différents personnages nommés comme auteurs en tête de chaque récit, puis chercher si chacun de ces récits était d'invention nouvelle ou imité d'un conte plus ancien ; enfin quelques détails sur la jeunesse de Louis XI et sur son séjour à la cour de Bourgogne, devaient compléter ce travail, destiné à l'intelligence des *Cent Nouvelles nouvelles*. Voici comment je me suis appliqué à en remplir les différentes parties.

Bien qu'on retrouve l'indication de plusieurs manuscrits

des *Cent Nouvelles*, aucun de ces manuscrits n'a été conservé dans les bibliothèques publiques. Il a donc fallu recourir aux éditions originales.

Les *Cent Nouvelles nouvelles* furent imprimées, pour la première fois, en 1486, à Paris, par le célèbre libraire Antoine Vérard. Alors le roi Louis XI, l'un des auteurs du livre, était mort depuis trois années environ, et tout porte à croire qu'on attendit cet événement pour mettre au jour un recueil qui n'avait pas été destiné au public. Cette première édition eut quelque succès, puisque le même libraire en publia une seconde peu de temps après, qui n'est pas datée. Ces deux éditions, faites d'après un manuscrit de l'époque, sont fort exactes, et contiennent seules le véritable texte de cet ouvrage.

Quant aux éditions postérieures, c'est-à-dire celles qui ont été faites depuis le seizième siècle jusqu'au dix-huitième, elles sont toutes plus ou moins défectueuses. En comparant avec le texte de 1486 une édition imprimée à Paris, par Michel Lenoir, dans la première moitié du seizième siècle, j'y ai trouvé des changements dans le langage et des fautes nombreuses. Si, à peine un demi-siècle après la publication du texte original des *Cent Nouvelles nouvelles*, ce texte avait déjà subi de grandes modifications, on ne doit pas être étonné de toutes celles qui défigurent les éditions postérieures. Dans ces dernières, non-seulement le langage si correct et si pur de ce livre est altéré, mais encore des méprises grossières rendent souvent le sens inintelligible (1). Quant aux fautes de langage, elles sont incalculables. Ainsi, dans une page in-18 de vingt-huit lignes, il serait facile d'en relever plus de cinquante. Dans le plan que je me suis tracé, la partie du

(1) Voici un exemple de ces fautes, emprunté à l'édition de 1701, 2 vol. in-12, à laquelle des gravures dessinées par Romain de Hoogt donnent quelque valeur. Dans la Nouvelle XXX (*Les Trois Cordeliers*, le narrateur dit : Leurs maris qui avoient assez béu le soir, et qui se attendoient à l'appeau de leurs femmes, c'est-à-dire à l'appel, à l'invitation. Dans l'édition de 1701 on a imprimé *à la peau* de leurs femmes.

travail relative à la correction du texte était de la plus grande importance. Aussi je me suis appliqué à reproduire le texte des deux éditions originales, indiquées précédemment, avec une exactitude scrupuleuse, ayant soin de suivre, dans l'orthographe du même mot, toutes les variations alors en usage. En effet, puisque l'orthographe était irrégulière au quinzième siècle, pourquoi vouloir la fixer? C'est une prétention qui peut donner lieu à de graves erreurs philologiques. Quant au système admis par quelques éditeurs, de rajeunir cette orthographe, en supprimant certaines lettres, nous n'avons rien à en dire, sinon que cette malheureuse tentative de demi-traduction défigure complètement les anciens ouvrages. On s'expose à commettre des anomalies grossières : c'est le travail d'un peintre qui placerait une perruque à la Louis XIV sur la tête d'un chevalier du temps de Charles VII.

Le texte de cette édition sera donc scrupuleusement collationné sur celui de 1486, et nous pouvons dire, sans craindre un démenti, qu'il sera le seul, jusqu'à ce jour, identiquement conforme aux originaux.

Les différentes éditions des *Cent Nouvelles* contiennent, soit à la table, soit en tête de chaque récit, le nom de celui qui a fait ce récit. Ces narrateurs sont au nombre de trente-cinq, en y comprenant Louis XI, qui a raconté sept nouvelles, et le duc Philippe le Bon, qui en a raconté trois. On y trouve aussi le nom de quelques-uns des plus grands seigneurs des cours de France et de Bourgogne ; par exemple, celui du connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, décapité par ordre de Louis XI, en 1475. Des noms comme ceux de *Jean Lambin*, de *Poncelet*, sont mêlés à ceux de la plus haute noblesse ; ces hommes sans titres sont, pour la plupart, des domestiques de la maison de Bourgogne, chargés par le duc de servir le dauphin, et qui passèrent plus tard en France, où le roi Louis XI chercha toujours à les attirer.

On comprend combien il est important de faire connaître ces différents personnages, de dire quel rôle ils ont

joué pendant les règnes de Louis XI ou de Charles VIII, dont plusieurs d'entre eux furent les principaux acteurs. C'est encore là un travail qui ne se trouvera que dans cette édition. Quelques notices se réduiront à peu de mots. Quand le personnage sera trop connu, comme le connétable de Saint-Pol, il suffira de rappeler les principales actions de sa vie, sans reproduire une biographie qui n'apprendrait rien de nouveau. Mais le plus souvent je donnerai des renseignements utiles sur des hommes mal connus jusqu'à ce jour, bien qu'ils aient joué, dans l'histoire de la dernière moitié du quinzième siècle, un rôle très-important.

Il fallait rechercher, dans une édition critique et littéraire, si le récit des *Cent Nouvelles nouvelles* était original ou imité ; voici pourquoi : Il est dit, dans la préface du recueil, que les différentes aventures dont il se compose se passèrent en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hainaut, en Flandre et en Brabant ; et après : « pour ce qu'elles eurent lieu naguère, on les intitula *Cent Nouvelles nouvelles*. » Ces paroles pourraient faire supposer que toutes les histoires racontées dans ce recueil sont relatives à des faits contemporains ; il n'en est rien. Un grand nombre de contes est original et parait contenir le récit d'aventures galantes advenues dans les pays nommés précédemment, mais plusieurs aussi ne sont que d'anciens fabliaux déjà mis en œuvre par Boccace, Pogge ou d'autres conteurs. Au reste, si les *Cent Nouvelles nouvelles* ont emprunté quelques traits aux fabliaux du moyen âge, elles ont servi bien souvent de modèles aux conteurs français des trois derniers siècles, qui tous y ont largement puisé : la reine de Navarre, Bonaventure Desperiers et tant d'autres, jusqu'à notre Lafontaine, doivent à ce recueil plusieurs de leurs piquants récits. Il était donc aussi nécessaire de constater les imitations que les origines. Ce travail, tout entier de recherches, eût demandé plusieurs années d'étude, si des littérateurs savants et laborieux n'a-

vaeint pas pris le soin d'en réunir, avant moi, les éléments. Aidé des travaux philologiques de Leduchat, de Lamonnoye, de Legrand d'Aussy et de plusieurs autres, j'ai pu obtenir un ensemble, sinon complet, au moins très-satisfaisant. J'ai réuni le résultat de ces recherches dans une suite de tableaux divisés en deux colonnes; la première contiendra les origines, la seconde les imitations. Ces tableaux, placés à la fin des *Cent Nouvelles nouvelles*, seront suivis d'une notice bibliographique sur les différentes éditions de ce recueil.

La fuite de Louis, dauphin de France, en Bourgogne, ayant été cause de la composition des *Cent Nouvelles nouvelles*, je devais m'attacher à faire connaître les événements qui ont amené cette fuite, ainsi que ceux qui l'ont signalée. Pour que ces événements fussent bien compris, il était nécessaire d'entrer dans quelques détails sur la jeunesse de ce prince, et je l'ai pu faire d'autant mieux que j'ai eu à ma disposition des documents originaux ignorés, jusqu'à ce jour, des nombreux écrivains qui ont traité le même sujet. J'ai cru devoir placer en tête des *Cent Nouvelles nouvelles* ces détails sur la jeunesse de Louis XI, et sur son séjour au château de Genappe J'y ai joint une appréciation historique et littéraire de ce livre, dont je me suis appliqué à faire ressortir les différents caractères. Enfin j'ai ajouté, comme appendice à ce travail, quelques chapitres de la chronique Martinienne, relatifs aux querelles de Charles VII avec son fils. Ainsi que l'a fait remarquer l'abbé Lebeuf, dans un mémoire consacré à cette chronique (1), tout le règne de Charles VII paraît avoir été rédigé sur des documents originaux, conservés dans la maison de Chabannes. En effet, le chroniqueur s'applique à justifier, dans toutes les occasions, la conduite d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, nommé le chef des écorcheurs, et qui joua un rôle si important dans les querelles du roi Louis XI avec son père.

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XX, p. 224.

J'ai rejeté à la fin du second volume les notices sur les différents personnages qui ont pris part à la composition de ce recueil, les tableaux des origines et imitations, auxquels j'ai joint quelques notes relatives à chacun des récits, la bibliographie des *Cent Nouvelles*, enfin un glossaire-index, dans lequel on trouvera l'explication des mots les plus difficiles à entendre, et l'indication des principaux faits contenus dans cet ouvrage.

I.

JEUNESSE DU ROI LOUIS XI.

Louis XI naquit à Bourges, dans le palais archiépiscopal, le troisième jour de juillet 1423, une année environ après la mort de Charles VI, au moment où la domination anglaise était le mieux affermie en France. Charles VII, son père, accueillit la naissance de cet enfant avec une grande joie; et, suivant la coutume établie par Charles V, qui ajoutait beaucoup de foi aux prédictions astrologiques, il eut soin de faire tirer l'horoscope du nouveau-né (1). Au milieu des malheurs de la guerre et des calamités de tout genre qui affligeaient le royaume, l'éducation de Louis dut

(1) Duclos, pag. 1, tom. 4 de l'*Histoire de Louis XI,* cite cet horoscope extrait d'un journal manuscrit de Claude Maupoint, prieur de la Culture de Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers; le voici : Hic erit æqualis staturæ et ad modicum musculos in corpore, animosus rationem sequetur. Suis erit familiaris et affabilis; æquora transibit et in aquis pericula multa sustinebit; quæ si evaserit, crescet in divitiis. Propter invidiam, jurgia et lites à parentibus et propinquis patietur; tandem ultionem obtinebit de æmulis, et in senectute consequetur bonam fortunam. Dies lunæ, Jovis et Veneris erunt ei propitii, dies Martis malus. Vivet autem annis septuaginta naturaliter.

Il sera d'une taille ordinaire et d'une force de corps raisonnable, actif et plein d'habileté; bon et familier envers les siens. Il passera les mers et y courra beaucoup de dangers; s'il y échappe, sa fortune augmentera. L'envie lui suscitera de grandes luttes et de grandes querelles avec ses parents; enfin il obtiendra vengeance de ses ennemis et sera puissant dans sa vieillesse. Les Lundis, Jeudis et Vendredis lui seront propices les Mardis contraires. Il vivra soixante-dix ans.

être singulièrement négligée. La *nourriture* du dauphin, comme on disait alors, fut abandonnée à la reine qui, retirée au château de Loches, manquait bien souvent du nécessaire, et se trouvait quelquefois embarrassée pour subvenir aux plus pressants besoins de la vie. On peut s'en convaincre par l'extrait d'un compte de l'année 1443, où l'on payait, à Jeanne Pouponne, la somme de 15 livres, laquelle par anciens temps a été nourrice de lait de monseigneur le dauphin (1). Pendant les dix premières années, l'argent nécessaire pour l'éducation de Louis fut si difficile à trouver, que Charles VII, en 1433, se vit contraint d'abandonner ce qu'on pouvait recevoir sur le Dauphiné, pour subvenir à cette éducation. Louis passa donc ses premières années dans une condition presque malheureuse, et n'ayant pour sauvegarde que l'amour de sa mère, qui paraît avoir veillé sur lui avec une grande sollicitude. Amauri d'Estissac, et Bernard, comte de la Marche, étaient ses gouverneurs; Joachim Rouhaut, qui depuis fut maréchal de France, l'instruisit aux armes, au maniement du cheval et à tous les exercices de la guerre. Jean Majoris, chanoine de Reims, son confesseur, l'initia à la connaissance des bonnes lettres, et Jean d'Arconville fut chargé particulièrement de lui apprendre le latin. Louis profita des leçons qu'il reçut de ces deux maîtres, se montra toujours ami des lettres, et fut l'un des savants princes de son temps. A peine sorti de l'enfance, il fut marié par son père à Marguerite d'Écosse, princesse recommandable, mais dont il paraît ne s'être jamais soucié. Louis, à peine âgé de quatorze ans, accompagna Charles VII dans plusieurs expéditions contre les Anglais, et contribua à rétablir l'ordre et la paix du royaume. Il n'avait pas encore dix-sept ans quand une ligue des principaux seigneurs français s'étant formée contre son père, il s'empressa de se placer à leur tête. Un acte de rébellion, dans un prince aussi jeune, a lieu de surprendre; ce fut le prélude des longs dissentiments qui de-

(1) Duclos, *Histoire de Louis XI*, 4 vol. in-12. Paris, 1776, t. IV, pag. 3.

vaient séparer le fils du père et conduire celui-ci au tombeau.

On ne peut nier que Louis ne fût né avec un caractère violent et dur; les privations qu'il eut à supporter dès sa plus tendre enfance, peut-être aussi le genre d'esprit de ses maîtres, développèrent ses mauvaises dispositions. Je dois remarquer cependant qu'il eut pour sa mère une grande vénération et beaucoup d'amour. L'abandon dans lequel il vit que Charles VII laissait cette princesse, qui, pour le jeune Louis, était tout dans le monde, excita son indignation. Marie d'Anjou, princesse que de grandes vertus rendaient recommandable, et qui, au milieu des malheurs de la guerre, avait consacré sa vie à l'éducation bien difficile de ses enfants, souffrit beaucoup du dédain avec lequel la traita le roi son mari, alors que ses vaillants capitaines lui eurent reconquis une grande partie de son royaume. On a beaucoup parlé des amours de Charles VII avec Agnès Sorel : on a dit qu'elle ranima le courage de ce prince et contribua, par les conseils qu'elle lui donna, à chasser les Anglais de la France; tout cela est dénué de fondement : quand Charles VII éleva au rang de sa favorite cette jeune fille de chambre, la paix d'Arras était faite depuis huit ans, le roi de France rentré dans Paris sa capitale, et les Anglais partout chassés du royaume, perdaient peu à peu le petit nombre de villes qu'ils possédaient encore. Olivier de la Marche, auteur contemporain, nous a laissé, au sujet des amours d'Agnès Sorel et de Charles VII, un passage très-curieux, et qui fixe la date du commencement de ces amours. Après avoir dit que, vers Pâques de l'année 1444, la duchesse de Bourgogne vint à Châlons, en Champagne, pour visiter la cour de France, il ajoute : « Et luy « fit la royne moult grant honneur et privauté; car toutes « deux estoyent desja princesse aagées et hors de bruit; et « croy bien qu'elles avoyent une mesme douleur et mala- « die, qu'on appelle jalousie, et que maintes fois elles se « devisoyent de leurs passions secretement qui estoit cause « de leurs privautés. Et à la vérité apparence de raison

« avoit en leurs soupçons: car le roy avoit nouvellement « élevé une pauvre damoiselle, genti femme, nommée « Agnès du Soret, et mis en tel triomphe et tel pouvoir, « que son estat estoit à comparer aux grandes princesses « du royaume. » (Livre I, chapitre XIII.)

Georges Chastelain, dans sa Chronique des ducs de Bourgogne (part. III, chap. XL), parle aussi des amours de Charles VII et d'Agnès, et de tout ce que la reine, mère de Louis XI, eut à supporter dans cette circonstance : « Tel-« lement, dit il, que nulle en son temps fut pareille en tel « cas, quant paciamment, pour paix obtenir et pour avoir « son estat tant plus séur et entier, elle avoit souffert une « putaine, povre ancelle (*servante*) de petite basse maison « estre, repairier, et converser journellement avec elle, en « estat et arroy de princesse; avoir son quartier de maison « dans l'ostel du roy, ordonné et appointé mieux que elle, « avoir compagnie de bruit de femme et en plus grand « nombre que le sien, avoir et veoir toute l'affinité des sei-« gneurs et des nobles et du roy meismes se faire devers ly, « avoir tous estas et services royaulx devers elle, comme se « meisme eust esté reyne; plus beaux paremens de lit, « meilleure tapisserie, meilleur linge et couvertures, meil-« leures vaisselles, meilleures bagues et joyaulx, meilleure « cuisine et meilleur tout; et venir souvent et la convenir « souffrir de la seoir à sa table, et en faire feste..... De ceste « femme nommée Agnès, et laquelle je vis et congnéus, fut « le roy durement assoté, y mit de grands et innombrables « frès contre honneur; et se faisoit grandement blamer du « pied qu'il lui bailloit, car en crestienté n'avoit princesse « qui à hautement parée ne se eust tenu d'avoir esté en tel « estat, dont toutes voies cent mille murmures sourdoient « contre elle et non moins contre le roy. Portoit queues « un tiers plus longue qu'oncques princesse de ce royaulme, « plus hault atour qu'à demi, robbes plus cousteuses. Et de « tout ce qui à ribaudise et à dissolution pooit traire en « faict d'habillement de cela fut elle produiresse et inueen-« tresse. Descouvroit les espaules et le seing devant jusques

« aux tettins, donnoit à toute baudeur loy et cours, féust à « homme, feust à femme, n'estudioit qu'en vanité jour et « nuit pour desvoier gens, et pour faire et donner exemple « aux preudes femmes de perdicion d'onneur, de vergoigne « et de bonnes meurs; et tant et si avant en avoit elle « bonne main. Dont ce fust pitié que la pluspart de France « et des marches adjacentes, tout le souverain sexe s'en « trouva beaucoup ensouillé pour ensievir les meurs. Et « fit pareillement la noblesse du royaulme qui toute quasi « donnée à vanité par son exhort et par son exemple, se « desvoia et transgressa les termes de sa vocacion en post-« posement de vertu, dont le roy mary de cette royne Marie « avoit esté cause. Si la prist Dieu hors de la main du roy « perdu par elle; mais ne prit pas le corage d'icelluy de « vouloir persévérer toujours en cely mésus; car elle « morte, en venist sus une aultre nommée la demoiselle de « Villequier et qui avoit esté niepce à la dicte Agnès; et « puis encore après ceste là en venist sus une tierche qu'on « appeloit Madame la régente, preude femme toutes voies, « ce disoit-on, de son corps; et puis pour la quatrième mist « sur une fille de patissier, laquelle fut appelée Madame « des Chaperons, pour ce qu'entre toutes aultres femmes « du monde c'estoit celle qui mieulx s'habilloit d'ung cha-« peron. »

Louis fut très-irrité des magnificences étalées par la favorite, et du mépris que cette dernière témoignait pour la reine. Il s'emporta même à ce point, que sur des paroles insultantes échappées à la belle Agnès, il lui donna, dit-on, un soufflet. Ce grand sujet de querelles une fois entre les deux princes, leur mésintelligence ne fit que s'accroître, et chez Louis, elle se changea bientôt en une haine profonde et criminelle. Sans aucun doute, un pareil sentiment à l'égard d'un père ne peut se comprendre, surtout chez un jeune homme à peine âgé de quatorze ans; mais qu'on se rappelle le caractère âpre et dur que j'ai signalé dans ce prince, et tout l'amour qu'il avait pour sa mère; qu'on se rappelle en outre l'état du royaume, les misères et les

souffrances que chacun avait à supporter, et l'on comprendra comment la colère, mêlée à une grande ambition, poussa ce jeune prince à une révolte qu'il croyait légitime.

Cinq années après la première révolte du dauphin, Marguerite d'Écosse, femme de ce dernier, mourut presque subitement. Cette princesse était remarquable par son mérite et ses vertus. On sait qu'ayant un jour trouvé, sur son passage, le poëte Alain Chartier qui dormait, elle lui donna un baiser, en disant que ce n'était pas l'homme qu'elle voulait récompenser, mais la bouche d'où étaient sorties de si belles choses. Dans cette cour d'intrigues et de haine, il était impossible qu'une pareille mort ne fût pas causée par quelque vilenie. Les détails qu'on trouve à ce sujet ne sont pas suffisants pour tout éclaircir. Cependant il résulte d'une enquête faite après la mort de cette princesse, que des bruits infamants furent répandus contre elle par un certain Jamet de Tillay, bailli de Vermandois. Marguerite en éprouva un chagrin profond et chercha un refuge dans les pratiques pieuses. Revenant à pied d'un pèlerinage à Notre-Dame de l'Epine, elle rentra, ayant chaud, dans un appartement bas et humide, et y changea de linge ; elle fut atteinte d'une pleurésie qui l'emporta en quelques jours. Marguerite, en mourant, protesta contre les calomnies de Jamet de Tillay qu'elle appelait cet *honnête homme*, mais auquel son confesseur eut beaucoup de peine à la décider à pardonner : elle expira âgée de vingt et un ans. Ses dernières paroles furent : « *Fi de la vie, qu'on ne m'en parle* « *plus* (1). »

Louis ne paraît pas avoir été très-sensible à la perte de sa femme ; retiré dans ses états du Dauphiné, il y faisait beaucoup de réformes et s'appliquait à y établir un gouver-

(1) Page 26 et suivantes du tome IV de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos (Edit. in-12. Paris, 1746), on trouve les interrogatoires qu'on fit subir à différentes personnes, après la mort de Marguerite d'Ecosse, sur la conduite de cette princesse et sur les accusations perfides dont elle avait été le sujet. Ces interrogatoires ont le plus grand intérêt.

nement sévère, mais solide. Plusieurs des actes du dauphin étaient justes, nécessaires même; quoi qu'il en soit, ils excitèrent contre lui beaucoup de mécontentement dans le pays: c'est qu'au milieu de ses réformes, Louis, toujours livré à de criminelles intrigues, avait besoin d'argent; pour se le procurer, il employait tous les moyens, et imposait sans pitié les provinces confiées à sa garde. En 1446, plusieurs des intrigues ourdies par le dauphin furent tout à coup dévoilées. Ce dernier était à Chinon, à la cour de France; se trouvant à une fenêtre avec Antoine de Dammartin, Louis vit passer un écossais de la garde, vêtu de sa huque à la livrée du roi et l'épée ceinte au côté : « Voilà ceux qui « tiennent le royaume de France en sujétion, dit le dau- « phin. — Qui donc? demanda le comte. — Ces Écossais, « continua le prince; on en viendrait pourtant facilement à « bout. — Monseigneur, reprit Chabannes, c'est une belle « institution que cette garde; elle est fort utile au roi, sans « elle on eût entrepris beaucoup de choses qu'on n'a pas fai- « tes. » La conversation en resta là pour ce jour, mais quelques semaines après, Chabannes et le dauphin chevauchant l'un à côté de l'autre, ce dernier prit le comte familièrement par le cou, et lui dit encore, en parlant des archers de la garde qui marchaient devant : « Tenez, il n'y a rien de « mieux à faire qu'à mettre ces gens-là dehors; j'ai déjà « quinze ou vingt arbalétriers, trente archers. Et vous, « n'avez-vous pas quelques hommes à me vendre? » Puis voulant répondre aux objections que Dammartin ne pouvait manquer de lui faire, le dauphin lui expliqua comment il avait séduit plusieurs Écossais de la garde, et par quels moyens il comptait s'emparer de la personne du roi et de ses ministres : « Quant à vous, ajouta le dauphin, je vous « ferai plus de biens que vous n'en eûtes jamais, et vous « aurez beaucoup d'autorité. » S'il faut en croire les auteurs de la chronique Martinienne, ce fut alors que le dauphin proposa à Chabannes dix mille écus, s'il voulait tuer le grand sénéchal de Normandie, Pierre de Brezé, l'un des ministres favoris de Charles VII.

Chabannes écouta toutes les propositions du dauphin assez froidement. Pourtant il parut en accueillir plusieurs, et même accepta l'argent que ce dernier lui offrait. Depuis, ayant fait part à son frère de son dessein, ce dernier le détourna de commettre un assassinat, et Chabannes rendit l'argent. Louis ne tarda pas à reconnaître que le comte abandonnait sa cause ; il cessa de lui faire bon visage, et réprimanda Jupille, l'un de ses gens, qui paraissait trop avancé dans les bonnes grâces du comte.

Sur ces entrefaites, toutes les intrigues du dauphin commencèrent à se découvrir : Charles VII fut instruit du projet d'assassinat formé contre son favori. Il fit venir Dammartin, qui non-seulement rejeta toute la faute sur le dauphin, mais encore révéla les entreprises formées contre le roi et la trahison d'une grande partie des gardes écossaises.

Charles VII, indigné, manda son fils; celui-ci ne crut pouvoir mieux faire que de tout nier. Quand le roi lui dit : « Louis, « je connais la mauvaise volonté que vous avez contre le « grand sénéchal qui m'a loyalement servi. Je sais l'entre« prise que vous avez formée contre ses jours, mais je m'y « opposerai ; » le dauphin répondit : « Monseigneur, je « n'ai fait dans tout ceci que suivre les conseils du comte « de Dammartin. — Louis, je ne vous crois pas, » reprit Charles VII ; et, appelant le comte, il lui demanda la vérité : le comte déclara qu'il n'avait fait qu'obéir aux volontés du dauphin : « Sauf l'honneur de monseigneur, s'é« cria ce dernier, vous en avez menti. » A quoi Dammartin répliqua : « Monseigneur, je vous répondrais autrement « que je ne puis faire, car je répondrais, touchant cet arti« cle, de ma personne à la vôtre, si vous n'étiez fils de roi ; « j'en suis exempté par cette raison. Mais, monseigneur, « je vous offre, en la présence du roi, mon souverain, que « s'il y a gentilhomme en votre maison qui me veuille « charger sur cette matière, je lui ferai de ma personne « dire le contraire. » Le roi vit bien de quel côté était la vérité, et reprit : « Louis, je vous bannis pour quatre mois

« de mon royaume, et vous en allez en Dauphiné. » Et il garda Dammartin pour être de son privé conseil. Le dauphin sortit de la chambre du roi nu-tête, en disant : « Par « cette tête qui n'a pas de chaperon, je me vengerai de « ceux qui m'ont jeté hors de ma maison. » Puis il fit couper la queue de ses chevaux, disant qu'ils étaient écourtés, et s'en alla avec ses serviteurs dans son gouvernement du Dauphiné (1).

Dammartin n'hésita plus à découvrir la conspiration des gardes écossaises dans tous ses détails (2). Plusieurs des archers furent saisis au corps et pendus ; Conigham, qui les commandait, fut renvoyé en Écosse.

Cependant le dauphin, retiré dans son gouvernement, s'occupait à augmenter sa puissance et à obtenir de ses sujets le plus d'argent possible. Il contractait avec tous les princes mal disposés pour Charles VII des alliances menaçantes ; les Suisses, le duc de Savoie, les princes d'Italie, les rois de Navarre, d'Arragon et d'Angleterre, la maison de Bourgogne traitaient avec lui ; enfin, il fut sur le point d'être choisi doge de la république de Gênes. De temps à autre, les intrigues qu'il pratiquait sans cesse contre son père se manifestaient au grand jour : ainsi, vers 1448, une affaire étrange, et que les documents fournis par l'histoire n'éclaircissent pas suffisamment, montra cependant le mauvais vouloir de Louis à l'égard de son père. Un certain Mariette vint du Dauphiné à la cour de France, et, s'adressant au sénéchal d'Anjou, l'un des favoris du roi, il lui confia que le dauphin avait le dessein de venir en France, de changer le gouvernement du roi ; que le duc de Bourgogne lui avait offert beaucoup d'or pour exécuter ce projet. Le sénéchal renvoya Mariette en Dau-

(1) Les détails de cette scène historique ont été en partie copiés par Mathieu dans son *Histoire de Louis XI*. Cet écrivain les avait empruntés aux Chroniques Martiniennes. J'ai reproduit plus bas, dans l'appendice, ce passage important qui jusqu'à présent n'était connu que par le récit incomplet de Mathieu. *Chroniques Martiniennes*, f°. r° 289.

(2) Voyez la déposition du 27 septembre 1446, t. IV, pag. 6, de l'*Histoire de Louis XI*, par Duclos.

phiné pour avoir de plus amples renseignements; mais cet homme, n'ayant pu en fournir, fut mis en prison, d'où il s'échappa; puis il fut repris, et condamné à être pendu.

Le dauphin avait toujours un grand besoin d'argent; pour s'en procurer, il pensa à se remarier. Le duc de Savoie, l'un des princes avec lesquels il avait fait alliance, lui offrit sa fille et une dot de deux cent mille écus d'or; Louis accepta, et, malgré les remontrances de son père, qui déclara s'opposer formellement à ce mariage, il épousa Charlotte de Savoie au mois de février 1451. Le lendemain des noces, le duc écrivit au roi de France qu'il le croyait consentant à cette union, et que le héraut chargé de la suspendre ne s'était présenté qu'après la cérémonie; ce qui était faux, car le héraut d'armes Chausson, arrivé la veille de la cérémonie, n'avait pu obtenir audience que le lendemain.

Ces désobéissances, bien loin d'éteindre l'inimitié du père et du fils, l'augmentèrent à un tel point, qu'Agnès Sorel étant morte sur ces entrefaites, la rumeur populaire accusa Louis de l'avoir fait empoisonner (1)

Enfin Charles VII, poussé par les seigneurs de sa cour, décidé à sévir contre son fils, commença par lui retrancher ses pensions et lui ôter la garde de Beaucaire, de Château-Thierry et de plusieurs châtellenies de Rouergue. Sur les remontrances que lui envoya le dauphin, Charles lui répondit de se rendre à la cour de France pour justifier sa conduite. Au lieu d'obéir, Louis céda au comte d'Armagnac, moyennant vingt-deux mille écus d'or, les places que son père lui avait retirées. Charles VII, irrité, marcha avec des troupes vers le Lyonnais. Le dauphin protesta de nouveau, déclarant que les conseillers de la couronne voulaient le chasser du Dauphiné et le priver de ses droits; il ajouta que si on le poussait à bout, il quitterait la France, et saurait bien trouver un refuge. Le roi se contenta de demander à Louis d'éloigner de sa cour ceux

(1) Chroniques Martiniennes, folio-verso 302, c. I. Voyez aussi page XXIII de cette Introduction, la note 2

qui le conseillaient. Quelques mois plus tard, le roi, sachant que le dauphin avait fait une alliance avec le duc de Savoie pour envahir la France, envoya Dammartin sur les frontières du Dauphiné pour surveiller les démarches de Louis. Dammartin ne tarda pas à informer Charles VII que le dauphin faisait armer tous ses sujets, que le bâtard d'Armagnac commandait ses troupes, qui étaient assez considérables ; il ajouta que la noblesse du Dauphiné, mécontente et des charges et de l'argent que Louis exigeait sans cesse, restait fidèle au roi et attendait sa venue. Aussitôt le roi donna l'ordre à Dammartin de marcher contre son fils et de l'arrêter. Ce ne fut pas sans avoir tenté les moyens de conciliation que Charles VII en vint à cette extrémité ; pour s'en convaincre, il suffit de lire toutes les lettres écrites à ce sujet ; les dernières audiences accordées par le roi aux envoyés du dauphin prouvent à quel point Charles VII poussa la patience (1). Quand le dauphin eut appris que Chabannes avait ordre de l'arrêter, et marchait contre lui avec des troupes nombreuses, il s'écria : « Si Dieu « ou la fortune m'eussent donné la grâce de disposer de la « moitié des hommes d'armes dont le roi mon père est le « maître, et qui m'appartiendront un jour, de par Notre-« Dame ma bonne maîtresse, je lui aurais épargné la peine « de venir si avant me chercher : je serais allé jusqu'à Lyon « pour combattre. » Sentant qu'il lui était impossible de résister, il prit la résolution de fuir ; il feignit à cet effet une grande partie de chasse, et pendant que les officiers de sa maison, exacts au rendez-vous, se rendaient au lieu désigné, il gagna les états de Bourgogne, accompagné de six personnes, et ne s'arrêta qu'à Saint-Claude, petite ville de la Franche-Comté. Là, il écrivit au roi une lettre par laquelle il lui annonçait que son oncle de Bourgogne ayant l'intention de faire bientôt la guerre aux Turcs, comme gonfalonnier de l'Église, il était de son devoir, à lui dauphin,

(1) Voir de Barante, pag. 108, 109, t. 8, Commines, édition de Lenglet Dufresnoi, t. 1er, préface. Chroniques Martiniennes, folio 298 et suiv.

de prendre part à cette guerre ; que, d'ailleurs, il en avait le désir ; c'est pourquoi il allait trouver son oncle pour savoir quels étaient ses projets à cet égard (1). Louis écrivit aussi une lettre conçue à peu près dans les mêmes termes aux évêques du royaume ; puis, continuant sa route, il vint se remettre entre les mains du prince d'Orange, qu'il trouva à son château du Vert. Là, ayant mandé le sire de Blamont, maréchal de Bourgogne, il le pria de vouloir bien le conduire à Bruxelles, ce à quoi Blamont s'empressa d'obéir, en ayant le soin de prévenir son maître. Aussitôt que Philippe le Bon eut appris l'arrivée du dauphin à Saint-Claude, et l'intention dans laquelle était ce prince de venir à sa cour, il transmit les ordres nécessaires pour que Louis fût reçu avec tous les honneurs qui appartenaient à son rang. Le duc, retenu devant Utrecht, dont il faisait le siége, ne put assister à l'arrivée du dauphin ; mais la duchesse Isabelle et madame de Charolais, sa belle-fille, se trouvèrent à cette réception ; elle eut lieu, comme on le verra plus bas, avec tout le cérémonial alors en usage à la cour de Bourgogne.

Ce fut au milieu de l'année 1456 que le dauphin se retira à la cour du duc de Bourgogne ; il y resta, comme on sait, jusqu'à la mort de Charles VII, qui arriva le 22 juillet 1461.

Plusieurs fois Philippe le Bon essaya de réconcilier Louis avec son père ; mais de pareilles tentatives ne pouvaient réussir. Louis, d'une part, n'apportait, dans les nombreuses négociations qui eurent lieu, aucune bonne volonté, et les conseillers de la couronne, d'autre part, croyaient, non sans raison, que leur fortune dépendait de l'éloignement du dauphin. Dans les documents nombreux que l'histoire nous a conservés à ce sujet, il est facile de reconnaître qu'une haine invincible élevait entre les deux partis une barrière insurmontable.

Sur la fin de ses jours, Charles VII regretta beaucoup l'absence de son fils ; il répondit même assez doucement

(1) Voyez la lettre, dans Duclos, vol. IV, pag. 125. *Histoire de Louis XI.*

aux messages de ce dernier. Un rapprochement aurait peut-être eu lieu si le dauphin, qui avant toutes choses se plaisait à satisfaire sa haine contre les favoris du roi, n'avait pas ourdi de nouvelles intrigues pour nuire au principal d'entre eux, au comte de Dammartin.

Depuis la mort d'Agnès Sorel, la demoiselle de Villequier, sa nièce, était en faveur, et, comme dit à ce sujet l'auteur des Chroniques Martiniennes : « Pour les grans « travaulx que le roy avoit fait à reconquester la plus grant « partie de son royaulme, il fut délibéré d'avoir les plus « belles filles que l'on pourroit trouver, nonobstant que « sa vertu estoit trop plus grant, sans comparoison, que « son vice (1). » Ces paroles sont encore confirmées par un curieux passage des mémoires de Jacques du Clercq ; il raconte qu'en l'année 1455, la fille d'un écuyer de la ville d'Arras, nommé Anthoine de Rebreuves, vint à la cour du roi de France avec madame de Genlys. Cette jeune fille, nommée Blanche, était bien la plus belle fille que l'on pût voir ni regarder, dit le chroniqueur ; la demoiselle de Villequier ayant rencontré Blanche, supplia la dame de Genlys de la laisser à la cour ; mais celle-ci refusa et dit que, sans la permission du père, elle ne pouvait ainsi disposer de cette enfant. Elle la reconduisit donc à ses parents ; mais ceux-ci, c'est-à-dire son oncle et son père, ayant eu connaissance du désir manifesté par la favorite, s'empressèrent d'y acquiescer. Jacques de Rebreuves, jeune et bel écuyer, âgé de vingt-sept ans environ, mena sa sœur Blanche, qui n'était âgée que de dix-huit, à la cour du roi, pour demeurer avec la demoiselle de Villequier. Jacques fut retenu pour son écuyer tranchant. Blanche ne voulait pas quitter Arras ; elle pleurait beaucoup et disait qu'elle aimerait mieux demeurer et manger toute sa vie du pain et boire de l'eau. Le père riche, mais avare, était bien aise de ne plus avoir à sa charge ses deux enfants. Le chroniqueur assure que peu de temps

(1) Chroniques Martiniennes, folio 302, verso, col. prem.

après l'arrivée de Blanche à la cour, elle était aussi bien avec le roi que la dame de Villequier (1). C'est avec de pareils moyens que la favorite conservait le pouvoir qu'elle s'était acquis sur l'esprit du roi. Louis, qui n'ignorait pas toutes ces circonstances, et qui savait de quel crédit jouissait la favorite, imagina de lui adresser la lettre suivante :

« Mademoiselle (2), j'ay véu les lettres que m'avez
« escriptes et vous mercie de l'advertissement que m'avez
« fait par voz dictes lettres, et soyez séure que à l'ayde de
« Dieu et de nostre Dame que une foys je vous le rendray.
« J'ai eu semblablement des lettres du comte de Dam-
« martin que je faingtz de hayr, qui sont semblables aux
« vostres. Je vous prie, dictes luy qu'il me serve toujours
« bien en la forme et manière qu'il m'a toujours escrit par
« cy-devant. Je penseray sur les matières de quoy il m'a
« escript et bien tost il scaura de mes nouvelles. Mada-
« moyselle, gectez ces lettres au feu et me faictes scavoir
« s'il vous semble que je doyve gueres demeurer en l'estat
« où je suis. Escript à Geneppe le trentiesme jour d'aoust. »

Cette lettre, écrite tout entière de la main du dauphin, fut donnée par un cordelier, qui la portait, à un valet de chambre du roi qui la remit au comte du Maine, lequel s'empressa de la montrer au roi. Charles VII fut trompé; il exila Dammartin dans sa terre de Saint-Fargeau, et vécut dans des transes toujours nouvelles. On lui racontait que le dauphin avait à sa dévotion une grande partie des

(1) Mémoires de Jacques Duclerq, *Edit. du Panthéon,* pag. 91. Dans un autre passage du même chroniqueur, on lit : Et volloient aulcuns dire aussy que le dict daulphin avoit jà pieça faict mourir une damoiselle nommée la belle Agnès, laquelle estoit la plus belle femme du royaulme et totalement en l'amour du roy son père. Après la mort de laquelle, comme dessus est dict, le roy retinct à sa cour sa niepce nommée la demoiselle de Ville-Clerc (Villequier), laquelle estoit aussi moult belle, et avoit en sa compaignie les plus belles damoiselles qu'elle pooit trover, lesquelles suivoient toujours le roy où qu'il allast, et se logeoient toujours une liene au moins près de lui. Du quel gouvernement le daulphin avoit esté et estoit moult desplaisant. Livre 3, chap. 22. Voir aussi livre IV, chap. 29. pag. 175, et plus haut, dans cette Introduction, page XIV, les détails que donne G. Chastelain sur les maitresses qui ont succédé à madame de Villequier.

(2 Chroniques Martiniennes, folio 306, recto.

serviteurs de la cour de France; que, retiré à Genappe, il connaissait toutes les actions de son père; on lui disait que les gens qui formaient la société du dauphin faisaient tous les jours des vœux pour la mort du roi; que les uns s'en enquéraient par l'astrologie, les autres par la nécromantie; enfin, que son fils lui-même encourageait tous ces discours, toutes ces actions. Dévoré par une affreuse inquiétude, le malheureux roi de France en était venu à ce point qu'il resta plusieurs jours sans manger. Il ne tarda pas à se convaincre que la lettre écrite par Louis à la dame de Villequier était mensongère; il sut par un des secrétaires du dauphin, que jamais le comte de Dammartin ne lui avait écrit depuis sa fuite en Bourgogne. Il vit qu'il était en proie de tous côtés aux ruses malicieuses et aux machinations criminelles de son fils; il rappela Dammartin, mais trop tard. Quand ce dernier arriva, la première parole qu'il prononça fut celle-ci: « Sire, comment se porte votre santé? — Très-piteusement, comte de Dammartin, dit le roi. — Monseigneur, reprit le comte, je vous prie que vous mangiez; n'ayez peur de personne; il n'y a personne ici qui ne voudrait mourir pour vous. Si d'ailleurs quelqu'un est soupçonné, qu'on lui fasse son procès; s'il est coupable, qu'il soit tiré à quatre chevaux. — Je remets la vengeance de ma mort à Dieu, » dit le roi. Et comme Dammartin insistait pour qu'il prît quelque nourriture, il répondit: « Je le veux bien, mais je veux que vous-même alliez me chercher un coulis, et que vous le voyiez faire. » Le comte obéit aux ordres du roi, et lui apportant le breuvage: « Sire, vous goûterez de ceci, lui dit-il, car je réponds sur ma vie qu'il n'y a rien que de bon là dedans. » — Le roi reprit: « Comte de Dammartin, je ne me défie pas de vous; » et prenant une cuiller d'argent, il la remplit du breuvage et la porta à sa bouche, mais il ne put avaler parce que son gosier était rétréci. Il dit alors: « Ah! comte de Dammartin, vous perdez en moi la plus belle rose de votre chapeau; après ma mort vous aurez bien affaire; je vous prie que vous n'oubliiez pas le service du petit seigneur Charles,

mon fils. » Le roi, après ces mots, demanda un prêtre, se confessa et mourut. Et quand le voyageur, curieux de nos antiquités nationales, vient visiter les restes du château de Plessis-lès-Tours, cette antique demeure du fameux roi Louis XI, le paysan lui montre une tourelle qui seule est debout, et ajoute : « C'est ici qu'un roi enferma son père et le fit mourir de faim. » C'est ainsi que le peuple n'oublie jamais l'histoire ; il en altère souvent les faits, mais il en garde la mémoire, la lègue aux générations qui flétrissent d'un stigmate éternel le parricide et la trahison.

II.

ARRIVÉE DU DAUPHIN A LA COUR DE BOURGOGNE. — SON SÉJOUR AU CHATEAU DE GENAPPE.

L'histoire de l'arrivée du dauphin à la cour de Bourgogne, et du cérémonial qui fut observé dans cette circonstance, nous a été conservée par un témoin oculaire. Alienor de Poitiers, dans son ouvrage sur les honneurs de la cour (1), est entrée dans le plus grand détail à ce sujet. Je suivrai cette relation exacte et fidèle.

Après avoir traversé, non sans quelques difficultés et beaucoup de fatigue, toute la Franche-Comté, la Lorraine, les Trois-Évêchés, le Luxembourg, Louis et sa suite entrèrent à Bruxelles le jour de Saint-Martin de l'année 1456, vers les huit heures du soir. Aussitôt que la duchesse

(1) Alienor de Poitiers, fille de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube, dont le père fut tué à la bataille d'Azincourt, et d'Isabelle de Souza, suivit comme fille d'honneur à la cour de Bourgogne Isabelle de Portugal, mariée en 1429 à Philippe le Bon. Alienor, ayant épousé Guillaume, seigneur de Stavelle, se trouva fixée en Bourgogne et y demeura jusqu'à sa mort, qui arriva sous le règne de Charles VIII, à la fin du quinzième siècle. Elle composa sur toutes les cérémonies auxquelles elle assista, un ouvrage appelé les honneurs de la cour. Sainte-Palaye ayant eu communication d'un manuscrit de cet ouvrage, le publia T. 2, pag. 171 des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*. Paris, 1759 3 vol. in-12.

eut appris l'arrivée du dauphin dans la ville, elle se rendit, avec toute sa maison, à la porte de son hôtel, pour y recevoir le fils de son souverain. Louis, du plus loin qu'il aperçut la duchesse, mit pied à terre, et courant vers elle, il l'embrassa ainsi que madame de Charolais, et madame de Ravestein qui s'agenouilla devant lui. *Puis il vint baiser le demeurant des dames et damoiselles de l'hostel.* Ayant pris la duchesse de Bourgogne par le bras, il voulut la mettre à sa droite; elle s'y refusa, mais il insista, bien qu'elle lui eût dit : « Monsieur, il semble que vous avez désir que « l'on se moque de moy, car vous me voulez faire faire ce « qu'il ne m'appartient pas. — Le dauphin reprit qu'il « devait lui faire honneur, qu'il était le plus pauvre du « royaume de France, et qu'il *ne sçavoit où quérir refuge*, « *sinon devers son bel oncle le duc Philippe et elle.* »

Plus d'un quart d'heure se passa dans toutes ces cérémonies. Quand le dauphin vit que la duchesse ne voulait pas marcher devant lui, il la prit sous son bras droit et l'emmena, madame de Bourgogne protestant toujours qu'elle ne devait pas aller *à sa main*, et qu'elle ne le faisait ainsi que pour lui plaire. Ayant conduit le dauphin jusqu'à la chambre qu'il devait occuper, elle prit congé de lui en s'agenouillant jusqu'à terre; et pareillement le firent les dames de Charolais et de Ravestein, et toutes les autres.

Tandis que les dames attendaient le dauphin dans la cour, un chevalier d'honneur portait la queue de leur robe; aussitôt qu'il fut entré, elles portèrent elles-mêmes leur robe; de même quand la duchesse de Bourgogne mangeait avec le dauphin, on la servait à plats découverts, et on n'essayait pas les viandes devant elle, et elle buvait à coupe découverte (1). La stricte observation de toutes ces cérémonies avait été sévèrement prescrite par le duc de Bourgogne, qui ne put s'empêcher d'éprouver une joie secrète en voyant le fils du roi de France chercher un refuge dans ses états. En paix depuis plusieurs

(1) *Honneurs de la cour*, pag. 167-168.

années avec Charles VII, il crut devoir lui écrire au sujet de la fuite du dauphin. Il lui disait comment Louis ayant demandé au maréchal de Bourgogne de le conduire à Bruxelles, il n'avait osé le refuser, et comment lui, duc de Bourgogne, ne pouvait, sans manquer à ses devoirs, que traiter avec tous les honneurs dus à son rang l'héritier de la couronne de France. Un mois plus tard, ne recevant pas de réponse, le duc envoya au roi Charles VII trois ambassadeurs et Toison-d'Or, son héraut d'armes, pour régler le différend qui s'était élevé entre le dauphin et son père. Ce dernier n'avait pas dû répondre à la lettre que le duc Philippe lui avait adressée, car lors de la fuite du dauphin il avait fait connaître, par une lettre circulaire, ses griefs contre son fils, et les raisons pour lesquelles il croyait devoir sévir contre lui. Le duc Philippe avait eu connaissance de cette lettre; en donnant asile au fils révolté, il se mettait avec le père en état d'hostilité.

Aussitôt qu'il eut terminé le siége d'Utrecht, il s'empressa de revenir à Bruxelles, et le cérémonial observé à l'arrivée du dauphin fut de nouveau mis en usage. Les dames descendirent jusqu'au milieu de la cour pour le bien recevoir. Quand le dauphin eut appris l'arrivée de son hôte, il descendit de la chambre où il était, et, rejoignant madame la duchesse, il voulut attendre comme elle, quoique celle-ci le priât de remonter dans sa chambre, en lui disant qu'il n'était pas convenable qu'il vînt ainsi au-devant de monseigneur le duc, ce à quoi le dauphin refusa d'entendre.

Aussitôt que le duc de Bourgogne s'aperçut que le dauphin l'attendait au milieu de la cour, il descendit de cheval et s'agenouilla jusqu'à terre. Le dauphin voulut aller à lui; mais la duchesse de Bourgogne, à laquelle il donnait le bras, le retint; et monseigneur le duc, ayant fait un second salut, s'approcha, et mit encore un genou en terre. Aussitôt le dauphin le prit par le bras, et ils s'en allèrent ainsi jusqu'aux *degrés*. Enfin le duc de Bourgogne reconduisit le dauphin à la chambre qu'il occupait (1).

(1) *Honneurs de la Cour*, pag. 169.

Louis ne manqua pas de raconter au prince tous ses griefs; il l'assura, suivant le témoignage d'Olivier de la Marche, que s'il n'avait pas cru trouver aide et protection à la cour de Bourgogne, il serait passé en Angleterre, et aurait fait alliance avec les anciens ennemis du royaume (1). Quant à Philippe le Bon, il écouta avec patience tous les discours du dauphin, sans toutefois complétement approuver sa conduite; car ces tristes débats le faisaient réfléchir au caractère sombre, irascible du comte de Charolais. Néanmoins il dit au dauphin : « Monseigneur, soyez le bienvenu dans mon pays; je suis très-heureux de vous y voir. « En tout ce qui touche votre personne, soyez sûr que je « vous ferai service, soit de corps, soit d'argent, sauf contre « monseigneur le roi votre père, contre lequel, pour rien, « je ne voudrais entreprendre aucune chose qui fût à son « déplaisir. A l'égard de vous aider pour mettre hors de son « hôtel aucuns de son conseil, pareillement je ne le feray « pas; car je tiens votre père si sage et si prudent, qu'il « saura bien s'y employer lui-même. » Après avoir ainsi parlé sur les affaires sérieuses, le duc offrit au dauphin de lui donner pour demeure le château de Genappe, situé à quatre lieues de Bruxelles, sur les frontières du Hainaut, entouré de forêts et *très-plaisant*, dit le chroniqueur Mathieu de Coucy, pour *déduit de chiens et d'oiseaux* (2). Le dauphin accepta cette proposition, ainsi que 3,000 florins d'or, que le duc lui fit remettre tous les mois. Pensant bien qu'il resterait là quelque temps, il fit venir madame la dauphine sa femme.

Pendant tout le séjour que le dauphin de France fit à Genappe, la plus grande harmonie régna entre lui et le duc Philippe le Bon. Peu de temps après l'arrivée du dauphin, la comtesse de Charolais donna le jour à une fille, qui fut depuis Marie de Bourgogne, mariée à Maximilien d'Autriche. Le duc demanda au dauphin de vou-

(1) Introduction aux *Mémoires* d'Olivier de la Marche, édit. Michaud, pag. 331.
(2) Mathieu de Coucy, chap. 120.

loir bien tenir cet enfant sur les fonts de baptème. Louis accepta, et la cérémonie eut lieu avec toute la pompe en usage à la cour de Bourgogne. Voici comment Jacques du Clerc, chroniqueur contemporain, s'exprime à ce sujet : « En cest an mil quatre cents cinquante six, « par un mardy, dix septieme jour de febvrier, madame « Catherine, femme du comte de Charollois, et fille du duc « de Bourbon, en la ville de Bruxelles acoucha d'une fille. Et « la tint sur les fonts monseigneur le daulphin de Vienne, « la duchesse de Bourgoingne et la dame de Ravestain, « niepce d'icelle duchesse et femme de Adolf de Clefves. Et « luy donna icelluy daulphin à nom Marie, pour l'amour « de la reine de France sa mère, la quelle s'appelloit Marie. « A la nativité de laquelle fille on féit solemnelle feste. Et à « porter icelluy enfant à fonts, alloit devant le fils du duc de « Gueldres, nepveu du duc de Bourgoingne, le quel portoit « un bacin. Après luy alloit Adolf de Clefves, nepveu aussy du « duc, le quel portoit une couppe d'or; et après alloit le comte « d'Estampes, le quel portoit un cierge bénit. Après les quels « trois, la duchesse de Bourgoingne portoit l'enfant, et à sa « dextre estoit le dessus dict dauphin, quy tenoit sa main « sur le chief de l'enfant, en le soutenant. Et y avoit cinq « cents torches ou plus. Et feurent ou baptème l'evesque de « Cambray, frère bastard du duc, et l'evesque de Toul, « abbé de Sainct Bertin (1). »

Trois ans plus tard, le 27 juillet 1459, la dauphine accoucha d'un fils. Le duc de Bourgogne fit éclater beaucoup de joie de la naissance de cet enfant ; « il donna mille lyons « d'or à celluy qui luy rapporta cette nouvelle, » dit Jacques du Clerc ; puis il ordonna à toutes les bonnes villes de ses états d'allumer de grands feux et de faire joie. Le duc lui même et la dame de Ravestein, duchesse de Clèves, furent les parrain et marraine de cet enfant, appelé Joa-

(1) *Mémoires de Jacques du Clercq*, liv. 3, chap. 26, *edit. du Pantheon litt.*, p. 99. — Voyez aussi de plus longs details dans les *Honneurs de la Cour* par Alienor de Poitiers, t. 2, pag. 216 des *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie* par Lacurne Sainte-Palaye

chim, et qui mourut peu de mois après sa naissance. Voici comment Jacques du Clerc raconte la cérémonie de ce baptême : « Et tindrent le dict enfant sur fonts et furent « pareins et mareyne le duc de Bourgoingne, le seigneur « de Croy, premier chambellan du duc, et la dame de Ra- « vestein, femme de Adolf de Cleves, nepveu du duc....

« Le duc donna à l'enfant ung dressoir chargié de vais- « selle d'or et d'argent, lequel il avoit envoyé en la chambre « de la gisante, avec les draps de haulte lice et tapisserie ; « et aussy il les y avoit envoyé, car ils n'avoient point ap- « porté telles choses quand ils vindrent au refuge du duc ; « sy en y estoient assez mal pourvéus. Et le seigneur de « Croy donna une nef d'argent doré à ung fond de cris- « tal pesant soixante marcs d'argent, huict onces au marc. « Le dict seigneur de Croy porta le dict enfant aux fonts, et « le duc le rapporta sur les bras. Après ces choses faictes, « le daulphin remercia le duc et osta son chapel tout jus de « la teste. Le duc, ce voyant, se méit à un genoul et ne se « vollut lever jusques à ce que le daulphin eust remis son « chappeau sur la teste. Le daulphin, en remerciant le duc, « dit telles paroles ou en substance : « Mon très chier oncle, je « vous remercie du bien et de l'honneur que vous me fai- « tes ; je ne le porray ne scauray desservir, car c'est chose « impossible, sinon que pour tout guerdon je vous donne « mon corps, le corps de ma femme et le corps de mon « enfant. » A icelles parolles le plus de ceux qui estoient « présens plourèrent tant de joie comme de pitié (1). »

En toutes circonstances, le duc de Bourgogne aimait à rendre au dauphin les honneurs dus à son rang. Il se plaisait aussi à manifester à tous les yeux sa conduite à cet égard. En réalité, il augmentait ainsi son pouvoir et se posait comme intermédiaire entre le roi de France et son fils. Quand vint Pâques de l'année 1457, neuf mois environ après l'arrivée du dauphin, le duc Philippe proposa au

(1) *Mémoires de Jacques du Clercq*, liv. 3, chap. 47, *édit. du Panthéon littéraire*, pag. 132.

prince de l'accompagner dans un voyage qu'il allait faire à Bruges. Le dauphin accepta. Partis de Bruxelles, ils vinrent coucher à Oudenarde, le lendemain à Courtray, et de Courtray à Bruges. Le duc voyageait lentement, avec une suite nombreuse, étalant une grande magnificence. Arrivés aux portes de Bruges, les princes trouvèrent la ville parée comme pour une fête : « En la quelle ville de Bruges, dit « à ce sujet Jacques du Clercq, ains (avant) qu'ils entrassent, « vindrent à l'encontre d'eux les nations quy se tenoient à « Bruges, chascune nation vestue de divers couleurs, tous « en habits de soie et de velours, et les bourgeois pareille- « ment. Et estoient, comme on disoit, bien huict cents hom- « mes tous vestus de soie, sans aultres richement habillés ; « et sans le peuple qui issit hors de la ville pour veoir le « dict monseigneur le daulphin. Et pour certain monsei- « gneur le daulphin n'avoit oncques mais véu tant de gens « qui issit de la ville, et n'eust point cuidé comme a peu « en eust autant en la comté de Flandres, au moins en la « pluspart (1). »

Cependant l'exemple donné par le dauphin, en révolte ouverte contre son père, manqua de devenir funeste au duc de Bourgogne. Charles, comte de Charolais, avait un caractère altier, et impatient de la moindre contradiction. Il avait vu avec peine l'accueil favorable que le dauphin avait fait à la famille de Croye déjà comblée des faveurs du duc son père. Ces courtisans, si bien venus de toutes les puissances, lui devinrent odieux. A l'époque où on lui forma sa maison, il ne put souffrir qu'on eût inscrit Philippe de Croye au rôle des chambellans. Il accusa cette famille de trahison auprès de son père, et substitua le sire d'Emeries à celui de ses ennemis qu'on lui proposait. Le duc fit des représentations à son fils, qui refusa de les entendre. Le duc s'emporta et, prenant l'ordonnance que lui présentait le comte de Charolais, il la jeta au feu, et dit : « Maintenant, allez en faire une nouvelle. » Le comte s'y étant refusé, la colère

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq, livre 3, chap. 27, pag. 100.

de Philippe n'eut plus de bornes, et on assure que, tirant son épée, il l'en aurait frappé sans la duchesse qui le désarma (1).

Le duc de Bourgogne, hors de lui après une pareille scène, quitta le palais, monta seul à cheval et s'éloigna. Le comte de Charolais en fit autant de son côté, et quand la nuit vint, ni l'un ni l'autre ne parurent. La duchesse, au désespoir, redemandait à grands cris son mari et son fils. Le dauphin de France, qui se trouvait à Bruxelles dans ce moment, était dans l'affliction et se reprochait d'avoir contribué à de pareils malheurs. Enfin on retrouva le duc qui avait été recueilli par un pauvre charbonnier. Quant au comte de Charolais, il était à Termonde auprès de sa femme.

Le dauphin eut beaucoup de peine à réconcilier les deux princes. Il y réussit cependant ; mais le vieux duc éprouva une bien grande amertume, en voyant ses derniers jours ainsi troublés. Peut être regretta-t-il l'hospitalité embarrassante qu'il avait donnée au fils du roi de France, et se rappela-t-il les paroles que Charles VII avait dites, en apprenant la fuite de son fils en Bourgogne : « Mon cousin « ne sait pas ce qu'il fait, il donne asile au renard qui « mangera ses poules (2). »

Le château de Genappe, dans lequel Louis fixa sa demeure, doit attirer notre attention, puisqu'il est le berceau des *Cent Nouvelles*. Ce manoir, fort ancien, situé sur la rivière de Dyle, entre Nivelle et Gemblours, à six lieues de Bruxelles et à sept de Louvain, fut, dit-on, la dot et le séjour d'Ide, mère du célèbre Godefroy de Bouillon. Les bâtiments dont il se composait et qui n'existent plus aujourd'hui, entièrement construits sur la Dyle, étaient joints au rivage par un pont de bois, auquel venait se joindre, du côté du château, un petit pont-levis. On arrivait au premier pont en traversant une cour assez vaste environnée de jardins et d'arbres fruitiers. Deux tourelles protégeaient l'en-

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq, p. 99.
(2) De Barante, t. 8, pag. 141.

trée, deux autres étaient placées sur la face gauche. Autant qu'on en peut juger par le dessin qui nous en reste (1), l'ensemble de l'édifice se composait de quatre corps de logis distribués inégalement de chaque côté d'une grande cour. A gauche, on voyait s'avancer une chapelle. Un bâtiment séparé, défendu par une cinquième tour carrée, faisait saillie en dehors du même côté que la chapelle. En considérant avec attention l'aspect de ce château environné de toutes parts d'une rivière aux eaux tranquilles et d'une campagne florissante, ouverte aux plaisirs de la promenade et de la chasse, on comprend que le dauphin de France y ait fixé sa demeure, en attendant la fin de son exil. La nuit, le pont-levis une fois dressé, il ne craignait ni attaque ni surprise, et pouvait tranquillement se livrer aux plaisirs de la table et à celui d'écouter ou de faire ces joyeux récits qui composèrent plus tard les *Cent Nouvelles*. Le jour, accompagné de ses fidèles serviteurs et du comte de Charolais, dont il aimait à exciter la bouillante ardeur, il chassait, ou bien encore visitait les paysans et s'amusait de leurs propos.

Le goût du roi Louis XI pour la chasse est célèbre dans l'histoire, et Comines n'a pas manqué de nous dire qu'il se connaissait mieux à la chasse que nul homme qui ait été de son temps (2). Pendant son séjour au château de Genappe, Louis et Charles, comte de Charolais, chassaient

(1) On peut voir ces dessins, t. 2, pag. 15 du *Supplement aux trophées de Brabant* de Butkens, La Haye, 1725, in-folio, et t. 2 *des Delices du Brabant*, etc., par M. de Cantillon. Amsterdam, 1757, in-8.

(1) Le même historien dit encore, liv. VI, chap. 8 : « Il faisoit acheter un bon « cheval ou une bonne mule quoy qu'il luy coustast. . . . des chiens en envoyoit « quérir partout, en Espagne des allans, en Bretagne de petites levretes, levriers-« espaignenx, et les achetoit cher. » Les chiens de chasse de Louis XI eurent aussi une grande réputation. L'un d'eux, nommé Souillart, fut le sujet d'un petit poëme, dont un exemplaire unique se trouve dans le cabinet de M. Jérôme Pichon. En voici le titre exact : *Le Livre de chasse du grant sénéchal de Normendie, et les dits du bon chien Souillart qui fut au roy Loys de France, onzième de ce nom*. Pièce en vers de douze feuillets in 4, goth., sans date, chez Pierre-le-Caron. J'ai aussi trouvé, parmi des poésies manuscrites du quinzième siècle, l'épitaphe de Basque, chien du roi Louis XI.

souvent ensemble. Le dauphin se laissait quelquefois emporter par son ardeur; un jour il s'égara, et le comte de Charolais revint seul à la cour du duc Philippe, son père. Ce dernier, alarmé de l'absence du dauphin, entra contre son fils dans une grande colère, lui ordonnant de courir au plus vite pour le chercher, et il envoya des serviteurs avec des flambeaux. Au bout de quelque temps, Louis fut rencontré avec un paysan auquel il avait donné une pièce d'or pour qu'il voulût bien lui servir de guide (1).

Le dauphin aimait beaucoup, soit dans ses promenades, soit à la chasse, s'arrêter pour causer avec les bonnes gens du pays. Pendant son exil, il avait fait connaissance avec un certain cultivateur des environs de Genappe. Cet homme s'appelait Conon, et divertissait le prince par son esprit naturel et ses piquantes reparties. Plusieurs fois le dauphin s'arrêta dans sa chaumière, et s'assit même à sa table, où étaient servis des navets délicieux. Là on mangeait avec appétit et gaieté, et le royal convive promettait toujours à Conon de se souvenir de ses navets, lorsqu'il serait sur le trône. Le paysan n'oublia pas cette promesse, et quand il eut appris que le dauphin était devenu roi, il partit un beau jour de Genappe, et s'en vint à Paris. Il avait emporté avec lui un panier rempli des plus beaux navets de son champ, afin de les offrir au roi. Mais, pendant le chemin, tenté par le goût délicieux de ses navets, il les mangea tous, excepté un cependant, plus beau et plus gros que les autres. Arrivé à la cour du roi de France, Conon se présenta devant lui. Louis XI accueillit le paysan avec plaisir, se rappela les bons repas que ce dernier lui avait fait faire, et fut très-sensible au cadeau du navet unique et sans pareil. Pour donner à Conon une preuve de cette satisfaction, il admit le paysan à sa table et lui fit compter mille pièces d'or. Une telle générosité excita l'admiration et l'envie de tous les courtisans. L'un d'eux, dans l'espoir

(1) *Mémoires* de Jacques du Clercq, liv. 3, chap. 26, *édit. du Panthéon littér.*, pag. 99.

d'une grande récompense, offrit au roi un fort beau cheval. Louis devina la pensée du courtisan, et quand ce dernier se présenta devant lui, il le remercia et loua fort la qualité de son offre; puis, prenant à part ceux qui l'entouraient, il leur demanda quelle récompense il devait donner au courtisan. Chacun ouvrait un avis; mais Louis XI, ayant un peu réfléchi, reprit : « J'ai trouvé ce qu'il fallait; » et faisant signe à un seigneur, son familier : « Allez, dit-il, « dans tel endroit, et après avoir enveloppé d'une étoffe pré« cieuse l'objet que vous y trouverez, vous me l'apporterez. » Le seigneur obéit aux ordres de Louis XI, qui s'empressa de donner au courtisan ce qu'on venait de lui remettre. Ce dernier s'éloigna bien joyeux, en se disant : « Si le roi a « donné mille pièces d'or à un paysan pour un navet, que « me donnera-t-il, à moi, pour un cheval? » Et il déploya au plus vite l'étoffe, dans laquelle il trouva le navet un peu sec de Conon le paysan : « N'ai-je pas bien payé, disait « le roi, ce bon cheval avec un navet qui m'a coûté mille « pièces d'or? »

Cette histoire, racontée, avec plusieurs autres du même genre, dans les dialogues familiers d'Érasme (1), prouve combien Louis XI avait l'esprit disposé à la plaisanterie En effet, on ne peut douter du goût de ce prince pour les bons mots, les reparties naïves et les histoires facétieuses. Avec ses familiers, Louis était libre jusqu'à la licence, et sa réponse à M. de Crussoles, dans une circonstance assez grave, le prouve suffisamment (2).

(1) *Erasmi Colloquia. Convivium fabulosum.* Gueudeville. *Colloques d'Erasme*, Leyde, 1720, in-12, t. 3, pag. 69.

(1) Le *Cabinet du roi Louis XI*, chap. 2. « En ce mesmes temps (1466) le roy fist publier à Paris que toutes personnes, de quelle condition et estat qu'ils fussent, depuis l'age de seize jusques à soixante ans, qu'ils ississent hors de la ville en armes et habillement de guerre. . . . Et lors issit hors de la ville de Paris la plupart du populaire, chascun sous son estendard ou bannière. Et estoient bien quatrevingt mille testes armées. Et ce fut alors que M. de Crussolles dist au roy : Sire, entendez-vous pas bien qu'en cette montre, il y a plus de dix mille qui ne sçauroient faire dix lieues à cheval sans repaistre. Et le roy luy répondit : Par la foi de mon corps, M. de Crussol, *je croy bien que leurs femmes chevauchent mieux qu'ils ne font.* » Additions aux Mémoires de Comines, édit. de Lenglet Dufresnoy, t. 2, pag. 225.

Brantôme, dans ses *Dames galantes*, dit que Louis XI, « la pluspart du temps mangeoit en pleine sale avec force « gentils hommes de ses plus privez. Et celuy qui luy « faisoit le meilleur et le plus lascif conte de dames de « joye, il estoit le myeux venu et festoyé. Et lui-même « ne s'espargnoit à en faire, car il s'en enqueroit fort et en « vouloit souvent scavoir; et puis en faisoit part aux au- « tres et publiquement. C'estoit bien un scandale grand « que celuy là. Il avoit très mauvaise opinion des femmes « et ne les croyoit toutes chastes (1) »

Ce goût pour les histoires galantes et facétieuses était joint, chez Louis XI, à un grand amour pour les lettres. Dans son exil, il n'oublia pas les leçons de latin que Jean d'Arconville lui avait données. Commines a soin de remarquer que Louis ne manqua pas de mettre ce temps à profit pour étudier, et qu'il ne voulut pas imiter les princes de son temps, qui « de nulles lettres n'ont cognoissance, et « sont nourris seulement à faire les folz en habillemens et « en parolles (2). »

Ainsi l'étude, la chasse, les ioyeux propos charmaient tour à tour les ennuis de Genappe. Mais ce n'était pas assez pour l'esprit inquiet du dauphin, il sut encore profiter de ses loisirs pour se faire des partisans Rencontrait-il, parmi les seigneurs ou domestiques que le duc de Bourgogne mettait à sa disposition pour le servir, un homme de quelque capacité, il s'empressait de le gagner, soit par des caresses, soit par de l'argent. Il dépensait même, dans ces sortes d'affaires, des sommes assez considérables; et Commines observe que, malgré la munificence du duc de Bourgogne, il manqua souvent de l'argent qui lui était nécessaire : « Toutefois à la despense qu'il faisoit de tant de gens qu'il « avoit, l'argent luy failloit souvent, qui lui estoit grande « peine et soucy; et luy en faloit cercher ou emprunter, ou « ses gens l'eussent laissé, qui est grande angoisse à un

(1) *Dames galantes*. OEuvres complètes, in-8, 1832. t. 7, pag. 529.

(2) Livre premier chap. 10.

« prince qui ne l'a point accoustumé. Et par ainsy n'estoit « point sans peine en ceste maison de Bourgoigne, ajoute « l'historien, et luy faloit entretenir le prince et ses prin- « cipaux gouverneurs, de peur qu'on ne s'ennuyast de luy à « y estre tant (1). » Et à l'appui de ce que dit Commines, Lenglet Dufresnoy cite une obligation de trente écus, datée de 1459, que le dauphin fit au sieur de Sassenage, pour un *cheval moreau* que ce dernier lui avait vendu (2).

Les moyens que Louis mettait en usage pour se concilier des partisans étaient infaillibles; le nombre considérable de personnes de toutes les conditions qui abandonnèrent la cour de Bourgogne pour passer à celle de France le prouve suffisamment (3).

Je trouve à ce sujet, dans les *Mémoires d'Olivier de la Marche*, un passage intéressant, et qui nous fait connaître quels furent ceux qui composaient, à Genappe, la société du Dauphin: « Et les principaux du conseil du dict Dau- « phin furent le seigneur de Montauban et le bastard « d'Armignac, avec le seigneur de Craon: et avoit mon « dict seigneur le Daulphin de moult notables jeunes gens « comme le signeur de Cressols, le signeur de Villiers, de « l'Estang, monsieur de Lau, monsieur de la Barde, Gas- « ton du Lyon, et moult d'autres nobles gens et gens es- « léus, car il fut prince, et aima chiens et oyseaux, et mes- « mes où il scavoit nobles hommes de renommée, il les « achetoit à poids d'or, et avoit très bonne condicion. Mais « il fut homme soupçonneux, et légèrement attrayoit gens « et légèrement il les reboutoit de son service: mais il étoit « large et abandonné: et entretenoit par sa largesse ceux « de ses serviteurs dont il se vouloit servir; et aux autres « donnoit congé légèrement: et leur donnoit le bond à la « guise de France. »

(1) Livre sixième, chap. XIII, tom. 1, pag. 411 de l'édition in-4.

(2) Voyez cette pièce, t. 1, pag 411 de l'édit. in-4 de Commines, par Lenglet Dufresnoy.

(3) *Remarques de Godefroy sur Varillas*, t. 4, pag. 392 du Commines de Lenglet Dufresnoy.

Ce passage a d'autant plus de prix qu'on y retrouve cités plusieurs de ceux qui prirent part à la composition des *Cent Nouvelles*.

Mais ce fut principalement parmi les seigneurs et domestiques de la maison de Bourgogne que le duc Philippe attacha au service ou à la compagnie du Dauphin, que ce dernier s'appliqua principalement à se faire des créatures. A partir de 1461, époque où Louis monta sur le trône, on voit presque tous les personnages de la cour de Bourgogne qui l'avaient approché, quitter peu à peu leur ancien maître pour passer au service du roi de France (1). Louis XI ne négligea pas ceux qui étaient restés fidèles au duc; ainsi, après la mort de Charles-le-Téméraire, il s'empressa de gagner par de grandes faveurs Philippe Pot, seigneur de la Roche, narrateur de douze nouvelles, que Chastellain nous représente comme l'un des meilleurs et des plus gentils esprits de la cour de Bourgogne (2), et dont Louis XI avait su apprécier tout le mérite.

III.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Il me reste à dire comment furent composées les *Cent Nouvelles*, et à chercher quel est le caractère historique et littéraire de ce recueil. C'est à Genappe, pendant le séjour de Louis, dauphin de France, à la cour de Bourgogne, que les *Cent Nouvelles* ont été racontées. Ce fait, bien qu'il ne soit consigné dans aucune des chroniques contemporaines, n'en est pas moins incontestable; et la dédicace placée en tête du recueil le prouve suffisamment.

De plus, on lit dans l'inventaire de l'ancienne biblio-

(1) Voyez, tome II, les Notices biographiques consacrées aux conteurs des *Cent Nouvelles*.

(2) Voyez au tome II la Notice sur ces personnages.

thèque des ducs de Bourgogne, un article ainsi conçu : « N° 1261. ung livre tout neuf escript en parchemin à deux « coulombes, couvert de cuir blanc de chamoy, historié en « plusieurs lieux de riches histoires, contenant *Cent Nou-* « *velles* tant de Monseigneur que Dieu pardonne, que de « plusieurs autres de son hostel, quemanchant le second « feuillet, après la table, en rouges lettres : *celle qui se bai-* « *gnoit*, et le dernier : *lit demanda* (1). »

Cette indication précieuse vient à l'appui de ce qui est dit dans la dédicace, et sert encore à fixer la date de la composition du recueil. En effet, ces mots : *tant de Monseigneur que Dieu pardonne*, ne peuvent s'appliquer qu'à Philippe le Bon, mort en 1467. En les rapprochant de cette phrase qui termine la dédicace, et dans laquelle on parle de Louis XI comme régnant encore, il en résulte que le manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, qui doit être considéré comme l'original, ne fut rédigé que dans l'espace des années 1467 à 1483, époque où mourut Louis XI.

Voici encore d'autres indications qui prouvent l'existence de plusieurs manuscrits des *Cent nouvelles*.

Dans un petit catalogue de livres de la fin du quinzième siècle, qui se trouve à la Bibliothèque royale, parmi les recueils de Béthune, n° 8452, je vois les *Cent Nouvelles nouvelles* indiquées. Dans le catalogue des livres de M. Gaignat (Paris, 1769, 2 vol. in-8°), le n° 2214 porte : « Le livre des « *Cent Nouvelles nouvelles*, composées pour l'amusemement « du roi Louis XI, *lorsqu'il n'étoit encore que duc de Bour-* « *gogne*, manuscrit sur vélin, du quinzième siècle, en lettres « gothiques, daté de l'année 1432 et décoré de petites minia- « tures assez jolies, petit in-f°, mar. cit. vendu 100 francs. » Cet article renferme deux fautes grossières : d'abord le rédacteur du catalogue a voulu dire : *lorsqu'il étoit encore dauphin et à la cour du duc de Bourgogne* ; ensuite on doit lire 1462 et non pas 1432. Cet article ne nous en fait pas moins

(1) Bibliothèque *Protypographique*, ou librairie des fils du roy Jean Charles V Jaen de Berry, Philippe de Bourgogne et les siens. 1 vol. in-4. Paris 1830. p. 185.

connaître la date certaine de la rédaction des *Cent Nouvelles*; et l'on peut regarder ce manuscrit comme le même que celui qui faisait partie de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, et qui ne s'y trouve plus. Dans les mélanges tirés d'une grande bibliothèque, volume H, page 327, je lis, à propos des *Cent Nouvelles:* « Les manuscrits que nous en connaissons sont datés de l'an 1456. » Cette vague indication, bien qu'elle renferme aussi une erreur de dates, n'en prouve pas moins l'existence de plusieurs manuscrits de ce recueil qui ne rencontrent plus aujourd'hui. Peut-être quelque main pieuse aura-t-elle livré aux flammes ce monument de l'esprit et du libertinage de nos aïeux.

La trente-troisième des *Cent Nouvelles* commence ainsi : « Afin que je ne soye seclus du très heureux et haut mérite « dû à ceux qui travaillent et labeurent à l'augmentation des « histoires de ce présent livre, je vous racompterai en brief « une adventure nouvelle par la quelle on me tiendra ex- « cusé d'avoir fourny la nouvelle dont j'ay naguères esté « sommé. » De ces paroles on peut conclure que chacun des individus qui composaient la cour du dauphin de France, était obligé, son tour venu, de raconter une histoire, quel qu'en fût d'ailleurs le sujet. Cela explique parfaitement et la diversité des personnages auxquels ces histoires sont attribuées, et la variété des sujets dont elles se composent. Quant aux conteurs, j'ai réuni, à leur sujet, tous les renseignements que j'ai pu recueillir. Il en résulte que non-seulement les seigneurs qui vivaient familièrement avec le dauphin récitaient leur histoire, mais que les plus simples domestiques du duc de Bourgogne appelés au service de la petite cour de Genappe devaient aussi prendre part à ce divertissement (1).

La quarante-deuxième nouvelle commence ainsi : « L'an « cinquante derrenier passé, le clerc d'ung villaige du dyo- « cèse de Noyon, etc.... (2) » D'après ces mots, on peut con-

(1) Voir les notices à la fin du t. 2.

(2) Page 329 du tome Ier.

clure que cette nouvelle était racontée dans l'intervalle de 1450 à 1460, ce qui confirme les indications rapportées précédemment sur la date de la composition de ce recueil. De même, il semble résulter des premiers mots de la nouvelle cinquante-sept que les narrateurs conçurent dès le commencement le projet de faire cent nouvelles à l'imitation, comme il est dit dans le préambule, du *Décameron* de Boccace. Voici les premiers mots du récit attribué au seigneur de Villiers : « Tandiz que l'on me preste audience et que « ame ne s'avance quant à présent de parfournir cette « glorieuse et édifiante œuvre de *Cent Nouvelles*, etc. »

La cinquante et unième des *Cent Nouvelles* est attribuée à *l'acteur*. On sait qu'au quinzième siècle on appelait ainsi l'auteur. Cette désignation appartient donc à celui qui rédigea les *Cent Nouvelles*, et sur lequel malheureusement on ne peut rien savoir de certain. Je dis malheureusement, parce que le style de cet ouvrage est assez remarquable pour qu'il ne soit pas indifférent de rechercher à quelle plume on en est redevable. Dans un mémoire sur le séjour de Louis XI à la cour de Bourgogne, M. de Reiffemberg a supposé que le comte de Croy, dont j'ai parlé précédemment, et au sujet duquel Philippe le Bon eut avec son fils de si fréquents débats, pourrait bien être le personnage désigné, dans la dédicace, par ces mots : *Je, vostre obéissant serviteur*, comme ayant rédigé, par ordre du duc, les *Cent Nouvelles*. M. de Reiffemberg s'étonne, peut-être avec raison, que les seigneurs de Croy ne se trouvent pas nommés parmi ceux qui racontèrent les *Cent Nouvellès*, et il suppose que plusieurs de ces récits, restés anonymes, sont dus à ce seigneur, qui, comme auteur du recueil, aurait omis son nom. J'avoue que cette conjecture, qui, du reste, n'est appuyée d'aucune preuve, ne me paraît pas vraisemblable.

Bien que plusieurs membres de la famille de Croy fussent rentrés en faveur auprès de Charles le Téméraire, après la mort de Philippe le Bon, le chef de cette famille, celui qui assista aux réunions de la cour de Genappe, ne

pardonna jamais au comte de Charolais, devenu duc de Bourgogne, l'injure que ce dernier lui avait faite. On ne peut donc pas supposer qu'il se soit adressé au duc de Bourgogne d'une manière aussi humble, aussi dévouée que le fait le rédacteur des *Cent Nouvelles*, dans sa préface. D'ailleurs le style de cet ouvrage n'accuse-t-il pas une plume habile et exercée? S'il se trouvait parmi les auteurs contemporains un littérateur distingué; vivant à la cour et accoutumé au langage qu'on y parlait, n'est-ce pas plutôt à celui-là qu'il faudrait attribuer la rédaction de notre recueil!

Ne faudrait-il pas voir plutôt dans cet *acteur* Antoine de La Salle, qui a composé le roman du *Petit Jehan de Saintré* et les *Quinze Joyes de mariage*, deux ouvrages du quinzième siècle, dont le style et quelquefois la forme, se rapprochent souvent des *Cent Nouvelles?*

La Nouvelle cinquante lui est attribuée ; et bien qu'elle ne soit pas une des meilleures, elle n'en prouve pas moins qu'Antoine eut part à la composition de cet ouvrage. Cherchons si les événements connus de sa vie peuvent s'accorder avec ma conjecture. Antoine de La Salle naquit en Bourgogne, dans les dernières années du quatorzième siècle ; il visita l'Italie dans sa jeunesse, et s'y trouvait en 1422. Nommé viguier d'Arles, il fut ensuite attaché, comme secrétaire, à Louis III, comte d'Anjou et de Provence et roi de Sicile. Plus tard, le bon roi René lui confia l'éducation de ses enfants. Puis, ayant accompagné en Flandre le comte de Saint-Pol, Antoine de La Salle fut présenté par ce seigneur à Philippe le Bon, qui l'accueillit favorablement (1).

Le talent d'Antoine de la Salle comme auteur de romans et de nouvelles, était connu même de ses contemporains. Ainsi, Race de Brinchamel, dans la préface des aventures de Floridan et d'Ellinde, dit en parlant de lui : « Et pour

(1) Lacroix du Maine, *Bibliothèque Française*, édit. de Rigoley de Juvigny. 6 vol. in-4, t. 1, pag. 51.

« ce que vous, noble et bien renommé Anthoine de la Salle « avez toujours plaisir, et dès le temps de vostre fleurie « jeunesse vous estes delicté à lire, aussi à escripre histoires « honnorables, ou quel exercice et continuant vous perse- « verez de jour en jour, sans interruption (1). »

Le plus connu des ouvrages d'Antoine de La Salle est le roman du *Petit Jehan de Saintré et de la Dame des belles Cousines*. Ce livre, l'un des plus curieux et des mieux écrits du quinzième siècle, est fort répandu, grâce à l'imitation qu'en a donnée M. de Tressan; mais on peut dire que le texte véritable est encore manuscrit, car l'édition publiée, en 1724, par Gueulette, est remplie de fautes et d'erreurs. Ce fut à Genappe, et probablement dans le but de distraire le dauphin de France, qu'Antoine de La Salle écrivit l'histoire du petit Jehan de Saintré. Les manuscrits qui sont parvenus jusqu'à nous sont datés de cette résidence, et de l'année 1459. On le voit, entre cet ouvrage et les *Cent Nouvelles*, il existe beaucoup de rapports (2).

Parmi les autres ouvrages dus à la plume d'Antoine de La Salle, un encore n'est pas sans quelque analogie avec les *Cent Nouvelles* et le *Petit Jehan de Saintré*. Je veux parler des *Quinze joies de mariage*, satire plaisante et curieuse de toutes les tribulations que le mariage entraine avec lui. La Salle a déguisé son nom dans une énigme assez singulière, et qui fut devinée, en 1830, par M. Potier, bibliothécaire de la ville de Rouen (3). Entre cet ouvrage, la *Dame des belles Cousines* et les *Cent Nouvelles*, il y a

(1) *Histoire de Florian et de la belle Elinde* page 690, vol. 3 de *l'histoire plaisante du petit Jehan de Saintré, etc., etc.* Paris, 1724, in-18, 3 vol.

(2) Entre les manuscrits du petit Jehan de Saintré parvenus jusqu'à nous, il en est un surtout qui mérite de fixer l'attention. C'est un volume in-4 écrit sur papier, relié en velours. La signature d'Antoine de La Salle se trouve à la fin de ce manuscrit qui est évidemment l'original. Il fait partie de la riche collection d'un amateur éclairé, M. Barrois de Lille, auteur de la Bibliothèque protypographique et de plusieurs autres publications d'un grand intérêt.

(3) Voyez la préface des quinze joies de mariage publiées en 1837, chez Techener. 1 vol. in-18, goth.

un air de famille qui suffirait seul pour qu'on les attribuât tous trois au même auteur.

Les histoires dont se composent les *Cent Nouvelles* peuvent se diviser en trois séries auxquelles il faut assigner une origine différente. Les unes sont empruntées aux fabliaux, les autres aux facéties du Pogge, le plus grand nombre est original (1). Les nouvelles empruntées aux fabliaux ou à Boccace, sont au nombre de quinze, celles imitées du Pogge au nombre de seize. Ainsi, plus de la moitié des *Cent Nouvelles* sont des anecdotes contemporaines qui, presque toutes, ont beaucoup de probabilité. On ne doit pas être surpris que les fabliaux soient entrés pour une part assez grande dans la composition de ce recueil; depuis le milieu du treizième siècle environ, ces contes en vers étaient fort répandus dans toutes les provinces qui composent aujourd'hui la France, dans la Belgique et les Pays-Bas. Plusieurs de nos vieux poëtes ont excellé dans ce genre, auquel la naïveté du langage ajoutait encore beaucoup de charme. Quelques-uns des fabliaux imités dans les *Cent Nouvelles* ne sont autres que des contes empruntés aux Orientaux, et qui, mis en latin dans les onzième ou douzième siècles, furent, dans le treizième, arrangés par nos trouvères. C'est ainsi que la nouvelle XVI, intitulée le *Borgne aveugle*, racontée par le duc de Bourgogne, se trouve, pour la première fois, dans le *Pantcha-Tantra*, recueil de contes indiens dont la composition remonte à plusieurs siècles avant Jésus-Christ; mis en latin au onzième siècle, par Pierre Alphonse dans sa discipline de Clergie et dans le *Gesta Romanorum*, ce conte fit, dans le treizième siècle, le sujet d'un fabliau en vers français, intitulé : *De la mauvaise femme*. Boccace l'a imité dans la nouvelle VI, journée VII, de son *Décameron*, d'où il a passé dans les *Cent Nouvelles*. La reine de

(1) Voici l'indication, des nouvelles empruntées : *Fabliaux* nouv. 1, 9, 14, 16, 18, 19, 23, 34, 38, 60, 61, 64, 78, 88, 96

Pogge. Nouv. 3, 8, 11, 12, 20, 21, 32, 50, 79, 80, 85, 90, 91, 93. 95, 99.

Navarre, les compositeurs de farces du seizième siècle, Henry Estiennes et tous les collecteurs de contes et de facéties des deux derniers siècles ont aussi répété cette aventure (1).

Il me serait facile de suivre ainsi l'histoire de plusieurs des *Cent Nouvelles* (2); et les imitations des contes, remontant à une haute antiquité, ne sont pas les parties les moins curieuses du recueil. C'est par là qu'il se rattache à l'histoire de l'esprit humain, dont il peut servir à constater les modifications successives.

L'influence exercée par les fabliaux sur la composition des *Cent Nouvelles* ne fut pas la seule : un autre ouvrage contribua aussi pour une grande part à la formation de ce recueil : je veux parler des *Facéties* du Pogge. Ce livre, écrit en latin, dans la première moitié du quinzième siècle, eut un grand retentissement. Pogge nous apprend lui-même, dans une satire contre Laurent Valle, qu'elles furent bientôt répandues en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, et qu'elles étaient lues par toutes les personnes qui entendaient le latin. Ce fut vers 1417 environ que les bons mots, les anecdotes et les plaisanteries, souvent très-libres, qui se trouvent dans les *Facéties*, ont été racontées. Pogge a fait connaître, en terminant ses *Facéties*, comment elles avaient été composées : « Il m'a paru bon, dit-il, d'apprendre dans quel lieu la plupart de ces récits furent débités. Ce fut à notre *Bugiale*, c'est-à-dire une sorte de fabrique de contes, formée autrefois par les secrétaires (du pape), dans le but de se distraire. Nous avions pris l'habitude, en effet, au temps du pape Martin V (1415), de choisir un endroit secret du Vatican, dans lequel chacun apportait les nouvelles qu'il apprenait. Nous parlions tantôt de choses sérieuses, tantôt de choses plaisantes, dans le but de nous distraire. Là, nous ne fai-

(1) Voyez à ce sujet l'essai sur les *Fables Indiennes* par Loiseleur-Deslonchamps. Paris, 1838, in-8, pag. 76.

(2) Voyez, à la fin du tome second, le tableau des origines et des imitations.

sions grâce à personne, et nous poursuivions de nos critiques tout ce qui nous déplaisait. Nous commencions souvent nos railleries par le pontife lui-même ; et il arriva souvent que bien des gens se joignaient à nous, dans la crainte de nos moqueries. Dans ces réunions, Razellus, de Bologne, était le principal conteur, et j'ai mêlé plusieurs de ses récits aux miens. Antonio Luscio, homme très-gai, Cinthio le Romain, d'humeur non moins joyeuse, composaient cette réunion. Aujourd'hui que ces personnages ont cessé de vivre, le *Bugiale* n'a plus lieu ; c'est la faute et des hommes et du temps. Toutes les réunions joyeuses ont cessé (1). »

Écrites en latin, non sans élégance et avec beaucoup de facilité, les *Facéties* devinrent l'objet d'imitations nombreuses. Pogge avait eu le soin de rendre sa pensée en très-peu de mots, afin de mieux faire saisir l'esprit et la gaieté de chacune de ses histoires. Rarement ceux qui le copièrent eurent soin d'observer cette brièveté. Ainsi, presque toujours, dans les *Cent Nouvelles*, la courte narration du Pogge devient une histoire assez longue ; elle change de nature et est attribuée à des personnages du quinzième siècle. Cette transformation a permis au rédacteur du recueil de retracer avec cette naïveté qui lui est propre, les mœurs et les usages du temps où il écrivait ; mais aussi il a fait perdre à un grand nombre de récits leur vivacité originale (2).

J'arrive à la troisième partie des *Cent Nouvelles*. C'est la plus considérable et aussi la plus intéressante ; elle se compose d'anecdotes contemporaines. Le rédacteur n'a pas toujours fait connaître les personnages ; quelquefois cependant il a osé dire les noms. On trouve aussi dans cette

(1) *Poggii florentini facetiarum libellus unicus*, pag. 281-282.

(2) Les facéties du Pogge ont été imprimées plusieurs fois, et elles furent traduites en français dès le quinzième siècle. Une des meilleures éditions du texte latin est celle imprimée à Londres, sous ce titre : *Poggii florentini facetiarum libellus unicus, notulis imitatores indicantibus, etc., etc., Londini* 1798, 2 vol. in-32.

partie des détails historiques : je vais en signaler ici quelques-uns.

S'il faut ajouter foi à un passage des *Dames galantes* de Brantôme (1), la première des *Cent Nouvelles*, intitulée *La Médaille à revers*, contient le récit d'un fait historique. Brantôme assure qu'une aventure pareille est arrivée à Aubert de Cani, qui avait épousé Mariette d'Enghien, avec laquelle Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, eut le bâtard d'Orléans, si connu sous le nom de comte de Dunois. Ce qui peut faire douter de la réalité d'une pareille aventure, c'est qu'on en retrouve la principale circonstance dans un fabliau du treizième siècle; à moins qu'on ne suppose Louis d'Orléans assez audacieux pour s'être amusé à mettre en action le fabliau qu'il avait dû lire.

La cinquième Nouvelle contient le récit de deux histoires relatives à Talebot, et qui n'ont rien que de très-vraisemblable. J'en dirai autant de la Nouvelle vingt-quatre, qui se rapporte au comte Waleran de Saint-Pol, connétable de France et l'un des partisans du duc Jean de Bourgogne.

Au sujet de la nouvelle quarante-sept, intitulée *les Deux Mules noyées*, voici ce que l'on trouve dans un dictionnaire manuscrit des Beautés et Choses curieuses du Dauphiné :

« Dans la rue de Cleres, à Grenoble, on voyoit autre-« fois sur le portail de la maison de Nicolas Prunier de « Saint-André, président au parlement de Grenoble, un « écusson de pierre, soutenu par un ange, et portant pour « armoiries d'or à un lion de gueule (ces armes étoient celles « de la famille Carles, éteinte au XVIIe siècle). L'ange « qui supportoit l'écusson tenoit l'index d'une de ses mains « contre sa bouche, d'un air mystérieux et comme indi-« quant qu'il faut savoir se taire. Chaffrey Carles, prési-« dent unique au parlement de Grenoble, en 1505, l'avoit « fait mettre sur cette maison qui lui appartenoit. Cet

1) Discours premier, pag. 60 de l'édition in-8, 1822. t. VII.

« homme sut en effet dissimuler assez longtemps avant « que de trouver l'occasion de se venger de l'infidélité de « sa femme, en la faisant noyer par la mule qu'elle montoit « au passage d'un torrent. Il avoit commandé à dessein qu'on « laissât la mule plusieurs jours sans boire. Cette aven- « ture, imprimée en plusieurs endroits, a fait le sujet d'une « des nouvelles de ce temps; mais dans ce conte on n'y « nomme pas les personnages. Chaffrey étoit si savant dans « la langue latine et dans les humanités, que la reine Anne « de Bretagne, femme de Louis XII, le choisit pour ensei- « gner cette langue et les belles-lettres à Reine, sa fille, qui « fut depuis duchesse de Ferrare. Ce même Chaffrey Carles « fut fait chevalier d'armes et de lois par Louis XII, « en 1509. »

La soixante-troisième nouvelle contient le récit d'une plaisanterie d'assez mauvais goût que fit un certain Montbléru à trois seigneurs qu'il accompagnait. Ce Guillaume de Montbléru, fut bailli d'Auxerre, de 1467 à 1469. L'abbé Lebeuf, dans son *Histoire de la ville d'Auxerre* (1), dit que dans l'inscription de ses armes, Montbléru était qualifié de premier écuyer d'écurie du comte de Charolais. Je trouve aussi, au nombre des domestiques du duc Philippe, un Pierre de Montbléru, dit le Bègue, comme écuyer-échanson. Ce dernier, cité dans un compte de 1420, était probablement le père de Guillaume de Montbléru (2).

Dans quelques-unes des *Cent Nouvelles*, on peut recueillir des détails qui ne sont pas sans importance pour l'histoire du quinzième siècle. Ainsi la nouvelle soixante-deux, intitulée *l'Anneau perdu*, contient des renseignements assez curieux sur l'assemblée qui se tint au château d'Oye, entre Calais et Gravelines, au mois de juillet de l'année 1440, pour la délivrance de Charles d'Orléans.

La nouvelle soixante-quinze est le récit d'un épisode ac-

(1) Tome 2, pag. 44.

(2) Etat des officiers et domestiques de Philippe le Bon duc de Bourgogne, p. 292 des mémoires pour servir à l'*Histoire de France et de Bourgogne*. Paris 1729, in-4.

sez plaisant qui signala les guerres entre les Armagnacs et les Bourguignons, et dont la ville de Troyes en Champagne fut le théâtre. Je pourrais encore citer plusieurs autres faits du même genre ; mais ce n'est pas seulement sous le point de vue de l'histoire proprement dite que les *Cent Nouvelles* ont de l'importance, c'est plutôt comme servant à l'histoire des mœurs, des usages, des coutumes du quinzième siècle, que ce recueil doit être considéré. Sous ce rapport, il n'est pas une page des *Cent Nouvelles* qui ne mérite de fixer l'attention. La vie intime et cachée de nos aïeux y est peinte dans le plus grand détail ; il est facile d'en saisir les circonstances les plus secrètes : la liberté, et bien souvent la licence avec laquelle un grand nombre de sujets sont traités, concourent à donner encore à tous ces détails plus de vérité et d'étendue.

Ce qui distingue principalement les *Cent Nouvelles*, c'est le style plein de clarté, de finesse et d'élégance, avec lequel elles sont écrites. Il est impossible de pousser plus loin la satire et la moquerie ; la gaieté la plus franche s'y mêle à cette naïveté dont notre La Fontaine avait le secret, et qui s'est perdue avec lui. Cette naïveté a l'avantage de faire passer la crudité, quelquefois un peu rude, dont les récits sont empreints, et de faire oublier certaines expressions, trop grossières, qu'on regrette de rencontrer. Il faut dire aussi que l'emploi de ces expressions n'est pas habituel, et que, dans les bons endroits, l'auteur sait trouver des périphrases qui annoncent déjà le travail et le style étudié. Il aime surtout à déguiser la satire sous un éloge affecté, et qui contraste singulièrement avec ce qu'il raconte. Veut-il faire connaître quelques bons tours joués par une femme à son mari, il prodigue, en commençant, à l'infidèle les louanges les plus exagérées : par exemple, dans la première nouvelle, en parlant de l'angoisse qu'éprouvait, cachée sous sa couverture, la femme d'un bourgeois, surprise par son mari, il dit : « Et jà se vouloit avancier de « haulcier la couverture soubs la quelle faisoit grand péni-« tance et silence *sa très parfaicte et bonne femme*, quant le

« bourgeois, etc.... (page 45). » Et plus bas, dans la même nouvelle : « *Ma chière compaigne et très loyale espouse*, je « vous prie, etc. » De même, dans la quatrième nouvelle, au moment où il va raconter un trait de couardise du mari de la mercière, il commence ainsi : *Le mary bon et saige, preux et vaillant, comme après vous sera compté* (page 67). Et dans la nouvelle seizième, après avoir dit comment une dame avait donné un lieutenant, à son mari, qui guerroyait contre les Sarrasins, il ajoute : « Et sa *très bonne « femme qui moult la désire et regrete*, comme par plu- « sieurs de ses lettres elle luy a fait scavoir... (page 136). »

C'est surtout dans la manière dont le dialogue est composé que le style des *Cent Nouvelles* est remarquable. L'*acteur* est arrivé, sous ce rapport, à une grande perfection; mais il ne faut pas oublier que chacun des narrateurs y a contribué pour une partie, et que le mérite de l'*acteur* consiste principalement dans la fidélité scrupuleuse avec laquelle il a reproduit chaque récit dans les mêmes termes qu'il l'avait entendu faire. Cette fidélité donne aux *Cent Nouvelles* une grande valeur, parce qu'elle nous permet de juger du langage admis dans la haute société du quinzième siècle. Il est inutile de citer aucun passage des nombreux dialogues qui se rencontrent dans les *Cent Nouvelles;* le lecteur en jugera par lui-même.

Je joins à ces observations plusieurs extraits de la Chronique Martinienne, dont j'ai parlé précédemment (1).

Ces extraits sont suivis d'un catalogue de livres manuscrits de la fin du quinzième siècle, dans lequel on trouve mentionnés les *Cent Nouvelles*, le *Petit Jehan de Saintré*, et les *Quinze Joyes de mariage*. Ce catalogue pourra donner une idée du genre de littérature qui était en vogue au moment où les *Cent Nouvelles* furent composées.

(1) Voyez plus haut, page x.

APPENDICES.

EXTRAIT DE LA CHRONIQUE MARTINIENNE.

(Folio CCLXXXIX r°.)

Comment Monseigneur le Daulphin procura de faire occire le grant séneschal de Normandie pour aucunes causes. Et comment le roy donna à Jacques de Chabannes l'office de grant maistre d'hostel de France.

En l'an mil quatre cens quarante-six, monseigneur le Daulphin fut mal content contre le grand séneschal de Normandie, pour certaines causes qui ne sont icy escriptes, et délibéra monseigneur le Daulphin de le faire occire. Et de ceste matière se adressa au dit conte de Dampmartin au quel il donna dix mille escus, et luy promist le dit conte faire la dicte exécution. Toutesfois il advint que son frère messire Jacques de Chabannes, grant maistre de France, fust adverty de la matière, envoya quérir son frère auquel il remonstra le dangier où il se boutoit, de faire destruire luy et les siens. Et le dit conte de Dampmartin, après avoir oy l'oppinion de son frère, rendit à monseigneur le Daulphin la dicte somme de dix mille écus que le dit Daulphin luy avoit baillé. Et advint que le roi Charles fust de ce adverty, qui estoit alors en la ville de Chinon; et manda son filz à aller parler à luy, ce qu'il féist. Et quant il y fut, le roy luy dist : Loys, je scay bien la maulvaise voulenté que vous avez contre le grant séneschal, qui m'a bien et loyaulment servy; et l'entreprise que vous avez faicte sur luy pour luy faire piteusement finer ses jours; mais je vous en garderay bien. Et alors le Daulphin respondit au roy : Monseigneur, je ne fais chose en ceste manière qu'il ne me ait esté

conseillé par le conte de Dampmartin. Et le roy lui dist ces motz : Loys, saint Jehan, je ne vous en croy pas. Et envoya quérir le conte de Dampmartin, qui vint en la présence du Roy, lequel luy porta de très rudes paroles, en luy disant : Conte de Dampmartin, avez vous conseillé à mon filz le Daulphin de faire mourir le grant séneschal de Normandie? Lequel luy respondit que nenny, mais qu'il avoit entreprins de mettre la matière à exécution par son commandement. Et alors monseigneur le Daulphin dist au conte de Dampmartin : Sauf l'honneur de monseigneur, vous avez menty. Et sur ceste matière le conte de Dampmartin va respondre à monseigneur le Daulphin, en la présence du Roy : Monseigneur, je vous respondroys autrement que je puis faire, car je respondrois, touchant ceste article, de ma personne à la vostre, si n'estiez filz du Roy, et en suis exempté par ceste raison. Mais, monseigneur, je vous offre en la présence du roy mon souverain seigneur, que s'il y a gentil homme en vostre maison, qui me vueille charger sur ceste matière, que je luy feray de ma personne dire le contraire. Le roy ayant ainsi ouy parler le dit conte, dist au dit Daulphin : Loys, je vous bannis pour quatre moys de mon royaulme et vous en allez en Daulphiné.

Et il dist au dit conte de Dampmartin qu'il se vouloit servir de luy et qu'il luy feroit des biens. Et alors le dit Daulphin sortist de la chambre du roy, nud teste et dist telles paroles : Par ceste teste qui n'a point de chapperon, je me vengeray de ceulx qui m'ont gecté hors de ma maison. Et fist coupper les queues à la pluspart de ses chevaulx, disant qu'ils estoient escourtez. Et ainsi s'en alla monseigneur le Daulphin en son pays de Daulphiné. Et demoura le dit conte de Dampmartin en la grace du Roy tellement qu'il fist donner à messire Jacques de Chabannes son frère, l'office de grand maistre d'hostel de France, et en fut defféré monseigneur de Cullant, pour ce qu'on disoit qu'il avoit pris l'argent d'ung quartier de ses gens darmes. Et conquist le dit conte de Dampmartin beaucoup de biens au service du roy Charles.

(Folio CCCII r°.)

Comment le roy institua Anthoyne de Chabannes son lieutenant général pour aller es pays du Daulphiné prendre monseigneur le Daulphin et mettre le dit pays es mains du roy.

En l'an mil quatre cent cinquante-six, le roy institua son lieutenant général Anthoyne de Chabannes, comte de Dampmartin, pour aller au Daulphiné prendre monseigneur le Daulphin son filz, et aussi pour mettre entre ses mains le dit pays du Dauphiné. Et le dit Daulphin, saichant la venue du dit conte de Dampmartin, le quel jà par avant, comme cy devant est touché, il avoit congnoissance, tant du service qu'il féist au Roy à la Bastide de Dieppe, que en l'advitallement de Lommars, ensemble il avoit esté cause de conquester la basse Normandie, et où il fut appellé capitaine des escorcheurs, que aussi en la journée de Basle et au secours qu'il féist au dit Daulphin devant Nyort, là où il estoit assiégé et rendu à la voulenté de son père, n'eust esté le secours de la bande que lui mena le dit conte de Dampmartin. Le Daulphin entendit bien que icelluy conte n'estoit point pour soy excuser et reffuser icelle commission à luy baillée, commença à proferrer telles parolles du Roy son père et du dit conte de Dampmartin : Se Dieu ou fortune me eust donné la grace d'avoir la moytié d'autant de gensdarmes comme a le roy mon père, dont je demourray héritier, à l'aide de nostre dame ma bonne maistresse, son armée ne eust point prins la paine de me venir cherchier si avant comme elle fait, car je la feusse allé combattre dès Lyon. La cause pour quoy le Roy avoit prins icelle hayne contre le dit Daulphin son filz, estoit pource que aucuns disoient qu'il traictoit trop durement ses subjectz au Daulphiné. Et espécialement les évesques, prelatz et autres gens d'église, en prenant leurs biens contre leur gré, pour conduire et entretenir son estat

pour ce que le Roy ne luy donnoit plus riens. Aucuns autres disoient que celle du père au filz venoit pour cause de la mort de la belle Agnès qui mourut par poyson. Et ainsi le dit Enguerran de Monstrelet; et ne scay si justement il fut de cette matière accusé, touteffoys celluy Daulphin avoit plusieurs foys blasmé et murmuré contre son père pour la dicte belle Agnès, laquelle pour vray avoit esté la plus belle femme jeune qui feust en icelluy temps possible de veoir, laquelle estoit en la bonne grace du Roy tellement que plus ne povoit. Et après le trespas de la belle Agnès, la damoiselle de Villequier sa niepce occupa sa place, ja soit ce qu'elle feust indigne de ce vice. Et pour les grands travaulx que le Roy avoit faitz à reconquester la plus grant partie de son royaulme, il fut délibéré d'avoir des plus belles filles que l'on pourroit trouver, nonobstant que sa vertu estoit trop plus grant sans comparaison que son vice. Car c'estoit ung roy très illustre, très hardy et victorieux. Et ne luy suffit tant seulement d'avoir reconquis son royaulme de France, dont les Angloys estoient de la plus grant partie possesseurs, mais il les jetta belliculeusement hors de son royaulme, et si conquesta sur eulx les duchez de Guyenne et de Normandie à luy appartenans.

Et devez savoir que après ce que le dit conte de Dampmartin eust esté institué par le Roy son lieutenant général pour aller au dit Daulphiné, il s'en partit à tout bonne compaignie de gensdarmes pour prendre monseigneur le Daulphin et le amener au Roy, par amour ou par force, comment qu'il feust. Et couroit lors commune renommée que s'il y féust venu, le Roy luy eut fait une très maulvaise compaignie, et qu'il eut fait le roy de Charles son autre filz que on appelloit le petit seigneur, mais il ne fut point trouvé. Car quant il fut de ce adverty, il féist semblant ung soir, de vouloir aller chasser le lendemain, et recommanda que le disner feust tout prest au boys où la chasse se feroit, et y féist porter toute sa vaisselle d'argent. Laquelle chose venue à la congnoissance du conte de Dampmartin, il se mist en aguet et en ordonnance pour prendre

le dit Daulphin à celle chasse. Mais le dit Daulphin qui se doubtoit de ce, le lendemain au matin que l'en cuydoit qu'il allast à la chasse, print six ou sept de ses plus familiers et montez sur bons chevaulx, davantaige se prindrent à cheminer devers Bourgongne ; et ne cessèrent de cheminer tant qu'ilz arrivèrent à saint Claude. Et leur fut bien besoing de cheminer ainsi roiddement, car s'ilz eussent tardé quelque pou, le conte de Dampmartin les eut rattaintz, qui les suyvoit à pointe d'esperon et à grant exploict. Quant doncques le Daulphin fut venu à saint Claude, il trouva tantost après monseigneur le prince d'Orenge à Nauzère, qui le recéut moult honnorablement. Et lors qu'il eut oy dire qu'il se doubtoit d'estre poursuivy et qu'il vouloit aller le plustost qu'il pourroit vers le duc de Bourgongne, manda hastivement le mareschal de Bourgongne qu'il vint hastivement acompaigné de gens de guerre et se partyrent sans tarder pour tirer en Braiban. Enguerrant de Monstrelet dit sur ceste matière telles paroles que à la vérité ceste cy fut une merveilleuse besongne. Car le prince d'Orenge et le maréchal de Bourgongne estoient les deux des hommes du monde que le Daulphin hayoit le plus. Et la cause pour quoy fut pour ce qu'ilz avoient défféré Anthoine de Chabannes conte de Dampmartin, luy estant en son service. Nonobstant, comme devant est dit, il trouva moyen de bien chauffer les pays du dit mareschal bossu et de gaigner dix mille écus pour faire referer ses chevaulx. Mais nécessité qui n'a loy, ammena à celle fois le Daulphin à refuge à ses plus grans hayneurs et s'en ayda à son besoing. Car le mareschal de Bourgongne le conduyt si bien par les pays du duc de Bourgongne qu'ilz vindrent sauvement à Louvain, et de Louvain s'en allèrent à Brucelles. Et envoya incontinent vers le duc signifier la venue de monseigneur le Daulphin. Le quel bon duc, désirant le recevoir et festoyer comme filz ainsné de son souverain seigneur, se hasta le plus qu'il péust de l'aller recevoir. Si tost qu'il fut retourné à Brucelles, il y trouva le dict Daulphin et le recéut tant honorablement que plus ne povoit. Et luy assigna inconti-

tinent trois mil livres, pour chascun moys, pour maintenir son estat; et luy pria qu'il esléut en son pays telle place qu'il vouldroit et il luy feroit délivrer. Et le Daulphin demanda Genappe qui est ung chastel en Braibant, bien assis et en belle place, là où il se tint et demoura grant espace de temps, à quatre lieues près de Brucelles.

Comment après ce que Monseigneur le Daulphin eut laissé son pays du Daulphiné, le roy escrivit unes lettres au conte de Dampmartin, dont la teneur s'ensuyt.

Nostre amé et féal, nous avons esté présentement advertis que le batard d'Armignac et Guarguesalle doyvent en brief venir en ce pays du Daulphiné, auquel avons disposé de donner provision pour le mettre et entretenir en bonne seurté, ainsi que autreffois avoit esté conclud et délibéré, vous estant par deça. Et par espécial avons donné pour pourveoir bien et honnorablement à l'estat et entretennement de nostre très chière et très amée fille la Daulphine laquelle tousjours aurons en espéciale recommandaction, comme notre propre fille. Et pource, comme scavez, le dit bastard d'Armignac et Garguesalle sont des principaux qui ont séduit et conseillé nostre filz le Daulphin à s'en estre allé hors du dit pays et à tenir les termes qu'il tient et qui plus empesche sa réduction et le radressement de ceste matière. Parlez de par nous à beau cousin de Savoye, et que faictes envers luy tellement qu'il envoye incontinent et en toute diligence, au pont de Saissal et autres passaiges de ses pays, jusques vers les marches de Bourgongne, pour scavoir des nouvelles de leur venue et y mettre si bonnes gardes que s'ilz y passent l'on les preigne et amaine l'on par devers nous. Laquelle chose se faire se peult, povez penser que ce seroit grand bien et abreigement des matières touchant la réduction de nostre dit filz. Nous en escrivons semblablement au mareschal de Savoye, affin qu'il y face diligence de sa part; et n'en avons point escript au dit beau cousin. Pource que croyons que de brief il sera par deça. Si faicte en cette matière toute la meilleure diligence que

pourrez, et en nos affaires vous employez comme bien y avons la confiance. Donné à Vienne, le deuxiesme jour de novembre. Ainsi signé Charles et le Cointe. Et au dos des dictes lectres estoient escript : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grand pennetier de France.

Comment le lendemain furent de rechief escriptes et envoyées de par le roy, ces lectres au conte de Dampmartin.

Nostre amé et féal, nous avons receu les lectres que escriptes nous avez, par lesquelles avons scéu que en la façon des dictes lettres, beau cousin de Savoye n'estoit point encores party pour venir par de ça, mais qu'il estoit tout délibéré de partir le jour de hyer qui fut le deuxiesme de ce présent moys de novembre, par quoy désirez bien scavoir qu'il nous plaira que faciez ou cas qu'il ne partira ce dit jour. Vous scavez comme autreffois le dit beau cousin de Savoyenous a fait scavoir que si nous approchions des marches de par de ça, il auroit bien grant désir de venir devers nous, à laquelle cause et aussi pource que à présent sa venue nous sembloit estre bien convenable, mesmement pour son bien, nous vous avons envoyé par devers luy pour lui faire assavoir nostre approuchement es dictes marches de par de çà. Et veu ce que luy et belle cousine de Savoye, et vous nous avez par cy devant escript, avons toujours de jour en jour attendu et espéré sa dicte venue, par quoy avons esté bien content que demourissiez par delà jusques à présent, pour venir en sa compaignie. Toutes fois pource que avons bien à besongner de vous pour l'expédicion de noz affaires, nous voulons que si le dict beau cousin de Savoye n'est party, ou prest de partir, que incontitinent vous en venez. Et touteffois n'oubliez pas de pourvoyr à ce que dernièrement vous avons escript touchant le bastard d'Armignac et Gargessalle, lesquelz, comme avons esté advertis, doyvent en brief venir en ce pays du Daulphiné. Au surplus nous sommes arrivés en ceste ville de Vienne;

Et combien que François de Tiersant et Cadoral soyent venus par de ça, et de par nostre filz le Daulphin, ayent fait deffense à plusieurs villes et places qu'on nous obéyst, pour ce que en brief leur envoyroit secours, ce néantmoins les officiers, prélatz et gens de leurs villes du pays de Daulphiné, sont venuz en ceste ville par devers nous tous très joyeux de nostre venue, et de ce que avons délibéré de donner provision et mettre en bonne seureté, ordre de justice et police le fait du dit pays qui en avoit bien mestier. Et jà avons pourveu à la pluspart de toutes les places et quelque soit des principalles. Et au regard des autres places esquelles il y a aucuns estrangiers et des gens du bastard d'Armignac et du seigneur de Montauban, nous avons esté content qu'elle demourassent entre les mains du gouverneur et de ceulx du dit pays, pourveu que les ditz estrangiers et gens du dit bastard d'Armignac et de Montauban s'en allassent et que tout soit mys en si bonne seureté que inconvénient n'en puisse advenir. De laquelle chose faire ceulx du dit pays ont esté contens et aussi de nous asseurer que se on vouloit mettre et envoyer aucunes gens estrangiers audit pays ou autres à puissance, l'on ne les y recevera point. Et affin de radresser les choses au mieulx, ainsi que l'avons désiré tousjours et désirons, nous avons esté contens que ceulx des ditz pays envoyent par devers nostre dit filz luy remonstrer son cas, la doulceur que luy avons tenue, et essayer à le réduyre, les choses dessus dictes touttefois préalablement faictes et le tout mys en bonne séureté, en quoy esperons avoir pourveu et pourveoir par manière que de ce aucun inconvénient n'en adviendra et que ce sera au bien de la chose publicque et de toutes les parties à qui il touche. Si vous avons bien voulu escrire ces choses, affin de vous advertir des demaines des matières et de ce qui est advenu depuis que derrenierement vous escrivimes. Et quant à présent ne vous escrivons plus amplement fors que tousjours en noz affaires vous employez, comme bien y avons la confiance.

Donné à Vienne le troisiesme jour de novembre. Ainsi signé, Charles et le Cointe. Et au dos des dictes lettres es-

toient escript : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grant pennetier de France.

S'ensuyt unes autres lettres escriptes par le roy au conte de Dampmartin, dont la teneur s'ensuyt.

Nostre amé et féal, quant vous nous avez fait demander congé pour aller en voz affaires, en Bourbonnois, vous ne nous avez point fait dire en quel temps seriez retourné devers nous. Et pour ce que nostre intencion est de faire venir ici vers la fin du moys de janvier, de noz genz d'armes de Normandie, et semblablement du pays de Guyenne, pour donner ordre au fait de noz gens d'armes et de besongner en noz autres affaires, ausquelles choses faire voulons bien que soyez. Nous vous mandons ces choses affin que facez dilligence de faire vos besongnes si dilligemment que puissez estre au temps dessusdit devers nous ou plustost, se avez achevé voz besongnes. Donné aux Moultis lez Tours, le xxiiij jour de décembre. Ainsi signé Charles et Goreau. Et au dos desdictes lettres estoit escrit : A nostre amé et féal conseiller et chambellan le conte de Dampmartin, grant pennetier de France, séneschal de Carcassonne et bailly de Troye.

Comment se esméut débat entre le seigneur du Maine et Anthoine de Chabannes, conte de Dampmartin.

En celle dicte année, se esméut ung débat entre monseigneur du Mayne et le dit conte de Dampmartin, du quel le dit seigneur du Maine dist qu'on scavoit bien dont estoit venu le dit comte de Dampmartin et qu'il estoit un seigneur de par sa femme. Icelluy conte estant adverty dicelles parolles, dist au Roi : Sire, en toutes les choses où il vous a pleu me employer, tant aux affaires de vostre guerre que en voz plaisirs, je n'y ay riens refusé. Toutesfois monseigneur du Maine qui est ici en vostre présence, publie qu'il scet bien dont je suis venu. Sire, j'entens bien que au regard des biens et des maisons il n'y a nulle com-

paraison. Mais quant il vous plaira vous enquérir quel il est et quel je suis, vous y trouverés grant différence. Et le Roy luy respondit sur ce propos : Conte de Dampmartin, tant que je seray roy de France, voz ennemis ne vous scauroient faire autre ennuy sinon que de vous faire la moue. De quoy le dessusdit conte très humblement remercia le Roy en luy disant : Sire, il n'est nul vivant, moy estant en vostre service, qui me scéut garder de faire ce qu'il vous plaira me commander.

Comment le duc de Bourgogne envoya ambassadeurs devers le roy, touchant la réception du Daulphin.

L'an mil quatre cens cinquante six, après que monseigneur le Daulphin eut esté par certaine espace de temps avec monseigneur le duc de Bourgogne, sans le congé du roy, et que le dit Daulphin lui eut envoyé certaines requestes desquelles il ne obtint riens du roy, icelluy duc de Bourgongne envoya ses ambassadeurs vers le roy porter ses lectres touchant la partie du dit monseigneur le Daulphin, lesquelles estoient reduictes en quatre pointz, lesquelz furent depuis baillés pour meilleur mémoire, en la manière qui s'ensuit :

Le premier est de la remonstrance que monseigneur le duc Philippe de Bourgongne fist au roy qu'il ne devoit point estre mal content de la réception qu'il avoit faicte de monseigneur le Daulphin en ses pays et seigneuries. Car il a esté méu à ce faire pour l'honneur du roy, duquel il est ainsné filz; et qu'il estoit venu par devers luy de loingtain pays et que sans charge de son honneur envers toutes nations chrestiennes il ne l'eust péu refuser en ses pays et luy faire honneur et service tel qu'il luy appartient.

Le second est comme le dit duc de Bourgongne, quant il a été arrivé à Brucelles devers monseigneur le Daulphin, en parlant ensemble, il le trouva fort espoventé et luy dit comment il avoit envoyé devers le roy et luy avoit fait plusieurs offres et requestes ; et que le roy avoit bien accepté les offres, mais au regard des requestes, il ne luy en avoit riens accordé ne appointé.

Le tiers article est comment monseigneur le Daulphin luy avoit dit la voulenté qu'il avoit de soy employer contre le Turc. Et quant il plairoit au Roy luy donner charge de ce faire et bailler gens pour le acompaigner, ainsi que à aisné filz de France appartient, le dit duc se offre de soy mettre soubz luy et de le acompaigner et servir au dit voyage.

Le quart article qu'il plaise au roy recevoir mondit seigneur le Daulphin en sa bonne grace et le reduyre et attraire à luy, et à ce se offre le dit duc, si c'est le plaisir du roy. En en tant que touche le pays du Daulphiné, se tenir à tant sans plus avant procéder. Sur lesquelz quatre pointz a esté par le roy et en son conseil respondu en la manière qui s'ensuyt.

S'ensuyt la response qui fut faicte de par le roy et son conseil aux points et article que le duc Philippe de Bourgongne lui avoit envoyées.

Quant à la réception de monseigneur le Daulphin, le roy a bien congnoissance que en luy est bien déu estre fait honneur et bon recueil par le dit duc de Bourgongne et autres princes de ce royaulme, quant il scauroit que mondit seigneur le Daulphin se maintiendroit envers le Roy son père comme bon et obéissant filz est tenu de faire ; et autrement non, car l'honneur qui lui est déu despend du roy.

Quant à ce que le dit duc de Bourgongne a trouvé mondit seigneur le Daulphin fort espoventé, désirant de tout son cœur estre et demourer en la bonne grace du roy, et qu'il luy ottroye ses humbles requestes, ce que le roy ne luy voulut jamais accorder, le roy est fort esmerveillé du dit espoventement et ne scet congnoistre cause pour quoy, car il a toujours été enclin à le recevoir en sa bonne grace ; et en l'année passée que monseigneur le Daulphin a envoyé devers le Roy plusieurs foys, et encores derrenierement Gabriel Vernes et le prieur des celestins d'Avignon envoyez de par nostre saint père le pape, et plusieurs autres du sang, et grant nombre, dist qu'il estoit content et qu'il vouloit que mon dit seigneur le Daulphin vint par devers luy et le recevroit comme

bon seigneur doit recevoir son bon et obéyssant filz, luy oublier et pardonner toutes les choses passées quelconques. Et pour ce que le dessusdit Gabriel de Vernes et le prieur des Célestins d'Avignon envoyez de par nostre saint Père le Pape, ainsi comme dessus a esté dit, disoient que monseigneur le Daulphin avoit grans craintes, le roy respont qu'on luy a fait respondre que quant il luy feroit scavoir ce dont icelles craintes luy viennent, il luy en fera telle et si bonne response qu'il seroit bien content et n'auroit cause de riens doubter. Ainsi n'a pas tenu au roy, ne ne tient que mon dit seigneur le Daulphin ne soit en sa bonne grace et hors de ses doubtes et craintes. Mais au regard des requestes qu'il luy fist faire, c'est assavoir de non venir vers luy et des serviteurs qui toujours ont esté de la part de mon dit seigneur mises et couchées comme condicionnelles, en faisant les offres par luy, jamais le Roy n'eust été méu ne conseillé de les luy accorder. Car ce eust esté directement allé contre le désir de tous ceulx du royaulme, mesmmement contre le conseil de mon dit seigneur de Bourgongne, et d'autres seigneurs du sang et notables hommes de ce royaulme, qui tous luy ont conseillé et requis de réduyre mondit seigneur le Daulphin et soy servir de luy; avecques ce le pourvoir de serviteurs et conseillers prudens, et notables hommes qui ayent regard à son honneur et bien, et le duyre à soy employer au service et bien du roy et de son royaulme, ainsi qu'il est tenu de faire par raison. Et quant le roy luy eut accordé les dictes requestes, les seigneurs de son sang et générallement tous ceulx de son royaulme, eussent eu grant cause de penser que la longue absence de mon dit seigneur eust esté de par le roy et son conseil, ce qui n'est pas. Car quant mon dit seigneur se partit de luy, il n'eut congé de demourer que quatre moys et il luy a demouré plus de dix ans, au grant regret et desplaisir du roy qui eut esté moult joyeux que durant le temps de son absence, il se fust trouvé es victorieuses besongnes qui se sont faictes en la recouvrance du royaulme; car la gloire du père est quant le filz fait oeuvres vallables.

Et quant à ses serviteurs, le roy eust bien désiré au temps passé, et encores désire que mon dit seigneur se servit de gens de bien et notables personnes qui tousjours le conseillassent et induysissent à toutes choses qui fussent pour son bien et honneur. Et en lui laissant entour luy gens qui autrement le féissent, ce ne seroit pas pour adresser ceste matierre ainsy que le roy désire. Et quant pour le bien et honneur de mon dit seigneur il fut expédient et nécessaire.

Le tiers touchant la voulenté que mon dit seigneur le Daulphin dit avoir de soy employer au voyage de Turquie, quant le roy a véu les lectres que nostre dit seigneur a escriptes de saint Claude, faisant mencion du dit voyage, il a esté moult esmerveillé qui a méu mon dit seigneur si soubdainement de prendre ceste nouvelle ymaginacion, de la quelle il n'avoit riens par avant fait assavoir au roy. Et semble bien que ce soit une nouvelle couleur pour tousjours eslonger à soy reduyre et venir et approuchier vers le roy son père, pour le servir ainsi comme il doit.

Et quant il eust eu le désir de faire le dit voyage, il déust préalablement avoir mis paine de soy réduyre au roy et luy obéyr, ainsi que de raison et selon Dieu, le doit désirer le faire. Et après luy eust péu dire et remonstrer l'affection du dit voyage, pour scavoir sur ce le bon plaisir du roy, sans l'auctorité et consentement du quel ne peut ne ne doit faire faire telles entreprinses. Et mesmement en si grande matières, attendu que les Anglois anciens ennemys de ce royaulme, chacun jour s'efforcent et mettent leurs ententes plus que jamais à invader les pays, seigneuries et subgetz, du roy; et que puis aucun temps, par exquisition de grans et subtilz moyens ont pourchassé de y avoir entrée et fais de grans entreprinse, lesquelles se elles eussent sorty à effect, se feussent ensuivis de si grans maulx et périlleux inconvéniens en ce royaulme, qu'il y eut longtemps a. Considèré aussi que les ditz Anglois ont faict response au légat de notre saint père le pape qu'il a envoyé par devers eulx, qu'ilz ne veulent entendre à nulle paix, mais sont en con-

tinuelle voulenté de guerroyer contre le roy et son royaulme. Il appert bien que mon dit seigneur n'a pas grandement pensé à l'estat et séureté de ce dit royaulme, car ce seroit pour mettre icelluy royaulme en trop grant péril que de en vuyder la chevalerie et noblesse; et demourroit en guerre avec ses anciens ennemys qui continuellement mettent leur entente par divers et subtilz moyens d'avoir entrée comme dit est. A quoy le roy a bien pourvéu jusques icy et a intencion d'y toujours pourveoir à l'ayde de Dieu. Et quant le roy par paix, tresves, ou autrement, eut véu et verroit séureté en son dit royaulme, ainsi qu'il a fait dire et montrer à nostre saint père le pape, qu'il n'y a roy, ne prince crestien qui plus avant se voulsist employer au secours de la chrestienté qu'il eust fait et encores feroit.

Le quart qu'il pléust au roy retenir mon dit seigneur en sa bonne grace, et touchant la paix du Daulphiné se tenir à tant sans plus avant procéder. Le roy son père a esté tousjours prest et encore est de recevoir bénignement mon dit seigneur le Daulphin, quant de sa part, il se mettra en son devoir, ainsi que le roy a tousjours dit et fait dire aux gens de mon dit seigneur le Daulphin, quant ilz sont venus devers luy. Et au regard du pays du Daulphiné, quant le roy a véu la manière comme mon dit seigneur a esté conseillé à soy de partir et absenter ainsi soubdainement du dit pays, nonobstant les doulces et gracieuses responses que luy avoit faictes le roy nostre sire, pour subvenir et obvier aux inconvénients que à l'enhortement de ceulx qui ainsi ont conseillé mon dit seigneur le Daulphin eussent peu venir. Lesquelz puis qu'ilz ont ainsi advanturé sa personne par voyes dangereuses, ainsi que les ditz ambassadeurs et proposé estoit à doubter que par le moyen du dit pays et des places forteresses d'icelluy, ilz eussent pu faire ou entreprendre des choses au desplaisir du roy et grant préjudice du dit seigneur. Le roy a esté conseillé de soy transporter au dit pays pour y donner provision et mettre en séureté et manière que inconvénient aucun n'en puisse advenir. En quoi toutefois il a tellement procédé que tous ceulx du

dit pays, quant ilz ont apperceu le bon vouloir du roy en ceste matière, ont esté très joyeux et consolez. Et est le roy content qu'ilz envoyent devers mon dit seigneur le Daulphin pour luy remonstrer la doulceur que le roy a tenue et essayé à leur duyre. Et a bien le roy espérance que oyez les remonstrances de ceulx du dit pays, et par le bon conseil et enhortement de mon dit seigneur de Bourgongne, mon dit seigneur se réduyra et fera son devoir devers luy ainsy qu'il doit. Et en le faisant le roy oublira toutes ses desplaisances du temps passé et le recevera en sa bonne grace, et le recevra bénignement comme bon seigneur et père doit son bon et obéyssant filz recevoir.

Comment Monseigneur le Daulphin escrivit unes lettres à une damoyselle qui estoit moult privée du roy son père, et la teneur d'icelles.

L'an mil quatre cens soixante et ung, Monseigneur le Daulphin qui portoit au comte de Dampmartin une merveilleuse hayne, et pour tascher à effacer l'auctorité que avoit le dit comte envers le roy Charles, qui estoit grande, il se advisa d'escrire unes lettres à une dame qui avoit gros crédit entour la personne du roy Charles, dont je ne veulx nommer le nom. Laquelle dame aymoit le Daulphin et tenoit son party occultement, et luy faisoit scavoir des nouvelles de court ; et estoit la forme des lettres telle qui s'ensuyt.

Ma damoyselle, j'ay véu les lettres que m'avez escriptes ; Et vous mercie de l'advertissement que m'avez fait par voz dictes lettres ; et soyez seure que à l'ayde de Dieu et de nostre Dame que une fois je le vous rendray. J'ay eu semblablement des lettres du comte de Dampmartin que je faingtz de hayr, qui sont semblables aux vostres. Je vous prie, dictes luy qu'il me serve tousjours bien, en la forme et manière qu'il m'a tousjours escript par cy devant. Je penseray sur les matiéres de quoy il m'a escript et bientost il scaura de mes nouvelles. Ma damoyselle, gectez ces lettres au feu et me faictes scavoir s'il vous semble que je

doyve guères demourer en l'estat où je suis. Escript à Genappe le trentiesme jour d'août. Ainsi signé le vostre Loys. Lesquelles lettres estoient escriptes de la main du dit Daulphin et non signées d'aucun secrettaire.

Comment les dictes lettres de Monseigneur le Daulphin furent montrées au roy son père.

Vous devez scavoir que les lectres ne tombèrent point entre les mains de la dicte damoyselle, mais furent par ung cordelier qui les portoit, baillées à ung varlet de chambre du roy Charles, à cause que le dit cordelier ne pouvoit parler à la dicte damoyselle; est promist le dit varlet les bailler à icelle damoiselle. Mais il les bailla, comme j'ay ouy dire, à monseigneur du Maine, lequel les monstra au roy qui fut bien esbahy de les voir, et ne scavoit que penser; nonobstant il dist au dit comte du Maine qu'il ne pourroit penser que icelluy comte de Dampmartin luy voulsist faire quelque lasche tour. Mais icelluy monseigneur du Maine persuada si fort le roy, pour la hayne qu'il portoit au comte de Dampmartin, que le roy Charles l'envoya à Saint-Fargeau qu'il avoit achapté nouvellement par décret, la somme de vingt mille escus, comme dessus est dit. Et par ce moyen fut donné le bont au dit comte de Dampmartin, à fausses enseignes, car jamais par luy ne furent escriptes aucunes lettres au dit Daulphin.

Comment le roy sceut par aucuns des secrettaires du Daulphin que le comte de Dampmartin n'avoit point escript nulles lettres au Daulphin.

En icelluy tems, environ le mois de juillet, fut semé certain langage par certaines gens plains de zizanie; et disoit on que on vouloit empoisonner le roy estant à Meung sur Yeure. De la quelle chose après ce qu'il fut informé fischa tellement le dit empoisonnement en son cœur que oncques puis n'eut joye ne santé. Mais pour ce qu'il en avoit esté adverty par ung cappitaine qui bien l'aymoit, y adjousta plaine foy, et se desconforta tellement qu'il en laissa le boire

et le manger, bien l'espace de sept jours ou environ, qu'il ne se osoit fier à nul de ses gens, ne prendre aucune refection. Or devez scavoir que le roy avoit des gens autour de la personne de monseigneur le Daulphin, mesmement de ses secrettaires, qui lui faisoient scavoir des nouvelles du Daulphin et lui en escrivoient. Si envoya le roy Charles ung cordelier exprès devers les secrettaires du dit Daulphin, pour scavoir si le comte de Dampmartin lui avoit escript unes lettres, à qui fut trouvé que non; et apporta le dit cordelier lettres d'iceulx secrettaires par lesquelles ils escrivoient que jamais il n'en avoit escript et n'en avoient ouy parler; et scavoient véritablement que monseigneur le Daulphin le hayoit à mort. Le roy, sachant le conte de Dampmartin estre pur et innocent de ce qu'on luy mettoit sus, de tenir le party du dit Daulphin, l'envoya quérir en son chasteau de Saint-Fargeau. Et arriva le dit comte de Dampmartin à Meung sur Yevre, ung jour devant sa mort qui fut le lendemain veille de la Magdaleine. Et dès ce qu'il fut devant le roy, lui commença à demander : « Sire, comme se porte vostre santé? » Et le roy lui respondit : « Très piteusement, conte de Dampmartin. » Et le dit conte commença à dire : « Sire, je vous prie que vous mangez, et n'ayez deffiance de nulluy; car je croy qu'il n'y a homme en vostre maison qui ne voulsist mourir pour vous. Et se vous avez quelque ung de qui vous ayez deffiance, faictes le prendre et faictes faire son procès tout au long; et s'il est trouvé qu'il est rien mesprins contre votre personne, faictes le tirer à quatre chevaulx. » Et le roy respondit : « Je remets la vengeance de ma mort à Dieu. » Et sur ce point, le dit comte supplia de rechief le roy qu'il voulsist manger et le roy luy dist : « Je le veulx bien, mais je veulx que vous me allez quérir ung coulix et que le voyez faire. » Si fut le dit coulix apporté par le dit comte de Dampmartin au roy, auquel il dit : « Sire, s'il vous plaist, vous gousterés de cecy, car je prens sur ma vie qu'il n'y a chose qui ne soit bonne. « Et le roy lui dist : « Comte de Dampmartin, je ne me deffie point de vous. » Et sur ce point le roy ayant une

cuillier d'argent pour cuider prendre du dit coulix, n'en péut avaller pour ce que ses conduyts estoient tous retraitz. Et commença le roy à dire : « Haa ! conte de Dampmartin, vous perdrés en moy la plus belle rose de vostre chappeau, car après ma mort, vous aurés bien affaire. Je vous prie que de ce que vous pourrez que vous serviez le petit seigneur mon fils. » Le roy entendoit le duc Charles qui depuis fut duc de Guyenne. Les assistens qui estoient en la chambre du roy après avoir ouy ces parolles, leur sembla qu'ilz ne veoient plus le roy, mais seulement son sercueil. Et depuis le roy demanda ung prestre et se confessa et ordonna, comme bon catholique doit faire, et recéut bien et devotement tous ses sacremens et fist ses derrenières ordonnances telles qu'il s'ensuyvent. Et premièrement ordonna à ses exécuteurs qu'il vouloit estre en sépulture, en l'église monseigneur saint Denis en France, en la chappelle où son père et son grant père sont enterrés. Et ainsi fina ses derreniers jours qui fut le propre jour de la Magdaléine au dit an mil quatre cens soixante et ung.

LIVRES EN FRANÇOIS

ESCRIPTZ A LA MAIN, A TORS, DEVANT L'OSTEL DE MONSEIGNEUR DE DUNOIS.

(Extrait du Ms. de la Bibl. roy., N° Beth. 8452.)

PREMIÈREMENT.

Les quatre volumes Froissart.
Titus Livius, en trois volumes.
Tristan, en trois volumes.
Lancelot du Lac, en trois vol.
Josephus.
L'Abréviateur des histoires.
Les Passages d'outre-mer.
Le second volume de la Toison d'or.
Orose. — Lucain.
Boccace, des hommes.
Boccace, des femmes.
Le Mignon.
Le Songe du vergier.
Les *Cent Nouvelles*.
Merlin.
Les Prophéties Merlin.
Le Recueil des histoires de Troyes.
Hercules.
Le petit Artus, en deux vol.
Josephes, du saint Graal.
La queste du sainct Graal.
Sidrach.
Le Rusticain.
Le Missel en françois.
Métamorphose.
Beufves d'Anthonne.
Regnault de Montauban.
Maugis.
Cleriadus et Meliadus
Augres de Romme.
Le Jouvencel.
Quinte Curce.
Les Trois filz de roy.
Bertran du Glaiquin.
Le petis Tristan.
Les Stratagemes Frontin.
Ferrans de Portugal.
Arcita et Palamon et la belle Emylia.
Marc Poul.
Troylus.
Huon de Bourdeaulx.
Chroniques des Belges.
Larguemys d'amors.
Le Chevalier aus dames.
L'Estrif de fortune.
Les cens Balades.
Matheolus.
Balaam et Josaphat.
L'Ymaginacion du chevalier.
Le Chevalier au cisne.
Bouche medisant et Femme defendant.
Le Débas du lyon et du goupil.
Ovide, d'aimer.
Vegece, de chevalerie
Le Doctrinal de la court.
Le romans de la Roze.
Le Rosier des guerres.
Le chasteau périlleux.
Le Régime de santé.
Les Arestz d'amours.
La Somme le roy.
Phebus.

Chroniques de France abrégées.
Le Livre de Mandicité spirituelle.
Le Mirouer des simples ames anéanties.
La Destruction de Troyes.
Alixandres.
Ponthus.
L'Arbre des batailles.
Le Jeu des échecs.
Guérin de Montgleve.
Berthe au grant pié.
Paris et Vienne
Mélusine.
Les Merveilles du monde.
Le *petit Saintré*.
Chroniques du roi Charles VII.
Olivier de Castille.
Galian le Restoré.
Le Corps de Policie.
Florians de Secille.
L'Espérance maistre Alain.
L'Orateur de France.
Le duc Florimons.
La Conqueste de doulce mercy.
Modus et Racio.
Bruthus.
Les Cronicques de Normandie.
Le Mirouer historial.
Le Trésor de nature.
Florant le filz Octevien.
Le Séjour de honneur.
Blanchandin et l'orgueilleuse d'amours.
Gautier de saint Germain.
Pierre de Provence.
Sainpetro.
Le roy Apolin.
Le roy Richart d'Angleterre.
L'Epistre Othea.
Theseus de Coulongne.
La Vengence de Jerusalem.
Le Testament maistre Jehan de Meung.
La Montaigne de contemplation.
L'Apocalice saint Jehan.
Le Trésor de sapience.
Le Doctrinal de sapience.
Le Pelerin.
La Vie sainct Anthoine.
La Figure des Philosophes.
La Vie notre Seigneur.
L'Esguillon d'amour divine.
L'Esguillon d'amour et de crainte.
Boece de consolation.
Les Expositions des Evangiles.
Tulles des offices.
Tulles de viellesse.
Tulles d'amitié.
La Vie des Saincts.
Le Gouvernement des princes.
Le Cordial des quatre choses dernières.
Bonne vie.
Le Chevalier aux dames.
La Cité des dames.
Le Mirouer aux dames.
Le Chevalier de la Tour aux enseignemens des filles.
Les trois Vertuz aux enseignemens des dames.
Le Nouvelet.
Bon Advis.
Bonnes Meurs.
Coustumes et stille de Touraine.
Le Livre des Anges.
Exemples de la vie des Pères.
Le Doctrinal de la foy.
Ung Traictié de consolacion.
Le Réductoire de l'ame.
Estrille Fauveau.
Le Chevalier délibéré.
L'Ordre de chevalerie.
L'Ordre sainct Michel.
Le Triomphe des dames.
Le Temple de Bocace.
Le Viandier.
Le Livre de Faulconnerie.
L'Adresse de pouvreté et de richesse.
Le Passetemps d'oisiveté.

Les *quinze Joyes de mariage*
Le Pas du chevalier à l'arbre d'or.
Lettres de deffiance.
Les quatre Dames.
La Fleur des vertuz mondaines.
Le Trésor jarson.
Le Confessionnal jarson.
Les Lamentacions saint Bernard.
Les Méditacions saint Bernard.
Les Méditacions et Contempla cions saint Augustin.
L'ordonnance du char sainct Helye le prophete.
Le Traictié de la misère de l'homme.
Maistre Hugues de saint Victor.
Le Mirouer d'or de l'ame pécheresse.
Le Lucidaire.
Saincte Katerine de Sene.
Saincte Elisabeth.
Saincte Barbe.
Le Mirouer des pécheurs.
Les Lamentacions Nostre Dame.
Les Heures Nostre Dame en françois.
Sainct Pierre de Luxembourg.
Vigiles de mors.
Le Chapelet de virginité.
Le dimenche des Rameaulx.
Le Jardin de l'ame.
Le Sourdit d'amoureuse voye.
La Confession frère Olivier Maillart.
Le Dialogue Caron.
L'Oultre d'amour.
L'Amant rendu cordelier.
La Servante d'amours.
Le Gris et le Noir.
Les Epitaphes d'Ector et de Achilles.
Les Epitaphes du feu roy de Cecille, et plusieurs autres en grand nombre.
Item, des Heures à l'usage de Rome et plusieurs autres heures de tous usages.



A MON TRÈS REDOUBTÉ SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

LE DUC DE BOURGOINGNE ET DE BREBANT.

Comme ainsi soit que entre les bons et proffitables passetemps, le très gracieux exercice de lecture et d'estude soit de grande et sumptueuse recommandacion, duquel, sans flatterie, mon très doubté Seigneur, vous estes haultement et largement doué, Je, vostre très obéissant serviteur, désirant complaire, comme je doy, à toutes voz haultes et très nobles intencions en façon à moy possible, ose ce présent petit euvre à vostre commandement et advertissement mis en terme et sur piez, vous présenter et

offrir ; suppliant très humblement que agréablement soit reçéu, qui en soy contient et traicte cent hystoires assez semblables en matière, sans attaindre le subtil et très orné langaige du livre de Cent Nouvelles. Et se peut intituler le Livre de Cent Nouvelles nouvelles. Et pour ce que les cas descripz et racomptez ou dit livre de Cent Nouvelles, advindrent la plupart és marches et mettes des Ytalies, jà long temps a; et néantmoins toutesfois, portans et retenans toujours noms de Nouvelles, se peut très bien et par raison fondée, convenablement en assez apparente vérité, ce présent livre intituler de Cent Nouvelles nouvelles; jà soit ce qu'elles soyent advenues ès parties de France, d'Alémaigne, d'Angleterre, de Haynault, de Flandres, de Brebant, etc.; aussy pource que l'estoffe, taille et façon d'icelles est d'assez fresche mémoire et de myne beaucoup nouvelle.

Et notez que par toutes les nouvelles où il est dit par Monseigneur, il est entendu par Monseigneur le Daulphin lequel depuis a succédé à la couronne, et est le roy Loys unsieme, car il estoit lors ès pays du duc de Bourgoingne.

SENSUIT

LA TABLE DE CE PRÉSENT LIVRE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES

lequel en soy contient

CENT CHAPITRES OU HYSTOIRES.

OU POUR MIEUX DIRE

NOUVEAUX COMPTES A PLAISANCE

LA MÉDAILLE A REVERS.

La première nouvelle traicte d'ung qui trouva façon de jouir de la femme de son voisin, lequel il avoit envoyé dehors pour plus aiseément en joüir; et lui retourné de son voyaige, le trouva qui se baignoit avec sa femme. Et non saichant que ce fust elle la voulut véoir; et permis luy fut de seulement en véoir le derrière : et alors jugea que ce lui sembla sa femme, mais croire ne l'osa. Et sur ce, se partit et vint trouver sa femme à son hostel qu'on avoit boutée hors par une poterne de derrière; et lui compta l'imaginacion qu'il avoit eue sur elle dont il se repentoit.

besoingna tant qu'il voulut, présent le dit escoppier qui de peur c'estoit caiché en la ruelle de son lit, et tout povoit véoir et ouyr plainement; et la complainte que fist aprés la femme à son mari.

LE DUEL D'AIGUILLETTE.

La cinquiesme nouvelle racompte de deux jugemens de Monseigneur Thalebot, c'est assavoir d'ung François qui fut prins par ung Anglois soubz son sauf-conduit, disant que esguillettes estoient habillemens de guerre; et ainsi le fist armer de ses esguillettes sans autre chose, encontre le François, le quel d'une espée le frappoit, présent Thalebot; et l'autre qui l'Eglise avoit robée, auquel il fist jurer de jamais plus en l'Eglise entrer.

L'IVROGNE AU PARADIS.

La sisiesme nouvelle d'ung yvroingne qui par force au prieur des Augustins de Lahaye en Hollande, se voulut confesser; et aprés sa confession, disant qu'il estoit en bon estat, voulut mourir. Et cuida avoir la teste trenchée et estre mort, et par ses compaignons fut emporté, lesquelz disoient qu'il le portoient en terre.

LE CHARRETON A L'ARRIÈREGARDE.

La septiesme nouvelle d'ung orfevre de Paris qui fist couchier un charreton, lequel lui avoit amené du charbon, avec lui et sa femme; et comment le dit charreton par derrière se jouoit avecques elle, dont l'orfevre s'apperçéut et trouva ce qui estoit; et des paroles qu'il dist au charreton.

GARCE POUR GARCE.

La huictiesme nouvelle parle d'ung compaignon picart demourant à Brucelles, lequel engroissa la fille de son maistre; et à ceste cause print congié de haulte heure et vint en Picardie soy marier. Et tost aprés son partement, la mère de la fille s'apperçéut de l'encoleure de sa dicte fille, laquelle, à quelque meschief que ce fut, confessa à sa mère le cas tel qu'il estoit; et sa mère la renvoya devers le dit compaignon pour lui deffaire ce qu'il lui avoit fait. Et du reffuz que la nouvelle mariée fist au dit compaignon et du compte qu'elle luy compta, à l'occasion duquel d'elle se départit incontinent et retourna à sa première amoureuse laquelle il espousa.

LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.

La nefviesme nouvelle racompte et parle d'ung

LE VEAU.

LE CLERC CHATRÉ.

LE FAISEUR DE PAPES OU L'HOMME DE DIEU.

mais par beau parler de lui se désarma et lui fist affubler le bulleteau de quoy elle tamisoit, puis ala quérir sa maitresse qui en cet estat son mary et seigneur trouva, comme cy aprés vous orrez.

LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.

La dix et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, d'ung gentil homme de Bourgoingne, lequel trouva façon, moyennant dix escuz qu'il fit bailler à la chamberière, de couchier avecques elle; mais avant qu'il voulsist partir de sa chambre, il eut ses dix escuz et se fist porter sur les espaules de la dicte chamberière par la chambre de l'oste. Et en passant par la dicte chambre, il fist ung sonnet tout de fait advisé qui tout leur fait encusa, comme vous pourrez ouyr en la nouvelle cy dessoubz.

L'ENFANT DE NEIGE.

La dix neuviesme nouvelle par Phelippe Vignieu, d'ung marchant d'Angleterre, du quel la femme, en son absence, fist ung enfant, et disoit qu'il estoit sien; et comment il s'en despescha gracieusement comme elle luy avoit baillé à croire qu'il estoit venu de neige, aussi pareillement au soleil comme la neige s'estoit fondu.

LE MARI MEDECIN.

L'ABESSE GUÉRIE.

L'ENFANT A DEUX PÈRES.

fant demanda; et elle lui pria que à son nouvel amy le laissast, promettant que le premier qu'elle feroit sans faulte lui donneroit, comme cy dessoubz vous sera recordé.

LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.

La vingt et troisiesme nouvelle d'ung clerc de qui sa maistresse fut amoureuse, la quelle à bon escient s'i accorda, pourtant qu'elle avoit passé la roye que le dit clerc lui avoit faicte; ce voyant son petit filz dist à son père, quant il fut venu, qu'il ne passast point la raye, car s'il la passoit, le clerc lui feroit comme il avoit fait à sa mère.

LA BOTE A DEMI.

La vingt et quatriesme nouvelle dicte et racomptée par Monseigneur de Fiennes, d'ung conte qui une très belle jeune et gente fille, l'une de ses subjecttes, cuida decevoir par force; et comment elle s'en eschappa par le moyen de ses houseaux : mais depuis l'en prisa très fort, et l'aida à marier, comme il vous sera declairé cy aprés.

FORCÉE DE GRÉ.

La vingt et cinquiesme nouvelle racomptée et dicte par Monseigneur de Saint Yon, de celle qui de

force se plaignit d'ung compaignon lequel elle avoit mesmes adrecié à trouver ce qu'il queroit; et du jugement qui en fut fait.

LA DAMOISELLE CAVALIÈRE.

La vingt et siziesme nouvelle racomptée et mise en terme par Monseigneur de Foquessoles, des amours d'ung gentil homme et d'une damoiselle, laquelle esprouva la loyauté du gentilhomme par une merveilleuse et gente façon, et coucha troys nuytz avec lui, sans aucunement savoir que ce fust elle, mais pour homme la tenoit, ainsy comme plus à plein pourrez ouyr cy aprés.

LE SEIGNEUR AU BAHU.

La vingt et septiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Beauvoir, des amours d'ung grant seigneur de ce royaume, et d'une gente damoiselle mariée, laquelle, affin de baillier lieu à son serviteur, fist son mary bouter en ung bahu par le moyen de ses chamberières, et léans le fist tenir toute la nuyt, tandis qu'avec son serviteur passoit le temps; et des gaigeures qui furent faictes entre elle et son dit mary, comme il vous sera recordé cy aprés.

[illegible] n'luy ramentéust ce que le mary d'elle ouyt tout à plain, à quoy il mit provision, comme vous orrez.

L'ÉCOSSOIS LAVANDIÈRE.

La quarante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung jeune Escossois qui se maintint en habillement de femme l'espace de quatorze ans, et par ce moyen couchoit avec filles et femmes mariées, dont il fut puny en la fin, comme vous orrez cy aprés.

LES POIRES PAYÉES.

La quarante et siziesme nouvelle racomptée par Monseigneur de Thienges, d'ung Jacopin et de la nonnain qui s'estoient boutez en un préau pour faire armes à plaisance dessoubz ung poirier où s'estoit caiché un qui savoit leur fait, tout à propos qui leur rompit leur fait pour ceste heure, comme plus à plain vous orrez cy aprés.

LES DEUX MULES NOYÉES.

La quarante et septiesme nouvelle par Monseigneur de la Roche, d'ung président saichant la deshoneste vie de sa femme, la fist noyer par sa mulle, la quelle il fit tenir de boire par l'espace de huit

jours; et pendant ce temps lui faisoit bailler du sel à mengier, comme il vous sera recordé plus à plain.

LA BOUCHE HONNETE.

La quarante et huitiesme nouvelle racomptée par Monseigneur de la Roche, de celle qui ne vouloit souffrir qu'on la baisast, mais bien vouloit qu'on lui rembourrast son bas; et habandonnoit tous ses membres fors la bouche, et de la raison qu'elle y mettoit.

LE CUL D'ÉCARLATE.

La quarante et nefviesme nouvelle racomptée par Pierre David, de celui qui vit sa femme avec ung homme auquel elle donnoit tout son corps entierement, excepté son derrière qu'elle laissoit à son mary, lequel la fist habiller ung jour, présens ses amys, d'une robe de bureau et fit mettre sur son derrière une belle pièce d'escarlate; et ainsi la laissa devant tous ses amys.

CHANGE POUR CHANGE.

La cinquantiesme nouvelle racomptée et dicte par Anthoine de la Sale, d'ung père qui voulut tuer son filz pource qu'il avoit voulu monter sur sa mère grand, et de la response du dit filz.

gneur de Villiers, d'une damoiselle qui espousa ung bergier, de la manière du traictié du mariage, et des paroles qu'en disoit ung gentilhomme frère de la dicte damoiselle.

FIER CONTRE FIER.

La cinquante et huitiesme nouvelle par Monseigneur le Duc, de deux compaignons qui cuidoient trouver leurs dames plus courtoises vers eulx; et jouèrent tant du bas mestier que plus n'en pouvoient; et puis dirent, pource qu'elles ne tenoient compte d'eulz, qu'elles avoient comme eulz joué du cymier, comme vous orrez cy après.

LE MALADE AMOUREUX.

La cinquante et nefviesme nouvelle par Poncelet, d'ung seigneur qui contrefist le malade pour couchier avec sa chamberière avec laquelle sa femme le trouva.

LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.

La soixantiesme nouvelle par Poncelet, de troys damoiselles de Malignes qui accointées s'estoient de troys cordeliers qui leur firent faire couronnes et vestir l'abbit de religion, affin qu'elles ne fussent apperçéues, et comment il fut scéu.

L COCU DUPÉ.

La soixante et uniesme nouvelle par Poncelet, d'ung marchant qui enferma en sa huche l'amoureux de sa femme; et elle y mit une asne secrettement, dont le mary eut depuis bien à souffrir et se trouva confuz.

L'ANNEAU PERDU.

La soixante et deuxiesme nouvelle par Monseigneur de Commesuram, de deux compaignons dont l'ung d'eulz laissa ung dyamant ou lit de son hostesse et l'autre le trouva, dont il sourdit entre eulz ung grant débat que le mary de la dicte hostesse appaisa par très bonne façon.

MONTBLERU, OU LE LARRON.

La soixante et troisiesme nouvelle d'ung nommé Montbleru, lequel à une foire d'Envers desroba à ses compaignons leurs chemises et couvrechiefz qu'ilz avoient baillées à blanchir à la chamberière de leur hostesse; et comme depuis ilz pardonnèrent tout au larron; et puis le dit Montbleru leur compta le cas tout au long.

LE CURÉ RASÉ.

La soixante et quatriesme nouvelle par messire Michault de Changy, d'ung curé qui se vouloit railler d'ung châtreur nommé Trenchecouille; mais il eut ses génitoires coupez par le consentement de l'oste.

L'INDISCRETION MORTIFIÉE ET NON-PUNIE.

La soixante et cinquiesme nouvelle par Monseigneur le Prévost de Vuatènes, de la femme qui ouyt compter à son mary que ung hostellier du mont Saint Michiel faisoit raige de ronciner; si y alla, cuidant l'esprouver, mais son mary l'en garda trop bien, dont elle fut trop mal contente, comme vous orrez cy aprés.

LA FEMME AU BAIN.

La soixante et siziesme nouvelle par Philippe de Laon, d'ung tavernier de saint Omer qui fist une question à son petit filz, dont il se repentit aprés qu'il eut ouy la réponse, de laquelle sa femme en fut très honteuse, comme vous orrez plus à plain cy aprés.

LA DAME A TROIS MARIS.

La soixante et septiesme nouvelle racomptée par Philippe de Laon, d'ung chapperon fourré de Paris qui une courdouennière cuida tromper, mais il se trompa lui mesme bien lourdement, car il la maria à ung barbier; et cuydant d'elle estre despesché se voulut marier ailleurs, mais elle l'en garda bien, comme vous pourrez véoir cy dessoubz, plus à plain.

LA GARCE DEPOUILLÉE.

La soixante et huitiesme nouvelle d'ung homme marié qui sa femme trouva avec ung autre, et puis trouva manière d'avoir d'elle son argent, ses bagues, ses joyaux à tout jusques à la chemise; et puis l'envoya paistre en ce point, comme cy aprés vous sera recordé.

L'HONNESTE FEMME A DEUX MARIS.

La soixante et neuviesme nouvelle racomptée par Monseigneur, d'ung gentil chevalier de la comté de Flandres, marié à une très belle et gente dame, lequel fut prisonnier en Turquie par longue espace, durant laquelle sa bonne et loyale femme, par l'amonestement de ses amys, se remaria à ung autre cheva-

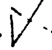
en disnant, il mist grant peine de fournir et emplir son repoint, comme vous orrez cy après.

LA PART AU DIABLE.

La huitante et quatriesme nouvelle par Monseigneur le Marquis de Rothelin, d'ung sien mareschal qui se maria à la plus douce et amoureuse femme qui fut en tout le pays d'Alemaigne, S'il est vray ce que je dy sans en faire grant serment, affin que par mon escript menteur ne soye réputé, vous le pourrez veoir cy dessoubz plus à plain.

LE CURÉ CLOUÉ.

La huitante et cinquiesme nouvelle d'ung orfevre marié à une très belle, doulce et gracieuse femme et avec ce très amoureuse, par espicial de son curé leur prochain voisin, avec lequel son mary la trouva couchée par l'advertissement d'ung sien serviteur, et ce par jalousie, comme vous pourrez ouyr.

LA TERREUR PANIQUE, ET L'OFFICIAL JUGE. 

La huitante et sisiesme nouvelle racompte et parle d'ung jeune homme de Rouen qui print en mariaige une belle gente et jeune fille, de l'aage de quinze ans ou environ, lesquelz la mère de la dicte

fille cuida bien faire desmarier par Monseigneur l'official de Rouen ; et de la sentence que le dit official en donna, aprés les parties par luy ouyes, comme vous pourrez véoir cy dessoubz plus à plain, en la dicte nouvelle.

LE CURÉ DES DEUX.

La huitante et septiesme nouvelle racompte et parle d'ung gentil chevalier, lequel s'enamoura d'une trés belle, jeune et gente fille, et aussi comment il luy print une moult grande maladie en ung oeil ; pour laquelle cause lui convint avoir ung médecin, lequel pareillement devint amoureux de la dicte fille, comme vous ourrez; et des paroles qui en furent entre le chevalier et le médicin, pour l'emplastre qu'il luy mist sur son bon oeil.

LE COCU SAUVÉ.

La huitante et huictiesme nouvelle d'ung bon simple homme païsant, marié à une plaisante et gente femme, laquelle laissoit bien le boire et le mengier pour aymer par amours ; et de fait pour plus asséurement estre avec son amoureux, enferma son mary ou coulombier par la manière que vous orrez.

LES PERDRIX CHANGÉES EN POISSON.

La huitante et nefviesme nouvelle d'ung curé qui oublia par négligence, ou faulte de sens, à annoncer le karesme à ses paroichiens, jusqu'à la vigille de Pasques fleuries, comme cy aprés pourrez ouyr; et de la manière comment il s'excusa devers ses paroichiens.

LA BONNE MALADE.

La nonantiesme nouvelle d'ung bon marchant du pays de Brebant qui avoit sa femme très fort malade doubtant qu'elle ne mourut, aprés plusieurs remonstrances et exortacions qu'il lui fist pour le salut de son ame, lui crya mercy, laquelle luy pardonna tout ce qu'il povoit lui avoir meffait excepté tant seulement ce qu'il avoit si peu besoingnié en son ouvroir, comme en la dicte nouvelle pourrez ouyr plus à plain.

LA FEMME OBÉISSANTE.

La nonante et uniesme nouvelle parle d'ung homme qui fut marié à une femme, laquelle estoit tant luxurieuse et tant chaulde sur le potaige, que je cuide qu'elle fut née es estuves, ou à demie lieue prés du soleil de midy, car il n'estoit nul, tant

LES AMANS INFORTUNÉS.

LA MÉTAMORPHOSE.

LE SAGE NICAISE OU L'AMANT VERTUEUX.

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

LA

PREMIÈRE NOUVELLE.

(LA MÉDAILLE A REVERS.)

En la ville de Valenciennes eut naguères ung notable bourgeois, en son temps receveur de Hénault, lequel entre les autres fut renommé de large et discrete prudence. Et entre ses louables vertuz celle de libéralité ne fut pas la maindre, car par icelle vint en la grace des princes, seigneurs, et autres gens de tous estaz. En ceste eureuse félicité, fortune le maintint et soustint jusques en la fin de ses jours. Devant et après ce que mort l'eust destachié de la chayne qui

en mariaige l'accouploit, le bon bourgois, cause de ceste hystoire, n'estoit pas si mal logié en la dicte ville, que ung bien grand maistre ne s'en tint pour content et honnouré d'avoir ung tel logis. Et entre les désirez et loūez édifices, sa maison descouvroit sur plusieurs rues ; et là avoit une petite poterne vis à vis près de là, en laquelle demouroit ung bon compaignon qui très belle femme et gente avoit et encores en milleur point. Et comme il est de coustume, les yeulx d'elle, archiers du cœur, descoichèrent tant de flèches en la personne du dit bourgois, que sans prochain remède son cas n'estoit pas maindre que mortel. Pour laquelle chose seurement obvier, trouva par plusieurs et subtiles façons, que le compaignon mary de la dicte gouge fut son amy très privé et familier ; et tant que peu de diners, de souppers, de banquetz, de bains d'estuves, et autres passetemps en son hostel et ailleurs ne se féissent jamais sans sa compaignie. Et à ceste occasion se tenoit le dit compaignon bien fier et encores autant eureux. Quant nostre bourgois, plus subtil que ung regnart, eust gaignié la grace du compaignon, bien peu se soussia de parvenir à l'amour de sa femme ; et en peu de jours tant et si très bien laboura que la vaillant femme fut contente d'ouyr et entendre son cas, pour y baillier remède convenable. Ne restoit plus que temps et lieu ; et fut à ce menée qu'elle luy promist tantost que son mary iroit quelque part dehors pour séjourner une nuyt, elle incontinent l'en avertiroit. A chief de pechié, ce désiré jour fut assigné, et

dit le compaignon à sa femme qu'il s'en aloit à ung chasteau loingtain de Valenciennes environ troys lieues. Et la chargea bien de soy tenir à l'ostel et garder la maison, pource que ses affaires ne povoient souffrir que celle nuyt il retournast. S'elle en fut bien joyeuse, sans en faire semblant ne manière en paroles ne autrement, il ne le fault jà demander, car il n'avoit pas encore cheminé une lieue d'assez, quant le bourgois scéust ceste adventure de pieça désirée. Il fist tantost tirer les bains, chauffer les estuves, faire pastez, tartes, ypocras, et le surplus des biens de Dieu, si largement que l'appareil sembloit ung droit desroy. Quant vint sur le soir, la poterne fut desserrée, et celle qui pour la nuyt y devoit le guet saillit dedens; et Dieu scait qu'elle fut doulcement recéue. Je m'en passe en brief, et espoire plus qu'ilz firent plusieurs devises d'aulcunes choses qu'ilz n'avoient pas en ceste eureuse journée à leur première voulenté. Après ce que en la chambre furent descenduz, tantost se boutèrent au bain, devant lequel beau souper fut en haste couvert et servi. Et Dieu scait qu'on y but d'autant largement et souvent. Des vins et viandes parler n'en seroit que reditte; et pour faire le conte brief, faulte n'y avoit que du trop. En ce très gracieux estat se passa la pluspart de ceste doulce et courte nuyt : baisiers donnez, baisiers renduz tant et si longuement que chascun ne désiroit que le lit. Tandiz que ceste grande chière se faisoit, vécy bon mary

jà retourné de son voyaige, non quérant ceste sa bonne adventure, qui heurte bien fort à l'uys de sa chambre. Et pour la compaignie qui y estoit, l'entrée de prinsault luy fut refusée jusques à ce qu'il nommast son parain. Adonc il se nomma haut et clair ; et très bien l'entendirent et recongneurent sa bonne femme et le bourgois. La gouge fut tant fort effrayée à la voix de son mary, que à peu que son loyal cueur ne failloit; et ne savoit jà plus sa contenance, se le bon bourgois et ses gens ne l'éussent reconfortée. Maiz le bon bourgois tant asséuré, et de son fait très advisé, la fist bien en haste couchier ; et au plus près d'elle se bouta, et luy charga qu'elle se joingnist près de luy et caichast le visaige qu'on n'en péult rien appercevoir. Et cela fait au plus brief que on péult, sans soy trop haster il commanda ouvrir la porte. Et le bon compaignon sault dedens la chambre, pensant en soy que aucun mistère y avoit, quant devant l'uys l'avoient retenu si longuement. Et quant il vit la table tant chargée de vins et de grans viandes, ensemble le beau bain très bien paré, et le bourgois ou très beau lit encourtiné avec sa seconde personne, Dieu scait s'il parla hault et blasonna les armes de son bon voisin : lors l'appela ribault, loudier, après putier, après yvrongne ; et tant bien le baptiza que tous ceulx de la chambre et luy avecques, s'en rioient bien fort. Mais sa femme à ceste heure n'avoit pas ce loisir, tant estoient ses lèvres empeschées de soy joindre

près de son amy nouvel : Ha! ha! dist-il, maistre houlier, vous m'avez bien celée ceste bonne chiére ; mais par ma foy, si je n'ay esté à la grant feste, si fault il bien que l'en me monstre l'espousée. Et à ce coup tenant la chandelle en sa main, se tira près du lit : et jà se vouloit avancier de haulcier la couverture soubz laquelle faisoit grant pénitance et silence sa très parfaicte et bonne femme, quant le bourgois et ses gens l'en gardèrent dont le compaignon ne s'en contentoit pas trop ; et à force, maulgré chascun, tousjours avoit la main au lit. Mais il ne fut pas maistre pour lors, ne créu de faire son vouloir et pour cause. Sur quoy ung appointement très gracieux et bien nouveau fut fait, de quoy assez se contenta, qui fut tel : le bon bourgois fut content que on luy monstrast à descouvert le derrière de sa femme, les rains et les cuisses qui blanches et grosses estoient, et le surplus bel et honneste, sans rien descouvrir ne véoir le visaige. Le bon compaignon, toujours la chandelle en sa main, fut assez longuement sans dire mot. Et quant il parla, ce fut en louant beaucoup la très grande beaulté de ceste femme ; et afferma par ung bien grant serment, que jamais n'avoit véu chose si bien ressembler au cul de sa femme ; et s'il ne féust bien seur qu'elle fust en son hostel, à ceste heure, il diroit que ce seroit elle ! Mais elle fut tantost recouverte et adonc se tira arriére, assez pensif. Et Dieu scait se on luy disoit bien, puis l'ung, puis l'autre, que c'estoit de lui

mal congnéu, et à sa femme pou d'honneur porter; et que c'estoit bien aultre chose, que cy après assez il pourroit veoir. Pour reffaire les yeulx abusez de ce povre martir, le bourgois commanda qu'on le féist seoir à la table, où il reprint nouvelle ymaginacion par boire et mengier largement du soupper de ceulx qui entretant au lit se devisoient à son grant préjudice. Puis l'eure vint de partir, et donna la bonne nuyt au bourgois, et à sa compaignie; et pria moult qu'on le boutast hors de léans par la poterne, pour plus tost trouver sa maison. Mais le bourgois luy respondit qu'il ne scauroit à ceste heure trouver la clef; pensoit aussy que la serréure fust tant enrouillie qu'on ne la pourroit ouvrir, pour ce que nulle fois ou peu souvent s'ouvroit. Il fut au fort contraint de saillir par la porte de devant et d'aler le grant tour à sa maison. Tandiz que les gens au bourgois le conduisoient vers la porte, tenant le hoc en l'eaue par devises; et la bonne femme fut incontinent mise sur piez, et en peu de heure habillée et lacée sa cotte simple, son corset en son bras, et venue à la poterne; puis ne fist que ung sault en sa maison où elle attendoit son mary qui le long tour venoit, très advisée de son fait, et des manières qu'elle avoit à tenir. Vecy nostre homme, voyant encores la lumière en sa maison, heurte assez rudement. Et sa bonne femme qui mesnaigeoit par léans, en sa main tenant ung ramon, demande, ce qu'elle bien scait: Qui esse là? Et il respond: C'est

vostre mary. Mon mary, dit elle, mon mary ! n'est ce pas, il n'est pas en la ville. Et il heurte de rechief et dit : Ouvrez, ouvrez, je suis vostre mary. Je congnois bien mon mary, dit-elle, ce n'est pas sa coutume de soy enclorre si tart, quant il seroit en la ville ; alez ailleurs, vous n'estes pas bien arivé : ce n'est point céans qu'on doit heurter à ceste heure. Et il heurte pour la tierce fois et l'appella par son nom, une fois, deux fois. Adonc fist elle aùcunement semblant de le congnoistre, en demandant dont il venoit à ceste heure? Et pour response ne bailloit autre chose que ouvrez, ouvrez. Ouvrez, dit elle, encores n'y estes vous pas, meschant houllier? Par la force saincte Marie, j'aymeroye mieulx vous veoir noyer que céans vous bouter. Alez coucher en mal repoz dont vous venez. Et lors bon mary de soy courroucer ; et fiert tant qu'il peut de son pié contre la porte, et semble qu'il doyve tout abatre : et menassa sa bonne femme de la tant batre que c'est raige, dont elle n'a guères grant paour ; mais au fort, pour apaiser la noise et à son aise mieulx dire sa pensée, elle ouvrit l'uys. Et à l'entrée qu'il fist, Dieu scait qu'il fut servy d'une chière bien rechignée, et d'ung agu et enflambé visaige. Et quant la langue d'elle eut povoir sur le cueur chargié très fort d'yre et de courroux, par semblant les paroles qu'elle descocha ne furent pas mains tranchantes que rasoirs de Guingant bien affillez. Et entre aultres choses, fort luy reprouchoit qu'il avoit par malice conclut

ceste faincte alée pour l'esprouver ; et que c'estoit fait d'ung lasche et recréu couraige, indigne d'estre alyé à si preude femme comme elle. Le bon compaignon, jà soit ce que fut fort courroucié et mal méu par avant, toutesfois pource qu'il véoit son tort à l'oeil et le rebours de sa pensée, refraint son ire, et le couroux qu'en son cueur avoit concéu, quant à sa porte tant heurtoit, fut tout à coup en courtois parler converty. Car il dist pour soy excuser, et pour sa femme contenter, qu'il estoit retourné de son chemin, pource qu'il avoit oublyé la lectre principale qui touchoit plus le fait de son voyaige. Sans faire semblant de le croire, elle recommence sa légende dorée, luy mettant sus qu'il venoit de la taverne et de lieux deshonnestes et dissoluz ; et qu'il se gouvernoit mal en homme de bien, mauldisant l'eure que oncques elle eut son accointance et sa très mauldicte aliance. Le povre désolé, congnoissant son cas, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulsist troublée, hélas ! et à sa cause ne scavoit que dire. Si se prent à penser, et à chief de pensée ou méditation, se tire près d'elle, ployant ses genoulz tout en bas sur la terre, et dit les beaulx motz qu'ilz s'ensuivent : Ma chière compaigne, et très loyale espouse, je vous prie, ostez vostre cueur de tous ces courroux que avez vers moy concéuz, et me pardonnez au surplus ce que vous puis avoir meffait. Je congois mon cas, et viens naguères d'une place où l'en faisoit bien bonne chière. Si vous ose bien

dire que congnoitre vous y cuiday, dont j'estoie trés desplaisant. Et pour ce que à tort et sans cause, je le confesse, vous ay suspeçonnée d'estre aultre que bonne, dont me repens amérement, je vous supplie et derechief que tous aultres passez courroux et cestuy cy oubliez, vostre grace me soit donnée, et me pardonnez ma folie. Le mautalant de nostre bonne gouge, voyante son mary en bon ploy et à son droit, ne se monstra meshuy si aspre ne si venimeuse : Comme, dit elle, vilain putier, se vous venez de voz très deshonnestes lieux et infames, est il dit pourtant que vous devez oser penser, ne en quelque façon croire que vostre bonne preude femme les daignast regarder? — Nennil par Dieu ; helas! ce scay je bien, ma mye ; n'en parlons plus, pour Dieu, dist le bon homme. Et de plus belle vers elle s'encline, faisant la requeste jà pieça que trop dicte. Elle, jasoit ce que encores marrye et presque enraigée de ceste suspection, voyant la parfonde contrition du bon homme, cessa son parler, et petit à petit son troublé cueur se remist à nature ; et luy pardonna, combien que à grant regret, aprés cent mille sermons et autant de promesses que celuy qui tant l'avoit grevée. Et par ce point à mains de crainte et de regret, elle passa maintesfois depuis la poterne, sans que l'ambusche fut jamais descouverte à celui à qui plus touchoit. Et ce souffise quant à la première histoire.

LA IIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE CORDELIER MÉDECIN.)

En la maistresse ville du royaulme d'Angleterre nommée Londres, assez hantée et congneue de plusieurs gens, n'a pas long temps demouroit ung riche et puissant homme qui marchant et bourgois estoit, qui entre ses riches baguez et innumérables trésors s'esjoyssoit et se tenoit plus enrichy d'une belle fille que Dieu lui avoit envoyée que du bien, grant surplus de sa chevance, car de bonté, beaulté, et gentteté passoit toutes les filles d'elle plus aagées. Et ou temps que ce très eureux bruit et vertueuse renommée d'elle sourdoit, en son quinsiesme an ou environ, Dieu scait se plusieurs gens de bien désiroient et pourchassoient sa grace par plusieurs et toutes façons en amours acoutumées; qui n'estoit pas ung plaisir petit au père et à la mère. Et à ceste

occasion de plus en plus croissoit en eulz l'ardante et paternelle amour que à leur très aymée fille portoient. Advint toutesfois, ou que Dieu le permist, ou que fortune le voulut et commanda, envieuse et mal contente de la prospérité de celle belle fille, de ses parents, ou de tous deux ensemble, ou espoir de une secrette cause et raison naturelle, dont je laisse l'inquisition aux philozophes et médicins, qu'elle chéut en une dangereuse et desplaisante maladie que communément on appelle broches. La doulce maison fut très largement troublée, quant en la garenne que plus chière tenoient les diz parens, avoit osé laschier ses lévriers et limiers ce desplaisant mal, et qui plus est, touchier sa proye en dangereux et dommageable lieu. La povre fille, de ce grand mal toute affolée, ne scait sa contenance que de plourer et souspirer. Sa très dolente mère est si très fort troublée que d'elle il n'est rien plus desplaisant ; et son très ennuyé père détort ses mains et détire ses cheveux pour la raige de ce nouveau courroux. Que vous diray je? toute la grant triumphe qu'en cest hostel souloit tant comblement abonder est par ce cas flappye et ternye, et en amére et subite tristesse à la male heure convertie. Or viennent les parens, amys, et voisins de ce doulent hostel visiter et conforter la compaignie, mais pou ou rien prouffitoit, car de plus en plus est aggressée et oppressée la bonne fille de ce mal. Adoncques vient une matronne qui moult et trop enquiert de ceste maladie ;

et fait virer et revirer puis cà, puis là, la très dolente et povre paciente, à grant regret, Dieu le scait, et puis luy baille médecines de cent mille façons d'erbes, mais riens; plus vient avant et plus empire : si est force que les médicins de la ville et du païs environ soient mandez, et que la povre fille descouvre et monstre son très piteux cas. Or sont venuz maistre Pierre, maistre Jehan, maistre cy, maistre là, tant de phyziciens que vous vouldrez, qui veulent bien veoir la paciente ensemble, et les parties du corps à descouvert où ce mauldit mal de broches s'estoit helas! longuement embusché. Ceste povre fille fut plus surprise et esbaye que se à la mort fust adjugée ; et ne se vouloit accorder qu'on la mist en façon que son mal fust apercéu, mesmes aymoit plus chier mourir que ung tel secret fust à ung homme descouvert. Ceste obstinée voulenté ne dura pas grandement, quant père et mère vindrent, qui plusieurs remonstrances lui firent, comme de dire qu'elle pourroit estre cause de sa mort qui n'est pas ung petit pechié, et plusieurs autres y eut trop longs à raconter. Finablement trop plus pour père et mère que pour crainte de mort vaincue, la povre fille se laissa ferrer ; et fut mise sur une couche, les dens dessoubz, et son corps tant et si très avant descouvert que les médicins virent apertement le grant meschief qui fort la tourmentoit. Ilz ordonnèrent son régime faire aux appotiquaires : clystères, pouldres oygnemens et le surplus que bon sembla, elle

print, et fist tout ce que on voulut pour recouvrer santé. Mais tout rien n'y vault, car il n'est tour ne engin que les dictz médicins saichent pour allegier quelque peu de ce destresseux mal, ne en leurs livres n'ont véu ne acoustumé. Que riens si trés fort la povre fille empire mès que l'ennuy qu'elle s'en donne, car autant semble estre morte que vive. En ceste aspre langueur et douleur forte se passèrent beaucoup de jours. Et comme le père et la mère, parens et voisins s'enqueroient par tout pour l'alegance de la fille, si rencontrèrent ung très ancien cordelier qui borgne estoit; et en son temps avoit véu moult de choses, et de sa principale science se mesloit fort de médicine. Dont sa présence fut plus aggréable aux parens de la paciente, lequel helas! à tel regret que dessus, regarda tout à son beau loisir, et se fist fort de la guarir. Pensez qu'il fut très voulentiers ouy, et tant que la dolente assemblée qui de lyesse pieça banie estoit, fut à ce point quelque peu consolée, espérant le fait sortir tel que sa parole le touchoit. Adonc maistre cordelier se partit de léans; et print jour à demain de retourner, fourni et pourvéu de médicine si trés vertueuse qu'elle en peu d'eure effacera la grant douleur qui tant martire et débrise la povre paciente. La nuyt fut beaucoup longue, attendant le jour désiré; néantmains passèrent tant d'eures à quelque peine que ce fut, que nostre bon cordelier fut acquitté de sa promesse pour soy rendre devers la paciente à l'eure

assignée. S'il fut joyeusement recéu, pensez que ouy. Et quant vint l'eure qu'il voulut besongnier et la paciente médiciner, on la print comme l'autre fois, et sur la couche tout au plus bel qu'on péust fust à bougons couchée, et son derrière descouvert assez avant, lequel fut incontinent des matronnes d'ung très beau blanc drap linge garny, tapissé et armé; et à l'endroit du secret mal fut fait ung beau pertuis, par le quel maistre cordelier povoit appertement le choisir. Et il regarde ce mal puis d'ung cousté, puis d'autre; maintenant le touche du doy tout doulcement, une autre fois prent la pouldre dont médiciner la vouloit. Ores regarde le tuyau dont il veult souffler icelle pouldre par sus et dedens le mal; ores retourne arrière et jecte l'oeil de rechief sur ce dit mal, et ne se scait saouler d'assez le regarder. A chief de piece, il prend sa pouldre à la main gauche, mise en ung beau petit vaisseau plat, et de l'autre son tuyau qu'il vouloit emplir de la dicte pouldre; et comme il regardoit très ententivement et de très près par ce pertuis et à l'environ le destresseux mal de la povre fille. Et elle ne se péut contenir, voyant l'estrange façon de regarder à tout ung oeil de nostre cordelier, que force de rire ne la surprist, qu'elle cuida bien longuement retenir, mais si mal helas! luy advint que ce riz à force retenu fut converty en ung sonnet dont le vent retourna si très à point la pouldre, que la pluspart il fist voler contre le visaige et seul bon oeil de ce bon cordelier, lequel

sentant ceste douleur, habandonna tantost et vaisseau et tuyau; et à peu qu'il ne chéut à la reverse, tant fort fut effrayé. Et quand il eut son sang, il met tost en haste la main à son oeil, soy plaingnant durement, disant qu'il estoit homme deffait, et en dangier de perdre ung seul bon œil qu'il avoit. Il ne mentit pas, car en peu de jours la pouldre qui corrosive estoit, luy gasta et manga trestout l'oeil, et par ce point l'autre qui jà estoit perdu, adveugle fut, et ainsi demoura le dit cordelier. Si se fit guider et mener ung certain jour après ce, jusques à l'ostel où il conquist ce beau butin ; et parla au maistre de léans, auquel il remonstra son piteux cas, priant et requerant, ainsi que droit le porte, qu'il lui baille et assigne, ainsi qu'à son estat appartient, sa vie honnorablement. Le bourgois respondit que de ceste son adventure beaucoup luy desplaisoit, combien qu'en riens il n'en soit cause, ne en quelque façon que ce soit chargié ne s'en tient. Trop bien est il content luy faire quelque gracieuse ayde d'argent pource qu'il avoit entreprins de garir sa fille, ce qu'il n'avoit pas fait, et que à luy ne veult estre tenu en riens; lui veult baillier autant en somme que s'il luy éust sa fille en santé rendue, non pas, comme dit est, qu'il soit tenu de ce faire. Maistre cordelier, non content de ceste offre, demande qu'il luy assignast sa vie, remonstrant comment sa fille l'avoit aveuglé en sa présence, et à ceste occasion privé estoit de la digne et très saincte consécracion du précieux corps de

Jhésus, du saint service de l'Eglise, et de la glorieuse inquisicion des docteurs qu'ilz ont escript sur la saincte théologie; et par ce point de prédicacion plus ne povoit servir le peuple qui estoit sa totale destruction, car il est mendiant et non fondé sinon sur aumosnes que plus conquerre ne povoit. Quelque chose qu'il allegue ne remonstre, il ne peut finer d'autre response que ceste précédente. Si se tira par devers la justice du parlement du dit Londres, devant lequel fist bailler jour à nostre homme dessus dit. Et quant vint heure de plaidier sa cause par ung bon advocat bien informé de ce qu'il devoit dire, Dieu scait que plusieurs se rendirent au consistoire, pour ouyr ce nouveau procès qui beaucoup pléust aux seigneurs du dit parlement, tant pour la nouvelleté du cas que pour les allégacions et argumens des parties devant eulz débatans, qui non acoustumées, mais plaisantes estoyent. Ce procès tant plaisant et nouvel, affin qu'il fust de plusieurs gens congnéu, fut tenu et maintenu assez et longuement, non pas qu'à son tour de roule ne fut bien renvoyé et mis en jeu; mais le juge le fist differer jusques à la façon de cestes. Et par ce point celle qui auparavant par sa beaulté, bonté et genteté congnéue estoit de plusieurs gens, devint notoire à tout le monde par ce mauldit mal de broches, dont en la fin fut garie, ainsi que depuis me fut compté.

LA IIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA PÊCHE DE L'ANNEAU.)

En la duchié de Bourgoigne eust naguères ung gentil chevalier dont l'istoire passe le nom, qui marié estoit à une belle et gente dame. Et assez près du chasteau où le dit chevalier faisoit résidence, demouroit ung musnier pareillement à une belle, gente et jeune femme marié. Advint une fois entre les autres que comme le chevalier, pour passer temps et prendre son esbatement, se pourmenast entour son hostel, et du long de la rivière sur laquelle estoit assise la maison et moulin du dit musnier qui à ce coup n'estoit pas à son ostel, mais à Dijon ou à Beaune, le dit chevalier apperceut la femme du dit musnier, portant deux cruches et retournant de la rivière quérir de l'eaue. Si se avança vers elle et doulcement la salua ; et elle comme saige et bien aprinse lui fist l'onneur et révérence qui lui appartenoit. Notre bon chevalier, voyant ceste mu-

nière trés belle et en bon point, mais de sens assez escharssement hourdée, se pensa de bonnes, et lui dit : Certes, m'amie, j'apperçoy bien que vous estes malade et en grant péril. A ces paroles la musnière s'approcha de lui et luy dist : Hélas ! Monseigneur, et que me fault il? — Vrayement, m'amie, j'apperçoy bien, se vous cheminez guères avant que vostre devant est en très grant dangier de chéoir ; et vous ose bien dire que vous ne le porterez guères longuement qu'il ne vous chée, tant m'y congnois je? La simple musnière, ouyant les paroles de Monseigneur, devint trés esbaye et courroucée : esbaye comment Monseigneur povoit scavoir ne véoir ce meschief advenir, et couroucée d'ouyr la perte du meilleur membre de son corps, et dont elle se servoit mieulx et son mary aussi. Si respondi : helas ! Monseigneur, et à quoy congneissez vous que mon devant est en dangier de chéoir? il me semble qu'il tient tant bien. — Dea, m'amie, souffise vous à tant et soyez seure que je vous dy la vérité ; et ne seriez pas la première à qui le cas est advenu. Helas ! dit elle, Monseigneur, or suis je femme deffaicte, deshonnorée et perdue ; et que dira mon mary, nostre dame, quant il scaura ce meschief, il ne tiendra plus comte de moi. — Ne vous desconfortez que bien à point, m'amie, dit Monseigneur, encores n'est pas le cas advenu, aussy y a il bon remède. Quant la jeune musnière ouyt que on trouveroit bien remède en son fait, le sang luy commença à revenir : et ainsi qu'elle scéut, pria Monseigneur, pour Dieu,

que de sa grace luy voulsist enseignier qu'elle doit faire pour garder ce povre devant de chéoir. Monseigneur, qui très courtois et gracieux estoit, mesmement tousjours vers les dames, lui dit : M'amie, pource que vous estes belle et bonne, et que j'ayme bien vostre mary, il me prent pitié et compassion de vostre fait ; si vous enseigneray comment vous garderez vostre devant de chéoir. Hélas ! Monseigneur, je vous en mercy, et certes vous ferez une oeuvre bien méritoire, car autant me vauldroit non estre que de vivre sans mon devant. Et que doy je donc faire, Monseigneur ?—M'amie, dit il, affin de garder vostre devant de chéoir, le remède si est que au plus tost que pourrez, le fort et souvent faire recoingnier. Recoingnier, Monseigneur, et qui le scauroit faire ? à qui me fauldroit il parler pour bien faire cette besoingne ?—Je vous diray, m'amie, dit Monseigneur, pource que je vous ay advertie de vostre mechief qui trés prouchain et grief estoit, ensemble aussi et du remède nécessaire pour obvier aux inconvéniens qui sourdre en pourroient, je suis content, affin de plus en mieulx nourrir amour entre nous deux, vous recoingnier votre devant ; et le vous rendray en tel estat que par tout le pourrez tout seurement porter, sans avoir crainte ne doubte que jamais il puisse chéoir ; et de ce me fais je bien fort. Se nostre musnière fut bien joyeuse il ne le fault pas demander, qui mettoit si très grant peine du peu du sens qu'elle avoit de souffisaument remercier Monseigneur. Si marchèrent

tant, Monseigneur et elle, qu'ilz vindrent au moulin où ilz ne furent guères sans mettre la main à l'euvre, car Monseigneur, par sa courtoisie, d'ung houstil qu'il avoit recoingnat en peu d'eure, troys ou quatre fois, le devant de nostre musnière qui très joyeuse et lyée en fut. Et après que l'euvre fut ployée, et de devises ung millier, et jour assigné d'encores ouvrer à ce devant, Monseigneur part, et tout le beau pas s'en retourna vers son hostel. Et au jour nommé se rendit Monseigneur vers sa musnière, en la façon que dessus, et au mieulx qu'il péut il s'employa à recoingnier ce devant; et tant et si bien y ouvra, par continuacion de temps, que ce devant fut tout asseuré et tenoit ferme et bien. Pendant le temps que Monseigneur recoingnoit le devant de ceste musnière, le musnier retourna de sa marchandise et fit grand chière, et aussi fist sa femme. Et comme ilz eurent devisé de leurs besoingnes, la très saige musnière va dire à son mary: Par ma foy, sire, nous sommes bien obligez à Monseigneur de ceste ville. — Voire, m'amie, dit le musnier, en quelle façon? — C'est bien raison que le vous die, affin que l'en merciez, car vous y estes tenu. Il est vray que tandiz qu'avés esté dehors, Monseigneur passoit par cy droit à la court, ainsi que à tous deux cruches je aloye à la rivière; il me salua, si fis je lui, et comme je marchoie, il apperceut que mon devant ne tenoit comme rien, et qu'il estoit en trop grant aventure de chéoir; et le me dist de sa grace dont je fuz si très esbahye, voire par dieu, autant cour-

roucée que se tout le monde fust mort. Le bon seigneur qui me véoit en ce point lamenter, en eut pitié; et de fait m'enseigna ung beau remède pour me garder de ce mauldit dangier. Et encores me fist il bien plus qu'il n'eust point fait à une aultre, car le remède dont il me advertit qui estoit faire recoingnier et recheviller mon devant, affin de le garder de chéoir, lui mesmes le mist à exécucion ; qui lui fut très grant peine et en sua plusieurs fois, pource que mon cas requeroit d'estre souvent visité. Que vous diray je plus, il s'en est tant bien acquitté que jamais ne luy sauriez desservir. Par ma foy il m'a tel jour de ceste sepmaine recongnié les troys, les quatre fois, ung autre deux, ung autre troys ; il ne m'a jà laissée tant que j'aye esté toute guarie ; et si m'a mis en tel estat que mon devant tient à ceste heure, tout aussi bien et aussi fermement que celui de femme de nostre ville. Le musnier, oyant cette adventure, ne fit pas semblant par dehors tel que son cueur au pardedens portoit ; mais comme s'il fust bien joyeux, dit à sa femme : Or ça, m'amye, je suis bien joyeux que Monseigneur nous a fait ce plaisir, et se Dieu plaist, quant il sera possible, je feray autant pour lui. Mais pource que vostre cas n'estoit pas honneste, gardez vous bien d'en riens dire à personne, et aussi puis que vous estes guarie, il n'est jà mestier que vous travailliez plus Monseigneur. Vous n'avez garde, dist la musnière, que j'en die jamais ung mot, car aussi le me deffendit bien Monseigneur. Nostre musnier

qui estoit gentil compaignon, à qui les crignons de sa teste ramentevoyent souvent et trop la courtoisie que Monseigneur luy avoit faicte, et si saigement se conduisit qu'onques mon dit seigneur ne se percéut qu'il se doubtast de la tromperie qu'il lui avoit faicte et cuidoit en soy mesmes qu'il n'en scéust rien. Mais helas! si faisoit et n'avoit ailleurs son cueur, son estudie, ne toutes ses pensées que à soy vengier de lui, s'il scavoit en façon telle ou semblable qu'il lui decéut sa femme. Et tant fit par son engin que point oiseux n'estoit, qu'il advisa à une manière par laquelle bien lui sembloit que s'il en povoit venir à chief que Monseigneur auroit beurre pour œufz. A chief de pechié, pour aucuns affaires qui survindrent à Monseigneur il monta à cheval, et print de Madame congié bien pour ung mois, dont le musnier ne fut pas un peu joyeux. Ung jour entre les aultres, Madame eut volenté de soy baingnier, et fit tirer le baing et chauffer les estuves en son hostel, à part; ce que nostre musnier scéust très bien, pource que assez familier estoit de léans. Si s'advisa de prendre ung beau brochet qu'il avoit en sa fosse, et vint ou chasteau pour le présenter à ma dame. Aucunes des femmes de ma dame vouloient prendre le brochet, et de par le musnier en faire présent, mais il dit que luy mesme il le présenteroit, ou vrayement il le remporteroit. Au fort pource qu'il estoit comme de léans, et joyeux homme, ma dame le fist venir qui dedens son bain estoit. Le gracieux musnier fist son présent,

dont ma dame le mercia, et fist porter en la cuisine le beau brochet, et mectre à point pour le soupper. Et entretant que ma dame au musnier devisoit, il apperceut sur le bord de la cupve ung très beau dyamant qu'elle avoit osté de son doy, dobtant de l'eaue le gaster. Si le croqua si soupplement qu'il ne fust de ame percéu; et quant il vit son point, il donna la bonne nuyt à ma dame et à sa compaignie, et s'en retourna en son moulin, pensant au surplus de son affaire. Ma dame qui faisoit grant chière avec ses femmes, voyant qu'il estoit jà bien tart et heure de souper, habandonna le bain, et en son lit se bouta. Et comme elle regardoit ses bras et ses mains, elle ne vit point son dyamant : si appella ses femmes et leur demanda après ce dyamant, et à laquelle elle l'avoit baillié. Chascune dist : ce ne fust pas à moy, n'à moy, ne à moy aussi. On cherche hault et bas, dedans la cupve, sur la cupve, mais riens n'y vault, on ne le scait trouver. La queste de ce dyamant dura beaucoup, sans qu'on en scéust quelque nouvelle, dont ma dame s'en donnoit bien mauvais temps pource qu'il estoit meschamment perdu et en sa chambre. Et aussi Monseigneur son mari luy donna au jour de ses espousailles, si l'en tenoit beaucoup plus chier. On ne scait qui mescroire ne à qui le demander, dont grant duel sourd par léans. L'une des femmes s'advisa et dist : ame n'est céans entré que nous qui y sommes et le musnier, se me sembleroit bon qu'il fut mandé. On le manda et il vint.

Ma dame si trés courroucée et desplaisante estoit que plus ne povoit, demanda au musnier s'il avoit point véu son dyamant? Et luy asséuré autant en bourdes que ung autre à dire vérité, s'en excusa trés haultement. Et mesmes osa bien demander à ma dame s'elle le tenoit pour larron : Certes, musnier, dit elle, nennil; aussi ce ne seroit pas larrecin si vous l'aviez par esbatement emporté. Ma dame, dist le musnier, je vous prometz que de vostre dyamant ne scay je nouvelle. Adonc fut la compaignie bien simple et ma dame especialement, qui en est si très desplaisante qu'elle n'en scait sa contenance que de jetter larmes à grant abondance, tant a regret de ceste verge. La triste compaignie se met à conseil pour scauoir qu'il est de faire. L'une dit : il faut qu'il soit en la chambre, l'autre respond qu'elle a cherchié par tout. Le musnier demande à ma dame s'elle l'avoit à l'entrée du bain? et elle dist que ouy : S'ainsi est certainement, ma dame, veu la grant diligence qu'on a fait de le quérir sans en savoir nouvelle, la chose est bien estrange. Toutesfois il me semble bien que s'il y avoit homme en ceste ville qui scéust donner un conseil pour le recouvrer, que je seroye celluy ; et pource que je ne vouldroye pas que ma science fust divulguée, il seroit bon que je parlasse à vous à part. — A cela ne tiendra pas, dit ma dame. Si fist partir la compaignie, et au partir que firent les femmes, disoient dame Jehanne, Ysabeau, et Catherine : Helas ! musnier, que vous seriez bon

homme se vous faisiez revenir ce dyamant. Je ne m'en fais pas fort, dist le musnier, mais j'ose bien dire que s'il est possible de jamais le trouver que j'en apprendray la manière. Quant il se vit à part avecques ma dame, il lui dist qu'il se doubtoit beaucoup et pensoit, puis qu'en l'arriver du bain elle avoit son dyamant, et qu'il ne fust sailly de son doy et chéu en l'eaue ; et dedans son corps c'est bouté, attendu qu'il n'y avoit ame qui le voulsist retenir. Et la diligence faicte pour le trouver, se fist ma dame monter sur son lit, ce qu'elle eust voulentiers refusé ce n'eust esté pour myeulx faire. Et après qu'il l'eust assez descouverte, fist comme manière de regarder çà et là, et dist : seurement, ma dame, le dyamant est entré en vostre corps. — Et dictes vous, musnier, que vous l'avez percéu? —Oy vrayement.—Helas! dist elle, et comment l'en pourra l'en tirer?—Trés bien, madame, je ne doubte pas que je n'en vienne bien à chief, s'il vous plaist. — Se m'aïst Dieu, il n'est chose que je ne face pour le ravoir, dit ma dame ; or vous avancez beau musnier. Ma dame encores sur le lit couchée fut mise par le musnier tout en telle façon que Monseigneur mettoit sa femme, quant il luy recongnoit son devant, et d'ung tel houtil la tente pour quérir et peschier le dyamant. Après les reposées de la première et seconde queste que le musnier fist du dyamant, ma dame demanda s'il l'avoit point sentu? Et il dist que ouy ; dont elle fut bien joyeuse et luy pria qu'il peschast encores tant qu'il l'eust trouvé. Pour

abbregier, tant fist le bon musnier qu'il rendit à ma dame son trés beau dyamant, dont la très grant joye vint par léans; et n'eust jamais musnier tant d'onneur et d'avancement que ma dame et ses femmes lùy donnèrent. Ce bon musnier en la très bonne grace de ma dame part de léans, et vint à sa maison sans soy vanter à sa femme de sa nouvelle adventure, dont il estoit plus joyeux que s'il eust tout le monde gaignié. La Dieu mercy, petit de temps après Monseigneur revint en sa maison où il fut doulcement recéu et de ma dame humblement bien venu, laquelle, après plusieurs devises qui au lit se font, luy conta la très merveilleuse adventure de son dyamant, et comment il fut par le musnier de son corps repeschié; pour abregier, tout du long lui compta le procès en la façon et manière que tint le dit musnier en la queste du dit dyamant, dont il n'eut guères grant joye, mais pensa que le musnier lui avoit baillé belle. A la première fois qu'il rencontra le musnier, il le salua haultement et lui dist: Dieu gart, Dieu gart ce bon pescheur de dyamans; à quoy le musnier respondit: Dieu gart ce recongneur de c... Par nostre Dame, tu dis vray, dist le seigneur, tays toy de moy et si ferai ge de toy. Le musnier fut content, et jamais plus n'en parla; non fist le seigneur, que je saiche.

LA IVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE COCU ARMÉ.)

Le Roy naguères estant en sa ville de Tours, ung gentil compaignon Escossois archier de son corps et de sa grant garde, s'enamoura très fort d'une belle et gente damoiselle mariée et mercière. Et quant il scéust trouver temps et lieu, le mains mal qu'il scéut compta son gracieux et piteulx cas, dont il n'estoit pas trop content, ne joyeux. Néantmains, car il avoit la chose fort à cueur, ne laissa pas à faire sa poursuite, mais de plus en plus très aigrement pourchassa tant que la damoiselle le voulut enchassier, et donner total congié. Et lui dit qu'elle advertiroit son mary du pourchaz deshonneste et dannable qu'il s'efforçoit de achever, ce qu'elle fist tout au long. Le mary bon et saige, preux et vaillant, comme après vous sera compté, se courrouça amèrement encontre l'Escossois qui deshonnourer le vouloit et sa très bonne femme

aussi. Et pour bien se vengier de lui à son aise et sans reprise, commanda à sa femme que s'il retournoit plus à sa queste, qu'elle lui baillast et assignast jour, et s'il estoit si fol que de y comparoir, le blasme qu'il pourchassoit luy seroit chier vendu. La bonne femme, pour obéir au bon plaisir de son mary, dit que si feroit elle. Il ne demoura guères que le povre amoureux Escossois fist tant de tours qu'il vit en place nostre mercière qui fut par lui humblement saluée, et de rechief d'amours si doulcement priée que les requestes du par avant devoient bien estre entérinées par la conclusion de ceste piteuse et derrenière prière ; et qu'elle les voulsist ouyr, et jamais ne seroit femme plus loyalement obéye ne servie qu'elle seroit, se de grace vouloit accepter sa très humble et raisonnable requeste. La belle mercière, soy recordant de la leçon que son mary luy bailla, voyant aussi l'eure propice, entre autres devises et plusieurs excusations servans à son propos, bailla journée à l'Escossois à lendemain au soir de comparoir personnellement en sa chambre, pour en ce lieu luy dire plus celéement le surplus de son intencion, et le grant bien qu'il lui vouloit. Pensez qu'elle fut haultement remerciée, doulcement escoutée, et de bon cueur obéye de celui qui après ces bonnes nouvelles, laissa sa dame le plus joyeux que jamais il n'avoit esté. Quant le mari vint à l'ostel, il scéut comment l'Escossois fut léans, des parolles et des grans offres

qu'il fist; et comment il se rendra demain au soir devers elle, en sa chambre : Or le laissez venir, dist le mary, il ne fist jamais si fol entreprise, que bien je luy cuide monstrer avant qu'il parte, voire et faire son grant tort confesser, pour estre exemple aux autres folz outrecuidez et enraigiez comme lui. Le soir du lendemain approucha, très désiré du povre amoureux Escossois pour veoir et jouyr de sa dame, très désiré du bon mercier, pour acomplir la très criminelle vengance qu'il veult exécuter en la personne de celuy Escossois qui veult estre son lieutenant; très doubté aussi de la bonne femme qui pour obéir à son mary, attend de veoir ung grant hutin. Au fort, chascun s'appreste : le mercier se fait armer d'ung grant, lourt et vieil harnois, prent sa salade, ses ganteletz, et en sa main une grant haiche. Or est il bien en point, Dieu le scait, et semble bien que autres fois il ait véu hutin. Comme ung vray champion venu sur les rens de bonne heure, et attendant son ennemy, en lieu de pavillon se va mettre derrière ung tapis, en la ruelle de son lit, et si très bien se caicha qu'il ne pourroit estre percéu. L'amoureux malade, sentant l'eure très désirée, se met en chemin devers l'ostel à la merçière, mais il n'oublia pas sa grande, bonne et forte espée à deux mains. Et comme il fut venu léans, la dame monte en sa chambre sans faire effroy, et il la suit tout doulcement. Et quant il s'est trouvé léans, il demande à sa dame s'en sa chambre y avoit ame qu'elle? A quoy

elle respondit assez legièrement, et estrangement, et comme non trop asseurée, que non : Dictes vérité, dist l'Escossois, vostre mari n'y est il pas?—Nennil, dit elle. — Or le laissez venir; par sainct Engnan, s'il vient, je luy fendray la teste jusques aux dens; voire par Dieu, s'ilz estoient troys, je ne les crains, j'en seray bien maistre. Et après ces criminelles parolles, vous tire hors sa grande et bonne espée et si la fait brandir troys ou quatre fois; et auprès de lui, sur le lit la couche. Et ce fait, incontinent baise et accole, et le surplus qu'après s'ensuit tout à son bel aise et loisir acheva, sans ce que le povre coux de la ruelle s'osast onques monstrer, mais si grant paour avoit qu'à pou qu'il ne mouroit. Nostre Escossois, après ceste haulte adventure, prent de sa dame congié jusques à une aultre fois, et la mercye, comme il doit et scait, de sa grant courtoisie, et se met à chemin. Quant le vaillant homme d'armes scéut l'Escossois yssu hors de l'uys, ainsy effrayé qu'il estoit, sans à peine savoir parler, sault déhors de son pavillon, et commence à tensier sa femme de ce qu'elle avoit souffert le plaisir de l'archier. Et elle respondit que c'estoit sa faulte et sa coulpe, et que enchargié luy avoit de luy baillier jour. — Je ne vous commanday pas, dit il, que luy laississiez faire sa voulenté ne son plaisir. — Comment, dit-elle, le povois je reffuser, voyant sa grande espée dont il m'eust tuée en cas de reffuz. Et à ce coup vécy bon Escossois qui retourne et monte arrière les degrez de la chambre, et sault

dedens et dit tout hault : quesse cy ! Et le bon homme de soi saulver, et dessoubz le lit se boute, pour estre plus seurement, beaucoup plus esbahy que par avant. La dame fut reprinse et de rechief enferrée à son beau loisir, et à la façon que dessus, tousjours l'espée au plus près de lui. Après ceste rencharge et plusieurs longues devises d'entre l'Escossois et la dame, l'eure vint de partir, si lui donna la bonne nuyt et picque et s'en va. Le povre martyr estant dessoubz le lit, à peu s'il se osoit tirer de là, doubtant le retour de son adversaire, ou pour mieulx dire son compaignon. A chief de pechié; il print couraige et à l'ayde de sa femme, la Dieu mercy il fut remis sur piés. S'il avoit bien tensé sa femme au par avant, encores recommenca il plus dure légende ; car elle avoit consenti après sa deffense le deshonneur de luy et d'elle : Helas ! dit elle, et où est la femme si asseurée qui osast desdire ung homme ainsi eschauffé et enraigé comme cestuy estoit, quant vous, qui estes armé, embastonné et si vaillant, à qui il a trop plus meffait que à moi, ne l'avés pas osé assaillir ne moy deffendre? — Ce n'est pas responsе, dist il, dame, se vous n'eussiez voulu, jamais ne fust venu à ses attainctes ; vous estes mauvaise et desléale. — Mais vous, dit elle, lasche, meschant et reprouchié homme, pour qui je suis deshonnourée, car pour vous obéyr je assignay le mauldit jour à l'Escossois. Et encores n'avés eu en vous tant de couraige d'entreprendre la deffence de celle en qui

gist tout vostre bien et vostre honneur. Et ne pensez pas que j'eusse trop mieulx aymé la mort que d'avoir de moy mesme consenty ne accordé ce meschief. Et Dieu scait le doeul que j'en porte et porteray tant que je vivray, quant celuy de qui je dois avoir et tout secours attendre, en sa présence m'a bien souffert deshonnourer. Il fait assez à croire et penser qu'elle ne souffrit pas la voulenté de l'Escossois pour plaisir qu'elle y print, mais elle fut à ce contraincte et forcée par non resister, laissant la resistence en la prouesse de son mary qui s'en estoit très bien chargié. Donc chascun d'eulz laissa son dire et sa querelle après plusieurs argumens, et repliques, d'ung costé et d'autre. Mais en son cas évident fut le mary deceu, et demoura trompé de l'Escossois, en la façon qu'avez ouye.

LA Ve NOUVELLE,

PAR PHELIPE DE LAON.

(LE DUEL D'AIGUILLETTE.)

Monseigneur Thalebot que Dieu pardoint, capitaine anglois si eureux, comme chascun sçait, fist en sa vie deux jugemens dignes d'estre recitez et en audience et mémoire perpetuelle amenez. Et affin que de chascun d'iceulx jugemens soit faicte mencion, j'en veuille raconter en briefz motz ma première nouvelle et au renc des aultres la cinquiesme. J'en fourniray et diray ainsi. Pendant le temps que la mauldite et pestilencieuse guerre de France et d'Angleterre régnoit, et que encores n'a pas prins fin, comme souvent advient, ung François homme d'armes fut à ung autre Anglois prisonnier; et puis qu'il fut mis à finance, soubz le saufconduit de Monseigneur Thalebot, devers son capitaine retournoit, pour faire finance de sa rançon, et à son maistre

l'envoyer ou apporter. Et comme il estoit en chemin, fut par ung Angloys sur les champs encontré, lequel le voyant François, tantost lui demanda dont il venoit et où il aloit. L'autre respondit la vérité : Et où est votre saufconduit? dit l'Anglois. — Il n'est pas loing, dit le François. Lors tire une petite boîte pendante à sa ceinture où son saufconduit estoit, et à l'Anglois le tendit qui de bout à autre le leut. Et comme il est de coustume mettre en toutes lettres de saufconduit : Reservé tous vrais habillemens de guerre, l'Anglois note sur ce mot, et voit encores les esguillettes à armer pendantes au porpoint du François. Si va jugier en soy mesmes qu'il avoit enfraint son saufconduit, et que esguillettes sont vrais habillemens de guerre ; si lui dit : Je vous fays prisonnier, car vous avés rompu votre saufconduit.—Par ma foy, non ay, dist le François, saulve vostre grace ; vous voyez en quel estat je suis.—Nennil, nennil, dit l'Anglois, par sainct Jouen, vostre saufconduit est rompu, rendés vous ou je vous tueray. Le povre François, qui n'avoit que son paige, et qui estoit tout nud et de ses armeures desgarny, voyant l'autre et de troys ou quatre archiers acompaignié, pour le mieulx faire, à luy se rendit. L'Anglois le mena en une place assez près de là, et en prison le boute. Le François, se voyant ainsi mal mené, à grant haste à son capitaine le manda, lequel ouyant le cas de son homme, fut trestoust à mervelles esbay. Si fist tantost escripre lettres à Monseigneur Thalebot, et par ung hérault,

les envoya bien et suffisamment informé de la matière que l'omme d'armes prisonnier avoit au long au capitaine rescript : C'est assavoir comment ung tel de ses gens avoit prins ung tel des siens soubz son saufconduit. Le dit hérault, bien informé et aprins de ce qu'il devoit dire et faire, de son maistre partit et à Monseigneur Thalebot ses lettres présenta. Il les leut et par ung sien sécretaire en audience, devant plusieurs chevaliers et escuyers et aultres de sa route de rechief les fist relire. Si devez savoir que tantost il monta sur son chevalet, car il avoit la teste chaulde et fumeuse, et n'estoit pas content quant on faisoit autrement qu'à point, et par espécial en matière de guerre ; et d'enfraindre son saufconduit il enraigeoit tout vif. Pour abbregier le conte, il fist venir devant lui et l'Anglois et le François, et dist au François qu'il contast son cas. Il dist comment il avoit esté prisonnier d'ung tel de ses gens et s'estoit mis à finance : Et soubz vostre saufconduit, Monseigneur, je m'en aloye devers ceulx de nostre party, pour quérir ma rençon. Je rencontray ce gentilhomme icy, lequel est aussi de voz gens, qui me demanda où j'aloye, et se j'avoye saufconduit? je luy dis que ouy, lequel je luy monstray. Et quant il l'eust leu, il me dist que je l'avoye rompu et je luy respondy que non avoye et qu'il ne le sauroit monstrer. Brief je ne peuz estre ouy et me fut force, se je ne me vouloye faire tuer sur la place, de me rendre. Et ne sçay cause nulle porquoi il me doye

avoir retenu, si vous en demande justice. Monseigneur Thalebot, oyant le François, n'estoit pas bien à son aise; néantmains quant il ce eut dit, il dit à l'Anglois : que respons tu à cecy? — Monseigneur, dit il, il est bien vray, comme il a dit, que je l'encontray et voulus veoir son saufconduit, lequel de bout en bout et tout du long je leuz ; et apperceu tantost qu'il l'avoit rompu et enfraint, et aultrement jamais je ne l'eusse arresté. — Comment l'a il rompu, dist Monseigneur Thalebot, dy tost? — Monseigneur, pource que en son saufconduit sont reservez tous habillemens de guerre ; et il avoit et ha encores vrayz habillemens de guerre, c'est assavoir à son porpoint ses esguillettes à armer que sont ungz vrayz habillemens de guerre, car sans elles on ne se peut armer. — Voire! dit Thalebot ; et esguillettes sont ce doncques vraiz habillemens de guerre? Et ne sçais tu aultre chose par quoy il puisse avoir enfraint son saufconduit? — Vrayement, Monseigneur, nennil, respondit l'Anglois. — Voire, villain, de par vostre deable, dist Monseigneur Thalebot, avez vous retenu ung gentilhomme sur mon saufconduit pour ses esguillettes? Par saint George, je vous feray monstrer se ce sont habillemens de guerre. Alors tout eschauffé et de courroux bien fort esmeu, vint au François, et de son porpoint deux esguillettes en tira, et à l'Anglois les bailla, et au François une bonne espée d'armes fut en la main livrée; et puis la sienne belle et bonne hors du foureau va tirer, et la tint en sa main, et à l'Anglois va

dire : Deffendez vous de cest habillement de guerre que vous dictes, se vous sçavez. Et puis dit au François : Frappez sur ce villain qui vous a retenu sans cause et sans raison ; on verra comment il se deffendra de vostre habillement de guerre. Se vous l'espargniez, je frapperay sur vous, par saint George ! Alors le François, voulsist ou non, fut contraint de frapper sur l'Anglois de l'espée toute nue qu'il tenoit, et le povre Anglois se couvroit le mieulx qu'il povoit, et couroyt par la chambre, et Thalebot après qui tousjours faisoit férir par le François sur l'autre, et lui disoit : Deffendez vous, villain, de vostre habillement de guerre. A la vérité, l'Anglois fut tant batu près qu'il fut jusques à la mort; et cria mercy à Thalebot et au Françoys, lequel par ce moyen fut délivré de sa rençon et par Monseigneur Thalebot acquitté. Et avecques ce son cheval et son harnois et tout son bagaige qu'au jour de sa prinse avoit, lui fist rendre et baillier. Vela le premier jugement que fist Monseigneur Thalebot ; reste à compter l'autre qui fut tel. Il sceust que l'ung de ses gens avoit desrobé en une église le tabernacle où l'en met corpus Domini et à bons déniers contans vendu, je ne sçay pas la juste somme, mais il estoit grant et beau et d'argent doré très gentement esmaillié. Monseigneur Thalebot, quoy qu'il fust très cruel, et en la guerre très criminel, si avoit-il en grant révérence tousjours l'église, et ne vouloit que nul en moustier ne église le feu boutast, ne desrobast quelque chose ; et où il scavoit

qu'on le fist, il en faisoit merveilleuse discipline de ceulx qui en ce faisant trespassoient son commandement. Or il fist devant lui amener et venir cellui qui ce tabernacle avoit en l'église robé. Et quant il le vit, Dieu sçait quelle chière il lui fist; il le vouloit à toute force tuer, se n'eussent esté ceulx qui entour lui estoient qui tant lui prièrent que sa vie lui fust saulvée. Mais néantmains, si le voulut il punir et lui dist : Traistre ribault, et comment avez vous osé rober l'église oultre mon commandement et ma deffense? — Ha! Monseigneur, pour Dieu, dist le povre larron, je vous crie mercy, jamais ne m'adviendra. — Venez, avant, villain, dit il. Et l'autre aussi voulentiers qu'on va au guet, devers Monseigneur Thalebot d'aler s'avance. Et le dit Monseigneur Thalebot de chargier sur ce pélerin de son poing qui estoit gros et lourt, et pareillement frape sur sa teste, en lui disant : Ha larron, avez vous robé l'église! Et l'autre de crier : Monseigneur, je vous crie mercy, jamais je ne le feray. — Le ferez vous? — Nennil, Monseigneur. — Or jure doncques que jamais tu n'entreras en église nulle quelqu'elle soit; jure, villain. — Et bien, Monseigneur, dit l'autre. Lors lui fit jurer que jamais en église pié ne mettroit, dont tous ceulx qui là estoient et qui l'oyrent, eurent grant riz, quoy qu'ilz eussent pitié du larron, pource que Monseigneur Thalebot luy deffendoit l'église à tousjours, et lui faisoit jurer de non jamais y entrer. Et croyez qu'il cuidoit bien faire et à bonne intencion

lui faisoit. Ainsi avez vous ouy de Monseigneur Thalebot les deux jugemens qui furent telz comme comptez les vous ay.

LA VI[e] NOUVELLE,

CONTÉE PAR MONSEIGNEUR DE LANOY.

(L'IVROGNE AU PARADIS.)

En une ville de Hollande, comme le prieur des Augustins naguères se pourmenast, en disant ses heures, sur le serain, assez près de la chappelle de saint Anthoyne située ou bois de la dicte ville, il fut rencontré d'ung grant lourt Hollandois si très yvre qu'à merveilles, lequel demouroit en ung villaige nommé Stevelinghes, à deux lieux près d'illec. Le prieur, de loing le voyant venir, congneut tantost son cas, par les lourde desmarches et mal seures qu'il faisoit, tirant son chemin. Et quant ilz vindrent pour joindre l'ung à l'autre, l'yvroingne salua premier le prieur qui lui rendit son salut tantost, et puis passe oultre, continuant son service, sans en autre propos l'arrester ne interroguer. Mais l'yvroigne tant oultré que plus ne povoit, se retourne et poursuit le prieur, et lui requist con-

fession : Confession, dit le prieur, va-t-en, va-t-en, tu es bien confessé. — Hélas, sire, respond l'yvroingne, pour Dieu, confessez moy; j'ay assez très fresche mémoire de tous mes pechiez, et si ay parfaicte contricion. Le prieur, desplaisant d'estre empesché à ce coup par cest yvroingne, respond : Va ton chemin, il ne te fault confesser, car tu es en très bon estat. — Ha dea, dit l'yvroingne, par la mort bieu, vous me confesserez, maistre prieur, car j'en ay à ceste heure dévocion. Et le saisit par la manche, et le voulut arrester. Le prieur n'y vouloit entendre, mais avoit tant grant fain que merveilles d'estre eschappé de l'autre, mais rien n'y vault, car il est ferme en la dévocion d'estre confessé, ce que le prieur tousjours reffuse et si s'en cuide desarmer, mais il ne peut. La dévocion de l'yvroingne de plus en plus s'efforce; et quant il voit le prieur reffusant de ouyr ses peschiez, il met sa main à sa grande coustille et de sa gayne le tire et dit au prieur qu'il le tuera se bien il n'escoute sa confession. Le prieur, doubtant le cousteau et la main périlleuse qui le tenoit, si demande à l'autre : Que vuelx tu dire? — Je me vueil confesser, dit il. — Or avant, dit le prieur, je le vueil, avance toy. Nostre yvroingne, plus saoul que une grive partant d'une vigne, commença, s'il vous plaist, sa dévote confession, laquelle je passe, car le prieur point ne la révéla, mais vous pouvez penser qu'elle fut bien nouvelle et estrange. Quant le prieur vit son point, il couppa le chemin aux longues et lourdes parolles de nostre

yvroingne et l'absolucion lui donne; et en congié lui donnant lui dist: Va-t-en, tu es bien confessé.—Dictes vous, sire? respond il.—Oy vrayement, dist le prieur, ta confession est très bonne. Va-t-en, tu ne peuz mal avoir. — Et puis que je suis bien confessé et que j'ay l'absolucion receu, se à ceste heure je mouroye, n'y-roye je pas en paradis? ce dit l'yvroingne.—Tout droit sans faillir, respond le prieur, n'en faiz nul doubte. —Puis qu'ainsi est, ce dit l'yvroingne, que maintenant je suis en bon estat et en chemin de paradis, et qu'il y fait tant bel et tant bon, je vueil mourir tout maintenant, affin que incontinent je y aille. Si prent et baille son cousteau à ce prieur, en lui priant et re-quérant qu'il lui tranchast la teste, affin qu'il allast en paradis: Ha dea, dist le prieur tout esbahy, il n'est jà mestier d'ainsi faire, tu iras bien en paradis par aultre voye.—Nennil, respond l'yvroingne, je y vueil aler tout maintenant et icy mourir par voz mains; avancez vous et me tuez. — Non feray pas, dit le prieur, ung prestre ne doit personne tuer. Si ferez, sire, par la mort bieu, et se bientoust ne me depes-chiez et me mettez en paradis, moy mesmes à mes deux mains vous occiray. Et à ces motz, brandit son grant cousteau, et en fait monstre aux yeulx du povre prieur tout espoventé et assimply. Au fort après qu'il eut ung peu pencé, affin d'estre de son yvroingne despeschié, lequel de plus en plus l'ag-gresse et parforce qu'il luy oste la vie, il saisit et prent le cousteau et si va dire: Or ça, puis que tu veulx

finer par mes mains, affin d'aller en paradis, metz toy à genoulz ci devant moy. L'yvroingne ne s'en fist guères preschier, mais tout à coup du hault de lui tomber se laissa, et à chief de pechié, à quelque meschief que ce fut, sur le genoulz se releva et à mains joinctes, le coup de l'espée, cuidant mourir, attendoit. Le prieur du doz du cousteau fiert sur le col de l'yvroingne ung grant et pesant coup, et par terre le abat bien rudement. Mais vous n'avez garde qu'il se relieve, mesmes cuide vrayement estre mort et estre jà en paradis. En ce point le laissa le prieur qui pour sa seureté n'oublia pas le cousteau. Et comme il fut ung peu avant, il rencontra ung chariot chargié de gens au mains de la pluspart. Si bien advint que ceulx qui avoient esté présens où nostre yvroingne s'estoit chargié y estoient, auxquelz il raconta bien au long le mistère dessus dit, en leur priant qu'ilz le levassent et qu'en son hostel le voulsissent rendre et conduire, et puis leur bailla son cousteau. Ilz promirent de l'emmener et chargier avecques eulz, et le prieur s'en va. Ilz n'eurent guères cheminé qu'ilz perceurent ce bon yvroingne couchié ainsi comme s'il fust mort, les dens contre terre. Et quant ilz furent près de lui, tous à une voix, par son nom, l'appelèrent, mais ils ont beau huchier, il n'avoit garde de respondre; ils recommencèrent à crier, mais c'est pour néant. Adoncques descendirent aucuns de leur chariot, si le prindrent par la teste, par les piez et par les jambes, et tout

en l'air le levèrent, et tant huchèrent qu'il ouvrit ses yeulx, et incontinent parla et dist : Laissez moi, laissez moy, je suis mort.—Non estes, non, dirent ses compaignons, il vous fault venir avec nous. — Non feray, dist l'yvroingne, où irai je ? je suis mort et desja en paradis. — Vous vous en viendrez, dirent les autres, il nous fault aler boire.—Boire, dit-il. Voire, dit l'autre. Jamais je ne boiray, dit-il, car je suis mort. Quelque chose que ses compaignons lui dissent, ne fissent, il ne vouloit mettre hors de sa teste qu'il ne fust mort. Ces devises durèrent beaucoup, et ne savoient trouver les compaignons façon ne manière d'emmener ce fol yvroingne, car quelque chose qu'ilz dissent tousjours respondoit : Je suis mort. En la fin ung entre les autres se advisa et dit : Puis que vous estes mort, vous ne voulez pas demourer icy, et comme une beste, aux champs estre enfouy ; venez avec nous, si vous porterons enterrer sur nostre chariot, ou cymitiére de nostre ville, ainsi qu'il appartient à ung crestien, autrement n'yrés pas en paradis. Quant l'ivroingne entendit qu'il le falloit enterrer, ains qu'il montast en paradis, il fut content d'obéir ; si fut tantost troussé et mis dedens le chariot, où guères ne fut sans dormir. Le chariot estoit bien hastelé, si furent tantost à Stevelinghes où ce bon yvroingne fut descendu tout devant sa maison. Sa femme et ses enfans furent appelez et leurs fut ce bon corps saint rendu qui si fort dormoit que pour le porter du chariot en sa maison et

en son lit le jecter, jamais ne s'esveilla, et là fut il ensevely entre deux linceux sans s'esveillier, bien deux jours après.

LA VIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE CHARRETON A L'ARRIERE GARDE.)

Ung orfèvre de Paris, naguères pour despeschier plusieurs besongnes de sa marchandise à l'encontre d'une foire du Lendit et d'envers, fit large et grant provision de charbon de saulx. Advint ung jour entre les autres, que le charreton qui ceste denrée livroit, pour la grant haste de l'orfèvre, fist si grant diligence qu'il amena deux voitures plus qu'il n'avoit fait ès jours par avant ; mais il ne fust pas si tost en Paris, à sa derrenière charretée, que la porte à ses talons ne fust fermée ; toutes fois il fust très bien venu et bien de l'orfèvre receu. Et après que son charbon fut descendu et ses chevaux mis en l'estable, il voulut soupper tout à loisir, et firent très grant chiére, qui pas ne se passa sans boire d'autant

et d'autel. Quant la brigade fut bien repeue, la cloche va sonner douze heures dont ilz se donnèrent grant merveille, tant plaisamment s'estoit le temps passé à ce soupper. Chascun rendit graces à Dieu, faisans très petiz yeulx, et ne demandoient que le lit; mais pource qu'il estoit tant tart, l'orfèvre retint au couchier son charreton, doubtant la rencontre du guet qui l'eust bouté en Chastelet, se à ceste heure l'eust trouvé. Pour celle heure nostre orfèvre avoit tant de gens qui pour luy ouvroient que force lui fut le charreton avec lui et sa femme en son lit habergier; et comme saige et non suspeçonneux il fit sa femme entre lui et le charreton couchier. Or vous fault il dire que ce ne fut pas sans grant mistère, car le bon charreton reffusoit de tous poins ce logis, et à toute force vouloit dessus le banc, ou dedens la grange couchier: force lui fut d'obéyr à l'orfèvre. Et après qu'il fut despoillé, dedens le lit se boute, ou quel estoient jà l'orfèvre et sa femme en la façon que j'ay dicte. La femme sentant le charreton, à cause du froit et de la petitesse du lit, d'elle approuchier, tost se vira devers son mary, et en lieu d'orillier se mist sur la poitrine de son dit mary, et ou geron du charreton son derrière reposoit. Sans dormir ne se tindrent guères l'orfèvre et sa femme sans en faire le semblant; mais nostre charreton, jasoit qu'il fust lassé et travaillié, n'en avoit garde. Car comme le poulain s'eschauffe, sentant la jument et se dresse et demaine, aussi faisoit le sien poulain, levant la teste contre

mont si très prouchain de la dicte femme. Et ne fut pas en la puissance du dict charreton qu'à elle ne se joingnit et de près. Et en cest estat fut longue espace sans que la femme s'esveilla, voire ou au mains qu'elle en fist semblant. Aussy n'eust pas fait le mary se se n'eust esté la teste de sa femme qui sur sa poitrine estoit reposant, qui par l'assault et hurt de ce poulain lui donnoit si grant branle que assez tost il se resveilla. Il cuidoit bien que sa femme songeast, mais pource que trop longuement duroit, et qu'il ouyoit le charreton soy remuer, et très fort souffler, tout doulcement leva la main en hault. Et si très bien à point en bas la rabatit qu'en dommaige et en sa garenne le poulain au charreton trouva, dont il ne fut pas bien content. Et ce pour l'amour de sa femme si l'en fit en haste saillir, et dit au charreton : Que faictes vous, meschant quoquart? vous estes par ma foy bien enraigié qui à ma femme vous prenez; n'en faictes plus. Je vous jure par la mort bieu que s'elle se fust à ce coup esveillée, quant vostre poulain ainsi la harioit, je ne sçay moy pencer que vous eussiez fait : car je suis tout certain, tant la congnois, qu'elle vous eust tout le visaige esgratiné, et à ses mains les yeulx de vostre teste esrachez ; vous ne savez pas comme elle est merveilleuse depuis qu'elle entre en sa malice, et si n'est chose ou monde qui plustost luy boutast. Ostez vous, je vous en supplie, pour votre bien. Le charreton à peu de motz s'excusa qu'il n'y pensoit pas; et comme le jour fut prochain tantost

il se leva, et après le bon jour donné à son hostesse, part et s'en va et à charrier se met. Vous devez penser que la bonne femme, s'elle eust pensé le fait du charreton, qu'elle l'eust beaucoup plus grevé que son mary ne disoit. Combien que depuis il me fut dit que assez de foys le charreton la rencontra en la propre façon et manière qu'il fut trouvé de l'orfèvre, sinon qu'elle ne dormoit pas; non point que je le vueille croire, ne en riens ce raport faire bon.

LA VIII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(GARCE POUR GARCE.)

En la ville de Brucelles où maintes adventures sont en nostre temps advenues, demouroit n'a pas long tems ung jeune compaignon picart qui servit très bien et loyaument son maistre assez longue espace. Et entre autres services à quoy il obligea sondit maistre vers lui, il fit tant par son très gracieux parler, maintien et courtoisie, que si avant fut en la grace de sa fille qu'il coucha avec elle, et par ses euvres méritoires elle devint grosse et ençainte. Nostre compaignon, voyant sa dame en cest estat, ne fut pas si fol que d'actendre l'eure que son maistre le pourroit savoir et appercevoir. Si print de bonne heure ung gracieux congié pour peu de jours, combien qu'il n'eust nulle envye d'y jamais retourner, faignant d'aler en Picardie visiter son père et sa mère et aucuns de ses parens. Et quant il eut à son

maistre et à sa maistresse dit adieu, le très piteux fut à la fille sa dame, à laquelle il promist tantost retourner : ce qu'il ne fist point et pour cause. Luy estant en Picardie, en l'ostel de son père, la povre fille de son maistre devenoit si très grosse que son piteux cas ne se pouvoit plus celer : dont entre les autres sa bonne mère, qui au mestier se congnoissoit, s'en donna garde la première. Si la tira à part et lui demanda, comme assez on peut pencer, dont elle venoit en cet estat et qui lui avoit mise. S'elle se fist beaucoup presser et admonester autant qu'elle en voulsist rien dire ne congnoistre, il ne le fault jà demander : mais en la fin elle fut à ce menée qu'elle fut contrainte de congnoistre et confesser son piteux fait, et dist que le picard varlet de son père, lequel naguères s'en estoit alé, l'avoit séduitte et en ce très piteux point laissée. Sa mère toute enraigée, forcenée et tant marrie qu'on ne pourroit plus, la voyant ainsi déshonnorée, se prent à la tenser et tant d'injures lui va dire que la pacience qu'elle eut de tous coustez, sans mot sonner, ne riens respondre, estoit assez suffisante d'estaindre le crime qu'elle avoit commis par soy laissier engroissier du picard. Mais hélas ! ceste pacience ne esmeut en riens sa mère à pitié, mais lui dit : Va-t-en, va-t-en, arrière de moy, et fay tant que tu treuves le Picart qui t'a faicte grosse et lui dy qu'il te deffface ce qu'il t'a fait. Et ne retournes jamais vers moy jusqu'à ce qu'il aura tout deffait ce que par son oultraige il t'a fait. La povre fille en

l'estat que vous oyez, marrie et désolée par sa fumeuse et cruelle mère, se met en la queste de ce Picart qui l'engroissa. Et croyez certainement que avant qu'elle en peust avoir aucunes nouvelles ce ne fut pas sans endurer grant peine et du malaise largement. En la parfin, comme Dieu le voulut, après maintes gistes qu'elle fist en Picardie, elle arriva par ung jour de dimanche, en ung gros villaige, ou païs d'Artois. Et si très bien lui vint à ce propre jour que son amy le Picart lequel l'avoit engroissée, faisoit ses nopces; de laquelle chose elle fut merveilleusement joyeuse. Et ne fut pas si peu asseurée pour à sa mère obéir, qu'elle ne se boutast par la presse des gens, ainsi grosse comme elle estoit; et fist tant qu'elle trouva son amy et le salua, lequel tantost la congneut, et en rougissant, son salut lui rendit, et lui dit : Vous soyez la très bien venue, qui vous amaine à ceste heure, m'amie? — Ma mère, dit elle, m'envoye vers vous, et Dieu sçait que vous m'avés bien fait tenser. Elle m'a chargié et commandé que je vous dye que vous me deffaciez ce que vous m'avés fait; et se ainsi ne le faictes que jamais je ne retourne vers elle. L'autre entend tantost la folie, et au plutost qu'il peut il se deffist d'elle et lui dit par telle manière : M'amie, je feray voulentiers ce que me requerez et que vostre mère veult que je face, car c'est bien raison; mais à ceste heure, vous voyez que je n'y puis pas bonnement entendre : si vous prie tant comme je puis, que ayez patience

pour meshuy, et demain je besongneray à vous. Elle fut contente et alors il la fist guider et mettre en une belle chambre, et commanda qu'elle fut très bien pancée, car aussi bien elle en avoit bon mestier, à cause des grans labeurs et travaulx qu'elle avoit eu en son voyaige, faisant ceste queste. Or vous devez savoir que l'espousée ne tenoit pas ses yeulx en son sain, mais se donna très bien garde et apperceut son mary parler à nostre fille grosse, dont la pusse lui entre en l'oreille ; et n'estoit en rien contente, mais tres doublée et marie en estoit. Si garda son courroux sans mot dire jusques à ce que son mary se vint couchier. Et quant il la cuida acoler et baiser, et au surplus faire son devoir, et gaingnier le chaudeau, elle se vire puis d'ung cousté puis d'aultre, tellement qu'il ne peut parvenir à ses attaintes, dont il est très esbay et courroucé, et lui va dire : M'amie, pourquoy faictes vous cecy?—J'ay bien cause, dit elle, et aussi quelque manière que vous facez, il ne vous chault guères de moy : vous en avés bien d'autres dont il vous est plus que de moy.—Et non ay, par ma foy, m'amie, dit il ; ne en ce monde je n'ayme autre femme que vous.— Hélas ! dit elle, et ne vous ay je pas bien veu, après disner, tenir voz longues paroles à une femme en la sale ? on voyoit trop bien que c'estoit vous, et ne vous en sauriez excuser. — Cela, dit il, nostre dame, vous n'avez cause en rien de vous enjalouser. Et adonc lui va tout au long compter comment c'estoit la fille à son maistre de Brucelles, et cou-

cha avec elle et l'engroissa ; et que à ceste cause il s'en vint par decà ; comment aussi après son partement, elle devint si très grosse qu'on s'en apperceut; et comment elle se confessa à sa mère qu'il l'avoit engroissée ; et l'envoyoit vers lui affin qu'il lui deffist ce qu'il lui avoit fait, autrement jamais vers elle ne s'en retournast. Quant nostre homme eut tout au long compté sa ratelée, sa femme ne resprint que l'ung de ses pointz et dit : Comment, dit elle, dictes vous qu'elle dist à sa mère que vous aviez couchié avecques elle ? — Oy, par ma foy, dit il, elle lui congneut tout. — Par mon serment, dit elle, elle monstra bien qu'elle estoit beste ; le charreton de nostre maison a couchié avecques moy plus de quarante nuyz, mais vous n'avés garde que j'en disse oncques ung seul mot à ma mère ; je m'en suis bien gardée. — Voire; dist il, de par le dyable, le gybet y ait part ! or allez à vostre charreton, se vous voulez, car je n'ay cure de vous. Si se leva tout à coup et s'en vint rendre à celle qu'il engroissa et abandonna l'autre. Et quant lendemain on sceust ceste nouvelle, Dieu sçait le grant riz d'aucuns, et le grant desplaisir de plusieurs, especialement du père et de la mère de ceste espousée.

LA IXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.)

Pour continuer le propoz des nouvelles hystoires comme les adventures adviennent en divers lieux et diversement, on ne doit pas taire comment ung gentil chevalier de Bourgoingne, faisant résidence en ung sien chasteau beau et fort fourny de gens et d'artillerie, comme à son estat appartenoit, devint amoureux d'une belle damoiselle de son hostel, voire et la première après ma dame sa femme. Et par amours si fort la contraignoit que jamais ne savoit sa manière sans elle, et tousjours l'entretenoit et la requeroit, et brief nul bien sans elle il ne povoit avoir, tant estoit au vif féru de l'amour d'elle. La damoiselle bonne et saige, voulant garder son honneur que aussi chier elle tenoit que sa propre ame, voulant aussi garder la loyauté que à sa maistresse

lui tarde bien que l'eure soit venue. L'oste prend congié de lui et se retrait dedens sa garde robe, comme il avoit de coustume, pour soy deshabillier. Or devez vous sçavoir que tandis que les chevaliers se devisoient, ma dame s'en ala mettre dedens le lit où Monseigneur devoit trouver sa chamberière, et droit là attend ce que Dieu lui vouldra envoyer. Monseigneur mist assez longue espace à soy deshabillier tout à propoz, pensant que desja ma dame fust endormie, comme souvent faisoit, pource que devant se couchoit. Monseigneur donne congié à son varlet de chambre, et à tout sa longue robe s'en va ou lit où ma dame l'attendoit, cuydant y trouver autruy; et tout coyement de sa robe se désarme, et puis dedens le lit se bouta. Et pource que la chandelle estoit estaincte et que ma dame mot ne sonnoit, il cuide avoir sa chamberière. Il n'y eut guères esté sans faire son devoir, et si très bien s'en acquitta que les troys, les quatre fois guères ne lui coustèrent, que Madame print bien en gré, laquelle toust après, pensant que fust tout, s'endormit. Monseigneur, trop plus légier que par avant, voyant que ma dame dormoit, et se recordant de sa promesse, tout doulcement se liève, et puis vient à son compaignon qui n'attendoit que l'eure d'aler aux armes, et lui dist qu'il alast tenir son lieu, mais qu'il ne sonnast mot, et que retournast quand il auroit bien besongnié et tout son saoul. L'autre plus esveillié que ung rât, et viste comme ung lévrier part, et s'en va, et auprès de ma dame se

loge, sans qu'elle en saiche rien. Et quant il fut tout rasseuré, se Monseigneur avoit bien besongnié, voire et en haste encores fist il mieulx, dont ma dame n'est pas ung peu esmerveillée, laquelle, après ce beau passe temps qui aucunement travail lui estoit, arrière s'endormit. Et bon chevalier de l'abandonner, et à Monseigneur s'en retourne, lequel comme paravant se vint relogier emprès madame, et de plus belle aux armes se rallie, tant lui plaist ce nouvel exercice. Tant d'eures se passèrent, tant en dormant comme autre chose faisant, que le jour s'apparut. Et comme il se retournoit, cuidant virer l'œil sur la chamberière, il voit et congnoit que c'est ma dame, laquelle à ceste heure lui va dire : N'estes vous pas bien putier, recraint, lache et meschant, qui cuidant avoir ma chamberière, tant de fois et oultre mesure m'avez accolée pour acomplir votre desordonnée voulenté ! vous estes la Dieu mercy bien deceu, car autre que moy, pour ceste heure, n'aura ce qui doit estre mien. Se le bon chevalier fut esbay et courroucé, ce n'est pas merveilles. Et quant il parla il dist : M'amye, je ne vous puis celer ma folye dont beaucoup il me poise que jamais l'entreprins, si vous prie que vous en soyez contente et n'y pensez plus, car jour de ma vie plus ne m'adviendra, cela vous prometz par ma foy. Et affin que vous n'ayez occasion d'y pencer, je donneray congié à la chamberière qui me bailla le vouloir de faire ceste faulte. Ma dame, plus contente d'avoir eu l'aventure de ceste nuyt que sa

chamberière, et oyant la bonne repentance de Monseigneur, assez legièrement se contenta, mais ce ne fut pas sans grans langaiges et remonstrances. Au fort trestout va bien, et Monseigneur qui a des nouvelles en sa quenoille, après qu'il est levé, s'en vient devers son compaignon, auquel il compte tout du long son adventure, lui priant de deux choses : la première ce fut qu'il celast très bien ce mistère, et sa très plaisant adventure, l'autre si est que jamais il ne retourne en lieu où sa femme sera. L'autre, très desplaisant de ceste male adventure, conforte le chevalier au mieulx qu'il peut, et promist d'acomplir sa très raisonnable requeste ; et puis monte à cheval et s'en va. La chamberière qui coulpe n'avoit au meffait dessus dit, en porta la punicion par en avoir congié. Si vesquirent depuis long temps Monseigneur et ma dame ensemble, sans qu'elle sceust jamais avoir eu affaire au chevalier estrange.

LA Xe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LES PASTÉS D'ANGUILLE.)

Plusieurs haultes, diverses, dures, et merveilleuses adventures ont esté souvent menées et à fin conduittes ou royaume d'Angleterre, dont la récitacion à présent ne serviroit pas à la continuacion de ceste présente hystoire. Néantmains ceste présente hystoire, pour ce propos continuer, et le nombre de ces histoires acroistre, fera mencion comment ung bien grant seigneur du royaulme d'Angleterre entre les mieulx fortunez riche, puissant et conquerant, lequel entre les autres de ses serviteurs avoit parfaicte confiance, confidence et amour à ung jeune, gracieulx, gentil homme de son hostel, pour plusieurs raisons, tant par sa loyaulté, diligence, subtilité et prudence. Et pour le bien que en lui avoit trouvé ne lui céloit pas riens de ses amours; mesmes par

succession de temps, tant fist le dit gracieux gentil homme, par son habilité envers le dit seigneur son maistre, qu'il fut tellement en sa grace que tous les parfaiz secretz et adventures de ses amours, mesmement les affaires, embassades et diligences menoit et conduisoit. Et ce pour le temps que son dit maistre estoit encores à marier. Advint certaine espace après, que par le conseil de plusieurs de ses parens, amis et bien vueillans, Monseigneur se maria à une très belle, noble, bonne et riche dame, dont plusieurs furent très joyeux ; et entre les autres, nostre gentil homme, qui mignon se peut bien nommer, ne fut pas mains joyeux, disant en soy que c'estoit le bien et honneur de son maistre, et qu'il se retireroit à ceste occasion de plusieurs menues folies d'amour qu'il faisoit, aus quelles le dit mignon trop se donnoit d'espoir. Si dist ung jour à Monseigneur, qu'il estoit très joyeux de luy, pource qu'il avoit si très belle et bonne dame espousée, car à ceste cause plus ne seroit empeschié de faire queste çà ne là pour lui, comme il avoit de coustume. A quoy Monseigneur respondit que ce nonobstant, n'entendoit pas du tout amours abandonner : et jasoit ce qu'il fust marié, si n'estoit il pas pourtant du gracieux service d'amours osté, mais de bien en mieulx s'y vouloit emploier. Son mignon, non content de ce vouloir, lui respondit que sa queste en amours devroit estre bien finée, quant amours l'ont party de la nonpareille, de la plus belle, de la plus saige, de la plus loyale et bonne

par dessus toutes les autres : Faictes, dit il, Monseigneur, tout ce qu'il vous plaira, car de ma part, à aultre femme jamais parolle ne porteray, au préjudice de ma maistresse. — Je ne scay quel prejudice, dit le maistre, mais il vous fault trop bien remettre en train d'aller à telle et à telle. Et ne pensez pas que encore d'elles ne m'en soit autant que quant vous en parlay premier. — Ha dea, Monseigneur, dit le mignon, il faut dire que vous prenez plaisir d'abuser femmes, laquelle chose n'est pas bien fait : car vous sçavez bien que toutes celles que m'avés icy nommées ne sont pas à comparer en beaulté, ne autrement à ma dame, à qui vous feriez mortel desplaisir s'elle sçavoit vostre deshonneste vouloir. Et qui plus est, vous ne povez ignorer qu'en ce faisant vous ne damnez vostre ame. — Cesse ton preschier, dist Monseigneur, et va faire ce que je commande. — Pardonnez moy, Monseigneur, dit le mignon ; j'aymeroye mieulx mourir que par moy sourdist noise entre ma dame et vous ; si vous prie que soiez content de moy, car certes je n'en feray plus. Monseigneur qui voit son mignon en son opinion aheurté, pour ce coup plus ne le pressa. Mais certaine piece, comme de troys ou quatre jours, sans faire en rien semblant des parolles précédentes, entre aultres devises à son mignon demanda quelle viande il mangoit plus voulentiers ? Et il lui respondit que nulle viande tant ne lui plaisoit que pastez d'anguille ! Saint Jean, c'est bonne viande, dist le maistre, vous n'avés pas mal choisi. Cela se

passe et Monseigneur se trait arrière et mande vers lui venir ses maistres d'ostel, ausquelz il enchargea si chier qu'ilz le vouloyent obéir que son mignon ne fust servi d'autres choses que de pastez d'anguilles, pour riens qu'il die. Et ilz respondirent promettans d'acomplir son commandement. Ce qu'ilz firent très bien, car comme le dit mignon fut assis à table pour mangier en sa chambre, le propre jour du commandement, ses gens luy apportèrent largement de beaulx et gros pastez d'anguilles qu'on leur délivra en la cuisine; dont il fut bien joyeux. Si en mangea tout son saoul. A lendemain pareillement; cinq ou six jours ensuivans tousjours ramenoient ces pastez en jeu, dont il estoit desja tout ennuyé. Si demanda le dit mignon à ses gens se on ne servoit léans que des pastez? Ma foy, Monseigneur, dirent ilz, on ne vous baille aultre chose, trop bien voyons nous servir en sale et ailleurs aultre viande, mais pour vous, il n'est mémoire que de pastez. Le mignon saige et prudent, qui jamais sans grant cause pour sa bouche ne faisoit plainte, passa encores plusieurs jours usant de ces ennuyeux pastez dont il n'estoit pas bien content. Si s'advisa, ung jour entre les aultres, d'aler disner avec les maistres d'ostel qui le firent servir comme paravant de pastez d'anguilles. Et quant il vit ce, il ne se peut plus tenir de demander la cause pourquoy on le servoit plus de pastez d'anguilles que les autres, et s'il estoit pasté: Par la mort bieu, dist il, j'en suis si hourdé que plus n'en puis; il me

semble que je ne vois que pastez. Et pour vous dire, il n'y a point de raison, vous le m'avez faicte trop longue ; il y a jà plus d'ung mois que vous me faictes ce tour, dont je suis tant maigre que je n'ay force ne puissance ; si ne sçauroie estre content d'estre ainsi gouverné. Les maistres d'ostel luy dirent que vrayement ilz ne faisoient chose que Monseigneur n'eust commandé, et que ce n'estoit pas eulz. Nostre mignon, plain de pastez, ne porta guéres sa pensée sans le descouvrir à Monseigneur ; et lui demanda à quel propos il l'avoit fait servir si longuement de pastez d'anguille, et deffendu, comme disoient les maistres d'ostel, que on ne luy baillast aultre chose? Et Monseigneur pour response lui dist : Ne m'as tu pas dit que la viande que en ce monde tu plus aymes ce sont pastez d'anguilles?—Par saint Jehan, ouy, Monseigneur, dist le mignon. — Et pourquoy doncques te plains tu maintenant, dist Monseigneur, si je te fais bailler ce que tu aymes? — Ce que j'ayme, dit le mignon, il y a manière : J'ayme voirement très bien pastez d'anguilles pour une fois, ou pour deux, ou pour troys, ou de fois à aultre ; et n'est viande que devant je prinse. Mais de dire que tousjours les voulsisse avoir, sans mengier aultre chose, par nostre Dame, non feroye, il n'est homme qui n'en fust rompu et rebouté; mon estomac en est si travaillé que tantost qui les sent il a assez disné. Pour Dieu, Monseigneur, commandez qu'on me baille autre viande pour recouvrer mon appetit, autrement je suis homme perdu.

— Ha dea, dist Monseigneur, et te semble il que je ne soye, qui veulx que je me passe de la chair de ma femme, tu peuz penser par ma foy que j'en suis aussi saoul que tu es de pastez, et que aussi voulentiers me renouvelleroie, jasoit ce que point tant ne l'aymasse, que tu feroys d'autre viande, que pourtant n'aymes que pastez. Et pour tout abbrégier, tu ne mangeras jamais d'autre viande jusques à ce que me serves ainsy que souloys; et me feras avoir des unes et des autres, pour moy renouveler, comme tu veulx changier de viandes. Le mignon, quant il entent le mistère et la subtille comparaison que son maistre lui baille, fut tout confuz et se rendit, promettant à son maistre de faire tout ce qu'il vouldra pour estre quitte de ses pastez, voire ambassades et diligences comme par avant. Et par ce point Monseigneur voire et pour Madame espargnier, ainsi que povons penser, au pourchatz du mignon, passa le temps avec les belles et bonnes filles; et nostre mignon fut délivré de ses pastez et à son premier mestier réattellé et restabli.

LA XIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(L'ENCENS AU DIABLE.)

Ung lache paillart, recraint, jaloux, je ne dis pas coux, vivant à l'aise ainsi que Dieu sçait que les entachiez de ce mal pevent sentir, et les autres pevent percevoir et ouyr dire, ne savoit à qui recourre et soy rendre pour trouver garison de sa douleur misérable et bien peu plainte maladie. Il faisoit huy ung pélcriniage, demain ung autre, et aussi le plus souvent par ses gens ses dévocions et offrendes faisoit faire, tant estoit assoté de sa maison, voire au mains du regart de sa femme, laquelle misérablement son temps passoit avec son très mauldit mary, le plus souspeconneux hongnart que jamais femme acointast. Ung jour, comme il pensoit qu'il avoit fait et fait faire plusieurs offrendes à divers saints de paradis, et entre aultres à Monseigneur saint Michel, il s'advisa qu'il en feroit une à l'image qui est soubz les piez du dit saint Michel. Et de fait, commanda à l'ung

de ses gens qu'il luy alumast et fist offre d'une grosse chandelle de cire, en le priant pour son intencion. Tantost son commendement fut acomply et luy fut fait son rapport : Or ça, dit il en soy mesmes, je verray se Dieu ou Diable me pourroit garir. En son accoustumé desplaisir s'en va coucher auprès de sa bonne et preude femme ; et jaçoit ce qu'il eust en sa teste des fantasies et pensées largement, si le contraingnit nature qu'elle eust ses droiz de repos. Et de fait bien fermement s'endormit ; et ainsi qu'il estoit au plus parfont de son somme, celluy à qui ce jour la chandelle avoit esté offerte, par vision à luy s'apparut, qui le remercia de l'offrande que naguères lui avoit envoyée, affermant que pieça telle offrende ne luy fut donnée. Dit au surplus qu'il n'avoit pas perdu sa peine, et qu'il obtiendroit ce dont il avoit requis. Et comme l'autre tousjours persévéroit à son somme, luy sembla que à ung doy de sa main ung anneau luy fut bouté, en luy disant que tant que cest aneau en son doy seroit, jamais jaloux y ne seroit, ne cause aussi venir lui en pourroit qui de ce le tentast. Après l'évanuyssement de ceste vision, nostre jaloux se resveilla, et cuyda à l'ung de ses doys le dit anneau trouver ainsi que semblé luy avoit, mais au derrière de sa femme bien avant bouté l'un de ses dis doys se trouva, de quoy luy et elle furent très esbahis. Mais du surplus de la vie au jaloux, de ses affaires et maintiens ceste hystoire se taist.

LA XII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE VEAU.)

Es mectes du païs de Hollande, ung fol naguères s'advisa de faire du pis qu'il pourroit, c'est assavoir soy marier. Et tantost qu'il fut affublé du doux manteau de mariaige, jasoit ce que alors il fust yver, il fut si très fort eschauffé qu'on ne le scavoit tenir de nuyt, encor veu que les nuytz qui pour ceste saison duroient neuf ou dix heures, n'estoient point assés souffisantes ne d'assés longue durée pour estaindre le très ardant désir qu'il avoit de faire lignée. Et de fait quelque part qu'il rencontrast sa femme il la abatoit, fut en la chambre, fut en l'estable, ou en quelque lieu que ce fust, tousjours avoit ung assault. Et ne dura ceste manière ung mois ou deulx seulement, mais si très longuement que pas ne le vouldroye escripre pour l'inconvénient qui sourdre en pour-

roit, se la folie de ce grant ouvrier venoit à la congnoissance de plusieurs femmes. Que vous en diray je plus? Il en fit tant que la mémoire jamais estaincte n'en sera ou dit pays. Et à la vérité la femme qui naguères au bailly d'Amiens se complaignit, n'avoit pas si bien matière de soy complaindre que ceste cy. Mais quoy qu'il fut, nonobstant que de ceste plaisante peine se fust très bien aucune foiz passée, pour obéir comme elle devoit à son mary, jamais ne fut reboursée à l'esperon.

Advint ung jour après disner que très beau temps faisoit, et que le soleil ses raies envoioit et départoit dessus la terre paincte et broudée de belles fleurs, si leur print voulenté d'aller jouer au bois eulx deux tant seullement, et si se midrent au chemin. Or ne vous fault il pas celer ce qui sert à l'istoire : A l'eure droictement que noz bonnes gens avoient ceste dévocion d'aller jouer au bois, advint que ung laboureur avoit perdu son veau qu'il avoit mis paistre dedans ung prey, en ung pastiz ou dit bois; lequel le vint cherchier, mais il ne le trouva pas dont il ne fut point trop joyeux. Si se mist en la queste, tant par le boiz comme es prez, terres et places voisines de l'environ pour trouver son dit veau, mais il n'en scet avoir nouvelles. Il s'advisa que par adventure il se seroit bouté en quelque buisson pour paistre, ou dedans aulcune fosse herbue, dont il pourroit bien saillir quant il auroit le ventre plain. Et à celle fin qu'il puisse mieulx veoir et à son aise, sans aler

courir çà ne là, se son veau estoit ainsi comme il pensoit, il choisist le plus plus hault arbre et mieulx houchié de bois qu'il peut trouver, et monte sus. Et quant il se treuve au plus hault de cest arbre qui toute la terre d'environ couvroit, il lui fut bien advis que son veau estoit à moityé trouvé. Tandis que ce bon laboureur gettoit ses yeulx de tous coustés après son veau, voicy nostre homme et sa femme qui se boutent ou bois, chantans, jouans, devisans et faisans feste, comme font les cueurs gaiz quant ils se treuvent es plaisans lieux. Et n'est pas merveilles se vouloir luy créust et se désir l'ennorta d'accoler sa femme en ce lieu si plaisant et propice. Pour exécuter ce vouloir à sa plaisance et à son beau loisir, tant regarda un coup à dextre l'aultre à senestre, qu'il parcéut le très bel arbre dessus lequel estoit le laboureur dont il ne scavoit riens ; et soubz cest arbre se disposa et conclud ses gracieuses plaisances acomplir. Et quant il fut au lieu, il ne demoura guères après la semonce de son dit désir, mais tantost mist la main à la besoigne et vous commença à assaillir sa femme : et la gette par terre, car à l'heure il estoit bien en ses gogues, et sa femme aussi d'autre part. Si la voulut veoir par devant et par derrière : et de fait prent sa robe et la lui osta, et en cote simple la met. Après il la haulsa bien hault, maulgré d'elle, ainsi comme efforcée, et ne fut pas content de ce. Mais encores pour le bien veoir à son aise et sa beaulté regarder, la tourne et

revire, et à la fin sur son gros derrière sa rude main par trois ou quatre fois il fait descendre ; puis d'autre part la retourne ; et comme il eut son derrière regardé aussi fait il son devant, ce que la bonne simple femme ne veult pour rien consentir, mesmes avec la grant résistence qu'elle fait, Dieu scet que sa langue n'estoit pas oiseuse : or l'appelle maulgracieux, maintenant fol et enragié, l'autre fois deshonneste, et tant luy dit que c'est merveille, mais riens n'y vault, il est trop plus fort qu'elle et si a conclud de faire inventoire de ce qu'elle porte, si est force qu'elle obéisse, mieulx amant, comme saige, le bon plaisir de son mary que par reffus le desplaisir. Toutte defence du costé d'elle mis arrière, ce vaillant homme va passer temps à son devant regarder, et se sans honneur on le peust dire, il ne fust pas content se ses mains ne descouvrèrent à ses yeulx les secretz dont il se devoit bien passer d'enquerre. Et comme il estoit en ceste parfonde estude, il disoit maintenant : Je voy cecy, je voy cela, encores cecy, encores cela ; et qui l'oyoit, il veoit tout le monde et beaucoup plus. Et après une grande et longue pose, estant en ceste gracieuse contemplacion, dist de rechief : Saincte Marie, que je voy de choses ! Helas, dist lors le laboureur sur l'arbre, bonnes gens n'y véez vous point mon veau, sire, il me semble que j'en voy la cueue. L'autre, jasoit qu'il fust bien esbahy, subitement fist la response et dist : Ceste cueue n'est pas de ce veau. Et à tant part et s'en va et sa femme

après. Et qui me demanderoit qui le laboureur mouvoit de faire ceste question, le secretaire de ceste hystoire respond que la barbe du devant de ceste beaucoup longue, comme il est de coustume à celles de Hollande, si cuidoit bien que ce fut la cueue de son veau, attendu aussi que le mary d'elle disoit qu'il veoit tant de choses, voire à pou près tout le monde, si pensoit en soy mesmes que le veau ne pouvoit guères loing estre eslongné, et que avec d'autres choses léans pourroit estre embuschié.

LA XIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUCELLES.

(LE CLERC CHATRÉ.)

A Londres en Angleterre, avoit naguères ung procureur de Parlement qui entre les autres de ses serviteurs avoit ung clerc habille et diligent et bien escripvant qui très beau filz estoit, et que on ne doit pas oublier, pour ung homme de son aage il n'estoit point de plus soubtil. Ce gentil clerc et vigoureux fust tantost picqué de sa maistresse, que très belle gente et gracieuse estoit; et si très bien lui vint que ainçois qu'il luy osast oncques dire son cas, le Dieu d'amours l'avoit à ce mennée, qu'il estoit le seul homme ou monde qui plus luy plaisoit. Advint qu'il se trouva en place ramonnée; et de fait toute crainte mise arrière à sa dicte maistresse son très gracieux et doulx mal raconta, laquelle pour la grant courtoisie que Dieu en elle n'avoit pas ou-

bliée, desja ainsi attaincte comme dessus est dit, ne le fist guères languir : car après plusieurs excusacions et remonstrances qu'en brief elle luy toucha, que elle eust à autre plus aigrement et plus longuement demennéez elle fut contente qu'il sceust qu'il luj plaisoit bien. L'autre, qui entendoit son latin, plus joyeux que jamais il n'avoit esté s'advisa de batre le fer tandis qu'il estoit chault, et si très fort sa besoigne poursuyvit qu'en peu de temps joyst de ses amours. L'amour de la maistresse au clerc et du clerc à elle estoit et fut long temps si très ardant que jamais gens ne furent plus esprins, car en effect le plus souvent en perdoient le boire et le mengier; et n'estoit pas en la puissance de male bouche, de danger, ne d'autres telles mauldictes gens, de leurs bailler ne donner destourbier. A ce très joyeux estat et plaisant passe temps se passèrent plusieurs jours qui guères aux amants ne durèrent, qui tant donnez l'ung à l'autre s'estoient, qu'à peu ilz eussent quitté à Dieu leur part de paradis pour vivre au monde leur terme en ceste façon. Et comme ung jour advint que ensemble estoient, et des très haulx biens qu'amour leur souffrit prendre se devisoient entre eulx, en eulx pourmenant par une sale, comment ceste leur joye nonpareille continuer seurement pourroient sans que l'embusche de leur dangereuse entreprinse fust descouverte au mary d'elle, qui du renc des jaloux se tiroit très près et du hault bout. Pensés que plus d'ung advis leur vint au de-

vant que je passe sans plus au long le descripre. La finale conclusion et derrenière résolution que le bon clerc print, fut de très bien couduire et à séure fin mener son entreprinse, à qüoy point ne faillit, vecy comment. Vous devés scavoir que l'accointance et aliance que le clerc eust à sa maistresse laquelle diligemment servoit et luy complaisoit, qui aussi n'estoit pas moins diligent de servir et complaire à son maistre et tout pour tousjours mieulx son fait couvrir et adveugler les jaloux yeulx qui pas tant ne se doubtoient que on lui en forgoit bien la matière. Ung certain jour après, nostre bon clerc voiant son maistre assés content de luy, entreprint de parler et tout seul très humblement, doulcement et en grande révérence à luy ; et luy dist qu'il avoit en son cueur ung secret que voulentiers luy declarast s'il osast. Et ne vous fault celler que tout ainsi comme plusieurs femmes ont larmes à commandement qu'elles espandent au moins aussi souvent qu'elles vueillent, si eust à ce cop nostre bon clerc qu'à grosses larmes, en parlant, des yeulx luy descendoient en très grant abondance ; et n'est homme qu'il ne cuidast qu'elles ne fussent de contricion, de pitié, ou de très bonne intencion. Le povre maistre abusé, oiant son clerc, ne fut pas ung peu esbahy, ne esmerveillé, mais cuidoit bien qu'il y eust autre chose que ce que après il sceust. Si dit : et que vous fault il, mon filz, et que avés vous à plorer maintenant? — Helas ! sire, et j'ay bien cause plus que nul autre de me douloir,

mais helas ! mon cas est tant estrange, et non pas moins piteux ne moins sur tous requis d'estre celé, que nonobstant que j'aye eu vouloir de le vous dire, si m'en reboute crainte quant j'ay au long à mon maleur pensé. Ne plorés plus, mon filz, respond le maistre, et si me dictes qu'il vous fault, et je vous asseure s'en moy est possible de vous aydier, je m'y emploieray voulentiers comme je doy. Mon maistre, dit le regnart clerc, je vous mercy, mais quant j'ay bien tout regardé je ne pense pas que ma langue eust la puissance de descouvrir la très grant infortune que j'ay si longuement portée. Ostés moy ces propos et toutes ces doléances, respond le maistre, je suis celluy à qui riens ne devés céler ; je vueil scavoir que vous avés, avancés vous et le me dictes. Le clerc, saichant le tour de son baston, s'en fist beaucoup prier et à très grant crainte par semblant, et à très grant abondance de larmes, et à voulenté se laisse ferrer ; et dit qu'il luy dira, mais qu'il luy vueille promettre que par luy jamais personne n'en scaura nouvelle, car il aimeroit autant ou plus chier mourir que son maleureux cas féust cogneu. Ceste promesse par le maistre accordée, le clerc mort et descouloré comme ung homme jugié à pendre, si va dire son cas : Mon très bon maistre, il est vray que jasoit ce que plusieurs gens et vous aussi pourroient penser que je fusse homme naturel comme ung autre, ayant puissance d'avoir compaignie avec femme, et de faire lignié, vous oseray bien dire

et monstrer que point je ne suis tel, dont helas! trop je me deul. Et à ces paroles, trop asseurément tira son membre à perche et luy fist monstre de la peau où les coullons se logent, lesquelz il avoit par industrie fait monster en hault, vers son petit ventre, et si bien les avoit cachiés qu'il sembloit qu'il n'en eust nulz. Or luy va dire : Mon maistre, vous voiés bien mon infortune dont je vous prie de rechief que elle soit cellée; et oultre plus très humblement vous requier pour tous les services que jamais vous féis qui ne sont pas telz que j'en eusse eu la voulenté, se Dieu m'eust donné le povoir, que me faciez avoir mon pain en quelque monastère dévot, où je puisse le surplus de mon temps ou service de Dieu passer, car au monde ne puis de riens servir. Le abusé et deceu maistre remonstra à son clerc l'aspreté de religion, le peu de mérite qui luy en viendroit quant il se veult rendre comme par desplaisir de son infortune, et foison d'autres raisons luy amena, trop longues à compter, tendans à fin de l'oster de son propos. Scavoir vous fault aussi que pour riens ne l'eust voulu abandonner, tant pour son bien escripre et diligence que pour la fiance que doresenavant à luy adjoustera. Que vous diray je plus? Tant luy remonstra que ce clerc au fort pour une espace en son estat et en son service demourer luy promect. Et comme bien ouvert luy avoit son secret le clerc, aussi le maistre le sien luy voulut desceler, et dit : Mon filz, de vostre infortune ne suis je point joyeux,

mais au fort Dieu qui fait tout pour le mieulx, et scet ce qui nous duyt et vault mieulx, vous me pourrez doresenavant très bien servir et à mon povoir; vous le mériteray : j'ay jeune femme assés légière et volaige, et suis, ainsi comme vous véez, desja ancien et sur aage, qui aucunement peut estre occasion à plusieurs de la requerre de deshonneur; et à elle aussi, s'elle estoit autre que bonne, me bailler matière de jalousie, et plusieurs aultres choses. Je la vous baille et donne en garde, et si vous en prie que à ce tenés la main que je n'aye cause d'en elle trouver nulle matière de jalousie. Par grande délibéracion fit le clerc sa response; et quant il parla, Dieu scet si loua bien sa très belle et bonne maistresse, disant que sur tous autres il l'avoit belle et bonne et qu'il s'en devoit tenir seur. Néantmoins qu'en ce service et d'autres, il est celuy qui s'i veult du tout son cueur emploier; et ne la laissera pour riens qu'il luy puisse advenir, qu'il ne le advertisse de tout ce que loial serviteur doit faire à son maistre. Le maistre lye et joyeux de la nouvelle garde de sa femme, laisse l'ostel et en la ville à ses afaires va entendre. Et bon clerc incontinent fault à sa garde, et le plus longuement que luy et sa dame bien osèrent, n'espargnèrent pas les membres qui en terre pourriront; et ne firent jamais plus grant feste depuis que l'aventure fust advenue de la façon subtille et que son mary abuseroient. Assés et longue espace durant le joly passetemps de ceulx qui tant

bien s'entraymoient. Et se aucunes fois le bon mary alloit dehors, il n'avoit garde d'emmener son clerc; plustost eust emprunté ung serviteur à ses voisins que l'autre n'eust gardé l'ostel; et se la dame avoit congié d'aler en aucun pélerinage, plustost alast sans chamberière que sans le très gracieux clerc. Et faictes vostre compte: jamais clerc vanter ne se peult d'avoir eu meilleur adventure qui point ne vint à congnoissance, voire au mains que je sache, à celuy qui bien s'en fust desespéré, s'il en eust scéu le demaine.

LA XIIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE CRÉQUY.

(LE FAISEUR DES PAPES)

(OU L'HOMME DE DIEU).

La grande et large marche de Bourgoigne n'est pas si depourveue de plusieurs adventures dignes de mémoire et d'escripre, qu'à fournir les hystoires qui à présent courent, n'en puisse et doyve faire sa part en renc des aultres. Je ne ose avant mettre ne en bruit ce que naguères y advint assés près d'ung gros et bon villaige séant sur la rivière d'Ousche. Là avoit, et encores a une montaigne où ung hermite tel que Dieu scait, faisoit sa résidence, lequel soubz umbre du doulx manteau d'ypochrisie faisoit des choses merveilleuses qui pas ne vindrent à congnoissance en la voix publique du peuple, jusques ad ce que Dieu plus ne voulut son très dannable abus permettre ne souffrir. Ce sainct hermite, qui de son cop à la mort se tiroit, n'estoit pas mains luxurieux, ne

malicieux que seroit ung vieil cinge; mais la manière du conduire estoit si subtille qu'il fault dire qu'elle passoit les autres cautelles communes. Vecy qu'il fist: Il regarda entre les aultres femmes et belles filles la plus digne de estre aymée et désirée, si se pensa que ce estoit la fille à une simple femme vesve, très dévote et bien aulmonière; et va conclure en soy mesmes que, se son sens ne luy fault, il en chevira bien. Ung soir, environ la mynuyt, qu'il faisoit fort et rude temps, il descendit de sa montaigne, et vint à ce villaige, et tant passa de voyes et sentiers que à l'environ de la mère et la fille, sans estre oiseux, se trouva. L'ostel n'estoit pas si grant, ne si pou de luy hanté tout en dévocion, qu'il ne sceust bien les angins. Si va faire ung pertuis en une paroy non guères espesse, à l'endroit de laquelle estoit le lit de ceste simple femme vesve; et prent un long baston percé et creux dont il estoit hourdé, et sans la vesve esveillier, auprès de son oreille le mist et dit en assés basse voix par trois foys: Escoute moy, femme de Dieu; je suis ung angle du créateur qui devers toy m'envoye toy annoncier et commander que pour les haulx biens qu'il a voulu en toy enter, qu'il veult par ung hoir de ta chair, c'est assavoir ta fille, l'Eglise son espouse réunir, refformer et en son estat déu remettre. Et vecy la façon : Tu t'en yras en la montaigne devers le saint hermite, et ta fille luy meneras, et bien au long luy compteras ce qu'à présent Dieu par moy te mande. Il congnoistra ta fille, et de

eulx viendra ung filz esléu de Dieu et destiné au sainct Siège de Rome, qui tant de biens fera que à sainct Pierre et à sainct Pol l'on le pourra bien comparer. A tant m'en vois, obéy à Dieu. La simple femme vesve très esbahye, surprinse aussi et à demy ravye, cuida vrayement et de fait que Dieu luy envoiast ce messaiger. Si dist bien en soy mesmes qu'elle ne désobéira pas; et puis la bonne femme se rendort une grande piece après, non pas trop fermement attendant et beaucoup désirant le jour. Et entretant le bon hermite prend le chemin devers son hermitaige en la montaigne. Ce très désiré jour tantost se monstra et fust par les raiz du soleil, maugré les verrières des fenestres à coup descendu emmy la chambre de la dicte vesve ; et la mère et la fille se levèrent à très grant haste. Quant elles furent prestes et sur piedz mises, et leur peu de mesnage mis à point, la bonne mère si demande à sa fille s'elle avoit riens ouy en ceste nuyt? Et la fille luy respond : Certes, mère, nennil. Ce n'est pas à toy, dit elle aussi, que de prinssault ce doulx messaige s'adresse, combien qu'il te touche beaucoup. Lors luy va dire et racompter tout au long l'angélicque nouvelle que en ceste nuyt Dieu luy manda ; demande aussi qu'elle en veult dire. La bonne fille, comme sa mère simple et dévote, respond : Dieu soit loué. Tout ce qu'il vous plaist, ma mère, soit fait. C'est très bien dit, respond la mère. Or nous en alons en la montaigne à la semonce du bon angle

devers le saint preudhomme. Le bon hermite faisant le guet quant la deceue femme sa simple fille amenerait, la voit venir. Si laisse son huys entreouvert, et en prière se va mettre emmy sa chambre, affin qu'en dévotion fust trouvé. Et comme il désiroit il advint, car la bonne femme et sa fille aussi voyans l'uys entreouvert, sans demander quoy ne comment, dedens entrèrent. Et comme elles parceurent l'hermite en contemplacion, comme s'il féust Dieu l'onnourèrent. L'ermite à voix humble, en cachant les yeulx et vers la terre enclinés, dit : Dieu salue la compaignie. Et la povre vieillote désirant qu'il sceut la chose qui l'amenoit, le tira à part et luy va dire de chief en bout tout le fait, qu'il scavoit trop mieulx qu'elle. Et comme en grande révérance faisoit rapport, le bon hermite gettoit les yeulx en hault, joygnoit les mains au ciel ; et la bonne vielle plouroit, tant avoit de joye et de pitié. Et la povre fille aussi plouroit, quant elle veoit ce bon et sainct ermite en si grande dévocion prier et ne scavoit pourquoy. Quant ce rapport fut tout au long achevé dont la vieillotte attendoit la response, celluy qui la doit faire ne se haste pas. Au fort certaine pièce après, quant il parla ce fut en disant : Dieu soit loué ! Mais m'amye, dit il, vous semble il à la vérité, et à vostre entendement que ce que droit cy vous me dictes ne soit point fantasie ou illusion ? que vous en juge le cueur ? Sachés que la chose est grande. Certainnement, beau père, j'entendy la voix qui ceste

joyeuse nouvelle me aporta aussi plainement que je fais vous, et créez que je ne dormoie pas. Or bien, dit il, non pas que je vueille contredire au vouloir de mon créateur, se me semble il bon que vous et moy dormirons encores sur ce fait, et si vous appert de rechief, vous reviendrez icy vers moy, et Dieu nous donnera bon conseil et advis. On ne doit pas trop légièrement croire, ma bonne mère ; le Dyable est aucunesfois envieux d'autruy ; bien treuve tant de cautelles, et se transforme en ange de lumière. Créez, créez, ma mère, que ce n'est pas peu de chose de ce fait cy ; et se je y metz ung peu de reffus, ce n'est pas merveilles, n'ay-je pas à Dieu voué chasteté? Et vous m'apportés la rompeure de par luy. Retournés en vostre maison, et priés Dieu, et au surplus demain nous verrons que ce sera, et à Dieu soyés. Après ung grant tas de agyos, se part la compaignie de l'hermite, et vindrent à l'ostel tout devisant. Pour abrégier, nostre hermite à l'heure accoustumée et deue, fourny du baston creux, en lieu de potense, revient à l'oreille de la simple femme, disant les propres motz ou en substance de la nuyt précédente ; et ce fait incontinent, sans autre chose faire, retourne à son hermitaige. La bonne femme emprinse de joye, cuidant Dieu tenir par les piez, se liève de haulte heure, et à sa fille raconte toutes ces nouvelles sans doubte, et confermant la vision de l'autre nuyt passée. Il n'est que d'abbregier : Or alons devers le saint homme. Elles s'en vont et il les

regarde approucher; si va prendre son bréviaire, faisant de l'ypocrite. Et pensés que il le faisoit en grant dévocion, Dieu le scet. Et puis après son service print à recommencer, et en cest estat devant l'uys de sa maisonnette se fait des bonnes femmes saluer. Et pensés que se la vielle luy fist hyer ung grant prologue de sa vision, celluy de maintenant n'est de riens maindre, dont le preudhomme se signe du signe de la croix, faisant grans admiracions à merveilles, disant : Mon Dieu, mon créateur, qu'est cecy? fay de moy tout ce qu'il te plaist, combien que ce n'estoit ta large grace, je ne suis pas digne d'escouter ung si grant oeuvre. Or regardés, beau père, dist lors la bonne femme abusée et follement decéue, vous voyés bien que c'est à certes quant de rechief s'est apparu l'angle vers moy. En vérité, m'amie, ceste matière est si haulte et si très difficile et non accoustumée que je n'en scauroie bailler que doubteuse response. Non mye affin que vous entendés seurement que en attendant la tierce apparicion je veueille que vous tentés Dieu. Mais on dit de coustume : « A la tierce foys va la luyte; si vous prie et requiers que encore se puisse passer ceste nuit sans autre chose faire, attendant sur ce fait la grace de Dieu; et se par sa grande miséricorde, il lui plaise nous demonstrer annuyt comme les autres nuytz précédentes, nous ferons tant qu'il en sera loué. Ce ne fut pas du bon gré de la simple vielle qu'on tardast tant d'obéyr à Dieu, mais au fort l'ermite est créu

comme le plus saige. Comme elle fut couchée, ou parfond des nouvelles qui en teste luy viennent, l'ypochrite pervers de sa montaigne descendu, luy met son baston creux à l'oreille, ainsi comme il avoit de coustume, en luy commandant de par Dieu comme son angle, une foys pour toutes, qu'elle maine sa fille à l'ermite pour la cause que dit est. Elle n'oublia pas tantost qu'il fut jour ceste charge, car aprés les graces à Dieu de par elle et sa fille rendues, se mettent au chemin par devers l'hermitage, où l'hermite leur vint au devant qui de Dieu les salue et begnie. Et la bonne mère trop plus que nulle autre joyeuse, ne luy cela guères sa nouvelle apparicion, dont l'ermite qui par la main la tient en sa chappelle la convoie, et la fille aussi va après. Et léans font leurs très dévotes oroisons à Dieu le tout puissant, qui ce très hault mystère leurs a daigné demonstrer. Après ung peu de sermon que fist l'ermite touchant songes, visions, apparicions et révélacions qui souvent aux gens adviennent, et il chéust en propos de touchier leur matière pour laquelle estoient assemblés. Et pensés que l'ermite les prescha bien et en bonne dévocion, Dieu le scet : puis que Dieu veult et commande que je face lignié papale, et le daigne révéler non par une foiz ou deux seulement, mais la tierce d'abondance, il faut dire, croire et conclure que c'est ung hault bien qui de ce fait s'en ensuyvra. Si m'est advis que mieulx on ne peut faire que d'abrégier l'excécucion en

lieu, de ce que trop j'ay différé de baillier foy à la saincte apparicion. — Vous dictes bien, beau père ; comment vous plaist il faire? respond la vieille. Vous laisserés céans, dist l'hermite, vostre belle fille, et elle et moy en oroisons nous mettrons et au surplus ferons ce que Dieu nous aprendra. La bonne femme vesve en fut contente, et aussi fut sa fille pour obéir. Quant nostre hermite se treuve à part avecques la belle fille, comme s'il la voulsist rebaptiser toute nue la fait despoillier ; et pensez que l'hermite ne demoura pas vestu. Qu'en vauldroit le long compte? Il la tint tant et si longuement avecques luy, en lieu d'aultre clerc, tant ala aussi et vint à l'ostel d'elle, pour la doubte des gens, et aussi pour honte qu'elle n'osoit partir de la maison, car bientost après le ventre si luy commença à bourser, dont elle fut si joyeuse qu'on ne vous le scauroit dire. Mais se la fille s'esjouyssoit de sa portée, la mère d'elle en avoit à cent doubles joyes ; et le mauldit bigot faignoit aussi s'en esjouir, mais il en enrageoit tout vif. Ceste povre mère abusée, cuidant de vray que sa fille deust faire ung très beau filz pour le temps advenir de Dieu esléu pape de Romme, ne se péult tenir qu'à sa plus privée voisine ne le comptast, qui aussi esbahye en fut comme se cornes luy venoient, non pas toutefois qu'elle ne se doubtast de tromperie. Elle ne cella pas longuement aux autres voisins et voisines comment la fille d'une telle estoit grosse par les euvres du sainct hermite,

d'ung filz qui doit estre pape de Romme : et ce que j'en scay, dit elle, la mère d'elle le m'a dit, à qui Dieu l'a voulu révéler. Ceste nouvelle fut tantost espandue par les villes voisines. Et en ce temps pendant la fille s'accoucha, qui à la bonne heure d'une belle fille se délivra, dont elle fut esmerveillée, et courroucée, et sa très simple fille, et les voisines aussi qui attendoient vraiement le saint Père advenir recevoir. La nouvelle de ce cas ne fut pas mains tost sceue que celle précédente ; et entre autres, l'ermite en fut des premiers advertis qui tantost s'en fouit en ung autre pays, ne scay quel, une autre femme ou fille décepvoir, ou es désers d'Egipte de cueur contrit la pénitence de son péchié satisfaire. Quoy que soit ou fut, la povre fille en fut deshonnorée, dont ce fut grant dommaige, car belle, bonne et gente estoit.

LA XVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA NONNE SAVANTE.)

Au gentil pays de Breban, près d'ung monastère de blans moynes est situé ung aultre monastère de nonnains qui très dévotes et charitables sont, dont l'istoire taist le nom et la marche particulière. Ces deux maisons, comme on dit de coustume, estoient voisines, la grange et les bateurs : car Dieu mercy, la charité de la maison aux nonnains estoit si très grande que peu de gens estoient escondis de l'amoureuse distribucion, voire se dignes estoient d'icelle recepvoir. Pour venir ou fait de ceste hystoire, ou cloistre des blans moines avoit ung jeune et beau religieux qui fut amoureux d'une des nonnains ; et de fait eust bien le couraige, après les prémisses, de luy demander à faire pour l'amour de Dieu. Et la nonnain qui bien cognoissoit ses oultilz,

jasoit qu'elle fust bien courtoise, luy bailla dure et aspre response. Il ne fut pas pourtant enchassé, mais tant continua sa très humble requeste, que force fut à la très belle nonnain, ou de perdre le bruit de sa très large courtoisie, ou d'accorder au moyne ce qu'elle avoit à plusieurs sans guères prier accordé. Si luy va dire : En vérité, vous poursuivés et faictes grant diligence d'obtenir ce que à droit ne scauriés fournir ; et pensés vous que je ne saiche bien par oyr dire quelz oultilz vous portés? créez que si fais ; il n'y a pas pour dire grant mercy. Je ne scay, moy, qu'on vous a dit, respond le moyne, mais je ne doubte point que vous ne soiés bien contente de moy, et que ne vous monstre que je suis homme comme ung aultre. — Homme, dit elle, cela croy je assez bien, mais vostre chose est tant petit, comme l'on dit, que se vous l'apportés en quelque lieu, à peu s'on se parçoit qu'il y est. — Il va bien autrement, dist le moyne, et se j'estoie en place je feroye, et par vostre jugement, menteurs tous ceulx ou celles qui ceste renommée me donnent. Au fort, après ce gracieux débat, la courtoise nonnain, affin d'estre quitte de l'ennuyante poursuite que le moine faisoit, affin aussi que elle saiche qu'il vault et qu'il scet faire, et aussi qu'elle n'oublie le mestier qui tant luy plaist, elle luy baille jour à xij heures de nuyt, de vers elle venir et heurter à sa traille, dont elle fut haultement merciée : Toutesfois vous n'y entrerés pas que je ne saiche, dit elle, à la vérité quelx outilz vous

portés, et se je m'en scauroie ayder ou non.— Comme il vous plaira, respond le moyne. A tant s'en va et laisse sa masitresse ; et vint tout droit devers frère Courard l'ung de ses compaignons, qui estoit oultillé Dieu scet comment, et pour ceste cause avoit ung grant gouvernement ou cloistre des nonnains. Il luy compta son cas tout du long, comment il a prié une telle, la response et le reffus que elle fit, doubtant qu'il ne soit pas bien soulier à son pié ; et en la parfin comment elle est contente qu'il entre vers elle, mais qu'elle sente et saiche premier de quelle lance il vouldroit jouster contre son escu : Or est ainsi, dit il, que je suis mal fourny d'une grosse lance telle que j'espoire et voy qu'elle désire d'estre rencontrée. Si vous en prye tant comme je puis, que anuyt vous venés avecques moy, à l'heure que je me doy vers elle rendre, et vous me ferés le plus grant plaisir que jamais homme fist à autre. Je scay très bien qu'elle voudra, là moy venu, sentir et taster la lance dont je attens à fournir mes armes ; et en la fin me fauldra ce faire : vous serés derrière moy, sans dire mot et vous mettrés en ma place, et vostre gros bourdon en son poing luy mettrés : elle ouvrera l'uys, je n'en doubte point, et puis cela fait, vous vous en irés et dedans j'entreray ; et puis du surplus laissés moy faire. Frère Courard est en grant soucy comment il poura faire et complaire à son compaignon, mais toutesfois se met à l'adventure, et tout ainsi que lui avoit dit, s'en va et luy accorde ce marchié. Et à

l'heure assignée se met avec luy en chemin par devers la nonnain. Quant ilz sont à l'endroit de la fenestre, maistre moyne, plus eschauffé que ung estalon, de son baston ung coup heurta ; et la nonnain n'attendit par l'autre heurt, mais ouvrist la fenestre et dist en basse voix : Qui esse là?— C'est moy, dit il, ouvrez tost l'uys que on ne vous oye.—Ma foy, dit elle, vous ne serez jà en mon livre enregistré, n'escript, que premierement ne passez à monstre, et que je ne saiche quel harnois vous portés ; approuchez vous près et me monstrés que c'est. — Très voulentiers, dit il. Alors tire frère Courard lequel s'avançoit pour faire son personnage, qui en la main de ma dame la nonnain mist son bel et très puissant bourdon qui gros, long et rond estoit. Et tantost qu'elle le sentit, comme se nature luy en baillast la congnoissance, elle dist : Nennil, nennil, je congnois bien cestuy cy, c'est le bourdon de frère Courard ; il n'y a nonnain céans qui bien ne le congnoisse ; vous n'avés garde que j'en soie deceue, je le congnois trop. Allez quérir vostre aventure ailleurs. Et à tant sa fenestre referma bien courroucée et mal contente, non pas sur frère Courard, mais sur l'autre moine. Lesquelx après ceste adventure s'en retournèrent vers leur hostel, tout devisant de ceste advenue. •

LA XVIe NOUVELLE.

(LE BORGNE AVEUGLE.)

En la conté d'Artois naguères vivoit ung gentil chevalier, riche et puissant, lyé par mariage avec une très belle dame et de hault lieu. Ces deux ensemble par longue espace passèrent plusieurs jours paisiblement et doulcement. Et pource que alors le très puissant duc de Bourgoigne, conte d'Artois et leur seigneur, estoit en paix avec tous les grands princes chrétiens, le chevalier, qui très dévot estoit, délibera faire à Dieu sacrifice du corps qu'il luy avoit presté bel et puissant, assouvy de taille, d'estre autant et plus que personne de sa contrée, excepté que perdu avoit ung oeil en ung assault. Et pour faire son obligacion en lieu esleu et de luy désiré, après les congiez à ma dame sa femme prins et de plusieurs ses parens, s'en va devers les bons seigneurs de Prusse vrais défensseurs de la très saincte foy chrétienne. Tant fist et diligenta qu'en

Prusse, après plusieurs adventures que je passe, sain et sauf se trouva, où il fist assés largement de grans proesses en armes, dont le grand bruit de sa vaillance fut tantost espandu en plusieurs marchies, tant à la relacion de ceulx qui veu l'avoient, en leur pays retournez, que par lettres que les demeurez escripvoient à plusieurs qui très grant gré leur en scavoient. Or ne fault pas celer que ma dame qui estoit demeurée, ne fut pas si rigoreuse qu'à la prière d'ung gentil escuier qui d'amours la requist. elle ne fut tantost contente qu'il fust lieutenant de Monseigneur qui aux Sarrazins se combatoit. Tandis que Monseigneur jeusne et fait pénitence, ma dame fait bonne chière avec l'escuier; le plus des fois Monseigneur se disne et soupe de biscuit et de la belle fontaine, et ma dame a de tous les biens de Dieu si très largement que trop. Monseigneur au mieulx venir se couche en la paillade, et ma dame en ung très beau lit avec l'escuier se repose. Pour abregier, tandis que Monseigneur aux Sarrazins fait guerre, l'escuier à ma dame se combat, et si très bien s'y porte, que se Monseigneur jamais ne retournoit elle s'en passeroit très bien, et à peu de regret, voire qu'il ne face aultrement qu'il a commencé. Monseigneur voiant la Dieu mercy, que l'effort des Sarrazins n'estoit point si aspre que par cy devant a esté, sentant aussi que assés longue espace a laissé son hostel et sa très bonne femme qui moult le désire et regrete, comme par plusieurs de ses lettres elle luy a

fait scavoir, dispose son partement et avec le peu de gens qu'il avoit se mect en chemin. Et si bien exploita à l'ayde du grant désir qu'il a de soy trouver en sa maison, et es bras de ma dame, qu'en peu de jours s'i trouva. Celluy à qui ceste haste plus touche que à nul de ses gens, est tousjours des premiers descouchiés et premier prest et le devant au chemin. Et de fait sa trop grande diligence le fait bien souvent chevauchier seul devant ses gens, aucune fois ung quart de lieue ou plus. Advint ung jour que Monseigneur estant au giste, environ à six lieues de sa maison où il doit trouver ma dame, se leva bien matin et monta à cheval que bien luy semble que son cheval le rendra à sa maison avant que ma dame soit descouchée, qui riens de sa venue ne scait. Ainsi comme il le proposa il advint, et comme il estoit en ce plaisant chemin dist à ses gens : Venés tout à vostre aise, et ne vous chaille jà de moy suyr; je m'en iray tout mon beau train pour trouver ma femme au lit. Ses gens tout hordez et travaillez et leurs chevaulx aussi, ne contredirent pas à Monseigneur, mais s'en viennent tout à leur aise après luy sans eulx travailler aucunement; mais pourtant si doubtoient ilz de mon dit seigneur lequel s'en alloit ainsi de nuyt tout seul et avoit si grant haste. Cil s'en va et fait tant qu'il est en brief en la basse court de son hostel descendu où il trouva ung varlet qui le desmonsta de son cheval. Tout ainsi et housé et esperonné, quant il fut descendu, s'en va

tout droit sans rencontrer personne, car encores matin estoit, devers sa chambre où ma dame encores dormoit, ou espoir faisoit ce qui tant a fait Monseigneur travailler. Créez que l'uys n'estoit pas ouvert à cause du lieutenant qui tout esbahy fut et ma dame aussi, quant Monseigneur heurta de son baston ung très lourt coup: Qui esse là, ce dit ma dame? — C'est moy, ce dit Monseigneur, ouvrés, ouvrés. Ma dame, qui tantost a congneu Monseigneur à son parler, ne fut pas des plus asseurées, néantmoins fait habiller incontinent son escuier qui met peine de s'advancier le plus qu'il peult, pensant comment il pourra eschapper sans dangier. Ma dame, qui faint d'estre encores toute endormie et non recongnoistre Monseigneur, après le second heurt qu'il fait à l'uys, demande encores: Qui esse la? C'est vostre mary, dame, ouvrés bien tost, ouvrés. Mon mari, dist elle, helas! il est bien loing de cy; Dieu le ramaine à joye et brief. Par ma foy, Dame, je suis vostre mary; et ne me congnoissés vous au parler? Si tost que je vous ay ouy respondre je coigneuz bien que c'estiés vous. Quant il viendra je le scauray beaucoup devant, pour le recepvoir ainsi comme je doy, et aussi pour mander Messeigneurs ses parens et amis pour le festoier et convoier à sa bien venue. Allés, allés et me laissés dormir. Saint Jehan, je vous en garderay bien! ce dit Monseigneur, il fault que vous ouvrés l'uys; et ne voulés vous congnoistre vostre mary? Alors l'appelle par son nom. Et elle qui voit que son amy est jà tout

prest, le fait mettre derrière l'uys. Et puis va dire à Monseigneur : estes vous ce? pour Dieu pardonnés moy, et estes vous en bon point? — Oy, Dieu mercy; ce dist Monseigneur. — Or loué en soit Dieu, ce dist ma dame, je vien incontinant vers vous et vous mettrai dedans : mais que je soye un peu habillée et que j'aye de la chandelle. — Tout à vostre aise, ce dit Monseigneur. — En vérité, ce dit ma dame, tout à ce coup que vous avés heurté, Monseigneur, j'estoye bien empeschée d'ung songe qui est de vous. — Et quel est il, m'amye? — Par ma foy, Monseigneur, il me sembloit à bon escient que vous estiés revenu que vous parliès à moy et si voyés tout aussi cler d'ung oeil comme de l'autre. — Pléust ores à Dieu, ce dit Monseigneur. — Nostre Dame, ce dit ma dame, je croy que aussi faictes vous? — Par ma foy, ce dit Monseigneur, vous estes bien beste; et commet ce pouroit il faire? — Je tiens moy, dit elle, qu'il est ainsy. — Il n'en est riens, non, dit Monseigneur, estes vous bien si fole de le penser? — Dea Monseigneur, dit elle ne me crèez jamais s'il n'est ainsi; et pour la paix de mon cueur je vous requier que nous l'esprouvons. Et à ce coup elle ouvra l'uys tenant la chandelle, ardant en sa main. Et Monseigneur qui est content de ceste esprouve et s'i accorde par les parolles de sa femme. Et ainsi le povre homme endure bien que ma dame luy bouchast son oeil d'une main, et de l'autre elle tenoit la chandelle devant l'oeil de Monseigneur qui crevé estoit; et puis luy demanda : Monseigneur, ne

véez vous pas bien par vostre foy? — Par mon serment, non, ce dit Monseigneur. Et entretant que ces devises se faisoient, le lieutenant de mon dit seigneur sault de la chambre sans qu'il fut apparceu de luy. Or attendés, Monseigneur, ce dit elle, et maintenant vous me voiés bien ; ne faictes pas? — Par Dieu, ma mye, nennil respond Monseigneur, comment vous verroy je? vous avés bouchié mon dextre oeil et l'autre est crevé passé plus de dix ans. — Alors, dit elle, or voy je bien que c'estoit songe voyrement qui ce rapport me fist; mais quoy que soit, Dieu soit loué et gracié que vous estes cy. — Ainsi soit il, ce dit Monseigneur, et à tant s'entracolèrent et baisèrent par plusieurs fois, et firent grant feste. Et n'oublia pas Monseigneur à conter comment il avoit laissé ses gens derrière, et que pour la trouver au lit il avoit fait telle diligence : Et vrayement, dist ma dame, encores estes vous bon mary. Et à tant vindrent femmes et serviteurs qui bien ungnèrent Monseigneur et le deshousèrent et de tous points deshabillèrent. Et ce fait se bouta ou lit avec ma dame qui le repéut du demourant de l'escuier qui s'en va son chemin, lye et joyeux d'estre ainsi eschapé. Comme vous avés ouy fut le chevalier trompé, et n'ay point sceu, combien que plusieurs gens depuis le sceurent, qu'il en fut jamais adverty.

LA XVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

(LE CONSEILLER AU BLUTEAU.)

N'a guères qu'à Paris présidoit en la chambre des Comptes ung grant clerc chevalier assés sur aage; mais très joyeux et très plaisant estoit, tant en sa manière d'estre, comme en devises, où qui les adreçast, fut aux hommes ou aux femmes. Ce bon seigneur avoit femme espousée desja ancienne et maladive, dont il avoit belle lignié. Et entre les aultres damoiselles, chamberières et servantes de son hostel, celle où nature avoit mis son entente de la faire très belle, estoit meschine, faisante le mesnage commun, comme les litz, le pain, et autres telz affairres.

Monseigneur qui ne jeusnoit jour de l'amoureulx mestier tant qu'il trouvast rencontre, ne cela guères à la belle mechine le grant bien qu'il luy veult, et

lui va faire ung grant prologue des amoureulx assaulx que incessamment amours pour elle lui envoye, continue aussi ce propos, luy promettant tous les biens du monde, monstrant comment il est bien en luy de lui faire tant en telle manière et tant en telle, et tant en telle. Et qui oyoit le chevalier jamais tant d'heur n'advint à la meschine que de luy accorder son amour. La belle meschine bonne et saige, ne fust pas si beste que aux gracieux motz de son maistre baillast response en rien à son advantage, mais se excusa si gracieusement que Monseigneur en son courage très bien l'en prisa, combien qu'il aymast mieulx qu'elle tint aultre chemin. Motz rigoureux vindrent en jeu par la bouche de Monseigneur, quant il parcéust que par doulceur ne feroit rien, mais la très bonne fille, aimant plus chier mourir que perdre son honneur, ne s'en effroia guères, ains asseuréement respondit die et face ce qu'il lui plaist, mais jour qu'elle vive de plus près ne luy sera. Monseigneur qui la voit aheurtée en ceste opinion, après ung gracieux à dieu, laissa ne scay quans jours ce gracieux pourchas de bouche seullement, mais regars et autrez petis signes ne luy coustoient guères, qui trop estoient à la fille ennuyeux. Et s'elle ne doubtast mettre male paix entre Monseigneur et madame, elle ne lui céleroit guère la desloyaulté de son seigneur ; mais au fort elle conclud le desceler tout le plus tart qu'elle pourra. La dévocion que Monseigneur avoit aux saincts de sa meschine de jour en

jour croissoit; et ne luy souffisoit pas de l'aimer et servir en cueur seulement, mais d'oroison, comme il a fait cy devant, la veult arrière resservir. Si vient à elle et de plus belle recommença sa harengue en la façon que dessus, laquelle il confermoit par cent mille sermens et autant de promesses. Pour abbregier, riens ne lui vault, et ne peust obtenir ung seul mot et encores mains de semblans qu'elle luy baille quelque peu d'espoir de jamais pervenir à ses attaintes. Et en ce point se partit, mais il n'oublia pas de dire que s'il la rencontre en quelque lieu marchant qu'elle l'obéyra ou elle fera pis. La meschine guères ne s'en effroya, et sans plus y penser va besoigner en la cuisine ou autre part. Ne scay quans jours après, ung lundi matin, la belle meschine, pour faire des pastés, buletoit de la farine. Or devés vous scavoir que la chambre où ce faisoit ce mestier n'estoit pas loing de la chambre de Monseigneur, et qu'il oyoit très bien le bruit et la noise qui s'y faysoit; et encores scavoit aussi très bien que c'estoit sa meschine qui du tamis jouoit. Si s'avisa qu'elle n'aura pas seule ceste peine, mais lui viendra ayder voire et fera au surplus ce qu'il luy a bien promis, car jamais mieulx ne la pourroit trouver. Dit aussy en soy mesmes : quelques reffus que de la bouche elle m'ait fait, si en cheviray je bien se je la puis à gré tenir. Il regarda que bien matin estoit et que ma dame n'estoit pas esveillée, dont il fut bien joyeux, et affin qu'il ne l'esveille, il sault tout doulcement

hors de son lit, à tout son couvrechief, et prent sa robe longue et ses botines ; et descend de sa chambre si celéement qu'il fut dedens la chambrete où la meschine dormoit sans qu'elle oncques en sceut riens jusques à tant qu'elle le vit tout dedans. Qui fut bien esbahie, ce fut la povre chamberière qui à pou trembloit tant estoit effrée, doubtant que Monseigneur ne luy ostast ce que jamais rendre ne luy scauroit. Monseigneur qui la voit effrée, sans plus parler luy baille ung fier assault, et tant fist en peu d'heures qu'il avoit la place emportée s'il n'eust esté content de parlementer. Si luy va dire la fille : helas! Monseigneur, je vous cry mercy, je me rens à vous ; ma vie et mon honneur sont en vostre main, ayés pitié de moy. — Je ne scay quelle honneur, dit Monseigneur qui très eschauffé et espris estoit, vous passerés par là. Et à ce mot recommence l'assault plus fier que devant. La fille voyant que eschapper ne pouvoit s'advisa d'ung bon tour et dit : Monseigneur, j'ayme mieulx vous rendre ma place par amour que par force ; donnés fin, s'il vous plaist, aux durs assaulx que me livrés, et je feray tout ce qu'il vous plaira. — J'en suis content, dist Monseigneur, mais créez que autrement vous n'eschapperés. — D'une chose je vous requier, dist lors la fille, Monseigneur, je doubte beaucoup que ma dame ne vous oye; et se elle venoit d'aventure, et droit cy vous trouvast, je seroye femme perdue et deshonnourée, car elle me feroit du mains battre ou tuer. — Elle n'a

garde de venir, non, dit Monseigneur, elle dort au plus fort. —Helas! Monseigneur, je doubte tant que je n'en scay estre asseurée; si vous prie et requier, pour la paix de mon cueur et plus grande seureté de nostre besoigne, que vous me laissés aler veoir s'elle dort ou qu'elle fait. — Nostre Dame, tu ne retourneroie pas, dit Monseigneur—. Si feray, dit elle, par mon serment, trestout tantost.— Or je le vueil ! dit il, advance toy.— Ha ! Monseigneur, dit elle, se vous vouliés bien faire, vous prendriés ce tamis et besoigneriés comme je faysoie, affin d'aventure, se ma dame estoit esveillée qu'elle oye la noise que j'ay devant le jour encommencée. Or - monstre ça, je feray bon devoir, et ne demeure guères.—Nennil, non Monseigneur, tenez aussi ce buleteau sur vostre teste, vous semblerés tout à bon escient estre une femme.—Or ça, de par dieu, ça, dit il. Il fut affublé de ce buleteau, et puis commence à tamiser, tant que c'estoit belle chose que tant bien luy séoit. Et entretant la bonne chamberière monta en la chambre et esveilla ma dame, et luy compta comment Monseigneur par cy devant d'amours l'avoit pryée, qu'il l'avoit assaillie à ceste heure où elle tamisoit : Et s'il vous plaist venir voir comment j'en suis eschappée et en quel point il est, venés en bas, vous le verrez. Ma dame tout à coup se liève, et prent sa robe de nuyt ; et fust tantost devant l'uys de la chambre où Monseigneur diligemment tamisoit. Et quant elle le voit en cest estat, et afublé du buleteau, elle lui va dire : Ha! maistre, et qu'est cecy?

où sont voz lettres, voz grans honneurs, voz sciences et discrécions? Et Monseigneur qui l'ouyt et deçéu se voit, respondit tout subitement : Au bout de mon v... Dame, là ay je tout amassé aujourd'huy. Lors très marry et couroucé sur la meschine se désarma de l'estamine et du buleteau, et en sa chambre remonte ; et ma dame le suyt qui son preschement recommence, dont Monseigneur ne tient guères de compte. Quant il fut prest il manda sa mule, et au palais s'en va où il compta son adventure à plusieurs gens de bien qui s'en rirent bien fort. Et me dit-on depuis, quelque courroux que le seigneur eust de prinsault à sa meschine, se l'ayda il depuis de sa parolle et de sa chevance à marier.

LA XVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.)

Ung gentilhomme de Bourgoigne nagaires pour aucuns de ses afaires s'en ala à Paris, et se logea en ung très bon hostel : car telle estoit sa coustume de tousjours quérir les meilleurs logis. Il n'eust guères esté en son logis, lui qui bien congnoissoit mouche en lait, qu'il ne parcéut tantost que la chamberière de léans estoit femme qui debvoit faire pour les gens. Si ne luy céla guères ce qu'il avoit sur le cueur, et sans aler de deux en trois, il demanda l'aumosne amoureuse. Il fut de prinsault bien rechassié des meures : Voire, dit elle, est ce à moy que vous devés adresser telles parolles? Je vueil bien que vous sachiés que je ne suis pas celle qui fera tel blasme à l'ostel où je demeure. Et pour abbreger, qui l'oyoit, elle ne le feroit pour aussi gros d'or. Le gentil homme

tantost congnéust que toutes ses excusacions estoient erres pour besoignier, si luy va dire : M'amye, se j'éusse temps et lieu, je vous diroie telle chose que vous seriés bien contente ; et ne doublés point que ce ne fust grandement vostre bien, m'amye, pource que devant les gens ne vous vueil guères araisonner, affin que ne soiés de moy souspeconnée. Croiés mon homme de ce que par moy vous dira ; et se ainsi le faictes, vous en vauldrés mieulx. — Je n'ay, dit elle, n'à vous n'à luy que deviser. Et sur ce point s'en va, et nostre gentil homme appella son varlet qui estoit ung galant tout esveillé, puis lui compta son cas et le charge de poursuir sa besoigne sans espargner bourdes. Le varlet, duyt à cela, dit qu'il fera bien son personnage. Il ne l'oublia pas, car au plus tost qu'il la trouva, pensés qu'il joua bien du bec. Et se elle n'eust esté de Paris, et plus subtille que foison d'autres, son gracieux langaige et les promesses qu'il faisoit pour son maistre l'eussent tout en haste abbatue. Mais autrement alla, car après plusieurs paroles et devises d'entre elle et luy, elle luy dit ung mot trenchié : Je sçay bien que vostre maistre veult, mais il n'y touchera jà se je n'ay dix escus. Le varlet fist son rapport à son maistre qui n'estoit pas si large, voire au mains en tel cas que donner dix escus pour jouir d'une telle damoiselle. Quoy que soit elle, n'en fera autre chose, dit le varlet ; encores y a il bien manière de venir en sa chambre, car il fault passer par celle à l'hoste. Regardés que vous vouldriés fai-

— Par la mort bieu, dit il, mes dix escus me font bien mal d'en ce point les laisser aler : mais j'ay si grant dévocion au saint et en ay fait tant de poursuite qu'il fault que je besoigne ; au Deable soit chichete ! elle les aura. — Pourtant vous dis je, dit le varlet, voulés vous que je luy dye qu'elle les aura ? — Oy, de par le Deable, oy, dit il. Le varlet trouva la bonne fille et luy dit qu'elle aura ces dix escus, voire et encores mieulx cy après. Trop bien, dit elle. Pour abrégier, l'heure fut prinse que l'escuier doit venir couchier avec elle, mais avant que onques elle le voulsist guyder par la chambre de son maistre en la sienne, il baille tous les dix escus contant. Qui fut bien mal content ce fut nostre homme qui se pensa, en passant par la chambre et cheminant aux nopces qui trop chier à son gré luy coustoient, qu'il jouera d'ung tour. Ilz sont venus si doulcement en la chambrete que maistre ne dame rien n'en scéurent. Si se vont despoillier, et dit nostre escuier qu'il emploiera son argent, s'il peut. Il se met à l'ouvrage et fait merveilles d'armes, et espoir plus que bon ne luy fut. Tant en devises que autrement se passèrent tant d'heures que le jour estoit voisin et prouchain à celuy qui plus voulentiers eust dormy que nulle autre chose fait, mais la très bonne chamberière luy va dire : Or ça, sire, pour le très grant bien, honneur et courtoisie que j'ay ouy et véu de vous, j'ay esté contente mettre en vostre obéissance et jouyssance la chose en ce monde que plus doy chier tenir. Je

vous prie et requier que incontinent vous vueillés apprester habiller et de cy partir, car il est desja haulte heure, et se d'avanture mon maistre ou ma maistresse venoient cy, comme assés est leur coustume au matin, et vous trouvassent, je seroie perdue et gastée ; et vous espoire ne serés pas le mieulx party du jeu. — Je ne scay moy, dit l'escuier, quel bien ou quel mal : mais je me reposeray et si dormiray tout à mon aise et à mon beau loisir, avant que j'en parte. Et aussi je vueil emploier mon argent ; pensés vous avoir si tost gaignié mes dix escus ? Ils ne vous coustent guères à prendre, mais par la mort bieu, affin que je ne aye point paour, et que point je ne me espante, vous me ferés compaignie, s'il vous plast. — Ha Monseigneur, dit elle, il ne se peut ainsi faire, par mon serment, il vous convient partir, il sera jour trestout en haste ; et se on vous trouvoit icy, que seroit ce de moy ? J'aymeroie mieulx estre morte que ainsi en advenist. Et se vous ne vous advancés, ce que trop je doubte en adviendra. — Il ne me chault, moy, qu'il adviengne, dit l'escuier, mais je vous dy bien que se ne me rendés mes dix escus jà ne m'en partiray. Adviengne ce que advenir peut. — Vos dix escus, dit elle ? et estes vous tel, se vous m'avés donné aucune courtoisie ou gracieuseté que vous me le voulés après retollir par ceste façon ? Sur ma foy vous monstrés mal que vous soyés gentil homme. — Tel que je suis, dit il, je suis celluy qui de cy ne partiray, ne vous aussi, tant que me ayés rendu mes dix escus ; vous

les auriés gaigniez trop aise. —Ha! dit elle, si m'ayt Dieu, quoy que vous disiez, je ne pense pas que vous soyés si mal gracieux, attendu le bien qui est en vous, et le plaisir que je vous ay fait, que féussiés si peu courtois que vous ne aydissiés à garder mon honneur. Et pour ce de rechief vous supplie que ma requeste passés et accordés et que de cy vous partés. L'escuyer dit qu'il n'en fera rien. Et pour abrégier, force fut à la bonne gentil femme, à tel regret que Dieu scet, de desbourser les dix escus, affin que l'escuyer s'en alast. Quant les dix escus refurent en la main dont ilz estoient partis, celle qui les rendit cuida bien enrager tant estoit mal contente, et celluy qui les a' leur fait grant chière : Or avant, dit la courroucée et desplaisante qui se voit ainsi gouvernée, quant vous vous estes bien joué et farcé de moy, au moins advancés vous, et vous suffise que vous seul congnoissés ma folie, et que par vostre tarder elle ne soit congnéue de ceulx qui me deshonnoreront s'ilz en voient l'apparence. — A vostre honneur, dit l'escuyer, point je ne touche, gardés le autant que vous l'aymés ; vous m'avés fait venir ici, et si vous somme que vous me rendés et remettés ou lieu dont je partis, car ce n'est pas mon intencion d'avoir les deux peines de venir et retourner. La chamberière, voiant que riens n'avoit eu sinon le courroucer, voyant aussi que le jour commençoit à apparoir, avec tout le desplaisir et crainte que son ennuyé cueur portoit du dit escuier, se hourde de cest escuier et à son col le char-

ge. Et comme à tout ce fardeau, le plus souef qu'elle oncques péust, le courtois gentil homme portoit, tenant lieu de bahu sur le dos de celle qui sur son ventre l'avoit soustenu, laissa couler ung gros sonnet, dont le ton et le bruit firent l'oste esveillier et demanda assez effrément : Qui est là? — C'est vostre chamberière, sire, dit l'escuier, qui me porte rendre où elle m'avoit emprunté. A ces motz la povre gentil femme n'eust plus cueur, puissance, ne vouloir de soustenir son desplaisant fardeau : si s'en va d'ung cousté et l'escuyer de l'autre. Et l'hoste qui bien congnoissoit que c'est, et aussy avecques ce s'en doubtoit bien, parla très bien à l'espousée qui toute demoura decéue et scandalisée, et tost après se partit de léans. Et l'escuyer en Bourgoigne s'en retourna, qui aux galans et compaignons de sorte joyeusement et souvent racompta son adventure dessus dicte.

LA XIXe NOUVELLE.

(L'ENFANT DE NEIGE.)

Ardant désir de veoir pays, congnoistre et scavoir plusieurs expériences qui par le monde universel de jour en jour adviennent, naguaires si fort eschauffa l'attrempé cueur et vertueux couraige d'ung bon et riche marchant de Londres en Angleterre, qu'il abandonna sa très belle et bonne femme, sa belle maignie d'enfants, parents, amys, héritaiges, et la plus part de sa chevance. Et se partit de ce royaulme, assés bien fourny d'argent content et de très grande abondance de marchandises dont le dit pays de Angleterre peult d'autres pays servir, comme d'estain, de ris, et foison d'autres choses que pour cause de briefveté je passe. En ce premier voyage vacqua le bon marchant l'espace de cinq ans, pendant lequel temps sa très bonne femme garda très bien son corps, fist son prouffit de plusieurs marchandises, et tant si très bien le fit que son mary au bout des ditz cinq ans

retourné, beaucoup la loua et plus que par avant ayma. Le cueur au dit marchant non encores content tant d'avoir véu et congnéu plusieurs choses estranges et merveilleuses, comme d'avoir gaigné largement d'argent, se fit arrière sur la mer bouter cinq ou six mois puis son retour, et s'en reva à l'aventure, en estrange terre tant de Crestiens comme de Sarrasins; et ne demoura pas si peu que les dix ans ne fussent passés, ains que sa femme le revist. Trop bien luy escrivoit et assés souvent, et à celle fin qu'elle scéust qu'il estoit encores en vie. Elle qui jeune estoit et en bon point et qui faulte n'avoit de nulz biens de Dieu, fors seulement de la présence de son mary, fut contrainte par son trop demeurer de prendre ung lieutenant, qui en peu d'heure luy fist ung très beau filz. Ce filz fut nourry et conduit avec les aultres ses frères d'ung cousté; et au retour du marchant mary de sa mère avoit le dit enfant environ sept ans. La feste fut grande, à ce retour, d'entre le mary et la femme; et comme ils furent en joyeuses devises et plaisans propos, la bonne femme, à la semonce de son mary, fait venir devant eulx tous leurs enfants, sans oublier celluy qui fut gaignié en l'absence de celuy en qui avoit le nom. Le bon marchant, voiant la belle compaignie de ses enfans, recordant très bien du nombre d'eulx à son partement, le voit créut d'ung dont il est esbahy et moult esmerveillé. Si va demander à sa femme qui estoit ce beau filz, le derrenier ou renc de leurs enfans : Qui

il est, dit elle, par ma foy, sire, il est nostre filz ; et qui seroit il? — Je ne scay, dit il, mais pour ce que plus ne l'avoie véu, avés vous merveille se je le demande. — Saint Jehan, nennil, dit elle, mais il est notre filz. — Et comment se peult il faire, dit le mary, vous n'estiés pas grosse à mon partement? — Non vraiement, dit elle, que je scéusse, mais je vous ose bien dire à la vérité que l'enfant est vostre, et que autre que vous à moy n'a touchié. — Je ne le dis pas aussi, dit il : mais touteffois il a dix ans que je partis, et cest enfant se monstre de sept : comment doncques pourroit il estre mien? L'auriés vous plus porté que ung autre? — Par mon serment, dit elle, je ne scay, mais tout ce que je dy est vray ; se je l'ay plus porté que ung aultre, il n'est chose que j'en sache, et se vous ne me le féistes au partir, je ne scay moy penser dont il peut estre venu, sinon que assés tost après vostre departement, ung jour j'estoye par ung matin en nostre grant jardin, où tout à coup me vint ung soudain désir et appetit de menger une feuille d'osille qui pour ycelle heure estoit couverte et soubz la neige tapie. J'en choysis une entre les aultres, belle et large, que je cuyday avaler, mais ce n'estoit que ung peu de neige blanche et dure. Et ne l'eus pas si tost avalé que ne me sentisse en trestout tel estat que je me suis trouvée quant mes autres enfans ay portés. Ce fait à certaine piece depuis je vous ay fait ce très beau filz. Le marchant congnéut tantost qu'il en estoit noz amis, et n'en voulut faire aucun sem-

blant, ainçois s'en vint adjoindre par parolles à confermer la belle bourde que sa femme luy bailloit et dit : M'amye, vous ne dictes chose qui ne soit possible, et qu'à autre que vous ne soit advenu ; loué soit Dieu de ce qu'il nous a envoyé. S'il nous a donné ung enfant par miracle, ou par aucune secrete façon dont nous ignorons la manière, il ne nous a pas oublié d'envoier chevance pour l'entretenir. Quant la bonne femme vit que son mary vouloit condescendre à croire ce qu'elle luy dit, elle n'est pas moyennement joyeuse. Le marchant saige et prudent, en dix ans qu'il fut depuis à l'ostel sans faire ses loingtains voyages, ne tint oncques manières envers sa femme en parolles ne aultrement, par quoy elle péust penser qu'il entendist rien de son fait, tant estoit vertueux et pacient. Il n'estoit pas encores saoul de voiagier, si voulut recommencer et le dist à sa femme qui fist semblant d'en estre très marrie et mal contente : Appaisiés vous, dit il, s'il plaist à Dieu et à Monseigneur sainct George, je reviendray brief. Et pource que nostre filz que féistes en mon autre voyage, est desja grant, habile et en bon point de veoir et d'aprendre, se bon vous semble, je l'emmeneray avec moy.—Et par ma foy, dit elle, vous ferés bien et je vous en prie. — Il sera fait, dit il. A tant se part, et avec luy emmaine le filz dont il n'estoit pas père à qui il a pieça gardé une bonne pensée. Ilz eurent si bon vent qu'ilz sont venus au port d'Alexandrie, où le bon marchant très bien se deffist

de la pluspart de ses marchandises ; et ne fust pas si beste, affin qu'il n'eust plus de charge de l'enfant de sa femme et d'ung autre, et que après sa mort ne suscedast à ses biens, comme ung de ses aultres enfans, qu'il ne le vendist bons deniers contens, pour en faire ung esclave. Et pour ce qu'il estoit jeune et puissant, il en eust près de cent ducas. Quant ce fut fait il s'en revint à Londres, sain et sauf, Dieu mercy. Et n'est pas à dire la chière que sa femme luy fit, quant elle le vit en bon point, mais elle ne voit point son filz dont ne scait que penser. Elle ne se péust guères tenir qu'elle ne demandast à son mary qu'il avoit fait de leur filz : Ha ! m'amye, dit il, il ne le vous fault jà celer : il luy est très mal prins. — Hélas comment, dit elle, est il noyé ? — Nennil certes, mais il est vray que fortune de mer nous mena par force en un païs où il faisoit si chault que nous cuidions tous mourir par la grant ardeur du soleil qui sur nous ses raís espandoit. Et comme ung jour nous estions saillis de nostre nave, pour faire un chascun une fosse à soy tapir pour le soleil, nostre bon filz, qui de neige, comme vous scavés, estoit, en nostre présence sur le gravier par la grant force du soleil il fut tout à cop fondu et en eaue ressolu. Et n'eussiez pas dict une sept pseaume que nous ne trouvasmes rien de lui : tout ainsi en haste que au monde il vint, tout aussi soudain en est party. Et pensez que j'en fus et suis bien desplaisant, et ne vy jamais chose entre les merveilles que j'ay véues dont

je fusse plus esbahy. — Or avant, dit elle, puis qu'il plaist à Dieu le nous oster comme il le nous avoit donné, loué en soit il. S'elle se doubtast que la chose alast aultrement, l'ystoire s'en taist et n'en fait mencion, fors que son mary luy rendit telle comme elle luy bailla, combien qu'il en demoura toujours le cousin.

LA XX[e] NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE MARI MÉDECIN.)

Ce n'est pas chose nouvelle que en la conté de Champaigne on a tousjours eu bon à recouvrer de gens lours en la taille, combien qu'il sembleroit assés estrange à plusieurs, pourtant qu'ilz sont si près à ceulx du pays du mal engin. Assés et largement d'istoires à ce propos pourroit on mettre confermant la bestise des Champenois, mais quant à présent, celle qui s'ensuit pourra souffire. En la dicte conté avoit ung jeune homme orphelin qui bien riche et puissant demoura puis le trespas de ses père et mère. Jasoit ce qu'il fust lourt, très peu saichant, et encores aussi mal plaisant, si avoit une industrie de bien garder le sien et conduire sa marchandise. Et à ceste cause assez de gens, voire de gens de bien, luy eussent bien voulu donner en

mariage leur fille. Une entre les autres pléut aux parens et amis de nostre Champenois, tant pour sa beaulté, bonté, et chevance, etc. Et luy dirent qu'il estoit temps qu'il se mariast, et que bonnement il ne povoit conduire son fait : Vous avés aussi, dirent ilz, desja xxiiij ans, si ne pourriés en meilleur aage prendre cest estat. Et se vous y voulés entendre, nous avons regardé et choysy pour vous une belle fille et bonne qui nous semble très bien vostre fait. C'est une telle, vous la congnoissés bien. Lors la luy nommèrent. Et nostre homme à qui n'en challoit qu'il fist, fust marié ou non, mais qu'il ne tirast point d'argent, respondit qu'il feroit ce qu'ilz vouldroient: Puis qu'il vous semble que c'est mon bien, conduisés la chose au mieulx que vous scaurés; car je vueil faire par vostre conseil et ordonnance. — Vous dictes bien, dirent ces bonnes gens, nous regarderons et penserons comme pour nous mesmes, ou pour l'ung de noz enfans. Pour abbreger, certaine pièce après, nostre Champenois fut maryé. De pardieu ce fut; mais tantost qu'il fut auprès de sa femme couchié, la première nuyt, luy, qui oncques sur beste crestienne n'avoit monté, tantost luy tourna le dos. Qui estoit mal contente, c'estoit nostre espousée, nonobstant qu'elle n'en fist nul semblant. Ceste mauldicte manière dura plus de dix jours et encores durast, se la bonne mère à l'espousée n'y eust pourvéu du remède. Il ne vous fault pas celer que nostre homme neuf en façon et en mariage, du

temps de ses feu père et mère avoit esté bien court tenu ; et sur toutes choses luy estoit et fut deffendu le mestier de la beste aux deux dos, doubtant que s'il s'y esbatoit qu'il y despendroit toute sa chevance. Et bien leur sembloit et à bonne cause qu'il n'estoit pas homme qu'on déust aimer pour ses beaux yeulx. Luy qui pour riens ne courrouçast père et mère et qui n'estoit pas trop chault sur potaige, avoit tousjours gardé son pucellage, que sa femme eust voulentiers desrobé, s'elle eust scéu par quelque honneste façon. Ung jour se trouva la mère de nostre espousée devers sa fille, et lui demanda de son mary, de son estat, de ses condicions, de son mariage, et cent mille choses que femmes scevent dire. A toutes choses bailla et rendit nostre espousée à sa mère response, et dit que son mary estoit très bon homme et qu'elle ne doubtoit point qu'elle ne se conduisist bien avec lui. Et pource qu'elle savoit bien par elle mesme qu'il fault en mariage autre chose que boire et mengier, elle dist à sa fille : Or viens ça et me dy par ta foy, et de ces choses de nuyt comment t'en est il? Quant la povre fille oyt parler de ces choses de nuyt, à peu que le cueur ne luy faillit, tant fut marrie et desplaisante; et ce que sa langue n'osoit respondre, monstrèrent ses yeulx dont saillirent larmes en très grande abondance. Si entendist tantost sa mère que ses larmes vouloient dire, si dit : Ma fille, ne plorés plus; dictes moy hardiment, je suis vostre mère à qui ne devés riens

celer, et de qui ne devés estre honteuse; vous a il encoires riens fait? La povre fille revenue de paulmoison, et ung peu rasséurée, et de sa mère confortée, cessa la grant flote de ses larmes, mais n'avoit encores force ne sens de respondre. Si l'interroga arrière sa mère et luy dist : Dy moy hardiment et oste tes larmes; t'a il rien fait? A voix basse et de pleurs entremeslée respondit la fille et dit : Par ma foy, mère, il ne me toucha oncques, mais du surplus qu'il ne soit bon homme et doulx, par ma foy, si est. Or dy moy, dit la mère, et scez tu point s'il est fourny de tous ses membres? Dy hardyment se tu le scez. — Saint-Jehan! si est très bien, dit elle. J'ay plusieurs fois sentu ses denrées d'aventure, ainsi que je me tourne et retourne en nostre lit, quant je ne puis dormir. — Il souffit, dit la mère, laisse moy faire du surplus. Vecy que tu feras : Au matin il te convient faindre d'estre malade très fort, et monstrer semblant d'estre oppressée, qu'il semble que l'ame s'en parte. Ton mary me viendra ou mandera quérir, je n'en doubte point, et je feray si bien mon personnaige que tu scauras tantost comment tu fus gaignie, car je porteray ton urine à ung tel médecin qui donnera tel conseil que je vouldray. Comme il fut dit il fut fait; car lendemain, si tost qu'on vit le jour, nostre gouge auprès de son mary couchée, se commença à plaindre et faire la malade, que il sembloit que une fièvre continue luy rongast corps et ame. Noz amys son mary estoit bien esbahy et

desplaisant, si ne scavoit que faire, ne que dire. Si manda tantost quérir sa belle mère qui ne se fist guères attendre. Tantost qu'il la vit : Helas ! mère, dit il, vostre fille se meurt. — Ma fille, dit elle, et que luy fault il ? Lors tout en parlant marchèrent jusques en la chambre de la paciente. Si tost que la mère voit sa fille, elle lui demande qu'elle faisoit ? Et elle comme bien aprinse, ne respondit pas la première foiz, mais à petit de piece après dist : Mère, je me meurs. — Non faictes, fille, se Dieu plaist, prenés couraige. Mais dont vous vient ce mal si en haste ? — Je ne scay, je ne scay, dit la fille, vous me peraffolés à me faire parler. Sa mère la prent par la main, si lui taste son poux et son chief, et puis dit à son beau filz : Par ma foy, croyés qu'elle est bien malade, elle est plaine de feu, si y fault pourveoir de remède : y a il point icy de son urine ? — Celle de la minuyt y est, dit une des meschines. — Baillés la moy, dit elle. Quant elle eust ceste urine, fist tant qu'elle eust ung urinal et dedans la bouta, et dit à son beau filz qu'il la portast monstrer à un tel médecin, pour savoir qu'on poura faire à sa fille, et se on luy peut ayder. Pour Dieu, n'y espargnons riens, dit elle. J'ay encores de l'argent que je n'ayme pas tant que je fais ma fille. — Espargnier, dit noz amis, croyés s'on luy peut aider pour argent que je ne luy fauldray pas. — Or vous advancés, dit elle, et tandis qu'elle se reposera ung peu je m'en iray jusques au mesnage, tousjours reviendray je bien, s'on a mestier de moy.

Or devés vous scavoir que nostre bonne mère avoit le jour de devant, au partir de sa fille, forgié le médecin qui estoit bien adverty de la response qu'il devoit faire. Vecy nostre gueux qui arrive devers le médecin à tout l'urine de sa femme. Et quant il y eust fait la révérence, il luy va compter comment sa femme estoit deshaitiée et merveilleusement malade : et vécy son urine que vous aporte affin que mieulx vous informes de son cas, et que plus seurement me puissiés conseiller. Le médecin prent l'urinal et contremont le liève, et tourne et retourne l'urine et puis va dire : Vostre femme est fort aggravée de chaulde maladie et en dangier de mort, s'elle n'est prestement secourue, vécy son urine qui le monstre. — Ha ! maistre, pour Dieu mercy, veuillés moy dire, et je vous paieray bien, que on y pourra faire pour recouvrer santé, et s'il vous semble qu'elle n'ait garde de mort ? — Elle n'a garde, se vous luy faictes ce que je vous diray, dit le médecin ; mais se vous tardés guères, tout l'or du monde ne la garderoit de la mort. — Dictes, pour Dieu, dit l'autre, et on le fera. — Il faut, dit le médecin, qu'elle ait compagnie à homme ou elle est morte. — Compaignie d'homme, dit l'autre, et qu'est ce à dire cela ? — C'est à dire, dit le médecin, que il faut que vous montés sur elle, et que vous la rouchinés très bien trois ou quatre fois tout en haste ; et le plus à ce premier que vous en pourrés faire sera le meilleur : autrement ne sera point estaincte la grande ardeur qui

la seiche et tire à fin. —Voire, dit il, et seroit ce bon? — Elle est morte, et n'y a point de respit, dit le médecin, se ainsi ne le faictes, voire et bien tost encore. — Saint Jehan, dit l'autre, j'assairay comment je pourray faire. Il se part de là, et vient à l'ostel et treuve sa femme qui se plaignoit et doulousoit très fort. Comment va, dit il, m'amie? — Je me meurs, mon amy, dit elle. — Vous n'avés garde, se Dieu plaist, dit il; j'ay parlé au médecin qui m'a enseigné une médicine dont vous serés garie. Et durant ces devises, il se despoille, et au plus près de sa femme se boute. Et comme il approuchoit pour excécuter le conseil du médecin tout en lourdois : Que faites vous, dit elle, me voulez vous pas tuer? — Mais je vous gariray, dit il; le médecin l'a dit. Et si fit ainsi que nature lui monstra, et à l'aide de la paciente il besoigna très bien deux ou trois fois. Et comme il se reposoit tout esbahy de ce que advenu luy estoit, il demande à sa femme comment elle se porte : Je suis ung peu mieulx, dit elle, que par cy devant n'ay esté. — Loué soit Dieu, dit il. J'espoire que vous n'avés garde, et que le médecin aura dit vray. Alors recommence de plus belle. Et pour abregier, tant et si bien le fit que sa femme revint en santé dedans peu de jours, dont il fut très joyeux; si fut la mère quant elle le scéut. Nostre Champenois, après ces armes dessus dictes, devient ung peu plus gentil compaignon qu'il n'estoit paravant; et luy vint en couraige, puis que sa femme restoit en santé, qu'il semondroit

ung jour au disner ses parens et amys, et les père et mère d'elle, ce qu'il fit. Et les servoit grandement en son patois, à ce disner, faisoit très bonne et joyeuse chière. On bevoit à luy, il bevoit aux aultres, c'estoit merveilles qu'il estoit gentil compaignon. Or escoutés qui lui advint : au fort de la meilleure chière de ce disner, il commença très fort à plorer, et sembloit que tous ses amys, voire tout le monde, fussent mors, dont n'y eust celuy de la table qui ne s'en donnast grant merveille dont ces soubdaines larmes procédoient ; les ungs et les autres lui demandent qu'il avoit, mais à peu s'il povoit ou scavoit respondre, tant le contraignoient ses foles larmes. Il parla au fort, en la fin, et dit : J'ay bien cause de plorer. — Et par ma foy non avés, se dit sa belle mère, que vous fault il ? Vous estes riche et puissant et bien logié, et si avés de bons amis ; et qui ne fait pas à oublier, vous avés belle et bonne femme que Dieu vous a ramenée en santé qui naguères fut sur le bort de sa fosse ; si m'est advis que vous devés estre lye et joyeux. — Helas, non fais, dit il. C'est par moy que mon père et ma mère qui tant m'amoyent, et me ont assemblés et laissiés tant de biens, qu'ilz ne sont encores en vie, car ilz ne sont mors tous deux que de chaulde maladie ; et se je les eusse aussi bien ronchinés, quant ils furent malades, que j'ay fait ma femme, ilz féussent maintenant sur piez. Il n'y eust celluy de la table qui après ces motz à peu se peult tenir de rire, mais non pourtant il s'en

garda qui péut. Les tables furent ostées, chacun s'en ala, et le bon Champenois demeura avec sa femme laquelle, affin qu'elle demourast en santé, fut souvent de luy racolée.

LA XXI[e] NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(L'ABESSE GUÉRIE.)

Sur les mètes de Normandie y a une bonne abbaye de dames dont l'abbesse qui belle et jeune et en bon point lors estoit, naguères s'acoucha malade. Ses bonnes seurs dévotes et charitables, tantost la vindrent visiter, en la confortant et administrant à leur léal povoir de tout ce qu'elles sentoient que bon luy fut. Et quant elles parcéurent qu'elle se disposoit à garison, elles ordonnèrent que l'une d'elles yroit à Rouen porter son urine, et compteroit son cas à ung médecin de grant renommée. Pour faire ceste ambassade, à lendemain l'une d'elles se mist en chemin; et fit tant qu'elle se trouva devers le dit médecin auquel après qu'il eust visité l'urine de ma dame l'Abesse elle conta tout au long la façon et manière de sa maladie, comme de son dormir, d'aler

à chambre, de boire et de menger. Le saige médecin, vraiement du cas de ma dame informé tant par son urine comme par la relacion de la religieuse, voulut ordonner le régime. Et jasoit ce qu'il eust de coustume de bailler à plusieurs ung recipe par escript, toutesfois il se fia bien de tant en la religieuse, que de bouche lui diroit ce qu'avoit à faire, et lui dit : Belle seur, pour recouvrer la santé de ma dame l'abesse, il lui est mestier et de nécessité qu'elle ait compaignie d'homme ; et brief aultrement elle se trouvera en peu d'espace si de mal entechée et surprinse, que la mort luy sera le derrain remède. Qui fut bien esbahye d'oyr si très dures nouvelles ce fut nostre religieuse, qui va dire : Helas, maistre Jehan, ne voyés vous autre façon pour la recouvrance de santé de ma dame? — Certes nennil, dit il, il n'en y a point d'autre, et si vueil bien que vous sachés qu'il se fault advancer de faire ce que j'ay dit, car se la maladie, par faulte d'ayde, peut prendre son cours comme elle s'efforce, jamais homme à temps n'y viendra. La bonne religieuse à peu s'elle osa disner à son aise, tant avoit grant haste d'anoncer à ma dame ces nouvelles. Et à l'ayde de sa bonne haquenée, et du grant désir qu'elle a d'estre à l'ostel s'advança si très bien que ma dame l'abbesse fut toute esbaye de si tost la reveoir. Que dit le médecin, belle, ce dit l'abbesse, ay je garde de mort? — Vous serez tantost en bon point, se Dieu plaist, ma dame, dit la religieuse méssagière, faictes bonne chière et prenés cueur. —

Comment? ne m'a le médecin point ordonné de regime, dit ma dame? — Si a, dist elle. Lors luy va dire tout au long comment le médecin avoit véu son urine et les demandes qu'il fist de son aage, de son mengier, de son dormir, etc. Et puis pour conclusion il a dit et ordonné qu'il fault que vous aiés, comment qu'il soit, compaignie charnelle à quelque homme, ou brief aultrement vous estes morte, car à vostre maladie n'a point d'autre remède. — Compaignie d'homme, dit ma dame, j'aymeroie plus chier mourir mille fois, s'il m'estoit possible. Et alors va dire : Puis que ainsi est que mon mal est incurable et mortel se je n'y pourvois de tel remède, loué soit Dieu, je pren bien la mort en gré. Appellés bien tost tout mon couvent. Le tymbre fut sonné, si vindrent à ma dame toutes ses religieuses. Et quant elles furent en la chambre, ma dame, qui avoit encores toute la langue à commandement, quelque mal qu'elle eust, commença une grande et longue harengue devant ses sueurs, remonstrant le fait et estat de son église, en quel point elle la trouva et en quel estat elle est aujourduy ; et vint descendre ses parolles à parler de sa maladie qui estoit mortelle et incurable, comme elle bien sentoit et congnoissoit, et au jugement aussi d'ung tel médecin elle s'arrestoit, qui morte l'avoit jugée : Et pour tant mes bonnes seurs, je vous recommande nostre église, et en voz plus dévotes prières ma povre ame. Et à ces parolles, larmes en grant abondance saillirent de ses yeulx qui furent

acompaignées d'aultres sans nombre, sourdans de la fontaine du cueur de son bon couvent. Ceste plorerie dura assés longuement, et fut là le mesnaige long temps sans parler. Assez grant pièce aprés ma dame la prieure, qui saige et bonne estoit, print la parole pour tout le couvent et dit : Ma dame, de vostre mal quel il est Dieu le sait, à qui nul ne peut riens céler, il nous desplaist beaucoup, et n'y a celle de nous qui ne se vouldroit emploier autant que possible est et seroit à personne vivant, pour la recouvrance de vostre santé. Si vous prions toutes ensemble que vous ne nous espargnés en rien, ne chose qui soit des biens de vostre église. car mieulx nous vauldroit, et plus chier l'aurions, de perdre la plus part de nos biens temporelz que le proffit espirituel que vostre présence nous donne. — Ma bonne seur, dit ma dame, je n'ay pas tant desservi que vous me offrés, mais je vous en mercye tant que je puis, en vous advisant et priant de rechief que vous pensés comme je vous ay dit aux affairres de nostre église qui me touchent près du cueur, Dieu le scet, en acompaignant aux prières que ferés, ma povre ame qui grant mestier en a. — Helas! ma dame, dit la prieure, et n'est il possible par bon gouvernement ou par soigneuse diligence de médecine que vous puissés repasser? — Nennil certes, ma bonne seur, dit elle. Il me fault mettre ou reng des trespassés, car je ne vaulx guères mieulx, quelque langaige que encores je prononce. Adonc saillit avant la religieuse qui porta son urine à

Rouen, et dit : Ma dame, il y a bien remède, s'il vous plaisoit? — Créez qu'il ne me plaist pas, dit elle ; vécy seur Jehanne qui revient de Rouen, et a monstré mon urine et compté mon cas à ung tel médecin qui m'a jugée morte, voire se je ne me vouloie abandonner à aulcun homme et estre en sa compaignie. Et par ce point esperoit il. comme il trouvoit par ses livres, que je n'auroye garde de mort, mais se ainsi ne le faysoie il n'y a point de ressource en moy. Et quant à moy j'en loue Dieu qui me daigne appeller, ainçois que j'aye fait plus de péchies à luy me rends, et à la mort je présente mon corps, viengne quant elle veult. — Comment, ma dame, dist l'enfermière, vous estes de vous mesmes homicide ! Il est en vous de vous saulver et ne fault que tendre la main, et requerre aide et vous la trouverés preste ; ce n'est pas bien fait et vous ose bien dire que vostre ame ne partiroit point seurement, s'en cest estat vous mouriés. — Ha ! ma belle seur, dit ma dame, quantesfois avés vous ouy preschier que mieux vauldroit à une personne s'abandonner à la mort que commettre ung seul pêché mortel ? Et vous scavés que je ne puis ma mort fuyr ne eslongier, sans faire et commettre pechié mortel ! Et qui bien autant au cueur me touche, s'en ce faisant ma vie eslongeroie, n'en venroys je pas deshonnourée et à tousjours, mais reprouchée, et diroit on : Vela la dame, etc...? mesmes vous toutes, quelque conseil que me donnés, m'en auriés en irréverence et en mains d'amour. Et vous sembleroit, et à bonne cause, que indigne seroie

d'entre vous présider et gouverner. — Ne dictes et ne pensés jamais cela, dit ma dame la trésorière, il n'est chose qu'on ne doibve entreprendre pour eschever la mort. Et ne dit pas nostre bon père saint Augustin qu'il ne loist à personne de soy oster la vie, ne tollir ung sien membre. Et ne iriés vous pas directement encontre sa sentence se vous laissés à escient ce qu'il vous peult de mal garder? — Elle dit bien, respondit le couvent en général. Ma dame, pour Dieu, obeissés au médecin, et ne soiés en vostre opinion si aheurtée que par faulte de soustenance vous perdés corps et ame, et laissés vostre povre couvent qui tant vous ayme, désolé et despourvéu de pastoure. — Mes bonnes seurs, dit ma dame, j'ayme mieux voulentairement à la mort tendre les mains, submettre mon col, et honnorablement l'embrasser que pour la fuyr je vive deshonnourée. Et ne diroit on pas : Vela la dame qui fist ainsy et ainsy? — Ne vous chaille qu'on dye, ma dame, vous ne serés jà reprouchée de gens de bien. — Si seroie, si, dit madame. Le couvent se alla esmouvoir, et firent les bonnes religieuses entre elles ung consistoire dont la conclusion s'ensuyt ; et porta les parolles d'ycelle la prieure : Madame, vécy vostre désolé couvent si très desplaisant que jamais maison ne fut plus troublée qu'elle est, dont vous estes cause ; et créez se vous estes si mal conseillée de vous abandonner à la mort que fuyr vous povés, j'en suis bien séure. Et affin que vous entendés que nous vous aymons d'entière et léal amour, nous

sommes contentes et avons conclud et déliberé meurement toutes ensemble généralement, en saulvant vous et nous, avoir compaignie secretement d'aulcun homme de bien; nous pareillement le ferons, affin que vous n'ayés pensée ne ymaginacion que ou temps advenir vous en sourdit reproche de nulle de nous. N'est ce pas ainsi, mes seurs? — Ouy, dirent elles toutes de très bon cueur. Ma dame l'abbesse, oiant ce que dit est, et portant au cueur ung grant fardeau d'ennuy, pour l'amour de ses seurs, se laissa férir et s'accorda combien que le conseil du médecin à grant regret seroit mis en euvre. Adonc furent mandés moines, prestres et clercs, qui trouvèrent bien à besoigner. Et là ouvrèrent si très bien que ma dame l'abbesse fut en peu d'heure rapaisée, dont son couvent fut très joieux qui par honneur faisoit ce que par honte oncques puis ne laissa.

LA XXIIe NOUVELLE,

PAR CARON.

(L'ENFANT A DEUX PÈRES.)

N'a guères que ung gentil homme demourant à Bruges, tant et si longuement se trouva en la compaignie d'une belle fille qu'il luy fist le ventre lever. Et droit au coup qu'elle s'en apparcéust et donna garde, Monseigneur fist une assemblée de gens d'armes ; si fut force à nostre gentil homme de l'abandonner et avec les autres aler ou service de mon dit seigneur, ce que de bon cueur et bien il fist. Mais avant son partement, il fist garnison et pourvéance de parrains et marraines et de nourrice pour son enfant advenir, loga la mère avecques de bonnes gens, luy laissa de l'argent et leur recommanda. Et quant au mieulx qu'il scéust et le plus brief qu'il péust, ces choses furent bien disposées, il ordonna son partement et print congié de sa dame, et au plaisir

de Dieu promist de tantost retourner. Pensés que s'elle n'eut jamais ploré, ne s'en tenist elle pas à ceste heure, puis qu'elle véoit d'elle eslongier la rien en ce monde dont la présence plus luy plaist. Pour abregier, tant luy despléust ce dolent départir, que oncques mot ne scéust dire, tant empeschoient sa doulce langue les larmes sourdantes du parfond de son cueur. Au fort elle s'appaisa, quant elle vist qu'autre chose estre n'en povoit. Et quant vint environ ung mois après le partement de son amy, désir lui eschauffa le cueur et si luy vint ramentevoir les plaisans passetemps qu'elle souloit avoir, dont la très dure et très maudicte absence de son amy helas! l'avoit privée. Le Dieu d'amours qui n'est jamais oyseux, luy mist en bouche et en termes les haulx biens, les nobles vertus, et la très grande beaulté d'ung marchant son voysin, qui plusieurs fois, avant et depuis le departement de son amy, luy avoit présenté la bataille; et conclure luy fist que s'il retourne plus à sa queste qu'il ne s'en yra pas escondit mesmes si la voyoit es rues, elle tiendra telles et si bonnes manières qu'il entendra bien qu'elle en veult à luy. Or vint il si bien qu'à lendemain de ceste conclusion, à la première oeuvre, amours envoya nostre marchant devers la paciente, et lui présenta comme autrefois, chiens et oyseaulx, son corps, ses biens, et cent mille choses que ces abateurs de femmes scevent tout courant et par cueur. Il ne fut pas escondit, car s'il avoit bonne

voulenté de combattre et faire armes ; elle n'avoit pas mains de désir de lui fournir de tout ce qu'il vouldra. Et durant que nostre gentil homme est en guerre, nostre gentil femme fournit et accomplist au bon marchant tout ce dont la requist ; et se plus eust osé demander elle estoit preste de l'acomplir, et trouva en luy tant de bonne chevalerie, de proesse et de vertu, qu'elle oublia de tous pointz son amy par amours, qui à ceste heure guères ne s'en doubtoit. Beaucoup plust aussi au bon marchant la courtoisie de sa nouvelle dame ; et tant furent conjoinctes les voulentés désirs, et pensées de luy et d'elle, qu'ilz n'avoient pour eulx deux que ung seul cueur. Si se pensèrent que pour se bien logier et à leur aise, il souffiroit bien d'ung hostel pour leurs deux : si troussa ung soir nostre gouge ses bagues avec elle, et en l'hostel du marchant s'en alla, en abandonnant le premier son amy, son hoste, son hostesse, et foison d'aultres gens de bien auxquelz il l'avoit recommandée. Et elle ne fut pas si folle, quant elle se vit bien logée, qu'elle ne dist incontinent à son marchant qu'elle se sentoit grosse, qui en fut très joyeux, cuidant bien que ce fut de ses euvres. Au chief de sept moys, ou environ, nostre gouge fist ung beau filz dont le père adoptif s'acointa grandement et de la mère aussi. Advint certaine espace après, que le bon gentil homme retourna de la guerre et vint à Bruges, et au plustost qu'il péust honnestement, print son chemin vers le

logis où il laissa sa dame. Et luy venu léans, la demanda à ceulx qui en prindrent la charge de la penser, garder et aider en sa gésine. Comment dirent ilz! esse ce que vous en savés? Et n'avez vous pas eu les lettres qui vous furent escriptes? — Nennil, par ma foy, dit il, et quelle chose y a il? — Quelle chose! saincte Marie! dirent ilz, nostre Dame! c'est bien raison que on le vous dye. Vous ne fustes pas parti d'ung mois après, qu'elle ne troussast pygnes et miroirs; et s'en alla bouter cy devant en l'ostel d'ung tel marchant qui la tient à fer et à clou. Et de fait elle a porté un beau filz et a géu léans. Et l'a fait le marchant chrestienner; et si le tient à sien. — Saint Jehan! vécy autre chose de nouveau, dit le bon gentil homme; mais au fort puis qu'elle est telle, au deable soit elle! Je suis content que le marchant l'ayt et la tienne; mais quant est de l'enfant, je suis seur qu'il est mien, si le vueil ravoir. Et sur ce mot, part et s'en va heurter bien rudement à l'uys du marchant. De bonne adventure sa dame qui fut, vint à ce heurt, qui ouvre l'uys, comme toute de léans qu'elle estoit. Quant elle vit son amy oublié et qu'il congneust aussi, chascun fut esbay. Non pourtant lui demanda dont elle venoit en ce lieu? Et elle respondit que fortune luy avoit amenée: Fortune, dit il, et fortune vous y tienne; mais je vueil ravoir mon enfant; vostre maistre aura la vache, mais j'auray le veau. Or le me rendés bien tost, car je le vueil ravoir, quoy qu'il en advienne. — Helas! ce dit la gouge, que

diroit mon homme? Je seroye desfaicte, car il cuide certainement qu'il soit sien. — Il ne m'en chault, dit l'autre, dye ce qu'il vouldra, mais il n'aura pas ce qui est mien. — Ha! mon amy, je vous requier que vous laissiés et baillés cest enfant icy à mon marchant, et vous me ferés grant plaisir et à luy aussy. Et par Dieu, se vous l'aviez véu, vous ne seriés jà pressé de l'avoir : c'est ung lait et ort garson tout rongneux et contrefait. — Dea, dit l'autre, tel qu'il est il est mien, et si le vueil reavoir. — Et parlés bas, pour Dieu, ce dit la gouge, et vous apaisiez, je vous en supplie, et vous plaise céans laisser cest enfant, et je vous prometz, se ainsi le faictes, de vous donner le premier enfant que jamais j'auray. Le gentil homme, à ces motz, jasoit qu'il fust courroucé, ne se péult tenir de soubrire, et sans plus dire, de sa bonne dame se partit, ne jamais ne redemanda le dit enfant. Et encores le nourrist celluy qui la mère engranga en l'absence de nostre dit gentil homme.

LA XXIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESURAM.

(LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.)

N'a guères qu'en la ville de Mons, en Haynnault, un procureur de la cour du dit Mons, assés sur aage et jà ancien, entre ses aultres clercz avoit ung très beau filz et gentil compaignon, du quel sa femme à certaine espace de temps s'enamoura très fort; et très bien, lui sembloit qu'il estoit mieulx taillé de faire la besoigne que n'estoit son mary. Et affin qu'elle esprouvast se son cuider estoit vray, elle conclud en soy mesmes qu'elle tiendra telz termes que s'il n'est plus beste que ung asne, il se donra tantost garde qu'elle en veult à luy. Pour excécuter ce désir, ceste vaillant femme jeune et fresche, et en bon point venoit souvent et menu coustre et filer auprès de ce clerc; et devisoit à luy de cent mille besoignes dont la pluspart tousjours en fin sur amours retournoient,

Et devant ces devises elle n'oublia pas de le servir d'aubades assez largement : une fois le boutoit du couste en escripvant, une autre fois luy gettoit des pierretes, tant qu'il broulloit ce qu'il faisoit, et luy failloit recommencer. Ung autre jour recommençoit ceste feste et luy ostoit papier et parchemin, tant qu'il failloit qu'il cessast l'euvre dont il estoit très mal content, doubtant le courroux de son maistre. Quelque semblant que la maistresse long temps luy eust monstré, qui tiroit fort au train de derrière, si lui avoient jeunesse et crainte les yeulx si bandés qu'en rien il ne s'aparcevoit du bien qu'on lui vouloit; néantmoins en la fin il parcéut qu'il estoit bien en grace. Et ne demoura guères après ceste délibéracion que le procureur estant hors de l'ostel, sa femme vint au clerc bailler l'assault qu'elle avoit de coustume, voire trop plus aigre et plus fort que nulle foys de devant. Tant de ruer, tant de bouter, de parler, mesmes pour le plus empechier et bailler destourbier, elle respandit sur buffet, sur papier, sur robe, son cornet à l'encre. Et nostre clerc, plus congnoissant et mieulx voyant que cy dessus, saillit sur piez et assault sa maistresse et la reboute arrière de luy, priant qu'elle le laissast escripre. Et elle qui demandoit estre assaillie et combatre, ne laissa pas pourtant l'emprinse encommencée. Scavés vous, que luy a dit le clerc, ma damoiselle, c'est force que je acheve l'escript que j'ay encommencé. Si vous requier que vous me laissez paysible, ou par la mort bieu, je

vous livreray castille. — Et que me feriés vous, beau sire, dit elle, la moe? Nennil, par Dieu. — Et quoy donc? — Quoy. — Voire quoy? Pour ce, dit il, que vous avez respandu mon cornet à l'encre, et avés broullié mon escripture, je vous pourray bien brouller vostre parchemin. Et affin que faulte d'encre ne m'empesche d'escripre, j'en pourray bien pescher en vostre cornet. — Par ma foy, dit elle, vous en estes bien l'omme; et croiés que j'en ay grant paour. — Je ne say quel homme, dist le clerc, mais je suis tel que se vous vous y esbatés plus vous passerés par là. Et de fait vécy une roye que je vous fais, et par Dieu, se vous la passés tant peu que se soit, se je vous faulx je vueil qu'on me tue. — Et par ma foy, dit elle, je ne vous en crains, et si passeray la roye, et puis verrai que vous ferés. Et disant ces paroles, marcha la dureau, faisant le petit sault outre la roye bien avant. Et le bon clerc la prent aux grifz, sans plus enquerre, et sur son banc la rue. Et créez qui la punit bien, car s'elle l'avoit broullié il ne luy en fist pas mains, mais ce fut en autre façon, car elle le broulla par dehors et à descouvert, et il la broullia à couvert et par dedans. Or est il vray que là présent y estoit ung jeune enfant de environ deux ans, filz de léans. Il ne fault pas demander s'après ces premières armes de la maistresse et du clerc il y eut plusieurs secrez remonstrez à mains de parolles que les premières. Il ne vous fault pas céler aussi que peu de jours après ceste adventure, le dit petit enfant ou comptoir estant

où nostre clerc escripvoit, le procureur et maistre de léans survint ; et marche avant pour tirer vers son clerc, pour regarder qu'il escripvoit, ou pour espoir d'autre chose ; et comme il approucha la roye que son clerc avoit faicte pour sa femme, qui encores n'estoit pas effacée, son filz lui crye et dit : Mon père, gardés bien que vous ne passés ceste roye, car nostre clerc vous abatroit et houspilleroit ainsi qu'il fist naguères ma mère. Le procureur, oyant son filz, et regardant la roye, si ne scéust que penser, car il se souvint que folz, yvres et enfans ont de coustume de vérité dire, mais non pourtant il n'en fist pour ceste heure nul semblant ; et n'est encores point venu à ma congnoissance se il différa la chose ou par ignorance ou par doubte d'esclandre, etc.

LA XXIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

(LA BOTTE A DEMI.)

Jasoit ce que es nouvelles dessus dictes les noms de ceulx et celles à qui elles ont touchié ou touchent, ne soient mis et escrips, si me donne appetit grant vouloir de nommer, en ma petite ratelée, le conte Vualeran en son temps conte de saint Pol, et appelé le beau conte. Entre autres seigneuries, il estoit seigneur d'ung village en la chastellenie de Lisle nommée Vrelenchem, près du dit Lisle environ d'une lieue. Ce gentil conte de sa bonne et doulce nature estoit et fut tout son temps amoureux. Oultre l'enseigne, il scéust, au rapport d'aulcuns ses serviteurs, qui en ce cas le servoient, que au dit Vrelenchem avoit une très belle fille, gente de corps et en bon point. Il ne fut pas si paresseux que assés tost aprés ceste nouvelle, il ne se trouvast en ce village. Et firent tant

les ditz serviteurs, que les yeulx de leur maistre confermèrent de tous pointz leur rapport touchant la dicte fille : Or ça qu'est il de faire, dit lors le gentil conte ; c'est que je parle à elle entre noz deux seulement, et ne me chault qu'il me coute. L'ung de ses serviteurs, docteur en son mestier, lui dit : Monseigneur, pour vostre honneur et celluy de la fille aussi, il me semble que mieulx vaut que je luy descouvre l'embusche de vostre voulenté ; et selon la response j'auray advis de parler et poursuyvre. Comme l'autre dit il fut fait ; car il vint devers la belle fille et très courtoisement la salua. Et elle, qui n'estoit pas mains saige, ne bonne que belle, courtoysement luy rendit son salut. Pour abrégier, après plusieurs parolles d'acointances, le bon macquereau va faire une grant prémisse touchant les biens et les honneurs que son maistre lui vouloit : et de fait se à elle ne tenoit, elle seroit cause d'enrichir et honnourer tout son lignaige. La bonne fille entendit tantost quelle heure il estoit. Si fist sa responce telle qu'elle estoit, c'est assavoir belle et bonne : car au regard de Monseigneur le conte, elle estoit celle, son honneur saulve, qui luy vouldroit obéyr, craindre et servir en toutes choses. Mais qui la vouldroit requérir contre son honneur qu'elle tenoit aussi chier que sa vie, elle estoit celle qui ne le congnoissoit et pour qui elle feroit non plus que le cinge pour les mauvais. Qui fut esbahy et courroucé, ceste response ouye, ce fut nostre va-lui-dire qui s'en revient devers son maistre

à tout ce qu'il avoit de poisson, car à chair avoit il failly. Il ne faut pas demander se le conte fut mal content quant il scéust la très fière et dure response de celle dont il désiroit l'acointance et joyssance, et autant ou plus que nulle du monde. Tantost après si va dire: Or avant laissons la là pour ceste fois; il m'en souviendra quantelle cuidera qu'il soit oublyé. Il se partit de là tantost après, et n'y retourna que les six sepmaines ne fussent passées; et quant il revint se fut si très secrètement que nulle nouvelle n'en fut, tant simplement et en tapinaige s'i trouva. Il fit tant par ses espiez qu'il scéust que nostre belle fille soyoit de l'erbe au coing d'ung bois, asseulée de toutes gens; il fut bien joyeux, et tout housé encores qu'il estoit, se met au chemin devers elle, en la compaignie de ses espies. Et quant il fut près de ce qu'il quéroit, il leur donna congié, et fist tant qu'il se trouva auprès de sa dame sans ce qu'elle en scéust nouvelle sinon quant elle le vit. S'elle fut esprinse et esbahye de se veoir saisie et tenue de Monseigneur le conte ce ne fut pas merveilles, mesmes elle en changea couleur, mua semblant, et à bien peu en perdit la parolle, car elle scavoit par renommée qu'il estoit périlleux et noyseux entre femmes. Ha Dea! ma damoyselle, dist lors le gentil conte qui se trouva saysi, vous estes à merveilles fière. On ne vous peut avoir sans siége. Or pensés bien de vous défendre, car vous estes venue à la bataille; et avant que de moy partez vous en ferés à mon vouloir et

tout à ma devise, des peines et travaulx que j'ay souffers et endurés tout pour l'amour de vous. — Helas, Monseigneur, ce dit la jeune fille toute esbahye et surprinse qu'elle estoit, je vous cry mercy! Se j'ay dit ou fait chose qui vous desplaise, vueillés le moy pardonner, combien que je ne pense avoir dit ne fait chose dont me doyez scavoir mal gré. Je ne scay, moy, qu'on vous a raporté : on m'a requise en vostre nom de deshonneur, je n'y ay point adjousté de foy, car je vous tien si vertueux que pour riens ne vouldriés deshonnourer une vostre simple subgecte, comme je suis, mais la vouldriés bien garder. — Ostés ce procès, dit Monseigneur, et soyés séure que vous ne m'eschapperés. Je vous ay fait monstrer le bien que je vous vueil et ce pourquoy je envoyai devers vous. Et sans plus dire, la trousse et prent entre ses bras, et dessus ung peu d'erbe mise en ung tas qu'elle avoit assemblée, soudainement la coucha et fort roide l'acolla. Et vistement faisoit toutes ses préparatoires d'accomplir le désir qu'il avoit de pieça. La jeune fille que se véoit en ce dangier et sur le point de perdre ce qu'en ce monde plus chier tenoit, s'avisa d'ung bon tour et dit : Ha! Monseigneur, je me rens à vous, je feray ce qu'il vous plaira sans nul reffus ne contredit; soiés plus content de prendre de moy ce qu'en vouldriés par mon accord et voulenté, que par force et malgré moy; voz parolles et vostre vouloir desordonné soient accomplis. — Ha dea, dit Monseigneur, que vous m'eschappés, non

ferés, que voulez vous dire? — Je vous requier, dit elle, puis qu'il faut que vous obéisse, que vous me faicte ceste honneur que je ne soie souillie de vos houseaulx qui sont gras et ors, et vous suffise du surplus. — Et comment en pourroie je faire, ce dit Monseigneur? — Je les vous osteray, ce dit elle, très bien, s'il vous plaist, car par ma foy je n'auroye cueur ne couraige de vous faire bonne chière avec ces paillars houseaulx. — C'est peu de chose des houseaulx, ce dit Monseigneur, mais non pourtant, puis qu'il vous plaist ilz seront ostés. Et alors il abandonna sa prinse et s'assit dessus l'herbe, et tend sa jambe; et la belle fille luy osta l'esperon et puis lui tire l'ung de ses houseaulx qui bien estrois estoient. Et quant il fut environ à moytyé, à quoy faire elle eust moult de peine, pour ce que tout à propos le tira de mauvais biays, elle part et s'en va tant que piez la peuvent porter, aidés et soutenus de bon vouloir. Et là laissa le gentil conte, et ne fina de courre tant qu'elle fut en l'ostel de son père. Le bon seigneur qui se trouva ainsi decéu, si enrageoit et plus n'en pouvoit; et qui à ceste heure l'eust véu rire, jamais n'eust eu les fiebvres. A quelque meschief que ce fut, se mist sur piez, cuidant par marchier sur son houseau l'oster de sa jambe, mais c'est pour néant, il estoit trop estroit si n'y trouva autre remède que de retourner vers ses gens, de sa bonne adventure. Il ne fut pas loing allé que tost ne trouva ses bons disciples, sur le bort d'ung

fossé qui l'attendoient, qu'ilz ne scéurent que penser quant ilz le véirent ainsi atourné. Il leur conta tout son cas et se fist rehouser. Et qui l'oyoit, celle qui l'a trompé ne seroit pas séurement en ce monde, tant luy cuyde et veult bien faire de desplaisir. Mais quelque vouloir qu'il eust pour lors et tant mal content qu'il fut pour ung temps, toutesfois quant il fut ung peu réfroide, tout son courroux fut converty en cordiale amour. Et qu'il soit vray depuis, à son pourchas et à ses chiers coustz et despens il la fit marier très richement et bien, à la contemplacion seulement de la franchise et loyauté qu'en elle avoit trouvé, dont il eut la vraye congnoissance par le reffus icy dessus compté.

LA XXVe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE SAINT YON.

(FORCÉE DE GRÉ.)

La chose est si fresche et si nouvellement advenue dont je vueil fournir ma nouvelle, que je n'y puis ne taillier, ne rongnier, ne mettre, ne oster. Il est vray que au Quesnoy vint une belle fille naguères au prévost soy complaindre de force et violence en elle perpetrée et commise par le vouloir desordonné d'ung jeune compaignon. Ceste complainte au prévost faicte, le compaignon encusé de ce crime fut en l'eure prins et saisy; et au dit du commun peuple, ne valoit guères mieulx que pendu au gibet, ou sans teste sur une roé mis emmy les champs. La fille, voyant et sentant celuy dont elle se douloit emprisonné, poursuyvoit roidement le prévost qu'il luy en fit justice, disant que oultre son gré et vouloir violentement

et par force l'avoit deshonnourée. Et le prévost, homme discret et saige et en justice très expert, fist assembler les hommes et puis manda le prisonnier. Et ainçois qu'il le fist venir devant les hommes desjà tous prestz pour le jugier, s'il confessoit par gehainé ou autrement l'orrible cas dont il estoit chargié, parla à luy à part, et si l'adjura de dire la vérité : Vécy telle femme, dit il, qui de vous se complaint très fort de force : est il ainsi? L'avés vous efforcée? Gardés que vous dictes vérité, car se vous faillez vous estes mort, mais se vous dictes vérité on vous fera grâce. — Par ma foy, Monseigneur le prévost, dit le prisonnier, je ne vueil pas nyer ne celer que je ne l'aie pieça requise de son amour. Et de fait, devant hyer, après plusieurs parolles, je la ruay sur ung lit pour faire ce que vous savés, et luy levay robe, pourpoint et chemise. Et mon furon, qui n'avoit jamais hanté lévrier, ne scavoit trouver la duyère de son connil ; et ne faisoit que aler çà et là, mais elle par sa courtoisie luy dressa le chemin, et à ses propres mains le bouta tout dedens. Je croy trop bien qu'il ne partit pas sans proye, mais qu'il y eust autre force, par mon serment, non eust. — Est il ainsy, dit le prévost? — Oy, par mon serment, dit le bon compaignon. — Or bien, dit il, nous en ferons très bien. Après ces paroles, le prévost se vient mettre en siège pontifical, à dextre, environné de ses hommes. Et le bon compaignon fut mis et assis sur le petit banc, ou parquet, ce voiant tout le peuple et celle qui l'ac-

cusoit aussy : Or ça m'amie, dit le prévost, que demandés vous à ce prisonnier? — Monseigneur le prévost, dist elle, je me plain à vous de la force que il m'a faicte, car il m'a violée oultre mon gré et voulenté, et malgré moy, dont je vous demande justice. — Que respondés vous, mon amy, dit le prévost au prisonnier? — Monseigneur, se dit il, vous ay jà dit comment il en va, et je ne pense pas qu'elle dye au contraire. — M'amye, dit le prévost, regardés bien que vous dictes et que vous faictes de vous plaindre de force, c'est grant chose : vécy qui dist qu'il ne vous fist oncques force, mesmes avés esté consentante, et à peu près requérante de ce qu'il a fait. Et qu'il soit vray, vous mesmes adressastes et mistes son furon qui s'esbatoit à l'entour de vostre terrier ; et à voz deux mains ou à tout l'une, tout dedens vostre dit terrier le mistes. Laquelle chose il n'eut péu faire sans vostre ayde ; et se vous y eussiés tant peu soit résisté, jamais n'en fust venu à chief. Se son furon a fouraigé l'ostel, il n'en peut mais, car dès lors qu'il est au terriers ou duières il est hors de son chastoy. — Ha, Monseigneur le prévost, dit la fille plaintive, comment l'entendés vous? Il est vray, je ne vueille pas nyer que voirement j'adressay son furon et le boutay en mon terrier, mais pour quoy fut ce? Par mon serment, Monseigneur, il avoit la teste roide et le museau tant dur, que je scay tout vray qu'il m'eüst fait ung grant pertuis, ou deux, ou trois, ou ventre, se je ne l'éusse bien en haste bouté en celuy qui y

estoit davantaige; et véla pourquoy je le fis. Pensés qu'il y eust grande risée après la conclusion de ce procès, de ceulx de la justice et de tous les assistens. Et fut le compaignon délivré, promettant de retourner à ses journées, quant sommé en seroit. Et la fille s'en alla bien courroucée qu'on ne pendoit très bien hault, en haste, celuy qui avoit pendu à ses basses fourches. Mais ce courroux, ne sa rude poursuite ne dura guère, car à ce qu'on me dit, tantost après par bons moyens la paix entre eulx si fut trouvée; et fut abandonnée au bon compaignon garenne, conninière et terrière, toutesfois que chasser y vouldroit.

LA XXVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FOQUESSOLES.

(LA DEMOISELLE CAVALIÈRE.)

En la duchié de Breban, n'a pas long temps que la mémoire n'en soit fresche et présente à ceste heure, advint ung cas digne de réciter; et pour fournir une nouvelle ne doit pas estre rebouté. Et affin qu'il soit enregistré et en appert congnéu et déclaré, il fut tel. A l'ostel d'ung grant baron du dit païs demouroit et résidoit ung jeune, gent et gracieux gentil homme nommé Girard, qui s'enamoura très fort d'une damoiselle de léans nommée Katherine. Et quant il vit son coup, il luy osa bien dire son gracieux et piteux cas. La response qu'il eut de prinssault, plusieurs la pevent scavoir et penser la quelle pour abréger je trespasse. Et viens à ce que Girard et Katherine par succession de temps s'entr'aymèrent tant fort et si léallement que

ilz n'avoient que ung seul cueur et ung mesmes vouloir. Ceste entière, léalle et parfaicte amour ne dura pas si peu que les deux ans ne furent accomplis et passés, puis après certaine pièce, amours qui bande les yeulx de ses serviteurs, les boucha si très bien que là où ilz cuidoient le plus secretement de leurs amoureux affairres conclure et deviser, chascun s'en apparcevoit; et n'y avoit homme ne femme à l'ostel, qui très bien ne s'en donnast garde; mesme fut la chose tant escriée que on ne parloit par léans que des amours Girard et Katherine. Mais helas! les povres aveugles cuidoient bien seulz estre empeschés de leurs besoignes, et ne se doubtoient guères qu'on en tenist conseil ailleurs qu'en leur présence, ou le troysiesme de leur gré n'eust pas esté repcéu, sans leur propos changier et transmuer. Tant au pourchas d'aucuns mauldits et detestables envieulx que pour la continuelle noise de ce qui rien ou peu ne leurs touche, vint ceste matière à la congnoissance du maistre et de la maistresse de ceulx amants, et d'iceulx s'espandit et saillit en audience du père et de la mère de Katherine. Si luy en chéust si très bien que par une damoiselle de léans sa très bonne compaigne et amye, elle fut advertie et informée du long et du large de la descouverture des amours de Girard et d'elle, tant à Monseigneur son père et ma dame sa mère que à Monseigneur et à ma dame de léans : Helas! qu'est il de faire, ma bonne seur et m'amye? dit Katherine. Je

suis femme destruicte, puis que mon cas est si manifeste que tant de gens le scevent et en devisent. Conseillés moy, ou je suis femme perdue et plus que ung autre désolée, et mal fortunée. Et à ces motz, larmes à grans tas saillirent de ses yeulx et descendirent au long de sa belle et clère face jusques bien bas sur sa robe. Sa bonne compaigne, ce voyant, fut très marrie et desplaysante de son ennuy, et pour la conforter lui dist: Ma seur, c'est follie de mener tel deul et si grant; car on ne vous peut, Dieu mercy, reproucher de chose qui touche vostre honneur, ne celluy de voz amis. Se vous avés entretenu ung gentil homme en cas d'amours, ce n'est pas chose défendue en la court d'onneur, mesmes est la sente et vraye adresse de y parvenir; et pour ce vous n'avés cause de douloir, et n'est ame vivant qui à la vérité vous en puisse ou doibve chargier. Mais toutesfois il me sembleroit bon, pour estaindre la noise de plusieurs parolles qui courent aujourdui, à l'occasion de vos dictes amours, que Girard votre serviteur, sans faire semblant de riens, print ung gracieux congié de Monseigneur et de ma dame, coulourant son cas, ou d'aler en ung loingtain voyage, ou en quelque guerre apparente; et soubz ceste umbre s'en alast quelque part soy rendre en ung bon hostel, attendant que Dieu et amours auront disposé sur voz besoignes; et luy arresté, vous face scavoir de son estat, et par son mesmes messaige luy ferés scavoir

de voz nouvelles. Et par ce point s'appaisera le bruit qui court à présent, et vous entraymerés et entretiendrés l'ung l'autre parlians, en attendant que mieulx vous vienne. Et ne pensés point que vostre amour pourtant doyve cesser; mesmes de bien en mieulx se maintiendra, car par longue espace vous n'avés eu rapport ne nouvelle, chascun de sa partie, que par la relacion de voz yeulx qui ne sont pas les plus eureux de faire les plus seurs jugemens, mesmes à ceulx qui sont tenus en l'amoureux servage. Le gracieux et bon conseil de ceste gentil femme fut mis en euvre et à effect. Car au plus tost que Katherine scéust trouver la façon de parler à Girard son serviteur, elle en brief luy conta comment l'embusche de leurs amours estoit descouverte et venue desjà à la congnoissance de Monseigneur son père et de ma dame sa mère, et de Monseigneur et de ma dame de léans : Et créez, dit elle, avant qu'il soit venu si avant, ce n'a pas esté sans passer grans langaiges au pourchas des rapporteurs devant tous ceux de céans et de plusieurs voisins. Et pour ce que fortune ne nous est pas si amye de nous avoir permis longuement vivre si glorieusement en nostre estat encommencé, et si nous menace, advise, forge et prépare encores plus grans destourbiers, se ne pourvoyons à l'encontre, il nous est mestier, utile et nécessité d'avoir advis bon et hatif. Et pour ce que le cas beaucoup me touche et plus que à vous, quant au dangier qui sourdre en pourroit, sans vous desdire

je vous diray mon opinion. Lors luy va compter de chief en bout l'advertissement et conseil de sa bonne compaignie. Girard desjà ung peu adverty de ceste mauldicte adventure, plus desplaisant que se tout le monde fut mort, mis hors de sa dame, respondit en telle manière : Ma léale et bonne maistresse, vécy vostre humble et obéissant serviteur qui après Dieu n'ayme riens en ce monde si loyaulment que vous. Et suis cellui à qui vous povés ordonner et commander tout ce que bon vous semble, et qui vous vient à plaisir, pour estre liement et de bon cueur sans contredit obéye. Mais pensez qu'en ce monde ne me pourra pis advenir quant il fauldra que je esloigne vostre très désiré présence. Helas! s'il fault que je vous laisse, il m'est advis que les premières nouvelles que vous aurez de moy, ce sera ma doulente et piteuse mort adjugée et excecutée à cause de votre eslongier; mais quoy que soit, vous estes celle et seule vivante que je vueil obéir, et ayme trop plus chier la mort en vous obéyssant, que en ce monde vivre, voire et estre perpetuel, non acomplissant vostre noble commandement. Vécy le corps de celuy qui est tout vostre : Taillez, rongnez, prenez, ostez et faictes tout ce qu'il vous plaist. Se Katerine estoit marrie et desplaisante, oyant son serviteur qu'elle aymoit plus loiaument que nul autre, le voiant aussi plus troublé que dire on ne le vous pourroit, il ne le fault que penser et non enquerre. Et se ne fust pour la grant

vertu que Dieu en elle n'avoit pas oubliée de mettre largement et à comble, elle se fust offerte de luy faire compaignie en son voiage; mais espérant de quelque jour recouvrer à ce que très eureusement faillit, le retira de ce propos : et certaine pièce après si lui dit : Mon amy, c'est force que vous en allés : si vous prie que vous n'oubliés pas celle qui vous a fait le don de son cueur; et afin que vous ayés couraige de mieulx soustenir la très joyeuse et horrible bataille que raison vous livre et amaine à vostre douloureux partement, encontre vostre vouloir et désir, je vous prometz et asséure sur ma foy, que tant que je vive, autre homme n'auray à espousé de ma voulenté et bon gré que vous, voire tant que vous me soiés léal et entier, comme j'espoire que vous serés. Et en approbacion de ce je vous donne ceste verge qui est d'or esmaillié de larmes noires. Et se d'adventure on me vouloit ailleurs marier, je me défendray tellement et tiendray telz termes que vous deverés estre de moy content, et vous monstreray que je vous veuil tenir sans faulcer ma promesse. Or je vous prie que tantost que vous serés arresté où que ce soit, que m'escripvés de voz nouvelles, et je vous rescripray des miennes. — Ha! ma bonne maistresse, dit Girard, or voy je bien qu'il fault que je vous abandonne pour une espace. Je prie à Dieu qu'il vous doint plus de bien et plus de joye qu'il ne m'appert en avoir. Vous m'avés fait de vostre grace non

pas que j'en soye digne, une si haulte et honnorable promesse que n'est pas en moy de vous en scavoir seulement et suffisamment mercier. Et encores ay je le povoir de le desservir, mais pourtant ne demeure pas que je n'en aye la congnoissance ; et si vous ose bien faire la pareille promesse, vous suppliant très humblement et de tout mon cueur que mon bon et léal vouloir me soit réputé de tel et aussi grant mérite que s'il partoit de plus homme de bien que moy. Et adieu, ma dame, mes yeulx demandent à leur tour audience qui coupent à ma langue son parler. Et à ces motz la baisa et elle luy très serrément ; et puis s'en allèrent chascun en sa chambre plaindre ses douleurs ; Dieu scait s'ilz ploroient des yeulx, du cueur et de la teste. Au fort, à l'eure qu'il se convint monstrer, chascun s'efforça faire aultre chière de semblant et de bouche que le désolé cueur ne faisoit. Et pour abrégier, Girard fist tant en peu de jours qu'il obtint congié de son maistre qui ne fut pas trop difficile à impetrer, non pas pour faulte qu'il eust fait, mais à l'occasion des amours de luy et de Katerine, dont les amys d'elle estoient mal contens, pourtant que Girard n'estoit pas de si grant lieu ne de si grant richesse comme elle estoit ; et pour ce doubtoient qu'il ne la fiançast. Ainsi n'en advint pas et si se partit Girard, et fist tant par ses journées qu'il vint ou pays de Barrois et trouva retenance à l'ostel d'ung grant baron du païs. Et luy arresté, tantost manda et fist savoir à

sa dame de ses nouvelles qui en fut très joyeuse, et par son messaiger mesmes lui rescripvit de son estat et du bon vouloir qu'elle avoit et auroit vers luy, tant qu'il vouldroit estre loyal. Or vous fault il savoir que, tantost que Girard fut parti de Breban, plusieurs gentilz hommes, escuyers et chevaliers, se vindrent accointer de Katerine, désirans sur toutes autres sa bienveillance et sa grace ; qui durant le temps que Girard servoit et estoit présent ne se monstroient, n'apparoient, saichans de vray qu'il alloit devant eulx à l'offrande. Et de fait plusieurs la requirent à Monseigneur son père de l'avoir en mariage ; et entre autres luy en vint ung qui luy fut aggréable. Si manda plusieurs ses amys et sa belle fille aussi ; et leurs remonstra comment il estoit desja ancien, et que ung des grans playsirs qu'il pourroit en ce monde avoir, ce seroit de véoir sa fille en son vivant bien aliée. Leur dit au surplus : Ung tel gentil homme m'a fait demander ma fille; ce me semble très bien son fait, et se vous le me conseillés et ma fille me vueille obéir, il ne sera pas escondit en sa très honnorable requeste. Tous ses amys et parens louèrent et accordèrent beaucoup ceste aliance, tant pour les vertus et richesses que autres biens du dit gentil homme. Et quant vint à scavoir la voulenté de la bonne Katherine, elle se cuida excuser de non soy marier, remonstrant et alléguant plusieurs choses dont elle le cuidoit désarmer, et eslongier ce mariage ; mais en la parfin elle fut à ce menée que s'elle

ne vouloit estre en la male grace de père, de mère, de parens, d'amis, de maistre et de maistresse, qu'elle ne tiendroit pas la promesse qu'elle a faite à Girard son serviteur. Si s'advisa d'ung très bon tour pour contenter tous ses parens, sans enfraindre la loyaulté qu'elle veult à son serviteur et dit : Mon très redoubté seigneur et père, je ne suis pas celle qui vous vouldroye en nulle manière du monde désobéir, voire sans la promesse que j'auroye faicte à Dieu mon créateur de qui je tiens plus que de vous. Or est il ainsi que je m'estoie résolute en Dieu, et proposay et promis en mon cueur avoye, non pas de jamais moy marier, mais de le non faire encores, ne encores, attendant que par sa grace me voulsist enseigner cest estat, ou aultre plus séur, pour saulver ma povre ame. Néantmoins pource que je suis celle qui pas ne vous vueil troubler, ou je puisse bonnement à l'encontre, je suis contente d'emprendre l'estat de mariage, ou aultre tel qu'il vous plaira, moyennant qu'il vous plaise moy donner congié de ainçois faire un pélerinage à saint Nycolas de Varengeville, lequel j'ay voué et promis avant que jamais je change l'estat où je suis. Et ce dit elle affin qu'elle péust veoir son serviteur en chemin et luy dire comment elle estoit forcée et menée contre son veu. Le père ne fut pas moyennement joyeux de ouyr le bon vouloir et la saige response de sa fille. Si luy accorda sa requeste et prestement voulut disposer de son partement; et disoit desjà à ma

dame sa femme, sa fille présente : Nous luy baillerons ung tel gentil homme, ung tel et ung tel ; Ysabeau, Marguerite et Jehanneton c'est assez pour son estat. — Ah ! Monseigneur, dit Katherine, nous ferons autrement, s'il vous plaist. Vous savez que le chemin de cy à sainct Nycolas n'est pas bien seur, mesmement pour gens qui mènent et conduissent femmes, et à quoy on doit bien prendre garde. Je n'y pourroie aussi aler sans grosse despence ; et aussi c'est une grant voie, et s'il nous advenoit meschief d'estre prins ou destroussez de biens ou de nostre honneur, que jà Dieu ne vueille, ce seroit ung merveilleux desplaisir. Si me sembleroit bon, saulve toutesfois vostre bon plaisir, que me fissiez faire ung habillement d'homme et me baillassiez en la conduite de mon oncle le bastard, chacun monté sur un petit cheval. Nous irions plus tost, plus séurement, et à mains de despens ; et s'ainsi le vous plaist, je l'entreprendray plus hardiment que d'y aller en estat. Ce bon seigneur pensa ung peu sur l'advis de sa fille, en parla à ma dame, si leur sembla que l'ouverture qu'elle faisoit lui partoit d'ung grant sens, et d'ung très bon vouloir. Si furent ses choses prestes et ordonnées tantost pour partir. Et ainsi se méirent au chemin la belle Katherine, et son oncle le bastard sans aultre compaignie. Habillés à la façon d'Alemaigne bien et gentement estoient Katerine, le maistre, l'oncle et le varlet. Ilz firent tant par leurs journées que leur pélerinage, voire de saint Nicolas, fut acom-

ply. Et comme ils se mettoient au retour, louant Dieu qu'ilz n'avoient encores eu que tout bien, et devisant d'aultres plusieurs choses, Katherine à son oncle va dire : Mon oncle, mon amy, vous scavez qu'il est en moy, la mercy Dieu, qui suis seule héritière de Monseigneur mon père, de vous faire beaucoup de biens ; laquelle chose je ferai voulentiers quant en moy sera, se vous me voulez servir en une menue queste que j'ay entreprinse : c'est d'aler à l'ostel d'ung seigneur de Barrois qu'elle luy nomma, veoir Girard que vous savez. Et affin que, quant nous reviendrons, puisse compter quelque chose de nouveau, nous demanderons léans retenance ; et se nous le povons obtenir, nous y serons par aulcuns jours et verrons le pays ; et ne faictes nulle doubte que je n'y garde mon honneur, comme une bonne fille doit faire. L'oncle, espérant que mieulx luy en sera cy après, et qu'elle est si bonne qu'il n'y fault jà gait sur elle, fut content de la servir, et de l'accompaignier en tout ce qu'elle vouldra. Il fut beaucoup mercyé, n'en doubtez ; et dès lors conclurent qu'il appelleroit sa niepce Conrard. Ilz vindrent assez tost, comme on leurs enseigna, ou lieu désiré ; et s'adressèrent au maistre d'ostel du seigneur, qui estoit ung ancien escuyer, qui les recéust comme estrangiers très lyement et honnorablement. Conrard luy demanda se Monseigneur son maistre ne vouldroit pas le service d'ung jeune gentil homme qui quéroit adventure et demandoit à veoir pais. Le maistre

d'ostel demanda dont il estoit, et il dist que il estoit, de Breban : Or bien, dist il, vous viendrez disner céans et après disner j'en parleray à Monseigneur. Il les fit tantost conduire en une belle chambre et envoya couvrir sa table, et faire ung très beau feu et apporter la soupe, et la pièce de mouton, et le vin blanc, attendant le disner. Et s'en alla devers son maistre et luy compta la venue d'ung jeune gentil homme de Breban, qui le vouldroit bien servir, se le seigneur estoit content et si luy semble que ce soit son fait. Pour abrégier, tantost qu'il eut servi son maistre il s'en vint devers Conrard pour lui tenir compaignie au disner et avec luy amena, pour ce qu'il estoit de Breban, le bon Girard dessus nommé et dist à Conrard : Vécy ung gentil homme de vostre pays. — Il soit le très bien trouvé, ce dit Conrard. — Et vous le très bien venu, ce dist Girard. Mais créez qu'il ne recongnéust pas sa dame, mais elle luy très bien. Durant que ces accointances se faisoient, la viande fut apportée, et assise enprès le maistre d'ostel, chascun en sa place. Ce disner dura beaucoup à Conrard, espérant après, d'avoir de bonnes devises avec son serviteur, pensant aussi qu'il la recongnoistra tantost, tant à sa parolle comme aux responses qu'il lui fera de son pays de Breban, mais il ala tout aultrement. Car oncques durant le disner le bon Girard ne demandoit après homme ne femme de Breban, dont Conrard ne scavoit que penser. Ce disner fut passé, et après disner Monseigneur retint Conrard en

son service. Et le maistre d'ostel, très scient homme, ordonna que Girard et Conrard, pour ce qu'ilz sont tous d'ung pays, auroyent chambre ensemble. Et après ceste retenue, Girard et Conrard se prindrent à bras, et s'en vont véoir leurs chevaulx; mais au regard de Girard s'il parla oncques, ne demanda rien de Breban. Si se print à doubter le povre Conrard, c'est assavoir la belle Katherine, qu'elle estoit mise avec les péchiez oubliez, et que s'il en estoit rien à Girard, il ne se pourroit tenir qu'il n'en demandast, ou au moins du seigneur ou de la dame où elle demouroit. La povrète estoit, sans guères le monstrer, en grant destresse de cueur; et ne scavoit lequel faire, ou de soy encores céler, et de l'esprouver par subtilles parolles, ou de soy prestement faire congnoistre. Au fort elle s'arresta que encores demourera Conrard et ne demandera pas Katherine se Girard ne tient autre manière. Ce soyr se passe comme le disner. Et vindrent en leur chambre Girard et Conrard, parlans de beaucoup de choses, mais il ne venoit nulz propos en termes que guères pléussent au dit Conrard. Quant il vit qu'il ne diroit rien se on ne luy met en bouche, elle luy demanda de quelz gens il estoit de Breban, ne comment il estoit là venu; et comment on se portoit au dit pays de Breban depuis qu'elle n'y avoit esté, et il en respondit tout ce que bon luy sembla : Et congnoissés vous pas, dist elle, ung tel seigneur et ung tel? — Saint Jehan! ouy, dist il. Et au derrenier elle luy nomma le

seigneur. Et il dist qu'il le congnoissoit bien, sans dire qu'il y eust demouré, ne aussi que jamais en sa vie y eut esté. On dit, se dit elle, qu'il y a de belles filles léans, en congnoissés vous nulles? — Bien peu, dit il, et aussy il ne m'en chault, laissez moy dormir, je meurs de sommeil. — Comment, dit elle, povés vous dormir; puis que on parle de belles filles, ce n'est pas signe que vous soiés amoureux. Il ne respondit mot, mais s'endormit comme ung pourceau; et la povre Katherine se doubta tantost de ce qui estoit, mais elle conclud qu'elle l'esprouvera plus avant. Quant vint à lendemain, chascun s'abilla, parlant et devisant de ce que plus luy estoit, Girard de chiens et d'oiseaulx, et Conrard des belles fillés de léans et de Breban. Quant vint après disner, Conrard fist tant qu'il destourna Girard des aultres, et luy va dire que le pays de Barrois desjà luy desplaisoit, et que vrayment Breban est toute aultre marche, et en son langaige luy donna assez à congnoistre que le cueur luy tiroit fort devers Breban : A quel propos, ce dit Girard, que voyés vous en Breban qui n'est icy? et n'avez vous pas icy les belles forestz pour la chasse, les belles rivières et les plaines tant plaisantes qu'à souhaitier, pour le déduit des oyseaux et tant de gibier et autre? — Encores n'est ce rien, ce dit Conrard, les femmes de Breban sont bien autres qui me plaisent bien autant et plus que vos chassés et volières. — Sainct Jehan! c'est autre chose, ce dist Girard, vous y seriés hardiment amoureux en vostre

Breban, je l'oz bien. — Par ma foy, ce dit Conrard, il n'est jà mestier qu'il soit celé, car je suis amoureux voirement. Et à ceste cause me y tire le cueur tant rudement et si fort que je fais doubte que force me sera d'abandonner ung jour vostre Barrois, car il ne me sera pas possible à la longue de longuement vivre sans veoir ma dame. — C'est folie donc, ce dit Girard, de l'avoir laissie, se vous vous sentiez si inconstant. — Inconstant, mon amy? Et où est celuy qui peult mestrier loyaulx amoureux? Il n'est si saige ne si advisé qui s'i saiche seurement conduire. Amours bannist souvent de ces servans et sens et raison. Ce propos sans plus avant le desduire se passa, et fut heure de souper; et ne se ratellèrent au deviser, tant qu'ils furent au lict couchiez. Et créez que de par Girard jamais n'estoit nouvelles que de dormir se Conrard ne l'eust assailly de procès qui commença une piteuse, longue, et douloureuse plainte après sa dame, que je passe, pour abrégier. Et si dit en la fin : Helas, Girard, et comment povez vous avoir envie ne fain de dormir auprès de moy qui suis tant esveillie, qui n'ay esperit qui ne soit plain de regretz, d'ennuy et de soucis? C'est merveilles que vous n'en estes ung peu touchie; et croyez se c'estoit maladie contagieuse, vous ne seriez pas séurement si près sans avoir des esclabotures. Helas! je vous prie, se vous n'en sentez nulles, ayés au mains pitié et compassion de moy qui meur sur bout se je ne vois brief ma dame par amours.

— Je ne vy jamais si fol amoureux, ce dist Girard ; et pensés vous que je n'aye point esté amoureux? Certes je scay bien que c'est, car j'ay passé par là comme vous, certes si ay ; mais je ne fus oncques si enraigé que d'en perdre le dormir ne la contenance, comme vous faictes maintenant : vous estes beste, et ne prise point votre amour ung blanc. Et pensés vous qu'il en soit autant à vostre dame ? nennil, nennil. — Je suis tout séur que si, ce dit Conrard, elle est trop léale. — Ha dea, vous direz ce que vouldrez, ce dit Girard, mais je ne croiray jà que femmes soient si léales que pour tenir telz termes ; et ceulx qui le cuydent sont parfais coquars. J'ay aimé comme vous, et encores en ayme je bien une. Et pour vous dire mon fait, je partis de Breban à l'occasion d'amours ; et à l'eure que je partis, j'estoye bien en la grace d'une très belle, bonne et noble fille que je laissay à très grant regret ; et me despléust beaucoup par aucuns peu de jours d'avoir perdu sa présence, non pas que j'en laissasse le dormir, ne boire, ne menger, comme vous. Quant je me vis ainsi d'elle eslongié je voulus user pour remède du conseil de Ovide, car je n'eus pas si tost accointance et entrée séans que je ne priasse une des belles qui y soit ; et ay tant fait, la Dieu mercy! qu'elle me veult beaucoup de bien, et je l'ayme beaucoup aussi. Et par ce point me suis je deschargié de celle que par avant aymoie, et ne m'en est à présent non plus que de celle que oncques ne vis, tant m'en a rebouté ma dame de

présent. — Et comment, ce dit Conrad, est il possible, se vous amiez bien l'autre, que vous la puissiez si tost oublier ne abandonner? Je ne le scay entendre, moy, ne concepvoir comment il se peut faire. — Il s'est fait toutesfois; entendez le se vous scavez. — Ce n'est pas bien gardé loyaulté, ce dit Conrard; quant à moy, j'aymeroye plus chier mourir mille fois, se possible m'estoit, que d'avoir fait à ma dame si grant faulseté. Et jà Dieu ne me laisse tant vivre que j'aye non pas le vouloir seulement, mais une seule pensée de jamais aymer ne prier aultre qu'elle. — Tant estes vous plus beste, ce dist Girard, et se vous maintenez ceste folie, jamais vous n'aurez bien et ne ferés que songer et muser; et secherez sur terre comme la belle herbe dedans le four, et serez homicide de vous mesmes; et si n'en aurés jà gré, mesmes vostre dame n'en fera que rire, se vous estes si eureux qu'il vienne jusques à sa congnoissance. — Comment, ce dit Conrard, vous savez d'amours bien avant; je vous requiers dont que veuillez estre mon moyen séans ou autre part, que je face dame par amours, assavoir se je pourroie garir comme vous. — Je vous diray, ce dit Girard, je vous feray demain deviser à ma dame, et aussi je luy diray que nous sommes compaignons et qu'elle face vostre besoigne à sa compaigne; et je ne doubte point se vous voulés que encores n'ayons du bon temps, et que bien brief se passera la rêverie qui vous affole, voire se à vous ne tient. — Se ce n'estoit

pour faulser mon serment à ma dame, je le désireroye beaucoup, ce dit Conrard, mais au fort j'essaieray comment il m'en prendra. Et à ces motz se retourna Girard et s'endormit. Et Katherine estoit de mal tant oppressée, voyant et oyant la desloyauté de celluy qu'elle aymoit plus que tout le monde, qu'elle se souhaitoit morte et plus que morte. Non pourtant elle adossa la tendreur féminine, et s'adouba de virile vertu. Car elle eust bien la constance de lendemain longuement et largement deviser avec celle qui par amours aymoit celuy au monde que plus chier tenoit; mesmes força son cueur, et ses yeulx fist estre notaires de plusieurs entretenances à son très grant et mortel préjudice. Et comme elle estoit en parolles avec sa compaigne, elle apparcéust la verge que au partir donna à son desloyal serviteur qui luy parcréust ses douleurs; mais elle ne fut pas si folle, non pas par convoitise de la verge, qu'elle ne trouvast une gracieuse façon de la regarder et bouter en son doy. Et sur ce point, comme non y pensant, se part et s'en va. Et tantost que le souper fut passé, elle vint à son oncle et lui dit : Nous avons assez esté en Barrois, il est temps de partir, soiés demain prest au point du jour, et aussi seray je. Et gardés que tout notre bagaige soit bien attinté. Venés si matin qu'il vous plaist. — Il ne vous fauldra que monstrer, repondit l'oncle. Or devez vous scavoir que tandis, puis souper, que Girard devisoit avec sa dame, celle qui fut s'en vint en sa

chambre et se met à escripre unes lettres qu'ilz narroient tout du long et du large les amours d'elle et Girard, comme les promesses qui s'entrefirent au partir, comment on l'avoit voulu marier, le refus qu'elle en fist, et le pélerinaige qu'elle entreprinst pour sauver son serment, et se rendre à luy; la desloyauté dont elle l'a trouvé garny, tant de bouche comme de oeuvre et de fait. Et pour les causes dessus dictes, elle se tient pour acquittée et desobligée de la promesse qu'elle jadis luy fist. Et s'en va vers son pays, et ne le quiert jamais ne veoir, ne rencontrer, comme le plus desléal qu'il est qui jamais priast femme. Et si emporte la verge qu'elle luy donna qu'il avoit desjà mise en main sequestre. Et si se peult venter qu'il a couchié par troy nuytz au plus près d'elle; s'il y a que bien, si le dye, car elle ne le craint. Escript de la main de celle dont il peut bien congnoistre la lettre, et au dessoubz : Katherine, etc. surnommée Conrard; et sur le dos : au desléal Girard, etc. Elle ne dormist guères la nuyt, et aussitost que on vit du jour, elle se leva tout doulcement, et s'abilla sans ce que oncques Girard s'esveillast. Et prent sa lettre qu'elle avoit bien close et fermée, et la boute en la manche du pourpoint de Girard; et à Dieu le commanda tout en basset, en plourant tendrement, pour le grant deul qu'elle avoit du très faulx et mauvais tour qu'il luy avoit joué. Girard dormoit qui mot ne respondit. Elle s'en vient devers son oncle qui lui

bailla son cheval, et elle monte et puis tirent pays, tant qu'ilz vindrent en Breban où ilz furent recéuz joyeusement, Dieu le scait.

Et pensés qui leur fust bien demandé des nouvelles et adventures de leurs voyages : comment ilz s'i estoient gouvernez, mais quoy qu'ilz respondissent ilz ne se ventèrent pas de la principale. Pour parler comment il advint à Girard : quant vint le jour du partement de la bonne Katherine, environ dix heures, il s'esveilla ; et regarda que son compaignon Conrard estoit jà levé, si se pensa qu'il estoit tard, et sault tout en haste et chercha son pourpoint : et comme il boutoit son bras dedans l'une des manches, il en saillit unes lettres dont il fut assez esbahy ; car il ne lui souvenoit pas que nulles y en eust boutées. Il les releva toutesfois, et voit qu'elles sont fermées : et avoit au dos escript : au desloial Girard, etc. Se paravant avoit esté esbay, encores le fut il beaucoup plus. A certaine pièce après, il les ouvrit et voit la subscription qui disoit Katerine surnommée Conrard, etc. Si ne scait que penser : il les list néantmoins, et en lisant, le sang lui monte et le cueur luy frémist, et devint tout alteré de manière et de couleur. A quelque meschief que ce fut, il acheva de lire sa lettre par laquelle il congnéut que sa desloyauté estoit venue à la congnoissance de celle qui lui vouloit tant de bien ; non qu'elle le scéust estre tel au rapport d'autruy, mais elle mesmes, en personne, en a faicte la vraye informacion ; et qui

plus près du cueur lui touche, il a couché troys nuytz avec elle, sans l'avoir guerdonnée de la peine qu'elle a prinse que de si très loing le venir esprouver. Il ronge son frain et enraige tout vif quant il veoit en celle peleterie. Et après beaucoup d'avis, il ne scet autre remède que de la suir ; et bien lui semble qu'il la rataindra. Si prent congié de son maistre, et se met à la voie, suyvant le froye des chevaulx de ceulx que oncques ne rataignit tant qu'ilz fussent en Breban, où il vint si à point que c'estoit le jour des nopces de celle qui l'a esprouvé. Laquelle il cuida bien aller baiser et saluer, et faire une orde excusance de ses faultes, mais il ne luy fut pas souffert, car elle luy tourna l'espaule, et ne scéust tout ce jour ne oncques puis après, trouver manière ne façon de deviser avecques elle. Mesmes il s'advanca une fois pour la mener dancer,' mais elle le reffusa plainement devant tout le monde, dont plusieurs à ce prindrent garde. Ne demoura guères après que ung aultre gentil homme entra dedans qui fist corner les ménestriers ; et s'avança par devant elle et elle descendist, ce voyant Girard, et s'en ala dancer. Ainsi dont comme avez ouy, perdit le desloyal sa dáme. S'il en est encores d'autres telz, ilz se doivent mirer en cest exemple qui est notoire et vray, et advenu depuis naguères.

LA XXVIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

(LE SEIGNEUR AU BAHU.)

Ce n'est pas chose peu accoustumée, especialement en ce royaulme, que les belles dames et damoiselles se trouvent voulentiers et souvent en la compaignie des gentilz compaignons. Et à l'ocasion des bons et joyeux passetemps qu'elles ont avec eulx, les gracieuses et doulces requestes qu'ilz leurs font, ne sont pas si difficiles à impétrer. A ce propos n'a pas long temps que ung très gentil seigneur que on peut bien mettre ou reng et du cousté des princes, dont je laisse le nom en la plume, se trouva tant en grace d'une très belle damoiselle qui mariée estoit, dont le bruit d'elle n'estoit pas si peu congnéu que le plus grant maistre de ce royaulme ne se tenist pour très eureux d'en estre retenu serviteur. Laquelle luy voulut de fait monstrer le bien qu'elle

luy vouloit. Mais ce ne fut pas à sa première voulenté, tant l'empeschoient les anciens adversaires et ennemis d'amours. Et par espécial plus lui nuysoit son bon mari, tenant le lieu en ce cas du très mauldit dangier; car se ce ne fut il, son gentil serviteur n'eust pas encores à luy tollir ce que bonnement et par honneur donner ne luy povoit. Et pensés que ce serviteur n'estoit pas moiennement mal content de ceste longue attente, car l'achevement de sa gente chasse luy estoit plus grand eur, et trop plus désiré que nul autre bien quesconque que advenir jamais luy povoit. Et à ceste cause, tant continua son pourchas que sa dame lui dit : Je ne suis pas mains desplaisante que vous, par ma foy, que je ne vous puis faire autre chière : mais vous scavez, tant que mon mary soit céans, force est qu'il soit entretenu. — Helas! dit il, et n'est il moyen qui se puisse trouver d'abréger mon dur et cruel martyre? Elle qui, comme dessus est dit, n'estoit pas en maindre désir de soy trouver à part avec son serviteur que luy mesmes, si luy dit : Venez à nuyt, à telle heure, heurter à ma chambre, je vous feray mettre dedans; et trouveray façon d'estre délivré de mon mary, se fortune ne destourne mon entreprinse. Le serviteur ne ouyt jamais chose qui mieulx luy pléust; et après les remerciments gracieux et déuz en ce cas, dont il estoit bon maistre et ouvrier, se part d'elle, attendant et désirant son heure assignée. Or devez vous savoir que environ une bonne heure, ou plus

ou mains devant l'eure assignée dessus dicte, nostre gentille damoiselle, avec ses femmes et son mary qui va derrière, pour ceste heure estoit en sa chambre retraicte puis le souper ; et n'estoit pas, croiés, son engin oyseux, mais labouroit à toute force pour fournir la promesse à son serviteur, maintenant pensoit d'ung, puis maintenant d'ung autre, mais rien ne luy venoit à son entendement, qui péust eslongier ce mauldit mary ; et toutesfois approchoit fort l'eure très désirée. Comme elle estoit en ce parfond penser, fortune lui fut si très amye que mesmes son mary donna le très doulx advertissement de sa dure chance et mal aventure convertie en la personne de son adversaire, c'est assavoir du serviteur dessus dit, en joie non pareille de déduit, soulas et liesse. Regardant par la chambre, tant regarda qu'il apparcéut d'aventure aux piedz de la couchete ung bahut qui estoit à sa femme. Et affin de la faire parler et l'oster de son penser, demanda de quoy servoit ce bahu en la chambre ? Et à quel propos on ne le portoit point à la garderobe ou en quelque autre lieu, sans en faire léans parement : Il n'y a point de péril, monseigneur, ce dit ma damoiselle, ame ne vient icy que nous, aussi je luy ay fait laissier tout à propos pour ce que encores sont aucunes de mes robes dedans ; mais n'en soyés jà mal content, mon amy ; ces femmes l'osteront tantost. — Mal content, dit il, nenny par ma foy, je l'ayme autant icy que ailleurs, puis qu'il vous

plaist, mais il me semble bien petit pour y mettre voz robes bien à l'aise, sans les froissier, attendu les grandes et longues traynées qu'on fait au jour duy. — Par ma foy, Monseigneur, dit elle, il est assés grant. — Il ne le me peut sembler, dit il, vraiment, et le regardés bien. — Or ça, Monseigneur, dit elle, voulés vous faire un gaige à moy? — Ouy vraiement, dit il, quel sera il? — Je gaigeray, s'il vous plaist, pour demie douzaines de bien fines chemises encontre le satin d'une cote simple, que nous vous bouterons bien dedans tout ainsy que vous estes. — Par ma foy, dit il, je gaige que non. — Et je gaige que si. — Or avant, ce dirent les femmes, nous verrons qui le gaignera. — A l'esprouver le scaura on, dit Monseigneur. Et lors s'avance et fist tirer du bahu les robes qui estoient dedens; et quant il fut vuide, ma damoiselle et ses femmes, à quelque meschief que ce fut, firent tant que Monseigneur fut dedans tout à son aise. Et à cest coup, fut grande la noise, et autant joyeuse, et ma damoiselle alla dire : Or, Monseigneur, vous avés perdu la gaigeure, vous le congnoissés bien, faictes pas? — Oy, dit il, c'est raison. Et en disant ces parolles, le bahu fut fermé, et tout jouant, riant et esbatant, prinrent toutes ensemble et homme et bahu, et l'emportèrent en une petite garde robe assés loing de la chambre. Et il crie et se demaine, faisant grant bruit et grant noise, mais c'est pour néant, car il fut là laissé toute la belle nuit. Pense, dorme, face du mieulx qu'il peut, car il est ordonné

par ma damoiselle et son estroit conseil, qu'il n'en partiroit meshuyt pource qu'il a tant empesché le lieu. Pour retourner à la matière de nostre propos encommencé, nous laisserons nostre homme et nostre bahu, et dirons de ma damoiselle qui attendoit son serviteur avec ses femmes qui estoient telles et si bonnes et si secretes que riens ne leurs estoit célé de ses affaires. Lesquelles scavoient bien que le bien aymé serviteur, se à luy ne tenoit, tiendroit, la nuyt, le lieu de celuy qui au bahu fait sa pénitence. Ne demoura guères que le bon serviteur, sans faire effroy, ne bruit, vint heurter à la porte; et au heurter qu'il fist on le congnéut tantost, et là estoit celle qui le bouta dedans. Il fut recéu joyeument et lyement, et entretenu doulcement de ma damoiselle et de sa compaignie. Et ne se donna garde qu'il se trouva tout seul avecques sa dame qui lui compta bien au long la bonne fortune que Dieu leur a donnée, c'est assavoir comment elle fist la gaigure à son mary d'entrer ou bahu, comment il y entra, et comment elle et ses femmes l'ont porté en une garderobe : Comment, ce dit le serviteur, je ne cuydoie point qu'il fust céans; par ma foy je pensoie, moy, que vous eussiés trouvé aucune façon de l'envoyer ou faire aler dehors, et que j'eusse icy tenu meshuyt son lieu. — Vous n'en yrés pas pourtant, dit elle, il n'a garde de yssir dont il est, et si a beau crier, il n'est ame de nulz sens qui le puist ouyr, et croyés qu'il demourra meshuyt par moy;

se vous le voulés desprisonner, je m'en rapporte à vous. — Nostre dame, dit il, s'il n'en sailloit tant que je l'en fisse oster, il auroit bel attendre. — Or faisons donc bonne chière, dit elle, et n'y pensons plus. Pour abrégier, chascun se despoilla et se couchèrent les amants dedans le beau lit, ensemble, bras à bras, et firent ce pourquoy ils estoient assemblés, que mieulx vault estre pensé des lisans qu'estre noté de l'escripvant. Quant vint au point du jour, le gentil serviteur se partit de la dame le plus secretement qu'il péult, et vint à son logis dormir comme j'espoire, ou desjeuner, car de tous deux avoit besoin. Ma damoiselle, qui n'estoit pas mains subtille que saige et bonne, quant il fut heure se leva et dit à ses femmes : Il seroit desormais heure de oster nostre prisonnier ; je vois véoir qu'il dira et s'il se vouldra mettre à finance. — Mettez tout sur nous, dirent elles, nous l'appaiserons bien. — Croiés que si feray je, dit elle. Et à ces motz se seigne et s'en va ; et comme non pensant à ce qu'elle faisoit, tout d'aguet et à propos entra dedans en la garderobe où son mary encores estoit dedans le bahu clos. Et quant il ouyt, il commença à faire grant noise et crier à la volée : Qu'esse cy, me laissera on cy dedans? Et sa bonne femme qui l'oyt ainsi demener, respondit effréement, et comme craintivement, faisant ignorante : Hemy! qui esse là que j'ay ouy crier ? — C'est moy, de par Dieu, c'est moy, dist le mary. — C'est vous, dit elle, et dont venés vous à ceste heure ? — Dont je viens, dit il, et

vous le scavez bien, ma damoiselle, il ne fault jà qu'on le vous dye ; mais vous faictes de moy, au fort je feray quelque jour de vous. Et s'il eust enduré, ou osé, il se fut voulentiers courroucé et eust dit villennie à sa bonne femme. Et elle, qui le congnoissoit, luy coupa la parolle et dit : Monseigneur, pour Dieu je vous crie mercy, par mon serment, je vous asséure que je ne vous cuidoie pas icy à ceste heure : et croiés que je ne vous y eusse pas quis, et ne me scay assés esmerveillier dont vous venés à y estre encore, car je chargey hier au soir à ces femmes qu'elles vous missent dehors, tandis que je disoie mes heures, et elles me dirent que si feroient elles. Et de fait l'une me vint dire que vous estiés dehors et desjà allé en la ville, et que ne reviendriés meshuit. Et à ceste cause, je me couchay assés tost après sans vous attendre. — Saint Jehan ! dit il, vous voyés que c'est, or vous advancés de moy tirer d'icy, car je suis tant las que je n'en puis plus. – Cela feroye bien, Monseigneur, dit elle, mais ce ne sera pas devant que vous n'ayés promis de moy payer de la gaigeure que avez perdue ; et pardonnés moy toutesfois, car autrement ne le puis faire. — Et advancés vous de par Dieu ; je le paieray vraiement. — Et ainsi vous le promettés ? — Ouy, par ma foy. Et ce procès finé ma damoiselle defferma le bahu et Monseigneur yssit dehors, lassé, froissé et travaillé. Et elle le prent à bras et baise et accolle tant doulcement que on ne pourroit plus, en lui priant pour Dieu qu'il ne soit

point mal content. Adonc le povre coquart dist que non estoit il, puisqu'elle n'en scavoit rien, mais il punira trop bien ses femmes, s'il y scait advenir. Par ma foy, Monseigneur, dit elle, elles s'en sont oires bien vengées de vous; je ne doubte point que vous ne leur ayés fait quelque chose. — Non ay, certes, que je saiche, mais croiés que le tour qu'elles m'ont joué leur sera chier vendu. Il n'eut pas finé ce propos que toutes ses femmes entrèrent dedans, qui si très fort rioient, et de si grant cueur qu'elles ne sceurent mot dire grant pièce après. Et Monseigneur qui devoit faire merveilles, quant il les vit rire en ce point, ne se péust tenir de les contrefaire. Et ma damoiselle, pour lui faire compaignie, ne s'i faignit point. Là véissiés vous une merveilleuse risée, et d'ung costé et d'autre, mais celuy qui en avoit le mains cause ne s'en povoit ravoir. Après certaine pièce ce passetemps cessa et dit monseigneur : Ma damoiselle, je vous mercye beaucoup de la courtoisie que m'avés anuyt fait. — A vostre commandement, monseigneur, respondit l'une, encores n'estes vous pas quitte : vous nous avez fait et faictes toujours tant de peine et de meschief que nous vous avons gardé ceste pensée; et n'avons autre regret que vous n'y avez esté. Et se n'eussions scéu de vray qu'il n'eust pas bien pléu à ma damoiselle, encores y fussiés vous et prenez en gré. — Esse cela? dit il. Or bien, bien : vous verrez comment il vous en prendra; et par ma foy je suis bien gouverné

quant avec tout le mal que j'ay eu on ne me fait que farcer; et encores, qui pis est, il me faut payer la cote simple de satin. Et vraiement je ne puis à mains que d'avoir les chemises de la gaigeure, en récompensacion de la peine qu'on m'a faicte. — Il n'y a, par Dieu, que raison, dirent les damoiselles, nous voulons à ceste heure estre pour vous, Monseigneur, et vous les aurés; n'aura pas ma damoiselle? — Et à quel propos? dit elle, il a perdu la gaigeure. — Dea nous scavons trop bien cela, il ne les peut avoir de droit, aussi ne les demande il pas à ceste intencion, mais il les a bien desservies en aultre manière. — A cela ne tiendra il pas, dit elle, je feray voulentiers finance de la toille pour l'amour de vous, mes damoiselles, qui tant bien procurez pour luy, et vous prendrés bien la peine de les coutre. — Ouy vraiement, ma damoiselle. Comme celluy qui ne fait que escourre la teste, au matin quant il se liève qu'il ne soit prest, ainsi estoit Monseigneur, car il ne luy faillit que une secousse de verges à nettoyer sa robe et ses chausses qu'il ne fut prest. Et ainsi à la messe s'en va, et ma damoiselle et ses femmes le suyvent, qu'ils faisoient de luy, je vous asséure, grans risées. Et croyez que la messe ne se passa pas sans foyson de ris soudains, quant il leur souvient du giste que Monseigneur a fait au bahu, lequel ne le scet, encores qui fut celle nuyt enregistré ou livre qui n'a point de nom. Et se n'est que d'aventure ceste hystoire vienne entre ses mains, jamais n'en aura, se

Dieu plaist, congnoissance, ce que pour rien je ne vouldroie. Si prye aux lisans qui le congnoissent que bien se gardent de luy monstrer.

LA XXVIIIe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHAUGY.

(LE GALANT MORFONDU.)

Se au temps du très renommé et éloquent Bocace l'adventure, dont je vueil fournir ma nouvelle, fut advenue à son audience, et congnoissance parvenue, je ne doubte point qu'il ne l'eust adjoustée et mise ou reng des nobles hommes mal fortunez. Car je ne pense pas que noble homme, jamais pour ung coup, eust guères fortune plus dure à porter que le bon seigneur, que Dieu pardoint, dont je vous compteray l'aventure. Et se sa male fortune n'est digne d'estre ou dit livre de Bocace, j'en fais juge tous ceux qui l'orront racompter. Le bon seigneur dont je vous parle, en son temps estoit ung des beaux princes de ce royaulme, garny et adressié de tout ce qu'on scauroit louer et priser en ung noble homme. Et entre aultres ses propriétez, il estoit tel

destiné qu'entre les dames jamais homme ne le passa de gracieuseté. Or lui advint que, au temps que ceste renommée et destinée florissoit, et qu'il n'estoit bruit que de luy, amours, qui sème ses vertus où mieulx luy plaist et bon luy semble, fist aliance à une belle fille, jeune, gente, gracieuse et en bon point en sa façon, ayant bruit autant et plus que nulle de son temps, tant par sa grant et non pareille beauté, comme par ses très belles meurs et vertus: et qui pas ne nuysoit au jeu, tant estoit en la grace de la royne du pays, qu'elle estoit son demy lit, les nuys que la dicte royne point ne couchoit avec le roi. Ces amours que je vous dis, furent si avant conduictes qu'il ne restoit que temps et lieu pour dire et faire, chascun à sa partie, la chose au monde que plus lui pourroit plaire. Ilz ne furent pas peu de jours pour adviser lieu et place convenable à ce faire; mais en la fin celle qui ne desiroit pas mains le bien de son serviteur que la salvacion de son ame, s'advisa d'ung bon tour, dont tantost l'avertit, disant ce qui s'ensuit : Mon très loyal amy, vous scavés comment je couche avec la roine, et que nullement ne m'est possible, se je ne vouloie tout gaster, d'abandonner cest honneur et avancement dont la plus femme de bien de ce royaulme se tiendroit pour bien eureuse et honnorée; combien que par ma foy je vous vouldroie complaire, et faire vostre playsir et d'aussi bon cueur comme à elle. Et qu'il soyt vray je le

vous monstreray de fait, sans abandonner toutesfois celle qui me fait et peut faire tout le bien et l'onneur du monde. Je ne pense pas aussi que vous voulsissiez que aultrement je fisse. — Non, par ma foy, m'amye, respondit le bon seigneur ; mais toutesfois, je vous prie qu'en servant votre maistresse, vostre léal serviteur ne soit point arrière du bien que faire luy povés, qui ne luy est pas maindre chose de à vostre grace et amour parvenir que de gaigner le surplus du monde. —Vécy que je vous feray, Monseigneur, dit elle : la roine a une levrière, comme vous scavez, dont elle est beaucoup assotée, et la fait couchier en sa chambre ; je trouveray façon à nuyt de l'enclore hors de la chambre sans qu'elle en saiche rien ; et quant chacun sera retrait, je feray ung sault jusques en la chambre de parement, et deffermeray l'uys et le laisseray entreouvert. Et quant vous penserez que la royne pourra estre au lit, vous viendrés tout secrètement, et entrerez en la dicte chambre et fermerez l'uys ; vous y trouverez la levrière qui vous congnoist assez, si se laissera bien approuchier de vous, vous la prendrés par les oreilles et la ferés bien hault crier ; et quant la royne l'orra, elle la congnoistra tantost : je ne doubte point qu'elle ne me fasse lever incontinent pour la mettre dedans. Et en ce point viendray je vers vous, et ne faillés point se jamais vous voulés parler à moy. — Ha ! ma très chière et loiale amye, dit Monseigneur, je vous mercye tant que je

puis, pensès que je n'y fauldray pas. Et à tant se part et s'en va, et sa dame aussi, chascun pensant et désirant d'achever ce qui est proposé. Qu'en vauldroit le long compte, la levrière se cuida rendre, quant il fut heure, en la chambre de sa maistresse, comme elle avoit accoustumé, mais celle qui l'avoit condamnée, déhors la fist retraire en la chambre, au plus près. Et la royne se coucha sans qu'elle s'en donnast de garde; et assez tost après luy vint faire compaignie la bonne damoyselle qui n'attendoit que l'eure d'ouyr crier la levrière et la semonce de bataille. Ne demoura guères que le gentil seigneur se mist sur les rens, et tant fit qu'il se trouva en la chambre où la levrière se dormoit; il la quist tant au pié que à la main qu'il la trouva, et puis la print par les oreilles, et la fist hault crier deux ou trois fois. Et la royne qui l'oyoit, congnéut tantost que c'estoit sa levrière, et pensoit qu'elle vouloit estre dedans. Si appella sa demoiselle et luy dist: M'amye, véla ma levrière qui se plaint là dehors, levez vous si la mettez dedans. — Voulentiers, ma dame, dit la damoiselle, et jasoit qu'elle attendit la bataille dont elle mesmes avoit l'eure et le jour assigné, si ne s'arma elle que de sa chemise; et en ce point en vint à l'uy set l'ouvrit, ou tantost luy vint à l'encontre celuy qui l'attendoit. Il fut tant joyeux et tant surprins, quant il vit sa dame si belle et en si bon point, qu'il perdit force, sens et advis; et ne fut en sa puissance adoncques tirer sa dague pour esprouver

s'elle pourroit prendre sur ses cuyrasses. Trop bien de baiser, d'accoler, de manier le tetin, et du surplus il faisoit assez diligence, mais du parfait nichil. Si fut force à la gente damoiselle qu'elle retournast, sans lui laisser ce qu'avoir ne povoit se par force d'armes ne le conquéroit. Et ainsi qu'elle se voulut partir il la cuidoit retenir par force, et par doulces paroles, mais elle n'osoit demourer : si luy ferma l'uys au visaige et s'en revint par devers la royne qui luy demanda s'elle avoit mis sa levrière dedans. Et elle dit que non, car oncques puis ne l'avoit scéu trouver, et si avoit beaucoup regardé. Or bien, dist la royne, couchez vous, tousjours l'aura ou bien. Le povre amoureux estoit à celle heure bien mal content, qui se véoit ainsi deshonnorer et anéantir : et si cuidoit au par avant, et bien tant en sa force se fioit, qu'en mains d'eure qu'il n'avoit esté avec sa dame, il en eust bien combattu telles trois, et venu au dessus d'elles à son honneur. Au fort il reprint couraige et dist bien en soy mesme s'il est jamais si eureux que de trouver sa dame en si belle, elle ne partira pas comme elle a fait l'autre fois. Ainsi animé et esguillonné de honte et de désir, il reprent la levrière par les oreilles, et la tira si rudement, tout courroucé qu'il estoit, qu'il la fist crier beaucoup plus hault qu'elle n'avoit devant. Si hucha arrière à ce cry la royne sa damoiselle qui revint ouvrir l'uys, comme devant, mais elle s'en retourna devers sa maistresse sans conquester, ne plus ne mains qu'elle fit à l'au-

tre fois. Or revint la tierce fois que ce povre gentil homme faisoit tout son pouvoir de besoigner comme il avoit le désir, mais au deable de l'omme s'il péust oncques trouver manière de fournir une povre lance à celle qui ne demandoit aultre chose, et qui l'attendoit tout de pié quoy. Et quant elle vit qu'elle n'auroit pas son panier percié, et qu'il n'estoit pas en l'autre mettre seulement sa lance en son arrest, quelque advantaige qu'elle luy fist, tantost congnéut qu'elle avoit à la jouste failly dont elle tint beaucoup mains de compte du jousteur. Elle ne voulut, n'osa là plus demourer, pour conqueste qu'elle y fist. Si voulut rentrer en la chambre, et son amy la retiroit à force et disoit : Helas! m'amye, demeurés encores ung peu, je vous en prie. — Je ne puis, dit elle, laissez moy aler; je n'ay que trop demouré pour chose que j'aye prouffité. Et à tant se tourne vers la chambre, et l'autre la suyvoit qui la cuidoit retenir. Et quant elle vit ce, pour le bien payer, et la royne contenter, alla dire tout en hault : Passés, passés, orde caigne que vous estes, par Dieu vous n'y entrerés meshuy, meschante beste que vous estes. Et en ce disant, ferma l'uys. Et la royne qui l'ouyt demanda : A qui parlez vous, m'amie ?—C'est à ce paillart chien, ma dame, qui m'a fait tant de peine de le quérir ; il s'estoit bouté soubz ung bang là dedans et cachié tout de plat le museau sur la terre, si ne le sçavoye trouver. Et quant je l'ay eu trouvé, il ne s'est oncques daingné lever, pour quelque chose que je luy

aye fait. Je l'eusse très voulentiers bouté dedens, mais il n'a oncques daigné lever la teste, si l'ay laissé là dehors et à son visage tout par despit ay fermé l'uys. — C'est très bien fait, m'amye, dist la royne, couchez vous, si dormirons. Ainsi que vous avés ouy, fut mal fortuné ce gentil seigneur ; et pour ce qu'il ne péust, quant sa dame voulut, je tien moy, quant il eust bien depuis la puissance à commandement le vouloir de sa dame fust hors de la ville.

LA XXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LA VACHE ET LE VEAU.)

N'a pas cent ans du jour duy que ung gentil homme de ce royaulme voulut scavoir et esprouver l'aise qu'on a en mariage ; et pour abrégier fist tant que le très désiré jour de ses nopces fut venu. Après les très bonnes chières, et aultres passetemps accoustumez, l'espousée fut couchée, et une certaine pièce après, la suyvit et se coucha au plus près d'elle, et sans delay incontinent bailla l'assault à sa forteresse. A quelque meschief que ce fut, il entra dedans et la gaigna ; mais vous devez entendre qu'il ne fist pas ceste conqueste sans faire foison d'armes qui longues seroient à racompter, car ainçois qu'il venist au donjon du chasteau, force luy fust de gaignier et emporter bellèvres, baublières, et plusieurs aultres forts dont la place estoit bien garnie, comme

celle qui jamais n'avoit esté prinse, au moins dont fut encores grant nouvelle, et que la nature avoit mis à defence. Quant il fut maistre de la place il rompit sa lance, et lors cessa l'assault et ploya l'oeuvre. Or ne fait pas à oublier que la bonne damoiselle qui se vit en la mercy de ce gentil homme son mary, qui desja avoit fourraigé la pluspart de son manoir, luy voulut monstrer ung prisonnier qu'elle tenoit en ung secret lieu encloz et enfermé: et pour parler plain, elle se délivra cy prins cy mis, après ceste première course, d'ung très beau filz dont son mary se trouva si très honteux et tant esbahy qu'il ne savoit sa manière si non de soy taire. Et pour honnesteté et pitié qu'il eust de ce cas, il servit la mère et l'enfant de ce qu'il savoit faire. Mais créez que la povre gentil femme à cest coup, getta ung bien hault et dur cry qui de plusieurs fut clerement ouy et entendu, qu'ilz cuidoient à la vérité qu'elle gettast ce cry à la despuceller, comme c'est la coustume en ce royaulme. Pendant ce temps, les gentilz hommes de l'hostel où ce nouveau marié demouroit, vindrent heurter à l'uys de ceste chambre et apportoient le chaudeau ; ils heurtèrent beaucoup sans ce que ame respondist. L'espousée en estoit bien excusée, et l'espousé n'avoit pas cause de trop caqueter : Et qu'esse cy? dirent ilz, n'ouvrerez vous pas l'uys? Se vous ne vous hastez nous le romprons; le chaudeau que nous vous aportons, sera tantost tout froit. Et lors recommen-

cèrent à heurter de plus belle. Mais le nouveau marié ne eust pas dit ung mot pour cent frans, dont ceulx du dehors ne scavoient que penser, car il n'estoit pas muet de coustume. Au fort il se leva, et print une longue robe qu'il avoit, et laissa ses compaignons entrer dedans, qui tantost demandèrent se le chaudeau estoit gaigné et qu'il l'apportoient à l'adventure. Et lors ung d'entre eulx couvrit la table et mist le banquet dessus, car ilz estoient en lieu pour ce faire, et où rien n'estoit espargné en telz cas et aultres semblables. Ilz s'assirent tous au mengier, et bon mary print sa place en une chaire à doz assez près de son lit, tant simple et tant piteux qu'on ne le vous scauroit dire. Et quelque chose que les autres dissent il ne sonnoit pas ung mot, mais se tenoit comme une droite statue ou une ydole entaillie : Et qu'esse cy? dist l'ung, ne prenez vous point garde à la bonne chière que nous fait nostre hoste? encores a il à dire ung seul mot. — Ha dea, dist l'autre, ses bourdes sont rabaissies. — Par ma foy, dist le tiers, mariage est chose de grant vertu : regardés quant à une heure qu'il a esté marié il a jà perdu la force de sa langue. S'il est jamais longuement je ne donnereye pas maille de tout le surplus ; et à la vérité dire, il estoit au par avant ung très gracieux farseur, et tant bien lui séoit que merveilles ; et ne disoit jamais une parolle puis qu'il estoit en goguez qu'elle n'apportast avec elle son ris ; mais il en estoit pour l'eure bien rebouté. Ces

gentilz hommes et ces compaignons bevoient d'autant et d'autel, et à l'espousé et à l'espousée, mais au deable des deux s'ilz avoient fain de boire; l'ung enraigeoit tout vif et l'aultre n'estoit pas mains malaisé: Je ne me congnois en ceste manière, dist ung gentil homme, il nous fault festoier de nous mesmes. Je ne vis jamais homme de si hault esternu si tost rassis pour une femme : j'ay véu que on n'eust ouy pas Dieu tonner en une compaignie où il fust; et il se tient plus quoy que ung feu couvert; ha dea ses haultes paroles sont bien bas entonnées maintenant. — Je boy à vous, espousé, disoit l'autre. Mais il n'étoit pas pleigié : car il jeunoit de boire, de mangier, de bonne chière faire, et de parler. Non pourtant assez bonne pièce après, quant il eust bien esté reprouvé et rigolé de ses compaignons, et, comme un sanglier mis aux abais de tous coustez, il dit : — Messeigneurs, quant je vous ay bien entendus qui me semonnés si très fort de parler, je veuil bien que vous saichiez que j'ay bien cause de beaucoup penser, et de moy taire tout quoy; et si suis seur qu'il n'y a nul qui n'en fist autant s'il en avoit le pour quoy comme j'ay. Et par la mort bieu, se j'estoie aussi riche que le roi, que Monseigneur, et que tous les princes chrestiens, si ne scaurois je fournir ce qui m'est apparent d'avoir à entretenir : vécy pour ung povre coup que j'ay accollé ma femme elle m'a fait ung enfant. Or regardez, se à chascune fois que je recommenceray elle en fait

autant, de quoy je pourray nourrir le mesnage? — Comment, un enfant? dirent ses compaignons. — Voire, voire, vraiement ung enfant, vécy de quoy, regardez. Et lors se tourne vers son lit et liève la couverture et leur monstre : Tenez, dit il, véla la vache et le veau, suis je pas bien party? Plusieurs de la compagnie furent bien esbahys et pardonnèrent à leur hoste sa simple chière ; et s'en allèrent chascun en sa chascune. Et le povre nouveau marié abandonna ceste première nuyt, la nouvelle accouchée, et doubtant que elle n'en fist une autre fois autant, oncques puis ne s'y trouva.

LA XXX[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE BEAUVOIR.

(LES TROIS CORDELIERS.)

Il est vray, comme l'Évangille, que trois bons marchans de Savoye se mindrent au chemin avec leurs femmes pour aler en pélerinage à Saint Antoine de Viennois. Et pour y aler plus dévotement rendre à Dieu et à monseigneur saint Anthoine leur voyage plus agréable, ilz conclurent avec leurs femmes, dès le partir de leurs maisons, que, tout le voyaige, ilz ne coucheroient pas avecques elles, mais en continence yront et viendront. Ilz arrivèrent ung soir en la ville à ung très bon logis, et firent au souper très bonne chière comme ceux qui avoient très bien de quoy, et qui très bien le scéurent faire; et croy et tiens fermement, se ne féust la promesse du voyage, que chascun eust couché avec sa chacune. Toutesfois ainsi n'en advint pas, car

quant il fut heure de soy retraire, les femmes donnèrent la bonne nuyt à leurs maris et les laissèrent; et se boutèrent en une chambre, au plus près, où elles avoient fait couvrir chacune son lit. Or devez vous scavoir que ce soir propre, arrivèrent léans troys cordeliers qui s'en aloient à Genesve, qui furent ordonnez à coucher en une chambre non pas trop loingtaine de la chambre aux marchandes. Lesquelles, puis qu'elles furent entre elles, commencèrent à deviser de cent mille propos et sembloit, pour trois qu'il y en avoit, qu'on en oyoit la noise qu'il suffiroit oyr d'un quarteron.

Ces bons cordeliers, oyans ce bruit de femmes, saillirent de leurs chambres sans faire effroy ne bruyt, et tant approchèrent de l'uys sans estre ouys, qu'ilz parçéurent ces troys belles damoiselles qui estoient chacune à part elles, en ung beau lit assez grant et large pour le deusième recevoir d'autre cousté; puis se revirent, et entendirent les maris qui se couchoient en l'autre chambre, et puis dirent que fortune et honneur à ceste heure leur court seur, et qu'ilz ne sont pas dignez d'avoir jamais nulle bonne adventure se ceste, qu'ilz n'ont pas à pourchasser, par lascheté leur eschapoit. Si dit l'ung, il ne fault aultre déliberation en nostre fait; nous sommes trois et elles troys, chascun prenge sa place quand elles seront endormies. S'il fut dit, aussi fut il fait : et si bien vint à ces bons frères cordeliers qu'ilz trouvèrent la clef de la cham-

bre aux femmes dedens l'uys, si l'ouvrirent si très souefvement qu'ilz ne furent d'ame ouys. Ilz ne furent pas si folz, quant ilz eurent gaigné ce premier fort, pour plus séurement assaillir l'autre, qu'ilz ne tirassent la clef par devers eulx et resserrèrent très bien l'uys ; et puis après, sans plus enquerre, chacun print son quartier et commencèrent à besongnier chacun au mieux qu'il péut. Mais le bon fut, car l'une cuidant avoir son mary parla, et dist : Que voulés vous faire, ne vous souvient il de vostre veu ? Et le bon cordelier ne disoit mot, mais faisoit ce pour quoy il estoit venu de si grant cueur qu'elle ne se peut tenir de luy ayder à parfournir. Les autres deux, d'autre part, n'estoient pas oyseux ; et ne savoient ces bonnes femmes qui menoit leurs maris de si tost rompre et casser leur promesse. Neantmoins toutesfois, elles qui doivent obéyr, le prindrent bien en patience, sans dire mot, chascune doubtant d'estre ouye de sa compagnie, car n'y avoit celle qui, à la vérité, ne cuidast avoir seule et emporter ce bien. Quant ces bons cordeliers eurent tant fait que plus ne povoyent, ilz se partirent sans dire mot, et retournèrent en leur chambre, chacun comptant son adventure. L'ung avoit rompu trois lances, l'autre quatre, l'autre six. Ilz se levèrent matin, pour toute séurté, et tirèrent pays. Et ces bonnes femmes qui n'avoyent pas toute la nuyt dormy, ne se levèrent pas trop matin, car sur le jour sommeil les print qui les fist lever tart. D'au-

tre costé leurs maryz, qui avoient assez bien béu le soir, et qui se attendoyent à l'appeau de leurs femmes, dormoient au plus fort à l'eure, car ès autres jours avaient jà cheminé deux lieues. Au fort elles se levèrent après le repos du matin, et s'abillèrent le plus roide qu'elles peurent, non pas sans parler. Et entre elles celle qui avoit la langue plus preste ala dire : Entre vous, mes damoiselles, comment avez vous passé la nuyt? voz mariz vous ont ilz reveillées comme a fait le mien? Il ne cessa annuyt de faire la besongne. — Saint Jehan, dirent elles, si vostre mary a bien besongnié ceste nuyt, les nostres n'ont pas esté oyseux ; ilz ont tantost oublié ce qu'ilz promirent au partir, et croyez que on ne leur oubliera pas à dire. — J'en advertis trop bien le myen, dist l'une, quant il commença, mais il n'en cessa pourtant oncques l'euvre ; et comme homme affamé, pour deux nuytz qu'il a couchié sans moy, il a fait raige de diligence. Quant elles furent prestes, elles vindrent trouver leurs mariz qui desjà estoient tous prestz et en pourpoint : Bon jour, bon jour à ces dormeurs, dirent elles. — Vostre mercy, dirent ilz, qui nous avés si bien huchiez. — Ma foy, dit l'une, nous avions plus de regret de vous appeller matin que vous n'avés fait annuit de conscience de rompre et quasser vostre veu. — Quel veu? dist l'un. — Le veu, dit elle, que vous fistes au partir : c'est de non couchier avec vostre femme. — Et qui y a couchié? dit il. — Vous le savés bien, dit elle, et aussi fais je. — Et moy aussi,

dist sa compaigne, véla mon mary qui ne fut pieça si roide qu'il fut la nuyt passée ; et s'il n'éust si bien fait son devoir je ne seroie pas si contente de la rompéure de son veu ; mais au fort je le passe, car il a fait comme les jeunes enfans qui veulent amploier leur basture quant ilz ont desservi le punir. — Saint Jehan, si a fait le myen, dist la tierce, mais au fort je n'en feray jà procès, se mal y a il en est cause. — Et je tiens par ma foy, dit l'ung, que vous rêvez et que vous estez yvres de dormir. Quant est de moi, j'ay icy couchié tout seul et n'en partis annuyt. — Non ay je moy, dit l'autre. — Ne moy, par ma foy, dit le tiers, je ne voudroye pour rien avoir enfraint mon veu. Et si cuide estre seur de mon compère qui est cy et de mon voisin qu'ilz ne l'eussent pas promis pour si tost l'oublier. Ces femmes commencèrent à changier couleur, et se doubtèrent de tromperie dont l'ung des mariz d'elle tantost se donna garde, et luy jugea le cueur de la vérité du fait. Si ne leur bailla pas induce de respondre, ainçois faisant signe à ses compaignons, dit en riant : Par ma foy, ma damoiselle, le bon vin de céans et la bonne chière du soir passé nous ont fait oublier nostre promesse ; si n'en soyés jà mal contentes. A l'aventure se Dieu plaist, nous avons fait annuyt, à vostre aide, chascun ung bel enfant, qui est chose de si hault mérite qu'elle sera suffisante d'effacer la faute du cassement de nostre veu. — Or Dieu le vueille, dirent elles. Mais ce que si afferméé-

ment disiés que n'aviez pas esté vers nous nous a fait ung petit doubter. — Nous l'avons fait tout à propos, dit l'autre, affin d'ouyr que vous diriez. — Et vous aviez fait double peché comme de faulcer vostre veu et de mentir à escient, et nous mesmes aussi aviez beaucoup troublées. — Ne vous chaille non, dit il, c'est peu de choses, mais allez à la messe et nous vous suyverons. Elles se misdrent à chemin devers l'église. Et leurs maris demeurèrent ung peu sans les suivir trop roide, puis dirent tous ensemble, sans en mentir de mot : Nous sommes trompez, ces déables de cordeliers nous ont decéuz ; ilz se sont mis en nostre place et nous ont monstré nostre folie, car se nous ne voulions pas coucher avec noz femmes, il n'estoit jà mestier de les faire coucher hors de nostre chambre, et s'il y avoit danger de litz, la belle paillade est en saison. — Dea, dist l'ung d'eux, nous en sommes chastiés pour une aultre foiz ; et au fort il vault myeux que la tromperie soit seulement scéue de nous que de nous et de elles, car le dangier est bien grant s'il venoit à leur congnoissance. Vous ouez par leur confession que ces ribaulx moynes ont fait merveilles d'armes, et espoire plus et mieulx que nous ne sçavons faire. Et se elles le sçavoient, elles ne se passeroient pas pour cette foiz seulement ; s'en est mon conseil que nous l'avalons sans macher. — Ainsi me aist Dieu, se dit le tiers, mon compère dit très bien ; quant à moy je rapelle mon veu, car ce n'est pas

mon entention de plus moy mettre en ce dangier. — Puis que vous le voulez, dirent les deux aultres, et nous vous ensuyvrons. Ainsi couchèrent tout le voyage et femmes et mariz tout ensemble, dont ilz se gardèrent trop bien de dire la cause qui à ce les mouvoit. Et quant les femmes virent ce, si ne fut pas sans demander la cause de ceste reherse. Et ilz respondirent, par couverture, puis qu'ilz avoient commencé de leur veu entrerompre, il ne restoit que du parfaire. Ainsi furent les trois bons marchans des trois bons cordeliers trompés, sans qu'il venist jamais à la congnoissance de celles qui bien en fussent mortes de deul, s'elles en eussent scéu la vérité, comme on voit tous les jours mourir femmes de maindre cas et à mains d'occasion.

LA XXXIe NOUVELLE,

RACOMPTÉE PAR MONSEIGNEUR DE LA BARDE.

(LA DAME A DEUX.)

Un gentil escuier de ce royaulme, bien renommé et de grant bruit, devint amoureux, à Rohan, d'une très belle damoiselle, et fist toutes ses diligences de parvenir à sa grace. Mais fortune lui fut si contraire, et sa dame si peu gracieuse qu'enfin il abandonna sa queste comme par desespoir. Il n'eut pas trop grant tort de ce faire, car elle estoit ailleurs pourvéue, non pas qu'il en scéust rien, combien qu'il s'en doubtast, toutesfois celuy qui en joyssoit, qui chevalier et homme de grant auctorité estoit, n'estoit pas si peu privé de luy qu'il n'estoit guères chose au monde dont il ne se fust bien à luy descouvert sinon de ce cas. Trop bien luy disoit il souvent : Par ma foy, mon amy, je vueil bien que tu saches que j'ay un retour en cette ville dont je suis beau-

coup assoté ; car quant je n'y suis, je suis tant parforcé de travail et si rebouté, qu'on ne tireroit point de moy une lieuette de chemin; et se je me treuve vers elle, je suis homme pour en faire troys ou quatre, voire les deux tout d'une alaine. — Et n'est il requeste, ne prière, disoit l'escuyer, que je vous scéusse faire que je scéusse tant seulement le nom de celle? — Nenny par ma foy, dist l'autre, tu n'en sçauras plus avant. — Or bien, dist l'escuier, quant je seray si heureux que d'avoir riens de beau je vous seray aussy pou privé que vous m'estes estrange. Advint ce temps pendant que ce bon chevalier le pria de souper au chasteau de Rohan, où il estoit logié. Et il y vint, et firent très bonne chière. Et quant le souper fut passé et aulcun peu de devises après, le gentil chevalier qui avoit heure assignée d'aller vers sa dame, donna congé à l'escuier, et dist : Vous scavés que nous avons demain beaucoup à besoingner, et qu'il nous fault lever matin pour telle matière, et pour telle qu'il faut expédier ; c'est bon de nous coucher de bonne heure, et pour ce je vous donne la bonne nuyt. L'escuier qui estoit subtil, en ce voyant, doubta tantost que ce bon chevalier vouloit aller coucher, et qu'il se couvroit pour luy donner congié des besoingnes de landemain, mais il n'en fist quelque semblant, ainçoys dist en prenant congié et donnant la bonne nuyt : Monseigneur, vous dictes bien, levés vous matin et aussi feray je. Quant ce bon escuier fut en bas des-

cendu, il trouva une petite mullette au pié du chasteau, et ne vit ame qui la gardast; si pensa tantost que le paige qu'il avoit rencontré en descendant aloit quérir la housse de son maistre, et aussi faisoit il : Ha! dit il en soy mesme, mon hoste ne m'a pas donné congié de si haulte heure sans cause; vécy sa mulette qui n'attent aultre chose que je soye en voye, pour aler où on ne veult pas que je soye. Ha! mulette, dit il, se tu savois parler tu diroys de bonnes choses; je te prie que tu me maines où ton maistre veult estre. Et à ce coup il se fist tenir l'estrief par son paige et monta dessus; et lui mist la resne sur le col, et la laissa aler où bon lui sembla tout le beau pas. Et la bonne mulette le mena par rues et ruettes, deçà et delà, tant qu'elle vint arrester au devant d'ung petit guichet qui estoit en une rue oblique où son maistre avoit acoustumé de venir. Et estoit l'uys du jardin de la damoiselle qu'il avoit tant aymée et par desespoir abandonnée. Il mist pié à terre et puis heurta ung petit coup au guichet, et une damoiselle que faisoit le guet par une faulce treille, cuidant que ce fust le chevalier, s'en vint en bas et ouvrit l'uys, et dit : Monseigneur, vous soyez le très bien venu, véla ma damoiselle en sa chambre qui vous attent. Elle ne le congnéut point pource qu'il estoit tard, et avoit une cornette de veloux devant son visaige. Adonc l'escuier respondit : Je vois vers elle. Et puis dit à son paige tout bas en l'oreille : Va t'en bien à haste, et

remaine la mulette où je l'ay prinse, et puis t'en va couchier. — Si feray je, dit il. La damoiselle reserra le guichet, et s'en retourna en sa chambre. Et nostre bon escuier, très fort pensant à sa besongne, marcha très serréement vers la chambre où sa dame estoit, laquelle il trouva desjà mise en sa cotte simple, la grosse chaine d'or au col. Et comme il estoit gracieux, courtois et bien emparlé, la salua bien honnorablement. Et elle qui fut tant esbaye que se cornes lui fussent venues, de prinsault ne scéut que respondre, sinon à une pièce après qu'elle lui demanda qu'il quéroit léans, et dont il venoit à ceste heure, et qui l'avoit bouté dedens : Ma damoiselle, dit il, vous povez assés penser que se je n'eusse eu autre ayde que moy mesmes que je ne fusse pas icy, mais la Dieu mercy, ung qui a plus grant pitié de moy que vous n'avez encores eu, m'a fait cest avantaige. — Et qui vous a amené, sire? dist elle. — Par ma foy, ma damoiselle, je ne le vous quiers jà celer, ung tel seigneur, c'est assavoir son hoste du soupper, m'y a envoié. — Ha! dit elle, le traitre et desloyal chevalier qu'il est, se trompe il en ce point de moy? Or bien, bien, j'en seray vengée quelque jour. — Ha! ma damoiselle, dit l'escuier, ce n'est pas bien dit à vous, car ce n'est pas traïson de faire plaisir à son amy, et lui faire secours et service quant on le peut faire. Vous savez bien la grant amitié qui est de pieça entre lui et moy, et qu'il n'y a celui qui ne dye à son compaignon tout

ce qu'il a sur le cueur. Or est ainsi qu'il n'y a pas long temps que je lui comptay et confessay tout le long de la grant amour que je vous porte, et que à ceste cause je n'avoye nul bien en ce monde; et se par aucune façon je ne parvenoye en vostre bonne grace, il ne m'estoit pas possible de longuement vivre en ce douloreux martire. Quant le bon seigneur a congnéu à la vérité que mes parolles n'estoit pas faintes, doubtant le grant inconvénient qui en pourroit sourdre, a fait bien de me dire ce qui est entre vous deux ; et ayme mieux vous abandonner en moy saulvant la vie, qu'en moy perdant maleureusement vous entretenir. Et se vous éussiez esté telle que vous deveriez, vous n'eussiez pas tant attendu de bailler confort ou guérison à moy vostre obéyssant serviteur, qui savez certainement que je vous ay loyaulment servie et obéye. — Je vous requiers, dit elle, que vous ne me parlez plus de cela et vous en alez hors d'icy. Mauldit soit celuy qui vous y fist venir ! — Savez vous qu'il y a, ma damoiselle, ce n'est, dit il, pas mon intencion de partir d'icy qu'il ne soit demain. — Par ma foy, dit elle, si ferez tout maintenant. — Par la mort bieu, non feray, car je coucheray avecques vous. Quant elle vit que c'estoit à bon escient et qu'il n'estoit pas homme pour enchacier par rudes parolles, elle lui cuida donner congié par doulceur et dit : Je vous prie tant que je puis, alez vous en pour meshuy ; et par ma foy je feray une aultre fois ce que vous voul-

drez. – Dea, dit il, n'en parlez plus, car je coucheray annuyt avecques vous. Et lors commence à soy despouillér et prent la damoiselle et la maine banqueter. Et fit tant, pour abrégier, qu'elle se coucha et lui emprès elle. Ilz n'eurent guères esté couchiez, ne plus couru d'une lance que vécy bon chevalier qui va venir sur sa mullette, et vint heurter au guichet. Et le bon escuier qui l'ouyt le congnéut tantost, si commença à glappir, contrefaisant le chien très fièrement. Le chevalier, quant il ouyt, il fut bien esbay et autant courroucé. Si reheurte de plus belle très rudement au guichet, et l'autre de recommencer à glappir plus fièrement que devant: Qui est ce là qui grongne? dit celui de dehors, par la mort bieu, je le sauray. Ouvrez l'uys ou je le porteray en la place. Et la bonne gentil femme qui enraigeoit toute vive, saillit à la fenestre, en sa cotte simple et dist : Estes vous faulx et desloyal chevalier? Vous avés beau heurter vous n'y entrerez pas. — Pourquoy n'y entreray je pas? dit il. — Pource, dit elle, que vous estes le plus desloyal qui jamais femme accointast; et n'estes pas digne de vous trouver avecques gens de bien. — Ma damoiselle, dit il, vous blasonnez très bien mes armes, je ne scay qui vous meut, car je ne vous ay pas fait desloyauté, que je saiche. — Si avez, dit elle, et la plus grande que jamais homme fist à femme. — Non ay, par ma foy, mais dictes moy qui est là dedens. — Vous le savez bien, dit elle, traistre mauvais que vous estes.

Et à ceste foys bon escuier qui estoit ou lit, commença à glappir, contrefaisant le chien, comme par avant. A déa, dist celluy de dehors, je n'entens point cecy; et ne sauray je point qui est ce grongneur? — Saint Jehan! si ferez, dit l'escuier, et il sault sus et vint à la fenestre d'emprés sa dame et dit: Que vous plaist il, Monseigneur? vous avés tort de nous ainsi resveiller. Le bon chevalier, quant il congnéut qu'il parloit à luy, fut tant esbahy que merveilles. Et quant il parla il dit: Et dont viens tu cy? — Je vien de souper de vostre maison pour coucher céans. — A male faulte, dit il. Et puis adreça sa parolle à la damoiselle et luy dist: ma damoiselle, hebergés vous telz hostes céans? — Nenny, Monseigneur, dist elle, la vostre mercy qui me l'avés envoyé. — Moy, dit il, saint Jehan! non ay; je suis mesmes venu pour y trouver ma place, mais c'est trop tart. Et au mains je vous prie, puis que je n'en puis avoir aucune chose, ouvrés moy l'uys, si boiray une foys. — Vous n'y entrerés par Dieu jà, dit elle. — Saint Jehan! si fera, dit l'escuier. Lors descendit et ouvrit l'uis, et s'en vint recouchier, et elle aussi, Dieu scait bien honteuse et bien mal contente. Quant le bon seigneur fut dedens, et il eut alumé de la chandele, il regarde la belle compaignie dedens le lit, et dist: Bon preu vous fasse, ma damoiselle, et à vous aussy, mon escuier. — Bien grant mercis, Monseigneur, dit il. Mais la damoiselle qui plus ne pouvoit se le cueur ne lui sailloit

dehors du ventre, ne peult oncques dire ung seul mot. Et cuidoit tout certainement que l'escuier fut léans arrivé par l'advertissement et conduicte du chevalier, si luy en vouloit tant de mal que on ne vous le scairoit dire : Et qui vous a ensaigné la voie de céans, mon escuier, dist le chevalier? — Vostre mullette, Monseigneur, dit il, que je trouvay en bas, ou chasteau, quant j'éu souppé avec vous; elle estoit là, seule et esgarée, si luy demanday qu'elle attendoit, et elle me respont qu'elle n'attendoit que sa housse et vous. Et pour où aller? dis je. Où avons de coustume, dist elle. Je scay bien, dis je, que ton maistre ne ira meshuy dehors, car il se va couchier; mais maine moy là où tu scais qu'il va de coustume et je t'en prie. Elle en fut contente, si montay sur elle, et elle m'adreça céans, la sienne bonne mercy! — Dieu mette en mal an l'orde beste, dit le bon seigneur, qui m'a encusé. — Ha! que vous le valés loyaulment! monseigneur, dist la damoiselle, quant elle péut prendre la paine de parler. Je voy bien que vous trompés de moy, mais je veul bien que vous sachiés que vous n'y aurés guères d'honneur. Il n'estoit jà mestier, se vous n'y vouliés plus venir, de y envoyer aultruy soubs umbre de vous; mal vous congnoist qui oncques ne vous vit. — Par la mort bieu, je ne luy ay pas envoyé, dit il; mais puis qu'il y est, je ne l'en chaceray pas; et aussi il y en a assés pour nous deux; n'a pas, mon compaignon? — Ouy, Monseigneur, dit il, tout au

butin, et je le vueil, si nous fault boire du marché. Et lors se tourna vers le dressoir, et versa du vin en une grant tasse que y estoit, et dist : Je boy à vous, mon compaignon, et puis fist verser de l'aultre vin, et le bailla à la damoiselle qui ne vouloit nullement boire ; mais en la fin, voulsist ou non, elle baisa la tasse. Or ça, dist le gentil chevalier, mon compaignon, je vous laisseray icy besoignés bien vostre tour aujourdui, le mien sera demain, se Dieu plaist ; si vous prie que vous me soiés aussi gratieux, quant vous m'y trouverés, que je vous suis maintenant. — Nostre dame, mon compaignon, aussi seray je, ne vous doubtez. Ainsi s'en ala le bon chevalier et lessa l'escuier qui fist au mieulx qu'il péult ceste première nuyt. Et advertit la damoiselle de tous poins de la vérité de son adventure dont elle fut ung peu plus contente que se l'aultre luy eust envoyé. Ainsi fut la belle damoiselle decéue par la mulette et contrainte d'obéir et au chevalier et à l'escuier, chascun à son tour, dont en la fin elle s'acoustuma et très bien le print en patience. Mais tant de bien y eut que se le chevalier et l'escuier s'entraimoient bien par avant ceste adventure, l'amour d'entre eulx à ceste occasion fut redoublée, qui entre aucuns mal conseiliés eust engendré discort et mortelle haine.

LA XXXIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LES DAMES DISMÉES.)

Affin que je ne soye seclus du très heureux et haut mérite du à ceux qui travaillent, et labeurent à l'augmentation des histoires de ce présent livre, je vous racompteray en brief une adventure nouvelle par laquelle on me tiendra excusé d'avoir fourny la nouvelle dont j'ay naguères esté sommé. Il est notoire vérité qu'en la ville de Hostelerie, en Castelloine, arrivèrent plusieurs frères mineurs, qu'on dit de l'observance, enchacés et deboutés par leur mauvais gouvernement et faincte dévocion du royaulme d'Espaigne. Et trouvèrent façon d'avoir entrée devers le seigneur de la ville, qui desjà estoit ancien; et tant firent, pour abréger, qu'il leur fonda une belle église et beau couvent et les maintint et entretint toute sa vie le mieulx qu'il scéut. Et

aprez régna son filz aisné qui ne leur fist pas mains de bien que son bon père. Et de fait ilz prospérèrent en peu de ans, si bien qu'ilz avoient suffisaument tout ce que on sairoit demander en ung couvent de mendians. Et affin que vous sachiés qu'ilz ne furent pas oiseux durant le temps qu'ilz acquirent ces biens, ils se mirent au prescher tant en la ville que par les villaiges voisins, et gaignèrent tout le peuple, et tant firent qu'il n'estoit pas bon crestien qui ne s'estoit à eulx confessé, tant avoient grant bruit et bon los de bien remonstrer aux pecheurs leurs defaultez. Mais qui les louast et eust bien en grace les femmes estoient du tout données, tant les avoient trouvés sainctes gens de grant charité et de parfonde dévotion. Or entendés la mauvaitie, déception et horrible trayson que ces faulx ypocrites pourchassèrent à ceulx et celles qui tant de biens de jour en jour leur faisoient : ilz baillèrent entendre généralement à toutes les femmes de la ville qu'elles estoient tenues de rendre à Dieu la disme de tous leurs biens, comme au seigneur de telle chose et de telle, à vostre paroisse et curé de telle chose et telle : et à nous vous devez rendre et livrer la disme du nombre des fois que vous couchiez charnellement avec vostre mary. Nous ne prenons sur vous autre disme, car, comme vous scavez, nous ne portons point d'argent ; car il ne nous est rien des biens temporelz et transitoires de ce monde. Nous quérons et demandons seulement les biens espirituelz. Les disines

que nous demandons et que vous nous devez n'est pas des biens temporelz; c'est à cause du saint sacrement que vous avez recéu qui est une chose divine et espirituelle. Et de celui n'appartient à nul recevoir la disme que nous seulement qui sommes religieux de l'observance. Les povres simples femmes, qui mieulx cuidoient ces bons frères estre anges que hommes terriens, ne refusèrent pas ce disme à payer. Il n'y eust celle qui ne la paiast à son tour, de la plus haulte jusques à la maindre; mesme la femme du seigneur n'en fut pas excusée. Ainsi furent toutes les femmes de la ville appaties à ces vaillans moines; et n'y avoit celuy d'eulz qui n'eust à sa part de quinze à seize femmes la disme à recevoir; et à ceste occasion, Dieu scait les présens qu'ilz avoient d'elles tout soubz umbre de dévocion. Ceste manière de faire dura longuement sans ce qu'elle vint à la congnoissance de ceulx qui se fussent bien passez de ce nouveau disme. Il fut toutesfois descouvert en la façon qui s'ensuit: Ung jeune homme nouvellement marié fut prié de soupper à l'ostel d'ung de ses parens, lui et sa femme; et comme ilz retournoient, en passant par devant l'église des bons cordeliers dessus ditz, la cloche de l'Ave Maria sonna tout à ce coup, et le bon homme s'enclina sur la terre pour faire ses dévocions. Sa femme lui dit: Je entreroye voulentiers dedens ceste église. — Etque ferés vous là dedens à ceste heure? dit le mary, vous y reviendrez bien quant il sera jour de-

main ou une autre fois. — Je vous requiers, dist elle, que je y aille et je reviendray tantost. — Nostre Dame, dit il, vous n'y entrerez jà maintenant. — Par ma foy, dit elle, c'est force, il m'y convient aller; je ne demoureray riens : si vous avez haste d'estre à l'ostel, alez toujours devant, je vous suivray tout à ceste heure. — Piquez, piquez devant, dit il, vous n'y avez pas tant à faire : si vous voulez dire vostre Paster noster ou vostre Ave maria, il y a assez place à l'ostel, et vous vauldra autant là le dire que en ce monastère, où l'en ne voit maintenant goute. — Ha dea, dit elle, vous direz ce qu'il vous plaira, mais par ma foy, il fault nécessairement que j'entre ung peu dedens. — Et pourquoy? dist il; voulez vous aller couchier avec les frères de léans? Elle, qui cuidoit à la vérité que son mary scéust bien qu'elle payast la disme, luy respondit : — Nenny, je n'y vueil pas couchier, je vouloie aler payer. — Quoy payer? dit il. — Vous le scavez bien, dit elle, et si le demandez. — Que scay je bien? dit il ; je ne me mesle pas de voz debtes. — Au mains, dit elle, scavez vous bien qu'il me fault payer la disme. — Quelle disme? — Ha hay, dit elle, c'est ung jamais ; et la disme de nuyt de vous et de moy ; vous avez bon temps, il fault que je paye pour nous deux. — Et à qui le paiez vous? dit il. — A frère Eustace, dit elle ; alez tousjours à l'ostel, si m'y laissez aler que j'en soye quitte ; c'est si grant pêchié de ne la point payer que je ne suis jamais aise quant je lui doy

rien. — Il est meshuy trop tart, dit il, il est couchié passé à une heure. — Ma foy, dit elle, je y ay esté ceste année beaucoup plus tard ; puis que on veult payer on y entre à toute heure. — Alons, alons, dit il, une nuyt n'y fait rien. Ainsi s'en retournèrent le mary et la femme mal contens tous deux, la femme pource qu'on ne l'a pas laissée paier son disme, et le mary, pource qu'il se veoit ainsi decéu, estoit tout esprins d'yre et de mal talent qui encores redoubloit sa peine qui ne l'ousoit monstrer. A certaine pièce après toutesfois, ilz se couchèrent, et le mary, qui estoit assez subtil, interroga sa femme de longue main, se les autres femmes de la ville ne paient pas aussi ceste disme qu'elle fait? Quoy donc, dit elle, par ma foy si font ; quel previlège auroient elles plus que moy ? Nous sommes encores seize ou vingt qui le paions à frère Eustace. Ha ! il est tant dévot ; et croiez que ce luy est une grande pacience. Frère Berthelemieu en a autant ou plus, et entre les autres, ma dame est de son nombre. Frère Jacques aussi en a beaucoup, frère Antoine aussi, il n'y a celui d'eulz qui n'ait son nombre. — Saint Jehan, dit le mary, ilz n'ont pas euvre laissée ; or congnois je bien qu'ilz sont beaucoup plus devotz qu'il ne semble ; et vrayement je les vueil avoir céans tous l'ung après l'autre, pour les festoier et ouyr leurs bonnes devises. Et pource que frère Eustace reçoit la disme de céans, ce sera le premier; faictes que nous ayons demain bien à disner, car je le

ameneray. — Très voulentiers, dit elle; au mains ne me fauldra il pas aller en sa chambre pour le paier, il le recevera bien céans. — Vous dictez bien, dit il; or dormons. Mais créez qui n'en avoit garde; et en lieu de dormir il pensa tout à son aise ce qu'il vouloit à lendemain exécuter. Ce disner vint, et frère Eustace, qui ne scavoit pas l'intention de son hoste, fist assez bonne chière soubz son chaperon. Et quant il véoit son point, il prestoit ses yeulx à l'hostesse, sans espargner pas dessoubz la table le gracieux jeu des piedz, de quoy s'appercevoit bien l'oste sans en faire semblant, combien que ce fut à son préjudice. Aprez les gracez, il apela frère Eustache, et luy dist qu'il luy vouloit monstrer une ymage de Nostre Dame, et une très belle oraison qu'il avoit en sa chambre; et il respondit qu'il le voirroit voulentiers. Adonc ilz entrèrent dedans la chambre, et puis l'hoste ferma l'uis dessus eulx que il ne péust sortir; et puis empoigna une grande hache, et dit à nostre cordelier : Par la mort bieu, beau père, vous ne partirez jamais d'icy, sinon les piez devant, se vous ne confessez vérité. — Hélas! mon hoste, je vous crie mercy, que me demandez vous? — Je vous demande, dit il, le disme du disme que vous avez prins sur ma femme. Quant le cordelier ouyt parler de ce disme, il pensoit bien que ses besongnes n'estoient pas bonnes; si ne scéust que respondre, sinon de crier mercy, et de soy excuser le plus beau qu'il pouvoit : Or me dictes,

dit l'oste, quelle disme esse que vous prenez sur ma femme et sur les autres? — Le povre cordelier estoit tant effroyé qu'il ne povoit parler, et ne respondoit mot. — Dictes moy, dit l'oste, la chose comment elle va; et par ma foy je vous lairray aler, et ne vous feray jà mal, ou si non je vous tueray tout roide. Quant l'autre se ouyt asséurer, il ayma mieulx confesser son pêché et celui de ses compaignons et eschapper, que le celer et tenir cloz et estre en dangier de perdre sa vie; si dist: Mon hoste, je vous crie mercy, je vous diray vérité. Il est vray que mes compaignons et moy avons fait accroire à toutes les femmes de ceste ville qu'ellès doyvent la disme des fois que vous couchiez avec elles; elles nous ont créu, si les payent et jeunes et vieilles, puis qu'elles sont mariées, il n'en y a pas une qui en soit excusée; ma dame mesmes la paye comme les aultres, ses deux niepces aussi, et généralement nulle n'en est exemptée. — Ha dea, dit l'autre, puis que Monseigneur et tant de gens de bien la payent, je n'en doy pas estre quitte, combien que je m'en passasse bien. Or vous en alez, beau père, par tel fin que vous me quitterez la disme que ma femme vous doit. L'autre ne fut oncques si joyeux quant il se fut saulvé déhors, si dit que jamais n'en demanderoit rien, aussi ne fist il, comme vous ourrez. Quant l'oste du cordelier fut bien informé de sa femme et de ceste nouvelle disme, il s'en vint à son seigneur et luy compta tout

du long le cas du disme, comme il est touché si dessus. Pensez qu'il fut bien esbay et dit : Oncques ne me pléurent ces papelars, et me jugeoit bien le cueur qu'ilz n'estoient pas telz par dedens comme ilz se monstrent par déhors. Ha mauldictes gens qu'ilz sont ! mauldicte soit l'eure qu'onques Monseigneur mon père, à qui Dieu pardont, les accointa. Or sommes nous par eulz gastez et deshonnorez. Et encore feront il pis s'ilz durent longuement. Qu'est il de faire ? — Par ma foy, Monseigneur, dit l'autre, s'il vous plaist et sémble bon, vous assemblerez tous voz subjetz de ceste ville : la chose leur touche comme à vous : si leur declairez ceste adventure, et puis aurés advis avec eulz d'y pourveoir et remédier avant qu'il soit plus tard. Monseigneur le voulut ; si manda tous ses subjetz mariez tant seulement, et ilz vindrent vers lui ; et en la grant sale de son hostel, il leur déclaira tout au long la cause pourquoy il les avoit assemblez. Se Monseigneur fut bien esbay de prinsault, quant il scéust premier ces nouvelles, aussi furent toutes bonnes gens qui là estoient. Adoncques les ungz disoyent : il les fault tuer ; les autres : il les fault pendre ; les aultres : noyer. Les autres disoient qu'ilz ne pourroient croire que ce fust vérité, et qu'ilz sont trop dévotz et de trop saincte vie. Ainsi dirent les ungz d'ung et les autres d'autre. Je vous diray, dist le seigneur : nous manderons icy noz femmes, et ung tel maistre Jehan, etc., fera une petite colacion, la-

quelle enfin cherra de parler des dismes, et leur demandera au nom de nous tous s'elles s'en acquittent, car nous voulons qu'elles soyent payées; nous ourrons leur response. Et après advis sur cela, ilz s'accordèrent tous au conseil et à l'oppinion de Monseigneur. Si furent toutes les femmes mariées de la ville mandées; et vindrent en la sale où tous leurs mariz estoient. Monseigneur mesmes fist venir ma dame qui fust toute esbaye de veoir l'assemblée de ce peuple. Puis après ung sergent commanda de par Monseigneur faire silence. Et maistre Jehan se mist un peu au dessus des autres et commença sa petite colacion comme il s'ensuit: Mes dames et mes damoiselles, j'ay la charge de par Monseigneur qui cy est et ceulx de son conseil, vous dire en brief la cause pourquoy estes icy mandées: Il est vray que Monseigneur et son conseil et son peuple qui cy est, ont tenu à ceste heure ung chapitre du fait de leurs consciences: la cause si est qu'ilz ont voulenté, devant Dieu, dedens brief temps faire une belle procession et dévote à la louenge de Nostre Seigneur Jesu Crist, et de sa glorieuse mère, et à icelui jour se mettre tous en bon estat, affin qu'ilz soyent mieulx exaulsiez en leurs plus dévotes prières et que les euvres qu'ilz feront soient à icelui nostre Dieu plus aggréables. Vous savez que, la mercy Dieu, nous n'avons eu nulles guerres de nostre temps, et noz voisins en ont esté terrible-

ment persécutez, et de pestillences et de famine. Quant les autres en ont esté ainsi examinez, nous avons péu dire et encores faisons que Dieu nous a préservez. C'est bien raison que nous congnoissons que ce vient non pas de noz propres vertuz, mais de la seule large et libérale grâce de nostre benoit créateur et rédempteur qui huche et appelle et invite au son des dévotes prières qui se font en nostre église, et où nous adjoustons très grant foy et tenons en fermes dévocions. Aussi le dévot couvent des cordeliers de ceste ville nous a beaucoup valu et vault à la conservacion des biens dessus ditz. Au sur plus nous voulons savoir se vous acquittez à faire ce à quoy vous estez tenues; et combien que nous tenons assez estre en vostre mémoire l'obligacion qu'avez à l'église, il ne vous desplaira pas se je vous en touche aucuns des plus grans points : Quatre fois l'an, c'est assavoir aux quatre nataulx, vous vous devez confesser à vostre curé, ou à quelque religieux ayant sa puissance; et se receviez vostre créateur à chaque fois vous feriez bien ; à tout le mains le devez vous faire une fois l'an. Alez à l'offrande tous les dimanches, et payez léaument les dismes à Dieu, comme de fruitz, de poulailles, aigneaulx, et aultres telz usaiges acoustumez. Vous devez aussi une autre disme aux dévots religieux du couvent de saint François, que nous voulons expressement qu'elle soit payée ; c'est celle qui plus nous touche

au cueur, et dont nous désirons plus l'entretenance ; et pourtant s'il y a nulle de vous qui n'en ait fait son devoir aucunement, que ce soit par sa négligence ou par faulte de le demander, ou aultrement, si s'avance de le dire. Vous savez que ces bons religieux ne peuvent venir aux hostelz quérir leur disme, ce leur seroit trop grant peine et trop grant destourbier ; il doit bien suffire s'ils prenent la peine de le recevoir en leur couvent. Véla partie de ce que je vous ay à dire ; reste à savoir celles qui ont payé et celles qui doivent. Maistre Jehan n'eust pas finé son dire que plus de vingt femmes commencèrent à crier toutes d'une voix : J'ay payé, moy, j'ay payé, moy, je n'en doy rien ; ne moy, ne moy. D'autre cousté dirent un cent d'autres, et généralement, qu'elles ne devoient rien ; mesmes saillirent avant quatre ou six belles jeunes femmes qui dirent qu'elles avoient si bien payé qu'on leur devoit sur le temps avenir, à l'une quatre fois, à l'autre six fois, à l'autre dix fois. Il y avoit aussi d'autre costé je ne scay quantes vieilles qui ne disoient mot ; et maistre Jehan leur demanda s'elles avoient bien payé leur disme ? et elles respondirent qu'elles avoient faict traictié avec les cordeliers : Comment, dit il, ne paiez vous pas ? vous devez semondre et contraindre les autres de ce faire, et vous mesmes faictes la faulte. — Dea, dit l'une, ce n'est pas moy ; je me suis presentée plusieurs fois de faire mon de-

voir, mais mon confesseur n'y veult jamais entendre; il dit toujours qu'il n'a loisir. — Saint Jehan, dirent les autres vieilles, nous composons par traictié fait avecques eulz, la disme que devons, en toille, en draps, en coussins, en bancquiers, en orilliers, et en autres telles bagues; et ce par leur conseil et advertissement, car nous aymerions mieulx la payer comme les autres. — Nostre dame, dit maistre Jehan, il n'y a point de mal, c'est très bien fait. — Elles s'en peuvent doncques bien aller, dit Monseigneur à maistre Jehan. — Ouy, dit il, mais quoy que ce soit, que ces dismes ne soyent pas oubliées. Quant elles furent toutes hors de la sale, l'uis fut serré, si n'y eust celuy des demourez qui ne regardast son compaignon.: Or ça, dit Monseigneur, qu'est il de faire? Nous sommes acertez de la thraïson que ces ribaulx moynes nous ont fait, par la déposition de l'ung d'eulz et par noz femmes; il ne nous fault plus de tesmoings. Après plusieurs et diverses opinions, la finale et dernière résolucion si fut, qu'ilz yront bouter le feu ou couvent, et bruleront et moynes et moustier. Si descendirent en bas en la ville, et vindrent au monastère; et ostèrent hors le *Corpus Domini*, et aucun autre reliquaire qui là estoit, et l'envoièrent en la paroisse; et puis sans plus enquerir, boutèrent le feu en divers lieux léans, et ne s'en partirent tant que tout fut consummé, et moynes, et couvent, et église, et dortoir, et le surplus des édif-

fices dont il y avoit foison léans. Ainsi achetèrent bien chièrement les povres cordeliers la disme non acoustumée qu'ilz midrent sur. Dieu, qui n'en pouvoit mais, en eut bien sa maison brulée.

LA XXXIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(MADAME TONDUE.)

Ung gentil chevallier des marches de Bourgoigne, saige, vaillant, et très bien adrecié, digne d'avoir bruit et los, comme il eust tout son temps entre les plus renommés, se trouva tant et si bien en la grace d'une si belle damoiselle qu'il en fut retenu serviteur, et d'elle obtint à petit de pièce tout ce que par honneur elle donner luy pouvoit; et au surplus, par force d'armes à ce la mena que refuser ne ly péut nullement ce que par devant et après ne péust obtenir. Et de ce se print et très bien donna garde ung très grant et gentil seigneur, très clervoyant, dont je passe le nom et les vertus, lesquelles, se en moy estoit de les scavoir racompter, il n'y a celuy de vous qui tantost ne congnéust de quoy ce conte se feroit, ce que pas ne vouldroye. Ce gentil seigneur que je

vous dy, qui se apparcéut des amours du vaillant homme dessus dit, quant il vit son point, si luy demanda s'il n'estoit point en grace d'une telle damoiselle, c'est assavoir de celle dessus dite? Et il luy respondit que non; et l'autre qui bien scavoit le contraire, luy dist qu'il congnoissoit très bien que si. Néantmoins quelque chose qu'il luy dist ou remontrast, il ne luy devoit pas celer ung tel cas, et que se il luy en estoit advenu ung semblable, ou beaucoup plus grant, il ne luy celeroit jà. Si ne luy voulut il oncques dire ce qu'il scavoit certainement. Adonc se pensa, en lieu d'autre chose faire et pour passer temps, s'il scait trouver voie ne façon en lieu que celuy qui luy est tant estrange, et prent si peu de fiance en luy, il s'acointera de sa dame et se fera privé d'elle. A quoy il ne faillit pas, car en peu d'heure il fut vers elle si très bien venu, comme celuy qui le valoit, qu'il se povoit vanter d'en avoir autant obtenu, sans faire guères grant queste ne poursuite, que celuy qui mainte peine et foyson de travaulx en avoit soustenu, et si avoit ung bon point qu'il n'en estoit en rien féru. Et l'autre qui ne pensoit point avoir compaignon, en avoit tout au long du bras et autant que on en pourroit entasser à toute force, au cueur d'ung amoureux. Et ne vous fault pas penser qu'il ne fust entretenu de la bonne gouge, autant et mieulx que par avant qui lui faisoit plus avant bouter et entretenir en sa fole amour. Et affin que vous sachiez que ceste vaillante gouge n'estoit pas oyseuse, qui en

avoit à entretenir deux du mains, lesquelz elle eust à grant regret perduz, et espécialement le dernier venu, car il estoit de plus hault estoffe et trop mieulx garny au pongnet que le premier venu. Et elle leur bailloit et assignoit tousjours heure de venir l'ung après l'autre, comme l'ung aujourduy et l'autre demain. Et de ceste manière de faire scavoit bien le dernier venu, mais il n'en faisoit nul semblant, et aussi à la vérité, il ne luy en chailloit guères, si non que ung peu lui desplaisoit la folie du premier venu qui trop fort à son gré se boutoit en chose de petite value. Et de fait se pensa qu'il l'en advertiroit tout du long, ce qu'il fist. Or savoit il bien que les jours que la gouge luy deffendoit de venir vers elle, dont il faisoit trop bien le mal content, estoient gardés pour son compaignon le premier venu. Si fit le guet par plusieurs nuytz; et le véoit entrer vers elle par le mesme lieu et à celle heure que es autres ses jours faisoit. Si lui dist ung jour entre les autres: Vous m'avés trop célé les amours d'une telle et de vous; et n'est serment que vous ne m'ayez fait au contraire, dont je m'esbahis bien que vous prenez si peu de fiance en moy, voire quant je scay davantaige et véritablement ce qui est entre vous et elle. Et affin que vous sachiez que je scay qu'il en est, je vous ay véu entrer vers elle à telle heure et à telle: et de fait, hier n'a pas plus loing, je tins sur vous et d'ung lieu là où j'estoie, je vous y vy arriver; vous savez bien se je dy vray. Quant le premier venu

ouyt si vives enseignes, il ne scéut que dire, si luy fut force de confesser ce qu'il eust voulentiers celé, et qu'il cuydoit que ame ne le scéust que lui. Et dit à son compaignon le dernier venu, que vraiement il ne lui peut plus, ne veult celer qu'il en soit bien amoureux, mais il luy prie qu'il n'en soit nouvelle. — Et que diriés vous, dit l'autre, se vous aviés compaignon? — Compaignon, dit il, quel compaignon? En amours, je ne le pense pas, dit il. — Saint Jehan, dist le dernier venu, et je le scay bien; il ne fault jà aller de deux en troys, c'est moy. Et pour ce que je vous voy plus féru que la chose ne vault, vous ay pieça voulu advertir, mais ne y avés voulu entendre; et se je n'avoye plus grant pitié de vous que vous mesmes n'avez, je vous lairroie en ceste follye, mais je ne pourroye souffrir que une telle gouge se trompast et de vous et de moy si longuement. Qui fut bien esbahy de ces nouvelles ce fut le premier venu, car il cuidoit tant estre en grace que merveilles, voire et si croioit fermement que la dicte gouge n'aymoit aultre que luy. Si ne savoit que dire ne penser, et fut longue espace sans mot dire. Au fort, quant il parla il dit: Par nostre dame, on m'a bien baillé de l'oignon, et si ne m'en doubtoye guères; si en ay esté plus aisé à decepvoir; le déable emporte la gouge quant elle est telle! — Je vous diray, dist le dernier venu, elle se cuide tromper de nous, et de fait elle a desja très bien commencé, mais il la nous fault mesmes tromper. — Et je vous en prie,

dist le premier venu, le feu de saint Anthoine l'arde quant oncques je l'acointay ! — Vous scavés, dist le dernier venu, que nous allons vers elle tour à tour, il fault qu'à la première foiz que vous yrés ou moy, que vous dictes que vous avoys bien congnéu et apperçéu que je suis amoureux d'elle, et que vous m'avés véu entrer vers elle, à telle heure, et ainsi habillé ; et que par la mort bieu, se vous m'y trouvés plus, que vous me turez tout roide, quelque chose qui vous en doye advenir. Et je diroy ainsi de vous, et nous verrons sur ce qu'elle fera et dira et aurons advis du surplus. — C'est très bien dit et je le vueil, dist le premier venu. Comme il fut dit il en fut fait, car je ne scay quans jours après, le dernier venu eut son tour d'aler besoigner, si se mist au chemin et vint au lieu assigné. Quand il se trouva seul à seul avec la gouge qui le recéut très doucement et de grant cueur, comme il sembloit, il faindit, comme bien le scavoit faire, une mathe chière et monstra semblant de couroux. Et celle qui l'avoit acoustumé de veoir tout autrement, ne scéut que penser ; si lui demanda qu'il avoit et que sa manière monstroit que son cueur n'estoit pas à son aise. — Vrayment, ma damoiselle, dit il, vous dites vray, que j'ay bien cause d'estre mal content et desplaisant ; la vostre mercy toutesfois que le m'avez pourchassé. — Moy, se dist elle. Hélas! dist elle, non ay, que je saiche : car vous estes le seul homme en ce monde à qui je vouldroye faire le plus de plaisir, et qui plus près

me toucheroit l'ennuy et le desplaisir. — Il n'est pas dampné qui ne le croyt, dit il, et pensés vous que je ne me soye bien apperceu que vous avez tenu ung tel, c'est assavoir le premier venu. Si fait, par ma foy, je l'ai trop bien véu parler à vous à part; et qui plus est, je l'ay espié et véu entrer céans. Mais par la mort bieu, se je l'y trouve jamais, son dernier jour sera venu, quelle chose qu'il en doye advenir; que je seuffre ne puisse véoir qu'il me fist ce desplaisir, j'aymeroye mieulx à mourir mille foys, s'il m'estoit possible. Et vous estes aussi bien desléale qui saviez certainement et de vray que, après Dieu, je n'ayme riens que vous, qui à mon très grant préjudice le voulés entretenir. — Ha Monseigneur, dit elle, et qui vous a fait ce raport? Par ma foy, je vueil bien que Dieu et vous sachés que la chose va tout aultrement, et de ce je le pren à tesmoing que oncques jour de ma vie je ne tins terme à celuy dont vous parlés, ne à aultre, quel qu'il soit, par quoy vous ayez tant soit peu de cause d'en estre mal content de moy. Je ne vueil pas nyer que je n'aye parlé et parle à luy tous les jours, et à plusieurs aultres, mais qu'il y ayt entretenance riens; ains tiens que soit le maindre de ses pensées et aussi par dieu il se abuseroit. Jà Dieu ne me laisse tant vivre que aultruy que vous ayt part ne demie en ce qui est entièrement vostre. — Ma damoiselle, dit il, vous le scavez très bien dire, mais je ne suis pas si beste que de le croire. Quelque maulcontent qu'il y eust, elle scéust ce pour-

quoy il estoit venu, et au partir lui dit: Je vous ay dit et de rechief vous fais savoir que se je me perçoys jamais que l'autre vienne céans, je le mettray ou feray mettre en tel point qu'il ne courroucera jamais, ne moy ne aultre. — Ha, Monseigneur, dit elle, par dieu vous avez tort de prendre vostre ymaginacion sur lui et croyez que je suis seure qu'il n'y pense pas. Ainsi se partit nostre derrenier venu. Et à lendemain son compaignon le premier venu ne faillit pas à son lever pour savoir des nouvelles; et il luy en compta largement et bien au long tout le demené, comment il fist le courroucé et comme il la menaça de tuer, et les responses de la gouge. — Par mon serment, c'est bien joué, dit il. Or laissez moy avoir mon tour: se je ne fais bien mon personnaige, je ne fus oncques si esbay. Une certaine pièce après, son tour vint et se trouva vers la gouge qui ne lui fist pas mains de chière qu'elle avoit de coustume, et que le derrenier venu en avoit emporté naguères. Se l'autre son compaignon le derrenier venu avoit bien fait du mauvais cheval et en maintien et en parolles, encores en fist il plus, et dit en telle manière: Je doiz bien mauldire l'eure et le jour qu'onques j'euz vostre accointance; car il n'est pas possible au monde d'amasser plus de douleurs, regretz et d'amers plaisirs au cueur d'ung povre amoureux que j'en treuve aujourduy, dont le mien est environné et assiégé. — Helas, je vous avoye entre autres choisie comme la non pareille de beaulté,

genteté, et gracieuseté, et que je y trouveroye largement et à comble de loyauté : et à ceste cause m'estoye de mon cueur deffait, et du tout mis l'avoye en vostre mercy, cuidant à la vérité que plus noblement ne en milleur lieu asseoir ne le pourroye ; mesmes m'avez à ce mené que j'estoie prest et délibéré d'attendre la mort ou plus, se possible eust esté, pour vostre honneur saulver. Et quant j'ay cuidé estre plus seur de vous, que je n'ay pas scéu seulement par estrange rapport, mais à mes yeulx percéu ung autre estre venu de costé, qui me toult et rompt tout l'espoir que j'avoie en vostre service d'estre de vous tout le plus chier tenu. — Mon amy, dit la gouge, je ne scay qui vous a troublé, mais vostre manière et voz parolles portent et jugent qu'il vous fault quelque chose, que je ne sauroye penser que ce peut estre, se vous n'en dictes plus avant, si non ung peu de jalousie qui vous tourmente, se me semble, de laquelle se vous estiez bien saige, n'auriez cause de vous accointer. Et là où je le sauroye, je ne vous en vouldroye pas bailler l'occasion ; toutesfois vous n'estes pas si peu accoint de moy que je ne vous aye monstré la chose qui plus en peut baillier la cause d'asséurance, à quoy vous me feriez tantost avoir regret, pour me servir de telles paroles. — Je ne suis pas homme, dit le premier venu, que vous doyez contenter de paroles, car excusance n'y vault rien : vous ne povez nyer que ung tel, c'est assavoir le derrenier venu, ne soit

de vous entretenu ; je le scay bien, car je m'en suis donné garde, et si ay bien fait le guet, car je le vy hier venir vers vous à telle heure et à telle, et ainsi habillé. Mais je voue à Dieu qu'il en a prins ses caresmeaux, car je tiendray sur lui ; et fust il plus grant maistre cent fois, se je le y puis rencontrer je luy osteray la vie du corps, ou lui à moy, ce sera l'ung des deux ; car je ne pourroie vivre voyant ung autre jouyr de vous. Et vous estez bien faulse et desloyale, qui m'avés en ce point decéu ; et non sans cause mauldis-je l'heure que oncques vous accointay, car je scay tout certainement que c'est ma mort, se l'autre scait ma voulenté, comme j'espère que ouy. Et par vous je scay de vray que je suis mort ; et s'il me laisse vivre, il aguyse le cousteau qui sans mercy à ses derreniers jours le menera. Et s'ainsi est, le monde n'est pas assez grant pour me saulver que mourir ne me faille. La gouge n'avoit pas moyennement à penser pour trouver soudaine et suffisante excusance pour contenter celui qui est si mal content. Toutefois ne demoura pas qu'elle ne se mist en ses devoirs pour l'oster hors de ceste mélencolie, et pour assiete en lieu de cresson, elle lui dit : Mon amy, j'ay bien au long entendu vostre grant ratelée qui, à la vérité dire, me baille à congnoistre que je n'ay pas esté si saige comme je déusse, et que j'ay trop tost adjousté foy à voz semblans et decevantes paroles, car elles m'ont conclut et rendue en vostre obéissance ; vous en tenez à ceste heure trop mains de

biens de moy. Autre raison aussi vous meut, car vous savez assez que je suis prinse et que amours m'ont à ce menée que sans vostre présence je ne puis vivre ne durer. Et à ceste cause et plusieurs aultres qu'il ne fault jà dire, vous me voulez tenir vostre subgette en esclave, sans avoir loy de parler ne deviser à nul autre que à vous. Puis qu'il vous plaist, au fort j'en suis contente, mais vous n'avez nulle cause de moy souspeçonner en rien de personne qui vive, et si ne fault aussi jà que je m'en excuse : vérité que tous vaint en fin m'en deffendra s'il lui plaist. — Par dieu, ma mye, dit le premier venu, la vérité est telle que je vous ay dicte, si vous en sera quelque jour prouvée et chier vendue pour autruy et pour moy, se autre provision de par vous n'y est mise. Après ces paroles et autres trop longues à raconter, se partit le premier venu qui pas n'oublia lendemain tout au long raconter à son compaignon le derrenier venu. Et Dieu scait les risées et joyeuses devises qu'ils eurent entre eulx deux. Et la gouge en ce lieu avoit des estouppes en sa quenoille, qui veoit et scavoit très bien que ceux qu'elle entretenoit se doubtoient et percevoient aucunement chascun de son compaignon, mais non pourtant ne laissa pas de leur baillier tousjours audiance, chascun à sa fois, puis qu'ilz la requéroient, sans en donner à nul congié. Trop bien les advertissoient qu'ilz venissent bien secrètement vers elle, affin qu'ilz ne fussent de nulz percéuz. Mais vous devez savoir

quant le premier venu avoit son tour, qu'il n'oublioit pas à faire sa plainte comme dessus ; et n'estoit rien de la vie de son compaignon s'il le povoit rencontrer. Pareillement le derrenier jour de son audience, s'efforcoit de monstrer semblant plus desplaisant que le cueur ne lui donnoit ; et ne valoit son compaignon, qui oyoit son dire, guères mieulx que mort, s'il le treuve en belles. Et la subtille et double damoiselle les cuidoit abuser de parolles qu'elle avoit tant à main et si prestes, que ses bourdes sembloient autant véritables que l'Évangile. Et si cuidoit bien que quelque doubte ne suspicion qu'ilz eussent, que jamais la chose ne seroit plus avant enfonsée, et qu'elle estoit femme pour les fournir tous deux trop mieulx que l'ung d'eux à part n'estoit pour la seule servir à gré. La fin fut aultre, car le derrenier venu qu'elle craignoit beaucoup à perdre, quelque chose que fust de l'autre, lui dit ung jour trop bien sa leçon. Et de fait lui dit qu'il n'y retourneroit plus ; et aussi ne fit il de grant pièce après, dont elle fut très desplaisante et malcontente. Or ne fait pas à oublier, affin qu'elle eust encores mieulx le feu, il envoya vers elle ung gentil homme de son estroit conseil, affin de lui remonstrer bien au long le desplaisir qu'il avoit d'avoir compaignon en son service ; et brief et court, s'elle ne lui donne congié qu'il n'y reviendra jour qu'il vive. Comme vous avez ouy dessus, elle n'eust pas voulentiers perdu son accointance : si n'estoit saint

ne saincte qu'elle ne parjurast, en soy excusant de l'entretenance du premier; et en fin comme toute forcenée dist à l'escuyer: Et je monstreray à vostre maistre que je l'aime; et me baillez vostre cousteau. Adonc quant elle eut le cousteau, elle se desatourna, et si couppa tous ses cheveux de ce cousteau, non pas bien uniment. Toutesfois l'autre print ce présent, qui bien savoit la vérité du cas, et se offrit du présent faire devoir, ainsi qu'il fist tantost après. Le derrenier venu recéut ce beau présent qu'il destroussa et trouva les cheveulx de sa dame qui beaux estoient et beaucoup longz; si ne fut puis guères aise tant qu'il trouvast son compaignon à qui il ne cela pas l'ambassade que on lui a mise sus, et à lui envoyée, et les gros présens qu'on luy envoye qui n'est pas peu de chose; et lors monstra les beaux cheveulx: Je croy, dit il, que je suis bien en grace; vous n'avez garde qu'on vous en face autant. — Sainct Jehan, dit l'autre, vécy autre nouvelle; or voy je bien que je suis frit. C'est fait, vous avez bruit tout seul; sur ma foy, je croy fermement qu'il n'en est pas encore une pareille: je vous requiers, dit il, pensons qu'il est de faire? Il lui fault monstrer à bon escient que nous la congnoissons telle qu'elle est. — Et je le vueil, dit l'autre. Tant pensèrent et contrepensèrent qu'ilz s'arrestèrent de faire ce qui s'ensuit. Le jour ensuyvant, ou tost après, les deux compaignons se trouvèrent en une chambre ensemble où leur loyale dame avec plusieurs autres

estoit; chascun saisit sa place au mieulx qu'il lui pléut. Le premier venu auprès de la bonne damoiselle, à laquelle tantost après plusieurs devises, il monstra les cheveux qu'elle avoit envoyez à son compaignon. Quelque chose qu'elle en pensast, elle n'en monstra nul semblant, ne d'effroy; mesme disoit qu'elle ne les congnoissoit, et qu'ils ne venoient point d'elle. — Comment, dit il, sont ilz si tost changiez et descongnéuz? — Je ne scay qu'ilz sont, dit elle, mais je ne les congnois. Et quant il vit ce, il se pensa qu'il estoit heure de jouer son jeu ; et fist manière de mettre son chaperon qui sur son espaule estoit; et en faisant ce tour, à propos lui fist heurter si rudement à son atour qu'il l'envoya par terre, dont elle fut bien honteuse, et malcontente. Et ceux qui là estoieut percéurent bien que ses cheveulx estoient couppez, et assez lourdement. Elle faillit sus en haste et reprint son atour et s'en entra en une autre chambre pour se ratourner, et il la suivit. Si la trouva toute courroucée et marie, voire bien fort pleurant de deul qu'elle avoit d'avoir esté desatournée. Si lui demanda qu'elle avoit à pleurer, et à quel jeu elle avoit perdu ses cheveulx? Elle ne savoit que respondre, tant estoit à celle heure surprinse. Et luy qui ne se peult plus tenir de exécuter la conclusion prinse entre son compaignon et luy, dit : Faulse et desloyale que vous estes, il n'a pas tenu à vous que ung tel et moy ne nous sommes entretuez et deshonnourez. Et je tien moy que vous l'eussiez bien

voulu à ce que vous avés monstré, pour en racointer deux autres nouveaux ; mais Dieu mercy, nous n'en avons garde. Et affin que vous sachiez son cas et le mien, vécy voz cheveulx que luy avez envoyez dont il m'a fait présent ; et ne pensez pas que nous soyons si bestes, que nous avez tenuz jusques icy. Lors appella son compaignon et il vint, puis dist : J'ay rendu à ceste bonne damoiselle ses cheveux et lui ay commencé à dire comment de sa grâce, elle nous a bien tous deux entretenuz ; et combien que à sa manière de faire elle a bien monstré qu'il ne luy challoit, se nous deshonnourions l'ung l'autre, Dieu nous en a gardez. Saint Jehan, sa mon, dit il. Et lors mesmes adreça sa parolle à la gouge ; et Dieu scait s'il parla bien à elle, en lui remonstrant sa très grant lacheté et desloyauté de cueur. Et ne pense pas que guères oncques femme fut mieulx capitulée qu'elle fu à l'heure, puis de l'ung, puis de l'autre. A quoy elle ne savoit en nulle manière que dire ne respondre, comme surprinse en meffait évident, sinon de larmes qu'elle n'espargnoit pas. Et ne pense pas qu'elle eust guères oncques plus de plaisir en les entretenant tous deux qu'elle avoit à ceste heure de desplaisir. La conclusion fut telle toutesfois qu'ilz ne l'abandonneront point, mais par acort doresnavant chascun aura son tour ; et s'ils y viennent tous deux ensemble l'ung fera place à l'autre et seront bons amys, comme par avant, sans plus jamais parler de tuer ne de batre. Ainsi en fut il fait et maintindrent

assez longuement les deux compaignons ceste vie et plaisant passetemps, sans que la gouge les osast oncques desdire. Et quant l'ung aloit à sa journée, il le disoit à l'autre ; et quant d'avanture l'ung eslongeoit le marchié, le lieu à l'autre demouroit. Très bon faisoit ouyr les recommandacions qu'ilz faisoient au départir ; mesmement ilz firent de très bons rondeaux, et plusieurs chansonnettes qu'ilz mandèrent et envoyèrent l'ung à l'autre, dont il est aujourduy grant bruit, servans au propos de leur matière dessus dicte, dont je cesseray de parler, et si donneray fin au compte.

LA XXXIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(SEIGNEUR DESSUS, SEIGNEUR DESSOUS.)

J'ay congnéu en mon temps une notable femme et digne de mémoire, car les vertuz ne doivent estre cellées ne estainctes, mais en commune audiance publiquement blasonnées. Vous ourrez, s'il vous plaist, en ceste nouvelle, la chose de quoy j'entens parler, c'est d'acroistre sa très eureuse renommée. Ceste vaillant preude femme mariée à ung tout oultre noz amis, avoit plusieurs serviteurs en amours, pourchassans, et désirans sa grace qui n'estoit pas trop difficile de conquerre, tant estoit doulce et pitéable celle qui la pouvoit et vouloit départir largement par tout où bon et mieulx luy sembloit. Advint ung jour que les deux vindrent vers elle, comme ilz avoient de coustume, non saichans l'un de l'autre, demandans lieu de cuire et leur tour d'audiance.

Elle qui pour deux ne pour troys n'eust jà reculé ne desmarchié, leur bailla jour et heure de se rendre vers elle, comme à lendemain, l'ung à huyt heures du matin, et l'autre à neuf ensuyvant, chargeant à chascun par exprès et bien acertes qu'il ne faille pas à son heure assignée. Ilz promirent sur leur foy et sur leur honneur, s'ilz n'ont mortel exsoine, qu'ilz se rendront au lieu et terme limité. Quant vient à lendemain, environ cinq heures du matin, le mary de ceste vaillante femme se liève et se habille, et se met en point; et puis la huche et appelle pour se lever, mais il ne luy fut pas accordé, ains reffusé tout plainement : Ma foy, dit elle, il m'est prins un tel mal de teste que je ne sauroie tenir en piez, si ne me pourroye encores lever pour mourir, tant suis foible et travaillée ; et que vous le saichiez, je ne dormy annuyt. Si vous prie que me laissiez icy, et j'espoire que quant je seray seule je prendray quelque peu de repos. L'autre, combien qu'il se doubtast, n'osa contredire ne repliquer, mais s'en alla comme il avoit de coustume besongnier en la ville. Tandiz sa femme ne fut pas oyseuse à l'ostel, car huyt heures ne furent pas si tost sonnées que vécy bon compaignon, du jour de devant en ce point assigné, qui vient heuter à l'ostel; et elle le bouta dedens. Il eut tantost despouillié sa robe longue, et le surplus de ses habillemens, et puis vint faire compaignie à ma damoiselle, affin qu'elle ne s'espoventast. Et furent eulx deux tant

et si longuement bras à bras qu'ilz ouyrent assez rudement heurter à l'uys. Ha , dit elle, par ma foy, vécy mon mary, avancez vous, prenez vostre robe. — Vostre mary, dit il, et le congnoissez vous à heurter ? — Ouy, dit elle, je scay bien que c'est il ; abregez vous, qu'il ne vous treuve icy. — Il le faut bien, se c'est il, qu'il me voye ; je ne me sauroye où saulver. — Qu'il vous voye, dit elle, non fera, se Dieu plaist, car vous seriez mort et moy aussi ; il est trop merveilleux. Montez en hault, en ce petit grenier, et vous tenez tout quoy, sans mouvoir, qu'il ne vous oye. L'autre monta, comme elle lui dit, en ce petit grenier qui estoit d'ancien édifice, tout desplanché, deslaté et pertuisé en plusieurs lieux. Et ma damoiselle le sentant là dessus, fait ung sault jusques à l'uys, très bien saichant que ce n'estoit pas son mary ; et mit dedens celuy qui avoit à neuf heures promis devers elle se rendre. Ilz vindrent en la chambre, où pas ne furent longement debout, mais tout de plat s'entre accolèrent et embrassèrent en la mesme ou semblable façon que celui du grenier avoit fait ; lequel par ung pertuis véoit à l'oeil la compaignie dont il n'estoit pas trop content. Et fist grant procès en son couraige, assavoir se bon estoit qu'il parlast ou se mieulx lui valoit se taire. Il conclud toutesfois tenir silence et nul mot dire jusques à ce qu'il verra trop mieulx son heure et son point ; et pensez qu'il avoit belle pacience. Tant attendit, tant regarda sa dame avec le sur-

venu, que bon mary vint à l'ostel pour savoir de l'estat et santé de sa très bonne femme, ce qu'il estoit très bien tenu de faire. Elle l'ouyt tantost, si n'eust autre loisir que de faire subit lever sa compaignie ; et elle ne le savoit où sauver, pour ce que ou grenier ne l'eust jamais envoié : et elle le fit bouter en la ruelle du lit, et puis le couvrit de ses robes, et lui dit : Je ne vous sauroye où mieulx logier, prenez en pacience. Elle n'eut pas achevé son dire que son mary entra dedens, qui aucunement, si lui sembloit avoir noise entreouye, si trouva le lit tout defroissié et despoillié, la couverture mal honnye et d'estrange biays ; et sembloit mieulx le lit d'une espousée que la couche d'une femme malade. La doubte qu'il avoit auparavant, avec l'apparence de présent, lui fist sa femme appeler par son nom, et lui dit : Paillarde meschante que vous estes, je n'en pensoye pas mains huy matin, quant vous contrefistes la malade : Où est vostre houlier ? Je voue à Dieu, si je le treuve, qu'il aura mal finé et vous aussi. Et lors mist la main à la couverture, et dit : Vécy bel appareil, il semble que les pourceaux y ayent couchié. — Et qu'avez vous, ce dit elle, meschant yvrongne, fault il que je compare le trop de vin que vostre gorge a entonné ? Est ce la belle salutacion que vous me faictes de m'appeller paillarde ? Je vueil bien que vous sachiez que je ne suis pas telle ; mais suis trop léale et trop bonne pour ung tel paillard que vous estes ; et n'ay autre regret si-

non de quoy je vous ay esté si bonne et si loyale, car vous ne le valez pas. Et ne scay qui me tient que je ne me liève et vous esgratine le visaige par telle façon, qu'à tousjours mais ayez mémoire de m'avoir ainsi villennée. Et qui me demanderoit comment elle osoit en cet point respondre, et à son mary parler, je y treuve deux raisons : La première si est qu'elle avoit bon droit en sa querelle, et l'autre qu'elle se sentoit la plus forte en la place. Et fait assez à penser, se la chose fust venue jusques aux horions, celui du grenier et l'autre l'eussent servie et secourue. Le povre mary ne savoit que dire qui ouoyt le déable sa femme ainsi tonner ; et pource qu'il véoit que hault parler et fort tenser n'avoit pas lors son lieu, il print le procès tout en Dieu qui est juste et droiturier. Et à chief de sa méditation, entre autres parolles il dit : Vous vous excusez beaucoup de ce dont je scay tout le vray ; au fort il ne m'en chault pas tant qu'on pourroit bien dire ; je n'en quiers jamais faire noise, celui de là hault paiera tout. Et par celui d'enhault il entendoit Dieu. Mais le galant qui estoit ou grenier, qui oyoit ces parolles, cuidoit à bon escient que l'autre l'eust dit pour lui, et qu'il fut menacié de porter la paste au four pour le meffait d'autruy ; si respondit tout en hault : Comment, sire, il suffit bien que j'en paye la moitié; celui qui est en la ruelle du lit peut bien payer l'autre moitié, car certainement je croy qu'il y est autant tenu que

moy. Qui fut bien esbahy ce fut l'aultre, car il cuidoit que Dieu parlast à luy, et celuy de la ruelle ne savoit que penser, car il ne savoit rien de l'aultre. Il se leva toutefois, et l'autre se descendit qui le congnéut. Si se partirent ensemble et laissèrent la compaignie bien troublée et mal contente, dont il ne leur chaloit guères et à bonne cause.

LA XXXVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(L'ÉCHANGE.)

Ung gentil homme de ce royaulme, très vertueux et de grande renommée, grant voiagier et aux armes très preux et vaillant, devint amoureux d'une très belle et gente damoiselle ; et en brief temps fut si bien en sa grace que rien ne luy fut escondit de ce qu'il osa demander. Advint ne scay combien après ceste alliance, que ce bon chevalier, pour mieulx valoir et honneur acquerre, se partit de ses marches, très bien en point et acompaignié, portant entreprinse d'armes du congié de son maistre. Et s'en alla es Espaignes et en divers lieux, où il se conduisit tellement que à son retour il fut recéu à grant triumphe. Pendant ce temps, sa dame fut mariée à ung ancien chevalier qui gracieux et saichant homme estoit, qui tout son temps avoit hanté la court et

estoit au vray dire le registre d'honneur. Et n'estoit pas ung petit dommaige qu'il ne fut mieulx allié, combien toutesfois que encore n'estoit pas descouverte l'embusche de son infortune si avant, ne si commune comme elle fut depuis, ainsi comme vous orrés. Car ce bon chevalier aventureux dessusdit retourna d'accomplir ses armes. Et comme il passoit par le pays, il arriva d'aventure à ung soir, au chasteau où sa dame demouroit. Et Dieu scait la bonne chière que Monseigneur son mary et elle luy firent, car il avoit de pieça grant acointance et amitié entre eulx. Mais vous debvés savoir que tandis que le seigneur de léans pensoit et s'efforçoit de faire finance de plusieurs choses pour festoyer son hoste, l'hoste se devisoit avec sa dame qui fut; et s'efforçoit de trouver manière de la festoyer comme il avoit fait avant que Monseigneur fut son mary. Elle qui ne demandoit autre chose, ne se excusoit en rien sinon du lieu: Mais il n'est pas possible, dist elle, de le pouvoir trouver. — Ah, dit le bon chevalier, ma chière dame, par ma foy, si vous le voulés bien, il n'est manière qu'on ne treuve. Et que saura vostre mary, quant il sera couchié et endormy, si vous me venez véoir jusques en ma chambre, ou se mieulx vous plaist et bon vous semble, je viendray bien vers vous. — Il ne se peut ainsi faire, ce dit elle, car le dangier y est trop grant: car Monseigneur est de légier somme, et jamais ne s'esveille qu'il ne taste après moy; et

s'il ne me trouvoit point, pensez que ce seroit. — Et quant il s'est en ce point trouvé que vous fait il? — Autre chose, dit elle, il se vire d'ung et revire d'autre. — Ma foy, dit il, c'est ung très maulvais mesnagier, il vous est bien venu que je suis venu pour vous secourir, et lui aider et parfaire ce qui n'est pas bien en sa puissance d'achever. — Si m'aïst Dieu, dit elle, quant il besoingne une fois le mois, c'est au mieulx venir; il ne faut jà que j'en fasse la petite bouche; croyez fermement que je prendroye bien mieulx. — Ce n'est pas merveille, dit il, mais regardez comment nous ferons, car c'est force que je couche avec vous. — Il n'est tour ne manière que je voye, dit elle, comment il se puisse faire. — Et comment, dit il, n'avez vous point céans femme en quoy vous ousissiez fier de lui desceler vostre cas? — J'en ay par Dieu, une; dit elle, en qui j'ay bien tant de fiance que de lui dire la chose en ce monde que plus vouldroie estre celée, sans avoir suspicion ne doubte que jamais par elle fut descouverte. — Que nous fault il donc plus? dit il, regardez vous et elle du surplus. La bonne dame, qui vous avoit la chose à cueur, appella ceste damoiselle et luy dit : M'amie, c'est force annuit que tu me serves, et que tu me aydes à achever une des choses en ce monde qui plus au cueur me touche. — Ma dame, dit la damoiselle, je suis preste et contente comme je doy, de vous servir et obéyr en tout ce qu'il me sera possible; commandez, je suis celle qui accompliray

vostre commandement.—Et je te mercye, m'amie, dit la dame, et soyes séure que tu n'y perdras rien. — Vécy le cas : Ce chevalier qui céans est, c'est l'homme au monde que j'aime le plus ; et ne vouldroye pour rien qu'il se partist de moy sans aucunement avoir parlé à luy. Or ne me peult il bonnement dire ce qu'il a sur le cueur sinon entre nous deux et à part ; et je ne m'y puis trouver si tu ne vais tenir ma place devers Monseigneur. Il a de coustume, comme tu scais, de soy virer par nuyt vers moy ; et me taste ung peu et puis me laisse et se rendort.— Je suis contente de fairc vostre plaisir, ma dame ; il n'est rien qu'à vostre commandement je ne fisse. —Or bien, m'amie, dit elle, tu te coucheras comme je fais, assez loing de Monseigneur ; et garde bien, quelque chose qu'il face, que tu ne dye ung seul mot ; et quelque chose qu'il vouldra faire, seuffre tout. — A vostre plaisir, ma dame, et je le feray. L'eure du soupper vint, et n'est jà mestier de vous compter du service ; seulement vous souffise que on y fist très bonne chière, et il y avoit bien de quoy. Après soupper, la compaignie s'en ala à l'esbat ; le chevalier estrange tenant ma dame par le bras, et aucuns aultres gentils hommes tenans le surplus des damoiselles de léans. Et le seigneur de l'ostel venoit derrière ; et enqueroit des voyaiges de son hoste à ung ancien gentil homme qui avoit conduit le fait de sa despense en son voyaige. Ma dame n'oublya pas de dire à son amy que une telle de ses

femmes tiendra annuyt sa place et son lieu, et qu'elle viendra vers lui. Il fut très joyeux, et largement l'en mercya, désirant que l'heure fut venue. Ilz se mirent au retour et vindrent jusques en la chambre de parement, où Monseigneur donna la bonne nuyt à son hoste et ma dame aussi. Et le chevalier estrange s'en vint en sa chambre qui estoit belle à bon escient, bien mise à point; et estoit le beau buffet garni d'espices, de confitures et de bon vin de plusieurs façons. Il se fit tantost desabillier, et béut une fois, puis fist boire ses gens et les envoya couchier. Et demoura tout seul, attendant sa dame, laquelle estoit avec son mary, qui tous deux se despoulloient et se mettoyent en point pour entrer ou lit. La damoiselle qui estoit en la ruelle du lit, tantost que Monseigneur fut couchié, se vint mettre en la place de sa mestresse; et elle qui autre part avoit le cueur, ne fist que ung sault jusques à la chambre de celui qui l'attendoit de pié quoy. Or est chascun logié, Monseigneur avec sa chamberière, et son hoste avec ma dame. Et sait assez à penser qu'ilz ne passèrent pas toute la nuyt à dormir. Monseigneur, comme il avoit de coustume, environ une heure devant jour, se resveilla, et vers sa chamberière, cuydant estre sa femme, se vira; et au taster qu'il fist heurta sa main à son tetin, qu'il sentit très dur et poignant; et tantost congnéu que ce n'estoit point celuy de sa femme, car il n'estoit point si bien troussé: Ha, dit il en soy mesme,

je vois bien que c'est; et j'en bailleray ung autre. Il se vire vers celle belle fille, et à quelque meschief que ce fut, il rompit une lance, mais elle le laissa faire sans oncques dire ung seul mot, ne demy. Quant il eut fait, il commence à appeller tant qu'il put celuy qui couchoit avec sa femme : Hau ! Monseigneur de tel lieu, où estes vous? parlez à moy. L'autre qui se ouyt appeller fut beaucoup esbay et la dame fut toute esperdue. Et bon mary recommence rehuchier : Hau ! Monseigneur mon hoste, parlez à moy. Et l'autre s'avantura de respondre et dit : Que vous plaist il, Monseigneur? — Je vous feray tousjours ce change quant vous vouldrez. — Quel change? dit il. — D'une vieille jà toute passée et desloyale à une belle et bonne et fresche jeune fille ; ainsi m'avez vous party, la vostre mercy. La compaignie ne scéut que respondre ; mesme la povre chamberière estoit tant surprinse que s'elle fut à la mort condamnée, tant pour le deshonneur et desplaisir de sa maistresse comme pour le sien mesme qu'elle avoit meschamment perdu. Le chevalier estrange se partit de sa dame au plus toust qu'il scéust, sans mercier son hoste, et sans dire adieu. Et oncques puis ne s'y trouva, car il ne scait encores comme elle se conduit depuis avec son mary. Ainsi plus avant ne vous en puis dire.

LA XXXVIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(A LA BESOGNE.)

Ung très gracieux gentil homme, désirant employer son service et son temps en la très noble court d'amours, soy sentant de dame impourvéu, pour bien choisir et son temps emploier, donna cueur, corps et biens à une belle damoiselle et bonne, qui mieulx vault ; laquelle faite et duite de façonner gens, l'entretint bel et bien longuement. Et trop bien lui sembloit qu'il estoit bien avant en sa grace ; et à dire la vérité, si estoit il comme les autres dont elle avoit plusieurs. Advint ung jour que ce bon gentil homme trouva sa dame d'aventure à la fenestre d'une chambre, ou millieu d'ung chevalier et d'un escuyer, ausquelz elle se devisoit par devises communes. Aucunes fois parloit à l'ung à part, sans ce que l'autre en ouyst riens ; d'autre cos-

té faisoit à l'autre la pareille pour chascun contenter ; mais qui fut bien à son aise, le povre amoureux enrageoit tout vif, qui n'oseit approuchier de la compaignie. Et si n'estoit en luy d'eslongnier, tant fort désiroit la présence de celle qu'il aymoit mieulx que le surplus des aultres. Trop bien luy jugeoit le cueur que ceste assemblée ne se départiroit point sans conclure ou procurer aucune chose à son préjudice ; dont il n'avoït pas tort de ce penser et dire. Et s'il n'eust eu les yeux bandez et couverts, il povoit voir appertement ce dont ung autre à qui riens ne touchoit, se percéust à l'oeil. Et de fait lui monstra et vécy comment : Quant il congnéut et percéut à la lectre que sa dame n'avoit loisir ne voulenté de l'entretenir, il se bouta sur une couche et se coucha ; mais il n'avoit garde de dormir, tant estoient ses yeulx empeschez de veoir son contraire. Et comme il estoit en ce point, survint ung gentil chevalier qui salua la compaignie, lequel voyant que sa damoiselle avoit sa charge, se tira devers l'escuier qui sur la couche n'estoit pas pour dormir. Et entre autres devises, luy dit l'escuier : Par ma foy, Monseigneur, regardez à la fenestre, véla gens bien aises. Et ne voyez vous pas comment plaisamment ilz se demainent ? — Saint Jehan, tu diz vray, dit le chevalier. Encores font ilz bien autre chose que ne devisez. — Et quoy ? dit l'autre. — Quoy ? dit il ; et ne voys tu pas comment elle tient chascun d'eulz par la resne. — Par la resne ! dit il. — Voyre vrayment, povre beste,

par la resne. Où sont tes yeulx? Mais il y a bien chois des deux, voire quant à la façon, car celle qu'elle tient de gauche n'est pas si longue ne si grande que celle qui ample sa destre main. — Ha! dit l'escuier, par la mort bieu, vous dictes vray; sainct Anthoine arde la loupve! Et pensez qu'il n'estoit pas bien aise : Ne te chaille, dit le chevalier, portes ton mal le plus bel que tu peuz; ce n'est pas icy que tu dois dire ton couraige, force est que tu fasses de nécessité vertuz. Aussi fit il, et vécy bon chevalier qui s'approuchoit de la fenestre où la galée estoit, si percéut d'aventure que le chevalier à la resne gauche se liève en piez, et regardoit que faisoient et disoient la damoiselle gracieuse et l'escuier son compaignon. Si vint à lui, en lui donnant ung petit coup sur le chapeau : Entendez à vostre besongne, de par le Deable, ne vous souciez des autres. L'autre se retira et commença de rire; et la damoiselle, qui n'estoit point à effrayer de légier, ne se mua oncques; trop bien tout doulcement laissa sa prinse, sans rougir ne changier de couleur. Regret eut elle en soy mesmes d'abandonner de la main ce que autre part lui eust bien servi. Et fait assez à croire que par avant et depuis n'avoit celuy des deulx qui ne luy fist très voulentiers service; aussi eust bien fait, qui eust voulu, le dolent amoureux malade qui fut contraint d'estre notaire du plus grant desplaisir qu'au monde advenir luy pourroit, et dont la seule pensée en son povre cueur

rongée estoit assez, et trop puissant de le mettre en désespoir. Se raison ne l'eust à ce besoing secouru qui lui fist tout abandonner sa queste en amours, car de ceste cy il ne pourroit ung seul bon mot à son avantaige compter.

LA XXXVII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE BÉNITIER D'ORDURE.)

Tandis que les autres penseront et à leur mémoire rameneront aucuns cas advenuz et perpetrez, abilles et suffisans d'estre adjoustez à l'istoire présente, je vous compteray, en briefz termes, en quelle façon fut decéu le plus jaloux de ce royaume pour son temps. Je croy assez qu'il n'a pas esté seul entaiché de ce mal, mais toutefois pource qu'il le fut outre l'enseigne, je ne me sauroye passer sans faire savoir le gracieux tour qu'on lui fist. Ce bon jaloux que je vous compte, estoit très grant hystorien et avoit véu et beaucoup léu et reléu de diverses hystoires, mais en la fin, la principale à quoy tendoit son exercice et toute son estude, estoit de savoir et congnoistre les façons et manières comment femmes pevent décevoir leurs mariz. Car la Dieu mercy,

les hystoires anciennes, comme Matheolet, Juvenal, les quinze Joyes de mariaige et autres plusieurs dont je ne scay le compte, font mencion de diverses tromperies, cautelles, abusions, et decepcions en cest estat advenues. Notre jaloux les avoit tousjours en ses mains, et n'en estoit pas mains assoté que ung fol de sa marote ; tousjours lisoit, tousjours estudioit, et d'yceux livres fist ung petit extrait pour lui, ou quel estoyent descriptes, comprinses, et nottées plusieurs manières de tromperies, au pourchas et entreprinses de femmes, et es personnes de leurs maris exécutées. Et ce fist il tendant à fin d'estre mieulx prémuni sur sa garde de sa femme, s'elle lui en bailloit point de telles comme celles qui en son livret estoient chroniquées et registrées. Qu'il ne garda sa femme d'aussi près que ung jaloux Ytalien, si faisoit, et si n'estoit pas bien asséuré tant estoit féru du maudit mal de jalousie. Et en cest estat et aise délectable fut ce bon homme trois ou quatre ans avec sa femme, laquelle pour passetemps n'avoit autre loisir d'estre hors de sa présence infernale, sinon alant et retournant à la messe, en la compaignie d'une vieille serpente qui d'elle avoit charge. Ung gentil compaignon, ouyant la renommée de ce gouvernement, vint rencontrer ung jour ceste bonne damoiselle qui belle, gracieuse et amoureuse à bon escient estoit ; et lui dit le plus gracieusement que oncques scéust, le bon vouloir qu'il avoit de lui faire service, plaignant et soupirant pour l'a-

mour d'elle sa mauldicte fortune, d'estre aliée au plus jaloux que terre soustienne. Et disant au surplus qu'elle estoit la seule en vie pour qui plus vouldroit faire : Et pource que je ne vous puis pas icy dire combien je suis à vous, et plusieurs aultres choses dont j'espoire que vous ne serez que contente, s'il vous plaist, je les mettray par escript et demain je vous les bailleray, vous suppliant que mon petit service partant de bon vouloir et entier, ne soit pas refusé. Elle l'escouta voulentiers, mais pour la présence du dangier qui trop près estoit, guères ne respondit ; toutesfois elle fut contente de veoir ses lettres quant elles viendront. L'amoureux print congié assez joyeux et à bonne cause ; et la damoiselle, comme elle estoit doulce et gracieuse, le congié lui donna ; mais la vieille qui la suivoit ne faillit point à demander quel parlement avoit esté entre elle et celui qui s'en va? Il m'a, dit elle, apporté nouvelle de ma mère, dont je suis bien joyeuse, car elle est en bon point. La vielle n'enquist plus avant ; si vindrent à l'ostel. A lendemain, l'autre garny d'une lettre Dieu scait comment dictée, vint rencontrer sa dame, et tant subitement et subtilement lui bailla ces lettres que oncques le guet de la vielle servante n'en eust congnoissance. Ces lettres furent ouvertes par celle qui voulentiers les vit quand elle fut à part. Le contenu en gros estoit comment il estoit esprins de l'amour d'elle, et que jamais ung seul jour de bien n'auroit se temps et

loisir prestez ne lui sont, pour plus avant l'en advertir, requérant en conclusion qu'elle lui vueille de sa grace jour et lieu convenable assigner pour ce faire. Elle fit une lettre par laquelle très gracieusement s'excusoit de vouloir entretenir en amours autre que celuy auquel elle doit foy et loyauté; néantmains pource qu'il est tant fort esprins d'amours à cause d'elle, qu'elle ne vouldroit pour rien qu'il n'en fust guerdonné, elle seroit très contente d'ouyr ce qu'il veult dire, se nullement povoit ou scavoit, mais certes nenny, tant près la tient son mary qui ne la laisse d'ung pas sinon à l'eure de la messe; qu'elle vient à l'église, gardée, et plus que gardée par la plus pute vielle qui jamais aultruy destourba. Ce gentil compaignon tout aultrement habillé et en point que le jour passé vint rencontrer sa dame, qui très bien le congnéut; et au passer qu'il fist assez près d'elle recéut de sa main sa lettre dessus dicte. S'il avoit fain de veoir le contenu ce n'estoit pas merveilles; il se trouva en ung destour où tout à son aise et beau loisir vit et congnéut l'estat de sa besongne qui lui sembloit estre en bon train. Si regarda qu'il ne lui fault que lieu pour venir au dessus et à chief de sa bonne entreprinse, pour laquelle achever il ne finoit nuyt ne jour de adviser et penser comment il la pourroit conduire. Si s'advisa d'ung bon tour qui ne fait pas à oublier; car il s'en vint à une sienne bonne amye qui demouroit entre l'église où sa dame aloit à la messe

et l'ostel d'elle ; et luy compta sans rien celer le fait de ses amours, en priant très affectueusement qu'elle à ce besoing le voulsist aider et secourir : Ce que je pourray faire pour vous ne pensez pas que je ne m'y emploie de très bon cueur. — Je vous mercye, dit il, et seriez vous contente qu'elle venist céans parler à moi? — Ma foy, dit elle, il me plaist bien. — Or bien, dit il, s'il est en moy de vous faire autant de service pensez que j'auray congnoissance de la courtoisie. Il ne fut oncques si aise, ne jamais ne cessa tant qu'il eut rescript et baillé ses lettres à sa dame qui contenoient qu'il avoit tant fait à une telle qu'elle estoit sa très grande amye, femme de bien, loyale et secrète, et qui vous ayme et congnoist bien ; qu'elle nous baillera sa maison pour deviser. Et vécy que j'ai advisé : je seray demain en la chambre d'enhault qui descovre sur la rue, et si auray auprès de moy un grant seau d'eaue et de cendres entremeslé, dont je vous affubleray tout à coup que vous passerez. Et si seray en habit si descongnéu que votre vieille, ne ame du monde n'aura de moy congnoissance. Quant vous serez en ce point atournée, vous ferez bien l'esbaye et vous saulverez en ceste maison ; et pour vostre dangier manderez quérir en vostre hostel une autre robbe. Et tandiz qu'elle sera en chemin nous parlerons ensemble. Pour abrégier, ces lettres furent escriptes et baillées, et la response fut rendue par elle qu'elle estoit contente. Or fut venu ce jour, et la damoiselle affublée

par son serviteur d'ung seau d'eaue et de cendre, voire par telle façon que son queuvrechief, sa robbe et le surplus de ses habillemens furent tous gastez et perciez. Et Dieu scait qu'elle fist bien l'esbaye et de la malcontente; et comme elle estoit ainsi atournée, elle se bouta en l'hostel, ignorant d'y avoir congnoissance. Tantost qu'elle vit la dame, elle se plaingnit de son meschief, et n'est pas à vous dire le deul qu'elle menoit de ceste adventure. Maintenant plaint sa robe, maintenant son queuvrechief, et l'autre fois son tixu; brief qui l'oyoit, il sembloit que le monde fust finé. Et Dangier sa meschine que enraigeoit d'engaigne, avoit en sa main ung cousteau dont elle nettoyoit sa robbe, le mieux qu'elle savoit : Nenny, nenny, m'amie, dit elle, vous perdez vostre peine, ce n'est pas chose à nettoier si en haste; vous n'y sauriez faire autre chose maintenant qui vaulsist rien : il fault que j'aye une aultre robbe et ung aultre queuvrechief, il n'y a point d'autre remède; alez à l'ostel et les me apportez et vous avancez de retourner que nous ne perdons la messe avec tout nostre mal. La vieille, voyant la chose estre nécessaire, n'osa desdire sa maistresse; si print et robbe et queuvrechief soubz son manteau, et à l'ostel s'en va. Elle n'eut pas si tost tourné les talons que sa maistresse ne fut guydée en la chambre où son serviteur estoit, qui voulentiers la vit en cotte simple, et en cheveux. Et tandiz qu'ilz se deviseront, nous retournerons à parler de la

vieille qui revint à l'ostel, où elle trouva son maistre qui n'attendit pas qu'elle parlast, mais demanda incontinent : Et qu'avez vous fait de ma femme? et où est elle? — Je l'ay laissée, dit elle, chés une telle, et en tel lieu? — Et à quel propos? dit il. Lors elle luy monstra robe et queuvrechief, et luy compta l'adventure de la tyne d'eaue et des cendres, disant qu'elle vient quérir d'aultres habillemens, car en ce point sa maistresse n'osoit partir dont elle estoit : Esse cela, dit il, nostre dame, ce tour n'estoit pas en mon livre. Alez, alez, je vois bien que c'est. Il eust voulentiers dit qu'il estoit coux, et croyez que si estoit il à ceste heure; et ne l'en scéust oncques garder livre ne brief où plusieurs fins tours estoient registrez. Et fait assez à penser qu'il retint si bien ce derrenier que oncques puis de sa mémoire ne partit; et ne luy fut nul besoing à ceste cause de l'escripre, tant en eut fresche souvenance le peu de bons jours qu'il vesquit.

LA XXXVIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LAU.

(UNE VERGE POUR L'AUTRE.)

N'a guères que ung marchant de Tours, por festoier son curé et aultres gens de bien, acheta une grosse et belle lemproye; si l'envoya à son hostel, et chargea très bien à sa femme de la mettre à point, ainsi qu'elle scavoit bien faire : Et faictes, dit il, que le disner soit prest à douze heures, car je ameneray nostre curé et aucuns autres qu'il lui nomma. — Tout sera prest, dit elle, amenez qui vous vouldrez. Elle mist à point ung grant tas de beau poisson; et quant vint à la lamproye, elle la souhaita aux cordeliers, à son amy, et dist en soy mesmes : Ha frère Bernard, que n'estez vous icy ! Par ma foy vous n'en partiriés jamais tant que eussiez tasté de la lamproye, ou se mieulx vous plaisoit, vous l'emporteriés en vostre chambre; et je ne fauldroye

pas de vous y faire compaignie. A très grant regret mettoit ceste bonne femme la main à ceste lamproye, voire pour son mary, et ne faisoit que penser comment son cordelier la pourroit avoir. Tant pensa et advisa qu'elle conclud de lui envoyer par une vieille qui scavoit de son secret, ce qu'elle fist, et lui manda qu'elle viendra annuyt soupper et couchier avec luy. Quand maistre cordelier vit celle belle lamproye et entendit la venue de sa dame, pensez qu'il fut joyeux et bien aise ; et dit à la vieille que s'il peut finer de bon vin, que la lamproye ne sera pas fraudée du droit qu'elle a, puis qu'on la mengue. La vieille retourna de son messaige et dit sa charge. Environ douze heures, vécy nostre marchant venir, le curé et plusieurs aultres bons compaignons, pour dévourer ceste lamproye qui estoit bien hors de leur commandement. Quant ilz furent en l'ostel du marchant, il les mena trestouz en la cuisine pour veoir ceste grosse lamproye dont il les vouloit festoyer ; et appella sa femme, et lui dit : Monstrez nous nostre lamproye, je vueil savoir à ces gens si j'en eu bon marchié. — Quelle lamproye? dit elle. — La lamproye que je vous fis baillier pour nostre disner, avec cest autre poisson. — Je n'ay point veu de lamproye, dit elle, je cuyde, moy, que vous songiez. Vécy une carpe, deux brochetz et je ne scay quel aultre poisson ; mais je ne vy aujourduy lamproye. — Comment, dit il, et pensez vous que je soye yvre? — Ma foy ouy, dirent lors le curé et les

autres, vous n'en pensiez pas aujourduy mains, vous estes ung peu trop chiche pour acheter lamproie maintenant. — Par dieu, dit la femme, il se farse de vous, ou il a songé d'une lamproye, car seurement je ne vys de cest an lamproye. Et bon mary de soy courroucer, qui dit : Vous avés menty, paillarde, vous l'avés mengée ou caichée quelque part, je vous promez que oncques si chière lamproye ne fut pour vous. Puis se vira vers le curé et les aultres, et juroit la mort bieu et ung cent de sermens, qu'il avoit baillié à sa femme une lamproye qui lui avoit cousté ung franc. Et eulx, pour encores plus le tourmenter et faire enraigier, faisoyent semblant de le non croire, et tenoient termes comme s'ilz fussent mal contens, et disoient : Nous estions priez de disner chés ung tel, et si avons tout laissié pour venir icy, cuidant mengier de la lamproye, mais à ce que nous voyons, elle ne nous fera jà mal. L'oste, qui enraigeoit tout vif, print ung baston, et marchoit vers sa femme pour la trop bien frotter, se les autres ne l'eussent retenu qui l'emmenèrent à force hors de son hostel, et misdrent peine de le rapaiser le mieulx qu'ilz scéurent, quant ilz le virent ainsi troublé. Puis qu'ilz eurent failly à la lamproye, le curé mist la table, et firent la meilleure chière qu'ilz scéurent. La bonne damoiselle à la lamproye manda l'une de ses voisines qui veufve estoit, mais belle femme et en bon point estoit elle, et la fist disner avecque elle. Et quant elle vit son point, elle

dist : Ma bonne voisine, il seroit bien en vous de me faire ung singulier plaisir ; et se tant vous vouliez faire pour moy, il vous seroit tellement desservi que vous en deveriez estre contente. — Et que vous plaist il que je face ? dit l'autre. — Je vous diray, dit elle, mon mary est si très ardant de ses besongnes que c'est une grant merveille ; et de fait, la nuyt passée, il m'a tellement retournée que par ma foy, je ne l'ouseroye bonnement annuyt attendre. Si vous prie que vous voulez tenir ma place, et se jamais puis rien faire pour vous, vous me trouverez preste de corps et de biens. La bonne voisine, pour lui faire plaisir et service, fut bien contente de tenir son lieu, dont elle fut largement et beaucoup merciée. Or devés vous savoir que nostre marchant à la lamproye, quant vint puis le disner, il fist très grosse et grande garnison de bonnes verges qu'il apporta secrètement en sa maison, et aux piez de son lit il les caicha, pensant que sa femme annuyt en sera trop bien servie. Il ne scéut faire si secrètement que sa femme ne s'en donnast très bien garde, qui ne s'en pensa pas mains, congnoissant assez par expérience la cruaulté de son mary, lequel ne souppa pas à l'ostel, mais tarda tant dehors qu'il pensa bien qu'il la trouvera nue et couchée. Mais il faillit à son entreprise, car quant vint sur le soir et tart, elle fist despouillier sa voisine et couchier en sa place, en lui chargeant expressément que elle ne respondist mot à son mary

quant il viendra, mais contreface la muette et la malade. Et si fist encores plus, car elle estaignit le feu de léans, tant en la cuisine comme en la chambre. Et ce fait, à sa voisine chargea que tantost que son mary sera levé matin, qu'elle s'en voise en sa maison ; elle lui promist que si feroit elle. La voisine en ce point logée et couchée, la vaillante femme s'en va aux cordeliers pour mengier la lamproye et gaingnier les pardons, comme assez avoit de coustume.

Tandiz qu'elle se festoyera léans, nous dirons du marchant qui après soupper s'en vint en son hostel, esprins de yre et de mautalent à cause de la lamproye. Et pour exécuter ce qu'en son par dedens avoit conclud, il vint saisir ses verges et en sa main les tint, cherchant par tout de la chandelle, dont il ne scéut oncques recouvrer ; mesmes en la cheminée faillit à feu trouver. Quant il vit ce, il se coucha sans dire mot, et dormit jusques sur le jour qu'il se leva et s'abilla, et print ses verges et batit la lieutenante de sa femme en telle manière que à peu qu'il ne la craventa, en lui ramentevant la lamproye, et la mist en tel point qu'elle saingnoit de tous coustez, mesmes les draps du lit estoient tant sanglans qu'il sembloit que un beuf y fust mort ; mais la povre martire n'osoit pas dire ung mot, ne monstrer le visaige. Ses verges lui faillirent, et fut lassé, si s'en alla hors de son hostel. Et la povre femme, qui s'attendoit d'estre festoyée de l'amoureux

jeu et gracieux passetemps, s'en alla tost après en sa maison, plaindre son mal et son martire, non pas sans menasser et bien mauldire sa voisine. Tandiz que le mary estoit allé dehors, revint des cordeliers sa bonne femme qui trouva sa chambre de verges toute jonchée, son lit dérompu et froissié et les draps tout ensanglantez. Si congnéut bien tantost que sa voisine avoit eu affaire de son corps, comme elle pensoit bien ; et sans tarder ne faire arrest refist son lit et d'aultres beaulx draps et frez le rempara, et sa chambre nettoya. Après vers sa voisine s'en ala qu'elle trouva en piteux point ; et ne fault pas dire qu'elle ne trouvast bien à qui parler. Au plus tost qu'elle péut en son hostel s'en retourna, et de tous poins se deshabilla, et ou beau lit qu'elle avoit très bien mis à point se coucha, et dormit très bien jusques à ce que son mary retourna de la ville, comme changié de son courroux, pource qu'il s'en estoit vengié, et vint à sa femme qu'il trouva ou lit faisant la dormeveille : Et qu'est cecy ma damoiselle, dit il, n'est il pas temps de lever? — Hemy, dit elle, est il jour? Par mon serment je ne vous ay pas ouy lever ; j'estoie entrée en ung songe qui m'a tenue ainsi longuement. — Je croy, dit il, que vous songiez de la lamproye, ne faisiez pas? Ce ne seroit pas trop grant merveille, car je la vous ay bien ramentéue à ce matin. — Par dieu, dit elle, il ne me souvenoit de vous ne de vostre lamproye. — Comment, dit il, l'avez vous si tost oublié? —

Oublié, dit elle, ung songe ne me arreste rien. — Et à ce songe, dit il, de ceste poingnié de verges que j'ay usée sur vous n'a pas deux heures. — Sur moy? dit elle. —Voire vraiement sur vous, dit il. Je scay bien qu'il y pert largement et aux draps de nostre lit avecques. — Par ma foy, beaux amys, dit elle, je ne scay que vous avez fait ou songié, mais quant à moy il me souvient très bien qu'aujourduy, au matin, vous me fistes de très bon appétit le jeu d'amours; autre chose ne scay je, aussi bien povez vous avoir songié de m'avoir fait autre chose, comme vous fistes hyer de m'avoir baillié la lamproye. — Ce seroit une estrange chose, dit il, monstrez ung peu que je vous voye. Elle osta et si reversa la couverture et toute nue se monstra; sans taiche ne blesséure quelconques. Vit aussi les draps beaulx et blans sans soulliéure ne taiche. Si fut plus esbahy que on ne vous sauroit dire, et se print à muser et largement penser; et en ce point longuement se tint. Mais toutesfoys assez bonne pièce après il dist: Par mon serment, m'amie, je vous cuydoie à ce matin avoir très fort batue jusques au sang, mais maintenant je voy bien qu'il n'en est rien, si ne scay qu'il m'est advenu. — Dea, dit elle, ostez vous hors de ceste ymaginacion de baterie, car vous ne me touchastes oncques, vous le povez bien présentement veoir et appercevoir; faictes vostre compte que vous l'avez songé comme vous fistes hier de la lamproye. — Je congnois, dit il lors, que vous dictes vray;

si vous requiers qu'il me soit pardonné, car je scay bien que j'euz hier tort de vous dire villennie devant les estrangiers que je amenay céans. — Il vous est légièrement pardonné, dit elle, mais toutesfois advisez bien que vous ne soyez plus si légier ne si hastif en voz affaires, comme vous avés de coustume. — Non seray je, dit il, m'amie. Ainsi qu'avez ouy, fut le marchant par sa femme trompé, cuidant avoir songié d'avoir acheté la lamproye et fait le surplus ou compte dessus escript et racompté.

LA XXXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE SAINT POL.

(L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.)

Ung gentil chevalier des marches de Hainau, riche, puissant, vaillant, et très beau compaignon, fut amoureux d'une très belle dame assez longuement; et aussi fut tant en sa grace, et si privé d'elle que toutesfois que bon lui sembloit, il se trouvoit en ung lieu de son hostel à part et destourné, où elle luy venoit faire compaignie; et là devisoyent tout à leur beau loisir. Et n'estoit ame qui sceust rien de leur très plaisant passetemps, sinon une damoiselle qui servoit ceste dame, laquelle bonne bouche très longuement porta; et tant les servoit à gré en tous leurs affaires qu'elle estoit digne d'ung très grant guerdon en recevoir. Elle aussi avoit tant de vertu que non pas seulement sa maistresse avoit gaignée par le service, comme dit est, et autrement, mais encores le mary de sa dame

ne l'aymoit pas mains que sa femme, tant la trouvoit loyalle, bonne et diligente. Advint ung jour que ceste dame sentant son serviteur le chevalier dessusdit en son chastel, devers lequel elle ne povoit aler si tost qu'elle eust bien voulu, à cause de son mary qui l'en destournoit, dont elle estoit bien desplaisante, se advisa de lui mander par la damoiselle qu'il eust encores ung peu de pacience, et que au plustost qu'elle scauroit se désarmer de son mary qu'elle viendroit vers lui. Ceste damoiselle vint devers le chevalier qui sa dame attendoit, et dit sa charge. Et lui qui gracieux estoit, la mercya beaucoup de ce messaige, et la fit seoir auprès de lui, puis la baisa deux ou troys fois très doulcement ; elle l'endura voulentiers, qui bailla couraige au chevalier de procéder au surplus dont il ne fut pas reffusé. Cela fait, elle revint à sa maistresse, et lui dist que son amy n'attent qu'elle : Hélas, dit elle, je scay bien qu'il est vray, mais Monseigneur ne se veult couchier, ilz sont cy je ne scay quelz gens que je ne puis laisser. Dieu les mauldie ! j'aymasse mieulx estre vers luy, il luy ennuye bien, ne fait pas, d'estre ainsi seul? — Par ma foy croyez que ouy, dit elle, mais l'espoir de vostre venue le conforte et attend tant plus aise. — Je vous en croy, mais toutesfois il est là seul, sans chandelle, et sont plus de deux heures qu'il y est ; il ne peult estre qu'il ne soit beaucoup ennuyé. Si vous prie, m'amie, que vous retournez vers luy encores une fois pour m'excuser, et lui faictes com-

paignie une pièce ; et entretant, se Dieu plaist, le dyable emportera ces gens qui nous tiennent icy. — Je feray ce qu'il vous plaira, ma dame, dit elle ; mais il me semble qu'il est si content de vous qu'il ne vous fault jà excuser, et aussi si je y aloys vous demoureriez icy toute seule de femmes, et pourroit adoncques demander Monseigneur après moy, et on ne me sauroit où trouver. — Ne vous chaille de cela, dit elle, j'en feray bien s'il vous demande, il me desplaist que mon amy est seul ; alez veoir qu'il fait, je vous en prie. — Je y vois, puis qu'il vous plaist, dit elle. S'elle fut bien joyeuse de ceste ambassade il ne le fault jà demander ; mais pour couvrir sa voulenté, elle en fit l'excusance et le reffus à sa maistresse. Elle fut tantost vers le chevalier attendant, qui la recéut joyeusement, et elle lui dit : — Monseigneur, ma dame m'envoye encores icy se excuser devers vous pource que tant vous fait attendre, et croyez qu'elle en est la plus courroucée. — Vous lui direz, dit il, qu'elle face tout à loisir, et qu'elle ne se haste rien pour moy, car vous tiendrez son lieu. Lors de rechief la baise et acole, et ne la souffrit partir tant qu'il eust besongnié deux fois qui guères ne lui coustèrent ; car alors il estoit frez et jeune homme et fort à cela. Ceste damoiselle print bien en pacience sa bonne adventure, et eust bien voulu avoir souvent une telle rencontre, sauf le préjudice de sa maistresse. Et quant vint au partir, elle pria au chevalier que sa maistresse n'en scéust rien. Vous n'a-

vez garde, dit il. — Je vous en requiers, dit elle. Et puis s'en vint à sa maistresse qui demanda tantost que fait son amy? Il est là, dit elle, et vous attend. — Voire, dit elle, et est il point mal content? — Nenny, dit elle, puis qu'il a eu compaignie, il vous scait très bon gré que vous m'y avés envoiée; et se ceste attente estoit souvent à faire, il vouldroit bien m'avoir pour deviser et passer temps; et par ma foy, je y vois voulentiers, car c'est le plus plaisant homme de jamais; et Dieu scait qu'il fait bon ouyr maudire ces gens qui vous retiennent, excepté Monseigneur, à lui ne vouldroit il touchier. — Sainct Jehan je vouldroye, dit la dame, que luy et la compaignic feussent en la rivière, et je fusse là dont vous venez. Tant passa le temps que Monseigneur, Dieu mercy, se deffist de ses gens, et vint en sa chambre, si se déshabilla et se coucha, et ma dame se mist en cotte simple, et print son atour de nuyt, et ses heures en sa main, et commence dévotement, Dieu le scait, dire ses sept pseaulmes et patenostres; mais Monseigneur, qui estoit plus esveillé que un rat, avoit grant fain de deviser, si vouloit que ma dame laissast ses oraisons jusques à demain, et qu'elle parlast à lui: Ha! Monseigneur. dit elle, pardonnez moy, je ne puis vous entretenir maintenant; Dieu va devant, vous le savez; je n'auroye meshuy bien, ne de sepmaine, se je n'avoye dit le tant peu de service que je lui scay faire; et encores de mal venir je n'euz piéça tant à dire

que j'ay maintenant. — Ha hay, dit Monseigneur, vous m'affolez bien de ceste bigoterie ; et est ce à faire à vous de dire tant d'eures que vous faictes? Ostez, ostez, laissez les dire aux prestres. Ne diz je pas bien, hau, Jehannette, dist il à la damoiselle dessus dicte. — Monseigneur, dit elle, je n'en scay que dire, sinon puis que ma dame a de coustume de servir Dieu qu'elle parface. — Ha ! dea, dit ma dame, Monseigneur, je voy bien que vous estes avoyé de plaidier ; et j'ay voulenté de dire mes heures, et ainsi nous ne sommes pas bien tous deux d'ung accord. Si vous lairay Jehannette qui vous entretiendra, et je m'en iray en ma chambre la derrière tencer à Dieu. Monseigneur fut content. Si s'en alla madame les grands galoz devers le chevalier son amy, qui la recéut Dieu scait à grant lyesse et à grant révérence, car l'onneur qu'il luy fist n'estoit pas maindre qu'à genoulz ploiez, et enclinez jusques à terre. Mais vous devez scavoir que tandiz que ma dame achevoit ses heures avec son amy, Monseigneur son mary, ne scay de quoy il lui sourvint, pria Jehannette qui lui faisoit compaignie, d'amours à bon escient. Et pour abbrégier, tant fist par promesses et par beau langaige, qu'elle fut contente d'obéir ; mais le pis fut que ma dame, au retour qu'elle fist de son amy lequel l'avoit acolée deux fois à bon escient, avant son partir, trouva Monseigneur son mary et Jehannette sa chamberière en tout tel ouvraige qu'elle venoit de faire,

dont elle fut bien esbahie, et encores plus Monseigneur et Jehannette qui se trouvèrent ainsi surprins. Quant ma dame vit ce, Dieu scait comment elle salua la compaignie, jà soit qu'elle eust bien cause de soy taire; et si se print à la povre Jehannette par si très grant courroux qu'il sembloit qu'elle eust ung dyable ou ventre, tant lui disoit de villennes parolles. Encores fist elle pis et plus, car elle print ung grant baston et l'en chargea trop bien le doz. Voyant ce, Monseigneur, qui en fut mal content et desplaisant, se leva sur piez et batit tant ma dame qu'elle ne se povoit sourdre. Et quant elle vit qu'elle avoit puissance de sa langue, Dieu scait s'elle la mit en euvre, mais adreçoit la plus part de ses motz venimeux sur la povre Jehannette qui n'en péut plus souffrir. Si dist à Monseigneur le gouvernement de ma dame, et dont elle venoit à ceste heure de dire ses oraisons et avecques qui. Si fut la compaignie bien trublée, Monseigneur tout le premier qui se doubtoit assez et ma dame qui se treuve affolée et batue et de sa chamberière encusée. Le surplus de ce mesnaige bien troublé demeure en la bouche de ceulx que le scaivent, si n'en fault jà plus avant enquérir.

LA XLe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(LA BOUCHÈRE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.)

Il advint naguères à Lisle, que ung grant clerc et prescheur de l'ordre de Sainct Dominique, convertit, par sa saincte et doulce prédication, la femme d'ung bouchier par telle et si bonne façon que elle l'amoit plus que tout le monde; et n'avoit jamais au cueur bien ne en soy parfaicte lyesse s'elle n'estoit enprès lui. Mais maistre moyne en la parfin s'ennuya d'elle et tant que plus nullement n'en vouloit, et eust très bien voulu qu'elle se fust déportée de si souvent le visiter; dont elle estoit tant mal contente que plus ne povoit, mesmes le reboutement qu'il luy faisoit trop plus avant en son amour l'enracinoit. Damp moyne ce voyant, lui deffendit sa chambre, et chargea très expressément à son clerc qu'il ne la souffrist plus. S'elle fut plus que par avant

mal contente, ce ne fut pas de merveilles, car elle estoit ainsi que forcenée. Et se vous me demandez à quel propos damp moyne ce faisoit, je vous respons que ce n'estoit pas pour dévocion ne pour voulenté qu'il eust de devenir chaste; mais la cause estoit qu'il en avoit racointée une plus belle et plus jeune beaucoup, et plus riche qui desjà estoit tant privée qu'elle avoit la clef de sa chambre. Tant fist toutesfois que la bouchière ne venoit pas vers lui comme elle avoit de coustume; si avoit trop meilleur et plus séur loisir sa dame nouvelle de venir gaingnier les pardons en sa chambre et paier la disme, comme les femmes d'Ostelerie, dont cy dessus est touchié. Ung jour fut prins de faire bonne chière à ung disner, en la chambre de maistre moyne, où sa dame promist de comparoir et faire apporter sa porcion, tant de vin comme de viande. Et pource que aucuns de ses frères de léans estoient assez de son mestier, il en invita deux ou trois tout secrètement; et Dieu scait la grant chière qu'on fist à ce disner qui ne se passa point sans boire d'autant. Or devez vous savoir que nostre bouchière congnoissoit assez les gens de ces prescheurs qu'elle veoit passer devant sa maison, lesquelz portoient puis du vin, puis des pastez, et puis des tartres, et tant de choses que merveilles. Si ne se peut tenir de demander quelle feste on fait à leur hostel? Et il lui fut respondu que ces biens sont pour ung tel, c'est assavoir son moyne, qui a gens de bien au disner:

Et qui sont ilz? dit elle. — Ma foy je ne scay, dit l'autre; je porte mon vin jusques à l'uys tant seulement et là vient nostre maistre qui me descharge; je ne scay qui y est. — Voire, dit elle, c'est la secrète compaignie. Or bien allez vous en et les servez bien. Tantost après passa ung aultre serviteur qu'elle interrogua pareillement, qui lui dist comme son compaignon, et encores plus avant, car il dist: Je pense qu'il y a une damoiselle que ne veult pas estre véue ne congnéue. Elle pensa tantost ce qui estoit, si cuida bien enragier tant estoit mal contente, et disoit en soy mesmes qu'elle fera le guet sus celle qui lui faisoit tort de son amy, et qui luy a baillé le bont. Et s'elle la peult rencontrer ce ne sera pas sans lui dire et chanter sa leçon, et esgratiner le visaige. Si se mist au chemin en intencion de exécuter ce qu'elle avoit conclud. Quant elle fut venue au lieu désiré, moult lui tardoit de rencontrer celle qu'elle hait plus que personne; si n'eut pas tant de constance que d'attendre qu'elle saillist de la chambre où elle avoit faicte mainte bonne chose; mais s'advisa de prendre une eschielle que ung couvreur de tuille avoit laissée près de son ouvraige, tandis qu'il estoit alé disner, et elle dréça ceste eschielle à l'endroit de la cheminée de la cuisine de l'ostel, où elle vouldroit bien estre pour saluer la compaignie, car bien scavoit que aultrement n'y pourroit entrer. Ceste eschielle mise à point comme elle la voulut avoir, si monta jusques à la

cheminée, à l'entour de laquelle elle lia très bien une moyenne corde qu'ellé trouva d'aventure. Et cela fait, très bien comme il lui sembloit, elle se bouta dedens le bouhot de la dicte cheminée, et se commença à descendre et ung peu avaler; mais le pis fut qu'elle demoura en chemin, sans soy pouvoir avoir, ne monter, ne avaler, quelque peine qu'elle y mist, et ce à l'occasion de son derrière qui estoit beaucoup gros et pesant; et aussi sa corde qui rompit, pour quoy elle ne se povoit en nulle manière remonter ne resourdre à mont. Si estoit, Dieu le scait, en merveilleux desplaisir, et ne savoit que faire ne que dire. Si s'advisa qu'elle attendroit le couvreur, et qu'elle se mettra en sa mercy, et l'apellera quant il viendra requerre son eschielle et sa corde. Elle fut bien trompée, car le couvreur ne vint jusques à lendemain bien matin, pource qu'il fist trop grande pluye dont elle eut bien sa part, car elle fut percée et baignée jusques à la peau. Quant vint sur le soir, bien tart, nostre bouchière estant dans la cheminée, ouyt gens deviser en la cuisine; si commenca à huchier, dont ilz furent bien esbahiz et effroyez, et ne scavoient qui les huchoit ne où c'estoit. Toutesfois quelque esbahyssement ne paour qu'ilz eussent, ilz escoutèrent encores ung peu: si ouyrent la voix du par avant, arrière huchier très aigrement. Si cuidèrent que ce fut ung esprit, et le vindrent incontinent annuncer à leur maistre qui estoit en dortouer; lequel ne fut pas si vaillant de

venir veoir que c'estoit, mais il mist tout à demain. Pensez la belle pacience que ceste bonne femme avoit, qui fut tout au long de la nuyt en ceste cheminée. Et de sa bonne adventure, il ne pléut long temps à si fort, ne si bien qu'il fist cest enuyt. Lendemain, assez matin, nostre couvreur de tuylle revint à l'euvre pour recouvrer la perte que la pluye luy avoit faicte le jour devant. Il fut esbahy de veoir son eschielle ailleurs qu'il ne l'avoit laissée, et la cheminée lyée de la corde : si ne scavoit qui ce avoit fait ne à quel propoz. Puis s'advisa d'aler quérir sa corde, et monta à mont son eschielle, et vint jusques à la cheminée, et destaicha sa corde ; et comme Dieu voulut, bouta sa teste dedens le bouhot de la cheminée, où il vit nostre bouchière plus simple qu'un chat baigné, dont il fut très esbahy : Et que faictes vous icy, dame? dist il ; voulez vous desrober les povres religieux? — Helas ! mon amy, dit elle, par ma foy, nenny. Je vous requier, aidez moy à saillir d'icy, et je vous donneray ce que me vouldrez demander. — Dea, je m'en garderay bien, dit le couvreur, si je ne scay pour quoy vous y venez. — Je le vous diray, puis qu'il vous plaist, dit elle ; mais je vous prie, qu'il n'en soit nouvelle. Lors lui compta tout du long les amours d'elle et du moyne, et la cause pour quoy elle venoit là. Le couvreur, ouyant ces parolles, eut pitié d'elle, si fist tant à quelque peine et quelque meschief que ce fust, moyennant sa corde, qu'il la tira dehors, et la mena

en bas. Et elle luy promist que si portoit bonne bouche, qu'elle lui donneroit de la chair et de beuf et de mouton assez pour fournir son mesnaige pour toute l'année, ce qu'elle fist. Et l'autre tint si secret son cas que chascun en fut adverty.

LA XLIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(L'AMOUR ET L'AUBERGON EN ARMES.)

Ung gentil chevalier de Haynault, saige, subtil et très grant voyagier, après la mort de sa très bonne et saige femme, pour les biens qu'il avoit véuz et trouvez en mariaige ne scéust passer son temps sans soy lyer comme il avoit esté par avant. Si espousa une très belle, jeune et gente damoiselle, non pas des plus subtilles du monde; car, à la vérité dire, elle estoit ung peu lourde en la taille, et c'estoit ce en elle qui plus plaisoit à son mary, pource qu'il espéroit par ce point la mieulx duire et tourner en la façon qu'avoir la vouldroit. Il mist sa cure et son estude à la façonner, et de fait elle lui obéissoit et complaisoit comme il le désiroit, si bien qu'il n'eust scéu mieulx demander. Et entre aultres choses, toutesfois qu'il lui vouloit faire l'amoureux jeu,

qui n'estoit pas si souvent qu'elle eust bien voulu, il luy faisoit vestir ung très beau haubregon, dont elle estoit bien esbaye ; et de prinsault lui demanda bien à quel propos il la faisoit armer. Et il lui respondit qu'on ne se doit point trouver à l'assault amoureux sans armes. Elle fut contente de vestir ce haubregon ; et n'avoit autre regret sinon que Monseigneur n'avoit l'assault plus à cueur, combien que ce lui estoit assez grant peine se aucun plaisir n'en fust ensuy. Et se vous demandez à quel propos son seigneur ainsi la gouvernoit, je vous respons que la cause qui à ce faire le mouvoit estoit affin que ma dame ne désirast pas tant l'assault amoureux pour la peine et empeschement de ce haubregon. Mais combien qu'il feust bien saige, il s'abusa de trop; car se le haubregon à chascun assault lui eust quassé et doz et ventre si ne eust elle pas reffusé le vestir, tant estoit doux et plaisant ce qui s'en ensuivoit. Ceste manière de faire dura beaucoup, et tant que Monseigneur fut mandé pour servir son prince en la guerre, et en autres assaulx qui ne sont pas semblables à celui dessusdit. Si print congié de ma dame et s'en alla où il fut mandé, et elle demoura à l'ostel en la garde et conduite d'ung ancien gentil homme et d'aucunes damoiselles qui la servoient. Or devez vous savoir que en cest hostel avoit ung gentil compaignon clerc qui très bien chantoit et jouoit de la harpe, et avoit la charge de la despense. Et après le disner

s'esbatoit voulentiers de la harpe, à quoy ma dame prenoit très grant plaisir, et souvent se rendoit vers lui au son de la harpe. Tant y ala et tant s'i trouva que le clerc la pria d'amours ; et elle désirant de vestir son haubergon, ne l'escondit pas, ainçois lui dist : Venez vers moy à tele heure et en telle chambre, et je vous feray response telle que vous serez content. Elle fut beaucoup mercyée, et à l'eure assignée, nostre clerc ne faillit pas de venir heurter à la chambre où ma dame lui avoit dit, laquelle l'attendoit de pié quoy, le beau haubergon en son doz. Elle ouvrit la chambre, et le clerc la vit armée, si cuida que ce fust aucun qui fust ambusché léans pour lui faire quelque desplaisir ; et à ceste occasion il fut si très subitement féru et espoventé que de la grant paour que il en eut, il chéut à la reverse par telle manière qu'il descompta ne sçay quans degrez si très roidement qu'à peu qu'il ne se rompit le col. Mais toutesfois il n'eut garde, tant bien lui ayda Dieu et sa bonne querelle.

Ma dame, qui le vit en ce dangier, fut très desplaisante et mal contente, si vint en bas et lui aida à sourdre, et lui demanda dont lui venoit ce paour. Et il la lui compta, et dist que vraiement il cuydoit estre decéu. Vous n'avez garde, dit elle, je ne suis pas armée pour vous faire mal ; et en ce disant, montèrent arrière les degrez, et entrèrent en la chambre. Ma dame, dist le clerc, je vous requiers, dictes moy, s'il vous plaist, qui vous meut de vestir

ce haubergon. Et elle, comme ung peu faisant la honteuse, lui respondit : Et vous le savez bien. — Par ma foy, saulve vostre grâce, ma dame, dit il, se je le scéusse je ne le demandisse pas.—Monseigneur, dit elle, quant il me veult baisier et parler d'amours, il me fait en ce point habillier, et je sçay bien que vous venez icy à ceste cause ; et pour ce je me suis mise en ce point.—Ma dame, dit il, vous avez raison ; et aussi vous me faictes souvenir que c'est la manière des chevaliers d'en ce point faire habillier leurs dames. Mais les clercs ont toute autre manière de faire, qui à mon advis est trop plus belle et plus aisée.—Et quelle est elle, dist la dame, monstrez la moy ?—Et je la vous monstreray, dit il. Lors la fist despouiller de son haubergon et du surplus de ses habillements jusques à la belle chemise, et lui pareillement se déshabilla et se despouilla, et se misdrent dedens le beau lit paré qui là estoit ; et puis se desarmèrent de leurs chemises et passèrent temps deux ou trois heures bien plaisamment. Et avant le départir, le gentil clerc monstra bien à ma dame la coustume des clercs, laquelle beaucoup loua et prisa trop plus que celle des chevaliers. Assez et souvent depuis se rencontrèrent en la façon dessusdicte, sans qu'il en fust nouvelle, quoy que ma dame fust peu subtille. A certain temps après, Monseigneur retourna de la guerre, dont ma dame ne fut pas trop joyeuse en son par dedens, quelque semblant qu'elle monstra au par dehors. Et vint à l'eure

de disner ; et pource que on sçavoit sa venue, il fut servi, Dieu sçait comment. Ce disner se passa ; et quant vint à dire grâces, Monseigneur se mit à son reng, et ma dame print son quartier. Tantost que grâces furent achevées et dictes, Monseigneur, pour faire du mesnagier et du gentil compaignon, dist à ma dame : Allez tost en vostre chambre et vestez vostre haubergon. Et elle se recordant du bon temps qu'elle avoit eu avec son clerc, respondit tout subit : La coustume des clercs vault myeulx. — La coustume des clercs ! dit il. Et sçavez vous leur coustume ? Si commença à soy fumer, et couleur changier, et se doubta de ce qui estoit vray, combien qu'il n'en scéut oncques rien, car il fut tout à coup mis hors de son doubte. Ma dame ne fut pas si beste qu'elle n'apercéust bien que Monseigneur n'estoit pas content de ce qu'elle avoit dit, si s'advisa de changier le vers et dit : Monseigneur, je vous ay dit que la coustume des clercs vault mieulx, et encores le dis je. — Et quelle est elle ? dit il. — Ilz boivent après grâces, dit elle. — Voire dea, dit il, sainct Jehan ! vous dictes vray, c'est leur coustume vraiement qui n'est pas mauvaise, et pource que vous la prisez tant nous la tiendrons doresenavant. Si fist apporter du vin et burent, et puis ma dame alla vestir son haubergon dont elle se feust bien passée, car le gentil clerc lui avoit monstré aultre façon de faire qui trop mieulx lui plaisoit. Comme vous avez ouy, fut Monseigneur par ma

dame en sa response abusé. Ainsi fault dire que le sens subit qui lui vint en mémoire à ceste fois, lui descendit de la vertu du clerc, qui depuis lui monstra la façon d'aultres tours dont Monseigneur en la parfin en demoura noz amys.

LA XLIIe NOUVELLE,

RACOMPTÉE PAR MÉRIADECH.

(LE MARI CURÉ.)

L'an cinquante derrenier passé, le clerc d'ung villaige du dyocèse de Noyon, pour impetrer et gaignier les pardons qui furent à Romme, qui sont telz que chascun scait, se mist à chemin, en la compaignie de plusieurs gens de bien de Noyon, de Compiengne, et des lieux voisins. Mais avant son partement disposa bien et séurement de ses besoingnes ; premièrement de sa femme et de son mesnaige, et le fait de sa cousterrerie recommanda à ung jeune et gentil clerc pour la desservir jusques à son retour. En assez briefve espace de temps lui et sa compaignie vindrent arriver à Romme, et firent chascun leur dévocion et pélerinaige le mains mal qu'ilz scéurent ; mais vous debvez savoir que nostre clerc trouva d'aventure à Romme ung de ses compaignons d'escole du temps

passé, qui estoit ou service d'ung gros cardinal, et en grant auctorité, qui fut très joyeux de l'avoir trouvé pour l'accointance qu'il avoit à lui, et lui demanda de son estat. Et l'autre lui compta tout du long tout premier comment il estoit hélas ! marié, son nombre d'enfans, et comment aussi il estoit clerc d'une paroisse. Ha ! dit son compaignon, par mon serment il me desplaist bien que vous estes marié. — Pourquoy ? dit l'autre. — Je vous diray, dit il, ung tel cardinal m'a chargié expressément que je lui treuve ung serviteur pour estre son notaire, qui soit de nostre marche ; et croiez que ce seroit trop bien vostre fait, pour estre tost et largement pourvéu, se ce ne fust vostre mariaige qui vous fera repatrier, et comme j'espoire, plus grans biens perdre, que vous n'y aurez. — Par ma foy, dit le clerc, mon mariaige n'y fait rien, mon compaignon, car à vous dire la vérité, je me suis party de nostre pays soubz umbre du pardon qui est à présent. Mais croyez que ce n'a pas esté ma principale intencion, car j'ay conclud d'aler jouer deux ou troys ans par pays ; et ce pendant se Dieu vouloit prendre ma femme, jamais je ne fuz si eureux. Et pourtant je vous requiers et prie que vous songiez de moy et soyez mon moyen vers ce cardinal que je le serve; et, par ma foy, je feray tant que vous n'aurez jà reprouche pour moy; et se ainsi le faictes vous me ferez le plus grant service que jamais compaignon fist à autre. — Puis que vous avez ceste voulenté, dit son compaignon, je vous serviray à

ceste heure, et vous logeray pour avoir bon temps se à vous ne tient. — Et, mon amy, je vous mercye, dit l'autre. Pour abbrégier, nostre clerc fut logié avec ce cardinal, laquelle chose il manda à sa femme, et son intencion, que n'est pas de retourner par delà si tost qu'il lui avoit dit au partir. Elle se conforta, et lui rescripvit qu'elle fera du mieulx qu'elle pourra. Ou service de ce cardinal se conduisit et maintint gentement nostre bon clerc, et fist tant que en peu de temps il gaingna de l'argent avec son maistre. lequel n'avoit pas peu de regret qu'il n'estoit habille à tenir bénéfices, car largement l'en eust pourvéu. Pendant le temps que nostre dit clerc estoit ainsi en grace, comme dit est, le curé de son villaige alla de vie à trespas, et ainsi vaqua son bénéfice qui estoit ou moys du pape, dont le coustre, tenant le lieu de son compaignon estant à Romme, se pensa qu au plus tost qu'il pourroit qu'il courroit à Romme et feroit tant à l'ayde de son compaignon qu'il auroit ceste cure. Il ne dormit pas, car en peu de jours, après mainte peines et travaulx, tant fist qu'il se trouva à Romme, et n'eut oncques bien tant qu'il eut trouvé son compaignon, lequel servoit ung cardinal. Après grosses recongnoissances d'ung cousté et d'aultre, le clerc demande de sa femme, et l'autre lui cuidant faire ung singulier plaisir, et affin aussi que la besongne dont il le veult requérir aucunement en vaille mieulx, lui respondit qu'elle estoit morte; dont il mentoit, car je tien qu'à ceste heure

elle scauroit bien tencier son mary : Dictes vous donc que ma femme est morte, dit le clerc, et je prie à Dieu qu'il lui pardonne ses péchiez.— Ouy vraiement, dit l'autre, la pestilence de l'année passée avec plusieurs aultres l'emporta. Or faignit il ceste bourde qui depuis lui fut chier vendue, pource qu'il scavoit que le clerc n'estoit party de son pays qu'à l'intencion de sa femme qui estoit trop peu paisible, et que plus plaisantes nouvelles d'elle ne lui pourroit on apporter que de sa mort. Et à la vérité ainsi en estoit il, mais le rapport fut faulx. Et qui vous amaine en ce pays? dit le clerc, après plusieurs et diverses parolles. — Je le vous diray, mon compaignon et mon amy. Il est vray que le curé de nostre ville est trespassé, si viens vers vous affin que par vostre moyen je puisse parvenir à son bénéfice. Si vous prie tant que plus ne puis, que me vueillez aider à ce besoing. Je scay bien qu'il est en vous de le me faire avoir, à l'ayde de Monseigneur vostre maistre. Le clerc, pensant sa femme estre morte et la cure de sa ville vaquer, conclud en soy mesmes que il happera ce bénéfice pour luy, et d'autres encores, s'il y peut parvenir. Mais toutesfois il ne le dist pas à son compaignon, ainçois lui dit qu'il ne tiendra pas en luy qu'il ne soit curé de leur ville, dont il fut beaucoup mercié. Tout autrement en alla, car à lendemain nostre saint père, à la requeste du cardinal maistre de nostre clerc, lui donna ceste cure. Si vint ce clerc à son compaignon, quant il scéut ces

nouvelles et lui dit : Ha ! mon compaignon, vostre fait est rompu dont me desplaist bien.—Et comment? dit l'autre. — La cure de nostre ville est donnée, dit il, mais je ne scay à qui. Monseigneur mon maistre vous a cuidé aider, mais il n'a pas esté en sa puissance de faire vostre fait. Qui fut bien mal content ce fut celui qui estoit venu de si loing perdre sa peine et despendre son argent, et dont ce ne fut pas dommaige. Si print congié piteusement de son compaignon et s'en retourna en son pays, sans soy vanter de la bourde qu'il a semée. Or retournons à nostre clerc qui estoit plus gay que une mittaine de la mort de sa femme, et de la cure de leur ville que nostre sainct père le pape, à la requeste de son maistre, lui avoit donnée pour récompense. Et disons comment il devint prestre à Romme, et y chanta sa bien dévote première messe, et print congié de son maistre, pour une espace de temps à venir par deçà à leur ville prendre la possession de sa cure. A ceste entrée qu'il fist à leur ville, de son bon eur la première personne qu'il rencontra ce fut sa femme, dont il fut bien esbahy, je vous en asséure, et encores beaucoup plus courroucé : Et qu'esse cy, dit il, m'amie? et on m'avoit dit que vous estiez trespassée. —Je m'en suis bien gardée, dit elle ; vous le dictes, ce croy je, pource que l'eussiez bien voulu ; et vous l'avez bien monstré qui m'avez laissée l'espace de cinq ans, à tout ung grant tas de petis enfans.—M'amye, dit il, je suis bien joyeux de vous veoir en bon point,

et en loue Dieu de tout mon cueur; maudit soit cellui qui m'en raporta autres nouvelles. — Ainsi soit il, dit-elle. — Or je vous diray, m'amie, je ne puis arrester pour maintenant, force est que je m'en aille hastivement devers Monseigneur de Noyon pour une besongne qui lui touche, mais au plus brief que je pourray je retourneray. Il se partit de sa femme et prent son chemin devers Noyon, mais Dieu scait s'il pensa en chemin à son povre fait : Hélas! dit il, or suis je homme deffait et deshonnouré : prestre, clerc et marié tout ensemble; je croy que je suis le premier maleureux de cest estat. Il vint devers Monseigneur de Noyon qui fut bien esbahy d'ouyr son cas; et ne le scéut conseiller et l'envoya à Romme. Quant il fut venu, il compta à son maistre, tout du long et du lé, la vérité de son adventure, qui en fut très amèrement desplaisant. A lendemain il compta à nostre sainct père, en la présence du colliège des cardinaux et de tout le conseil, l'adventure de son homme qu'il avoit fait curé. Si fut ordonné qu'il demourera prestre et marié et curé aussi. Et demoura avec sa femme en la façon que ung homme marié honnourablement et sans reprouche demeure, et seront ses enfants légitimez et non bastars, jà soit ce que le père soit prestre. Mais au surplus, s'il est scéu ne trouvé qu'il aille aultre part que à sa femme il perdra son bénéfice. Ainsi qu'avez ouy fut ce povre clerc puny par la façon que dist est et par le faulx donner à entendre de son compaignon; et fut

content de venir demourer à son bénéfice ; et qui plus est et pis, demourer avec sa femme, dont il se fust bien passé se l'Église ne l'eust ordonné.

LA XLIIIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE FIENNES.

(LES CORNES MARCHANDES.)

N'a guères que ung bon homme, laboureur et marchant et tenant sa résidence en ung bon villaige de la chastellenie de Lille, trouva façon et manière, au pourchas de lui et de ses bons amys, d'avoir à femme une très belle jeune fille qui n'estoit pas des plus riches; et aussi n'estoit son mary, mais estoit homme de grant diligence, et qui fort tiroit d'acquérir et gangnier. Et elle d'aultre part mettoit peine d'accroistre le mesnaige selon le désir de son mary qui à ceste cause l'avoit beaucoup en grâce, lequel à mains de regret, aloit souvent çà et là es affaires de ses marchandises, sans avoir doubte ne suspicion qu'elle fist aultre chose que bien. Mais le povre homme sus ceste fiance l'abandonna et tant la laissa seule, que ung gentil compaignon s'ap-

proucha d'elle qui, pour abbrégier, fist tant à peu de jours qu'il fut son lieutenant, dont guères ne se doubtoit celui qui cuidoit avoir du monde la milleure femme, et qui plus pensoit à l'accroissement de son honneur et de sa chevance. Ainsi n'estoit pas, car elle abandonna tost l'amour qu'elle lui devoit, et ne lui challoit du prouffit ne du dommaige ; ce seulement lui suffisoit qu'elle se trouvast avec son amy, dont il advint ung jour ce qui s'ensuit. Nostre bon marchant dessusdit estant dehors, comme il avoit de coustume, sa femme le fist tantost savoir à son amy, qui n'eust pas voulentiers, failly en son mandement, mais y vint tout incontinent. Et affin qu'il ne perdist temps, au plustost qu'il scéust s'approucha de sa dame, et luy mist en termes plusieurs et divers propos ; et pour conclusion, le désiré plaisir ne lui fut pas escondit, non plus que es autres dont le nombre n'estoit pas petit. De mal venir, et pour une partie et pour l'autre, tout à ceste belle heure que ces armes se faisoient, vécy bon mary d'arriver qui treuve la compaignie en besongne, dont il fut bien eshahy, car il n'eust pas pensé que sa femme fust telle : Qu'esse cy, dit-il, par la mort bieu je vous turay tout roide. Et l'autre qui se treuve surprins et en meffait présent achopé, ne scavoit sa contenance ; mais pource qu'il le sentoit diseteux et fort convoiteux, il lui dist tout subit : Ha Jehan, mon amy, je vous crie mercy, pardonnez moy se je vous ay rien meffait,

et par ma foy je vous donneray six rasières de blé. —Par dieu, dit il, je n'en feray rien, vous passerez par mes mains et auray la vie de vostre corps, se je n'en ay douze rasières. Et la bonne femme qui ouyoit ce débat, pour y mettre le bien comme elle estoit tenue, se advança de parler et dit à son mary : Et Jehan, beau sire, je vous requiers, laissez le achever ce qu'il a commencé, et vous en aurés huit rasières. N'aura pas, dit elle, en se virant devers son amy ? — J'en suis content, dit il, mais par ma foy, à ce que le blé est chier, c'est trop. — Esse trop, dit le vaillant homme, et par la mort bieu, je me repens bien que je n'ay dit plus hault, car vous avez forfait une amende ; s'elle venoit à la congnoissance de la justice elle vous seroit beaucoup plus hault tauxée ; pourtant faictes vostre compte que j'en auray douze rasières, ou vous passerez par là. — Et vrayement, dit sa femme, Jehan vous avez tort de me desdire, il me semble que vous devez estre content à ces huyt rasières, et pensez que c'est ung grant tas de blé.—Ne m'en parlez plus, dit-il, j'en auray douze rasières, ou je le turay et vous aussi.—Ha dea, dit le compaignon, vous estes ung fort marchant; et au mains puis qu'il faut que vous ayez tout à vostre dit, j'auray terme de payer. — Cela veulz-je bien, dit il, mais j'auray mes douze rasières. La noise s'appaisa ; si fut prins jour de paier à deux termes, les huit rasières à lendemain, et le surplus à la sainct Remy prouchainement venant, par tel convenant

qu'il leur laissa achever ce qu'ilz avoient encommencé. Ainsi se partit ce vaillant homme de sa maison, joyeux en son couraige, pour ces douze rasières de blé qu'il doit avoir. Et sa femme et son amy recommencèrent de plus belle. Du paier c'est à l'adventure, combien toutesfois qu'il me fut dit depuis que le blé fut payé au jour et terme dessus dit.

FIN DU PREMIER VOLUME.

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER.

VICTOR HUGO.

Notre-Dame de Paris, 2 vol.
Le Dernier jour d'un Condamné, } 1 vol.
Bug-Jargal,
Han d'Islande, 1 vol.
Odes et Ballades, 1 vol.
Les Orientales, 1 vol.
Les Feuilles d'Automne, } 1 vol.
Chants du Crépuscule,
Les Voix intérieures, } 1 vol.
Les Rayons et les Ombres,
Théâtre, 2 vol.
Cromwell, 1 vol.
Littérature et Philosophie mêlées, 1 vol.

DE BALZAC.

Physiologie du Mariage, 1 vol.
Scènes de la Vie privée, 2 vol.
Scènes de la Vie de province, 2 vol.
Scènes de la Vie parisienne, 2 vol.
Le Médecin de Campagne, 1 vol.
Le Père Goriot, 1 vol.
La Peau de Chagrin, 1 vol.
César Birotteau, 1 vol.
Le Lys dans la Vallée, 1 vol.
La Recherche de l'Absolu, 1 vol.
Histoire des Treize, 1 vol.
Eugénie Grandet, 1 vol.

ALFRED DE MUSSET.

Poésies complètes, 1 vol.
Comédies et Proverbes, 1 vol.
Nouvelles, 1 vol.
Confession d'un Enfant du Siècle, 1 vol.

CHARLES NODIER.

Romans (Jean Sbogar, Thérèse, etc.), 1 vol.
Contes (Trilby, la Fée, etc., etc.), 1 vol.
Nouvelles (Souvenirs de jeunesse, etc.), 1 v.

GOETHE.

Le Faust complet, trad. H. Blaze, 1 vol.
Werther, suivi de *Hermann*, tr. Leroux, 1 v.
Théâtre, trad. X. Marmier, 1 vol.

MADAME DE STAEL.

Corinne, 1 vol.
Delphine, avec préf. de Sainte-Beuve, 1 vol
De l'Allemagne, av. préf. de X. Marmier, 1 v.

CASIMIR DELAVIGNE.

Messéniennes et Poésies diverses, 1 vol.
Théâtre complet, 3 vol.

SAINTE-BEUVE.

Poésies complètes, 1 vol.
Volupté, 1 vol.

OUVRAGES DE CHOIX.

Œuvres du comte Xavier de Maistre, 1 vol.
Adolphe, etc., par Benjamin Constant, 1 vol
Du Pape, par Joseph de Maistre, 1 vol.
Essai sur l'Histoire de France, p. Guizot, 1 v.
Satyre Ménippée, avec notes, p. C. Labitte, 1 v.
Œuvres de la comtesse de Souza, 1 vol.
Physiologie du goût, p. Brillat Savarin, } 1 v.
La Gastronomie, poëme, par Berchoux,
Obermann, par de Senancour, 1 vol.
Manon Lescaut, par l'abbé Prévost, 1 vol.
Valerie, par Mme de Krüdner, 1 vol.
De l'Éducation des Mères de famille, 1 vol
Poésies de Millevoye, 1 vol.
Nouvelles Genevoises, par Töpffer, 1 vol.
Poésies d'Antoine de Latour, 1 vol.

CLASSIQUES FRANÇAIS.

Théâtre de J. Racine, 1 vol.
Caractères de La Bruyère, 1 vol.
Pensées de Pascal, 1 vol.
Fables de La Fontaine, 1 vol.
Siècle de Louis XIV, par Voltaire, 1 vol.
Discours sur l'Histoire univ. de Bossuet, 1 v.
Confessions de J.-J. Rousseau, 1 vol.
Gil-Blas, 1 vol.
Œuvres de Rabelais, 1 vol.
Poésies complètes d'André Chénier, 1 vol.

CLASSIQUES ÉTRANGERS TRAD. EN FRANÇAIS.

La Divine Comédie, trad. A. Brizeux, 1 vol.
Le Paradis Perdu, trad. Pongerville, } 1 vol.
Voyage sentimental de Sterne,
Théâtre de Schiller, trad. X. Marmier, 2 vol
La Jérusalem délivrée, tr. A. Desplaces, 1 v.
Lord Byron, trad. Benjamin Laroche, 4 vol.
Œuvres de Silvio Pellico, tr. A. de Latour, 1 v.
Le Koran, trad. nouv. par Kasimirsky, 1 vol.
Mémoires d'Alfieri, trad. Ant. de Latour, 1 v.
La Messiade de Klopstock, trad. en fr., 1 v.
Le Vicaire de Wakefield, tr. Mme Belloc, 1 v.
Morale de Jésus-Christ et des Apôtres, 1 v.
Histoire générale des Voyages, 3 vol.
Tom Jones, trad. Léon de Wailly, 2 vol.
Confucius, traduit par M. Pauthier, 1 vol.
Confessions de S. Augustin, tr. S. Victor, 1 v
Les Lusiades de Camoëns, trad. Millié, 1 vol.
Les Fiancés, de Manzoni, tr. R. Dussueil, 1 v.
Théâtre et Poés., de Manzoni, tr de Latour, 1 v

CLASSIQUES GRECS TRADUITS EN FRANÇAIS.

Comédies d'Aristophane, trad. Artaud, 1 vol
Théâtre de Sophocle, trad. Artaud, 1 vol.
Théâtre d'Eschyle, tr. par M. Al. Pierron, 1 v
République de Platon, trad. nouv., 1 vol.
Romans grecs, trad. nouv., 1 vol.
Histoire d'Hérodote, 2 vol.
Moralistes anciens (Socrate, Épictète, etc.), 1 v.
Histoire de Thucydide, 1 vol.
Diogène-Laërce, Vies des Philosophes, 1 vol.
Lucien, Dialogues, satir. philosoph., etc., 1 v.
Petits Poëmes (Oppien, Hésiode, etc.), 1 vol.

PRIX DE CHAQUE VOLUME : 3 FR. 50 C. — 107 VOLUMES SONT EN VENTE. (Juin 1841.)

Imprimé par Béthune et Plon, à Paris.

LES
CENT NOUVELLES
NOUVELLES.

ÉDITION REVUE SUR LES TEXTES ORIGINAUX,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR LE ROUX DE LINCY.

TOME SECOND.

PARIS,
CHARPENTIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
29, RUE DE SEINE.
1841.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

LES

CENT NOUVELLES

NOUVELLES.

LA XLIVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LE CURÉ COURTIER.)

Comme il est largement aujourduy de prestres et curez qui sont si gentilz compaignons que nulles des folies que font les gens laiz ne leur sont impossibles ne difficiles, avoit n'a guères en ung bon villaige de Picardie ung maistre curé qui faisoit raige de aymer par amours. Et entre les autres femmes et belles filles, il choisit et chercha unc très belle jeune

et gente fille à marier; et ne fut pas si peu hardy qu'il ne luy comptast tout du long son cas. De fait son bel et asséuré langaige, cent milles promesses et autant de bourdes la menèrent à ce qu'elle estoit comme contente d'obéir à ce curé qui n'eust pas esté pour lui un petit dommaige, tant estoit belle, gente et de plaisant manière; et n'avoit en elle que une faulte, c'estoit qu'elle n'estoit pas des plus subtiles du monde. Toutesfois je ne scay dont lui vint cest advis ne manière de respondre; elle dist ung jour à son curé qui chauldement poursuivoit la besongne, qu'elle n'estoit pas conseillée de faire ce qu'il requéroit tant qu'elle fust mariée; car se d'aventure, comme il advient chascun jour, elle faisoit ung enfant, elle seroit à toujoursmais deshonnourée et reprouchée de son père, de sa mère, de ses frères, et de tout son lignaige; laquelle chose elle ne pourroit pour rien souffrir, et n'a pas cueur de soustenir le desplaisir que porter lui fauldroit à ceste occasion : et pourtant hors de ce propos, si je suis quelque jour mariée, parlez à moy et je feray ce que je pourray pour vous et non aultrement, je le vous dy une fois pour toutes. Monseigneur le curé ne fut pas trop joyeux de ceste responce absolue; et ne scait penser de quel couraige, ne à quel propos elle dit ces parolles; toutesfois lui qui estoit prins ou las d'amour et féru bien à bon escient, ne veult pas pourtant sa queste abandonner, si dist à sa dame : Or çà, m'amie, estez vous en ce fermée et

conclue de riens ne faire pour moy, si vous n'estes mariée? — Certes ouy, dit elle. — Et se vous estiez mariée, dit il, et j'en estoie le moyen et la cause, en auriez vous après congnoissance en me tenant loyaulment et sans faulser ce que m'avés promis? — Par ma foy, dit elle, ouy, et de rechief le vous prometz. — Or bien grant mercy, dit il, faictes bonne chière, car je vous prometz séurement qu'il ne demourera pas à mon pourchaz ne à ma chevance que vous ne le soyez, et de brief, car je suis séur que vous ne le désirez pas tant comme je fais; et affin que vous voyez à l'oeil que je suis celui qui vouldroye emploier corps et biens en vostre service, vous verrez comment je me conduiray en ceste besongne. — Or bien, dit elle, Monseigneur le curé, l'on verra comment vous ferez. Sur ce fist la départie; et bon curé qui avoit le feu d'amours, ne fut depuis guères aise tant qu'il eust trouvé le père de sa dame. Et se mist en langaige avec lui de plusieurs et diverses matières; et en la fin il vint à parler de sa fille, et luy va dire bon curé: Mon voisin, je me donne grant merveille, aussi font plusieurs, voz voisins et amys, que vous ne mariez vostre fille; et à quel propos la tenez vous tant d'emprès vous, et si savez toutesfois que la garde est périlleuse. Non pas, Dieu m'en vueille garder, que je dye ou vueille dire qu'elle ne soit toute bonne : mais vous en voyez tous les jours mesvenir puis qu'on les tient oultre le terme déu.

Pardonnez - moy toutesfois que si féablement vous euvre et descouvre mon couraige ; car l'amour que je vous porte, la foy aussy que je vous dois, entant que je suis vostre pasteur indigne, me semonnent et obligent de ce faire. — Par dieu ! Monseigneur le curé, dit le bon homme, vous ne me dictes chose que je ne congnoisse estre vraie ; et tant que je puis vous en mercye ; et ne pensez pas ce que je la tiens si longuement avec moy c'est à regret ; car quant son bien viendra, par ma foy, je me travailleray pour elle ayder comme je doy. Vous ne voulez pas, aussi n'est ce pas la coustume, que je lui pourchasse ung mary, mais s'il en vient ung qui soit homme de bien je feray comme un bon père doit faire. — Vous dictes très bien, dit le curé, et par ma foy, vous ne povez mieulx faire que de vous en despeschier, car c'est grant chose de veoir ses enfans aliez en la pleine vie. Et que diriez vous d'ung tel, le filz d'ung tel vostre voisin ? par ma foy, il me semble bon homme, bon mesnaigier et ung grant laboureur. — Saint Jehan, dit le bon homme, je n'en dy que tout bien ; quant à moy je le congnois pour ung bon jeune homme et ung bon laboureur. Son père et sa mère et tous ses parens sont gens de bien ; et quant ilz feroient ceste honneur à ma fille de la requérir à mariaige pour lui, je leur respondroie tellement qu'ilz deveroient estre contens par raison. — Ainsi m'aïst Dieu, dit le curé, on ne peult jamais mieulx, et pléust à Dieu que la

chose en fust ores bien faicte ainsi que je le désire ; et pource que je scay à la vérité que ceste aliance seroit le bien des parties, je m'y veuil emploier ; et sur ce adieu vous dy. Se ce maistre curé avoit bien fait son personnaige au père de sa dame, il ne le fist pas mains mal au père du jeune homme ; et lui va faire une grant premise, que son filz estoit en aage de marier, et qu'il le déust piéça estre ; et cent mille raisons lui amaine par lesquelles il dit et veult conclure que le monde est perdu, se son filz n'est hastivement marié : Monseigneur le curé, ce dist le second bon homme, je scay que vous dictes au plus près de mon couraige ; et en ma conscience, se je fusse aussi bien à l'avant comme j'ay esté puis ne scay quans ans, il ne fust pas à marier ; car c'est une des choses en ce monde que plus je désire, mais faulte d'argent l'en a retardé, et c'est force qu'il ait pacience jusques à ce que nostre seigneur nous envoye plus de bien que encore n'avons. — Ha dea, dit le curé, je vous entens bien, il ne vous fault que de l'argent. — Par ma foy non, dit il, se j'en eusse comme autrefois j'ay eu, je lui querroye tantost femme. — J'ay regardé en moy, dist le curé, pource que je vouldroye le bien et avancement de vostre filz, que la fille d'ung tel seroit bien sa charge ; elle est bonne fille, et a son père très bien de quoy, et tant en scay je qu'il la veult très bien aider, et qui n'est pas peu de chose, c'est ung saige homme, et de bon conseil, et bon amy,

et à qui vous et vostre filz aurez grant recours et très bon secours. Qu'en dictes vous? — Certainement, dit le bon homme, pléust à Dieu que mon filz fust si eureux que d'avoir aliance en si bon hostel; et croyez que se je sentoye en aucune façon qu'il y péust parvenir, et je feusse fourny d'argent aussi bien que je ne suis mie pour l'eure, je y amploiroye tous mes amys, car je scay tout de vray qu'il ne pourroit en ceste marche mieulx trouver. — Je n'ay pas donc, dit le curé, mal choisi. Et que diriez-vous se je parloye au père de ceste besongne, et je la conduisoye tellement qu'elle sortist à effect, ainsi que la chose le requiert, et vous faisoye encores avec ce, le plaisir de vous prester vingt frans jusques à ung terme que nous adviserons? — Par ma foy, Monseigneur le curé, vous me offrez mieulx que je ne vaulx ne que en moy n'est de desservir. Mais se ainsi le faictes, vous me obligerez à tousjours mais en vostre service. — Et vraiement, dit le curé, je ne vous ay dit chose que je ne face; et faictes bonne chière, car j'espère, comme je croy bien, ceste besongne mener à fin. Pour abbrégier, maistre curé, espérant de jouyr de sa dame quant elle seroit mariée, conduisoit les besongnes en tel estat que par le moyen des vingt frans qu'il presta, ce mariage fut fait et passé, et vint le jour des nopces. Or est il de coustume que l'espousé et l'espousée se confessent à tel jour. Si vint l'espousé premier, et se confessa à ce curé; et

quant il eut fait, il se tira ung peu arrière de luy, disant ses oroisons et patenostres. Et vécy l'espousée qui se met à genoulx devant le curé et se confesse. Quant elle eut tout dit, il parla voire si hault que l'espousé, lequel n'estoit pas loing, l'entendit tout du long, et dist : M'amye, je vous prie qu'il vous souvienne maintenant, car il est heure, de la promesse que me féistes naguères ; vous me promistes que quant vous seriés mariée que je vous chevaulcheroie ; or l'estes vous, Dieu mercy, par mon moyen et pourchas, et moyennant mon argent que j'ay presté. — Monseigneur le curé, dist elle, je vous tiendray ce que je vous ay promis, se Dieu plaist, n'en faictes nulle doubte.—Je vous en mercie, dist le curé ; puis luy bailla l'absolution, après ceste dévote confession, et la laissa aller. Mais l'espousé, qui avoit ouy ces parolles, n'estoit pas bien à son aise. Toutesfoiz il n'estoit pas heure de faire le couroucié. Après que toute les solennités de l'église furent passées, et que tout fut retourné à l'ostel, et que l'eure du coucher aprouchoit, l'espousé vint à ung sien compaignon qu'il avoit, et luy pria très bien qu'il luy fist garnison d'une grosse poingnée de verges, et qu'il la mist secrètement soubz le chevet de son lit. Quant il fut heure l'espousée fut couchée, comme il est de coustume, et tint le coing du lit, sans mot dire. L'espousé vint assez tost après et se met à l'autre bort du lit sans l'approucher, ne mot dire ; et à lendemain se liève

sans aultre chose faire, et cache ses verges dessoubz son lit. Quant il fut hors de la chambre, vécy bonnes matrones qui viennent, et ne fut pas sans demander comment c'est portée la nuyt, et qu'il luy semble de son mary : Ma foy, dist elle, véla sa place, là loing, monstrant le bort du lit, et vécy la mienne; il ne me approucha annuyt de plus près et aussi n'aye je luy. Elles furent bien esbayes et y pensèrent plus les unes que les autres; toutesfois elles s'accordèrent à ce qu'il l'a laissée par dévocion, et n'en fut plus parlé pour ceste foiz. La segonde nuytée vint, et se coucha l'espousée en sa place du jour de devant, et le mary arrière en la sienne, fourny de ses verges; et ne luy fist aultre chose, dont elle n'estoit pas contente. Et ne faillit pas à lendemain à le dire à ses matrosnes, lesquelles ne sçavoient que penser. Les aulcunes dient : J'espoire qu'il n'est pas homme, si le fault esprouver, car jusques à la quatriesme nuyt il a continué ceste manière. Si fault dire qu'il y a à dire en son fait; pourtant se la nuyt qui vient il ne vous fait aultre chose, dirent elles à l'espousée, tirés vous vers luy, si l'acolés et baisiés, et luy demandés se on ne fait aultre chose en mariaige. Et s'il vous demande quelle chose vous voulez qu'il vous fasse, dictes lui que vous voulez qu'il vous chevauche, et vous orrez qu'il vous dira. — Je le feray, dit elle. Elle ne faillit pas; car quant elle fut couchée en sa place de tousjours, le mary reprint son quartier et ne s'a-

vançoit aultrement qu'il avoit fait les nuytz passées. Si se vira tost devers lui et le prent à bons bras de corps et lui commença à dire : Venez çà, mon mary, esse la bonne chière que vous me faictes? Vécy la cinquiesme nuyt que je suis avecques vous, et si ne m'avez daignié approuchier ; et par ma foy si j'eusse cuidé qu'on ne fist autre chose en mariaige, je ne m'y fusse jà boutée. — Et quelle chose, dit il lors, vous a l'en dit qu'on fait en mariaige? — On m'a dit, dist-elle, qu'on y chevauche l'ung l'autre, si vous prie que me chevauchiez. – Chevauchier, dit il, cela ne vouldroye je pas faire encores, je ne suis pas si mal gracieux. — Hélas, dit elle, je vous prie que si faciez, car on le fait en mariaige. — Le voulez vous? dit il. — Je vous en requiers, dist elle ; et en le disant le baisa très doulcement. — Par ma foy, dit il, je le fais à grant regret, mais puis que vous le voulez je le feray, combien que vous ne vous en louerez jà. Lors prent, sans plus dire, ses verges de garnison, et descouvre ma damoiselle et l'en bastit et dos et ventre tant que le sang en sailloit de tous coustez. Elle crye, elle pleure, elle se demaine, c'est grant pitié que de la veoir ; elle mauldit qui oncques lui fist requerre d'estre chevauchée : Je le vous disoye bien, dit lors son mary. Après la prent entre ses bras, et la roncina très bien et lui fist oublier la douleur des verges : Et comment appelle on, dit elle, cela que vous m'avez maintenant fait? — On

l'appelle, dit il, souffle en cul. — Souffle en cul, dit elle, le nom n'est pas si beau que chevauchier; mais la manière de le faire vault trop mieulx que chevauchier. C'est assez puisque je le scay, je scauray bien doresenavant duquel je vous doy requerre. Or devez vous savoir que Monseigneur le curé tendoit tousjours l'oreille quant sa nouvelle mariée viendroit à l'église, pour lui ramentevoir ses besongnes, et lui faire souvenir de sa promesse. Le jour qu'elle y vint, Monseigneur le curé se pourmenoit et se tenoit près du benoistier; et quant elle fut près, il lui bailla de l'eaue benoiste, et lui dit assez bas: — M'amie, vous m'avés promis que je vous chevaucheroye quant vous seriez mariée; vous l'estes, Dieu mercy, voire et par mon moyen, si seroit heure de penser quant ce pourroit estre. — Chevaucher, dit elle; par dieu j'aymeroye plus chier que vous fussiez noyé, voire pendu; ne me parlez plus de chevauchier, je vous prie. Mais je suis contente que vous soufflez ou cul, si vous voulez. — Et je feray, dist le curé, votre fièvre quartaine, paillarde que vous estes, qui tant estes orde et sale et malhonneste; ay je tant fait pour vous pour estre guerdonné de vous soufler ou cul. Ainsi mal content se partit Monseigneur le curé de la nouvelle mariée, laquelle s'en va mettre en son siège pour ouyr la dévote messe que le bon curé vouloit dire. En la façon qu'avez dessus ouy, perdit Monseigneur le curé son adventure de jouyr de

sa dame, dont il fut cause et nul autre, pource qu'il parla trop hault à elle le jour qu'il la confessa ; car son mary qui ce ouyoit le empescha en la façon qu'est dit dessus, par faire acroire à sa femme que rouciner s'appelle souffle en cul.

LA XLVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(L'ÉCOSSOIS LAVENDIÈRE.)

Combien que nulles des nouvelles hystoires précédentes n'ayent touché ou racompté aucun cas advenu es marches d'Ytalie, mais seulement font mencion des advenues en France, Alemaigne, Angleterre, Flandres, Breban, etc., si se extenderont elles toutesfois, à cause de la fresche advenue, à ung cas à Romme advenu qui fut tel. A Romme avoit ung Escossoys, de l'aage d'environ vingt à vingt et deux ans, lequel par l'espasse de quatorze ans se maintint et conduisit en estat et habillement de femme sans ce que en dedens le dit temps il fut venu à la congnoissance publique des hommes ; et se faisoit appeller done Marguerite, et n'y avoit guères bon hostel à la ville de Romme où il n'eust son recours et congnoissance. Espécialement il estoit bien venu des

femmes comme entre les chamberières, meschines et aultres femmes de bas estat, et aussi des aucunes des plus grandes de Romme. Et affin de vous descouvrir l'industrie de ce bon Escossoys, il trouva façon d'aprendre à blanchir les draps linges, et s'appelloit la lavendière; et soubz cest umbre, hantoit, comme dessus est dit, es bonnes maisons de Romme, car il n'y avoit femme qui scéust l'art de blanchir draps comme il faisoit. Mais vous devez scavoir que encores scavoit il bien plus : car puis qu'il se trouvoit quelque part à descouvert avec quelque belle fille, il luy monstroit qu'il estoit homme. Il demouroit bien souvent au coucher, à cause de faire la buyée, ung jour, deux jours, es maisons dessus dites; et le faisoit-on coucher avec la chamberière ou meschine, et aucunes foiz avec la fille; et bien souvent et le plus, la maistresse, se son mary n'y estoit, vouloit bien avoir sa compaignie. Et Dieu scait s'il avoit bien le temps, et moyennant le labeur de son corps, il estoit bien venu par tout; et n'y avoit bien souvent meschine ne chamberière qui ne se combastit pour luy bailler la moitié de son lit. Les bourgoys mesmes de Romme, à la relacion de leurs femmes, le veoient très voulentiers en leurs maisons; et s'ilz aloient quelque part dehors, très bien leur plaisoit que donc Marguerite aydast à garder le mesnaige avec leurs femmes; et qui plus est la faisoient mesme coucher avecques elles, tant la sentoient bonne et honneste, comme dessus est dit. Par l'espace de

xiiij ans continua done Marguerite sa manière de faire. Mais fortune bailla la congnoissance de l'embusche de son estat par une jeune fille qui dist à son père qu'elle avoit couché avec elle et l'avoit assaillie, et lui dist véritablement qu'elle estoit homme. Ce père fist prendre done Marguerite à la relation de sa fille ; elle fut regardée par ceulx de la justice, qui trouvèrent qu'elle avoit tous telz membres et oultilz que les hommes portent, et que vrayment elle estoit homme et non pas femme. Si ordonnèrent que on le mettroit sur ung chariot, et que on le meneroit par la ville de Romme, de carefourc en carefourc, et le monstreroit-on, voyant tout chascun ses génitoires. Ainsi en fut fait, et Dieu scait que la povre done Marguerite estoit honteuse et surprinse. Mais vous devez scavoir que comme le chariot vint en ung carefourc et qu'on faisoit ostencion des denrées de done Marguerite, ung Roumain qui le vit dist tout haut : Regardés quel galioffe ; il a couché plus de vingt nuytz avec ma femme. Si le dirent aussi plusieurs aultres comme luy ; plusieurs ne le dirent point qui bien le scavoient ; mais pour leur honneur ilz s'en turent en la façon que vous ouez. Ainsi fut pugny nostre povre Escossoys qui la femme contrefist ; et après ceste pugnicion il fut banny de Romme, dont les femmes furent bien desplaisantes : car oncques si bonne lavendière ne fut, et avoient bien grant deul que si meschanment perdu l'avoient.

LA XLVI[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE THIEURGES.

(LES POIRES PAYÉES.)

Ce n'est pas chose estrange ne peu acoustumée que moynes hantent et fréquentent voulentiers les nonnains. A ce propos il advint naguères que ung maistre jacopin tant hanta et fréquenta une bonne maison de dames de religion de ce royaume, qu'il parvint à son intencion, laquelle estoit de couchier avec une des dames de léans. Et puis qu'il eut ce bien s'il estoit diligent et soigneux de soy trouver vers celle qu'il aimoit plus que tout le demourant du monde; et tant y continua et hanta que l'abesse de léans et plusieurs des religieuses se parcéurent de ce qui estoit, dont elles furent bien mal contentes. Mais toutesfois, affin de éviter esclandre, elles n'en dirent mot, voire au religieux, mais trop bien chantèrent la leçon à la nonnain, laquelle se scéut

bien excuser; mais l'abesse qui veoit cler et estoit bien parcevante, congnéut tantost à ses responses et excusances, aux manières qu'elle tenoit et aux apparences qu'elle avoit véu, qu'elle estoit coulpable du fait, si voulut pourveoir de remède, car elle fist tenir bien court, à cause de ceste religieuse, toutes les aultres, fermer les huys des clouoistres, et des aultres lieux de léans, et tellement fist que le povre jacopin ne povoit plus venir veoir sa dame. Si lui en desplaisoit et à elle aussi il ne le fault pas demander. Et vous dis bien qu'ilz pensoyent et nuyt et jour par quelle façon et moyen ilz se pourroient rencontrer, mais ilz n'y scavoient engin trouver, tant faisoit faire sus eulx le guet ma dame l'abesse. Or advint ung jour que une des niepces de ma dame l'abesse se marioit, et faisoit sa feste en l'abaye; et y avoit grosse assemblée des gens du pays; et estoit ma dame l'abesse fort empeschée de festoier les gens de bien qui estoyent venus à la feste faire honneur à sa niepce. Si s'advisa bon jacopin de venir veoir sa dame, et que à l'adventure il pourroit estre si eureux que de la trouver en belle; et il y vint, comme il proposa. Et de fait trouva ce qu'il quéroit; et à cause de la grosse assemblée, et de l'empeschement que l'abesse et ses guettes avoient, il eut bien loisir de dire ses doléances et regreter le bon temps passé; et elle qui beaucoup le aymoit le vit très voulentiers; et se en elle eust esté aultre chière lui eust fait. Entre aultres parolles il lui dist : Hélas, m'amie, vous sa-

vez qu'il y a jà long temps que point ne fumes deviser ainsi que nous soulions ; je vous prie, s'il est possible, tandis que l'ostel de céans est fort donné à aultre chose que à nous guettier, que vous me diez où je pourray parler à vous à part. — Ainsi m'aïst Dieu, dit elle, mon amy, je ne le désire pas mains que vous. Mais je ne scay penser lieu ne place où il se puisse faire ; car tout le monde est tant par céans qu'il ne seroit pas en moy d'entrer en ma chambre, tant y a d'estrangiers qui sont venuz à ceste feste ; mais je vous diray que vous ferez. Vous savés bien où est le grant jardin de céans, ne faictes pas? — Saint Jehan ! ouy, dist il, je scay bien où il est. — Vous savez que au coing de ce jardin, dit elle, y a ung très beau préau bien encloz de belles hayes fortes et espesses, et au millieu ung grant poirier qui rend le lieu umbrageux et couvert. Vous vous en yrez là et me attendrez ; et tantost que je pourray eschapper je feray diligence de moy trouver vers vous. Elle fut beaucoup merciée, et dist maistre jacopin qu'il s'i en aloit tout droit. Or devés-vous savoir que ung jeune galant venu à la feste n'estoit guères loing de ces deux amans ; si ouyt et entendit toute leur conclusion, et pource qu'il savoit bien le lieu où estoit le dit préau, il s'advisa et proposa en soy de s'en aller embuscher pour veoir le déduit et les armes qu'ilz avoient entreprins de faire. Il se mist hors de la presse, et tant que piez le péurent porter, il s'en court vers ce préau, et fist tant qu'il s'i

trouva avant le jacopin. Et lui là venu, il monte sus le beau poirier qui estoit large et ramu, et très bien vestu de fueilles et de poires, et s'i ambuscha si bien qu'il n'estoit pas aisié à veoir. Il n'y eut guères esté que vécy bon Jacopin qui attrote, en regardant derrière lui se ame le suivoit. Et Dieu qu'il fut bien joyeux de soy trouver en ce beau lieu! Il se garda bien de lever les yeulx contre mont; car jamais ne se fust doubté qu'il y eust eu quelcun; mais tousjours avoit l'oeil vers le chemin qu'il estoit venu. Tant regarda qu'il vit sa dame venir le grant pas, laquelle fust tost emprès lui; si se firent grant feste et bon jacopin d'oster son manteau et son capullaire, et commence à baiser et accoler bien serréement la belle. Si voulurent faire ce pour quoy ilz estoient venüz: et se met chascun en point, et en ce faisant commença à dire la nonnain: Pardieu, mon amy frère Aûbery, je veuil bien que vous saichiez que vous avez aujourduy à dame et en vostre beau commandement l'ung des beaux corps de nostre religion; et je vous en fais juge, vous le voyez, regardez quel tetin, quel ventre, quelles cuisses, et du surplus il n'y a que dire. — Par ma foy, dit frère Aubery, seur Jehanne m'amie, je congnois ce que vous dictes; mais aussi vous povez dire que vous avez à serviteur ung des beaulx religieux de nostre ordre, aussi bien fourny de ce que ung homme doit avoir que nul autre. Et à ces motz mist la main au baston dont il vouloit faire ses armes, et le brandissoit voyant

sa dame, en luy disant : Qu'en dictes vous, que vous en semble, n'est il pas beau, ne vault il pas bien une belle fille ?—Certes ouy, dist elle. — Et aussi l'aurez vous, dist le jacopin. — Et vous aurez, dist lors celui qui estoit dedens le poirier, dessus eulz, des meilleures poires du poirier. Lors prent à ses deux mains les brances du poirier, et fait tomber en bas sur eulz des poires très largement, dont frère Aubery fut tant effroyé qu'à peu qu'il n'eust le sens de reprendre son manteau. Si s'en picque tant qu'il peult sans arrester, et ne fut asséuré tant qu'il fut dehors de leans. Et la nonnain qui fut autant effroyée que lui, ne se scéut si tost mettre en chemin que le galant du poirier ne feust descendu ; lequel la print par la main et lui deffendit le partir, et lui dist : M'amie, il vous fault payer le fruitier. Elle qui estoit prinse et surprinse, veit bien que reffuz n'estoit pas de saison, si fut contente que le fructier fist ce que frère Aubery avoit laissé en train.

LA XLVII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LES DEUX MULES NOYÉES.)

En Prouvence avoit naguères un président de haulte et bien eureuse renommée qui très grant clerc et prudent estoit, vaillant aux armes, discret en conseil ; et au brief dire, en luy estoient tous les biens de quoy on pourroit jamais louer homme. D'une chose tant seulément estoit noté dont il n'estoit pas cause, mais estoit celui à qui plus en desplaisoit ; aussi la raison y estoit. Et pour dire la note que de lui estoit, c'estoit qu'il estoit coux par faulte d'avoir femme aultre que bonne. Le bon seigneur veoit et congnoissoit la desloyauté de sa femme et la trouvoit encline de tous poins à sa puterie ; et quelque sens que Dieu lui eust donné, il ne scavoit remède à son cas, fors de soy taire et faire du mort ; car il n'avoit pas si peu léu en son temps qu'il ne scéust

vrayement que correction n'a point de lieu à femme de tel estat. Toutesfois vous povez penser que un homme de couraige et vertueux comme cestuy estoit, ne vivoit pas bien à son aise, mais fault dire et conclure que son dolent cueur portoit la paste au four de ceste mauldicte infortune ; et au par dehors avoit semblant et manière de rien savoir et percevoir le gouvernement de sa femme. Ung de ses serviteurs le vint trouver ung jour, en sa chambre, à part, et lui va dire par grant sens : Monseigneur, je suis celuy qui vous vouldroie advertir, comme je doy, de tout ce qu'il vous peut touchier especialement de vostre honneur ; je me suis prins et donné garde du gouvernement de ma dame vostre femme, mais je vous asséure qu'elle vous garde très mal la loyaulté qu'elle vous a promise ; car séurement ung tel qu'il lui nomma tient vostre lieu bien souvent. Le bon président saichant bien l'estat de sa femme, lui respondit très fièrement : Ha ribault, je scay bien que vous mentez de tout ce que me dictes ; je congnois trop ma femme, elle n'est pas telle, non. Et vous ay je nourry si longuement pour me rapporter une telle bourde, voire de celle qui tant est honneste, bonne et loyale? Et vraiement vous ne m'en ferez plus : dictes que je vous dois, et vous en allez bientost, et ne vous trouvez jamais devant moy, si chier que vous aymez vostre vie. Le povre serviteur qui cuidoit faire grant plaisir à son maistre de son advertance, dist ce qu'il luy devoit. Le président lui baille et il le recéut et s'en ala.

Nostre bon président, voyant encores de plus en plus refreschir la desloyauté de sa femme, estoit tant mal content et si très fort troublé que on ne pourroit plus. Si ne savoit que penser ne ymaginer par quelle façon il s'en pourroit honnestement deschargier. Si advisa, comme j'espère que Dieu le voulut ou que fortune le consentit, que sa femme devoit aller à unes nopces assez tost. Il vint à ung varlet qui la garde de ses chevaulx avoit, et aussi d'une belle mule qu'il avoit, et lui dist : Garde bien que tu ne bailles à boire à ma mule de nuyt ne de jour, tant que je le te diray ; et à chascune fois que tu luy donneras son aveine si lui metz parmy une bonne pongnie de sel ; et gardes que tu n'en sonnes mot. — Non ferois-je, dist le varlet, et si feray ce que vous me commandez. Quant le jour des nopces de la cousine de ma dame la présidente approucha, elle dist au bon président : Monseigneur, si c'estoit vostre plaisir, je me trouveroye voulentiers aux nopces de ma cousine,qui se feront dimenche prouchain, en ung tel lieu. — Vraiement, m'amie, dist il, j'en suis très bien content ; alez, Dieu vous conduie. — Je vous mercye, Monseigneur, dit elle, mais je ne scay bonnement comment y aller, je n'y menasse point voulentiers mon chariot pour le tant peu que je y ay à estre ; vostre hacquenée aussi est tant desroyée que, par ma foy, je n'oseroye pas bien entreprendre le chemin sus elle. — Et bien, m'amie, si prenez ma mule ; elle est belle beste et si va bien doulx, et aussi

séure du pié que j'en trouvasse oncques point. — Et, par ma foy, Monseigneur, dit elle, je vous en mercye, vous estes bon mary. Le jour de partir vint, et s'aprestèrent les serviteurs de ma dame la présidente et ses femmes qui la devoient servir et acompaigner; pareillement vont venir à cheval, deux ou troys gorgyas qui la devoient acompaignier, qui demandent se ma dame est preste, et elle leur fait savoir qu'elle viendra maintenant. Elle fut preste et vint en bas, et luy fut amenée la belle mule au montouer, qui n'avoit béu de huit jours; si enraigeoit de soif, tant avoit mengié de sel. Quant elle fut montée, les gorgias se misdrent devant elle, qui faisoient fringuier leurs chevaulx, et estoit raige qu'ilz sailloient bien et hault. Et se pourroit bien faire que aucuns de la compaignie savoient bien que ma dame savoit faire. En la compaignie de ces gentilz gorgias, avecques ses femmes et ses serviteurs, passa ma dame la présidente par la ville, et se vint trouver aux champs; et tant alla qu'elle vint arriver en ung très mauvais destroit auprès duquel passe la grosse rivière du Rosne, qui en cest endroit est tant roide que merveilles. Et comme ceste mule qui n'avoit béu de huyt jours, percéut la rivière, courant sans demander pont ne passaige, elle de plain vol saillit dedans à tout sa charge qui estoit du précieux corps de ma dame. Ceulx qui le virent la regardèrent très bien; mais autre secours ne lui firent, car aussi il n'estoit pas en eulx, si fut ma dame noyée, dont ce fut grant

donmaige. Et la mule quant elle eut béu son saoul naigea tant par le Rosne qu'elle trouva l'issue et saillit dehors. La compaignie fut beaucoup troublée, qui a perdu ma dame ; si s'en retourna à la ville. Et vint l'ung des serviteurs de Monseigneur le président, le trouver en sa chambre, qui n'attendoit aultre chose que les nouvelles, qui lui va dire tout pleurant la piteuse adventure de ma dame sa maistresse. Le bon président, plus joyeux en cueur que oncques ne fut, se monstra très desplaisant ; et de fait se laissa cheoir à terre du hault de lui, menant très piteux deul en regretant sa bonne femme. Il mauldissoit sa mule, les belles nopces qui firent sa femme partir ce jour : Et Dieu, dit il, ce vous est grant reprouche qui estes tant de gens et n'avez scéu rescourre la povre femme qui tant vous aymoit ; vous estes lasches et meschans, et l'avez bien monstré. Le serviteur et les autres aussi s'excusèrent le mains mal qu'ilz scéurent; et laissèrent Monseigneur le président qui loua Dieu à joinctes mains de ce qu'il est sy honnestement quitte de sa femme. Quant il fut à point luy fist faire ses funérailles comme il appartenoit ; mais croyez combien qu'il fust encores en aage, il n'eust garde de soy rebouter en mariage, craignant le dangier où tant avoit esté.

LA XLVIII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LA BOUCHE HONNÊTE.)

Ung gentil compaignon devint amoureux d'une jeune damoiselle qui naguères c'estoit mariée; et le mains mal qu'il scéut, après qu'il eut trouvé façon d'avoir vers elle accointance, il lui compta son cas. Et au rapport qu'il fist, il estoit fort malade; et à la vérité dire aussi, estoit-il bien picqué. Elle fut si doulce et gracieuse qu'elle lui bailla bonne audience, et pour la première fois il se partit très content de la response qu'il eut. S'il estoit bien féru au paravant, encores fut il plus touchié au vif quant il eut dit son fait; si ne dormoit ne nuyt ne jour, de force de penser à sa dame, et de trouver la façon et manière de parvenir à sa grace. Il retourna à sa queste quant il vit son point; et Dieu scait s'il avoit bien parlé la première fois que encores fist il mieulx son

parsonnaige à la deusiesme, et si trouva de son eur sa dame assez encline à passer sa requeste, dont il ne fut pas moyennement joyeux. Et pource qu'il n'avoit pas tousjours le temps ne le loisir de soy tenir vers elle, il dist à ceste fois la bonne voulenté qu'il avoit de lui faire service et en quelle façon. Il fut mercié de celle qui estoit tant gracieuse qu'on ne pourroit plus. Brief il trouva en elle tant de courtoisie en maintien et parler, qu'il n'en scéut plus demander; si se cuida advancer de la baiser, mais il en fut refusé de tous poins; mesmes quant vint au partir, il n'en péut oncques finer dont il estoit très esbahy. Et quant il fut dehors de chés elle, il se doubta beaucoup de non point parvenir à son intencion, veu qu'il ne povoit obtenir d'elle ung seul baiser. Il se conforte d'autre cousté des gracieuses parolles qu'il avoit eues au dire adieu, et de l'espoir qu'elle lui avoit baillié. Il revint comme les autres fois de rechief à sa queste; et pour abbrégier, tant y alla et tant y vint qu'il eut heure assignée de dire le surplus à sa dame, à part, de ce qu'il ne vouldroit desclairer sinon entre eulz deux. Et, pource que temps estoit, il print congié d'elle, si l'embrassa bien doulcement et la voulut baiser; et elle s'en defend très bien, et lui dist assez rudement : Ostez, ostez, laissez moy, je n'ay cure d'estre baisée. Il s'excusa le plus gracieusement que oncques scéut, et sur ce se partit : Et qu'esse cy, dist-il, en soy-mesmes, jamais je ne véis ceste manière en femme ; elle me fait la

meilleure chière du monde, et si m'a desjà accordé tout ce que je lui ay osé requerre; mais encores n'ay je péu finer d'ung povre baisier. Quant il fut heure, il vint où sa dame lui avoit dit, et fist ce pour quoy il y vint tout à son beau loisir, car il coucha entre ses bras toute la belle nuyt, et fist tout ce qu'il voulut, excepté seulement le baiser pour laquelle cause il s'esmerveilloit moult en soy mesmes : Et je n'entens point ceste manière de faire, disoit-il en son pardedens, ceste femme veult bien que je couche avecques elle et faire tout ce qu'il me plaist; mais du baiser je n'en fineroye nen plus que de la vraye croix? Par la mort bieu, je ne scay entendre cecy ; il faut qu'il y ayt aucun mistère, il est force que je le saiche. Ung jour entre les aultres, qu'il estoit avecques sa dame à goguettes, et qu'ilz estoient beaucoup de hait tous deux, il luy dist : M'amye, je vous requiers, dictes moy qui vous meut de me tenir si grant rigueur quant je vous vueil baiser? Vous m'avez baillié la joyssance de vostre gracieux et beau corps tout entièrement, et d'ung petit baiser vous me faictes le reffuz? — Mon amy, dist elle, vous dictes vray, le baisier vous ay-je voirement reffusé et ne vous y attendez point, vous n'en finerez jamais ; et la raison y est bonne, si la vous diray. Il est vray quant j'espousé mon mary que je lui promis de la bouche tant seulement beaucoup de moult belles choses. Et pource que ma bouche est celle qui lui a promis de lui estre bonne et loyale, je suis celle qui ly vueil entrete-

nir ; et ne souffreroye pour mourir qu'autre de lui y touchast ; elle est sienne et à nul autre ; et ne vous attendez de riens y avoir. Mais mon derrière ne lui a rien promis ne juré ; faictes de lui et du surplus de moy, ma bouche hors, ce qu'il vous plaira ; je le vous abandonne. L'autre commença à rire très fort, et dist : M'amye, je vous mercye, vous dictes très bien, et si vous scay grant gré que vous avez la franchise de bien garder vostre promesse. — Jà Dieu ne vueille, dit-elle, que je lui face faulte. En la façon qu'avez ouy fut ceste femme obstinée : le mary avoit la bouche seulement, et son amy le surplus ; et se d'aventure le mary se servoit aucunes fois des aultres membres, ce n'estoit que par manière d'emprunt, car ilz estoient à son amy par le don d'elle. Mais il avoit cest advantaige que sa femme estoit contente qu'il en prens ist sur ce qu'elle avoit donné ; mais pour riens n'eust souffert que l'amy eust jouy de ce qu'à son mary avoit donné.

LA XLIXe NOUVELLE,

PAR PIERRE DAVID.

(LE CUL D'ÉCARLATTE.)

J'ay très bien séu que naguères, en la ville d'Arras, avoit ung bon marchant auquel il meschéust d'avoir femme espousée qui n'estoit pas des meilleures du monde ; car elle ne tenoit serre, qu'elle peut veoir son coup, et qu'elle trouvast à qui, non plus que une vieille arbaleste. Ce bon marchant se donna garde du gouvernement de sa femme ; il en fut aussi adverty par aucuns ses plus privez amis et voisins. Si se bouta en une grant frénésie et bien parfonde mélencolie, dont il ne valut pas mieulx. Puis s'advisa qu'il esprouveroit s'il savoit par aucune bonne façon se nullement il pourroit veoir ce qu'il scait que bien peu lui plaira, c'estoit de veoir venir en son hostel et en son domicille, devers sa femme, ung ou plusieurs de ceulx que on dit

qui sont ses lieutenans. Nostre marchant faignit ung jour d'aler dehors, et s'embuscha en une chambre de son hostel dont lui seul avoit la clef. Et veoit de la dicte chambre sus la rue et sus la court, et par aucuns secretz pertuis et plusieurs trilles regardoit en plusieurs aultres lieux et chambres de léans. Tantost que la bonne femme pensa que son mary estoit dehors, elle fist prestement savoir à ung de ses amys qu'il vensist vers elle ; et il y obéyt comme il devoit, car il suivit pié à pié la meschine qui l'estoit alé quérir. Le mary qui, comme dist est, estoit cachié en sa chambre, vit très bien entrer celui qui venoit tenir son lieu ; mais il ne dist mot, car il veult veoir plus avant s'il peut. Quant l'amoureux fut léans, la dame le mena par la main, tout devisant en sa chambre et serra l'uys ; et se commencèrent à baiser et à accoler, et faire la plus grant chière de jamais ; et la bonne damoiselle de despouillier sa robbe, et soy mettre en cotte simple ; et bon compaignon de la prendre à bons bras de corps, et faire ce pour quoy il estoit venu. Et tout ce veoit à l'oeil le povre mary par une petite treille, pensez s'il estoit à son aise ; mesmes il estoit si près d'eulz qu'il entendoit pleiment tout ce qu'ilz disoient. Quant les armes d'entre la bonne femme et son serviteur furent achevées, ilz se misdrent sus une couche qui estoit en la chambre, et se commencent à deviser de plusieurs choses. Et comme le serviteur regardoit sa dame qui tant belle

estoit que merveilles, il la commence à rebaiser, et dist en cela faisant : M'amie, à qui est ceste belle bouche? — C'est à vous, mon amy, dit elle. — Et je vous en mercye, dit il. Et ces beaulx yeulx? — A vous aussi, dit elle. — Et ce beau tétin qui est si bien troussé n'est il pas de mon compte? dit il. — Ouy, par ma foy, mon amy, dit elle, et non à aultre. Il met après la main au ventre et à son devant, où il n'y avoit que redire, si lui demanda : A qui est cecy, m'amie? — Il ne le fault jà demander, dit elle, on scait bien que tout est vostre. Il vint après getter la main sur le gros derrière d'elle, et lui demanda en soubriant : A qui est cecy? — Il est à mon mary, dit elle, c'est sa part, mais tout le demourant est vostre. — Et vraiement, dit il, je vous en remercie beaucoup. Je ne me doy pas plaindre, vous m'avés très bien party, et aussi d'autre costé, par ma foy, pensez que je suis tout entier vostre. — Je le scay bien, dit elle. Et après ces beaux dons et offres qu'ilz firent l'ung à l'autre, ilz recommencèrent leurs armes de plus belle. Et ce fait le gentil serviteur partit de léans, et le povre mary qui tout avoit véu et ouy, tant courroucé qu'il n'en povoit plus, enraigeoit tout vif; toutesfois, pour mieulx faire, il avala ceste première, et à lendemain fist très bien son personnaige, faisant semblant qu'il venoit de dehors. Et quant vint sur le point du disner, il dist à sa femme qu'il vouloit avoir dimenche prouchain son père, sa mère, telz et telz de ses pa-

rens et cousins ; et qu'elle face garnison de vivres, et qu'ilz soient bien aises à ce jour. Elle se chargea de ce faire et luy de les inviter. Ce dimanche vint, et le disner fut prest, et tous ceulx qui mandez y furent comparurent et print chascun place comme leur hoste l'ordonnoit, qui estoit debout, et sa femme aussi lesquelz servirent le premier mez. Quant le premier mez fut assis, l'oste qui avoit secrètement fait faire une robe pour sa femme de gros bureau de gris, et à l'endroit du derrière avoit fait mettre une bonne pièce d'escarlate, en manière d'ung tasseau, si dist à sa femme : Venez jusques en la chambre ; il se met devant et elle le suyt. Quant ilz y furent, il lui fist despouiller sa robe et va prendre celle du bureau dessusdit et lui dist : Or vestez ceste robe. Elle la regarde et veoit qu'elle est de gros bureau, si en est toute esbahie et ne scait penser qu'il fault à son mary, ne pourquoy il la veult ainsi habillier : Et à quel propos me voulez vous ainsi housser ? dit elle. — Ne vous chaille, dit il, je vueil que la vestez. — Ma foy, dit elle, je n'en tiens compte, je ne la vestiray jamais. Faictes vous du fol ? Vous voulez bien faire farcer les gens de vous et de moy encores devant tant de monde. — Il n'y a ne fol, ne saige, dit il, vous la vestirez. — Au mains, dit elle, que je saiche pour quoy vous le faictes. — Vous le saurez cy après. Pour abbrégier, force fut qu'elle endossast ceste robbe qui estoit bien estrange à regarder. Et en ce point fut amenée

à la table, où la pluspart de ses parens et amis estoient. Mais pensez qu'ilz furent bien esbahyz de la veoir ainsi habillée; et croyez qu'elle estoit bien honteuse, et se la force eust esté sienne, elle ne fust pas là venue. Droit là avoit assez qui demandoyent que signifioit cest habillement? Et le mary respondit qu'ilz pensassent tous de faire bonne chière, et que après disner ilz le sauroient. Mais vous devés savoir que la povre femme houssée du bureau, ne mangea chose qui bien lui fist; et lui jugeoit le cueur que le mistère de sa housséure lui feroit ennuy. Et encores eust-elle esté trop plus troublée s'elle eust scéu du tasseau d'escarlate, mais nenny. Le disner se passa, et fut la table ostée, les grâces dictes et tout chascun debout. Lors le mary se met avant et commence à dire : Vous telz et telz qui cy estes, s'il vous plaist, je vous diray en brief la cause pourquoy je vous ay icy assemblez, et pourquoy j'ay vestu ma femme de cest habillement. Il est vray que jà pieçà j'ay esté adverty que vostre parente qui cy est, me gardoit très mal la loyauté qu'elle me promist en la main du prestre ; toutesfois quelque chose que l'on m'ait dit, je ne l'ay pas créu de légier, mais moy mesmes l'ay voulu esprouver, et qu'il soit vray, il n'y a que six jours que je faigny d'aller dehors, et m'embuschay en ma chambre là hault. Je n'y euz guères esté que vécy venir ung tel que ma femme mena tantost en sa chambre où ilz firent ce que mieulx leur pléust.

Entre les aultres devises, l'omme lui demanda de sa bouche, de ses yeulx, de ses mains, de son tetin, de son ventre, de son devant et de ses cuisses, à qui tout ce baigaige estoit. Et elle respondit : A vous, mon amy. Et quant vint à son derrière, il lui dist : Et à qui est cecy, m'amie ? A mon mary, dit elle. Lors pource que je l'ay trouvée telle, je l'ay ainsi habillée : elle a dit que d'elle il n'y a mien que le derrière, si l'ay houssée comme il appartient à mon estat ; le demourant ay je houssé de vesture qui est déue à femme desloyale et deshonnourée, car elle est telle : pour ce je la vous rens. La compaignie fut bien esbahye d'ouyr ce propos, et la povre femme bien honteuse. Mais toutesfois quoy que fust, oncques puis avec son mary ne se trouva, ains deshonnourée et reprouchée entre ses amis depuis demoura.

LA L^e NOUVELLE,

PAR ANTHOINE DE LA SALE.

(CHANGE POUR CHANGE.)

Comme jeunes gens se mettent voulentiers à voyagier, et prennent plaisir à veoir et cherchier les adventures du monde, il y eut naguères au païs de Lannois ung filz de laboureur qui fut depuis l'aage de dix ans jusques à l'aage de vingt et six tousjours hors du païs; et depuis son partement jusques à son retour, oncques son père ne sa mère n'en eurent une seule nouvelle, si pensèrent plusieurs fois qu'il fust mort. Il revint toutesfois et Dieu scait la joye qui fut en l'ostel, et comment il fut festoyé à son retour de tant peu de biens que Dieu leur avoit donné. Mais qui le vit voulentiers et en fist grant feste, ce fut sa grant mère, la mère de son père, qui lui faisoit plus grant chière et estoit la plus joyeuse de son retour que nul des

autres. Elle le baisa plus de cinquante fois, et ne cessoit de louer Dieu qui leur avoit rendu leur beau filz, et retourné en si beau point. Après ceste grande chière, l'eure vint de dormir, mais il n'y avoit à l'ostel que deux litz : l'ung estoit pour le père et la mère, et l'autre pour la grant mère. Si fut ordonné que leur dit filz coucheroit avec sa grant mère, dont elle fut bien joyeuse ; mais il s'en fust bien passé, combien que pour obéir il fut content de prendre la pacience pour ceste nuyt. Comme il estoit couchié avecques sa taye, ne scay de quoy il lui souvint, car il monta dessus : Et que veulz-tu faire? dit elle. — Ne vous chaille, dit il, ne dites mot. Quant elle vit qu'il vouloit besongner à bon escient, elle commence de crier tant qu'elle peut après son filz qui dormoit en la chambre au plus près. Si se leva de son lit et s'en alla plaindre à l'uis de son filz, en pleurant tendrement. Quant l'autre ouyt la plainte de sa mère, et la inhumanité de son filz, il se leva sur piez très courroucé et mal méu, et dist qu'il l'occira. Le filz ouyt ceste menace et sault sus, et s'enfuit par derrière. Son père le suit, mais c'est pour néant, il n'étoit pas si légier du pié, il vit qu'il perdoit sa peine ; si revint à l'ostel, et trouva sa mère lamentant à cause de l'offense que son fils luy avoit faicte : Ne vous chaille, ma mère, dit il, je vous en vengeray bien. Ne scay quans jours après ce père vint trouver son filz qui jouoit à la paulme ; et tantost qu'il le vit il tira

bonne dague, et marche vers lui et l'en cuida férir. Le filz se destourna et son père fut tenu. Aucuns qui là estoient sceurent bien que c'estoit le père et le filz : Fi, dist l'ung au filz, et viens çà ; que as tu meffait à ton père qui te veult tuer? — Ma foy, dist il, rien. Il a le plus grant tort de jamais ; il me veult tout le mal du monde pour une povre fois que j'ay voulu ronciner sa mère ; il a bien ronciné la mienne plus de cinq cens fois, et je n'en parlay oncques un seul mot. Tous ceulz qui ouyrent ceste response commencèrent à rire de grant cueur. Si s'emploièrent à ceste occasion d'y mettre paix, et fut tout pardonné d'ung cousté et d'autre.

LA LIe NOUVELLE.

(LES VRAIS PERES.)

A Paris, n'a guères, vivoit une femme qui fut mariée à ung bon simple homme qui tout son temps fut de noz amis, si très bien qu'on ne pourroit plus. Ceste femme, qui belle et gente et gracieuse estoit ou temps qu'elle fut neufve, pource qu'elle avoit l'oeil au vent, fut requise d'amours de plusieurs gens. Et pour la grant courtoisie que nature n'avoit pas oublyé en elle, elle passa légièrement les requestes de ceulx qui mieulx luy pléurent. Et eut en son temps, tant d'eulz comme de son mary, XII ou XIIII enfans. Advint qu'elle fut malade et ou lit de la mort acouchée; si eut tant de grace qu'elle eut temps et loisir de soy confesser, penser de ses pechiez et disposer de sa conscience. Elle véoit, durant sa maladie, ses enfans troter devant elle, qui lui bailloyent au cueur très grant regret de les laisser. Si se pensa

que elle feroit mal de laisser son mary chargié de la pluspart, car il n'en estoit pas le père, combien qu'il le cuidast, et la tenoit aussi bonne femme que nulle de Paris. Elle fist tant, par le moyen d'une femme qui la gardoit, que vers elle vindrent deux hommes qui ou temps passé l'avoient en amours très bien servie. Et vindrent de si bonne heure que son mary estoit allé devers les médicins et appoticaires, pour avoir aucun bon remède pour elle et pour sa santé. Quant elle vit ces deux hommes, elle fist tantost venir devant elle touz ses enfans, si commença à dire : Vous, ung tel, vous savez ce qui a esté entre vous et moy ou temps passé, et dont il me desplaist à ceste heure amèrement. Et se ce n'est la miséricorde de nostre Seigneur à qui je me recommande, il me sera en l'autre monde bien chèrement vendu ; toutesfois j'ay fait une folie, je le congnois ; mais de faire la seconde ce seroit trop mal fait. Vécy telz et telz de mes enfans, ilz sont vostres, et mon mary cuide à la vérité qu'ilz soyent siens. Si feroie conscience de les laisser en sa charge ; pourquoy je vous prie tant que je puis que après ma mort qui sera briefve, que vous les prenez avec vous et les entretenez, nourissez et eslevez, et en faictes comme bon père doit faire, car ilz sont vostres. Pareillement dist à l'autre, et lui monstroit ses autres enfans : Telz et telz sont à vous, je vous en asséure; si les vous recommande, en vous priant que vous en acquittez ; et se ainsi le me voulez pro-

mettre, je mourray plus aise. Et comme elle faisoit ce partaige, son mary va venir à l'ostel et fut percéu par un petit de ses filz qui n'avoit environ que cinq ou six ans, qui vistement descendit en bas encontre lui effréement, se hasta tant de dévaler la montée qu'il estoit prest hors de alaine. Et comme il vit son père, à quelque meschief que ce fust il dit : Hélas, mon père, advancez vous tost, pour Dieu. — Quelle chose y a il de nouveau, dist le père, ta mère est elle morte? — Nenny, nenny, dist l'enfant, mais advancez vous d'aller en hault où il ne vous demourera ung seul enfant. Ilz sont venuz vers ma mère, deux hommes, mais elle leur donne tous mes frères; se vous n'y allez bien tost, elle donnera tout. Le bon homme ne scait que son filz veult dire; si monta en hault et trouva sa femme, sa garde et deux de ses voisins et ses enfans, si demanda que signifie ce que ung tel de ses filz lui a dit? Vous le saurez cy après, dit elle. Il n'en enquist plus pour l'eure, car il ne se doubta de rien. Ses voisins s'en alèrent et commandèrent la malade à Dieu et lui promirent de faire ce qu'elle leur avoit requis, dont elles les mercia. Comme elle approuchast le pas de la mort, elle cria mercy à son mary, et lui dist la faulte qu'elle lui a faicte, durant qu'elle a esté aliée avec lui, comment telz et telz de ses enfans estoient à tel, et telz et telz à ung tel, c'est assavoir ceulz dont dessus est touchié, et que après sa mort ilz les prendront et n'en aura jamais charge. Il fut bien esbahy d'ouyr

ceste nouvelle ; néantmains il lui pardonna tout et puis elle mourut ; et il envoya ses enfans à ceulx qu'elle avoit ordonné, qui les retindrent. Et par ce point il fut quitte de sa femme et de ses enfans ; et si eut beaucoup mains de regret de la perte de sa femme que de celle de ses enfans.

LA LII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LA ROCHE.

(LES TROIS MONUMENS.)

N'a guères que ung grant gentil homme, saige, prudent et beaucoup vertueux, comme il estoit au lit de la mort, et eust fait ses ordonnances et disposé de sa conscience au mieulx qu'il péut, il appella ung seul filz qu'il avoit, auquel il laissoit foison de biens temporelz. Et après qu'il lui eut recommandé son ame, celle de sa mère qui naguères avoit terminé vie par mort, et généralement tout le colliège de purgatoire, il advisa troys choses pour la dernière doctrine que jamais lui vouloit baillier, en disant : — Mon très chier filz, je vous advertiz que jamais vous ne hantez tant en l'ostel de vostre voisin que l'en vous y serve de pain bis. Secondement je vous enjointz que vous gardez de jamais courrir vostre cheval en la valée. Tiercement que vous ne prenez jamais femme

d'estrange nacion. Or vous souviengne de ces troys pointz, et je ne doubte point que bien ne vous en vienne. Mais se vous faictes le contraire, soyez séur que vous trouverez que la doctrine de vostre père vous vaulsist mieulx avoir tenue. Le bon filz mercia son père de son bon advertissement, et lui promist escripre ses enseignemens au plus parfont de son cueur, et les mettre si très bien en son entendement et en sa mémoire que jamais n'yra au contraire. Tantost après son père mourut, et furent faictes ses funérailles comme à son estast et à homme de tel lieu qu'il estoit appartenoit; car son filz s'en voulut bien acquitter, comme celui qui bien avoit de quoy Ung certain temps après, comme on prent accointance plus en ung lieu que en ung aultre, ce bon gentil homme qui estoit orphenin de père et de mère et à marier, et ne savoit que c'estoit de mesnaige, s'accointa d'ung voisin qu'il avoit, et de fait la pluspart de ses jours beuvoit et mengoit léans. Son voisin qui marié estoit, et avoit une très belle femme, se bouta en la doulce raige de jalousie, et lui vindrent faire raport ses yeulx souspeçonneux que nostre gentil homme ne venoit en son hostel fors à l'occasion de sa femme, et que vrayement il en estoit amoureux, et que à la longue il la pourroit emporter d'assault. Si n'estoit pas bien à son aise, et ne savoit penser comment il se pourroit honnestement de lui désarmer, car lui dire la chose comme il la pense ne vauldroit riens; si conclut de lui tenir telz

termes petit à petit, qu'il se pourra assez percevoir, s'il n'est trop beste, que sa hantise si continuelle ne lui plaist pas. Et pour excécuter sa conclusion, en lieu qu'on le souloit servir de pain blanc il fist mettre le bis. Et après je ne scay quans repas, nostre gentilhomme s'en donne garde et lui souvint de la doctrine de son père, si congnéut qu'il avoit erré, si batit sa coulpe et bouta en sa manche tout secrètement ung pain bis et l'apporta en son hostel; et en remembrance le pendit en une corde en sa grant sale, et ne retourna plus à la maison de son voisin comme il avoit fait au paravant. Pareillement ung jour entre les aultres, lui qui estoit homme de déduit, comme il estoit aux champs, et que ses levriers eussent mis ung lièvre à chace, il picque son cheval, tant qu'il peult après, et vient rataindre le lièvre, et levriers en une grant valée, où son cheval qui venoit de toute sa force faillit des quattre piez et tombe; et le dit cheval se rompit le col, dont il fut très bien esbaby. Et fut bien eureux le dit gentil homme, quant il se vit ainsi gardé de mort et d'affolure. Il eut toutesfois pour récompense le lièvre; et comme il le tint, il regarda son cheval que tant il aymoit; si lui souvint du second enseignement que son père lui avoit baillié, et que s'il en eust eu bien mémoire, il ne eust pas ceste perte, ne passé le dangier qu'il a eu bien grant. Quant il fut en sa maison, il mist au près du pain bis, à une corde, en sa sale, la peau du cheval, affin qu'il eust mémoire et remem-

brance du second advisement que son père jadis lui bailla. Ung certain temps après il lui print voulenté d'aler voyagier et veoir païs, si disposa ses besongnes à ce, et print de la finance dont il avoit largement; et chercha maintes contrées, et se trouva en diverses régions et places, dont en la fin il fist résidence en l'ostel d'un grant seigneur, d'une longtaine et bien estrange marche; et se gouverna si haultement et si bien léans que le seigneur fut bien content de lui bailler sa fille en mariaige, jasoit qu'il n'eust seulement congnoissance de lui fors de ses louables meurs et vertuz. Pour abbrégier, il fiança la fille de ce seigneur et vint le jour des nopces. Et quant il cuida la nuyt couchier avecques elle, on lui dist que la coustume du païs estoit de point coucher la première nuyt avecques sa femme, et qu'il eust patience jusques à lendemain : Puis que c'est la coustume, dit il, je ne quiers jà qu'on la rompe pour moy. Son espousée fut menée couchier en une chambre, et lui en une autre, après les dances; et de bien venir il n'y avoit que une paroy entre ces deux chambres, qui n'estoit que de terre. Si s'advisa pour veoir la contenance, de faire ung pertuys de son espée, par dedens la paroy, et vit très bien et à son aise son espousée se bouter ou lit; et vit aussi, ne demoura guères après, le chappellain de léans qui se vint bouter auprès d'elle pour lui faire compagnie, affin qu'elle n'eust paour; ou comme j'espère, pour faire l'essay ou prendre la disme des cordeliers, comme dessus

est touchié. Nostre bon gentil homme, quant il vit cet appareil, pensez qu'il eut bien des estouppes en sa quenoille; et lui vint tantost en mémoire le troisième advisement que son père lui donna avant son trespas, lequel il avoit mal retenu. Toutesfois il se reconforta et print couraige, et dist bien en soy mesmes que la chose n'est pas si avant qu'il n'en saille bien. A lendemain, le bon chappellain, son lieutenant pour la nuyt, et son prédécesseur, se leva de bon matin, et d'aventure il oublia ses brayes soubz le chevet du lit à l'espousée. Et nostre bon gentil homme, sans faire semblant de rien, vint au lit d'elle et la salua gracieusement, comme il savoit bien faire, et trouva façon de prendre les brayes du prestre sans qu'il fust percéu d'ame. On fist grant chière tout ce jour; et quant vint au soir, le lit de l'espousée fut paré et ordonné tant richement qu'à merveilles, et elle y fut couchée. Si dist on au sire des nopces que meshuy, quant il lui plaira il pourra bien couchier avec sa femme. Il estoit fourny de responce et dist au père et à la mère et aux parens qu'ilz le voulsissent ouyr : Vous ne savez, dist il, qui je suis, ne à qui vous avez donné vostre fille, et en ce m'avez fait le plus grant honneur que jamais fut fait à jeune gentil homme estrangier, dont je ne vous sauroye assez mercier. Néantmains toutesfois, j'ay conclut en moy mesmes, et suis à ce résolu de jamais couchier avecques elle tant que je lui auray monstré et à vous aussi qui je suis, quelle

chose j'ay, et comment je suis logié. Le père print tantost la parolle et dist : Nous savons très bien que vous estes noble homme et de hault lieu, et n'a pas mis Dieu en vous tant de belles vertus sans les acompaignier d'amis et de richesses. Nous sommes contens de vous, ne laissez jà à parfaire et à acomplir vostre mariaige; tout à temps saurons nous plus avant de vostre estat quant il vous plaira. Pour abbrégier, il voua et jura de non jamais couchier avecques elle se n'estoit en son hostel, et lui ameneront son père et sa mère, et plusieurs de ses parens et amis. Il fit mettre son hostel à point pour les recevoir, et y vint ung jour devant eulz. Et tantost qu'il fut descendu, il print les brayes du prestre qu'il avoit, et les pendit en sa sale auprès du pain bis et de la peau de cheval. Très grandement furent recéuz et festoyez les parens et amis de nostre bonne espousée ; et furent bien esbahyz de veoir l'ostel d'ung si jeune gentil homme si bien fourny de vaisselle, de tapisserie, et de tout autre meuble ; et se réputoyent bien eureux d'avoir si bien aliée leur belle fille. Comme ilz regardoient par léans, ilz vindrent en la grant sale qui estoit tendue de belle tapisserie, et perçéurent au milieu le pain bis, la peau de cheval et unes brayes qui pendoient, dont ilz furent moult esbahys, et en demandèrent la signifiance à leur hoste. Le sire des nopces leur dist que voulentiers il leur dira la cause et tout ce qui en est quant ilz auront mengié. Le disner fust prest

et Dieu scait qu'ilz furent bien serviz. Ils n'eurent pas si tost disné qu'ilz ne demandèrent l'interprétacion, et la signifiance et le mistère du pain bis et de la peau du cheval, etc. Et le bon gentil homme leur compta bien au long et dist que son père estant au lit de la mort, comme dessus est narré, lui avoit baillié troys enseignemens. Le premier fut que je ne me trouvasse jamais tant en lieu, que on me servist de pain bis. Je ne retins pas bien ceste doctrine ; car puis sa mort je hantay tant ung mien voisin qu'il se bouta en jalousie pour sa femme, et en lieu de pain blanc de quoy je fuz servi long temps, on me servit de bis ; et en mémoire et approbacion de la vérité de cest enseignement, j'ay là fait mettre ce pain bis. Le deusiesme enseignement que mon père me bailla, fut que jamais je ne courusse mon cheval en la valée. Je ne le retins pas bien ung jour qui passa, si m'en print mal, car en courant en une valée, après le liévre et mes chiens, mon cheval chéut et se rompit le col, et à peu que je ne fuz très bien blessé. Si eschappé de belle mort, et en mémoire de ce est là pendue la peau du cheval qu'alors je perdy. Le troisième enseignement et advisement que mon père, dont Dieu ait l'âme, me bailla si fut que jamais je ne espousasse femme d'estrange région. Or ay je failly et vous diray comment il m'en est prins : il est bien vray que la première nuyt que vous me refusastes le couchier avecques vostre

fille qui cy est, je fuz logié en une chambre au plus près de la sienne; et pource que la paroy qui estoit entre elle et moy n'estoit pas trop forte, je la pertuisay de mon espée; et vy venir couchier avecques elle le chapellain de vostre hostel qui soubz le chevet du lit oublia ses brayes, le matin quant il se leva; lesquelles je recouvray, et sont celles que véez là pendues, qui tesmoignent et appreuvent la cronique vérité du troysiesme enseignement que mon feu père jadis me bailla, lequel je n'ay pas bien retenu ne mis en ma mémoire; mais affin que plus en la faulte des trois advis précédens ne renchoie, ces troys bagues que voyez me feront doresenavant saige. Et pource que la Dieu mercy je ne suis pas tant obligé à vostre fille qu'elle ne me puisse bien quitter, je vous prie que la remenez et retournez en vostre marche, car jour que je vive ne me sera de plus près; mais pource que je vous ay fait venir de loing et vous ay bien voulu monstrer que je ne suis pas homme pour avoir le remenant d'ung prestre, je suis content de paier voz despens. Les aultres ne scéurent que dire qui se voyent concluz et leur tort, voiant aussi qu'ilz sont moult loing de leur marche, et de leurs pays, et que la force n'est pas leur en ce lieu, si furent contens de prendre de l'argent pour leurs despens et eulz en retourner; dont ilz vindrent, et qui plus y a mis plus y a perdu. Par ce compte avez ouy que les

trois advis que le bon père bailla à son fils ne sont pas de oublier, si les retienne chascun pour autant qu'il sent qu'ilz luy peuvent touchier.

LA LIIIe NOUVELLE.

PAR MONSEIGNEUR L'AMANT DE BRUCELLES.

(LE QUIPROQUO DES ÉPOUSAILLES.)

N'a guères que en l'église de saincte Goule à Brucelles, estoient en ung matin plusieurs hommes et femmes qui devoient espouser à la première messe, qui se dit entre quatre et cinq heures ; et entre les aultres choses ilz devoient entreprendre ce doulx et bon estat de mariaige, et promettre en la main du prestre ce que pour rien ne vouldroyent trespasser. Il y avoit ung jeune homme et une jeune fille qui n'estoient pas des plus riches, mais bonne voulenté avoient qui estoient auprès l'ung de l'autre, et n'attendoient fors que le curé les appellast pour espouser. Auprès d'eulz aussi y avoit ung homme ancien et une femme vieille qui grant chevance et foison de richesses avoient, et par convoitise et grant désir de plus avoir, avoient promis foy et loyauté l'ung

vers l'autre, et pareillement attendoient à espouser à ceste première messe. Le curé vint et chanta ceste messe très désirée; et en la fin, comme il est de coustume, devant luy se misdrent ceulx qui espouser devoient, dont il y avoit plusieurs aultres, sans les quatre dont je vous ay compté. Or devez vous savoir que ce bon curé qui tout prest estoit devant l'autel, pour faire et acomplir le mystère des espousailles estoit borgne, et avoit, ne scay par quel meschief, puis peu de temps en cà perdu ung oeil. Et n'y avoit aussi guères grant luminaire en la chapelle ne sur l'autel; c'estoit en yver et faisoit brun et noir. Si faillit à choisir, car quant vint à besongnier et à espouser, il print le vieil homme riche et la jeune fille povre et les joignit par l'anneau du moustier semble. D'autre costé il print aussi le jeune homme povre et l'espousa à la vieille femme, et ne s'en donnèrent oncques garde en l'église, ne les hommes ne les femmes, dont ce fut grant merveille, par espécial des hommes, car ilz osent mieulx lever l'oeil et la teste, quant ils sont devant le curé à genoulz que les femmes qui sont à ce coup simples et coyes, et n'ont le regard fichié qu'en terre. Il est de coustume que au saillir des espousailles, les amys de l'espousé prennent l'espousée et l'emmainent. Si fut la povre jeune fille à l'hostel du riche homme menée, et pareillement la vieille riche fut amenée en la povre maisonnette du jeune gentil compaignon. Quant la jeune espousée se trouva en la court et en la grant

sale de l'omme qu'elle avoit par mesprinse espousé, elle fut bien esbahye et congnéut bien tantost qu'elle n'estoit pas partie de léans ce jour. Quant elle fut arrière en la chambre à parer qui estoit bien tendue de belle tapisserie, elle vit le beau grant feu, la table couverte où le beau desjuner estoit tout prest; elle vit le beau buffet bien fourny et garny de vaisselle, si fut plus esbahye que par avant, et de ce se donne plus grant merveille qu'elle ne congnoist ame de ceulx qu'elle ouyoit parler. Si fut tantost désarmée de ses aournemens où elle estoit bien enfermée et bien embrunchée. Et comme son espousé la vit au descouvert et les autres qui là estoyent, croyez qu'ilz furent autant surprins que se cornes leur fussent venues : Comment, dit l'espousé, est ce cy ma femme? nostre Dame, je suis bien eureux, elle est bien changée depuis hier, je croy qu'elle a esté à la fontaine de Jouvence. Nous ne savons, dirent ceulx qui l'avoient amenée dont elle vient, ne que on lui a fait; mais nous savons certainement que c'est celle que vous avez huy espousée, et que nous prismes à l'autel; car oncques puis ne nous partit des bras. La compaignie fut bien esbahye et longuement sans mot dire, mais qui fut simple et esbahie la povre espousée estoit toute desconfortée, et pleuroit des yeulx tendrement, et ne scavoit sa contenance; elle aymast trop mieulx se trouver avec son amy qu'elle cuidoit bien avoir espousé à ce jour. L'espousé la voyant se desconforter, en eut pitié et lui

dist : M'amie, ne vous desconfortez jà, vous estes arrivée en bon hostel, se Dieu plaist, et n'ayez doubte, on ne vous y fera jà desplaisir ; mais dictes moy, s'il vous plaist, qui vous estes, et à vostre advis dont vous venez icy. Quant elle l'ouyt si courtoisement parler, elle s'asséura ung peu, et luy nomma son père et sa mère, et lui dist qu'elle estoit de Brucelles, et avoit fiancé ung tel qu'elle lui nomma, et elle le cuidoit bien avoir espousé. L'espousé et tous ceulx qui là estoient commencèrent bien fort à rire, et dirent que le curé leur a fait ce tour : Or loué soit Dieu, dist l'espousé, de ce change, je n'en voulsisse pas tenir bien grant chose. Dieu vous a envoiée à moy, et je vous prometz par ma foy, de vous tenir bonne et loyale compaignie. — Nenny, ce dist-elle en pleurant moult tendrement, vous ne estes pas mon mary. Je vueil retourner devers celui à qui mon père m'avoit donnée. — Et ainsi ne fera pas, dit-il, je vous ay espousée en saincte église, vous n'y pouvez contredire ne aller en l'encontre ; vous estes et demourerez ma femme, et soyez contente, vous estes bien eureuse. J'ay là Dieu mercy de biens et des richesses assez, dont vous serez dame et maistresse, et vous feray bien jolye. Il la prescha tant et ceulx qui là estoient, qu'elle fut contente d'obéir à son commandement. Si desjeunèrent légièrement et puis se couchèrent ; et fist le vieil homme du mieulx qu'il scéust. Or retournons à nostre vieille femme et au jeune compaignon. Pour abbrégier, elle fut menée en

l'ostel du père à la fille qui à ceste heure est couchée avecques le vieil homme. Quant elle se trouva léans, elle cuida bien enraigier de dueil, et dist tout hault : Et que fais-je céans? que ne me maine l'en à ma maison, ou à l'ostel de mon mary? L'espousé qui vit ceste vieille et l'ouyt parler, fut bien esbahy, ne doubtez si furent son père et sa mère, et tous ceulx de l'assemblée. Si saillit avant le père à la fille de léans qui congnéut la vieille, et savoit très bien parler de son mariaige, et dist : Mon filz, on vous a baillié la femme d'ung tel et croyez qu'il a la vostre ; et ceste faulte vient par nostre curé qui voit si mal ; et ainsi m'aist Dieu, jasoit ce que je feusse loing de vous, quant vous espousastes, si me cuyday je apercevoir de ce change. — Et qu'en doiz-je faire? dist l'espousé. — Par ma foy, dist son père, je ne m'y congnois pas bien, mais je fais grant doubte que vous ne puissiez avoir aultre femme. — Sainct Jehan, dit la vieille, je n'ay cure d'ung tel chétif! je seroye bien eureuse d'avoir ung tel jeune galant qui n'auroit cure de moy, et me despendroit tout le mien, et se j'en sonnoye mot encores auroye-je la torche. Ostez, ostez, mandez vostre femme et me laissez aller où je doy estre. — Nostre Dame, dist l'espousé, se je la puis recouvrer, je l'ayme trop mieulx que vous, quelque povre qu'elle soit, mais vous ne vous en irez pas, se je ne la puis finer. Son père et aucuns de ses parens vindrent à l'ostel, où la vieille voulsist bien estre ; et vindrent

trouver la compaignie qui desjunoit au plus fort, et faisoient le chaudeau pour porter à l'espousé et à l'espousée. Ilz comptèrent tout leur cas et on leur respondit : Vous venez trop tart, chascun se tienne à ce qu'il a, le seigneur de céans est content de la femme que Dieu lui a donnée, il l'a espousée et n'en veult point d'aultre. Et ne vous en doubtez jà vous ne fustes jamais si eureux que d'avoir fille alliée en si haut lieu, ny en si hault endroit; vous en serez une fois tous riches. Ce bon père retourne à son hostel, et vient faire son rapport. La vieille femme cuida bien enraiger de dueil et dist : Par dieu la chose ne demourera pas ainsi, ou la justice me fauldra. Se la vieille estoit bien mal contente, encores l'estoit bien autant ou plus le jeune espousé qui se veoit frustré de ses amours ; et encores l'eust il légièrement passé s'il eust péu finer de la vieille à tout son argent, mais il convint la laisser aller en sa maison. Si fut conseillée de la faire citer par devant monseigneur de Cambray, et elle pareillement fist citer le vieil homme qui la jeune femme avoit ; et ont commencé ung très gros procès dont le jugement n'est pas encores rendu, si ne vous en scay que dire plus avant.

LA LIVe NOUVELLE,

PAR MAHIOT D'AUQUESNE.

(L'HEURE DU BERGER.)

Ung gentil chevalier de la conté de Flandres, jeune, bruiant, jousteur, danceur et bien chantant, se trouva ou pays de Haynault, en la compaignie d'ung autre chevalier de sa sorte, et demourant ou dit pays qui le hantoit trop plus que la marche de Flandres où il avoit sa résidence belle et bonne. Mais, comme souvent il advient, amours estoient cause de sa retenance, car il estoit féru très bien et au vif d'une très belle damoiselle de Maubeuge, et à ceste occasion Dieu scait qu'il faisoit trop souvent joustes, mommeries et banquetz; et généralement tout ce qu'il savoit qui péust plaire à sa dame, à lui possible il le faisoit. Il fut assez en grâces pour ung temps, mais non pas si avant qu'il eust bien voulu. Son compaignon le chevalier de Haynault, qui

savoit tout son cas, le servoit au mieulx qu'il povoit, et ne tenoit pas à sa diligence que ses besongnes ne feussent bien bonnes et meilleures qu'elles ne furent. Qu'en vauldroit le long compte, le bon chevalier de Flandres ne scéut oncques tant faire, ne son compaignon aussi, qu'il péust obtenir de sa dame le gracieux don de mercy. Ainçoys la trouva en tout temps rigoreuse, puis qu'il lui tenoit langaige sus ces termes ; et force lui fut toutesfois, ses besongnes estantes comme vous ouyez, de retourner en Flandres. Si print ung gracieux congié de sa dame et lui laissa son compaignon, lui promist aussi s'il ne retournoit de brief de lui souvent escripre, et mander de son estat. Et elle lui promist de sa part lui faire savoir de ses nouvelles. Advint certain jour après, que nostre chevalier fut retourné en Flandres, que sa dame eut voulenté d'aler en pélerinaige, et disposa ses besongnes à ce. Et comme le chariot estoit devant son hostel, et le charreton dedens, qui estoit un beau compaignon et fort, et qui viste l'adouboit, elle lui getta un coussin sur la teste, et le fist cheoir à pates et puis commença à rire très fort et bien hault. Le charreton se sourdit et la regarda rire, et puis dist : Par Dieu, ma damoiselle, vous m'avez fait cheoir, mais croyez que je m'en vengeray bien, car avant qu'il soit nuyt, je vous feray tumber. — Vous n'estes pas si mal gracieux, dit elle. Et, en ce disant, elle prent ung aultre coussin, que le charreton ne s'en donnoit de

garde, et le fait arrière cheoir comme devant; et s'elle rioit fort par avant, elle ne s'en faignoit pas à ceste heure : Et qu'esse cy, dist le charreton, ma damoiselle, vous en voulez à moy, faictes; par ma foy, se je fusse emprès vous, je n'attendroye pas de moy vengier aux champs. — Et que feriez vous? dit elle. — Se j'estoye en hault, je le vous diroye, dit il. — Vous feriez merveille, dist elle, à vous ouyr parler; mais vous ne vous y oseriez trouver. — Non, dist il, et vous le verrez. Adonc il saillit jus du chariot et entra dedens l'ostel, et monta en hault où ma damoiselle estoit en cotte simple, tant joyeuse qu'on ne pourroit plus; il la commença d'assaillir, et pour abbrégier le conte, elle fut contente qu'il lui tollist ce que par honneur donner ne lui povoit. Cela se passa, et au terme acoustumé elle fist un très beau petit charreton, ou pour mieulx dire ung très beau petit filz. La chose ne fut pas si secrète que le chevalier de Haynault ne le scéust tantost, dont il fut bien esbahy; il escripvit bien en haste par ung propre messagier à son compaignon en Flandres, comment sa dame avoit fait ung enfant à l'aide d'ung charreton. Pensez que l'autre fut bien esbahy d'ouyr ces nouvelles. Si ne demoura guères qu'il vint en Haynault, devers son compaignon, et lui pria qu'ilz allassent veoir sa dame et qu'il la veult trop bien tensier et lui dire la lascheté et néanteté de son cueur, combien que pour son meschief advenu, elle ne se montrast encores

guères à ce temps, si trouvèrent façon ces deux gentilz chevaliers, par moyens subtilz, qu'ilz vindrent ou lieu et en la place où elle estoit. Elle fut bien honteuse et desplaisante de leur venue, comme celle qui bien scait qu'elle n'aura d'eulz autre chose qui lui plaise ; au fort elle se asséura, et les recéut comme sa contenance et sa manière lui apporta. Ilz commencèrent à deviser d'unes et d'aultres matières ; et nostre bon chevalier de Flandres va commencer son service et lui dist tant de villennie qu'on ne pourroit plus : Or estes vous bien, dit-il, la femme du monde la plus reprouchée et mains honnourée ; et avez monstré la grant lacheté de vostre cueur, qui vous estes abandonnée à ung grant villain charreton, tant de gens de bien vous ont offert leur service et vous les avez tous reboutez. Et pour ma part, vous savez que j'ay fait pour vostre grâce acquérir ; et n'estoye-je pas homme pour avoir ce butin aussi bien ou mieulx que ung paillart charreton qui ne fist oncques rien pour vous. — Je vous requiers et prie, dist elle, Monseigneur, ne m'en parlez plus, ce qui est fait ne peut aultrement estre ; mais je vous dis bien que si vous fussiez venu à l'eure du charreton que autant eussé-je fait pour vous que je fiz pour luy. — Est-ce cela, dist il, sainct Jehan, il vint à bonne heure, le dyable y ait part, quant je ne fus si eureux que de savoir vostre heure. — Vraiement, dit elle, il vint à l'heure qu'il falloit venir. — Au déable, dit il, de l'heure, de

vous aussi, et de vostre charreton. Et à tant se part et son compaignon le suyt, et oncques puis n'en tint compte et à bonne cause.

LA LVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(L'ANTIDOTE DE LA PESTE.)

L'année du pardon de Romme derrain passé, estoit ou Daulphiné la pestillence si grande et si horrible et si espouventable que la pluspart des gens de bien abandonnèrent et laissèrent le pays. Durant ceste persécution, une belle, gente et jeune fille se sentit ferue de la maladie; et incontinent se vint rendre à une sienne voisine, femme de bien et de grant façon, et desjà sur l'aage, et lui compta son piteux cas. La voisine, qui estoit femme saige et asséurée, ne s'effroia de rien que l'autre lui comptast, mesmes eut bien tant de couraige et d'asséurance, et de hardiesse en elle, qu'elle la conforta de parolle et de tant peu de médecine qu'elle savoit : Hélas, ce dit la jeune fille malade, ma belle voisine, j'ay grant regret que force m'est aujourduy d'abandon-

ner et laisser ce monde et les beaus et bons passetemps que j'ay euz assez longuement; mais encores, par mon serment, à dire entre vous et moy, mon plus grant regret est qu'il fault que je meure sans coup frapper, et sans savoir et sentir des biens de ce monde; telz et telz m'ont maintesfois priée, et si les ay refusez tout plainement, de quoy il me desplaist; et croyez se j'en péusse finer d'ung à ceste heure, il ne m'eschapperoit jamais devant qu'il m'eust monstré comment je fuz gaingnée. L'on me fait entendant que la façon du faire est tant plaisante et tant bonne que je plains et complains mon gent et jeune corps, qu'il fault pourrir sans avoir eut ce désiré plaisir. Et à la vérité dire, ma bonne voisine, il me semble se je péusse quelque peu sentir avant ma mort, ma fin en seroit plus aisée et plus légière à passer, et à mains de regret. Et qui plus est, je croy que ce me pourroit estre médicine et cause de guérison. — Pléust à Dieu, dist la vieille, qu'il ne tenist à autre chose, vous seriez tost guérie, se me semble; car Dieu mercy, nostre ville n'est pas encores si desgarnie de gens que on n'y trouvast ung gentil conpaignon pour vous servir à ce besoing. — Ma bonne voisine, dist la jeune fille, je vous requiers que vous aillez devers ung tel, qu'elle luy nomma, qui estoit ung très beau gentil homme, et qui autresfois avoit esté amoureux d'elle, et faictes tant qu'il vienne icy parler à moy. La vieille se mist au chemin, et fist tant qu'elle trouva

ce gentilhomme, et l'envoya en sa maison. Tantost qu'il fut léans, la jeune fille, à cause de la maladie plus et mieux coulourée, lui saillit au col et le baisa plus de vingt fois. Le jeune filz plus joyeux qu'onques mais, de veoir celle qui tant avoit aymée ainsi vers lui abandonnée, la saisit sans demeure, et lui monstra ce que tant désiroit. Assavoir s'elle fut honteuse de lui requerre et prier de continuer ce qu'il avoit commencé. Et pour abbréger, tant lui fist elle recommencer qu'il n'en péult plus. Quant elle vit ce, comme celle qui n'en avoit son saoul, elle lui osa bien dire : Mon amy, vous m'avez maintesfois priée de ce dont je vous requiers aujourduy, vous avez fait ce qu'en vous est, je le scay bien. Toutesfois je ne scay que j'ay ne qu'il me fault, mais je congnois que je ne puis vivre se quelcun ne me fait compaignie en la façon que m'avez fait ; et pourtant, je vous prie que vueillez aler vers ung tel et l'amenez icy, si chier que vous avez ma vie. — Il est bien vray, m'amie, je le scay bien qu'il fera ce que vous vouldrez. Ce gentil homme fut bien esbay de ceste requeste, toutesfois pource qu'il avoit tant labouré que plus n'en povoit, il fut content d'aler quérir son compaignon et l'amena devers celle qui tantost le mist en besongne, et le laissa ainsi que l'autre. Quant elle l'eut maté comme son compaignon, elle ne fut pas mains privée de lui dire son couraige, mais lui pria, comme elle avoit fait l'autre, d'amener vers elle ung autre gentil-

homme, il le fist. Or sont jà troys qu'elle a laissez et desconfiz par force d'armes; mais vous devez savoir que le premier gentil homme se sentit malade et féru de l'espidimie; tantost qu'il eut mys son compaignon en son lieu, et s'en alla hastivement vers le curé, et tout le mieulx qu'il scéut se confessa, et puis mourut entre les bras du curé. Son compaignon, le deusiesme venu, tantost aussi que au tiers il eut baillié sa place, il se sentit très malade, et demanda par tout après celui qui estoit jà mort; et vint rencontrer le curé pleurant et démenant grant deul qui lui compta la mort de son bon compaignon: Ah monseigneur le curé, dist il, je suis féru tout comme lui, confessez moy. Le curé en grant crainte se despescha de le confesser. Et quant ce fut fait, ce gentil homme malade, à deux heures près de sa fin, s'en vint à celle qui lui avoit baillé le coup de la mort, et à son compaignon aussi, et là trouva cellui qu'il y avoit mené, et lui dist: Mauldicte femme, vous m'avez baillé la mort et pareillement à mon compaignon. Vous estes digne de estre brulée et arse et mise en cendres. Toutesfois je le vous pardonne, priant à Dieu qu'il le vous vueille pardonner. Vous avez l'espidimie et l'avez bailliée à mon compaignon qui en est mort entre les bras du prestre, et je n'en ay pas mains. Il se partit à tant et s'en alla mourir une heure après, en sa maison. Le trosiesme gentil homme qui se veoit en l'espreuve où ses deux compaignons estoient mors,

n'estoit pas des plus asséurez. Toutesfois il print couraige en soy-mesmes et mist paour et crainte arrière ; et s'asséura comme celui qui en beaucoup de périlz et de mortelz assaulx s'estoit trouvé ; et vint au père et à la mère de celle qui avoit decéuz ses deux compaignons, et leur compta la maladie de leur fille et qu'on y print garde. Cela fait, il se conduisit tellement qu'il eschappa du grant péril où ses deux compaignons estoient mors. Or devez vous savoir que quant ceste ouvrière de tuer gens fut ramenée en l'ostel de son père, tandiz qu'on lui faisoit ung lit pour reposer et la faire suer, elle manda secrètement le filz d'ung cordonnier son voisin, et le fist venir en l'estable des chevaulx de son père et le mist en euvre comme les aultres, mais il ne vesquist pas quatre heures après. Elle fut couchée en ung lit, et la fist-on beaucoup suer. Et tantost lui vindrent quatre boces dont elle fut très bien guérie, et tien qui en auroit à faire qu'on la trouveroit aujourduy ou renc de noz cousines, en Avignon, à Beaucaire, ou aultre part. Et dient les maistres qu'elle eschappa de mort à cause d'avoir sentu des biens de ce monde, qui est notable et véritable exemple à plusieurs jeunes filles de point refuser ung bien quant il leurs vient.

LA LVI[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.)

N'a guères qu'en ung bourcg de ce royaume, en la duchié d'Auvergne, demouroit ung gentil homme; et de son maleur avoit une très belle jeune femme, et de sa bonté devisera mon compte. Ceste bonne damoiselle s'accointa d'ung curé qui estoit son voisin de demie lieue, et furent tant voisins et tant privez l'ung de l'autre que le bon curé tenoit le lieu du gentil homme toutes les fois qu'il estoit dehors. Et avoit ceste damoiselle une chamberière qui estoit secrétaire de leur fait, laquelle portoit souvent nouvelles au curé et l'advisoit du lieu et de l'eure pour comparoir séurement devers sa maistresse. La chose ne fut pas en la parfin si bien celée que mestier eust esté à la compaignie; car ung gentil homme parent de celui à qui ce deshonneur

ce faisoit, fut adverti du cas, et en advertit celuy à qui plus il touchoit en la meilleure façon et manière qu'il scéust et péut. Pensez que ce bon gentil homme, quant il entendit que sa femme s'aidoit en son absence de ce curé, qu'il n'en fut pas content, et se n'eust esté son cousin, il en en eust prins vengence criminelle et de main mise, si tost qu'il en fut adverti. Toutesfois il fut content de différer sa voulenté jusques à tant qu'il l'eut prins au fait et l'ung et l'autre. Si conclurent, lui et son cousin, d'aler en pélerinaige à quatre ou six lieues de son hostel, et de y mener ce curé pour mieulx soy donner garde des manières qu'ilz tiendroient l'ung vers l'autre. Au retourner qu'ilz firent de ce voyage où monseigneur le curé servit amours de ce qu'il péut, c'est assavoir de oeillades, et d'aultres telles menues entretenances, le mary se fist mander quérir par ung messagier affaictié, pour aler vers ung seigneur du pays; il fist semblant d'en estre mal content et de soy partir à regret; néantmains puisque le bon seigneur le mande, il n'oseroit désobéir. Si part et s'en va, et son cousin, l'autre gentil homme, dit qu'il lui feroit compaignie, car c'est assez son chemin pour retourner en son hostel. Monseigneur le curé et ma damoiselle ne furent jamais plus joyeux que d'ouyr ceste nouvelle : si prindrent conseil et conclusion ensemble que le curé se partira de léans et prendra son congié affin que nul de léans n'ayt suspicion sur lui, et environ la mynuyt, il retournera et

entrera vers sa dame par le lieu acoustumé. Et ne demoura guères puis ceste conclusion prinse que nostre curé se partit de léans, et dist adieu. Or devez vous savoir que le mary et le gentil homme son parent estoient en embusche, en ung destroit par où nostre curé devoit passer; et ne povoit aller ne venir par aultre lieu sans soy trop destourner de son droit chemin. Ilz virent passer nostre curé et leur jugeoit le cueur qu'il retourneroit la nuyt dont il estoit party; et aussi c'estoit son intencion. Ilz le laissèrent passer sans arrester ne dire mot, et s'advisèrent de faire en ce destroit ung très beau piège, à l'ayde d'aucuns paysans qui les servirent à ce besoing. Ce piège fut en haste bel et bien fait; et ne demoura guères que ung loup passant pays ne s'attrappast léans. Tantost après vécy maistre curé qui vient, la robe courte vestue et portant le bel espieu à son col. Et quant vint à l'endroit du piège, il tumba là dedans, avecques le loup, dont il fut bien esbahy. Et le loup qui avoit fait l'essay, n'avoit pas mains de paour du curé que le curé avoit de luy. Quant noz deux gentilz hommes virent que maistre curé estoit avec le loup logié, ilz en firent joye merveilleuse; et dist bien cellui à qui le fait plus touchoit, que jamais ne partira en vie, et qu'il l'occira léans. L'autre le blasma de ceste voulenté, et ne se veult accorder qu'il meure, mais trop bien est-il content qu'on lui trenche ses génitoires. Le mary touteffois le veult avoir mort. En cest es-

trif demourèrent longuement, attendans le jour et qu'il fist cler. Tandiz que cest estrif se faisoit, ma damoiselle qui attendoit son curé ne savoit que penser de quoy il tardoit tant, si se pensa d'y envoier sa chamberière, affin de le faire advancier. La chamberière tirant son chemin vers l'ostel du curé, trouva le piège et tumba dedens avecques le loup et le curé : Ha ! dit le curé, je suis perdu, mon fait est descouvert ; quelqu'ung nous a pourchacié ce passaige. Le mary et le gentil homme son cousin qui tout entendoyent et véoient, estoient tant aises qu'on ne pourroit plus ; et se pensèrent, comme se le sainct esperit leur eust revelé, que la maistresse pourroit bien suyr la chamberière, à ce qu'ilz entendirent d'elle, que sa maistresse l'envoyoit devers le curé pour savoir qui le tardoit tant de venir oultre l'eure prinse entre eulz deux. La maistresse voyant que le curé et la chamberière ne retournoient point, et de paour que la chamberière et le curé ne fissent quelque chose à son préjudice, et qu'ilz se pourroient rencontrer ou petit boys qui estoit à l'endroit où le piège estoit fait, si conclut qu'elle yra veoir s'elle en ourra nulles nouvelles. Et tira pays vers l'ostel du curé, et elle venue, à l'endroit du piège tumba dedens la fosse avecques les aultres. Il ne fault jà demander, quant ceste compaignie se vist ensemble, qui fut le plus esbahy, et se chascun faisoit sa puissance de soy tirer de la fosse ; mais c'est pour néant, chascun d'eulx se répute mort et deshonnouré. Et

les deux ouvriers, c'est assavoir le mary de la damoiselle et le gentil homme son cousin, vindrent au dessus de la fosse saluer la compaignie, en leur disant qu'ilz fissent bonne chière, et qu'ilz aprestéroient leur desjuner. Le mary, qui mouroit et enrageoit de faire ung coup de sa main, trouva façon par ung subtil móyen d'envoyer son cousin veoir que faisoient leurs chevaulx qui estoient en ung hostel assez près ; et tandiz qu'il se trouva descombré de lui, il fist tant, à quelque meschief que ce fust, qu'il eut de l'estrain largement, qu'il avala dedens la fosse, et y bouta le feu ; et là dedens brula la compaignie, c'est assavoir la femme, le curé, la chamberière et le loup. Après ce, il se partit du païs et manda vers le roy quérir sa rémission, laquelle il obtint de légier. Et disoient aucuns que le roy déust dire qu'il n'y avoit dommaige que du povre loup qui fut brulé qui ne povoit mais du meffait des aultres.

LA LVII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LE FRÈRE TRAITABLE.)

Tandiz que l'on me preste audience et que ame ne s'avance quant à présent de parfournir ceste glorieuse et édifiante euvre de cent nouvelles, je vous compteray ung. cas qui puis naguères est advenu ou Daulphiné, pour estre mis au renc et ou nombre des dictes cent nouvelles. Il est vray que ung gentilhomme du dit Daulphiné avoit en son hostel une sienne seur environ de l'eage de dix-huit à vingt ans; et faisoit compaignie à sa femme qui beaucoup l'aymoit et tenoit chière, et comme deux seurs se doivent contenir et maintenir ensemble elles se conduisoient. Advint que ce gentilhomme fut semons d'un sien voisin, lequel demouroit à deux petites lieues de luy, de le venir veoir lui et sa femme et sa seur. Il y allèrent, et Dieu scait la chère qu'ilz

firent ; et comme la femme de celui qui festoioit la compaignie menoit à l'esbat la soeur et la femme de nostre gentilhomme, après soupper, devisant de plusieurs choses, elles se vindrent rendre à la maisonnette d'ung bergier de léans, qui estoit auprès d'ung large et grant parc à mettre les brebis, et trouvèrent là le maistre bergier qui besongnoit entour de ce parc. Et, comme femmes scevent enquérir de maintes et diverses choses, lui demandèrent s'il avoit point froit léans. Il respondit que non et qu'il estoit plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées. Et tant vindrent d'unes parolles à autre par motz couvers, que leurs devises vindrent à toucher du train de derrière. Et le bon bergier qui n'estoit ne fol ne esperdu, leur dist que par la mort bieu il oseroit bien entreprendre de faire la besongne huit ou neuf fois par nuyt. Et la soeur de nostre gentilhomme qui ouyt ce propos, gettoit l'oeil souvent et menu sur ce bergier ; et de fait jamais ne cessa tant qu'elle vit son coup de lui dire qu'il ne laissast pour rien qu'il ne la vint veoir à l'ostel de son frère, et qu'elle lui feroit bonne chière. Le bergier qui la vit belle fille, ne fut pas moyennement joyeux de ces nouvelles et promist de la venir veoir. Et brief il fist ce qu'il avoit promis. et à l'eure prinse entre sa dame et lui, se vint rendre à l'endroit d'une fenestre haulte et dangereuse à monter ; toutesfois à l'aide d'une corde qu'elle lui dévala, et d'une vigne qui là estoit, il fist tant qu'il

fut en la chambre, et ne fault pas dire s'il y fut voulentiers véu. Il monstra de fait ce dont il c'etoit vanté de bouche, car avant que le jour vint il fist tant que le cerf eut huit cornes acomplies, laquelle chose la dame print bien en gré. Mais vous devez savoir et entendre que le bergier avant qu'il péust parvenir à sa dame luy failloit cheminer deux lieues de terre, et puis passer à nagier la grosse rivière du Rosne qui batoit à l'ostel où sa dame demouroit. Et quant le jour venoit, lui failloit arrière repasser le Rosne ; et ainsi s'en retournoit à sa bergerie, et continua ceste manière et ceste façon de faire une grande espace de temps, sans qu'il fust descouvert. Pendant ce temps plusieurs gentilz hommes du païs demandoient ceste damoiselle, devenue bergière, à mariaige ; mais nul ne venoit à son gré, dont son frère n'estoit pas trop content, et lui dist plusieurs fois. Mais elle estoit tousjours garnie d'excusations et de responces largement, dont elle advertissoit son amy le bergier, auquel ung soir elle promist que s'il vouloit, elle n'auroit jamais autre marry que lui. Et il dist qu'il ne demandoit aultre bien : mais la chose ne se pourroit, dist il, conduire pour vostre frère et autres voz amis. — Ne vous chaille, dit elle, laissez m'en faire, j'en cheviray bien. Ainsi promirent l'ung à l'autre, néantmains touteffoys il vint ung gentil homme qui fist arrière requérir nostre damoiselle bergière, et la vouloit avoir seulement vestue et habillée, comme à son estat appar-

tenoit, sans aultre chose. A laquelle chose le frère d'elle eust voulentiers entendu et besongnié, et cuida mener sa seur à ce qu'elle se y consentist, lui remonstrant ce que on scait faire en tel cas ; mais il n'en péut venir à chief, dont il fut bien mal content. Quant elle vit son frère indigné sur elle, elle le tire d'une part et lui dist : Mon frère, vous m'avez beaucoup parlé de moy marier à telz et à telz, et je ne me y suis voulu consentir ; dont je vous requiers que vous ne m'en sachiez nul mal gré, et me vueillez pardonner le mautalent que avez sus moy, et je vous diray autrement la raison qui à ce me meut et contraint en ce cas ; mais que me vueillez asséurer que ne m'en ferez ne vouldrez pis. Son frère lui promist voulentiers. Quant elle se vit asséurée, elle lui dist qu'elle estoit mariée autant vault, et que jour de sa vie autre homme n'auroit à mary que celui qu'elle lui monstrera annuyt, s'il veult : Je le veuil bien veoir, dit il, mais qui est il? — Vous le verrez par temps, dist elle. Quant vint à l'eure acoustumée, vécy bon bergier qui se vient rendre en la chambre de sa dame, Dieu scait comment mouillié d'avoir passé la rivière ; et le frère d'elle le regarde et veoit que c'est le bergier de son voisin ; si ne fut pas peu esbahy et le bergier encores plus qui s'en cuida fuyr quant il le vit. Demeure, demeure, dist il, tu n'as garde. Est-ce, dist il à sa soeur, celui là dont vous m'avez parlé ? — Ouy vrayement, mon frère, dit elle. — Or luy faictes, dist il, bon

feu, pour soy seichier, car il en a bon mestier ; et en pensez comme du vostre ; et vraiement, vous n'avez pas tort se vous luy voulez du bien, car il se met en grant dangier pour l'amour de vous. Et puis que voz besongnes sont en telz termes, et que vostre couraige est à cela que d'en faire vostre mary, à moy ne tiendra il pas, et mauldit soit il qui ne s'en despeschera. — Amen, dit elle, à demain qui vouldra. — Et je le vueil, dit il. Et vous bergier, dist il, qu'en dictes vous? — Tout ce qu'on veult, Il n'y a remède, dist il, vous estes et serez mon frère, aussi suis je piéça de la houlette, si doy bien avoir ung bergier à frère. Pour abbrégier le compte du bergier, le gentil homme consentit le mariaige de sa soeur et du bergier, et fut fait et les tint tous deux en son hostel, combien qu'on en parlast assez par le païs. Et quant il estoit en lieu que on lui disoit que c'estoit merveille qu'il n'avoit fait batre ou tuer le bergier, il respondoit que jamais il ne pourroit vouloir mal à rien que sa seur aymast, et que trop mieulx vouloit avoir le bergier à beau frère, au gré de sa seur, que ung aultre bien grant maistre au desplaisir d'elle. Et tout ce disoit par farce et esbatement, car il estoit et est toujours très gracieux et nouveau et bien plaisant gentil homme ; et le faisoit bon ouyr deviser de sa seur, voire entre ses amys et privez compaignons.

LA LVIII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(FIER CONTRE FIER.)

Je congnéuz au temps de ma verde et plus vertueuse jeunesse, deux gentilz hommes, beaulx compaignons, bien assouvis et adréciez de tout ce que on doit louer en ung gentil homme vertueux. Ces deux estoient tant amys, alyez et donnez l'ung à l'autre, que d'abillemens, tant pour leurs corps que leurs gens et chevaulx, tousjours estoient pareilz. Advint qu'ilz devindrent amoureux de deux belles jeunes filles, gentes et gracieuses. Et les mains mal qu'ilz scéurent firent tant qu'elles furent advertíes de leur nouvelle entreprinse. du bien, du service, de cent mille choses que pour elles faire vouldroient. Ilz furent escoutez, mais aultre chose ne s'en ensuyvit. J'espère, pour ce qu'elles estoient de serviteurs pourvéues, ou que d'amours ne se vouloient entremettre ; car à la vérité

dire, ilz estoient beaulx compaignons tous deux, et valoient bien d'estre retenus serviteurs d'ausi femmes de bien qu'elles estoient. Quoy qu'il fust toutes foys, ilz ne scéurent oncques tant faire qu'ilz fussent en grâce, dont ilz passèrent maintes nuytz, Dieu scait à quelle peine, mauldisans puis fortune, maintenant amours, et très souvent leurs dames qu'ilz trouvoient tant rigoreuses. Eulx estans en ceste raige et desmesurée langueur, l'ung dist à son compaignon : Nous voyons à l'oeil que noz dames ne tiennent compte de nous, et toutesfois nous enraigeons après, et tant plus nous monstrent de fierté et de rigueur, tant plus les désirons complaire, servir et obéir, laquelle chose est une haulte folie. Je vous requiers et prie que nous ne tenons compte d'elle em plus qu'elles font de nous, et vous verrez, s'elles pevent congnoistre que nous soyons à cela, qu'elles enraigeront après nous, comme nous faisons maintenant après elles. — Hélas ! dist l'autre, c'est bon conseil qui en pourroit venir à chief. J'ay trouvé la manière, dist le premier ; j'ay tousjours ouy dire, et Ovide le met en son livre du remède d'amours, que beaucoup et souvent faire la chose que savez, fait oublier et peu tenir compte de celle qu'on ayme, et dont on est fort féru. Si vous diray que nous ferons : faisons venir à nostre logis deux jeunes filles de noz cousines, et couchons avecques elles, et leurs faisons tant la folie que nous ne puissons les rains trainer, et puis venons devant noz dames ; au dea-

ble de l'homme qui en tiendra compte. L'autre s'i accorda, et comme il fut proposé et délibéré, il fut fait et acomply, car ilz eurent chascun une belle fille. Après ce, ilz s'en vindrent trouver devant leurs dames, en une feste où elles estoient, et faisoient en bons compaignons la roe et du fier, et se pourmenoient par devant elles, et devisoient d'ung cousté et d'aultre, et faisoyent cent mille manières pour dire nous ne tenons compte de vous, cuydans comme ilz avoient proposé que leurs dames en déussent estre mal contentes, et qu'elles les déussent rappeler maintenant ou autresfoys; mais autrement en alla, car s'ilz monstroient semblant de tenir peu compte d'elles, elles monstroient tout appertement de riens y encompter dont ilz se percéurent très bien et ne s'en savoient assez esbahyr. Si dist l'ung à son compaignon : Sces tu comment il est, par la mort bieu, noz dames ont fait la folye comme nous, et ne vois tu comment elles sont fières, elles tiennent toutes telles manières que nous faisons; si ne me croy jamais s'elles n'ont fait comme nous. Elles ont prins chascun ung compaignon et ont fait jusques à oultrance la folye; au dyable les crapaudailles! laissons les là. Par ma foy! dist l'autre, je le croy comme vous, je n'ay pas aprins de les veoir telles. Ainsy pensèrent les compaignons que leurs dames eussent fait comme eulx pource qu'il leur sembla à l'eure qu'elles n'en tenissent compte, comme ilz ne tenoient compte d'elles, mais il n'en fut riens, et est assez légier à croire.

LA LIXe NOUVELLE,

PAR PONCELET.

LE MALADE AMOUREUX.)

En la ville de sainct Omer avoit naguères ung gentil compaignon sergent de roy, lequel estoit marié à une bonne et loyale femme qui autreffois avoit esté mariée, et lui estoit demouré ung filz qu'elle avoit adroicié en mariaige. Ce bon compaignon jà soit ce qu'il eust bonne et preude femme, néantmains il s'emplioit très bien de jour et de nuyt à servir amours par tout où il povoit, et tant que à luy estoit possible. Et pour ce que en temps d'yver sourdent plusieurs fois les inconvéniens plus de légier que en aultre temps à poursuir la queste loing, il s'advisa et délibéra que il ne partiroit point de son hostel pour servir amours, car il avoit une très belle, gente et jeune fille, chamberière de sa femme

avec laquelle il trouveroit manière d'estre son serviteur. Pour abbrégier, tant fist par dons et par promesses qu'il eut octroy de faire tout ce qu'il lui plairoit, jasoit que à grant peine, pour ce que sa femme estoit tousjours sus eulz, qui congnoissoit la condicion de son mary. Ce nonobstant, amours qui veult tousjours secourir ses vrays serviteurs, inspira tellement l'entendement du bón et loyal servant qu'il trouva moyen d'acomplir son veu. Car il faignit estre très fort malade de refroidement et dist à sa femme : Très doulce compaigne, venez, je suis si très malade que plus ne puis, il me fault aler couchier, et vous prie que vous faciez tous noz gens couchier, affin que nul ne face noyse ne bruit, et puis venez en nostre chambre. La bonne damoiselle qui estoit très desplaisante du mal de son mary, fist ce qu'il commanda, et puis print beaulx draps et les chauffa et mist sus son mary après qu'il fut couchié. Et quant il fut bien eschauffé par longue espace, il dist : M'amie, il suffist, je suis assez bien, Dieu mercy, et la vostre qui en avez prins tant de peine, si vous prie que vous en venez couchier emprès moy. Elle qui desiroit la santé de son mary, fist ce qu'il commandoit et s'endormit le plus tost qu'elle péut, et assez tost après que nostre bon mary percéut qu'elle dormoit, se coula tout doulcement jus de son lit, et s'en ala combatre ou lit de sa dame la chamberière tout prest pour son veu acomplir, où il fut bien recéu et rencontré. Et tant rompirent de lances qu'ilz fu-

rent si las et si recréans qu'il convint que en beaulx bras demeurassent endormis. Et comme aucunes fois advient que quant on s'endort en aucun desplaisir ou mérencolie, au resveillier c'est ce qui vient premier à la personne, et est aucunefois mesmes cause du reveil, comme à la damoisele advint. Et jà soit ce que grant soing eust de son mary, toutesfois elle ne le garda pas bien, car elle trouva qu'il s'estoit de son lit party. Et au taster qu'elle fist sus son orillier, et en sa place, trouva qu'il y faisoit tout froit et qu'il y avoit long temps qu'il n'y avoit esté. Adonc comme toute désesperée, saillit sus et en vestant sa chemise et sa cotte simple disoit à part elle : Lasse meschante, ore es-tu une femme perdue et gastée et qui fait bien à reprouchier, quant par la négligence as laissié cest homme perdre. Hélas! pourquoy me suis-je annuyt couchée pour ainsi m'abandonner au dormir. O vierge Marie, vueillez mon cueur resjouyr, et que par ma cause il n'ait nul mal, car je me tiendroye coulpable de sa mort. Et après ces regretz et lamentacions, elle se partit hastivement, et ala quérir de la lumière; et affin que sa chamberière lui tint compaignie à quérir son mary, elle s'en alla en sa chambre pour la faire lever, et là en droit trouva la doulce paire, dormant bras à bras, et lui sembla bien qu'ilz avoient ceste nuyt travaillié, car ilz dormoient si fort qu'ilz ne s'évcillèrent point pour personne qui y entrast, ne pour lumière que on y por-

tast. Et de fait pour la joye qu'elle eut de ce que son mary n'estoit point si mal ne si desvoyé qu'elle espéroit, ny que son cueur lui avoit jugié, elle s'en alla quérir ses enfans et les varletz de l'ostel et les mena veoir la belle compaignie, et leur enjoignit expressement qu'ilz n'en féissent quelque semblant; et puis leur demanda en basset qui c'estoit ou lit de sa chamberière qui là dormoit avecques elle. Et ses enfans dirent que ce estoit leur père, et les varletz que ce estoit leur maistre. Adoncques elle les ramena dehors et les fist aler couchier, car il estoit trop matin pour eulz lever ; et aussi elle s'en alla en son lit, mais depuis ne dormit guères, tant qu'il fut heure de lever. Toutesfois assez tost après, la compaignie des vrais amans s'esveilla et se départirent l'ung de l'autre amoureusement. Si s'en retourna nostre maistre à son lit, emprès sa femme sans dire mot; et aussi ne fist-elle, et faignit de dormir, dont il fut moult joyeulx, pensant qu'elle ne scéust riens de sa bonne fortune; car il la craignoit et doubtoit à merveilles, tant pour sa paix que pour l'onneur et le bien de la fille. Et de fait se reprint nostre maistre à dormir bien fort. Et la bonne et gente damoiselle qui point ne dormoit, si tost qu'il fut heure de descouchier, se leva pour festoier son mary, et lui donna aucune chose confortative après la médecine laxative qu'il avoit prinse celle nuytée. Puis après la bonne damoiselle fist lever ses gens et appella sa chamberière et lui dist qu'elle print les

deux plus gras chappons de la chapponnière, et que les appointast très bien ; et puis qu'elle alast à la boucherie quérir la meilleure pièce de beuf qu'elle pourroit trouver, et si cuist tout à une bonne eaue, pour humer ainsi qu'elle le scauroit bien faire ; car elle estoit maistresse et ouvrière de faire bon brouet. Et la bonne fille qui de tout son cueur desiroit complaire à sa damoiselle, et encores plus à son maistre, à l'ung par amours et à l'autre par crainte, dist que très voulentiers le feroit. Cependant la damoiselle ala ouyr la messe, et au retour passa par l'ostel de son filz, dont cy dessus a esté parlé, et luy dist que venist disner avecques son mary, et si amenast avec lui troys ou quatre compaignons qu'elle lui nomma, et que son mary et elle les prioient qu'ilz venissent disner avecques eulz. Quant elle eut ce dit, elle s'en retourna à l'ostel pour entendre à la cuisine, de peur que le humeau ne fut espandu, comme par male garde il avoit esté la nuytée précédente, mais nenny ; car nostre bon mary s'en estoit allé à l'église ouyr la messe. Et tandiz que le disner s'apprestoit, le filz à la damoiselle alla prier ceulz qu'elle lui avoit nommez, qui estoyent les plus grans farceurs de toute la ville de sainct Omer. Or revint nostre maistre de la messe, et fist une grande brassie à sa femme, et lui donna le bon jour ; et aussi fist-elle à lui. Mais toutesfoys elle n'en pensoit pas mains, et lui commença à dire qu'elle estoit bien joyeuse de sa santé, dont il la remercia, et lui dist : Vraiement

je suis assez en bon point, Dieu mercy, m'amye, veu que j'estoye hyer à la vesprée, si mal disposé, et me semble que j'ay très bon appétit, si vouldroie bien aler disner, si vous voulez. Lors elle lui dist : J'en suis bien contente ; mais il fault ung peu attendre que le disner soit prest, et que telz et telz qui sont priez de disner avecques vous soyent venuz. — Priez, dit il, et à quel propos je n'en ay cure, et aymasse mieulx qu'ilz demourassent ; car ilz sont si grans farceurs que s'ilz scaivent que j'aye esté malade, ilz ne m'en feront que farcer. Au mains, belle dame, je vous prie qu'on ne leur en dye riens. Et encores aultre chose y a, que mengeront-ilz? Et elle dist qu'il ne s'en souciast et qu'ilz auroient assez à mengier, car elle avoit fait appointier et abillier les deux meilleurs chappons de léans, et une très bonne pièce de beuf, pour l'amour de luy. De laquelle chose il fut bien joyeux, et dist que c'estoit bien fait, Et tantost après allèrent venir ceulx que l'en avoit priez avecques le filz à la damoiselle. Et quant tout fut prest, ilz s'en alèrent seoir à table et firent très bonne chière, et par espécial l'oste, et buvoient souvent, et d'autant l'ung à l'autre. Et lors l'oste commença à dire à son beau filz : Jehan mon amy, je vueil que vous buvez à vostre mère, et faictes bonne chière. Adonc le filz respondit que très voulentiers le feroit. Et ainsi qu'il eut béu à sa mère, la chamberière qui servoit, survint à la table pour servir les assistens, ainsi qu'il appartenoit

comme bien et honnestement le savoit faire. Et quant la damoiselle la vit, elle l'apella et lui dist : Venez çà, ma doulce compaigne, buvez à moy et je vous plegeray Compaigne dea, dist nostre amoureux, et dont vient maintenant celle grant amour que male paix y puist mettre Dieu, vécy grant nouvelleté. — Voire vraiement, c'est ma compaigne certaine et loiale, en avez vous si grant merveille? — He dea, dist l'oste. Jehanne, gardez que vous dictes, on pourroit jà penser quelque chose entre elle et moy. — Et pourquoy ne feroit on? dist elle. Ne vous ay-je point annuyt trouvé couchié avecques elle, en son lit et dormant bras à bras? — Couchié, dist il. — Voire vraiement couchié, dist elle. — Et par ma foy, beaulx seigneurs, dit il, il n'en est riens, et ne le fait que pour me faire despit, et aussi pour donner à la povre fille blasme; car je vous prometz que oncques ne m'y trouvay. — Non dea, dist elle, vous l'orrez tantost et le vous feray tout à ceste heure dire devant vous, par tous ceulz de céans. Adonc appella ses enfans, et les varletz qui estoient devant la table, et leur demanda se ilz avoient point véu leur père couchié avecques la chamberière; et ilz dirent que ouy. Adonc leur père respondit : Vous mentez, mauvais garçons, vostre mère le vous fait dire. — Saulve vostre grace, père, nous vous y véismes couché; aussi firent noz varletz. — Qu'en dictes vous, dit la damoiselle? — Vraiement il est vray, dirent ilz. Et lors il y eut grande risée de ceulz qui là estoient. Et le

mary fut terriblement abaye ; car la damoiselle leur compta comment il s'estoit fait malade et toute la manière de faire, ainsi qu'elle avoit esté ; et comment pour les festoyer, elle avoit fait appareillier le disner et prier ses amys ; lesquelz de plus en plus renforçoient la chose dont il estoit si honteux qu'à peine sçavoit il tenir manière, et ne se scéut aultrement sauver que de dire : Or avant, puis que chascun est contre moy, il fault bien que je me taise, et que je accorde tout ce qu'on veult, car je ne puis tout seul contre vous tous. Après commanda que la table fust ostée, et incontinent graces rendues, appella son beau filz et lui dist : Jehan mon amy, je vous prie que se les aultres me accusent de cecy que me excusez en gardant mon honneur, et alez savoir à ceste povre fille que on luy doit, et la payez si largement qu'elle n'ait cause de soy plaindre, puis la faictes partir ; car je scay bien que vostre mère ne la souffreroit plus demourer céans. Le beau filz ala incontinent faire ce qui lui estoit commandé, et puis retourna aux compaignons qn'il avoit amenez, lesquelz il trouva parlans à sa mère, et la remercioient moult grandement de ses biens et de la bonne chère qu'elle leur avoit faicte, puis prindrent congié et s'en alèrent. Et les aultres demourèrent à l'ostel ; et fait à supposer que depuis en eurent maintes devises ensemble. Et le gentil amoureux ne béut point tout l'amer de son vaisseau à ce disner. A ce propoz peut-on dire de chiens, d'oyseaux, d'armes, d'a-

mours pour ung plaisir mille douleurs. Et pourtant nul ne s'i doit bouter s'il n'en veult aucunesfois gouster. Et ainsi lui en advint et acheva le dit mary sa queste en ceste partie, par la manière que dit est.

LA LX[e] NOUVELLE,

PAR PONCELET.

(LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.)

N'a pas long temps que en la ville de Troye avoit troys damoiselles, lesquelles estoient femmes à troys bourgoys de la ville, riches, puissans, et bien aisiez. lesquelles furent amoureuses de troys frères mineurs; Et pour plus seurement et couvertement leur fait couvrir, sous umbre de dévocion, chascun jour se levoient une heure ou deux devant le jour. Et quant il leur sembloit heure d'aler vers leurs amoureux, elles disoient à leurs maris qu'elles aloient à matines, à la première messe. Et pour le grant plaisir qu'elles y prenoient, et les religieux aussi, souvent advenoit que le jour les surprenoit si largement qu'elles ne savoient comment saillir de l'ostel que les aultres religieux ne s'en apperceüssent. Pourquoy doubtans les grans périlz et inconvéniens qui

en povoient sourdre, fut prinse conclusion par eulz toutes ensemble que chascune d'elles auroit habit de religieux, et feroient faire grant couronne sur leur teste, comme s'elles estoient du couvent de léans, jusques finablement à ung aultre certain jour qu'elles y retourneroient après. Tandiz que leurs mariz guères n'y pensoyent, elles venues ès chambres de leurs amis, ung barbier secret fut mandé, c'est assavoir des frères de léans, qui fist aux damoiselles chascune la couronne sur la teste. Et quant vint au départir, elles vestirent leurs habiz qu'on leur avoit appareilliez, et en cest estat s'en retournèrent devers leurs hostelz et s'en alèrent desvestir, et mettre jus leur habiz de dévocion chés une certaine matrone affaitie, et puis retournèrent emprès leurs mariz. Et en ce point continuèrent grant temps sans que personne s'en apperceust. Et pource que dommaige eust esté que telle dévotion et travail n'eust esté congnéue, fortune voulut que à certain jour que l'une de ces bourgoises s'estoit mise au chemin pour aler au lieu acoustumé, l'embusche fut descouverte, et de fait fust prinse à tout l'abit dissimulé par son mary, qui l'avoit poursuye, si lui dist : Beau frère, vous soyez le très bien trouvé, je vous prie que retournez à l'ostel, car j'ay à parler à vous de conseil. Et en cest estat la ramena, dont elle ne fist jà feste. Or advint que quant ilz furent à l'ostel, le mary commença à dire en manière de farce : Dictes vous par vostre foy, que la vraie dévocion dont ce temps d'y-

ver avez esté esprinse vous fait endosser l'abit de sainct Françoys, et porter couronne semblable aux bons frères ? Dictes moy, je vous requiers, qui a esté vostre recteur, ou par sainct François, vous l'amenderez. Et fist semblant de tirer sa dague. Adoncques la povrete se getta à genoulx et s'escria à haulte voix : Ha, mon mary, je vous crye mercy, ayez pitié de moy, car j'ay esté séduitte par mauvaise compaignie. Je scay bien que je suis morte, si vous voulez, et que je n'ay pas fait comme je deusse ; mais je ne suis pas seule decéue en celle manière, et se vous me voulez promettre que ne me ferez riens, je vous diray tout. Adonc son mary s'i accorda. Lors elle lui dist comment plusieurs fois elle avoit esté ou dit monastère avec deux de ses compaignes desquelles deux des religieux s'estoient enamourez ; et en les compaignant aucuneffois à faire colacion en leurs chambres, le tiers fust esprins d'amours de moy en me faisant tant de humbles et doulces requestes, que nullement ne m'en suis péu excuser ; et mesmement par l'instigacion et enhort de mes dictes compaignes, je l'ay fait, disans que nous aurions bon temps ensemble, et si n'en sauroit-on rien. Lors demanda le mary qui estoient ses compaignes ; et elle les lui nomma. Adoncques scéut-il qui estoient leurs maris. Et dit le compte qu'ilz buvoient souvent ensemble ; puis demanda qui estoit leur barbier, et les noms des troys religieux. Le bon mary, considérant toutes ces choses, avecques les doloreuses admiracions et

piteux regretz de sa femmelette, dist : Or garde bien que tu ne dies à personne que je saiche parler de ceste matière, et je te prometz que je ne te feray jà mal. La bonne damoiselle lui promist que tout à son plaisir elle feroit. Adonc incontinent se part et alla prier au disner les deux mariz et les deux damoiselles, les troys cordeliers et le barbier et promisrent de venir. Lesquelz venuz le lendemain, et eulz assis à table, firent bonne chière sans penser à leur male adventure. Et après que la table fut ostée, pour conclure de l'escot, firent plusieurs manières de faire mises avant joyeusement, sus quoy l'escot seroit prins et soustenu ; ce toutesfois qu'ilz ne scéurent trouver, ne estre d'acort tant que l'oste dist : Puis que nous ne savons trouver moyen de gaingnier nostre escot par ce qui est mis en termes, je vous diray que nous ferons : il fault que nous le facions paier à ceulx de la compaignie qui la plus grant couronne portent, réservé ces bons religieux, car ilz ne paieront riens à présent. A quoy ilz s'accordèrent tous et furent contens que ainsi en fust, et le barbier en fut le juge. Et quant tous les hommes eurent monstré leurs couronnes, l'oste dist qu'il failloit veoir, se les femmes en avoient nulles. Si ne fault pas demander s'il en y eut en la compaignie qui eurent leurs cueurs estrains. Et sans plus attendre, l'oste print sa femme par la teste et la descouvrit. Et quant il vit ceste couronne, il fist une grande admiracion, faignant que riens n'en scéust, et dist :

Il fault veoir les autres s'elles sont couronnées aussi. Adonc leurs mariz les firent deffubler, et pareillement furent trouvées comme la première, de laquelle chose ilz ne firent pas trop grant feste, nonobstant qu'ilz en fissent grandes risées, et tout en manière de joyeuseté dirent que vraiement l'escot estoit gaingné, et que leurs femmes le devoient. Mais il failloit scavoir à quel propos ces couronnes avoient esté enchargées, et l'oste qui estoit assez joyeux, leur compta tout le démené de la chose, soubz telle protestacion qu'ilz le pardonneroient à leurs femmes pour ceste foys, parmy la pénitence que les bons religieux en porteroient en leur présence ; laquelle chose les deux maris accordèrent. Et incontinent l'oste fist saillir quattre ou six roides galans hors d'une chambre, tous advertis de leur fait, et prindrent bons moynes, et leurs donnèrent tant de biens de léans qu'ilz en peurent entasser sus leur doz, puis les boutèrent hors ; et eurent les maris plusieurs devises qui longues seroient à racompter.

LA LXIe NOUVELLE,

PAR PONCELET.

(LE COCU DUPÉ.)

Ung jour advint que en une bonne ville de Haynault avoit ung bon marchant marié à une vaillant femme, lequel très souvent aloit en marchandise, qui estoit par adventure occasion à sa femme d'aymer aultre que lui, en laquelle chose elle continua et persévéra moult longuement. Néantmains en la parfin l'embusche fut descouverte par ung sien voisin qui parent estoit au dit marchant, et demouroit à l'opposite de l'ostel du dit marchant. Et de sa maison il vit et apperçéut souventesfois ung gentil galant heurter et entrer de nuyt, et saillir hors de l'ostel du dit marchant. Laquelle chose venue à la congnoissance de celui à qui le dommaige se faisoit, par l'advertissement du voisin, fut moult desplaisant; et, en remerciant son parent et voisin, dist que brief-

vement il y pourveoiroit, et qu'il se bouteroit du soir en sa maison, affin qu'il véist mieulx qui yroit et viendroit en son hostel. Et semblablement faignit d'aler dehors et dist à sa femme et à ses gens qu'il ne savoit quant il retourneroit, et lui party au plus matin, ne demoura que jusques à la vesprée, qu'il bouta son cheval quelque part, et vint couvertement chez son cousin. Et là regarda par une petite treille attendant se il verroit ce que guères ne lui plairoit. Et tant attendit que environ neuf heures, en la nuyt, le galant à qui la damoiselle avoit fait savoir que son mary estoit dehors, passa ung tour ou deux par devant l'ostel de la belle et regarda à l'uys pour veoir s'il y pourroit entrer; mais encores le trouva il fermé. Si pensa bien qu'il n'estoit pas heure pour les doubtes. Et ainsi qu'il varioit là entour, le bon marchant qui pensa bien que c'estoit son homme, descendit et vint à lui et lui dist: — Mon amy, nostre damoiselle vous a bien percéu, et pource qu'il est encores temps assez, et qu'elle a doubte que nostre maistre ne retourne, elle m'a requis et prié que je vous mette dedens, s'il vous plaist. Le compaignon, cuidant que ce fust le varlet, s'aventura d'entrer léans avec lui, et tout doulcement l'uys fut ouvert, et le mena tout derrière en une chambre, en laquelle avoit une moult grande huche, laquelle il defferma et le fist entrer dedens, affin que se le marchant revenoit, qu'il ne-le trouvast pas, et que sa maistresse le viendroit assez tost mettre hors

et parler à lui. Et tout ce souffrit le gentil galant pour le mieulx et aussi pource qu'il pensoit que l'autre dist vérité. Et incontinent se partit le marchant le plus celéement qu'il peut, et s'en ala à son cousin, et à sa femme, et leur dist : — Je vous prometz que le rat est prins ; mais il nous fault adviser qu'il en est de faire. Et lors son cousin, et par espicial la femme qui n'aymoit point l'autre, furent bien joyeulx de la venue, et dirent qu'il seroit bon que l'en le monstrast aux parens et amys de la femme, affin qu'ilz véissent son gouvernement. Et à ceste conclusion prinse, le marchant alla à l'ostel du père et de la mère de sa femme et leur dist qu'ilz s'en venissent moult hastivement à son logis. Tantost saillirent sus, et tandis qu'ilz s'appointoient et appareilloient pour leur en aller chez leur fille, il ala pareillement quérir deux des frères et deux des seurs d'elle, et leur dist comme il avoit fait au père et à la mère. Et puis quant il les eut tous assemblez, il les mena en la maison de son cousin, et illecques leur compta tout au long la chose ainsi qu'elle estoit, et leur compta pareillement la prinse du rat. Or convient-il scavoir comment le gentil galant pendant ce temps se gouverna en celle huche, de laquelle il fut gaillardement délivré attendu l'adventure ; car la damoiselle qui se donnoit garde souvent se son amy viendroit point, aloit devant et derrière pour veoir s'elle en auroit point quelque nouvelle. Et ne tarda mie grant pièce que le gentil

compaignon qui ouyoit bien que l'en passoit assez près du lieu où il estoit, et si le laissoit-on là, il print à heurter du poing à ceste husche tant que la dame l'ouyt qui en fut moult espoantée. Et néantmains elle demanda qui c'estoit? et le compaignon lui respondit : Hélas ! très doulce amie, ce suis-je qui me meurs de chault, et de doubte de ce que m'y avez fait bouter, et si n'y alez ne venez. Qui fut alors bien esmerveillée? ce fut elle. Ha vierge Marie, et pensez vous, mon amy, que je vous y aye fait mettre? — Par ma foy, dist-il, je ne scay, au mains est venu vostre varlet à moy, et m'a dit que luy aviez requis qu'il me mist en l'ostel, et que je entrasse en ceste huche, affin que vostre mary ne m'y trouvast, se d'aventure il retournoit pour ceste nuyt. — Ha ! dist elle, sur ma vie que ce a esté mon mary. A ce coup suis-je une femme perdue et est tout nostre fait descouvert. — Savez-vous, dist-il, comment il va? Il convient que me mettez dehors, ou je rompray tout, car je n'en puis plus endurer. — Par ma foy, dist la damoiselle, je n'en ay point la clef, et se vous le rompez je seray deffaicte, et dira mon mary que je l'auray fait pour vous saulver Finablement la damoiselle chercha tant qu'elle trouva de vieilles clefz entre lesquelles y en eut une qui délivra le povre prisonnier. Et quant il fut hors il troussa sa dame, et lui monstra le couroux qu'il avoit sus elle, laquelle le print paciamment. Et à tant s'en voulut partir le gentil amoureux ; mais la damoiselle le

print et acola, et lui dist que s'il s'en aloit ainsi, elle estoit aussi bien deshonnourée que s'il eust rompu la huche : Et qu'est-il doncques de faire? dist le galant. — Si nous ne mettons, dist elle, quelque chose dedens et que mon mary le treuve, je ne me pourroye excuser que je ne vous aye mis dehors. — Et quelle chose y mettrons nous? dist le galant, affin que je me parte, car il est heure. — Nous avons, dist elle, en cest estable ung asne que nous y mettrons, si vous me voulez aidiez. — Ouy, par ma foy, dist il. Adonc fut cest asne getté dedens la huche et puis la refermèrent. Lors le galant print congié d'ung doulx baisier et se partit en ce point par une yssue de derrière; et la damoiselle s'en ala prestement couchier. Et après ne demoura pas longuement que le mary qui tandiz que ces choses se faisoient, assembla ses gens et les amena tous chez son cousin, comme dit est, où il leur compta tout l'estat de ce qu'on lui avoit dit, et aussi comment il avoit prins le galant à ses barres : Et doncques à celle fin, dist il, que vous ne dissiez point que je vueille à vostre fille imposer blasme sans cause, je vous monstreray à l'oeil et au doy le ribault qui cest deshonneur nous a fait, et prie que avant qu'il saille hors qu'il soit tué. Adonc chascun dist que aussi seroit il, et aussi, dist le marchant, je vous rendray vostre fille pour telle qu'elle est. Et de là se partirent les aultres avecques luy qui estoient moult dolans des nouvelles, et avoient torches et flambeaulx

pour mieulx cherchier par tout, et que riens ne leur péust eschapper. Ilz heurtèrent à l'uys si rudement, que la damoiselle y vint premier que nulz de léans, et leur ouvrit l'uys. Et quant ilz furent entrez, elle salua son mary, son père et sa mère, et les aultres, monstrant qu'elle estoit bien esmerveillée quelle chose les amenoit là et à telle heure. Et à ces motz son mary haulse le poing et luy donne une très grande buffe, et dist : Tu le scauras tantost, faulse, telle et quelle que tu es. — Ha ! regardez que vous dictes ; amenez-vous pour ce mon père et ma mère icy ? — Ouy, dist la mère, faulse garce que tu es, on te monstrera ton lourdier prestement. Et lors ses seurs vont dire : Et par dieu, vous n'estes pas venue de lieu pour vous gouverner ainsi. — Mes seurs, dit elle, par tous les saints de Romme, je n'ay riens fait que une femme de bien ne doyve et puisse faire, ne je ne doubte point qu'on doive le contraire monstrer sus moy. — Tu as menty, dist son mary, je le te monstreray incontinent, et sera le ribault tué en ta présence. Sus tost ouvrez ceste huche. — Moy, dist elle, et en vérité je croy que vous rêvez, ou que vous estes hors du sens ; car vous savez bien que je n'en portay oncques la clef, mais pend avec les vostres dès le temps que vous y mettiez vos besongnes. Et pourtant se vous la voulez ouvrir, ouvrez la. Mais je prie à Dieu que aussi vraiement que oncques je n'euz compaignie avec celui que est là dedans enclos, qu'il m'en délivre à

joye et à honneur, et que la mauvaise envie que l'en a sur moy puisse icy estre avérée et desmonstrée; et aussi sera elle comme bien ay bon espoir. — Je croy, dist le mary qui la voit à genoulx, pleurant et gémissant, qu'elle scait bien faire la chate mouilliée, et qui la vouldroit croire, elle sauroit bien abuser les gens ; et ne doubtez, je me suis pieçà percéu de la traynnée. Or sus, je voys ouvrir la huche, si vous prie, mes seigneurs, que chascun mette la main à ce ribault. qu'il ne nous eschappe, car il est fort et roide. — N'ayez paour, dirent ilz tous ensemble, nous en saurons bien faire. Adonc tirèrent lèurs espées et prindrent leurs mailletz pour assommer le povre amoureux, et luy dirent : Ores, te confesse, car jamais n'auras prestre de plus près. La mère et les seurs, qui ne vouloient point veoir ceste occision, se tirèrent d'une part ; et aussitost qu'il eut ouvert la huche, et que cest asne vit la lumière si très grande, il commença à hyngner si hydeusement qu'il n'y eut si hardi léans qui ne perdist et sens et manière. Et quant ilz virent que c'estoit ung asne, et qu'il les avoit ainsi abusez, il se voulurent prendre au marchant, et dirent autant de honte comme saint Pierre eut oncques d'onneur, et mesmes les femmes lui vouloient courir sus. Et de fait s'il ne s'en fust fuy, les frères de la damoiselle l'eussent là tué pour le grant blasme et deshonneur qu'il leur avoit fait et vouloit faire. Et finablement en eut tant à faire qu'il convint que la paix et traictié en fussent refaiz

par les notables de la ville. Et en furent les accusseurs tousjours en indignacion du marchant. Et dit le compte que à la paix faire il y eut grande difficulté et plusieurs protestacions des amis à la damoiselle ; et d'autre part de bien estroictes promesses du marchant, qui depuis bien et gracieusement se gouverna et ne fut oncques homme meilleur à femme qu'il fut toute sa vie ; et ainsi usèrent leur vie ensemble.

LA LXII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESURAM.

(L'ANNEAU PERDU.)

Environ le moys de juillet, alors que certaine convencion et assemblée se tenoit, entre la ville de Calais et Gravelinghes, assez près du chastel d'Oye, à laquelle assemblée estoient plusieurs princes et grans seigneurs, tant de la partie de France comme d'Angleterre, pour adviser et traictier de la rençon de monseigneur d'Orléans, estant lors prisonnier du roy d'Angleterre; entre lesquelz de la dicte partie d'Angleterre estoit le cardinal de Vicestre qui à ladicte convencion estoit venu en grant et noble estat tant de chevaliers, escuiers que d'autres gens d'église. Et entre les autres nobles hommes, avoit ung qui se nommoit Jehan Stotton, escuier trenchant et Thomas Brampton eschançon du dit cardinal, lesquelz Jehan et Thomas se entraymoient autant que

pourroient faire deux frères germains ensemble; car de vestures, habillemens et harnois estoient tousjours d'une façon au plus près qu'ilz pouvoient; et la plus part du temps ne faisoient que ung lit et une chambre, et oncques n'avoit on véu que entre eulx deux aucunement y eust quelque courroux, noise ou maltalent. Et quant le dit cardinal fut arrivé au dit lieu de Calaiz, on bailla pour le logis des ditz nobles hommes l'ostel de Richard Fury qui est le plus grant hostel de la dicte ville de Calais; et ont de coustume les grans seigneurs, quant ilz arrivent au dict lieu passans et repassans, d'y logier. Le dit Richart estoit marié et estoit sa femme de la nacion du pays de Hollande, qui estoit belle, gracieuse et bien luy advenoit à recevoir gens. Et durant la dicte convencion à laquelle on fut bien l'espace de deux mois, iceulx Jehan Stotton et Thomas Brampton, qui estoient si comme en l'aage de xxvj à xxviij ans, ayans leur couleur de cramoisy vive, et en point de faire armes par nuyt et par jour, durant lequel temps nonobstant les privalitez et amytiez qui estoient entre ces deux seconds et compaignons d'armes, le dit Jehan Stotton au descéu dudit Thomas, trouva manière d'avoir entrée et faire le gracieux envers leur dicte hostesse, et y continuoit souvent en devises et semblables gracieusetez que on a coustume de faire en la queste d'amours; et en la fin s'enhardit de demander à sa dicte hostesse la courtoisie, c'est assavoir qu'il péust estre son

amy, et elle sa dame par amours, à quoy comme faignant d'estre esbahye de telle requeste, luy respondit tout froidement que luy ne autre elle ne hayoit, ne ne vouldroit hayr, et qu'elle aymoit chascun par bien et par honneur. Mais il povoit sembler à la manière de sa dicte requeste qu'elle ne pourroit icelle acomplir que ce ne fust grandement à son deshonneur et scandale et mesmement de sa vie, et que pour chose du monde à ce ne vouldroit consentir.

Adonc le dit Jehan réplica, disant qu'elle luy povoit très bien accorder ; car il estoit celui qui lui vouloit garder son honneur jusques à la mort, et aymeroit mieulx estre péry et en l'autre siècle tourmenté que par sa coulpe elle eust honte, et qu'elle ne doubtast en riens que de sa part son honneur ne fust gardé, lui suppliant de rechief que sa requeste lui voulsist accorder, et à tousjours mais se réputeroit son serviteur et loyal amy. Et à ce elle respondit, faisant manière de trembler, disant que de bonne foy, il lui faisoit mouvoir le sang du corps, de crainte et de paour qu'elle avoit de lui accorder sa requeste. Lors il s'approucha d'elle, et luy requist ung baiser, dont les dames et damoiselles du dit pays d'Angleterre sont assés libérales de l'accorder ; et en la baisant lui pria doulcement qu'elle ne fust paoureuse et que de ce qui seroit entre eulx deux jamais nouvelle n'en seroit à personne vivant. Lors elle lui dist : Je voy bien que je ne puis de vous eschapper que ne face ce que vous voulez ; et puisqu'il fault

que je face quelque chose pour vous, sauf toutesvoies tousjours mon honneur. Vous scavez l'ordonnance qui est faicte de par les seigneurs estans en ceste ville de Calais, comment il convient que chascun chief d'ostel face une fois la sepmaine, en personne, le guet par nuyt, sus la muraille de la dicte ville. Et pour ce que les seigneurs, et nobles hommes de l'ostel de monseigneur le cardinal, vostre maistre, sont céans logiez, mon mary a tant fait par le moyen d'aucuns ses amys, envers mondit seigneur le cardina, lqu'il ne fera que demy guet, et entens qu'il le doit faire jeudy prouchain, depuis la cloche du guet au soir jusques à mynuyt; et pour ce tandis que mon dit mary sera au guet, se vous me voulez dire aucunes choses je les orray très voulentiers, et me trouverez en ma chambre, avecques ma chamberière, la quelle estoit en grant vouloir de conduire et acomplir les voulentés et plaisirs de sa maistresse. Le dit Jehan Stotton fut de ceste responce moult joyeux, et en remerciant sa dicte hostesse, lui dist que point n'y auroit de faulte que au dit jour il ne venist comme elle lui avoit dit. Or se faisoient ces devises le lundi précédent après disner, mais il ne fait pas à oublier de dire comment le dit Thomas Brampton avoit au desceu de son dit compaignon Jehan Stotton fait pareille diligence et requeste à leur hostesse, laquelle ne luy avoit oncques voulu quelconques chose accorder, fors lui bailler une fois espoir, et l'autre doubte, en lui disant et remonstrant que il pensoit

trop peu à l'onneur d'elle, car se elle faisoit ce qu'il requéroit, elle savoit de vray que son mary Richard Finey et ses parens et amys luy osteroient la vie du corps. Et à ce respondit le dit Thomas : Ma très doulce damoiselle, amye et hostesse, pensez que je suis noble homme, ne pour chose qui me péust advenir ne vouldroie faire chose qui tournast à vostre deshonneur ne blasme; car ce ne seroit point usé de noblesse. Mais croyez fermement que vostre honneur vouldroie garder comme le mien; et si aymeroye mieulx à mourir qu'il en fust nouvelle, et n'ay amy ne personne en ce monde, tant soit mon privé à qui je voulsisse en nulle manière descouvrir nostre fait. La bonne dame, voyant la singulière affection et désir du dit Thomas, lui dist, le mercredy ensuyvant, que ledit Jehan avoit eu la gracieuse response cy dessus de leur dicte hostesse, que puis qu'elle veoit en si grande voulenté de lui faire service en tout bien et en tout honneur, qu'elle n'estoit point si ingrate qu'elle ne le voulsist bien recongnoistre. Et lors luy alla dire comment il convenoit que son mary lendemain au soir allast au guet comme les autres chefz d'ostel de la ville, en entretenant l'ordonnance qui sur ce estoit faicte de par la seigneurie estant en la ville. Mais la Dieu mercy, son mary avoit eu de bons amys autour de monseigneur le cardinal, car il avoient tant fait envers luy qu'il ne feroit que demy guet, c'est assavoir depuis mynuyt jusques au matin seulement, et que en ce pendant, s'il vouloit venir

parler à elle, elle ourroit voulentiers ses doulces devises; mais pour Dieu qu'il y en venist si secrètement qu'elle n'en péust avoir blasme. Et le dit Thomas luy scéut bien respondre que ainsi désiroit il de faire. Et à tant se partit en prenant congié. Et le landemain qui fut le dit jour de jeudy, au vespre après, ce que la cloche du guet fut sonnée, le devant dit Jehan Stotton n'oublia pas à aler à l'eure que sa dicte hostesse luy avoit mise. Et ainsi il vint vers la chambre d'icelle, et y entra, et la trouva seule; laquelle le recéut et luy fist très bonne chière, car la table y estoit mise. Adonc ledit Jehan requist que avec elle il péust couchier, pour eulz ensemble mieulx deviser, ce qu'elle ne luy voulut de prime face accorder, disant qu'elle pourroit avoir charge se on le trouvoit avec elle. Mais il requist tant et par si bonne manière qu'elle s'i accorda; et le soupper fait qui sembla estre audit Jehan moult long, se coucha avec sa dicte hostesse; et après s'esbatirent ensemble nu à nu. Et avant qu'il entrast en la dicte chambre, il avoit bouté en l'ung de ses doiz ung aneau d'or garny d'ung bon gros dyamant qui bien povoit valoir la somme de .xxx. nobles. Et comme ilz se délectoient ensemble, le dit aneau lui chéut de son doy dedans le lit, sans ce qu'il s'en apperçéust. Et quant ilz eurent illec ainsi esté ensemble jusques après la .xi. heure de la nuyt, la dicte damoyselle lui pria moult doulcement que en gré voulsist prendre le plaisir qu'elle luy avoit péu faire, et que à tant il fust content de

soy habillier et partir de la dicte chambre, affin qu'il n'y fust trouvé de son mary qu'elle attendoit, si tost que la mynuyt seroit venue, et qu'il lui voulsist garder son honneur, comme il lui avoit promis. Lors le dit Stotton ayant doubté que ledit mary ne retournast incontinent, se leva et se habilla, et partit de celle chambre ainsi que douze heures estoient sonnées, sans avoir souvenance de son dit dyamant qu'il avoit laissé ou dit lit. Et en yssant hors de la dicte chambre et au plus près d'icelle, le dit Jehan Stotton encontra son compaignon Thomas Brampton, cuidant que ce fust son hoste Richart. Et pareillement le dit Thomas qui venoit à l'eure que sa dicte hostesse lui avoit mise, cuida semblablement que le dit Jehan Stotton fust le dit Richard, et attendit ung peu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et puis s'en ala entrer en la chambre de la dicte hostesse, qu'il trouva comme entrouverte, laquelle tint manière comme toute esperdue et effroyée, en demandant au dit Thomas, en manière de grant doubte et paour, se il avoit point encontré son mary qui se partoit d'illec pour aller au guet. — Adonc le dit Thomas luy dist que trop bien avoit-il encontré ung homme ; mais il ne scavoit qui il estoit, ou son mary ou autre, et qu'il avoit ung peu attendu pour veoir quel chemin il tiendroit. Et quant elle eut ce ouy, elle print hardiesse de le baiser, en luy disant qu'il fust le bien venu. Et assez tost après, sans demander qui l'a perdu ne gaigné, le dit Thomas trousse la damoiselle sur le

lit en faisant cela. Et puis après quant elle vit que c'estoit, à certes se despouillèrent et entrèrent tous deux ou lit, car ilz firent armes, en sacrifiant au Dieu d'amours, et rompirent plusieurs lances. Mais en faisant les dictes armes il advint au dit Thomas une adventure, car il sentit dessoubz sa cuisse le dyamant que le dit Jehan y avoit laissié ; et comme non fol et non esbahy, le print et le mist en l'ung de ses doitz. Et quant ilz eurent esté ensemble jusques à lendemain du matin, que la cloche du guet estoit prochaine de sonner, à la requeste de la dicte damoiselle il se leva, et en partant s'entreaccolèrent ensemble d'ung baisier amoureux. Ne demoura guères après que ledit Richart retourna du guet où il avoit esté toute la nuit, en son hostel fort refroidy et chargié du fardeau de sommeil qui trouva sa femme qui se levoit ; laquelle luy fist faire du feu. Et quant il se fut chaufé, il s'en alla couchier et reposer, car il estoit travaillié de la nuyt. Et fait à croire que aussi estoit sa femme ; car pour la doubte qu'elle avoit eu du travail de son mary, elle avoit bien peu dormy toute la nuyt. Environ deux jours après toutes ces choses faictes, comme les Anglois ont de coustume après ce qu'ilz ont ouy la messe, de aler desjeuner en la taverne, au milleur vin, le dit Jehan et Thomas se trouvèrent en une compaignie d'autres gentilz hommes et marchans, si allèrent desjuner ensemble, et se assirent le dit Jehan Stotton et Thomas Brampton l'ung devant l'autre. Et en mengeant, le dit Jehan

regarda sus les mains du dit Thomas qui avoit en l'ung de ses dois le dit dyamant. Et quant il eut longuement advisé et regardé le dit dyamant, il luy sembloit vraiement que c'estoit celui qu'il avoit perdu, ne savoit en quel lieu ne quant. Et adonc le dit Jehan Stotton pria au dit Thomas qu'il lui voulsist monstrer le dit dyamant, lequel lui bailla voulentiers. Et quant il l'eut en sa main, il recongnéut bien que c'estoit le sien et demanda au dit Thomas dont il lui venoit, et que vraiement il estoit sien. A quoy le dit Thomas respondit au contraire que non estoit, mais que à lui appartenoit. Et le dit Stotton maintenoit que depuis peu de temps l'avoit perdu et que s'il l'avóit trouvé en leur chambre où ilz couchoient, qu'il ne faisoit point bien de le retenir, attendu l'amour et fraternité qui tousjours avoit esté entre eulz deux, tellement que plusieurs autres parolles s'en esméurent, et fort se courroucèrent ensemble l'ung contre l'autre. Toutesvoies le dit Thomas Brampton vouloit tousjours avoir le dit dyamant; mais il n'en péut oncques finer. Et quant les autres gentilz hommes et marchans virent la dicte noise, chascun s'employa à l'appaisement d'icelle, pour trouver quelque manière de les accorder; mais riens n'y vault, car celui qui perdu avoit le dit dyamant, ne le voulut laisser partir de ses mains, et celui qui l'avoit trouvé le vouloit ravoir; et le tenoit à belle adventure de l'avoir trouvé, et avoir jouy de l'amour de sa dame; et ainsi estoit la chose difficile à appointer. Finablement l'ung des-

ditz marchans, voyant que au déméné de la matière, on n'y proffitoit en riens, si dist qu'il lui sembloit qu'il avoit advisé ung autre expédient, appointement dont les ditz Jehan et Thomas devroient estre contens; mais il n'en diroit mot, se les dictes parties ne se soubmettoient, en paine de dix nobles, de tenir ce qu'il en diroit, dont chascun de ceulx qui estoient en la dicte compaignie, respondirent que très bien avoit dit le dit marchant; et incitèrent le dit Jehan et Thomas de faire ladicte submission, et tant en furent requis et par telle manière qu'ilz se y accordèrent. Adonc le dit marchant ordonna que le dit dyamant seroit mis en ses mains, puis que tous ceulx qui de la dicte différence avoient parlé, et requis de l'appaiser n'en avoient péu estre créuz, il ordonna que après qu'ilz seroient partis de l'ostel où ilz estoient, au premier homme, de quelque estat ou condicion qu'il fust, qu'ilz trouveroient à l'yssue du dit hostel compteroient toute la manière de la dicte différence et noise, estant entre les ditz Jehan Stotton et Thomas Brampton; et tout ce qu'il en diroit ou ordonneroit, en seroit tenu ferme et estable par les dictes deux parties. Ne demoura guères que du dit hostel se partit toute la belle compaignie, et le premier homme qu'ilz encontrèrent au dehors du dit hostel, ce fut le dit Richart hoste des dictes deux parties; auquel par le dit marchant fut narré et racompté toute la manière de la dicte différence. Adonc le dit Richard, après ce qu'il eut tout ouy et qu'il eut demandé à ceulx qui illec-

ques estoient présens, se ainsi en estoit allé, et que les dictes parties ne s'estoient en nulle manière voulu laisser appointer, ne appaisier par tant de notables personnes, dist par sentence diffinitive que le dit dyamant luy demoureroit comme sien et que l'une ne l'autre partie ne l'auroit. Et quant le dit Thomas Brampton vit qu'il avoit perdu l'aventure de la treuve du dit dyamant, fut bien desplaisant. Et fait à croire que autant estoit le dit Jehan Stotton qui l'avoit perdu. Et lors requist le dit Thomas à tous ceulx qui estoient en la compaignie, réservé leur dit hoste, qu'ilz voulsissent retourner en l'ostel où ilz avoient desjuné, et qu'il leur donneroit à disner, affin qu'ilz fussent advertis de la manière et comment le dit dyamant estoit venu en ses mains, lesquelz d'ung accord luy accordèrent volentiers. Et en attendant le disner qui s'appareilloit, il leur compta l'entrée et la manière des devises qu'il avoit eues avecques son hostesse femme du dit Richart Fury, et comment et à quelle heure elle lui avoit mis heure pour soy trouver avecques elle, tandiz que son mary seroit au guet, et le lieu où le dyamant avoit esté trouvé. Lors le dit Jehan Stotton oyant ce, en fut moult esbahy, soy donnant de ce grant merveilles ; et en soy seignant, dist que tout le semblable lui estoit avenu en celle propre nuyt, ainsi que cy devant est declairé, et qu'il tenoit et créoit fermement avoir laissé cheoir son dyamant où le dit Thomas l'avoit trouvé, et qu'il lui deveroit faire plus de mal de l'avoir perdu qu'il

ne faisoit au dit Thomas, lequel n'y perdoit aucune chose, car il lui avoit chier cousté. Le dit Thomas respondit en ceste manière, et dist que vraiement il ne devoit point plaindre se leur dit hoste l'avoit jugié estre sien, attendu que leur dicte hostesse en avoit eu beaucoup à souffrir, et aussi pour ce qu'il avoit eu le pucellaige de la nuytée; et le dit Thomas avoit esté son paige en alant après lui. Et ces dictes choses contentèrent assez bien le dit Jehan Stotton de la perte de son dit dyamant, pource que autre chose n'en pouvoit avoir, et le porta plus pacientement et plus legièrement que s'il n'eust point scéu la vérité de la matière. Et de ceste adventure tous ceulx qui estoient présens commencèrent à rire et à mener grant joye. Adonc se mirent à table et disnèrent, mais vous povez penser que ce ne fut pas sans boire d'autant. Et après qu'ilz eurent disné, ilz se départirent, et chascun s'en alla où bon lui sembla. Et ainsi fut tout le maltalent pardonné, et la paix faicte entre les parties, c'est assavoir entre le dit Jehan Stotton, et le dit Thomas Brampton, et furent bons amys ensemble.

LA LXIIIe NOUVELLE.

(MONTBLÉRU, OU LE LARRON.)

Montbléru se trouva ung jour qui passa à la foire d'Envers, en la compaignie de monseigneur d'Estampes, lequel le deffraioit et paioit ses despens, qui est une chose qu'il print assez bien en gré. Ung jour entre les autres, d'aventure il rencontra maistre Himbert de Plaine, maistre Roulant Pipe, et Jehan Letourneur qui luy firent grant chière. Et pour ce qu'il est plaisant et gracieux, comme chascun scait, ilz désirèrent sa compaignie et lui prièrent de venir loger avec eulx, et qu'ilz feroient la meilleure chière de jamais. Montbléru de prime face s'excusa sur monseigneur d'Estampes, qui l'avoit là amené, et dist qu'il ne l'oseroit abandonner : et la raison y est bonne, dist il, car il me deffroye de tous poins. Néantmoins toutesfoys il fut content d'abandonner monseigneur d'Estampes, en cas que entre eulx le voulsissent deffroier ; et eulx qui ne desiroient que

sa compaignie, accordèrent légièrement ce marchié. Or escoutés comment il les paya. Ces troys bons seigneurs demourèrent à Envers plus qu'ilz ne pensoient ; quant ilz partirent de la court et soubz espérance de brief retourner, n'avoient apporté que chascun une chemise, si devindrent les leurs sales, ensemble leurs couvrechiefz et petis draps ; et à grant regret leur venoit de eulx trouver en ceste malaise, car il faisoit bien chault, comme en la saison de Penthecouste. Si les baillèrent à blanchir à la chamberière de leur logis, ung samedy au soir, quant ilz se couchèrent ; et les devoient avoir blanches à lendemain, à leur lever. Mais Montbléru les garda bien, et pour venir au point, la chamberière, quant vint au matin qu'elle eut blanchy ses chemises et couvrechiefz et les eut sechiez, et bien et gentement ployés, elle fut de sa maistresse appellée pour aler à la boucherie quérir de la provision pour le disner. Elle fist ce que sa maistresse commanda, et laissa en la cuisine, sur une scabelle, tout ce bagaige, espérant à son retour tout retrouver ; à quoy elle faillyt bien, car Montbléru, quant il péut veoir du jour, il se leva de son lit et print une longue robbe sur sa chemise, et descendit en bas pour faire cesser les chevaulx qui se combattoient, ou pour aler au retrait. Et luy là venu, il vint veoir en la cuysine, qu'on y disoyt, où il ne trouva ame, fors seulement ces chemises et ces couvrechiefz qui ne demandoient que marchant. Montbléru congénut tantost que c'es-

toit sa charge, si y mist la main, et fut en grand esmoy où il les pourroit saulver. Une fois pensoit de les bouter dedens les chauldières et grans potz de cuivre qui estoient en la cuisine, aultresfoiz de les bouter dedens sa manche, briefvement il les bouta en l'estable des chevaulx bien enfardelées dedens du foing, en ung gros monceau de fiens; et cela fait il s'en vint couchier emprès Jehan Letourneur dont il estoit party. Or vécy la chamberière retournée de la boucherie, laquelle ne treuve pas ces chemises, qui ne fut pas bien contente de ce, et commença à demander par tout qui en scait nouvelle. Chacun à qui elle en demandoit, disoit qui n'en scavoit rien, et Dieu scait la vie qu'elle menoit. Et vécy les serviteurs de ces bons seigneurs qui attendoient après leurs chemises, qui n'osoient monter vers leurs maistres, et craingnoient moult; aussi faisoit l'oste et l'ostesse et la chamberière. Quant vint environ neuf heures, ces bons seigneurs appellent leurs gens, mais nul ne vient, tant craingnent à dire les nouvelles de ceste perte à leurs maistres. Toutesfoys en la fin, qu'il estoit entre XI et XII, l'oste vint et les serviteurs; et fut dit à ces seigneurs comment leurs chemises estoient desrobées, dont les aucuns perdirent pacience, comme maistre Himbert et maistre Roland. Mais Jehan Letourneur tint assez bonne manière, et n'en faisoit que rire; et appella Montbléru qui faisoit la dormeveille, qui scavoit et oyoit tout et lui dist : Montbléru, vécy gens bien en point :

ou nous a desrobées noz chemises. —Saincte Marie! que dictes vous, dist Montbléru, contrefaisant l'endormy, vécy bien mal venu. Quant on eut grant pièce tenu parlement de ces chemises qui estoient perdues, dont Montbléru congnoissoit bien le larron, ces bons seigneurs commencèrent à dire : Il est jà bien tart, et nous n'avons encores point ouy de messe, et si est Dimenche; et toutesfois nous ne povons bonnement aler dehors de céans sans chemises; qu'est il de faire? — Par ma foy, dist l'oste, je n'y scauroye trouver d'autre remède, sinon que je vous preste à chascun une chemise des myennes, telles que elles sont, combien que elles ne sont pas pareilles aux vostres. Mais elles sont blanches, et si ne povez mieulx faire, se me semble. Ilz furent contens de ces chemises de l'oste, qui estoient courtes et estroictés, et de bien dure et aspre toille, et Dieu scait qui les faisoit bon veoir. Ilz furent pretz, Dieu mercy : mais il estoit si tart que ilz ne scavoient où ilz pourroient ouyr la messe. Alors dist Montbléru qui tenoit trop bien manière : Quant est de la messe, il est des meshuy trop tart pour l'ouyr, mais je scay bien une église en ceste ville, où nous ne fauldrons point à tout le mains de veoir Dieu. — Encores il vault mieulx de le veoir que rien, dirent ces bons seigneurs, allons, allons et nous avançons vistement; c'est trop tardé; car perdre noz chemises, et ne ouyr point aujourduy de messe, ce seroit mal sur mal; et pourtant il est temps d'aler à l'église, si

meshuy nous voulons ouyr la messe. Montbléru incontinent les mena en la grant église d'Envers, où il y a ung Dieu sur ung asne; et quant ilz eurent chascun dit leurs patenostres et leurs dévocions, ilz dirent à Montbléru : Où esse que nous verrons Dieu? — Je le vous monstreray, dist il, tout maintenant. Alors il leur monstra ce Dieu sur l'asne, et puis il leur dist : Véla Dieu, vous ne fauldrez jamais de veoir Dieu céans, à quelque heure que se soit. Adoncques ilz commencèrent à rire, jà soit ce que la douleur de leurs chemises ne fust point encores appaisée. Et sur ce point ilz s'en vindrent disner et furent depuis ne scay quans jours à Envers; et après s'en partirent sans ravoir leurs chemises; car Montbléru les mist en lieu sûr, et les vendit depuis cinq escuz d'or. Or advint, comme Dieu le voulut, que en la bonne sepmaine du caresme ensuivant le mercredy, Montbléru se trouva au disner, avec ces troys bons seigneurs dessus nommez; et entre autres paroles il leur ramentéust les chemises qu'ilz avoient perdues à Envers, et dist : Hélas! le povre larron qui vous desroba, il sera bien damné se son meffait ne lui est pardonné de par vous; et par dieu vous ne le vouldriez pas? — Ha! dist maistre Hymbert, par dieu, beau sire, il ne m'en souvenoit plus, je l'ai piéçà oublié. — Et au mains, dist Montbléru, vous luy pardonnez, ne faictes pas? — Saint Jehan, ouy, dist il je ne vouldroie pas qu'il feust dampné pour moy. — Et par ma foy, c'est bien dit, dist Montbléru Et vous

maistre Roland ne lui pardonnez vous point aussi? A grant peine disoit-il le mot, toutesfois en la fin il dist qu'il lui pardonnoit, mais pour ce qu'il perdoit à regret, le mot plus lui coustoit à prononcer : Et vraiement, dist Montbléru, vous lui pardonnez aussi, maistre Rolant, qu'avez vous gaigné de damner ung povre larron pour une meschante chemise et ung couvrechief? — Et je luy pardonne vraiement, dist il lors, et l'en clame quicte, puisque ainsi est que autre chose n'en puis avoir. — Et par ma foy, vous estes bon homme. Or vint Letourneur, si luy dist Montbléru: Or çà, Jehan, vous ne ferez pas pis que les autres, tout est pardonné à ce povre larron des chemises, se à vous ne tient. — A moy ne tiendra pas, dist il, je luy ay piéça pardonné, et luy en baille de rechief tout maintenant devant vous l'absolucion, — On ne pourroit myeulx dire, dist Montbléru, et par ma foy, je vous scay bon gré de la quittance que vous avés faicte au larron de voz chemises, et en tant qu'il me touche, je vous en remercye tous ; car je suis le larron mesmes qui vous desroba à Envers, je prens ceste quictance à mon prouffit, et de rechief vous en remercye toutesfois, car je le doy faire. Quant Montbléru eut confessé ce larrecin, et qu'il eut trouvé sa quitance par le party que avez ouy, il ne fault pas demander se maistre Rolant et Jehan Letourneur furent bien esbahiz, car ilz ne se fussent jamais doubtez qui leur eust fait ceste courtoisie. Et luy fut bien reprouché ce povre

larrecin, voire en esbatant. Mais lui qui scait son entregens, se désarmoit gracieusement de tout ce dont chargier le vouloient ; et leur disoit bien que c'estoit sa coustume que de gaígnier et de prendre ce qu'il trouvoit sans garde, espécialement à telz gens comme ilz estoient. Ces troys bons seigneurs n'en firent que rire ; mais trop bien ilz luy demandèrent comment il les avoit prinses, et aussi en quelle façon et manière il les desroba. Et il leur declaira tout au long, et dist aussi qu'il avoit eu de tout ce butin cinq escus d'or, dont ilz n'eurent ne demandèrent oncques autre chose.

LA LXIVe NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(LE CURÉ RASÉ.)

Il est vray que naguères, en ung lieu de ce pays que je ne puis nommer et pour cause, mais au fort qui le scait si s'en taise comme je fais, en ce lieu là avoit ung maistre curé qui faisoit raige de bien confesser ses paroichiennes. Et de fait il n'en eschappoit nulles qu'ilz ne passassent par là, voire des jeunes; au regard des vieilles, il n'en tenoit compte. Quant il eut longuement maintenu ceste saincte vie et ce vertueux exercice, et que la renommée en fut espandue par toute la marche et ès terres voisines, il fut puny ainsi que ourrez par l'industrie d'ung sien prouchain, à qui toutesfois il n'avoit point encores riens meffait touchant sa femme. Il estoit ung jour au disner, et faisoit bonne chière en l'ostel d'ung sien paroiehien que je vous ay dit. Et comme

ilz estoient ou meilleur endroit de leur disner et qu'ilz faisoient la plus grant chière, vécy venir léans ung homme qui s'appelle Trenchecouille, lequel se mesle de taillier gens, d'arrachier dens, et d'ung grant tas de brouilleries; et avoit ne scay quoy à besongnier à l'oste de léans. L'oste le recuillit très bien et le fist seoir, et sans se faire trop prier, il se fourre avec nostre curé et les autres; et s'il estoit venu tard, il mettoit paine d'aconsuir les autres qui le mieulx avoient viandé. Ce maistre curé, qui estoit un grant farceur et ung fin homme, commence à prendre la parolle à ce Trenchecouille, et le trenche couille lui respondit au propos de ce qu'il savoit. Certaine pièce après, maistre curé se vire vers l'oste et en l'oreille lui dist : Voulons nous bien tromper ce trenchecouille? — Ouy, je vous en prie, dist l'oste, mais en quelle manière le pourrons nous faire? — Par ma foy, dist le curé, nous le tromperons trop bien, se me voulez aucunement aider. — Et, par ma foy, je ne demande autre chose, dist l'oste. — Je vous diray que nous ferons, dist le maistre curé : je faindray avoir grand mal en ung couillon, et puis je marchanderay à lui de le me oster, et me mettray sus la table et tout en point, comme pour le tranchier. Et quant il viendra près et il voudra veoir que c'est et ouvrer de son mestier, je luy montreray le derrière. — Et que c'est bien dit, respondit l'oste, lequel à coup se pensa ce qu'il vouloit faire, vous ne fistes jamais mieulx; laissez nous faire

entre nous autres, nous vous aiderons bien à parfaire la farce. — Je le vueil, dist le curé. Après ces parolles, monseigneur le curé de plus belle rassaillit notre taille couille d'unes et d'autres, et en la parfin lui commença à dire, pardieu, qu'il avoit bien mestier d'ung tel homme qu'il estoit, et que véritablement il avoit ung couillon pourry et gasté, et vouldroit qu'il lui eust cousté bonne chose, et qu'il eust trouvé homme qui bien lui scéust oster. Et vous devez savoir qu'il le disoit si froidement que le trenche couille cuidoit véritablement qu'il dist tout vray. Adonc il lui respondit : Monseigneur le curé, je vueil bien que vous sachiez, sans nul despriser, ne moy vanter de rien, qu'il n'y a homme en ce pays qui mieulx de moy vous scéust aider; et pour l'amour de l'oste de céans, je vous feray telle courtoisie de ma paine, se vous voulez mettre en mes mains, que par droit vous en serez et deverez estre content. — Et vrayement, dist maistre curé, c'est très bien dit à vous. Conclusion pour abbrégier, ilz furent d'acort. Et incontinent après fut la table ostée, et commença nostre maistre Trenchecouille à faire ses préparatoires pour besongnier; et d'autre part le bon curé se mettoit à point pour faire la farce qui ne luy tourna pas à jeu ; et devisoit à l'oste et aux autres qui estoient présens comment il devoit faire. Et ce pendant que ces apprestes se faisoient, d'ung cousté et d'autre, l'oste de léans vint au trenche couille, et luy dist : Garde bien, quelque chose que ce prestre

te dye, quant tu le tiendras en tes mains, pour ouvrer à ses couillons, que tu lui trenches tous deux rasibus, et garde bien que tu n'y failles point, si chier que tu aymes ton corps. — Et, par saint Martin, si feray-je, dist le trenche couille, puis qu'il vous plaist. J'ay ung instrument qui est si prest et si bien trenchant, que je vous feray présent de ses génitoires avant qu'il ait loisir de riens me dire. — Or on verra que tu feras, dist l'oste, mais se tu faulx, par ma foy, je ne te faudray pas. Tout fut prest et la table appointée, et monseigneur le curé en pourpoint qui contrefaisoit l'ydole, et promettoit bon vin à ce trenche couille. L'oste aussi et pareillement les serviteurs de léans devoient tenir damp curé qui n'avoient garde de le laisser eschapper, ne remuer en quelque manière que ce fust. Et affin d'estre plus séur, le lièrent trop bien et estroit, et lui disoient que c'estoit pour mieux et plus couvertement faire la farce, et quant il voudroit ilz le laisseroient aller; il les créut comme fol. Or vint ce vaillant trenche couille garny en sa cornette de son petit rasoir, et incontinent commença à vouloir mettre les mains aux couilles de monseigneur le curé : A! dist monseigneur le curé, faictes à trait et tout beau; tastez les le plus doulcement que vous pourrés, et puis après je vous diray lequel je vueil avoir osté. — Et bien, dist le trenche couille. Et lors tout souef liève la chemise du maistre curé, et prent ses maistresses couilles, grosses et quarrées, et sans plus enquérir, subitement comme

l'eclipse, les lui trencha tous deux d'ung seul coup. Et bon curé de crier, et de faire la plus male vie que jamais fist homme. Hola! hola! dist l'oste, pille pacience, ce qui est fait est fait; laissez-vous adouber si vous voulez. Alors le trenche couille le mist à point du surplus que en tel cas appartient, et puis part et s'en va, attendant de l'oste il savoit bien quoy. Or ne fault-il pas demander se monseigneur le curé fut bien camus de se veoir ainsi desgarny de ses instrumens. Et mettoit sus à l'oste qu'il estoit cause de son meschief et de son mal; mais Dieu scait s'il s'en excusoit bien, et disoit que se le trenche couille ne se fust si tost saulvé qu'il l'eust mis en tel point que jamais n'eust fait bien après: Pensés, dist il, qu'il me desplaist bien de vostre ennuy, et plus beaucoup encore, de ce qu'il est advenu en mon hostel. Ces nouvelles furent tost vollées et semées par toute la ville; et ne fault pas dire que aucunes damoiselles n'en fussent bien marries d'avoir perdu les instrumens de monseigneur le curé; mais aussi d'autre part les dolans mariz en furent tant joyeux qu'on ne vous sauroit dire, ne escripre la disiesme partie de leur liesse. Ainsi que vous avez ouy fut pugny maistre curé, qui tant en avoit d'autres trompez et decéuz; et oncques depuis ne se osa veoir ne trouver entre gens; mais comme reclus et plain de mélencolie fina bien tost après ses dolens jours.

LA LXV[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE VUASTENNES.

(L'INDISCRÉTION MORTIFIÉE ET NON PUNIE.)

Comme souvent l'en met en terme plusieurs choses dont en la fin on se repent, advint naguères que ung gentil compaignon demourant en ung villaige assez près du Mont-Saint-Michiel, se divisoit à ung soupper, présent sa femme, aucuns estrangiers et plusieurs de ses voisins, d'ung hostellier du dit Mont-Saint-Michel, et disoit, affermoit et juroit sur son honneur qu'il portoit le plus beau membre, le plus gros et le plus quarré qui fust en toute la marche d'environ; et avec ce et qui n'empiroit pas le jeu, il s'en aydoit tellement et si bien que les quatre, les cinq, les six fois ne luy coustoient non plus que se on les prenoit en la cornette de son chapperon. Tous ceulx de la table ouyrent voulentiers ce bon bruyt que on donnoit à cest hostellier du Mont-Saint-Michiel, et

en parlèrent chascun comme il l'entendoit. Mais qui y print garde ce fut la femme du racompteur de l'ystoire, laquelle y presta très bien l'oreille, et luy sembla bien que la femme estoit eureuse et bien fortunée qui de tel mary estoit douée. Et pensa deslors en son cueur, que s'elle peut trouver honneste voye et subtille, elle se trouvera quelque jour au dit lieu de Saint-Michiel, et à l'ostel de l'omme au gros membre se logera ; et ne tiendra que à luy qu'elle n'espreuve se le bruyt qu'on lui donne est vray. Pour excécuter ce qu'elle avoit proposé et mettre à fin ce que en son couraige avoit déliberé, environ cinq ou six ou huit jours, elle print congié de son mary pour aller en pelerinaige au Mont-Saint-Michiel. Et pour mieulx coulourer l'occasion de son voyaige, elle, comme femmes scaivent bien faire, trouva une bourde toute affaitie. Et son mary ne luy refusa pas le congié, combien qu'il se doubta tantost de ce qui estoit. Avant qu'elle partist son mary lui dist qu'elle fist son offrande à Saint Michiel, et qu'elle se logast à l'ostel du dit hostellier, et qu'elle le recommandast à luy beaucoup de fois. Elle promist de tout acomplir, et de faire son messaige, ainsi qu'il lui avoit commandé. Et sur ce prent congié s'en va, Dieu scait, beaucoup desirant soy trouver au lieu de Saint-Michiel. Tantost qu'elle fut partie et bon mary de monter à cheval et par autre chemin que celui que sa femme tenoit, picque tant qu'il peut au Mont-Saint-Michiel, et vint descendre

sive et despiteuse, pource que point n'avoit trouvé ce qu'elle cuidoit, appella sa chamberière, et se levèrent. Et au plus hastivement qu'elles péurent s'abillèrent et voulurent paier leur escot ; mais l'oste dist que vraiement pour l'amour de son mary, qu'il n'en prendroit riens d'elle. Et sur ce elle dist à Dieu, et print congié de luy. Or s'en va ma damoiselle toute courroucée, sans ouyr messe, ne veoir saint Michiel, ne desjuner aussi, et sans ung seul mot dire, se mist à chemin, et s'en vint en sa maison. Mais il fault dire que son mary y estoit jà arrivé qui lui demanda qu'on disoit de bon à sainct Michiel. Elle tant marrie qu'on ne pourroit plus, à peu s'elle daignoit respondre : Et quelle chière, dist le mary, vous a fait vostre hoste, par Dieu il est bon compaignon. — Bon compaignon dist elle, il n'y a riens d'oultraige, je ne m'en sauroye louer que tout à point. — Non dame, dist-il, et par sainct Jehan, je pensoye que pour l'amour de moy il vous déust festoier et faire bonne chière. — Il ne me chault, dist-elle, de sa chière, je ne voys pas en pélerinaige pour l'amour de lui ne d'autre, je ne pense que à ma dévocion. — Dea, dist-il, par nostre dame vous y avez failly, je scay trop bien pour quoy vous estes tant refrignée, et pour quoy vous avez le cueur tant enflé. Vous n'avez pas trouvé ce que vous cuidiez, il y a bien à dire une once. Dea, dea, madame, j'ay bien sceu la cause de vostre pélerinaige, vous cuydiez taster et esprouver le grant brichouard de

nostre hoste de sainct Michiel ; mais, par saint Jehan, je vous en ay bien gardée, et garderay, si je puis. Et affin que vous ne pensez pas que je vous mentisse, quant je vous disoie qu'il l'avoit si grant, par Dieu, je n'ay dit chose qui ne soit vraie, il n'est jà mestier que vous en saichiez plus avant que par ouy dire, combien que s'il vous eust voulu croire, et je n'y eusse contredit, vous aviez bonne dévocion d'essaier sa puissance. Regardez comment je say les choses. Et pour vous oster hors de suspection, sachiez de vray que je vins à mynuit à l'eure que lui aviez assignée, et ay tenu son lieu ; si prenez en gré ce que j'ay peu faire, et vous passez doresenavant de ce que vous avez. Pour ceste fois il vous est pardonné, mais de recheoir gardez vous en, pour autant qu'il vous touche. La damoiselle toute confuse et esbahye, voyant son tort évident, quant elle péut parler, crya mercy, et promist de plus n'en faire. Et je tiens que non fist elle de sa teste.

LA LXVI[e] NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LA FEMME AU BAIN.)

N'a guières que j'estoye à Sainct-Omer avec ung grant tas de gentilz compaignons, tant de céans comme de Bouloingne et d'ailleurs. Et après le jeu de paulme nous alasmes soupper en l'ostel d'ung tavernier qui est homme de bien et beaucoup joyeux; et a une très belle femme, et en bon point dont il a eu ung très beau filz de l'aage d'environ six ans. Comme nous estions tous assis au soupper, le tavernier, sa femme et leur filz d'emprès elle, avecques nous, les aucuns commencèrent à deviser, les autres à chanter et faisoient la plus grant chière de jamais; et nostre hoste pour l'amour de nous ne s'i faignoit pas. Or avoit esté sa femme ce jour aux estuves, et son petit filz avecques elle. Si s'advisa nostre hoste, pour faire rire la compaignie, de demander à son filz de l'estat

et gouvernement de celles qui estoient aux estuves avecques sa mère. Si va dire : Vien çà, nostre filz, dy moy, par ta foy, laquelle de toutes celles qui estoient aux estuves avoit le plus beau c.. et le plus gros. L'enfant qui se ouyoit questionner devant sa mère, qu'il craignoit comme enfans font de coustume, regardoit vers elle et ne disoit mot. Et le père qui ne l'avoit pas aprins de le veoir si muet, lui dist de reschief : Or me dy, mon filz, qui avoit le plus gros c.. dy hardiment. — Je ne scay, mon père, dist l'enfant, tousjours virant le regart vers sa mère. — Et par dieu, tu as menty, ce dist son père ; or le me dis je le vueil savoir. — Je n'ouseroie, dist l'enfant, pour ma mère, car elle me bateroit. — Non fera non, dist le père, tu n'as garde je t'asséure. Et nostre hostesse sa mère, non pensant que son filz déust tout dire ce qu'il fist, luy dist : Dy hardiment ce que ton père te demande. — Vous me batriez, dist-il. — Non feray, non, dit elle. Et le père qui vit son filz avoir congié de souldre sa question, lui demanda de rechief : Or ça mon filz, par ta foy, as tu regardé les c... des femmes qui estoient aux estuves. — Sainct Jehan, ouy mon père. — Et y en avoit il largement, dy, ne mens point? — Je n'en vy oncques tant, ce me sembloit une droicte garenne de c... — Or çà, dy nous maintenant qui avoit le plus beau et le plus gros. — Vraiement, ce dist l'enfant, ma mère avoit le plus beau et le plus gros, mais il avoit si grant nez. — Si grant nez, dist le père, va, va, tu es bon enfant. Et nous

commençasmes tous à rire et à boire d'autant, et à parler de cest enfant qui quaquetoit si bien. Mais sa mère ne savoit sa contenance, tant estoit honteuse, pource que son filz avoit parlé du nez ; et croy bien qu'il en fut depuis trop bien torché, car il avoit encusé le secret de l'escole. Nostre hoste fist du bon compaignon ; mais il se repentit assez depuis d'avoir fait la question, dont l'absolucion le féist rougir, et puis c'est tout.

LA LXVII[e] NOUVELLE,

PAR PHELIPE DE LAON.

(LA DAME A TROIS MARIS.)

Maintenant a trois ans ou environ que une assez bonne adventure advint à ung chapperon fourré du parlement de Paris. Et affin qu'il en soit mémoire, j'en fourniray ceste nouvelle; non pas touteffois que je vueille dire que tous les chapperons fourrez soient bons et véritables; mais pource qu'il y eut non pas ung peu de desloyaulté au fait de cestuy cy, mais largement, qui est chose bien estrange et non acoustumée, comme chascun scait. Or pour venir au fait, ce chaperon fourré, en lieu de dire ce seigneur de parlement, devint amoureux à Paris de la femme d'ung cordouennier qui estoit belle et bien enlangaigée à l'avenant et selon le terrouer. Ce maistre chapperon fourré fist tant, par moyens d'argent et autrement, qu'il parla à la belle cordouennière des

soubz sa robe à part, et s'il en avoit esté bien amoureux avant la jouissance, encores l'en fut il trop depuis, dont elle se parcevoit et donnoit trop bien garde, dont elle s'en tenoit plus fière, et si se faisoit acheter. Luy estant en ceste rage pour mandement, prière, promesse, don ne requeste qu'il scéust faire, elle se pensa de plus comparoir affin de luy encores rengreger et plus acroistre sa maladie. Et vécy nostre chaperon fourré qui envoye ses ambassades devers sa dame la cordouennière; mais c'est pour néant, elle n'y viendroit pour mourir. Finablement pour abrégier, affin qu'elle voulsist venir vers luy comme aultresfois, il luy promist en la présence de troys ou de quatre qui estoient de son conseil quant à telles besoignes, qu'il la prendroit à femme se son mary le cordouennier terminoit vie par mort. Quant elle eut ouy ceste promesse, elle se laissa ferrer et vint, comme elle souloit, au coucher, au lever et aux autres heures qu'elle povoit eschaper, devers le chaperon fourré qui n'estoit pas moins féru que l'autre jadis d'amours. Et elle sentant son mary desjà viel et ancien, et ayant la promesse dessusdicte se réputoit desjà comme sa femme. Peu de temps après la mort de ce cordouennier très désirée fut scéue et publiée ; et bonne cordouennière se vient bouter de plain sault en la maison du chaperon fourré qui joyeusement la recéut; promist aussi de rechief qu'il la prendroit à femme. Or sont maintenant ensemble sans contredit ces

deux bonnes gens, le chaperon fourré et ma dame la cordouennière. Mais, comme souvent advient, chose eue à danger est plus chière tenue que celle dont on a le bandon, ainsi advint il cy; car nostre chapperon fourré commença à soy ennuyer et laisser la cordouennière, et de l'amour d'elle refroider. Et elle le pressoit tousjours de paracomplir le mariage dont il avoit fait la promesse, mais il luy dist : M'amye, par ma foy, je ne me puis jamais marier, car je suis homme d'église et tiens bénéfices comme vous scavez; la promesse que je vous fis jadis est nulle, et ce que j'en fis lors, c'estoit pour la grant amour que je vous portoye, espérant aussi par ce moyen plus légièrement vous retraire. Elle cuidant qu'il fust lyé à l'église, et soy voyant aussi bien maistresse de léans, que s'elle fust sa femme espousée, ne parla plus de ce mariage, et ala son chemin acoustumé. Mais nostre chaperon fourré fist tant par belles parolles et plusieurs remonstrances, qu'elle fut contente de soy partir de lui et espouser ung barbier, auquel il donna troys cens escus d'or comptant; et Dieu scait s'elle partit bien baguée. Or devez-vous savoir que nostre chapperon fourré ne fist pas légièrement ceste départie ne ce mariage, et n'en fust point venu au bout, se n'eust esté qu'il disoit à sa dame qu'il vouloit doresenavant servir Dieu et vivre de ces bénéfices et soy du tout rendre à l'église. Or, fist-il tout le contraire, quant il se vit désarmé d'elle et elle aliée au barbier; il fist secrètement traicter en-

viron ung an après, pour avoir par mariage la fille de ung notable bourgois de Paris. Et fut la chose faicte et passée, et jour assigné pour les nopces ; disposa aussi de ces bénéfices qui n'estoient que à simple tonsure. Ces choses scéues parmy Paris et venues à la congnoissance de la cordouennière, créez qu'elle fut bien esbaye : Voire, dist-elle, le vray traistre, m'a il ainsi decéue ; il m'a laissée soubz umbre de aller servir Dieu et m'a baillée à ung aultre. Et par nostre Dame, la chose ne demourera pas ainsi. Non fist-elle, car elle fist comparoir nostre chapperon fourré devant l'evesque, et illec son procureur remonstra bien et gentement sa cause, disant comment le chapperon fourré avoit promis à la cordouennière, en la présence de plusieurs, que se son mary mouroit qu'il la prendroit à femme. Son mari mort, il l'a tousjours tenue jusques environ à ung an qu'il l'a baillée à ung barbier. Et pour abréger, les tesmoings et la chose bien débatue, l'évesque adnichila le mariage de la cordouennière au barbier, et enjoingnit au chapperon fourré qu'il la print comme sa femme ; car elle estoit sienne à cause de la compaignie charnelle qu'il avoit eue à elle. Et s'il estoit mal content de ravoir sa cordouennière, le barbier estoit bien autant joyeux d'en estre despesché. En la façon qu'avez ouy, c'est puis naguères gouverné l'ung des chapperons fourrés du parlement de Paris.

LA LXVIIIe NOUVELLE,

PA MESSIRE CHRESTIEN DE DYGOINE.

(LA GARCE DÉPOUILLÉE.)

Ce n'est pas chose peu acoustumée ne de nouveau mise sus que femmes ont fait leurs maris jaloux, voire par Dieu coux. Si advint naguères à ce propos, en la ville d'Envers, que une femme mariée qui n'estoit pas des plus seures du monde, fut requise d'ung gentil compaignon de faire la chose que scavez. Et elle, comme courtoise et telle qu'elle estoit, ne refusa pas le service que on luy présentoit, mais débonnairement se laissa ferrer, et maintint ceste vie assez longuement. En la parfin, comme fortune voulut, qui ennemye et desplaisante estoit de leur bonne chevance, fist tant que le mary trouva la brigade en présent meffait, dont en y eut de bien esbays. Ne scay toutesfoiz lequel l'estoit le plus, de l'amant, de l'amie ou du mary; néantmains, l'amant à l'ayde

d'une bonne espée qu'il avoit, se saulva sans nul mal avoir. Or demourèrent le mary et la femme; de quoy leurs propos furent il se peult assez penser. Après toutesfois aulcunes parolles dictes, d'ung costé et d'aultre, le mary pensant en soy-mesmes puis qu'elle avoit commencé à faire la folye que fort seroit de l'en retirer. Et quant plus elle n'en feroit si estoit tel le cas qu'il estoit jà venu à la congnoissance du monde, de quoy il en estoit noté, et quasi deshonnoré. Considéra aussi de la batre ou injurier de parolles que c'estoit paine perdue, si s'advisa après à chief qu'il la chasseroit paistre hors d'avecques luy, et ne fera jamais d'elle ordoyée sa maïson; si dist à sa femme : Or çà je voy bien que vous ne m'estes pas telle que vous déussiés estre par raison; toutesfois espérant que jamais ne vous adviendra de ce qui est fait n'en soit plus parlé; mais devisons d'ung aultre. J'ay ung affaire qui me touche beaucoup, et à vous aussi ; si nous fault engaiger tous noz joyaulx, et se vous avez quelque mynot d'argent à part, il le vous fault mettre avant; car le cas le requiert. Par ma foy, dist la gouge, je le feray de bon cueur ; mais que me pardonnez vostre maltalent. — N'en parlez, dist il, non plus que moy. Elle cuydant estre absolue et avoir rémission de ses pêchiez, pour complère à son mary, après la noyse dessus dicte, bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tissus, certaines bourses estoffées bien richement, ung grant tas de couvrechiefz bien fins, plusieurs pennes entières et de

bonne valeur, brief tout ce qu'elle avoit, et que son mary voulut demander, elle luy bailla pour en faire son bon plaisir : En dea, dist-il, encores ne ay-je pas assez. Quant il eut tout jusques à la robe, et la cote simple qu'elle avoit sur elle : Il me fault avoir ceste robe, dist-il. — Voire, dist-elle, et je n'ay aultre chose à vestir, voulez vous que je voise toute nue. — Force est, dist-il, que la me baillez et la cote simple aussi, et vous advancez ; car soit par amours ou par force, il la me fault avoir. Elle voyant que la force n'estoit pas sienne, se désarma de sa robe et de sa cote simple, et demoura en sa chemise : Tenez, dist-elle, fay-je bien ce qu'il vous plaist ? — Vous ne l'avez pas tousjours fait, dist-il, se à ceste heure vous me obéyssez Dieu scait se c'est de bon cueur ; mais laissons cela et parlons d'ung autre. Quant je vous prins à mariage à la malle heure, vous n'aportastes guères avecques vous, et encore le tant peu que ce fut si l'avez vous forfait et confisqué ; il n'est jà mestier qu'on vous dye vostre gouvernement, vous scavez mieulx quelle vous estes que nul autre, et pour ce telle que vous estes à ceste heure, je vous baille le grant congié et vous dy le grant à Dieu ; véla l'uys, prenez chemin et se vous faictes que saige, ne vous trouvez jamais devant moy. La povre gouge plus esbahye que jamais, n'osa plus demourer, après ceste horrible leçon, ains se partit et s'en vint rendre, ce croy-je, à l'ostel de son amy par amours, pour ceste première nuyt, et fist mettre sus beaucoup d'embassadeurs

pour ravoir ses bagues et ses habillements de corps ; mais ce fut pour néant, car son mary, obstiné et endurcy en son propos, n'en voulut oncques ouyr parler, et encores mains de la reprendre; si en fut beaucoup pressé tant des amys de son costé comme de ceulx de la femme, toutesfoiz elle fut contrainte de gaignier des autres habillemens, et en lieu de mary user de amy, attendant le rapaisement de son dit mary, qui à l'eure de ce compte estoit encores mal content, et ne la vouloit veoir pour rien qui fut.

LA LXIXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(L'HONNÊTE FEMME A DEUX MARIS.)

Il n'est pas seulement congnéu de ceulx de la ville de Gand, où le cas que je vous ay à descrire, est n'a pas long temps advenu, mais de la plus part de ceulx du pays de Flandres, et de plusieurs aultres, que à la bataille qui fut entre le roy de Hongrie et le duc Jehan, lesquelz Dieu absolve d'une part, et le grant Turc en son pays de Turquie d'aultre, où plusieurs notables chevaliers et escuiers françoys, flamens, alemans et picars furent prisonniers es mains du Turc, les aucuns furent mors et persécutez, présent le dit Turc, les autres furent enchartres a perpétuité, les autres condamnez à faire office de clerc d'esclave, du nombre des quelz fut ung gentil chevalier du dit pays de Flandres, nommé messire Clays Utenchonen. Et par plusieurs fois exerça le dit office d'es-

clave qui ne luy estoit pas petit labeur, mais martire intollérable, attendu les délices où il avoit esté nourry et le lieu dont il estoit party. Or devez vous scavoir qu'il estoit marié par deçà à Gand, et avoit espousé une très belle et bonne dame qui de tout son cueur l'aymoit et le tenoit chier, laquelle pria Dieu journellement que brief le péust reveoir par deçà, se encores il estoit vif; s'il estoit mort que par sa grâce il luy voulsist ses péchez pardonner et le mettre au nombre des glorieux martirs qui pour le reboutement des infidèles, et l'exultacion de la sainte foy catholique se sont voluntairement offers et abandonnez à mort corporelle. Ceste bonne dame qui riche, belle et bien jeune estoit et bonne, estoit de grans amys continuellement presée et assaillie de ces amis qu'elle se voulsist remarier; lesquelz disoient et affermoient que son mary estoit mort, et que s'il fust vif qu'il fust retourné comme les autres, s'il fust aussi prisonnier, on eust eu nouvelle de faire sa finance. Quelque chose qu'on dist à ceste bonne dame, ne raison qu'on luy scéust amener d'aparence en cestuy fait, elle ne vouloit condescendre en cestuy mariage, et au mieulx qu'elle scavoit s'en excusoit. Mais que luy valut ceste excusance, certes pou ou rien ; car elle fut à ce menée de ses parens et amys que elle fut contente d'obéyr. Mais Dieu scait que ce ne fut pas à peu de regret, et estoient environ neuf ans passez qu'elle estoit privée de la présence de son bon et léal seigneur, lequel elle réputoit pieça

mort; aussi faisoient la plus part, et presque tous ceulx qui le congnoissoient. Mais Dieu, qui ses serviteurs et champions préserve et garde, l'avoit aultrement disposé; car encores vivoit et faisoit son ennuyeux office d'esclave. Pour rentrer en matière, ceste bonne dame fut mariée à ung aultre chevallier, et fut environ demi an en sa compaignie, sans ouyr autres nouvelles de son bon mari que les précédentes, c'est assavoir qu'il estoit mort. D'aventure, comme Dieu le voulut, ce bon et léal chevalier messire Clays estant encores en Turquie, à l'eure que ma dame sa femme s'est ailleurs aliée, faisant le beau mestier d'esclave, fist tant par le moyen d'aucuns chrestiens gentilz hommes et autres qui arrivèrent ou pays, qu'il fut délivré, et se mist en leur galée, et retourna par deçà. Et comme il estoit sur son retour, il rencontra et trouva, en passant pays, plusieurs de sa congnoissance qui très joyeux furent de sa délivrance; car à la vérité il estoit très vaillant homme, bien renommé et bien vertueux. Et tant se espandit ce très joyeux bruit de sa désirée délivrance qu'il parvint en France, au pays d'Artoys et en Picardie, où ses vertuz n'estoient pas moins congnéues que en Flandres, dont il estoit natif. Et après ce, ne tarda guères que ces nouvelles vindrent en Flandres jusques aux oreilles de sa très belle et bonne dame, qui fut bien esbahye, et de tous ses sens tant altérée et surprinse qu'elle ne savoit sa contenance : Ha! dist elle, après certaine pièce, quant elle péut parler,

mon cueur ne fut oncques d'acord de faire ce que mes parens et amis m'ont à force contrainte de faire. Hélas ! et qu'en dira mon très loial seigneur et mary, auquel je n'ay pas gardé loyaulté comme je déusse, mais comme femme légière, fresle et muable de couraige, ay baillé part et porcion à aultruy de ce dont il estoit et devoit estre seigneur et maistre. Je ne suis pas celle qui doye ne ose attendre sa présence, je ne suis pas aussi digne qu'il me vueille ou doye regarder, ne jamais veoir en sa compaignie. Et ces paroles dictes, acompaignées de grosses larmes, son très honneste, très vertueux cueur s'esvanouyt ; et chéut à terre paulmée. Elle fut prinse et portée sur ung lit, et luy revint le cueur ; mais depuis ne fut en puissance de homme ne de femme de la faire menger ne dormir ; ainçoys fut troys jours continuelz tousjours plourant en la plus grant tristesse de cueur de jamais. Pendant lequel temps elle se confessa et ordonna comme bonne christienne, criant mercy à tout le monde, espécialement à monseigneur son mary. Et après elle mourut, dont ce fut grant dommaige ; et n'est point à dire le grant desplaisir qu'en print mon dit seigneur son mary, quant il scéut la nouvelle ; et à cause de son deul fut en grant danger de suyr par semblable accident sa très loyale espouse ; mais Dieu, qui l'avoit saulvé d'aultres grans périlz, le préserva de ce danger.

LA LXXe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR.

(LA CORNE DU DIABLE.)

Ung gentil chevalier d'Alemaigne, grant voyagier et aux armes preux et cortoys, et de toutes bonnes vertuz largement doué, au retourner d'ung lointain voyage, estant en ung sien chasteau, fut requis d'ung bourgoys, son subject, demourant en sa ville mesmes, d'estre parrain et tenir sus fons son enfant, de quoy la mère s'estoit délivrée droit à la venue du retour du dit chevalier. Laquelle requeste fut au dit bourgois libéralement accordée, et ja soit ce que le dit chevalier eust en sa vie tenuz plusieurs enfans sur fons, si n'avoit-il jamaiz donné son entente aux sainctes parolles par le prestre proférées au mistère de ce sainct et digne sacrement, comme il fist à ceste heure; et luy sembloit, comme elles sont à la vérité, plaines de haulx et divins mistères. Ce baptesme

achevé, comme il estoit libéral et courtois affin d'estre veu de ces hommes, il demoura au disner en la ville, sans monter au chasteau, et luy tindrent compaignie le curé, son compère et aulcuns autres des plus gens de bien. Devises montèrent en jeu d'unes et d'autres matières, tant que monseigneur commença à louer beaucoup le digne sacrement de baptesme, et dist hault et cler, oyans tous : Se je scavoye véritablement que à mon baptesme eussent esté prononcées les dignes et sainctes paroles que j'ay ouyes à ceste heure au baptesme de mon nouveau filleul, je ne craindroye en rien le dyable qu'il eust sur moy puissance ne auctorité, sinon seulement de moy tempter, et me passeroye de faire le signe de la croix, non pas affin que bien vous m'entendez que je ne saiche très bien que ce signe est suffisant à rebouter le diable ; mais ma foy est telle que les paroles dictes au baptesme d'ung chascun christien, se elles sont telles comme aujourd'ui j'ay ouyes, sont vaillables à rebouter tous les dyables d'enfer, s'il y en avoit encores autant. — En vérité, respondit lors le curé, monseigneur, je vous asséure *in verbo sacerdotis*, que les mesmes paroles qui ont esté aujourd'uy dictes au baptesme de vostre filleul, furent dictes et célébrées à vostre baptisement ; je le scay bien, car moy mesmes vous baptisé et en ay aussi fresche mémoire comme se ce eust esté hier. Dieu face mercy à monseigneur vostre père ; il me demanda le lendemain de vostre baptesme qu'il me sembloit de son nou-

veau filz, telz et telz furent voz parrains, et telz et telz y estoient. Et raconta toute la manière de ce baptisement et luy fist bien certain que mot avant ne mot arrière n'y eut plus en son baptisement que à celui de son filleul : Et puis que ainsi est, dist alors le chevalier, je prometz à Dieu mon créateur tant honorer de ferme foy le saint sacrement de baptesme que jamais, pour quelque péril, assault ou ennuy que le dyable me face, je ne feray le signe de la croix, mais par la seule mémoire de mistère du sacrement de baptesme je l'en chasseray arrière de moy, tant ay ferme espérance en ce divin mistère ; et ne me semblera jamais que le diable puisse nuyre à homme armé de tel escu ; car il est tel et si ferme que seul y vault sans autre ayde, voire acompaigné de vraye foy. Ce disner passa et ne scay quans ans après, ce bon chevalier se trouva en une ville, en Alemaigne, pour aucuns affaires qui luy tirèrent, et fut logié en l'ostelerie. Comme il estoit ung soir avec ses gens, après soupper, devisant et esbatant avec eulx, fain le print d'aler au retrait; et pource que ses gens s'esbatoient, il n'en voulut nulz oster de l'esbat ; si print une chandelle et tout seul s'en va au retraict. Comme il entra dedans, il vit devant lui ung grant monstre horrible et terrible, ayant grandes et longues cornes, les yeulx plus alumés que flambe de fournaise, les bras gros et longs, les grifz aguz et trenchans, brief c'estoit ung très espouvantable monstre et ung dyable, comme je croy. Et pour tel le tenoit le bon che-

valier, lequel de prime face fut assez esbahy d'avoir ce rencontre. Néantmains toutesfoiz print cueur hardiment et vouloir de soy deffendre s'il estoit assailli; et luy souvint du veu qu'il avoit fait, et du saint et divin mistère du sacrement de baptesme. Et en ceste foy marche vers ce monstre que je appelle le dyable, et lui demanda qui il estoit, et qu'il demandoit. Ce dyable le commença à coupler, et le bon chevalier de soy deffendre, qui n'avoit toutesfois pour toutes armures qne ses mains; car il estoit en pourpoint comme pour aler coucher, et son escu de ferme foy ou mistère de baptesme. La luite dura longuement, et fut ce bon chevalier tant las que merveilles de soustenir ce dur assault. Mais il estoit tant fort armé de son escu de foy que peu luy nuysoient les faiz de son ennemi. En la parfin, après que ceste bataille eut bien duré une heure, ce bon chevalier se print aux cornes de ce dyable, et lui en esracha une dont il le bacula trop bien et malgré luy. Comme victorieux se départit du lieu, et le laissa comme recréu, et vint trouver ses gens qui se esbatoient, comme ilz faisoient avant son partement, qui furent bien effréés de veoir leur maistre en ce point eschauffé, qui avoit tout le visaige esgratiné, le pourpoint, chemise et chausses tout derompu et déchiré, et comme tout hors d'alaine : Ha ! monseigneur, dirent ilz, dont venez vous, et qui vous a ainsi habillé ? — Qui, dist il, ce a esté le dyable à qui je me suis tant combatu que j'en suis tout hors d'alaine et en tel point que me véez ; et

vous asséure par ma foy que je tien véritablement qu'il m'eust estranglé et dévoré, se à ceste heure ne me fust souvenu du baptesme et du grant mistère de ce vertueux sacrement, et de mon veu que je fis adoncques ; et créez que je ne l'ay pas faulcé, car quelque danger que j'aye eu oncques n'y fis le signe de la croix. Mais comme souvenant du saint sacrement dessus dit, me suis hardiment deffendu et franchement eschapé, dont je loue et mercye nostre seigneur Jhesu-Crist qui par ce bon escu de saincte foy m'a si haultement préservé. Viennent tous les autres qui en enfer sont, tant que ceste enseigne demeure, je ne les crains ; vive, vive nostre benoist Dieu qui ses chevaliers de telz armes scait adouber. Les gens de ce bon seigneur, oyans leur maistre ce cas racompter, furent bien joyeux de le veoir en bon point, mais esbahis de la corne qu'il leur monstroit qu'il avoit esrachée de la teste du dyable. Et ne scavoient juger, non fist oncques personne qui depuis la vit, de quoy elle estoit, se c'estoit os ou corne, comme autres cornes sont, ou que c'estoit. Alors ung des gens de ce chevalier dist qu'il vouloit aler veoir se ce dyable estoit encores où son maistre l'avoit laissié, et si le trouvoit il se combatroit à luy et luy esracheroit de la teste l'autre corne. Son maistre luy dist qu'il n'y allast point, il dist que si feroit : N'en fay rien , dist son maistre, car le péril y est trop grant. — Ne m'en chaut, dist l'autre, je y vueil aler. — Se tu me crois, dist son maistre, tu n'yras pas. Quoy qu'il fust il y

voulut aler, et désobéir à son seigneur. Il print en sa main une torche et une grant hache, et vint au lieu où son maistre s'estoit combatu. Quelle chose il y fist, on n'en scait rien, mais son maistre qui de lui se doubtoit, ne le scéut si tost suyr qu'il ne le trouva pas, ne le dyable aussi, et n'ouyt oncques puis nouvelles de son homme. En la façon que avez ouye se combatit ce bon chevalier au diable, et le surmonta par la vertu du saint sacrement de baptesme.

LA LXXIe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR LE DUC.

(LE CORNARD DÉBONNAIRE.)

A Sainct Omer n'a pas long temps advint une assez bonne hystoire qui n'est pas mains vraye que l'évangile, comme il a esté et est congnéue de plusieurs notables gens, dignes de foy et de croire. Et fut le cas tel pour le brief faire : Ung gentil chevalier des marches de Picardie, pour lors bruyant et frisque, de grant auctorité et de grant lieu, se vint loger en une hostelerie qui par le fourrier de monseigneur le duc Phelippe de Bourgongne son maistre lui avoit esté délivrée. Tantôt qu'il eust mis le pié à terre, et que il fut descendu de son cheval, ainsi comme il est de coustume aux dictes marches, son hostesse luy vint au devant et très gracieusement, comme elle estoit coustumière et bien aprinse de ce faire, aussi le recéut moult honorablement ; et luy qui estoit

des courtoys le plus honorable et le plus gracieux, l'acola et la baisa doulcement, car elle estoit belle et gente et en bon point, et mise sur le bon bout, appellant sans mot dire trop bien son marchant à ce baisier et acolement, et de prinsault n'y eut celui des deux qui ne pléust bien à son compaignon. Si pensa le chevalier par quel train et moyen il parviendroit à la jouyssance de son hostesse, et s'en descouvrit à ung sien serviteur, lequel en peu d'eure batist tellement les besoignes, qu'ilz se trouvèrent ensemble. Quant ce gentil chevalier vit son hostesse preste d'ouyr et d'entendre ce qu'il vouldroit dire, pensez qu'il fut joyeux oultre mesure, et de grant haste et ardant désir qu'il eut d'entamer la matière qu'il vouloit ouvrir, il oublia de serrer l'uys de la chambre, et son serviteur au partir qu'il fist de leur assemblement, laissa l'uys entrouvert. Alors le dit chevalier commença sa harengue bonne alléure, sans regarder à autre chose; et l'ostesse qui ne l'escoutoit pas à regret, si luy respondit au propos, tant qu'ilz estoient si bien d'accord que oncques musique ne fut pour eulx plus doulce, ne instrumens ne pourroient mieulx estre acordez que eulx deux, la mercy Dieu, estoient. Or advint ne scay par quelle adventure, ou se l'oste de léans, mary de l'ostesse, quéroit sa femme pour aucune chose lui dire, ou passant d'aventure par devant la chambre où sa femme avec le chevalier jouoient des cymbales, il en ouyt le son, si se tira vers le

lieu où ce beau déduit se faisoit, et au heurter à l'huis qu'il fist, il trouva l'atelée du chevalier et de sa femme, dont il fut de eulx troys le plus esbahy de trop, et en reculant subitement, doubtant les empescher et destourber de la dite oeuvre qu'ilz faisoient, leur dist pour toutes menaces et tençons : Et par la mort bieu, vous estes bien meschans gens, et à vostre fait mal regardans, qui n'avés eu en vous tant de sens, quant vous voulez faire telz choses, que de serrer et tirer l'uys après vous. Or pensés que ce eust esté se ung aultre que moy vous y eust trouvez ! Et par dieu vous estiez gastés et perdus, et eust esté vostre fait descélé, et tantost scéu par toute la ville. Faictes aultrement une aultre foiz, de par le dyable ! Et sans plus dire tire l'huis et s'en va ; et bonnes gens de racorder leurs musettes, et parfaire la note encommencée. Et quant ce fut fait, chascun s'en alla en sa chascune, sans faire semblant de riens ; et n'eust esté, comme j'espoire, leur cas jamais descouvert ou au mains si publique de venir à voz oreilles ne de tant d'autres gens, ce n'eust esté le mary qui ne se douloit pas tant de ce qu'on l'avoit fait coux que de l'uys qu'il trouva desserré.

LA LXXII[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE COMMESSURAM.

(LA NÉCESSITÉ EST INGÉNIEUSE.)

A propos de la nouvelle précédente, ès marches de Picardie avoit naguères ung gentil homme, lequel estoit tant amoureux de la femme d'ung chevalier son prochain voisin, qu'il n'avoit ne jour ne bonne heure de repos, se il ne estoit auprès d'elle, et elle pareillement l'aymoyt tant qu'on ne pourroit dire ne penser, qui n'estoit pas peu de chose. Mais la douleur estoit qu'ilz ne sçavoient trouver façon ne manière d'estre à part et en lieu secret, pour à loysir dire et desclairer ce qu'ilz avoient sur le cueur. Au fort après tant de males nuitz et jours douloureux, amours qui à ses loyaulx serviteurs ayde et secoure, quant bien lui plaist, leur apresta ung jour très désiré, auquel le douloureux mary, plus jaloux que nul homme vivant, fut contrainct

d'abandonner le mesnaige, et aller aux affaires qui tant lui touchoient, que sans y estre en personne il perdoit une grosse somme de déniers, et par sa présence il la povoit conquérir, ce qu'il fist ; en laquelle gaignant, il conquist bien meilleur butin comme d'estre nommé coux, avec le nom de jaloux qu'il avoit auparavant ; car il ne fut pas si tost sailli de l'ostel que le gentil homme qui ne glatissoit après autre beste, et sans faire long séjour, incontinent excécuta ce pour quoy il venoit, et print de sa dame tout ce que ung serviteur en ose ou peut demander, si plaisamment et à si bon loisir que on ne pourroit mieulx souhaitter. Et ne se donnèrent de garde que la nuyt les surprint ; dont ne se donnèrent nul mal temps, espérans la nuyt parachever ce que le jour très joyeulx et pour eulx trop court, avoient emcommencé, pensant à la vérité que ce dyable de mary ne déust point retourner à sa maison jusques à lendemain au disner, voire au plus tard. Mais autrement en ala, car les dyables le raportèrent à l'ostel, ne scay en quelle manière. Aussi n'en chault de scavoir comment il scéut tant abrégier de ses besoingnes ; assez souffit de dire qu'il revint le soir dont la belle compaignie, c'est assavoir de noz deux amoureux, fut bien esbahye, pource qu'ilz furent si hastivement surprins ; car en nulle manière ne se doutoient de ce dolant retourner. Aussi jamais n'eussent cuidé que si soudainnement et si légièrement il eust fait et acomply son voyage. Toutes-

LA L

PAR

LA

A pro
de Picar
quel est
valier so
bonne h
et elle p
dire ne
la dou
ne ma
loysir
cueu

..u terme. Quant ce bon escuier se vit en ce point ..ssailly de la toux, il ne scéut aultre remède, affin ..e non estre ouy, que de bouter sa teste au trou du .etrait où il fut bien ensensé, Dieu le scait, de la ..onfiture de léans; mais encores amoit-il ce mieulx ..ue estre ouy. Pour abréger, il fut long temps la ..este en ce retraict, crachant, mouchant et toussant, tant qu'il sembloit que jamais ne déust faire autre chose. Néantmains après ce bon coup, sa toux le laissa et se cuidoit tirer hors, mais il n'estoit pas en sa puissance de se retirer, tant estoit avant et fort bouté léans; pensez qu'il estoit bien à son aise. Bref il ne scavoit trouver façon d'en saillir, quelque paine qu'il y mist. Il avoit tout le col escorché et les oreilles esrachéez; en la parfin, comme Dieu le voulut, il se força tant qu'il arracha l'ais percé du retrait, et le rapporta à son col; mais en sa puissance ne eust esté de l'en oster, et quoy qu'il luy fust ennuyeux, si amoit-il mieulx estre ainsi que comme il estoit par devant. Sa dame le vint trouver en ce point, dont elle fut bien esbahye, et ne luy scéut secourir; mais luy dist, pour tous potaiges, qu'elle ne scauroit trouver façon du monde de le traire de léans: Est-ce cela, dist-il, par la mort bieu je suis assez armé pour combatre ung autre? mais que j'aye une espée en ma main, dont il fut tantost ..isi d'une bonne. La dame le voyant en tel point, ..oy qu'elle eust grant doubte, ne se scavoit tenir ..rire, ne l'escuier aussi: Or çà, à Dieu me com-

mant, dist-il lors, je m'en voys essayer, comment je passeray par céans; mais premier brouillés moy le visaige bien noir. Si fist elle, et le commanda à Dieu. Et bon compaignon à tout l'ais du retrait à son col, l'espée nue en sa main, la face plus noire que charbon, commença à saillir de la chambre et de bonne encontre, le premier qu'il trouva ce fut le dolent mary qui eut de le veoir si grant paour, cuidant que ce fust le dyable, qu'il se laissa tumber du hault de luy à terre que à peu qu'il ne se rompit le col, et fut longuement pasmé. Sa femme le voyant en ce point, saillit avant, monstrant plus de semblant d'effrey qu'elle ne sentoit beaucoup, et le print au bras, en luy demandant qu'il avoit. Puis après qu'il fut revenu, il dist à voix cassée et bien piteuse : Et n'avez-vous point véu ce deable que j'ay encontré ?—Certes si ay, dist-elle, à peu que je n'en suis morte de la frayeur que j'ay eue de le veoir.— Et dont peut il venir céans, dist-il, ne qui le nous a envoyé ? Je ne seray de cest an ne de l'autre rasseuré, tant ay esté espoventé. — Ne moy, par Dieu, dist la dévote dame, créez que c'est signifiance d'aulcune chose. Dieu nous vueille garder et deffendre de toute male adventure ! Le cueur ne me gist pas bien de ceste vision. Alors tous ceulx de l'ostel dirent chascun sa ratelée, de ce deable à l'espée, cuydant que la chose fust vraye. Mais la bonne dame scavoit bien la trainnée qui fut bien joyeuse de les veoir tous en ceste oppinion ; et depuis continua

arrière le dyable dessus dit le mestier que chascun fait si volentiers, au desceu du mary et de tous autres, fors une chamberière secrète.

LA LXXIIIe NOUVELLE,

PAR MAISTRE JEHAN LAMBIN.

(L'OISEAU EN LA CAGE.)

En la comté de saint Pol naguères, en ung villaige assez prouchain de la dicte ville de saint Pol, avoit ung bon homme laboureur marié avec une femme belle et en bon point, de laquelle le curé du dit villaige estoit amoureux. Et pour ce qu'il se sentit si esprins du feu d'amours et que difficille lui estoit servir sa dame sans estre suspicionné, se pensa qu'il ne povoit bonnement parvenir à la jouissance d'elle sans premier avoir celle du mary. Cest advis descouvrit à sa dame pour en avoir son opinion, laquelle lui dist que très bonne et propre estoit pour mettre à fin leurs amoureuses intencions. Nostre curé donc par gracieux et subtilz moyens s'accointa de celluy dont il vouloit estre le compaignon, et tant bien se conduisit avec le bon homme

qu'il ne mangoit sans lui, et quelque besongne qu'il féist tousjours parloit de son curé ; mesmement chascun jour le vouloit avoir au disner, et au soupper : brief riens n'estoit bien fait à l'ostel du bon homme se le curé n'estoit présent. Quand les voisins de ce povre simple laboureur virent ce qu'il ne povoit veoir, luy dirent qu'il ne luy estoit honneste avoir ainsi continuellement le repaire du curé, et qu'il ne se povoit ainsi continuer sans grant deshonneur de sa femme, mesmement que les aultres voisins et ses amys l'en notoient et parloient en son absence. Quant le bon homme se sentit ainsi aigrement reprins de ses voisins, et qu'ilz luy blasmoient le repaire du curé en sa maison, force luy fut de dire au curé qu'il se déportast de hanter en sa maison ; et de fait luy deffendit par motz exprès et menasses que jamais ne s'i trouvast s'il ne lui mandoit, affermant par grant serment que s'il luy trouvoit, il compteroit avecques luy et le feroit retourner oultre son plaisir, et sans luy en savoir gré. La deffence despléut au curé plus que je ne vous sauroye dire ; mais nonobstant qu'elle fust aigre, pourtant ne furent les amourettes rompues, car elles estoient si parfond enracinées ès cueurs des deux parties que impossible estoit les rompre ne desjoindre. Or oyés comme nostre curé se gouverna, après que la deffence luy fut faicte. Par l'ordonnance de sa dame, il print règle et coustume de la venir visiter toutes les foiz qu'il sentoit le mary estre absent. Mais

lourdement s'i conduisit, car il n'eust scéu faire sa visitacion sans le scéu des voisins qui avoient esté cause de la deffense, ausquelz le fait desplaisoit autant que s'il leur eust touché. Le bonhomme fut de rechief adverti que le curé aloit estaindre le feu à son hostel comme auparavant de la deffense. Notre simple mary oyant ce, fut bien esbahi et encores plus courroucé la moitié, lequel pour y remédier, pensa tel moyen que je vous diray. Il dist à sa femme qu'il vouloit aler, ung jour tel qu'il nomma, mener à saint Omer une charrettée de blé, et que pour mieulx besongnier, il y vouloit lui mesmes aler. Quant le jour nommé qu'il devoit partir fut venu, il fist ainsi qu'on a de coustume en Picardie, espicialement ès marchés d'autour saint Omer, chargea son chariot de blé à mynuyt, et à celle mesmes heure voulut partir, et print congié de sa femme, et vuida avec son chariot. Et si tost qu'il fut hors, sa femme ferma tous les huys de sa maison. Or vous devez entendre que nostre marchant fist son saint Omer chés l'ung de ses amys qui demouroit au bout de la ville, où il ala arriver, et mist son chariot en la cour du dit amy, qui savoit toute la traynée ; lequel il envoya pour faire le guet et escouter tout entour de sa maison pour veoir se quelque larron y viendroit. Quant il fut là arrivé, il se tapit au coing d'une forte haye, duquel lieu il veoit toutes les entrées de la maison du dit marchant, dont il estoit serviteur et grant amy. En ceste partie, guères n'eust escouté que

vécy maistre curé qui vient pour alumer sa chandelle, ou pour mieulx dire l'estaindre ; et tout coyement et doulcement heurte à l'uys de la court ; lequel fut tantost ouy de celle qui n'avoit talent de dormir à celle heure ; laquelle sortit habillement, en chemise, et vint mettre dedans son confesseur ; et puis ferme l'huis, le menant au lieu où son mary déust avoir esté. Or revenons à nostre guet, lequel quant il parcéut tout ce qui fut fait, se leva de son guet, et s'en alla sonner sa trompette et déclaira tout au bon mary. Sur quoy incontinent conseil fut prins et ordonné en ceste manière : Le marchant de blé faignit retourner de son voyaige avec son chariot de blé, pour certaines adventures qu'il doubtoit lui advenir. Si vint heurter à sa porte et huchier sa femme, qui se trouva bien esbaye quant elle ouyt sa voix ; mais tant ne le fut qu'elle ne print bien le loysir de musser son amoureux le curé en ung casier qui estoit en la chambre. Et pour vous donner à entendre quelle chose c'est ung casier, c'est un garde mangier en la façon d'une huche, long et estroit per raison et assez parfont. Et après que le curé fut mussé où l'en musse les œufz et le beurre, le formaige et autres telles vitailles, la vaillante mesnagière comme moytié dormant, moitié veillant, se présenta devant son mary à l'uys, et lui dist : Hélas ! mon bon mary, quelle adventure pouvez vous avoir que si hastivement retournez ; certainement il y a aucun qui ne vous

laisse faire vostre voyage? Hélas, pour Dieu, dictes le moy. Le bon homme voulut aler en sa chambre, et illec dire les causes de son hastif retour. Quant il fut où il cuidoit trouver son curé, c'est assavoir en sa chambre, commença à compter les raisons du retour de son voyaige. Premier dist pour la suspiction qu'il avoit de la desloyaulté d'elle, craignoit très fort estre du renc de bleuz vestuz, qu'on appelle communément noz amys, et que au moyen de ceste suspicion estoit il ainsi tost retourné. Item que quant il s'estoit trouvé hors de sa maison, autre chose ne luy venoit au devant, sinon que le curé estoit son lieutenant, tandis qu'il aloit marchander. Item pour expérimenter son ymaginacion dist qu'il estoit ainsi retourné, et à celle heure voulut avoir la chandelle et regarder se sa femme osoit bien couchier sans compaignie en son abscence. Quant il eut achevé les causes de son retour, la bonne dame s'escria, disant : Ha ! mon bon mary dont vous vient maintenant ceste vaine jalousie? Avez vous percéu en moy autre chose qu'on ne doit veoir ne juger d'une bonne, loyale et preude femme? Hélas ! que mauldicte soit l'heure que oncques je vous congnéus, pour estre suspeçonnée de ce que mon cueur oncques ne scéust penser. Vous me congnoissez mal, et ne scavez vous combien net et entier mon cueur veult estre et demourer. Le bon marchant eust péu estre contraint de ses bourdes, s'il n'eust rompu la parolle, si dist qu'il vouloit

guérir son ymaginacion, et incontinent vint chercher et visiter les cornetz de sa chambre au mieulx qu'il luy fut possible; mais il ne trouva point ce qu'il quéroit. Adonc se donna garde du casier et jugea que son compaignon y estoit, et sans en monstrer semblant, hucha sa femme et luy dist: M'amye, à grant tort je vous ay suspicionnée de m'estre desloyale, et que telle ne soyez que ma faulse ymaginacion m'apporte. Toutesfois, je suis si aheurté et enclin à croire et m'arrester à mon opinion que impossible me est de jamais estre plaisamment avec vous. Et pour ce je vous prye que soyez contente que la séparacion soit faicte de nous deux, et que amoureusement partissions nos biens communs par égale porcion. La gouge qui désiroit assez ce marché, affin que plus aiséement se trouvast avec son curé, accorda sans guères faire difficulté à la requeste de son mary, par telle condicion toutesfois qu'elle faisant la particion des meubles, elle commenceroit et feroit le premier choiz: Et pour quelle raison, dist le mary, voulés vous choisir la première, c'est contre tout droit et justice? Ilz furent longtemps en différence pour choisir; mais à la fin le mary vainquit, car il print le casier, où il n'y avoit que flans, tartres et fromaiges, et autres menues vitailles, entre lesquelz nostre curé estoit ensevely, lequel ouyoit ces bons devis qui à ceste cause se faisoient. Quant le mary eut choisi le casier, la dame choisit la chaudière, puis le mary ung autre

meuble; puis elle conséquenment jusques à ce que tout fut party et porcionné. Après laquelle porcion faicte le bon mary dist : Je suis content que vous demourez à ma maison jusques à ce que aurez trouvé logis pour vous, mais de ceste heure je veuil emporter ma part, et la mectre à l'ostel d'ung de mes voisins. — Faictes en, dist elle, à vostre bon plaisir. Il print une bonne corde et en lya et adouba son casier, et fist venir son charreton à qui il fist hasteller son casier d'ung cheval, et lui chargea qu'il le menast à l'ostel d'ung tel son voisin. La bonne dame, ouyant ceste délibéracion, laissoit tout faire, car de donner conseil au contraire ne se ousoit advancier, doubtant que le casier ne fust ouvert, si abandonna tout à telle aventure que sourvenir povoit. Le casier fut, ainsi que dist est, hastellé au cheval, et mené par la rue, pour aler à l'ostel où le bon homme l'avoit ordonné. Mais guères n'ala loing que le maistre curé à qui les œufz et le beurre crevoient les yeulx, cria pour Dieu mercy. Le charreton ouyant ceste piteuse voix résonnante du casier, descendit tout esbahy, et hucha les gens et son maistre qui ouvrirent le casier, où ilz trouvèrent ce povre prisonnier, doré et empapiné d'œufz, de fromaige et de lait, et autres choses plus de cent. Ce povre amoureux estoit tant piteusement appointé qu'on ne savoit du quel il avoit le plus. Et quant le bon mary le vit en ce point, il ne se peut contenir de rire, combien que courroucé

déust estre. Si le laissa courrir, et vint à sa femme monstrer comment il avoit eu tort d'estre souspeçonneux de sa faulse desloyauté. Elle qui se vit par exemple vaincue, crya mercy, et il luy fut pardonné par telle condicion que se jamais le cas lui advenoit que elle fust mieulx advisée de mettre son homme autre part que ou casier, car le curé en avoit esté en péril de estre à tousjours gasté. Et après ce, ilz demourèrent ensemble long temps, et rapporta l'omme son casier, et ne scay point que le curé s'i trouvast depuis, lequel par le moyen de ceste adventure fut comme encores est appellé, sire vadin casier.

LA LXXIVe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE CURÉ TROP RESPECTUEUX.)

Ainsi que naguères monseigneur le seneschal de Boulenois chevauchoit parmy le pays d'une ville à l'autre, en passant par ung hamelet où l'en sonnoit au sacrement, et pource qu'il avoit doubté de non povoir venir à la ville où il contendoit, en temps pour ouir messe, car l'eure estoit près de midi, il s'advisa qu'il descendroit au dit hamel pour veoir Dieu en passant. Il descendit à l'uys de l'église, et puis s'en alla rendre assez près de l'autel, où l'en chantoit la grant messe. et si prochain se mist du prestre qu'il le povoit en célébrant de costière percevoir. Quant il eut levé Dieu et calice, et fait ainsi comme il appartenoit, pensant à par luy, après qu'il eut parcéu monseigneur le séneschal estre derrière luy, et non sachant s'en à bonne

heure estoit venu pour veoir Dieu lever; ayant toutesfoiz oppinion qu'il estoit venu tard, il appella son clerc et luy fist alumer arrière la torche, puis en gardant les sérimonies qu'il fault garder, leva encores une foiz Dieu, disant que c'estoit pour monseigneur le séneschal. Et puis ce fait, procéda oultre jusques à ce qu'il fut parvenu à son *agnus Dei;* lequel quant il l'eut dit troys fois et que son clerc lui bailla la paix pour baisier, il la refusa, et, en rabrouant très bien son clerc, il dist qu'il ne scavoit ne bien ne honneur, et la fist bailler à monseigneur le séneschal, qui la refusa de tout point deux ou trois foiz. Et quant le prestre vit que monseigneur le séneschal ne vouloit prendre la paix devant luy, il laissa Dieu qu'il tenoit en ses mains et print la paix qu'il apporta à mon dit seigneur le séneschal, et luy dist que s'il ne la prenoit devant luy il ne la prendroit jà luy mesmes : Et ce n'est pas, dist le prestre, raison que j'aye la paix devant vous. Adonc monseigneur le séneschal voyant que sagesse n'avoit illec lieu, se accorda au curé et print la paix premier, puis le curé après ; et ce fait s'en retourna parfaire sa messe de ce qui restoit. Et puis c'est tout ce que on m'en a compté.

LA LXXVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE THALEMAS.

(LA MUSETTE.)

Au temps de la guerre des deux partiez, les ungs nommés Bourguignons et les autres Armenacz, advint à Troyes, en Champaigne, une assez gracieuse adventure qui très bien vault le réciter et mettre en compte, qui fut telle. Ceulx de Troyes pour lors que oncques par avant ilz eussent esté Bourguignons, s'estoient tournez Arminacz, et entr' eulx avoit conversé ung compaignon à demy fol, non pas qu'il eust perdu l'entière congnoissance de raison, mais à la vérité il tenoit plus du costé de dame folie qu'il ne tenoit de raison, combien que aucunesfois il excécutast, et de la main et de la bouche, plusieurs besoingnes que plus saige de luy n'eust scéu achever. Pour venir donc au propos encommencé, le galant dessus dit estoit en garnison avec

les Bourguignons à saincte Meneho, mist une journée en termes à ses compaignons, et leur commença à dire, que s'ilz le vouloient croire qu'il leur bailleroit bonne doctrine pour attrapper ung hoc des loudiers de Troyes, lesquelz à la vérité ilz hayoient mortellement, et ilz ne l'amoient guères ; mais le menassoient tousjours de pendre s'ilz le povoient tenir. Vécy qu'il dist : Je m'en iray devers Troyes et m'aprocheray des faulsbourgs, et feray semblant d'espier la ville et de taster de ma lance les fossés, et si près de la ville me tireray que je seray prins. Je suis séur que si tost que le bon bailly me tiendra qu'il me condemnera à pendre, et nul de la ville ne s'i opposera pour moy, car ilz me hayent trestous. Ainsi seray-je bien matin au gibet, et vous serez embuchez au bocquet qui est au plus près dudit gibet. Et tantost que vous orrez venir moy et ma compaignie, vous sauldrés sur l'assemblée, et en prendrés et tiendrés à vostre volenté, et me délivrerés de leurs mains. Tous les compaignons de la garnison s'i accordèrent très volentiers, et lui commencèrent à dire que puis qu'il osoit bien entreprendre ceste adventure que ilz ayderoient à la fournir au mieulx qu'ilz scauroient. Et pour abrégier, le gentil folastre s'approcha de Troyes, comme il avoit devant dit, et aussi comme il désiroit, et fut prins, dont le bruit s'espandit tost parmy la ville ; et n'y eut celuy qui ne le condemnast à pendre, mesmement le bailli, si tost

qu'il le vit, dist et jura par ses bons Dieux qu'il sera pendu par la gorge : Hélas! monseigneur, disoit-il, je vous requier mercy, je ne vous ay rien meffait.—Vous mentés, ribault, dist le bailly, vous avez guydé les Bourguignons en ceste marche, et avez acusé les bourgoys et bons marchans de ceste ville ; vous en aurés vostre paiement, car vous en serez au gibet pendu.—Ha! pour Dieu, monseigneur, dist nostre bon compaignon, puis qu'il fault que je meure, au moins qu'il vous plaise que ce soit bien matin, et qu'en la ville où j'ay eu tant de congnoissance et d'acointance, je ne recoyve trop publique pugnicion.—Bien, dit le bailly, on y pensera. Le lendemain, dès le point du jour, le bourreau avec sa charette fut devant la prison, où il n'eust guères esté que vécy venir le bailly à cheval et ses sergens et grant nombre de gens pour l'acompaignier, et fut nostre homme mis, troussé et lyé sur la charette, et, tenant sa musette dont il jouoit coustumièrement, on le maine devers la Justice, où il fut plus acompaigné que beaucoup d'aultres n'eussent esté, tant estoit hay en la ville. Or devez-vous savoir que les compaignons de la garnison de saincte Meneho n'oublièrent point eulx embuschier au bois, auprès de la Justice, dès la minuyt, tant pour saulver l'omme, quoy qu'il ne fust pas des plus saiges, comme pour gaingner prisonniers et aultre chose s'ilz povoient. Eulx là doncques arrivez, disposèrent de leurs besoignes comme de guerre et

ordonnèrent ung guet sur ung arbre qui leur devoit dire quant ceulx de Troyes seroient à la Justice. Ceste guette ainsi mise et logée, dist qu'elle feroit bon devoir. Or sont descenduz ceulx de la Justice, devant le gibet, et le plus abrégéement que faire se péust, le bailli commanda que on despeschast nostre povre coquart qui estoit bien esbahy où ses compaignons estoient qu'ilz ne venoient férir dedens ces ribaulx Arminacz. Il n'estoit pas bien à son aise, mais regardoit devant et derrière, et le plus vers le boys, mais il n'oyoit riens. Il se confessa le plus longuement qu'il péut, toutesfois il fut osté du prestre, et pour abréger monta sur l'eschelle, et luy là venu bien esbahy, Dieu le scait, regarde tousjours vers ce bois, mais c'estoit pour néant, car la guette ordonnée pour faire saillir ceulx qui rescourre le devoient, estoit endormie sur cest arbre; si ne scavoit que dire ne que faire ce povre homme, sinon qu'il pensoit estre à son dernier jour. Le bourreau à certaine pièce après fist ses préparatoires pour lui bouter la hart au col pour le despescher. Et quant il véit ce, il se advisa d'ung tour qui luy fut bien profitable et dist : Monseigneur le bailly, je vous prie pour Dieu que avant qu'on mette plus la main à moy, que je puisse jouer une chançon de ma musette, et je ne vous demande plus; je suis après content de mourir et vous pardonne ma mort, et à tout le monde. Ceste requeste lui fut passée et sa musette luy fut en hault portée. Et

quant il la tint, le plus à loisir qu'il peut,.il la commence à sonner et jouer une chanson que ceulx de la garnison dessus dicte congnoissoient très bien, et y avoit : Tu demeures trop, Robin, tu demeures trop. Et au son de la musette la guette s'esveilla, et de paour qu'elle eut se laissa cheoir du hault en bas de l'arbre où elle estoit, et dist : On pend nostre homme, avant, avant, hastez vous tost. Et les compaignons estoient tous prestz ; et au son d'une trompette saillirent tous hors du boys, et se vindrent fourrer sur le bailli et sur tout le mesnaige qui devant le gibet estoit. Et à cest effroy le bourreau fut tant esperdu et esbahy qu'il ne scavoit ne n'eust oncques advis de lui bouter la hart au col, ne le bouter jus, mais luy pria qu'il luy sauvast la vie, ce qu'il eust fait très volentiers. Mais il ne fut en sa puissance ; trop bien il fist aultre chose et meilleure, car lui, qui estoit sur l'eschelle, crioit à ses compaignons : Prenez cestui cà, prenez cestui là ; ung tel est riche, ung tel est mauvais. Brief les Bourguignons en tuèrent ung grant tas en la venue de ceulx de Troyes, et prindrent des prisonniers ung grant nombre, et saulvèrent leur homme en la façon que vous oyés, qui leur dist qu'en jour de sa vie n'eust si belles affres qu'il auoit à ceste heure eues.

LA LXXVIe NOUVELLE,

PAR PHELIPPE DE LAON.

(LE LAQS D'AMOUR.)

L'en m'a plusieurs foiz dit et racompté par gens dignes de foy ung bien gracieux cas dont je fourniray une petite nouvelle, sans y descroistre ne adjouster autre chose que ce qui sert au propos. Entre les autres chevaliers de Bourgoigne ung en y avoit naguères, lequel, contre la coustume et usaige du pays tenoit à pain et à pot une damoiselle belle et gente, en son chasteau que point ne vueil nommer. Son chapellain qui estoit jeune et frès, voyant ceste belle fille, n'estoit pas si constant que souvent ne fust par elle tempté, et en devint amoureux. Et quant il vit mieulx son point, compta sa ratellée à la damoiselle qui estoit plus fine que moustarde; car la mercy Dieu elle avoit raudy et couru le pays tant que du monde ne scavoit que trop. Elle pensa bien

en soy mesmes que s'elle accordoit au prestre sa requeste, que son maistre qui veoit cler, quelque moyen que elle scairoit trouver, il s'en donneroit bien garde, et ainsi perdroit le plus pour le moins. Si délibéra de descouvrir l'embusche à son maistre, lequel, quant il le scéut, n'en fist que rire, car assez s'en doubtoit, attendu le regard, devis et esbatement qu'il avoit veu entre eulx deux; ordonna néantmoins à sa gouge qu'elle entretenist le prestre voire sans faire la courtoisie, et si fist-elle si bien que nostre sire en avoit tout au long du bras. Et nostre bon chevalier souvent luy disoit : Par dieu! nostre sire, vous estes trop privé de ma chamberière, je ne scay qu'il y a entre vous deux, mais se je scavoye que vous y pourchassassiez riens à mon desavantaige, par nostre Dame, je vous puniroye bien. — En vérité, monseigneur, respondit maistre Domine, je n'y calenge ne demande riens ; je me devise à elle, et passe temps, comme font les aultres des céans ; mais oncques jour de ma vie ne la requis d'amours ne d'aultre chose. — Pour tant le vous dy je, ce dist le seigneur, se autrement en estoit je n'en seroye pas content. Se nostre Domine en avoit bien poursuy au paravant ses parolles plus aigres, et à toute force continua la poursuite, car où qu'il rencontrast la gouge, de tant près la tenoit que contrainte estoit, voulsist ou non, donner l'oreille à sa doulce requeste ; et elle duyte et faicte à l'esperon et à la lance, endormoit nostre prestre, et en son amour

tant fort le boutoit qu'il eust pour elle ung Ogier combatu. Si tost que de lui s'estoit saulvée, tout le plédoyé d'entre eulx deux estoit au maistre par elle racompté. Pour plus grant plaisir en avoir et pour faire la farce au vif, et bien tromper son chapelain, il commanda à sa gouge qu'elle luy assignast journée d'estre en la ruelle du lit, là où ilz couchoient, et luy dis : Si tost que monseigneur sera endormy, je feray ce que vous vouldrés; rendez vous donc en la ruelle du lit tout doulcement. Et fault, dist il, que tu luy laisses faire, et moy aussi, je suis seur que quant il cuidera que je dorme qu'il ne demourra guères que il ne t'enferre, et j'auray apresté à l'environ de ton devant le las jolis où il sera atrappé. La gouge en fut joyeuse et bien contente, et fist son raport à nostre Domine qui jour de sa vie ne fut plus joyeux, et sans penser ne ymaginer péril ne dangier où il se boutoit, comme en la chambre de son maistre, ou lit et à la gouge de son maistre, toute raison estoit de luy à ce arrière mise ; seulement luy chailloit d'acomplir sa folle voulenté, combien que naturelle et de plusieurs accoustumée. Pour faire fin à long procès, maistre prestre vint à l'eure assignée bien doucement en la ruelle, Dieu le scait ; et sa maistresse luy dist tout bas : Ne sonnez mot, quant monseigneur dormira bien fort, je vous toucheray de la main et viendrés emprès moy.—En la bonne heure, se dist il. Le bon chevalier qui à ceste heure ne dormoit mie, se tenoit à grant paine de rire. Tou-

tesfois pour parfaire la farce il s'en garda, et, comme il avoit proposé et dit, il tendit son filet ou son las, lequel qu'on veult, tout à l'endroit de la partie où maistre prestre avoit plus grant désir de heurter. Or est tout prest et nostre domine appellé, et au plus doulcement qu'il péut entra dedens le lit, et sans plus barguiner il monte sur le tas pour veoir de plus loing. Si tost qu'il fut logié le bon chevalier tire son las bien fort, et dist bien hault: Ha! ribault prestre, estes-vous tel? Et bon prestre à soy retirer. Mais il ne ala guères loing, car l'instrument qu'il vouloit accorder au bedon de la gouge, estoit si bien envelopé du las, qu'il n'avoit garde d'eslongnier, dont si très esbahy se trouva qu'il ne scavoit sa contenance ne qui luy estoit à advenir. De plus fort tiroit son maistre le las qui grant douleur si lui eust esté, se paour et esbahissement ne lui eussent tollu tout sentement. A petit de pièce il revint à luy, et sentit très bien ces douleurs, et bien piteusement cria mercy à son maistre qui tant grant fain avoit de rire qu'a paine scavoit il parler. Si luy dist il néantmoins aprés qu'il l'eust avant en la chambre parbondy: Alés-vous en, nostre sire, et ne advienne plus; ceste foiz vous sera pardonnée; mais la seconde seroit irrémissible. — Hélas, monseigneur, si respond-il, jamais ne m'aviendra, elle est cause de ce que je ay fait. A ce coup, il s'en ala et monseigneur se recoucha, qui acheva ce que l'autre avoit commencé. Mais saichez que onc-

ques puis ne s'i trouva le bon prestre au scéu du maistre. Il peut bien estre que en récompense de ses maulx la gouge en eut depuis pitié, et, pour sa conscience acquiter, lui presta son bedon, et tellement s'accordèrent que le maistre en valut pis tant en biens comme en honneurs. Du surplus je me tais et à tant je fays fin

LA LXXVIIe NOUVELLE,

PAR ALARDIN.

(LA ROBBE SANS MANCHES.)

Ung gentil homme des marches de Flandres, ayant sa mère bien ancienne et très fort débilitée de maladie, plus languissant et vivant à malaise que nulle autre femme de son aage, espérant d'elle mieulx valoir et amender. Et combien que es marches de Flandres il fist sa résidence, si la visitoit il souvent; et à chascune foiz que vers elle venoit tousjours estoit de mal oppressée, tant que l'en cuidast l'âme en déust partir. Et une foiz entre les autres, comme il l'estoit venu veoir, elle au partir luy dist : Adieu, mon filz, je suis séure que jamais ne me verrez; car je m'en vois mourir. — A dea, ma damoyselle ma mère, vous m'avez tant de foiz ceste leçon recordée que j'en suis saoul; et à troys ans passés que tousjours ainsi m'avez dit, mais vous n'en avez

rien fait; prenés bon jour, je vous en prie, si ne faillés point. La bonne damoiselle oyant de son filz la response, quoyque malade et vieille fust, en soubriant luy dist adieu. Or se passèrent puis ung an, puis deux ans, tousjours en languissant. Ceste femme fut arrière de son dit filz visitée, et ung soir comme en son lit, en l'ostel d'elle estoit couchée, tant oppressée de mal qu'on cuidast bien qu'elle allast à Mortaigne, si fut ce bon filz appelé de ceulx qui sa mère gardoient, et lui dirent que bien en haste à sa mère venist, car séurement elle s'en alloit: Dictes vous donc, dist-il, qu'elle s'en va, par ma foy, je ne l'ose croire, tousjours dit elle ainsi, mais riens n'en fait. — Nennil, nennil, dirent ses gardes, c'est à bon escient, venez-vous en, car on voit bien qu'elle s'en va. — Je vous diray, dist-il, allez vous en devant et je vous suyvray; et dictes bien à ma mère, puis qu'elle s'en veult aler, que par Douay point ne s'en aille, que le chemin est trop mauvais; a peu que devant hier moy et mes chevaux n'y demourasmes. Il se leva néantmoins, et houssé de sa robe longue se mist en train pour aler veoir se sa mère feroit la dernière et finable grimace. Luy là venu, la trouva fort malade et que passé avoit subite, faulte qui la cuidoit bien emporter; mais, Dieu mercy, elle avoit ung petit mieulx : N'esse pas ce que je vous dy, commence à dire ce bon filz, l'en dit tousjours céans, et si fait elle mesmes qu'elle se meurt, et rien n'en fait. Prenge bon terme, de par-

dieu, comme tant de foiz luy ay dit, et si ne faille point; je m'en retourne dont je vien; et si vous advise que plus ne m'apellez, s'elle devoit s'en aller toute seule, si ne lui feray je pas à ceste heure compaignie. Or convient il que je vous compte la fin de mon entreprinse. Ceste damoiselle ainsi malade que dist est, revint de ceste extrême maladie, et comme auparavant depuis, vesquit en languissant l'espace de troys ans, pendant lesquelz ce bon filz la vint veoir d'aventure une foiz, et au point qu'elle rendit l'esperit. Mais le bon fut quant on le vint quérir pour estre au trespas d'elle, il vestoit une robe neufve, et n'y voulut aller. Messages sur autres venoient vers luy, car sa bonne mère qui tiroit à sa fin le vouloit veoir et recommander aussi son âme. Mais toujours aux messaiges respondoit : Je scay bien qu'elle n'a point de haste, qu'elle attendera bien que ma robe soit mise à point. En la parfin tant luy fut remonstré qu'il s'en alla tantost devers sa mère, sa robe vestue sans les manches, lequel quant en ce point fut d'elle regardé, luy demanda où estoient les manches de sa robe, et il dist : Elles sont la dedens qui n'attendent à estre parfaictes, sinon que vous descombrez la place. — Elles seront donc tantost achevéez, ce dist la damoiselle; je m'en vois à Dieu au quel humblement mon âme recommande et à toy aussi mon filz. Lors rendit l'âme à Dieu, sans plus mot dire, la croix entre ses bras, laquelle chose voyant son bon filz, commença

tant fort à plourer que jamais ne fut veu la pareille, et ne le povoit nul reconforter, et tant en fist que au bout de quinze jours il mourut de deul.

LA LXXVIIIe NOUVELLE,

PAR JEHAN MARTIN.

(LE MARI CONFESSEUR.)

Ou bon pays de Brebant qui est bonne marche et plaisante, fournie à droit et bien garnie de belles filles, et bien saiges coustumièrement, et le plus et des hommes on veult dire, et se treuve assez véritable, que tant plus vivent que tant plus sont sotz, naguères advint que ung gentil homme en ce point né et destiné, il luy print voulenté d'aler oultre mer voyager en divers lieux, comme en Cipre, en Rodes et ès marches d'environ ; et au dernier fut en Jhérusalem où il recéut l'ordre de chevalerie. Pendant lequel temps de son voyaige sa bonne femme ne fut pas si oyseuse qu'elle ne presta son quoniam à troys compaignons, lesquelz comme à court plusieurs servent par temps et termes, eurent audience. Et tout premier ung gentil escuier frès et frisque et

en bon point qui tant rembourra son bas à son chier coust et substance, tant de son corps comme en despence de pécune, car à la vérité elle tant bien le pluma qu'il n'y failloit point renvoyer, qu'il s'ennuya et retira, et de tous poins l'abandonna. L'autre après vint qui chevalier estoit et homme de grant bruit, qui bien joyeux fut d'avoir gaigné la place, et besoigna au mieulx qu'il péut comme dessus, moyennant de quibus que la gouge tant bien scavoit avoir que nul aultre ne la passoit. Et brief se l'escuyer qui au paravant avoit la place avoit esté rongié, damp chevalier n'en eut pas moins. Si tourna bride et print congié et aux autres habandonna la queste. Pour faire bonne bouche la bonne damoiselle d'ung maistre prestre s'acointa, et quoy qu'il fut subtil et sur argent bien fort luxurieux, si fut-il rançonné de robes, de vaisselle, et de autres bagues largement. Or advint, Dieu mercy, que le vaillant mary de ceste gouge fist scavoir sa venue; et comme en Jérusalem avoit esté fait chevalier, si fist sa bonne femme l'ostel aprester, tendre, parer et nettoyer au mieulx qu'il fust possible. Brief tout estoit bien net et plaisant, fors elle seulement, car du plus et butin qu'elle avoit à force de rains gaigné, avoit acquis vaisselle, tapisserie et d'autres meubles assez. A l'arriver que fist le doulx mary, Dieu scait la joye et la feste qu'on luy fist, celle en espécial qui le moins en tenoit compte, c'est assavoir sa vaillant femme, je passe tous ses biens vueillans et vien à

ce que monseigneur son mary, quoy coquart qu'il fust, si se donna garde de foison de meubles, qui avant son partement n'estoient pas léans. Vint aux coffres, aux bufetz et en assez d'aultres lieux, et treuve tout multiplié, dont le hutin luy monta en la teste, et de prinsault son cueur en voulut descharger ; si s'en vint eschauffé et mal méu devers sa bonne femme, et luy demanda tantost d'où sourdoient tant de biens comme ceulx que j'ay dessus nommés : Saint Jehan, monseigneur, ce dist ma dame, ce n'est pas mal demandé, vous avez bien cause d'en tenir telle manière, et de vous eschauffer ainsi. Il semble que vous soyés couroucié, à vous veoir. — Je ne suis pas bien à mon aise, dist il, car je ne vous laissai pas tant d'argent à mon partir, et si ne povez pas tant avoir espargné que pour avoir tant de vaisselle, de tapisserie, et le surplus de bagues que j'ay trouvé par céans, il fault, et je n'en doubte point, car j'ay cause, que quelqu'un se soit de vous accointé qui nostre mesnage a ainsi renforcé ? — Et pardieu, monseigneur, respond la simple femme, vous avez tort qui pour bien faire me mettez sur telle vilennie, je vueil bien que vous saichés que je ne suis pas telle, mais meilleure en tous endrois que à vous n'appartient ; et n'esse pas raison que avec tout le mal que j'ay eu d'amasser et espargner, pour accroistre et embellir vostre hostel et le mien, j'en soye reprouchée et tencée ? C'est bien loing de congnoistre ma peine, comme bon mary

doibt faire à sa bonne preude femme, telle l'avez vous, meschant maleureux, dont c'est grant dommaige, par mon âme, se ce n'estoit pour mon honneur et pour mon âme. Ce procès, quoy qu'il fust plus long, pour ung temps cessa, et s'advisa maistre mary, pour estre acertené de l'estat de sa femme, qu'il feroit tant avec son curé, qui son très grant ami estoit, que d'elle ourroit la dévote confession, ce qu'il fist au moyen du curé qui tout conduist; car ung bien matin, en la bonne sepmaine que de son curé pour confesser approucha, en une chapelle devant il l'envoya, et à son mary vint, lequel il adouba de son abit et l'envoya devers sa femme. Se nostre mary fut joyeux, il ne le fault jà demander; quant en ce point il se trouva, il vint en la chap pelle, et au siége du prestre sans mot dire entra; et sa femme d'approucher qui à genoulx se mist devant ses piez, cuidant pour vray estre son curé, et sans tarder commença à dire *benedicite*. Et nostre sire son mary respondi *Dominus*, au mieulx qu'il scéut, comme le curé l'avoit aprins, acheva de dire ce qui affiert. Après que la bonne femme eut dit la générale confession, elle descendit au particulier et vint parler comment, durant le temps que son mary avoit esté dehors, ung escuier avoit esté son lieutenant, dont elle avoit tant en or, en argent, que en bagues beaucoup amendé. Et Dieu scait qu'en oyant ceste confession, se le mary estoit bien à son aise; s'il eut osé, volentiers l'eust tuée, à ceste heure;

toutesfois affin de ouyr le surplus il eust patience. Quant elle eut dit tout au long de ce bon escuier, du chevalier s'est acusée qui comme l'autre l'avoit bien baguée. Et bon mary qui de duel se criève, ne scait que faire de soy descouvrir et bailler l'absolucion sans plus attendre, si n'en fist il riens néantmoins, print loisir d'escouter ce qu'il ourra. Après le tour du chevalier le prestre vint en jeu, mais à cest coup bon mary perdit pacience et ne péut plus ouyr, si getta jus chapperon et surplis, en soy monstrant luy dist : Faulce et desloyale, or voyje et congnois vostre grant traïson ; et ne vous suffisoit-il de l'escuyer et puis du chevalier, sans à ung prestre vous donner qui plus me desplaist que tout ce que fait vous avez. Vous devez scavoir que de prinsault ceste vaillant femme fut esbahye ; mais le loisir qu'elle eut de respondre très bien, l'asséura et sa contenance si bien ordonna de manière qu'à l'ouyr a sa response plus asséurée, estoit que la plus juste de ce monde, disant à Dieu son oroison ; si respondit tantost après comme le saint esperit l'inspira, et dist bien froidement : Povre coquart, qui ainsi vous tourmentés, scavez-vous bien pour quoy ? Or ouez moy, s'il vous plaist ; et pensez vous que je ne scéusse bien que c'estiés vous à qui me confessoye ? Si vous ay servy comme le cas le requéroit, et sans mentir de mot vous ay tout confessé mon cas, vécy comment : de l'escuier me suis accusée, et c'estes vous ; quant vous m'eustes à mariage vous estiez

escuier, et lors fistes de moy ce qu'il vous pléust ; le chevalier aussi dont j'ay touché c'estes vous, car à vostre retour vous m'avez fait dame ; et vous estes le prestre aussi, car nul, se prestre n'est, ne peut ouyr confession. — Par ma foy, m'amie, dist-il, or m'avez vous vaincu et bien monstrés que sage vous estes, et à tort vous ay chargée, dont je me repens et vous en cry mercy, promettant de l'amender à vostre dit. — Légièrement il vous est pardonné, ce dist sa femme, puis que le cas vous congnoissez. Ainsi que avez ouy fut le bon chevalier decéu par le subtil engin de sa femme.

LA LXXIXe NOUVELLE.

PAR MESSIRE MICHAULT DE CHANGY.

(L'ANE RETROUVÉ.)

Au bon pays de Bourbonnoys, où de coustume les bonnes besoignes se font, avoit l'autre hier ung médecin Dieu scait quel; oncques Ypocras ne Galien ne pratiquèrent ainsi la science comme il faisoit. Car en lieu de cyros, et de brevaiges, et d'electuaires et de cent mille autres besoignes que médecins scaivent ordonner tant à conserver la santé de l'homme que pour la recouvrer, se elle est perdue, ce bon médecin de quoy je vous parle, ne usoit seulement que d'une manière de faire, c'est assavoir de bailler clistères. Quelque matière qu'on luy aportast, il faisoit tousjours bailler clistères, et toutesfoiz si bien luy venoit en ses besoignes et affaires que chascun estoit bien content de luy, et garissoit chascun, dont son bruit créut et augmenta tant et en telle manière

que on l'appeloit maistre Jehan par tout, tant es maisons des princes et des seigneurs comme es grosses abayes et bonnes villes. Et ne fut oncques Aristote ne Galien ainsi auctorisé, par espicial du commun peuple, que ce bon maistre dessus dit. Et tant monta sa bonne renommée que pour toutes choses on luy demandoit conseil; et estoit tant embesoigné incessaument qu'il ne scavoit au quel entendre. Se une femme avoit mauvais mary, rude et divers, elle venoit au remède vers ce bon maistre. Brief, de tout ce dont on peut demander bon conseil de homme, nostre bon médecin en avoit la huée; et venoit on à lui de toutes pars pour enseigner les choses perdues. Advint ung jour que ung bon simple homme champestre avoit perdu son asne; et après la longue queste d'iceluy, si s'advisa ung jour de tirer vers celui maistre qui si très saige estoit; et à l'eure de sa venue il estoit tant environné de peuple qu'il ne scavoit au quel entendre. Ce bon homme néantmoins rompit la presse et en la présence de plusieurs luy compta son cas, c'est assavoir de son asne qu'il avoit perdu, priant pour Dieu qu'il luy voulsist radressier. Ce maistre, qui plus aux autres entendoit qu'à luy, oyant le bruit et son de son langaige, se vira devers luy, cuydant qu'il eust aucune enfermeté; et affin d'en estre despesché, dist à ses gens : Baillés luy ung clistère. Et le bon simple homme qui l'asne avoit perdu, non saichant que le maistre avoit dit, fut prins des gens du maistre qui tantost comme il leur

estoyt chargé, luy baillèrent ung clistère, dont il fut bien esbahy, car il ne scavoit que c'estoit. Quant il eut ce clistère tel qu'il fut dedens son ventre, il picque et s'en va, sans plus demander de son asne, cuydant certainement par ce le retrouver. Jl n'eut guères alé avant que le ventre lui brouilla tellement qu'il fut contraint de soy bouter en une vieille masure inhabitée, pour faire ouverture au clistère qui demandoit la clef des champs. Et au partir qu'il fist, il mena si grant bruyt que l'asne du povre homme, qui passoit assez près, comme esgarée, commence à réclamer et crier ; et bon homme de s'avancier et lever sus et chanter *Te Deum laudamus*, et venir à son asne qu'il cuydoit avoir retrouvé par le clistère que luy avoit fait bailler le maistre qui eut encores plus de renommée sans comparoison que auparavant; car des choses perdues on le tenoit vray enseigneur, et de toute science aussi le parfait docteur, combien que d'ung seul clistère toute ceste renommée vint. Ainsi avez ouy comment l'asne fut trouvé par ung clistère, qui est chose aparente et qui souvent advient.

LA LXXX[e] NOUVELLE,

PAR MESSIRE MICHAULT.

(LA BONNE MESURE.)

Es marches d'Allemaigne, comme pour vray ouy naguères racompter à deux gentilz seigneurs dignes de foy et de croire, que une jeune fille, de l'aage d'environ xv à xvj ans, fut donnée en mariage à ung loyal gentil compaignon bien gracieux, qui tout devoir faisoit de paier le devoir que voulentiers demandent les femmes sans mot dire, quant en cest aage et estat sont. Mais quoy que le povre homme fist bien la besoigne et se efforçast espoire plus souvent qu'il ne déust, toutesfoiz n'estoit l'oeuvre qu'il faisoit en aucune manière agréable à sa femme; car incessamment ne faisoit que rechigner et souvent plouroit tant tendrement comme se tous ses amis fussentmors. Son bon mary la voyant ainsi lamenter, ne se scavoit assez esbahyr quelle chose lui povoit

faillir, et lui demandoit doulcement : Hélas, m'amye, et qu'avez vous? Et n'estes-vous pas bien vestue, bien logée et bien servie, et de tout ce que gens de nostre estat pevent par raison désirer bien convenablement partie? — Ce n'est pas là qu'il me tient, dist elle. — Et qu'esse donc? dictes le moy, dist-il, et se je y puis mettre remède, pensez que je le feray pour y mettre corps et biens. Le plus des foiz elle ne respondit mot, mais tousjours rechignoit et de plus en plus triste chière, matte et mourne elle faisoit, laquelle chose le mary ne portoit pas bien pacientement, quant scavoir il ne povoit la cause de ceste doléance. Il enquist tant qu'il en scéut une partie, car elle lui dist qu'elle estoit desplaisante qu'il estoit si petitement fourny de cela que vous scavez, c'est assavoir du baston de quoy on plante les hommes, comme dit Bocace : Voire, dist-il, et esse cela dont tant vous doulez? Et par sainct Martin, vous avez bien cause. Toutesfoiz il ne peult estre autre, et fault que vous en passez tel qu'il est, voire se vous ne voulés aler au change. Ceste vie se continua ung grant temps, tant que le mary, voyant ceste obstinacion d'elle, assembla ung jour à ung disner ung grant tas des amis d'elle, et leur remonstra le cas comment il est cy dessus touché, et disoit qu'il luy sembloit qu'elle n'avoit cause de soy douloir de lui en ce cas, car il cuidoit aussi bien estre party d'instrument naturel que voisin qu'il eust : Et affin, dist-il, que j'en soye mieulx créu, et que vous

voyés son tort évident, je vous monstreray tout. Adonc il mist sa denrée avant sur la table, devant tous et toutes, et dist : Véci de quoy. Et sa femme de plorer de plus belle : Et par saint Jehan, dirent sa mère, sa seur, sa tante, sa cousine, sa voisine, m'amye, vous avez tort, et que demandez vous? voulez vous plus demander? qui esse qui ne devroit estre contente d'ung mary ainsi oustillé? Ainsy m'aist Dieu, je me tiendroye bien eureuse d'en avoir autant, voire beaucoup moins, apaisiez vous et faictes bonne chière doresenavant. Par dieu! vous estes la mieulx partie de nous toutes, ce croy-je. Et la jeune espousée oyant le colliége des femmes ainsi parler, leur dist, bien fort en plourant : Vécy le petit asnon de céans qui n'a guères avec demy an de aage, et si a l'instrument grand et gros de la longueur d'ung bras. Et en ce disant, tenoit son bras par le coude, et le branloit trop bien : Et mon mary qui a bien xxij ans, n'en a que ce tant petit qu'il a monstré ; et vous semble-t-il que j'en doye estre contente? Chascun commença à rire, et elle de plus plourer tant que l'assemblée fut longuement sans mot dire. Alors la mère print la parole et à part dist à sa fille tant d'unes et d'autres, que aucunement se contenta ; mais ce fut à grant paine. Vécy la guise des filles d'Allemaigne ; se Dieu plaist, bien tost seront ainsi en France.

LA LXXI[e] NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE WAURIN.

(LE MALHEUREUX.)

Puis que les comptes et histoires des asnes sont achevez, je vous feray en brief et à la vérité ung gracieux compte d'ung chevalier que la plus part de vous, mes bons seigneurs, cognoissés de piecà. Il fut bien vray que le dit chevalier s'enamoura très fort, comme il est assez bien de coustume aux jeunes gens, d'une très belle, gente et jeune dame, et du cartier du pays où elle se tenoit la plus bruiante, la plus mygnongne et la plus renommée. Mais toutesfois quelque semblant, quelque devoir qu'il scéust faire pour obtenir la grâce de celle dame, jamais ne péust parvenir d'estre serviteur retenu ; dont il estoit très desplaisant et bien marry, attendu que tant ardaument, tant loyallement et tant entièrement l'amoit que jamaiz femme ne le fut mieulx. Et n'est point à oublier que

ce bon chevalier faisoit autant pour elle que oncques fist serviteur pour sa dame, comme de joustes, d'abillemens et plusieurs esbatemens; et néantmoins, comme dist est, tousjours trouvoit sa dame rude et mal traictable, et lui monstroit moins de semblant d'amours que par raison ne déust; car elle scavoit bien et de vray que léalement et chièrement estoit de luy aymée. Et à dire la vérité, elle luy estoit trop dure, et est assez à penser qu'il procédoit de fierté, dont elle estoit plus chargée que bon ne luy feust, comme on pourroit dire remplye. Les choses estans comme dit est, une aultre dame voisine et amye de la dessus dicte, voyant la queste du dit chevalier, fut tant esprise de son amour que plus on ne pourroit, et par trop bonne façon et moyen qui trop long seroit à descrire, fist tant par subtilz moyens que en petit de temps ce bon chevalier s'en apperçéut; dont il ne se méut que bien à point, tant s'estoit fort donné auparavant à sa rebelle et rigoureuse maistresse. Trop bien comme gracieux que il estoit et bien saichant, tant sagement entretenoit celle de luy esprinse que se à la congnoissance de l'autre fust parvenu, cause n'eust eu de blasmer son serviteur. Or escoutez quelle chose advint de ses amours, et quelle en fut la conclusion : Ce chevalier amoureux, pour la distance du lieu n'estoit si souvent auprès de sa dame que son loyal cueur et trop amoureux desiroit. Si s'advisa ung jour de prier aucuns chevaliers et escuiers, ses bons amys qui touteffois de son cas rien

ne scavoient, d'aler esbatre, voler et quérir les lièvres en la marche du pays où sa dame se tenoit, sachant de vray par ses espies que le mary d'elle n'y estoit point, mais estoit venu à la court où souvent se tenoit, comme celuy de qui se fait ce compte. Comme il fut proposé de ce gentil chevalier amoureux et de ces compaignons, ilz partirent le lendemain, bien matin, de la bonne ville où la cour se tenoit, et tout quérant les lièvres passèrent le temps joyeusement jusques à basse nonne, sans boire et sans menger. Et en grant haste vindrent repaistre en ung petit vilaige; et après le disner lequel fut court et sec, montèrent à cheval et de plus belle s'en vont quérant les lièvres. Et le bon chevalier qui ne tiroit qu'à une, menoit tousjours la brigade le plus qu'il povoit arrière de la bonne ville, où compaignons avoient grant envie de retirer, et souvent luy disoient: Monseigneur, le vespre approuche, il est heure de retirer à la ville, se nous n'y advisons, nous serons enfermés dehors, et nous fauldra gésir en ung meschant village et tous mourir de fain. —Vous n'avez garde, se disoit nostre amoureux, il est encores assez hault heure, et au fort je scay bien ung lieu en ce quartier, où l'en nous fera très bonne chière; et pour vous dire, se à vous ne tient, les dames nous festieront le plus honnestement du monde. Et comme gens de court se treuvent volentiers entre les dames, ilz furent contens d'eulx gouverner à l'appétit de celuy qui les avoit mis en train, et passèrent le temps qué-

rans les lièvres, et volans les perdris tant que le jour si leur dura. Or vint l'heure de tirer au logis, si dist le chevalier à ses compaignons : Tirons, tirons pays, je vous menneray bien. Environ une heure ou deux de nuyt, ce bon chevalier et sa brigade arrivèrent à la place où se tenoit la dame dessus dicte, de qui tant estoit féru la guide de la compaignie, qui mainte nuyt en avoit laissé le dormir. On heurta à la porte du chasteau, et les varlès assez tost vindrent avant, lesquelz leur demandèrent qu'ilz vouloient. Et celuy à qui le fait touchoit le plus, print la parolle et leur commença à dire : Messeigneurs, monseigneur et madame sont ilz céans? — En vérité, respondit l'ung pour tous, monseigneur n'y est pas, mais ma dame y est.—Vous luy dirés, s'il vous plaist, que telz et telz chevaliers et escuiers de la court, et moy ung tel, venons d'esbatre et quérir les lièvres en ceste marche ; et nous sommes esgairés jusques à ceste heure qui est trop tard de retourner à la ville. Si luy prions qu'il luy plaise nous recevoir pour ses hostes pour meshuy. Voulentiers, dist l'autre, je luy diray. Il vint faire ce messaige à sa maistresse laquelle fist faire la responce sans venir devers eulx qui fut telle : Monseigneur, dist le varlet, ma dame vous fait scavoir que monseigneur son mary n'est pas icy, dont il luy desplait, car s'il y fust il vous féist bonne chière ; et en son absence elle n'oseroit recevoir personne, si vous prie que luy pardonnez. Le chevalier meneur de l'assemblée, pensez qu'il fut bien

esbahi et très honteux d'ouyr ceste responce, car il cuidoit bien veoir et à loisir sa maistresse, et deviser tout à son cueur saoul, dont il se treuve arrière et bien loing, et encores beaucoup luy grevoit d'avoir amené ses compaignons en lieu où il s'estoit vanté de les bien faire festoier. Comme saichant et gentil chevalier, il ne monstra pas ce que son povre cueur portoit, si dist de plain visaige à ses compaignons : Messeigneurs, pardonnez moy que je vous ay fait paier l'abayée, je ne cuydoye pas que les dames de ce pays fussent si peu courtoises que de reffuser ung giste aux chevaliers errans ; prenés en pacience. Je vous prometz par ma foy de vous mener ailleurs, ung peu au dessus de céans, où l'en nous fera toute aultre chière. — Or avant donc, dirent-ilz, les autres, picqués avant, bonne adventure nous doint Dieu. Ilz se mettent au chemin, et estoit l'intencion de leur guide de les mener à l'ostel de la dame dont il estoit le chier tenu, et dont mains de conte il tenoit que par raison il ne déust ; et conclud à ceste heure de soy oster de tous poins de l'amour de celle qui si lourdement avoit refusé la compaignie, et dont si peu de bien luy estoit venu estant en son service ; et se délibera d'aymer, servir et obéyr tant que possible lui seroit à celle qui tant de bien luy vouloit, et où se Dieu plaist se trouvera tantost. Pour abrégier, après la grosse pluye que la compaignie eut plus d'une grosse heure et demie sur le dos, on arrive à l'ostel de la dame dont naguères parloye ; et heurta

l'en de bon hait à la porte, car il estoit bien tard, et entre neuf et dix heures de nuyt, et doubtoient fort qu'on ne fust couché. Varlès et meschines saillirent avant qui s'en vouloient aler coucher et demandèrent qu'esse-là? Et on leur dist. Ilz vindrent à leur maistresse qui estoit jà en cotte simple, et avoit mis son couvrechief de nuyt; et luy dirent : Madame, monseigneur de tel lieu est à la porte qui veult entrer, et avecques luy aucuns autres chevaliers et escuiers de la court jusques au nombre de troys. Ilz soient les très bien venuz, dist-elle, avant, avant, vous telz et telz, à coup alés tuer chappons et poulailles et ce que nous avons de bon en haste. Brief elle disposa comme femme de grant façon, comme elle estoit et encores est, tout subit ses besoingnes comme vous orrez tantost. Elle print bien en haste sa robe de nuyt, et ainsi atournée qu'elle estoit, le plus gentement qu'elle péut, vint au devant des seigneurs dessusdis, deux torches devant elle et une seule femme avec sa très belle fille; et les autres mectoient les chambres à point. Elle vint rencontrer ses hostes sur le pont du chasteau, et le gentil chevalier qui tant estoit en sa grâce, comme des autres la guide et meneur, se mist en front devant, et en faisant les recongnoissances, il la baisa, et puis après tous les autres pareillement la baisèrent. Alors, comme femme bien enseignée dist aux seigneurs dessus ditz : Messeigneurs, vous soyez les très biens venus, monseigneur tel, c'est leur guide, je le congnois

de pieçà, il est de sa grâce tout de céans, s'il luy plaist, il fera mes accointances vers vous. Pour abrégier, accointances furent faictes : le soupper assez tost après bien aprestè et chascun d'eux logié en belle et bonne chambre bien appointée et bien fournie de tapisserie et de toute chose nécessaire. Si vous fault dire que tandiz que le soupper s'aprestoit, la dame et le bon chevalier se devisèrent tant et si longuement, et se porta conclusion entr'eulx que pour la nuyt ilz ne feroient que ung lit, car de bonne adventure le mary n'estoit point léans, mais plus de quarante lieues loing de là. Or est heure, tandis que le soupper est prest et que ces devises se font, que l'en souppe le plus joyeusement qu'on pourra. Après les adventures du jour, que je vous dye de la dame qui son hostel refusa à la brigade dessus dicte, mesmes à celluy qui bien scavoit que plus l'aymoit que tout le monde, et fut si mal courtoise que oncques vers eulx ne se monstra. Elle demanda à ses gens, quant ilz furent vers elle retournés de faire son message, quelle chose avoit respondu le chevalier ? L'ung luy dist : Ma dame, il le fist bien court, trop bien dist-il qu'il menoit ses gens en ung lieu plus en suz d'icy où l'en leur feroit bon recueil et meilleure chère. Elle pensa tantost ce qui estoit et dist : Ha! il s'en est allé à l'ostel d'une telle qui comme bien scay ne le voit pas enuis. Léans se traictera, je n'en doubte point, quelque chose à mon préjudice. Et elle estant en ceste ymaginacion et pensée, tantost tout subitement

le dur courage que tant avoit rigoureux envers son serviteur porté, tout change et altère, et en très cordial et bon vouloir transmue, dont envie fut pour ceste heure cause et motif; conclusion oncques ne fut tant rigoureuse qu'à ceste heure trop plus ne soit doulce et désireuse d'accorder à son serviteur tout ce qu'il vouldroit requérir et demander. Et doubtant que la dame où la brigade estoit, ne jouyst de celuy que tant avoit traicté durement, escripvit une lettre de sa main à son serviteur, dont la plus part des lignes estoient de son précieux sang, qui contenoit en effect que tantost ces lettres véues, toute aultre chose mise arrière, il venist vers elle tout seul avec le porteur, et il seroit si aggréablement recéu, que oncques serviteur ne fut plus content de sa dame qu'il seroit. Et en signe de plus grande vérité, mist dedans la lettre ung dyamant que bien congnoissoit. Ce porteur qui séur estoit, print la lettre et vint au lieu dessus dit et trouva le chevalier auprès de son hostesse, au soupper et toute l'assemblée. Tantost après grâces, le tira d'ung costé, et, en luy baillant la lettre, dist qu'il ne fist semblant de riens, mais qu'il acomplist le contenu de ce. Ces lettres véues, le bon chevalier fut bien esbahy et encores plus joyeux; car combien qu'il eust conclud et délibéré de soy retirer de l'amour de celle qui ainsi luy escrivoit, si n'estoit il pas si converty que la chose que plus desiroit ne lui fust par ceste lettre promise. Il tira son hostesse à part, et luy dist comment son maistre le

mandoit hastivement, et que force luy estoit de partir tout à ceste heure, et monstroit bien semblant que fort luy en desplaisoit. Celle qui auparavant estoit la plus joyeuse, attendant ce quė tant avoit désiré, devint triste et ennuyeuse. Et sans faire monstre, le dit chevalier monte à cheval et laisse ses compaignons léans, et avec le porteur de ces lettres, vient tantost arriver après mynuyt à l'ostel de sa dame, de laquelle le mary estoit naguères retourné de court et s'apprestoit pour s'en aler coucher, dont Dieu scait en quel point en estoit cellė qui son serviteur avoit mandé quérir par ces lectres. Ce bon chevalier qui tout lė jour avoit culleté la selle, tant en la queste des lièvres comme pour quérir logis, scéut à la porte que le mary de sa dame estoit venu, dont fut aussi joyeux que vous povez penser. Si demanda à sa guide qu'il estoit de faire ? Ilz s'advisèrent ensemble qu'il feroit semblant d'estre esgaré de ses compaignons, et que de bonne adventure il avoit trouvé ceste guide qui léans l'avoit adrecié. Comme il fut dit il fut fait, en la malle heure ; et vint trouver monseigneur et ma dame et fist son parsonnaige ainsi qu'il scéut. Après boire, une fois qui peu de bien luy fist, on le mena en sa chambre où guères ne dormit la nuyt. et lendemain avec son hoste à la court retourna sans riens acomplir du contenu de la lettre dessus dicte. Et vous dy bien que là n'à l'aultre depuis il ne retourna, car tost après la court se départit du pays, et il suyvit le train, et tout fut mis à non chaloir et

oubly; et ne s'en donna plus de mauvais temps, car assez en avoit-il eu, comme assés souvent advient en telles besoignes.

LA LXXXIIe NOUVELLE,

PAR JEHAN MARTIN.

(LA MARQUE.)

Or escoutés, s'il vous plaist, qu'il advint en la chastelenie de Lisle, d'ung bergier des champs et d'une jeune pastourelle qui ensemble, ou à six piez l'ung de l'autre, gardoient leurs brebis. Marchié se porta entreeulx deulx, une fois entre les autres, à la semonce de nature qui les avoit desjà eslevés en aage de congnoistre que c'est de ce monde, que le bergier monteroit sur la bergière pour veoir de plus loing, pourveu toutesfoiz qu'il ne l'embrocheroit non plus avant qu'elle mesmes fist le signe de sa main sur l'instrument naturel du bergier, qui fut environ deux doys, la teste franche, et estoit le signe fait d'une meure noire qui croist sur les hayes. Cela, fait ilz se mettent à l'ouvrage de par Dieu, et bon bergier se fourre dedens, comme s'il ne cou-

tast riens sans regarder merche, ne signe, ne promesse qu'il eust faicte à sa bergière, car tout ce qu'il avoit ensevelyt jusques au manche ; et se plus en eust eu il trouva lieu assez pour le loger. Et la belle bergière qui jamais n'avoit esté à telz nopces, tant aise se trouvoit que jamais ne voulsist faire aultre chose. Les armes furent asséurées, et se tira chascun tantost vers ses brebis qui desjà s'estoient d'eulx fort eslongnées, à cause de leur absence. Tout fut rassemblé et mis en bon train, et bon bergier que on appelloit Hacquin, pour passer temps comme il avoit de coustume, se mist en contrepoix entre deux hayes sur une baloichère, et là s'esbatoit et estoit plus aise que ung roy. La bergière se mist à faire ung chapelet de florettes sur la rive d'ung fossé et regardoit tousjours, disant la chansonnette jolie, se le bergier reviendroit point à la meure ; mais c'estoit la moindre de ses pensées. Et quant elle vit qu'il ne venoit point, elle le commence à hucher : Et Hacquin ! Hacquin ! Et il respond : Que veulx tu ? — Vien cà, vien cà, dist elle, si feras cela. Et Hacquin qui en estoit saoul, lui respondit : En nom Dieu, j'ay aussi cher de n'en faire rien, je m'esbas bien ainsi. Et la bergière lui dist : Vien ça, Haquin, je te laisseray bouter plus avant sans faire merche. Saint Jehan, dist Hacquin, j'ay passé le signe de la meure, aussi n'en aurez vous plus maintenant. Il laissa la bergière à qui bien desplaisoit de demourer ainsi oyseuse.

LA LXXXIIIe NOUVELLE.

(LE CARME GLOUTON.)

Comme il est de coustume par tous pays, es villes et vilaiges souvent s'espandent les bons religieux mendians, tant de l'ordre des Jacobins, Cordeliers, Carmes et Augustins, pour prescher au peuple la foy catholicque, blasmer et reprocher les vices, les biens et vertus exaulcer et louer. Advint que, en une bonne petite ville, en la conté d'Artoys, arriva ung carme du couvent d'Arras, par ung Dimenche matin, ayant intencion d'y prescher, comme il fist bien dévotement et haultement; car il estoit bon clerc et bon langaigier. Tandis que le curé disoit la grande messe, ce maistre carme se pourmenoit, attendant que quelqu'un le fist chanter pour gaigner deux patars, mais nul ne s'en advançoit. Et ce voyant une vieille damoiselle veufve, à qui il print pitié du povre religieux, le fist dire messe, et par son varlet bailler deux patars, et encores le fist

prier de disner. Et maistre moyne happa cest argent, promettant de venir au disner, comme il fist après le preschement, et que la grant messe de la parroisse fut finée. La bonne damoiselle, qui l'avoit fait chanter et semondre au disner, se partit de l'église, elle et sa chamberière, et vindrent à l'ostel faire tout prest pour recevoir le prescheur qui en la conduicte d'ung serviteur de la dicte damoiselle vint arriver à l'ostel où il fut recéu. Après les mains lavées, la damoiselle lui assigna sa place, et elle se mist auprès de luy, et le varlet et la chamberière se misdrent à servir; et de prinsault apportèrent la belle porée avec le beau lart, et belles trippes de porc, et une langue de beuf rostie. Dieu scait comment, tantost que damp moyne vit la viande, il tire ung beau long et large cousteau, bien trenchant qu'il avoit à sa sainture, tout en disant *Benedicite*, et puis se met en besoigne à la porée. Tout premier qu'il l'eut despeschée, et le lart aussi, cy prins cy mis, de là il se tire à ces trippes belles et grasses, et fiert dedens comme le loup fait dedens les brebis. Et avant que la bonne damoiselle son hostesse, eust à moitié mengé sa porée, il n'y avoit ne trippe ne trippette dedens le plat. Si se prent à ceste langue de beuf, et de son cousteau bien trenchant en fist tant de pièces qu'il n'en demoura oncques loppin. La damoiselle qui tout ce sans mot dire regardoit, gettoit souvent l'oeil sur son varlet et sa chamberière, et eulx tout doulcement, en soubriant, pareille-

ment la regardoient. Elle fist apporter une pièce de bon beuf salée, et une belle pièce de bon mouton, et de bon endroit, et mettre sur la table. Et ce bon moyne qui n'avoit d'appétit ne plus qu'ung chien venant de la chasse, se print à la pièce de beuf, et s'il avoit eu peu de pitié des trippes et de la langue de beuf, encores en eut il moins de ce beau beuf entrelardé. Son hostesse, qui grant plaisir prenoit à le veoir menger, trop plus que le varlet et la meschine qui entre leurs dents le mauldissoient, lui faisoit tousjours emplir la tasse si tost qu'elle estoit vuide. Et pensez qu'il descouvroit bien viande, et n'espargnoit point le boire. Il avoit si grant haste de fournir son pourpoint qu'il ne disoit mot, au moins si peu que rien. Quant la pièce de beuf fut comme toute depeschée, et la plus part de celle de mouton, de laquelle l'ostesse avoit ung tantinet mengé, elle voyant que son hoste n'estoit point encores saoul, fist signe à sa chamberière qu'elle apportast ung gros jambon cuit du jour de devant. La chamberière tout mauldissant le prestre qui tant gourmandoit, fist le commandement de sa maistresse, et mist le jambon à la table. Et bon moyne, sans demander qui vive, frappa sus et le navra; car de prinsault il luy trencha le jarest, et de tous pointz le desmenbra, et n'y laissa que les os. Qui adonc eust veu rire le varlet et la meschine, il n'eust eu jamais les fièvres, car il avoit desgarny tout l'ostel et avoient grant paour qu'il ne les man-

gast aussi. Pour abbrégier, la dame fist mettre à la table ung très bon fourmaige gras, et ung plat bien fourny de tartes et pommes et de fourmaige avec la belle pièce de beurre frez, dont on n'en reporta si petit que rien. Le disner fut fait ainsi qu'avez ouy, et vint à dire graces que maistre moyne abrégea, plus ront que ung tiquet, se leva sus et dist à son hostesse : Damoiselle, je vous remercie de voz biens ; vous m'avez tenu bien aise, la vostre mercy. Je prie à celuy qui repéut cinq mille hommes de troys pains et de deux poissons, dont après qu'ilz furent saoulez de manger, demoura de relief douze corbeilles qu'il le vous vueille rendre. — Saint Jehan, dist la chamberière qui s'avanca de parler, sire, vous en povez bien tant dire, je croy se vous eussiez esté l'ung de ceulx qui furent repéuz qu'on n'en eust point tant reporté de relief, car vous eussiez bien tout mangié, et moy aussi se je y eusse esté. — Vrayment m'amye, dist le moyne, je ne vous eusse pas mengée, mais je vous eusse bien embrochée et mise en rost, ainsi que vous povez penser qu'on fait. La dame commença à rire, aussi firent le varlet et la chamberière, maulgré qu'ilz en eussent. Et nostre moyne qui l'avoit pensé farcer, mercia de rechief, son hostesse qui si bien l'avoit repéu, et s'en alla en quelque autre village gaigner son souper ; ne scay si fut tel que le disner.

LA LXXXIV[e] NOUVELLE.

(LA PART AU DIABLE.)

Tandis que quelqu'un s'advancera de dire quelque bon compte, j'en feray ung petit qui ne vous tiendra guères, mais il est véritable et de nouvel advenu. J'avoye ung mareschal qui bien et longuement m'avoit servi de son mestier; il lui print voulenté de soy marier, aussi le fut il à la plus merveilleuse femme qui fust en tout le pays. Et quant il vit que par beau ne par layt il ne la povoyt oster de sa mauvaistié, il l'abbandonna et ne se tint plus avec elle, mais la fuyoit comme la tempeste. Quant elle vit qu'il la fuyoit ainsi, et qu'elle n'avoit à qui toucher ne monstrer sa dernière manière, elle se mist en la queste de lui et partout le suivoit Dieu scait, disant quelz motz; et l'autre se taisoit et picquoit son chemin. Et elle le suyvoit

tousjours et disoit plus de mots que ung déable ne scauroit faire à une ame damnée. Un jour entre les autres, voyant que son mary ne respondoit mot à chose qu'elle lui proposast, en le suivant par la rue, cryoit tant qu'elle povoit : Vien-çà, traistre, parle à moy, je suis à toy. Et mon mareschal qui estoit devant, disoit à chascun mot qu'elle disoit : J'en donne ma part au déable. Et ainsi la mena tout du long de la ville, tousjours criant : Je suis à toy, et l'autre disoit : J'en donne ma part au deable. Tantost après comme Dieu le permist, ceste bonne femme mourut, et chascun demandoit à mon mareschal s'il estoit couroucié de la mort de sa femme, et il leur disoit que jamais si grant eur ne lui vint ; et que se Dieu lui eut donné ung souhait à son désir, il eust demandé la mort de sa femme, laquelle il disoit estre si très mauvaise que se je la scavoye en paradis, je n'y vouldrois jamais aller, tant qu'elle y fust, car impossible seroit que paix fust en nulle assemblée où elle fust. Mais je suis seur qu'elle est en enfer, car oncques chose crée n'approucha plus à faire la manière des déables qu'elle faisoit. Et puis on luy disoit : Vrayement il vous fault remarier et enquerre une bonne et paisible. — Me marier, disoit il, j'aymeroye mieulx me aler pendre au gibet que jamais me rebouter au danger de trouver l'enfer que j'ay la Dieu mercy à ceste heure passé. Ainsi demoura et est encores ; ne scay qu'il fera ce temps advenir.

LA LXXXV[e] NOUVELLE.

(LE CURÉ CLOUÉ.)

Depuis cent ans en çà ou environ, en ce pays de France est advenu, en une bonne et grosse cité, une joyeuse adventure que je mettray icy pour accroistre mon nombre, et aussi, pource qu'elle est digne d'estre ou renc des autres. En la dicte bonne ville avoit ung orfèvre marié, de qui la femme estoit belle et gracieuse, et avec tout ce très amoureuse d'un seigneur d'église son propre curé qui ne l'aymoit rien moins que elle luy; mais de trouver la manière comment ilz se pourroient joindre amoureusement ensemble, fut très difficile, combien que en la fin fut trouvée et par l'engin de la dame, en la façon que je vous diray. Le bon mary orfèvre estoit tant alumé et ardant en convoitise d'argent, qu'il ne dormoit une seule heure de bon somme. Pour la-

bourer, chascun jour se levoit, une heure ou deux devant le jour, et laissoit sa femme prendre sa longue crastine jusqu'à huit ou neuf heures, ou si longuement qu'il luy plaisoit. Ceste bonne amoureuse, voyant son mary continuer chascun jour la diligence et entente de soy lever, pour ouvrer et marteler, s'advisa qu'elle employeroit son temps avec son curé où elle estoit abandonnée de son mary, et que à telle heure son dit amoureux la pourroit visiter sans le scéu de son mary, car la maison du curé tenoit à la sienne sans moyen. La bonne manière fut descouverte et mise en termes à nostre curé qui la prisa très bien, et luy sembla bien que aiséement la feroit. Ainsi doncques que la façon fut trouvée et mise en termes ainsi fut elle excécutée, et le plustost que les amans péurent; et la continuèrent aucun temps qui dura assez longuement. Mais comme fortune, envieuse peut estre de leur bien et de leur doulx passetemps, leur voulut leur cas descouvrir en la manière que vous orrez. Cest bon orfèvre avoit ung serviteur qui estoit amoureux et jaloux très amèrement de sa dame; et pource que très souvent avoit percéu nostre maistre curé parler à sa dame, il se doubtoit très-fort de ce qu'il estoit. Mais la manière comment ce povoit faire il ne le scavoit ymaginer, se n'estoit que nostre curé venist à l'eure qu'il forgeoit au plus fort avec son maistre. Ceste ymaginacion lui heurta tant la teste qu'il fist le guet et se méist aux escoutes pour scavoir la vérité

de ce qu'il quéroit. Il féist si bon guet qu'il parcéut et eut vraye expérience du fait. Car une matinée, il véit le curé venir tantost après que l'orfèvre fut vuidé de sa chambre, et y entrer, puis fermer l'uys. Quant il fut bien asséuré que sa suspicion estoit vraye, il se descouvrit à son maistre et luy dist en ceste manière : Mon maistre, je vous sers de vostre grâce, non pas seulement pour gaigner vostre argent, menger vostre pain, et faire bien et léalement vostre besoingne, mais aussi pour garder vostre honneur, et se aultrement faisoye digne ne seroye d'estre vostre serviteur. J'ay eu dès piéçà suspicion que nostre curé ne vous fist desplaisir, et si le vous ay celé jusques à ceste heure ; et affin que ne cuidez que je vous vueille troubler en vain je vous pry que nous aillons en vostre chambre, et je scay de vray que nous luy trouverons. Quant le bon homme ouyt ces nouvelles, il se tint très bien de rire et fut bien content de visiter sa chambre en la compaignie de son varlet qui luy fist promettre qu'il ne tueroit point le curé, car aultrement il n'y vouloit aler. Ilz montèrent en la chambre qui fut tantost ouverte; et le mary entre le premier et vit que monseigneur le curé tenoit sa femme entre ses bras, et vit qu'il forgeoit ainsi qu'il povoit ; si s'escria disant : A mort, ribault, qui vous a icy bouté? Le povre curé fut bien esbahy et demanda mercy. Ne sonnés mot, ribault prestre, ou je vous tueray à ceste heure, dist l'orfèvre. — Faicte de moy ce qu'il

vous plaira, dist le povre curé. — Par l'âme de mon père, avant que m'eschappés je vous mettray en tel estat que jamais n'aurés voulenté de marteler sur enclume fémenine. Le povre malheureux fut lié par ses deux ennemis si bien qu'il ne povoit rien mouvoir que la teste ; puis il fut porté en une petite maisonnette, derrière la maison de l'orfèvre ; et estoit la place où il fondoit son argent. Quant il fut au lieu, l'orfèvre envoya quérir deux grans cloux à large teste, des quelz il atacha au long du banc les deux marteaulx qui avoient forgé en son absence sur l'enclume de sa femme, et puis le deslia de tous poins. Si prist après une pongné d'estrain, et bouta le feu en sa maisonnette, puis il s'enfuyt en la rue crier au feu. Quand le prestre se vit environné du feu, et que remède n'y avoit, qu'il ne lui faillist perdre ses génitoires ou estre brulé, si s'en courut et laissa sa bource clouée. L'effroy du feu fut tantost eslevé par toute la rue, si venoient les voisins pour l'estaindre. Mais le curé les faisoit retourner, disant qu'il en venoit et que tout le dommaige qui en povoit advenir estoit jà advenu, mais il ne disoit pas que le dommaige luy competoit. Ainsi fut le povre amoureux curé sallarié du service qu'il fist à amours, par le moyen de la faulse et traistre jalousie, comme avez ouy.

LA LXXXVIe NOUVELLE.

(LA TERREUR PANIQUE, OU L'OFFICIAL JUGE.)

En la bonne ville de Rouen, puis peu de temps en çà, ung jeune homme print en mariage une tendre jeune fille, aagée de XV ans ou environ. Le jour de leur grant feste, c'est assavoir des nopces, la mère de ceste fille pour garder et entretenir les cérimonies acoustumées en tel jour, escola et introduit la dame des nopces, et luy aprint comment elle se devoit gouverner pour la première nuyt avec son mary. La belle fille, à qui tardoit l'atente de la nuyt dont elle recevoit la doctrine, mist grosse peine et grande diligence de retenir la leçon de sa bonne mère; et lui sembloit bien que quant l'eure seroit venue où elle devroit mettre à exécution celle leçon, qu'elle en feroit si bon devoir que son mary se loueroit d'elle, et en seroit très con-

tent. Les nopces furent honorablement faictes en grant solennité, et vint la désirée nuyt; et tantost après la feste faillie, que les jeunes gens furent retraitz, et qu'ilz eurent prins le congié du sire des nopces et de la dame, la bonne mère, les cousines, voisines et autres privées femmes prindrent nostre dame de nopces, et la menèrent en la chambre où elle devoit coucher pour la nuyt avec son espousé, où elles la désarmèrent de ses atours, joyaux, et la firent coucher ainsi qu'il est de raison; puis luy donnèrent bonne nuyt. l'une disant: M'amye, Dieu vous doint joye et plaisir de vostre mary et tellement vous gouverner avec lui que ce soit au salut de voz deux ames; l'autre disant: M'amye, Dieu vous doint telle paix et concorde avec vostre mary. que puissiés faire euvre dont les sains cieulx soient remplis. Et ainsi chascune faisant sa prière se partit. La mère qui demoura la dernière, réduit à mémoire son escollière sur la doctrine et leçon que aprins lui avoit, lui priant que penser y voulsist. Et la bonne fille qui n'avoit pas son cueur, ainsi que l'en dist communément, en sa chausse, respondit que très bonne souvenance avoit de tout, et que bien l'avoit retenu, Dieu mercy: C'est bien fait, dist la mère, or je vous laisse et recommande à la garde de Dieu, luy priant qu'il vous donne bonne adventure. Adieu, belle-fille. — Adieu, ma bonne et saige mère. Si tost que la maistresse de l'escolle fut vuidée, nostre mary qui n'attendoit à l'uys autre

chose, entra dedans; et la mère l'enferma et tira l'uys et luy dist qu'il se gouvernast doulcement avec sa fille. Il promist que aussi feroit il; et si tost que l'uys fut fermé, lui qui n'avoit plus que son pourpoint en son dos, le rue jus et monte sur le lit et se joint au plus près de sa dame des nopces, la lance au poing, et luy présente la bataille. A l'approucher de la barrière où l'escarmouche se devoit faire, la dame print et empoingna ceste lance droit et roide comme ung cornet de vachier; et tantost qu'elle la séntit ainsi dure et de grosseur très bonne, elle fut bien esbahye, et commença à s'escrier très fort en disant que son escu n'estoit pas assez puissant pour recevoir ne soustenir les horions de si gros fust. Quelque devoir que nostre mary péust faire, ne péut trouver la manière de estre recéu à ceste jouste; et en cest estrif la nuyt se passa sans riens besoigner, qui despléut moult à nostre sire des nopces. Mais au fort il print en pacience, espérant tout recouvrer la nuyt prouchaine où il fut autant ouy que à la première et ainsi à la troiziesme, et jusques à la quinziesme, où les armes furent accomplies, comme je vous diray. Quant les quinze jours furent passez que noz deux jeunes gens furent mariez, combien qu'ilz n'eussent encores tenu ensemble mesnage, la mère vint visiter son escollière; et, après entre mille devises qu'elles eurent ensemble, elle parla de son mary et luy demanda quel homme il estoit, et s'il faisoit bien son devoir?

Et la fille disoit qu'il estoit très bon homme, doux et paisible : Voire, mais, disoit la mère, fait il bien ce que l'en doyt faire ? — Ouy, disoit la fille, mais... — Quelz mais ? il y a à dire en son fait, dist la mère, je l'entens bien, dictes le moy et ne me le celés point, car je veulx tout scavoir à ceste heure. Est-il homme pour acomplir le deu où il est obligé par mariage et dont je vous ay baillée la leçon ? La bonne fille fut tant pressée qu'il luy convint dire que l'en n'avoit encores riens besoigné en son ouvroir, mais elle taisoit qu'elle fust cause de la dilacion, et que toujours eust refusé la jousterie. Quant la mère entendit ces douloureuses nouvelles, Dieu scait quelle vie elle mena, disant que par ses bons Dieux, elle y mettroit remède et brief, et aussi que tant avoit elle bonne accointance à monseigneur l'official de Rouen qu'il lui seroit amy, et favorisant à son bon droit : Or çà, ma fille, dist elle, il vous convient desmarier, je ne fays nulle doubte que je n'en treuve bien la façon ; et soyés séure que avant deux jours vous le laisserés, et de ceste heure vous feray avoir ung autre homme qui si paisible ne vous laissera pas ; laissiez moy faire. Ceste bonne femme, à demy hors du sens, vint compter ce grand meschief à son mary, père de la fille dont je fays mon compte, et luy dist bien comment ilz avoient bien perdu leur belle et bonne fille, amenant les raisons pour quoy et comment, et concluant aux fins de la desmarier. Tant bien compta sa cause que

son mary se tira de son costé, et fut content que l'en fist citer nostre nouveau marié qui ne sçavoit rien de ce qu'ainsi l'en se plaignoit de lui sans cause. Toutesfoiz il fut cité personnellement à comparoir à l'encontre de monseigneur le Promoteur, à la requeste de sa femme, et par devant monseigneur l'official, pour quitter sa femme, et luy donner licence d'aultre part se marier, ou aléguer les causes pour quoy en tant de jours qu'il avoit esté avec elle, n'avoit monstré qu'il estoit homme comme les aultres, et fait ce qu'il appartient aux mariez. Quant le jour fut venu, les parties se présentèrent en temps et en lieu; ils furent huchiez à dire leurs causes. La mère à la nouvelle mariée, commença à compter la cause de sa fille, et Dieu scait comment elle alègue les loyz que l'en doibt maintenir en mariaige, lesquelles son gendre n'avoit acomplies ne d'elles usé; par quoy requéroit qu'il fust desjoint de sa fille, et dès ceste heure mesmes sans faire long procès. Le bon jeune homme fut bien esbahy, quant ainsi ouyt blasonner ses armes; mais guères n'attendit à respondre aux alégacions de son adversaire, et froidement de manière rassise compter son cas, et comment sa femme luy avoit fait refus quant il avoit voulu faire le devoir de mariage. La mère oyant ses responces, plus marrie que devant, combien que à paine le vouloit croire, demanda à sa fille s'il estoit vray ce que son mary avoit respondu. Et elle dist : Vrayement, mère, ouy, — Ha ! maleu-

reuse, dist la mère, comment l'avez vous reffusé, ne vous avois-je pas dit par plusieurs fois vostre leçon? La povre fille ne scavoit que dire, tant estoit honteuse : Toutesfois, dist la mère, je vueil scavoir la cause pour quoy vous avez fait le reffuz, ou se ne le me dictes, vous me ferez couroucier mortellement. La fille dist tout couvertement en jugement que pource qu'elle avoit trouvé la lance de son champion si grosse, ne lui avoit osé bailler l'escu, doubtant qu'il ne la tuast, comme encores elle en doubtoit, et ne se vouloit de smouvoir de ceste doubte, combien que sa mère luy disoit que doubter n'en devoit. Et après ce, adresse sa parolle au juge en disant : Monseigneur l'official, vous avez ouy la confession de ma fille et les deffences de mon gendre, je vous requier, rendés en vostre sentence diffinitive. Monseigneur l'official pour appointement fist faire ung lit en sa maison, et ordonna par arest que les deux mariez yroient coucher ensemble, enjoingnant à la mariée qu'elle empoingnast baudement le bourdon ou oustil, et qu'elle le mist au lieu où il luy estoit ordonné. Et quant celle sentence fut rendue, la mère dist : Grant mercy, monseigneur l'official, vous avez très bien jugé. Or avant, dist la mère, ma fille, faictes ce que devez faire, et gardez de venir à l'encontre de l'appointement de monseigneur l'official, mettés la lance au lieu où elle doyt estre. — Et je suis au fort contente, dist la fille, de la mettre où il fault, mais s'elle y

devroit pourrir, je ne l'en retireray ne sacqueray jà. Ainsi se partirent de jugement, et alèrent mettre à excécution la sentence, sans sergent à masse; car eulx mesmes firent l'excécution. Par ce moyen nostre gendre vint à chief de ceste jousterie, dont il fut plustost saoul que celle qui n'y vouloit entendre.

LA LXXXVIIe NOUVELLE.

(LE CURÉ DES DEUX.)

En une bonne ville du pays de Hollande avoit, n'a pas cent ans, ung chevalier logié en une belle et bonne hostellerie où il y avoit une très belle jeune fille chamberière servante, de laquelle il estoit très amoureux ; et pour l'amour d'elle il avoit tant fait au fourrier du duc de Bourgoigne, que cest hostel lui avoit délivré, affin de myeulx pourchasser sa queste, et venir aux fins où il contendoit et où amours le faisoient encliner. Quant il eut esté environ cinq ou six jours en ceste hostelerie, luy survint par accident une maleureuse adventure, car une maladie le print en l'oeil si griefve, qu'il ne le povoit tenir ouvert, ne en user, tant estoit aspre la douleur. Et pour ce que très fort doubtoit de le perdre, mesmement que c'estoit le membre où il devoit

plus de guet, manda le cirurgien de monseigneur le duc de Bourgoigne que pour ce temps estoit à la ville. Et devez scavoir que le dit cirurgien estoit ung gentil compaignon, escuier, tout fait et bien duyt de son mestier; car sitost que ce maistre cirurgien vit cest oeil il le jugea comme perdu, ainsi que par adventure ilz sont coustumiers de juger des maladies, affin que quant ilz les ont sanéez et guéries, ilz en reportent plus de prouffit, tout premier et secondement plus de louenge. Le bon chevalier à qui desplaisoit d'ouyr telles nouvelles, demanda s'il n'y avoit point de remède à le guérir. Et l'autre respondit que très difficille seroit, néantmoins il l'oseroit bien entreprendre à guérir avecques l'aide de Dieu, mais qu'on le voulsist croire : Se vous me voulez délivrer de ce mal sans perte de mon oeil, je vous donneray bon vin, dist le chevalier. Le marchié fut fait, et entreprint le cirurgien à guérir cest oeil Dieu devant, et ordonna les heures qu'il viendroit chascun jour pour le mettre à point. A chascune foiz que nostre cirurgien visitoit ce malade, la belle chamberière le compaignoit et aidoit à remuer le povre pacient. Se ce bon chevalier estoit bien féru avant de ceste chamberière, si fut le cirurgien qui toutes les foiz qu'il venoit faire sa visitacion, fichoit ses doulx regards sur le beau et poly viaire de celle chamberière, et tant fort s'i aheurta qu'il luy déclaira son cas, et en eut très bonne audience, car de prinsault on luy accorda sa requeste; mais la manière

comment l'en pouvoit mettre à excécution ses ardans désirs on ne le sauroit comment trouver. Or toutesfoiz à quelque peine que ce fust, la façon fut trouvée par la prudence du cirurgien qui fut telle : Je donneray, dist-il à entendre à monseigneur le pacient, que son oeil ne se peult guérir, ce n'est que son aultre oeil soit caiché, car l'usaige qu'il a au regarder empesche la garison de l'autre malade. S'il est content dist-il, qu'il soit caché comme l'autre, ce nous sera la plus convenable voye du monde pour prendre noz délitz et plaisances, et mesmement en sa chambre, affin que l'on y prenne moins de suspicion. La fille qui avoit aussi grant désir que le cirurgien, prisa très bien ce conseil, ou cas que ainsi ce pourroit faire. Nous l'essaierons, dist le cirurgien. Il vint à l'heure acoustumée veoir cest oeil malade, et quant il l'eut descouvert il fist bien de l'esbahy : Comment, dist-il, je ne vis oncques tel mal, cest oeil cy est plus lait qu'il n'estoit il y a xv jours. Certainement, monseigneur, il sera bon mestier que vous ayés pacience. — Comment, dist le chevalier. — Il fault que vostre bon oeil soit couvert et caché tellement qu'il n'ayt point de lumière une heure ou environ incontinent que j'auray assis l'emplastre et ordonné l'autre ; car en vérité il l'empesche à guérir sans doubte. Demandez à ceste belle fille qui l'a véu chascun jour que je l'ay remué comment il amende. Et la fille disoit qu'il estoit plus lait que paravant : Or çà, dist le chevalier, je vous abandonne tout ; faic-

tes de moy ce qu'il vous plaist, je suis content de cligner l'oeil tant que l'en voudra ; mais que garison s'ensuive. Les deux amans furent adonc bien joyeux, quant ilz virent que le chevalier estoit content d'avoir l'oeil caché. Quant il fut appointé et qu'il eut les yeulx bandés, maistre cirurgien faint de partir et dist à Dieu, comme il avoit de coustume, promettant tantost de revenir pour descouvrir cest oeil. Il n'alla guères loing, car assez près de son pacient, sur une couche getta sa dame, et d'aultre planette qu'il n'avoit règné sur l'oeil du chevalier visita les cloistres secretz de la chamberière. Trois ou quatre foiz maintint ceste manière de faire envers ceste belle fille, sans ce que le chevalier s'en donnast garde, combien qu'il en ouyst la tempeste. Mais il ne scavoit que ce povoit estre jusques à la sixiesme foiz qu'il se doubta pour la continuacion ; à laquelle foiz quant il ouyt le tabourement et noise des combattans, il arracha bende et emplastre et vit les deux amoureux qui se démenoient tellement l'ung contre l'autre que il sembloit proprement qu'ilz deussent manger l'ung l'autre, tant joignoient leurs jambes ensemble : Et qu'esse là, maistre cirurgien ? dist le chevalier, m'avez vous fait jouer à cligne mussette pour me faire ce desplaisir ? Mon oeil doit-il estre guéry par ce moyen ? Que dictes vous ? Et maistre cirurgien part et s'en va, et oncques puis le chevalier ne le manda. Aussi il ne retourna point quérir son payement de ce qu'il avoit

fait à l'oeil de nostre pacient; car bien salarié se tenoit par sa dame qui fort gracieuse et abandonnée estoit. Et à tant fays fin de ce présent compte.

LA LXXXVIIIe NOUVELLE.

(LE COCU SAUVÉ.)

En une gente petite ville cy entour, que je ne vueil pas nommer, est n'a guères advenu adventure dont je vous fourniray ceste nouvelle. Il y avoit ung simple et rude païsan marié à une plaisante et assez gente femme, la quelle laissoit le boire et le menger pour aymer par amours. Le bon mary avoit d'usaige de demourer très souvent es champs, en une maison qu'il y avoit, aucunesfoiz troys jours, aucunesfoiz quatre, aucunesfoiz plus, ainsi qu'il luy venoit à plaisir; et laissoit sa femme prendre du bon temps à la bonne ville. Car affin qu'elle ne s'espoventast, elle avoit tousjours ung homme qui gardoit la place du bon homme et entretenoit son devant de paour que le roul n'y print. La rigle de ceste bonne bourgoyse estoit de attendre son mary jusques à ce que l'en ne

véoit guères et jusques à ce qu'elle se tenoit séure de son mary qu'il ne retournoit point, ne laissoit venir le lieutenant de paour que trompée ne féust. Elle ne scéut mectre si bonne ordonnance en sa rigle acoustumée que trompée ne fust, car une foiz ainsi que son mary avoit demouré deux ou troys jours, et pour le quatriesme avoit attendu aussi tard qu'il estoit possible avant la porte close, cuidant que pour ce jour il ne déust point retourner, si ferma l'uys et les fenestres comme les aultres jours, et mist son amoureux au logis, et commence à boire d'autant et faire chière tout outre. Guères assiz n'avoient esté à la table que nostre mary vint hucher à l'uys, tout esbahy qu'il le trouvoit fermé. Et quant la bonne dame l'ouyt, fist saulver son amoureux soubz le lict, pour le plus abbrégier, puis vint demander à l'uys qui avoit heurté : Ouvrez, dist le mary. — Ha mon mary, dist-elle, estes vous là? Je vous devoys demain envoier ung messaiger comment ne retournissiés point. — Quelle chose y a il? dist il. — Quelle chose? dist elle, hélas les sergens ont esté céans plus de deux heures et demie, vous attendant pour vous mener en prison. — En prison, dist-il, et comment en prison? Quelque chose ai-je meffait? A qui doy-je? Qui se plaint de moy? — Certes je n'en scay rien, ce dist la rusée, mais ilz avoient grant vouloir et désir de mal faire ; il sembloit qu'ilz voulsissent tuer ung caresme, si fiers estoient-ilz. — Voire, ce disoit noz amis, ne vous ont ilz point dit quelque chose qu'ilz

me vouloient? — Nennil, dist-elle, fors que s'ilz vous tenoient vous n'eschapperiez de la prison devant long temps. — Ilz ne me tiennent pas encores, Dieu mercy! A Dieu je m'en retourne. —Où yrés-vous? dist elle qui ne demandoit autre chose. — Dont je vien, dist-il. — Je yray doncques avec vous, dist elle. — Non ferez, gardés bien et gracieusement la maison, et ne dictes point que j'aye icy esté. —Puis que vous voulez retourner aux champs, dist-elle, hastez vous avant que l'en ferme la porte; il est jà bien tard. — Quant elle seroit fermée, si fera tant le portier, dist il, pour moy qu'il la me ouvrira très voulentiers. A ces motz il se partit, et quant il vint à la porte, il la trouva fermée, et pour prière qu'il scéust faire, le portier ne la voulut ouvrir. Si fut bien mal content de ce qu'il convenoit qu'il retournast à sa maison, doubtant les sergens; toutesfoiz failloit il qu'il y retournast s'il ne vouloit coucher sur les rues. Il vint arrière heurter à son huys, et la dame qui faisoit la ratelée avec son amoureux, fut plus esbahye que devant, elle sault sus et vint à l'uys tout esperdue, disant: Mon mary n'est point revenu, vous perdés temps. — Ouvrez, ouvrez, dist-il, m'amie ce suis-je. — Hélas! hélas! vous n'avez point trouvé la porte ouverte. Je m'en doubtoye bien, dist elle; véritablement, je ne voy remède en vostre fait que ne soyez prins, car les sergens me dirent, il m'en souvient maintenant, qu'ilz retourneroient sur la nuyt. — Ce çà, dist-il, il n'est mestier de long sermon; advisons

qu'il est de faire. — Il vous fault mucyer quelque part céans, dist elle, et si ne scay lieu ne retraicte où vous puissiez estre bien asséuré. — Seroys-je point bien, dist l'autre, en nostre coulombier, qui me sercheroit là? Et elle qui fut moult joyeuse de ceste invencion et expédient traictié, faindant toutesfois, dist : Le lieu n'est grain honneste, il y fait trop puant. — Il ne me chault, dist-il, j'ayme myeulx me bouter là pour une heure ou deux et estre saulvé, qu'en autre honneste lieu où je seroye par adventure trouvé. — Or ca, dist-elle, puis que vous avez ce ferme couraige, je suis de vostre oppinion. Ce vaillant homme monta en ce coulombier qui se fermoit par dehors à clef et se fist illec enfermer, et pria sa femme que se les sergens ne venoient tantost, qu'elle le mist dehors. Nostre bonne bourgoyse abandonna son mary, et le laissa toute la nuit rancouler avec les coulons à qui ne plaisoit guères, et tousjours doubtoit ces sergens. Au point du jour, qu'il estoit heure que l'amoureux se départist, ceste bonne preude femme vint hucher son mary et luy ouvrit l'uys ; qui demanda comment on l'avoit laissé si longuement tenir compaignie aux coulons? Et elle qui estoit faicte et pourvéue de bourdes, luy déist que les sergens avoient toute la nuyt veillé autour de leur maison, et que plusieurs foys avoit à eulx devisé, et qu'ilz ne faisoient que partir, mais ilz avoient dit qu'ilz viendroient à telle heure qu'ilz le trouveroient. Le bon homme bien esbahy quelle chose sergens luy

povoient vouloir se partit incontinent, et retourna aux champs, prometant qu'en long temps ne reviendroit. Et Dieu scait que la gouge le print bien en gré, combien que s'en monstroit douloureuse. Et par tel moyen elle se donna meilleur temps que devant, car elle n'avoit quelque soing sur le retour de son mary.

LA LXXXIX[e] NOUVELLE.

(LE CURÉ DISTRAIT.)

En ung certain petit hamelet ou vilaige de ce monde, assiz loing de la bonne ville, est advenu une petite histoire qui est digne de venir en l'audience de vous, mes bons seigneurs. Ce vilage ou hamelet estoit habité d'ung moncelet de rudes et simples paysans qui ne scavoient comment ils devoient vivre. Et se bien rudes et non saichans estoient, leur curé ne l'estoit pas une once moins, car luy mesmes fayl-loit à congnoistre ce qui estoit de nécessaire à tous généralement, comme je vous en donneray l'expérience par ung cas qui luy advint. Vous devez scavoir que ce prestre curé, comme j'ay dit, avoit sa teste affulée de simplesse si parfaicte, qu'il ne scavoit point anuncer les festes des saincts qui viennent chascun an, et en jour déterminé, comme chascun scait. Et

comme il est de coustume. Et ayez pacience ceste foiz, l'année qui viendra, se Dieu plaist, sera plus doulce, par quoy il viendra plustost ainsi qu'il a d'usage chascun an. Ainsi monseigneur le curé trouva le moyen de excuser sa simplesse et ignorance, et leur donna la bénédiction, disant : Priez Dieu pour moy et je prieray Dieu pour vous. Ainsi descendit de son prosne, et s'en alla à sa maison appointer son bois et ses palmes, pour les faire le lendemain servir à la procession ; et puis ce fut tout.

LA XC^e NOUVELLE.

(LA BONNE MALADE.)

Pour acroistre et employer mon nombre des nouvelles que j'ay promises compter et descrire, j'en meteray icy une dont la venue est fresche. Au pays de Brebant, qui est celuy du monde où les bonnes adventures adviennent le plus souvent, avoit ung bon et loyal marchant de qui la femme estoit très fort malade et gisante pour la griesveté de son mal, continuellement sans abandonner le lit. Ce bon homme voyant sa bonne femme ainsi attainte et languissante, menoit la plus douloureuse vie du monde, tant marry et desplaisant estoit qu'il ne povoit plus, et avoit grant doubte que la mort ne l'en fist quitte. En ceste doléance, persévérant et doubtant la perdre, se vint rendre auprès d'elle et lui donnoit espérance de garison, et la reconfortoit au mieulx qu'il

savoit, l'amonnestant de penser au sauvement de son âme. Et après qu'il eut aucun petit de temps devisé avec elle et finé ses amonnestemens et exortacions, luy cria mercy, en lui requérant que s'aucune chose luy avoit meffait qu'il lui fust par elle pardonné. Entre les cas où il sentoit l'avoir courroucée lui déclaira comment il estoit bien recors qu'il l'avoit troublée plusieurs foiz, et très souvent, de ce qu'il n'avoit besoigné sur son harnoys, que l'en peut bien appeller cuyr à chair, toutes les fois qu'elle eust bien voulu ; et mesmes que bien le savoit, dont très humblement requéroit pardon et mercy. Et la povre malade ainsi qu'elle povoit parler, luy pardonnoit les petis cas et légiers, mais ce derrain ne pardonnoit-elle point voulentiers, sans savoir les raisons qui avoient méu et induit son mary à non lui fourbir son harnoys, quant mesmes il scavoit bien que c'estoit le plaisir d'elle, et qu'elle ne appétoit autre chose ne demandoit : Comment, dist-il, voulez vous mourir sans pardonner à ceux qui vous ont meffait? — Je suis bien contente de le pardonner, mais je vueil savoir qui vous a méu, autrement je ne le pardonneray point. Le bon mary, pour trouver moien d'avoir pardon, cuydant bien faire la besoigne, luy commença à dire : M'amye, vous savez bien que par plusieurs foyz avez esté malade et deshaitée, combien que non pas tant que maintenant je vous voy; et durant la maladie je n'ay jamais tant ozé présumer que de vous requerre de bataille ; je doubtoye qu'il ne vous en

fust du pire, et soyez toute séure que ce que j'en ay fait, amour le m'a fait faire. — Taisiez-vous, menteur, dist ceste povre paciente, oncques ne fus si malade ne si deshaittée pour quoy j'eusse fait reffus de combatre à vous ; quérés moy aultre moyen se voulez avoir pardon, car cestuy ne vous aidera jà, et puis qu'il vous convient tout dire, meschant et lasche homme que vous estes et aultre ne fustes oncques, pensés-vous qu'en ce monde soit médecine qui plus puisse aider ne susciter la maladie d'entre nous femmes que la doulce et amoureuse compaignie des hommes ? Me voyés vous bien deffaicte et seiche par griefveté de mal ? Autre chose ne me est nécessaire, sinon compaignie de vous. — Ho ! dist l'autre, je vous guériray prestement. Il sault sur ce lyt et besoigna le mieulx qu'il péut, et tantost qu'il eut rompu deux lances, elle se liève et se mist sur ses piedz. Puis demye heure après ala par les rues et ses voisines, qui la cuidoient comme morte, furent très esmerveillées jusques à ce qu'elle leur dist par quelle voie et comment elle estoit ravivée, qu'ilz dirent tantost qu'il n'y avoit que ce seul remède. Ainsi nostre bon marchant aprint à guérir sa femme qui lui tourna à grant préjudice, car souvent faingnoit estre malade pour recevoir la médecine.

LA XCI[e] NOUVELLE.

(LA FEMME OBÉISSANTE.)

Ainsi que j'estoye naguières en la conté de Flandres, en l'une des plus grosses villes du pays, ung gentil compaignon me fist ung joyeux compte d'ung homme maryé, de qui la femme estoit tant luxurieuse et chaulde sur le potage et tant publicque, qu'à peine estoit-elle contente qu'on la coingnast en plaines rues avant qu'elle ne le fust. Son mary scavoit bien que de celle condicion estoit, mais de subtilité pour quérir remède à lui donner empeschement il ne scavoit trouver, tant estoit à ce jolys mestier rusée. Il la menassoit de la battre et de la laisser seule, ou de la tuer, mais quérez qui le face, autant eust-il profité à menasser ung chien enragé ou quelque autre beste. Elle se pourchassoit à tous lotz et ne demandoit que hutin; il y avoit bien pou d'om-

mes en toute la contrée où elle repairoit, pour estaindre une seule estincelle de son grant feu ; et quiconques la barguignoit il l'avoit aussi bien à créance que à argent sec, fust homme bossu ou vieulx, contrefait ou aultre quelque diffigurance, brief nul ne s'en alloit sans denrées reporter. Le povre mary voyant ceste vie continuer, et que toutes ses menasses n'y prouffitoient riens, il s'advisa qu'il l'epoventeroit par une manière qu'il trouva. Quant il la péut avoir seule en sa maison, il luy dist : Or çà, Jehanne ou Béatris, ainsi qu'il l'appelloit, je voy bien que vous estes obstinée en vostre meschance, et que quelque menasse que je vous face ou punicion, vous n'en tenés non plus compte que se je me taisoye. — Hélas, mon mary, dist elle en bonne foy, j'en suis la plus marrie, et trop m'en desplaist ; mais je n'y puis mettre remède, car je suis née en telle planette pour estre preste et servante aux hommes. — Voire dea, dist le mary, y estes-vous ainsi destinée ? Sur ma foy je ay bon remède et hastif. — Vous me tuerés donc, dist-elle, autre remède n'y a. — Laissés moy faire, dist-il, je scay bien mieulx. — Et quoy, dist-elle, que je le sache ? — Par la mort bieu, dist-il, je vous hocheray ung jour tant que je vous bouteray ung quarteron d'enfans dedens le ventre, et puis je vous abandonneray, et les vous lesseray toute seule nourrir. — Vous, dist-elle, voire, mais ou prins, vous n'avez pas pour commencer, telles menasses m'espovente bien pou, je ne vous craings de cela pas ung

niquet, se j'en desmarche je vueil que l'en me tonde en croix ; et s'il vous semble que ayez puissance de ce faire, advanciez vous, et commenciez dès ceste heure, je suis preste pour livrer le moule. — Au dyable de telle femme, dist le mary, qu'on ne peut par quelque voye corriger. Il fut contraint de la laisser passer sa destinée ; il se fust plustost escervelé et fendu la teste pour la reprendre que luy faire tenir coy le derrière, par quoy la laissa courre comme une lisse entre deux douzaines de chiens, et acomplir tous ses vouloirs et désordonnés désirs.

LA XCII^e NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE LAUNOY.

(LE CHARIVARI.)

En la noble cité de Mèz, en Loraine, avoit puis certain temps en çà, une bonne bourgoyse mariée qui estoit tout oultre de la confrarie de la houlette; riens ne faisoit plus voulentiers que ce jolys esbatement que chascun scaít, et où elle povoit desployer ses armes; elle se monstroit vaillante et pou redoubtant les horions. Or, entendés quelle chose luy advint en excersant son mestier: elle estoit amoureuse d'ung gros chanoine qui avoit plus d'argent que ung vieux chien n'a de puces. Mais pour ce qu'il demouroit en lieu où les gens estoient à toute heure, comme on diroit à une gueule bée ou place publique, elle ne scavoit comment se trouver avecques son chanoine. Tant pensa et subtilla à sa besoigne, qu'elle s'advisa que se descouvriroit à une sienne

voisine qui estoit sa seur d'armes, touchant le mestier et usance de la houllette ; et lui sembla que elle pourroit aler veoir son chanoine acompaignée de sa voisine, sans que l'en y pensast nul mal ou suspicion. Ainsi que elle advisa ainsi fut fait ; et comme se pour une grosse matière fust alée vers monseigneur le chanoine, ainsi honnorablement y ala elle acompaignie comme dit est. Pour le faire brief, incontinent que noz bourgoyses furent arrivées, après toutes les salutacions, ce fut la principale mémoire que s'enclorre avec son amoureux le chanoine, et fist tant que le chanoine luy bailla une monture, ainsi comme il savoit. La voisine voyant l'autre avoir l'audience et le gouvernement du maistre de léans, n'en eut pas peu d'envie, et lui desplaisoit moult que non ne lui faisoit ainsi comme à l'autre. Au vuider de la chambre, celle qui avoit sa pitance dist à sa voisine : Nous en yrons-nous ? — Voire, dist l'autre, s'en va l'en ainsi ? Se l'en ne me fait la courtoisie comme à vous, par dieu j'accuseray le mesnaige, je ne suis pas icy venue pour eschauffer la cire. Quant l'en apercéut sa bonne voulenté on luy offrit le clerc de ce chanoine, qui estoit ung fort et roide galant, et homme pour la très bien fournir ; de quoy elle ne tint compte ; mais le refusa de tous poins, disant que aussi bien vouloit avoir le maistre que l'autre, autrement ne seroit elle point contente. Le chanoine fut contraint, pour saulver son honneur, de s'accorder ; et quant

ce fut fait elle voulut bien adoncques dire à Dieu et se partir. Mais l'autre ne le vouloit pas, ains dist toute courroucée que elle qui l'avoit amenée et estoit celle pour qui l'assemblée estoit faicte, devoit estre mieulx partie que l'autre, et qu'elle ne se départiroit point s'elle n'avoit encores un picotin d'avoine. Le chanoine fut bien esbahy quant il entendit ces nouvelles, et combien qu'il priast celle qui vouloit avoir le surcroist, toutesfoiz ne se vouloit elle rendre contente : Or çà, dist-il, de par-Dieu je suis content, puis qu'il fault que ainsi soit, mais n'y revenez plus pour tel prix, je seroie hors de la ville. Quant les armes furent accomplies, ceste damoiselle au sourcroiz, au dire à Dieu dist à son chanoine qu'il failloit donner aucune gracieuse chose pour souvenance. Sans ce faire trop importuner ne travailler de requestes, et aussi pour estre délivré, ce bon chanoine avoit une pièce d'ung demourant couvrechief qu'il leur donna, et la principale recéut le don, ainsi dirent à Dieu : C'est, dist il, ce que je vous puis maintenant donner, prenez chascune en gré. Elles ne furent guères loing allées que en plaine rue la voisine qui n'avoit eu sans plus que ung picotin, dist à sa compaigne qu'elle vouloit avoir sa porcion de leur don : Et bien, dist l'autre, je suis contente combien en voulez vous avoir? — Fault il demander cela, dist elle, j'en doy avoir la moytié et vous autant. — Comment ozés vous demander, dist l'autre, plus que vous n'avez

desservi? Avez vous point de honte? Vous scavez bien que vous n'avez esté que une foiz au chanoine et moy deux foiz ; et pardieu ce n'est pas raison que vous soyez partie aussi avant que moy. – Par dieu j'en auray autant que vous, dist l'autre, ay-je pas fait mon devoir aussi avant que vous? — Comment l'entendez vous? N'esse pas autant d'une fois comme de dix? Et affin que vous congnoissés ma voulenté sans tenir icy halle de néant, je vous conseille que me bailliés ma part justement la moitié, ou vous aurez incontinent hutin, me voulez vous ainsi gouverner? — Voire dea, dist sa compaigne, y voulés vous procéder d'armure, de fait et par la puissance Dieu vous n'en aurés fors ce qu'il sera de raison, c'est assavoir des trois pars l'une, et j'auray tout le demourant, n'ay-je pas eu deux fois plus de paine que vous? Adonc l'autre haulce et de bon poing charge sur le visage de sa compaigne, pour qui l'assemblée avoit esté faicte, qui ne le tint pas longuement sans rendre. Brief elles s'entre-batirent tant et de si bonne manière que à bien petit qu'elles ne s'entretuèrent ; et l'une appelloit l'autre ribaulde. Quant les gens de la rue virent la bataille des deux compaignes qui peu de temps devant avoient passé par la rue ensemble amoureusement, furent tous esbahis, et les vindrent tenir et deffaire l'une de l'autre. Puis après les gens qui là estoient huchèrent leurs maris qui vindrent tantost, et chascun d'eulx demandoit à sa femme la matière de leur diffé-

rent. Chascune comptoit à son plus beau ; et tant par leur faulx donner à entendre, sans toucher de ce pour quoy la question estoit méue, les esméurent tellement l'ung contre l'autre, qu'ilz se vouloient entretuer ; mais les sergens les menèrent refroidir en prison. La justice voulut savoir dont estoit procédé le fondement de la question entre les deux femmes ; elles furent mandées et contraintes de confesser que ce avoit esté pour une pièce de couvrechief et cetera. Les gens de conseil voyant que la congnoissance de ceste cause n'appartenoit à eulx, la renvoièrent devant le roy de bordelois tant pour les mérites de la cause, comme pource que les femmes estoient de ses subgectes. Et pendant le procès les bons maris demourèrent en la prison, attendans la sentence diffinitive qui, pour le nombre infini d'eulx, en est taillée de demourer pendue au clou.

LA XCIII^e NOUVELLE.

(LA POSTILLONNE SUR LE DOS.)

Tandis que j'ay bonne audience je vueil compter ung gracieux compte advenu au pays de Haynault. En ung village du pays que j'ay nommé, avoit une gente femme mariée qui aymoit plus chier le clerc de la paroisse dont elle estoit paroissienne que son mary. Et pour trouver moyen d'estre avec son clerc, faingnit à son mary qu'elle devoit ung pélerinaige à ung saint qui n'estoit guères loing de là, et que promis lui avoit quant elle estoit en travail, lui priant qu'il fust content qu'elle y alast ung jour qu'elle nomma. Le bon simple mary qui ne se doubtoit de rien, accorda ce pélerinage ; et pource que le mary demouroit seul, il luy dist qu'elle apoinsta son disner et soupper tout ensemble, avant qu'elle se partist, autrement il yroit menger à la taverne.

Elle fist son commandement et appointa ung bon poussin ; et quant toutes ces préparatives furent faictes, elle dist à son mary que tout estoit prest, et qu'elle alloit querre de l'eaue bénoiste pour soy partir après. Elle entra en l'église, et le premier homme qu'elle trouva ce fut celuy qu'elle queroit, c'est assavoir son clerc à qui elle compta les nouvelles, comment elle avoit congié d'aller en pélerinaige et cetera, pour toute la journée : Mais il y a ung cas, dist elle, je suis séure que si tost que me sentira hors de l'ostel qu'il s'en yra à la taverne, et n'en retournera jusques au vespre bien tart, je le congnois tel ; et pourtant j'ayme mieulx demourer à l'ostel tandis qu'il n'y sera point que aler hors. Et doncques vous vous rendrés dedens une demie heure autour de nostre hostel, affin que je vous mette dedens par derrière, s'il advent que mon mary n'y soit point ; et s'il y est, nous yrons faire notre pélerinaige. Elle vint à l'ostel où elle trouva encores son mary, dont elle ne fut point contente, qui lui dist : Comment estes vous encores icy? — Je m'en vois, dist-elle, chausser mes souliers, et puis je ne songeray plus guères que je ne parte. Elle alla au cordouennier, et tandis qu'elle faisoit chausser ses souliers, son mary passa par devant l'ostel du cordouennier avec ung autre son voisin qui aloit de coustume voulentiers à la taverne. Et combien qu'elle supposast que pource qu'il estoit acompaignié du dit voisin, qu'il s'en alast à la taverne,

toutesfoiz n'en avoit il nulle voulenté, mais s'en aloit sur le marchié, pour trouver encores ung bon compaignon ou deux et les amèner disner avecques lui au commencement qu'il avoit davantaige c'est assavoir le poussin et la pièce de mouston. Or nous lairrons icy nostre mary chercher compaignie et retournerons à celle qui chaussoit ses souliers, que si tost que ilz furent chaussez, revint à l'ostel le plus hastivemeut qu'elle péut, où elle trouva le gentil escolier qui faisoit la procession tout autour de la maison, à qui elle dist : Mon amy, nous sommes les plus heureux du monde, car j'ay véu mon mary aler à la taverne, j'en suis séure, car il y a ung sien sortes qui le maine par les bras, lequel ne le laissera pas retourner quant il vouldra, et pour tant donnons nous joye. Le jour est nostre jusques à la nuyt. J'ay appointé ung poussin et une belle pièce de mouston dont nous ferons goguettes. Et sans plus rien dire le mist dedens, et laissa l'uys entrouvert, affin que les voisins ne s'en doubtassent. Or retournons maintenant à nostre mary qui a trouvé deux bons compaignons avec le premier dont j'ay parlé, lesquelz il amaine tous pour desconfire et dévorer ce poussin en la compaignie de beau vin de Beaune ou de meilleur, s'il est possible d'en finer. A l'arriver à sa maison, il entra le premier dedens, et incontinent qu'il fut entré, il parcéut noz deux amans, qui s'estoient mis à faire ung tronson de bonne ouvraige. Et quant il vit sa

femme qui avoit les jambes levées, il luy dist qu'elle n'avoit garde de user ses souliers, et que sans raison avoit travaillé le cordouennier, puis qu'elle vouloit faire son pélerinaige par telle manière. Il hucha ses compaignons et dist : Messeigneurs, regardez que ma femme ayme mon prouffit, de paour qu'elle ne use ses beaux souliers neufz, elle chemine sur son dos ; il ne l'a pas telle qui veult. Il prent ung petit demourant de ce poussin et luy dist qu'elle parfist son pélerinaige; puis ferma l'uys et la laissa avec son clerc, sans lui aultre chose dire ; et s'en alla à la taverne, de quoy il ne fut pas tencé au retourner, ne les aultres foiz aussi quant il y aloit, pource qu'il n'avoit rien ou pou parlé de ce pélerinaige que sa femme avoit fait à l'ostel, avecques son amoureux le clerc de sa paroisse.

LA XCIVe NOUVELLE.

(LE CURÉ DOUBLE.)

Es marches de Picardie, ou diocèse de Thérouenne, avoit puis an et demi en çà ou environ, ung gentil curé demourant en la bonne ville qui faisoit du gorgias tout oultre. Il portoit robe courte, chausses tirées, à la façon de court, tant gaillart estoit que l'en ne pourroit plus, qui n'estoit pas pou d'esclandre aux gens d'église. Le promoteur de Thérouenne qui telle manière de gens appelloient le grant dyable, soy infourma du gouvernement de nostre gentil curé, et le fist citer pour le corriger et luy faire muer ses meurs. Il comparut ès habis cours, comme s'il ne tenist compte du promoteur, cuydant par adventure que pour ses beaulx yeulx on le délivrast, mais ainsi n'avint pas; car quant il fut devant monseigneur l'official sa partie,

le promoteur luy compta sa légende au long, et demanda, par sa conclusion, que ses habillemens et autres menues manières de faire lui fussent défendues ; et avec ce qu'il fust condemné à payer certaines amendes. Monseigneur l'official, voyant à ses yeux que tel estoit nostre curé qu'on luy baptisoit, lui fist les deffenses, sur les peines du canon, que plus ne se desguisast en telle manière qu'il avoit fait, et qu'il portast longues robes et cheveux longs, et avec ce le condemna à payer une bonne somme d'argent. Il promist que ainsi en feroit-il, et que plus ne seroit cité pour telle chose. Il print congié au promoteur et retourna à sa cure ; et si tost qu'il y fut venu, il fist hucher le drapier, et le parmentier, si fist tailler une robe qui lui traînoit plus de troys cartiers, disant au parmentier les nouvelles de Thérouenne, comment c'est assavoir qu'il avoit esté reprins de porter courte robe, et qu'on lui avoit chargé de la porter longue. Il vestit ceste robbe longue et laissa croistre ses cheveux de la teste et de la barbe ; et en cest estat servoit sa paroisse, chantoit messe et faisoit les aultres choses appartenant à curé. Le promoteur fut arrière averty comment son curé se gouvernoit oultre la rigle, et bonne et honneste conversacion des prestres, le quel le fist citer comme devant, et il s'i comparut ès longs habis : Qu'esse cy ? dist monseigneur l'official, quant il fut devant luy, il semble que vous trompés des estatus et or-

donnances de l'église; voyés vous point comme les autres prestres s'abillent? Se ce ne fust pour l'amour de vos bons amys je vous feroye affuler la prison de céans. — Comment, monseigneur, dit nostre curé, ne m'avez vous pas chargé de porter longue robbe et longs cheveux? Fays-je point ainsi que vous m'avez commandé? N'est pas ceste robe assez longue, mes cheveux sont ilz pas longs? Que voulez vous que je face? — Je vueil, dist monseigneur l'official, et si vous commande que vous portés robe et cheveux à demi longs, ne trop ne pou; et pour ceste grande faulte je vous condemne à payer dix livres d'amende au promoteur, vingt livres à la fabricque de céans, et autant à monseigneur de Thérouenne, à convertir à son aumosne. Nostre curé fut bien esbahy, mais toutesfoiz il faillist qu'il passast par là. Il prent congié et s'en revient en sa maison, bien pensant comment il s'abilleroit pour garder la sentence de monseigneur l'official. Il manda le parmentier à qui il fist tailler une robe longue d'ung costé, comme celle dont nous avons parlé, et courte comme la première de l'autre costé, puis il se fist barbeier du costé où la robe estoit courte; en ce point alloit par les rues et faisoit son divin office. Et combien qu'on luy dist que c'estoit mal fait, toutesfoiz si n'en tenoit il compte. Le promoteur en fut encores averty et le fist citer comme devant. Quant y comparut Dieu scait comment monseigneur l'official fut malcontent, à peine

qu'il ne sailloit de son siége, hors du sens, quant il regardoit son curé estre habillé en guise de mommeur ; se les autres deux foyz y avoit esté bien rachassé, il fut encores mieulx ceste cy, et condemné à belles et grosses amendes. Lors nostre curé se voyant ainsi desplumé de amendes et de condemnacions, dist à monseigneur l'official : Il me semble, saulve vostre révérence, que j'ay fait vostre commandement. Et entendez moy, je vous diray la raison. Adonc il couvrit sa barbe longue de sa main qu'il estendit sus, et puis il dist : Se vous voulez je n'ay point de barbe. Puis mist sa main de l'autre, les couvrant la partie tondue ou raise, en disant : Se vous voulés j'ay longue barbe, esse pas ce que m'avez commandé ? Monseigneur l'official, voyant que c'estoit ung vray trompeur et qu'il se trompoit de lui, fist venir le barbier et le parmentier, et devant tous les assistens lui fist faire sa barbe et cheveux, et puis coupper sa robe de la longueur qui estoit de mestier et de raison ; puis le renvoya à sa cure où il se conduit haultement, en maintenant ceste dernière manière qu'il avoit aprinse à la sueur de sa bourse.

LA XCVe NOUVELLE,

PAR MONSEIGNEUR DE VILLIERS.

(LE DOIGT DU MOINE GUÉRI.)

Comme il est assez de coustume, Dieu mercy, qu'en plusieurs communautés de religions y a de bons compaignons, au moins quant au jeu des bas instrumens, au propos, naguères avoit en ung couvent de Paris, ung très bon frère prescheur qui avoit de coustume de visiter ses voisines. Ung jour entre les autres il choisit une très belle femme qui estoit sa prouchaine voisine, jeune et en bon point, et s'entre aymoient de bon couraige; et la jeune femme estoit mariée nouvellement à ung bon compaignon. Et devint maistre moyne très bien amoureux d'elle; et ne cessoit de penser et subtiller voyes et moyens pour parvenir à ses attaintes qui, à dire en gros et en brief, estoient pour faire cela que vous scavez. Or disoit je feray ainsi, or conclut autrement. Tant de propos lui ve-

noient en la teste qu'il ne savoit sur quoy s'arrester, trop bien, disoit-il que de langaige n'estoit point de abatre, car elle est trop bonne et trop séure, force m'est que se je vueil parvenir à mes fins que par cautelle et décepcion je la gaigne. Or escoutez de quoy le larron s'advisa, et comment frauduleusement la povre beste il atrappa, et son désir très deshonneste comme il proposa acomplit. Il faingnit ung jour avoir mal à ung doy, celui d'emprès le poulce qui est le premier des quatre en la main destre; et de fait l'enveloppa de draps linges, et le dora d'aulcuns oignemens très fort sentans. Et en ce point se tint ung jour ou deux, tousjours se monstrant aval son église devant la dessus dicte, et Dieu scait s'il faisoit bien la douleur. La simplette le regardoit en pitié, et voyant bien à sa contenance que il avoit grant douleur; et pour la grant pitié qu'elle en eut, lui demanda son cas. Et le subtil regnard lui compta si très piteusement qu'il sembloit mieulx hors du sens que aultrement. Ce jour se passa; et à lendemain, environ heure de vespres, que la bonne femme estoit à l'ostel seulette, ce pacient la vient trouver, ouvrant de soye et auprès d'elle se met, faisant si très bien le malade que nul ne l'eust véu à ceste heure qui ne l'eust jugié en très grant danger. Or se viroit vers la fenestre, maintenant vers la femme, tant d'estranges manières il faisoit que vous fussiez esbahy et abusé à le veoir. Et la simplette qui toute pitié avoit, à paine que les larmes ne lui sailloient des yeulx, le

confortoit au mieulx que elle povoit : Hélas, frère Henry, avez-vous parlé aux médecins telz et telz? — Ouy certes, m'amie, disoit il, il n'y a médecin ne cirurgien en Paris qui n'ait véu mon cas. — Et qu'en disent ils? souffrirés-vous longuement ceste douleur? — Hélas ouy, voire encores plus la mort, se Dieu ne m'aide ; car mon fait n'a que ung seul remède, et j'aymeroie autant à peine mourir que le desceler ; car il est moins que bien honneste et tout estrange de ma profession. — Comment dea, dist la povrette, puis qu'il y a remède, et n'esse pas mal fait et péché à vous de vous laisser ainsi passionner ; si est en vérité, ce me semble, vous vous mettés en danger de perdre sens et entendement, à ce que je voy vostre douleur si aspre et si terrible. — Par dieu bien aspre et terrible est-elle, dist frère Henry ; mais quoy Dieu l'a m'a envoyée, loué soit-il. Je prens bien la maladie en gré, et auray pacience et suis tout asséuré d'attendre la mort, car c'est le vray remède de ce. voire, excepté ung dont je vous ay parlé qui me guériroit tantost ; mais quoy, comme je vous ay dit, je n'oseroye dire quel il est ; et quant ainsi seroit qu'il me seroit force à desceler ce que c'est, je n'auroye point le vouloir de l'acomplir. — Et par saint Martin, dist la bonne femme, frère Henry, il me semble que vous avez tort de tenir telz termes ; et pour Dieu dictes moy qu'il fault pour vostre garison, et je vous asséure que je mettray peine et diligence à trouver ce qui y servira. Pour Dieu, ne soiés cause

de vostre perdicion, laissez vous aider et secourir. Or dictes moy que c'est, et vous verrez se je ne vous aideray ; si feray par Dieu, et me déust il couster plus que vous ne pensez. Damp moyne voyant la bonne voulenté de sa voisine, après ung grant tas d'excusances et de refus, que pour estre brief je trespasse, dist à basse voix : Puis qu'il vous plaist que je le dye, je vous obéyray. Les médecins m'ont tous dit d'ung accord qu'en mon fait n'a que ung seul remède, c'est de bouter mon doy malade dedens le lieu secret d'une femme nette et honneste, et là le tenir assez bonne pièce, et après le oingdre d'ung oignement dont ilz m'ont baillé la recepte. Vous-oyés que c'est, et pourtant que je suis de ma nature et de propre coustume honteux, j'ay myeulx aymé endurer et seuffrir jusques cy les maulx que j'ay portés qu'en riens dire à personne vivant ; vous seule scavés mon cas, et malgré moy. —Hélas, hélas, dist la bonne femme, je ne vous ay dit chose que je ne face, je vous vueil ayder à guérir, je suis contente et me plaist bien pour vostre garison, et vous oster de la terrible angoisse qui vous tourmente, que vous preste lieu pour bouter vostre doy malade. — Et Dieu le vous rende, damoiselle, dist damp moine. — Je ne vous en eusse ozé requérir ne aultre ; mais puis qu'il vous plaist de me secourir, je ne seray jà cause de ma mort. Or nous mettons doncques, s'il vous plaist, en quelque lieu secret que nul ne nous voye. — Il me plaist bien, dist elle. Si le mena en

une belle garderobe et serra l'uys, et sur le lit la mist; et maistre moyne lui liève ses drapeaux, et en lieu du doy de la main bouta son perchant dur et roide dedens. Et à l'entrer qu'il fist, elle qui le sentit si très gros, dist : Et comment vostre doy est il si gros, je n'ouy jamais parler du pareil. — Et en vérité, dist il, ce fait la maladie qui en ce point le m'a mis. — Vous me contés merveille, dist elle. Et durant ses langaiges, maistre moyne acomplit ce pour quoy si bien avoit fait le malade. Et elle qui sentit et cetera, demanda que c'estoit; et il respondit: C'est le clou de mon doy qui est enfondré, je suis comme guéry, se me semble, Dieu mercy et la vostre. — Et, par ma foy, ce me plaist moult, ce dist la dame qui lors seleva ; se vous n'estes bien gary, si retournés toutesfoiz qu'il vous plaira ; car pour vous oster de douleur, il n'est riens que je ne face ; et ne soyez plus si honteux que vous avez esté pour vostre santé recouvrer.

LA XCVI^{e} NOUVELLE.

(LE TESTAMENT DU CHIEN.)

Or escoutez qu'il advint l'autrier à ung simple curé de villaige. Ce bon curé avoit ung chien qu'il avoit noury et gardé, qui tous les aultres chiens du pays passoit sur le fait d'aller en l'eaue quérir le vireton ; et à l'ocasion de ce son maistre l'aymoit tant, qu'il ne seroit pas légier à compter combien il en estoit assoté. Advint toutesfoiz, je ne scay pas quel cas, ou s'il eut trop chault ou trop froit, toutesfoiz il fut malade et mourut. Que fist ce bon curé luy qui son presbitaire avoit tout contre le cymetière, quant il vit son chien trespassé, il pensa que grant dommaige seroit que une si saige et bonne beste demourast sans sépulture. Et pour tant il fist une fosse assez près de l'uys de sa maison et là l'enfouyt. Je ne scay pas s'il fist une marbre et par dessus graver ung epi-

taphe, si m'en tays. Ne demoura guères que la mort du bon chien du curé fut par le villaige anuncé et tant espandu que aux oreilles de l'esvesque du lieu parvint, et de sa sépulture saincte que son maistre luy bailla. Si le manda vers lui venir par une belle citacion par ung chicaneur : Hélas ! dist le curé, et qu'ay-je fait qui suis cité d'office ? — Quant à moy, dist le chicaneur, je ne scay qu'il y a, se ce n'est pour tant que vous avez enfouy vostre chien en terre saincte où l'en met les corps des christiens. Ha, se pense le curé, c'est cela ? Or lui vint en teste qu'il avoit mal fait, et que s'il se laisse emprisonner qu'il sera escorché, car monseigneur l'evesque est le plus convoiteux de ce royaulme, et si a gens autour de lui qui scaivent faire venir l'eaue au moulin, Dieu scait comment. Il vint à sa journée, et de plain bout s'en ala vers monseigneur l'evesque qui lui fist ung grant prologue pour la sépulture du bon chien. Et sembloit à l'ouyr que le curé eust pis fait que d'avoir regnié Dieu. Et après tout son dire, il commanda qu'il fust mené en la prison. Quant monseigneur le curé vit qu'on le vouloit bouter en la boyte aux cailloux, il fut plus esbahy que ung canet, et requist à monseigneur l'évesque qu'il fust ouy, le quel lui accorda. Et devez savoir que à ceste calenge estoient grant foison de gens de bien et de grant façon, comme l'official, les promoteurs, le scribe, notaires, advocas, procureurs et plusieurs autres, lesquelz tous ensemble grant joye menoient du cas du bon curé.

qui à son chien avoit donné la terre saincte. Le curé en sa deffense et excuse parla en brief et dist : En vérité, monseigneur. se vous eussiez autant congnéu mon bon chien à qui Dieu pardoint, comme j'ay fait vous ne seriez pas tant esbahy de la sépulture que je luy ay ordonnée, comme vous estes, car son pareil, comme j'espoire, ne fut jamais trouvé, ne sera. Et lors commença à dire bausme de son chien : aussi pareillement s'il fut bien sage en son vivant, encores le fut il plus à sa mort, car il fist ung très beau testament, et pour ce qu'il savoit vostre nécessité et indigence, il vous ordonna cinquante escuz d'or que je vous apporte. Si les tira de son sain, et les bailla à l'évesque, le quel les recéut voulentiers, et lors loua et approuva les sens du vaillant chien, ensemble son testament et la sépulture qu'il lui bailla.

LA XCVII[e] NOUVELLE.

(LES HAUSSEURS.)

N'a guères que estoit une assemblée de bons compaignons faisans bonne chière en la taverne, et boyvans d'autant. Et quant ilz eurent béu et mangié, et fait si bonne chière jusques à louer Dieu et aussi *usque ad hebreos* la plus part, et qu'ilz eurent compté et payé leur escot, les aucuns commencèrent à dire: comment nous serons festoiés de noz femmes, quant nous retournerons à l'ostel, Dieu scait que nous ne serons pas excommuniés on parlera bien à nos barbes. Nostre dame, dist l'ung, je crains bien à m'y trouver.—Ainsi m'aist Dieu dist l'autre, aussi fays je moy, je suis tout séur d'ouy la passion; pléust à Dieu que ma femme fut muette, je beveroye trop plus hardiment que ne fays. Ainsi disoient trestous, fors l'ung d'eulx qui estoit bon compaignon, qui leur

ala dire : Et comment, beaux seigneurs, vous estes tous bien maleureux qui avez tous chascun femme qui si fort vous reprent d'aler à la taverne, et est tant mal contente que vous buvez. Par ma foy, Dieu mercy, la mienne n'est pas telle ; car se je bevoye dix, voire cent foys le jour, si n'esse pas assez à son gré ; brief je ne vis oncques qu'elle n'eust voulu que je eusse plus béu la moytié. Car quant je reviens de la taverne, elle me souhaitte tousjours le demeurant du tonneau dedens le ventre, et le tonneau avecques, si n'esse pas signe que je boyve assés à son gré. Quant ses compaignons ouyrent ceste conclusion, ilz se prindrent à rire et louèrent beaucoup son compte, et sur ce s'en alèrent tous, chascun à sa chascune. Nostre bon compaignon, qui le compte avoit fait, s'en vint à l'ostel, où il trouva pou paisible sa femme toute preste à tencer, qui de si loing qu'elle le vist venir, commença la souffrance accoustumée ; et de fait comme elle souloit, luy souhaitta le demourant du vin du tonneau dedens le ventre : La vostre mercy, m'amye, dist il, encores avez meilleure coustume que les autres femmes de ceste ville ; elles enragent de ce que leurs maris boyvent ne tant ne quant. Et vous, Dieu le vous rende, vouldriés bien que je béusse tousjours ou une bonne foiz qui tousjours durast. — Je ne scay, dist-elle, que je vouldroye, sinon que je prie à Dieu que tant bevez ung jour que crever en puissiés. Comme ilz se devisoient ainsi doulcement que vous ouez, le pot à la porée qui sur

le feu estoit, commence à s'enfuir par dessus, pource que trop aspre feu avoit; et le bon homme qui voyoit que sa femme n'y mettoit point la main, lui dist : Et ne voyés-vous, dame, ce pot qui s'en fuyt. Et elle qui encores rapaisée n'estoit, respondit : Si fays, sire, je le voy bien.—Or le haussés, Dieu vous mette en mal an! —Si feray-je, dist-elle, je le hausseray, je le metz à xij deniers.—Voire, dist-il, dame, esse la response? haussez ce pot de par Dieu. — Et bien, dist-elle, je le metz à vij souz; esse assez hault? — Hen! hen! dist-il, et par saint Jehan, ce ne sera pas sans troys coups de baston. Et il choisit ung gros baston et en descharge de toute sa force sur le dos de ma damoiselle, en disant : Ce marchié vous demeure. Et elle commence à crier alarme, tant que les voisins s'y assemblèrent, qui demandèrent que c'estoit; et le bon homme racompta l'istoire comme elle alloit, dont ilz rirent trestous, fors elle à qui le marchié demoura.

LA XCVIII^e NOUVELLE,

(LES AMANTS INFORTUNÉS.)

Es marches et mettes de France, entre les autres nobles, y avoit ung chevalier riche et noble, tant par l'ancienne noblesse de ses prédécesseurs, comme par ses propres nobles et vertueux fais ; le quel chevalier de sa femme espousée il avoit eu seulement une fille, qui estoit très belle et très adressée pucelle, comme à son estat appartenoit, aagée de xv à xvj ans, ou environ. Ce bon et noble chevalier voyant sa fille estre assez aagée, habille et ydoine pour estre aliée et conjointe par le sacrement de mariaige, il eut très grant voulenté de la joindre et donner à ung chevalier son voysin, non toutesfois tant noble de parentaige comme de grosses puissances et richesses temporelles ; avec ce aussi aagé de soixante à quatre vings ans ou environ. Ce vouloir rongea tant envi-

ron de la teste du père dont j'ay parlé, que jamais ne cessa jusques à ce que les aliances et promesses furent faictes entre luy et sa femme, mère de la fille et le dit ancien chevalier touchans le mariaige de lui avec la dicte fille qui des assemblées, promesses et traictiés ne scavoit rien, ne n'y pensoit aucunement. Assés prochain de l'ostel d'iceluy chevalier, père de la pucelle, avoit ung aultre jeune chevalier vaillant et preux, riche moyennement, non pas tant de beaucoup que l'autre ancien dont j'ay parlé, qui estoit très ardant et fort embrasé de l'amour d'icelle pucelle. Et pareillement elle par la vertueuse et noble renommée de luy en estoit très fort entachée. combien que à danger parlassent l'ung à l'autre, car le père s'en doubtoit, et leur rompoit les moyens et voyes qu'il povoit. Toutesfoiz il ne les povoit forclorre de l'entière et très léalle amour dont leurs deux cueurs estoient entreliés et enlacez. Et quant la fortune leur favorisoit tant que ensemble les faisoit deviser, d'aultre chose ne tenoient leurs devises, comme de pourpenser le moyen par lequel leur seul et souverain désir pourroit estre acomply par légitime mariaige. Or s'approucha le temps que icelle pucelle déust estre donnée à ce seigneur ancien ; et le marchié lui fut par son père descouvert et assigné le jour qu'elle le devoit espouser dont ne fut pas peu couroucée ; mais elle pensa qu'elle y donneroit remède. Elle envoya vers son très chier amy le jeune chevalier et luy manda qu'il venist celée-

ment le plustost qu'il pourroit. Et quant il fut venu elle lui compta les aliances faictes d'elle et de l'autre ancien chevalier, demandant sur ce conseil, affin de tout rompre, car d'aultre que de luy ne vouloit estre espousée. Le chevalier luy respondit : M'amye très chière, puisque vostre bonté se veult tant humilier que de moy offrir, ce que je n'oseroye requérir sans très grant vergoigne, je vous remercie, et se vous voulés persévérer en ceste bonne voulenté, je scay que nous devons faire. Nous prendrons et assignerons ung jour auquel je viendray en ceste ville bien acompaigné de mes amis, et à certaine heure vous rendrés en quelque lieu que vous me dirés maintenant où je vous troveray seule. Vous monterés sur mon cheval et vous meneray en mon chasteau. Et puis se nous pouvons apaisier monseigneur vostre père et ma dame vostre mère, nous procéderons à la consommacion de noz promesses. Laquelle dist que c'estoyt bien advisé, et qu'elle scavoit comment on s'i povoit convenablement conduire. Si lui dist que tel jour et telle heure venist en tel lieu où il la trouveroit, et puis feroit tout bien, ainsi qu'il avoit advisé. Le jour de l'assignacion vint et se comparut le jeune chevalier au lieu où l'en luy avoit dit, et où il trouva sa dame qui monta sur son cheval et picqua fort tant qu'ilz eurent esloigné la place. Ce bon chevalier craignant qu'il ne travaillast sa très chière et parfaicte amye, rompit son légier pas et fist espandre tous ses gens par divers chemins

pour veoir se quelcun ne les suivoit point; et chevauchoit à travers champs sans tenir voyes ne sentiers le plus doulcement qu'il povoit; et chargea à ses gens qu'ilz se trouvassent ensemble tous à ung gros vilaige qu'il leur nomma, où il avoit intencion de repaistre. Ce vilaige estoit assez estrange et hors la commune voye des chemins; et tant chevauchèrent qu'ilz vindrent au vilaige, où la dédicasse et générallc feste du lieu se faisoit, à laquelle y avoit gens de toutes sortes et de grande façon. Ilz entrèrent à la meilleure taverne de tout le lieu, et incontinent demandèrent à boire et à manger, car il estoit tard après disner, et la pucelle si estoit fort travaillée. Ilz firent faire bon feu et très bien appointer à menger pour les gens du dit chevalier qui n'estoient pas encores venus. Guères n'eurent esté en leur hostellerie que voycy venir quatre gros loudiers, charretiers ou bouviers par adventure encores plus villains, et entrèrent en ceste hostellerie baudement, demandans rigoureusement où estoit la ribaulde que ung ruffien naguères avoit amenée derrière lui sur son cheval et qu'il failloit que ilz béussent avec elle et à leur tour la gouverner. L'oste qui estoit homme bien congnoissant le dict chevalier, saichant que ainsi n'estoit pas que les ribaulx disoient, il leur dist gracieusement que telle n'estoit-elle pas qu'ilz cuidoient: Par la mort bieu, dirent-ilz, se vous ne la nous livrés incontinent nous abaterons les huys, et l'enmenerons par force malgré vous deux. Quant le bon

hoste entendit leur rigueur, et que sa doulce responce ne luy prouffitoit point, il leur nomma le nom du chevalier, lequel estoit très renommé ès marches mais peu congnéu des gens, à l'occasion que tousjours avoit esté hors du pays, acquérant honneur et renommée glorieuse ès guerres et voyaiges loingtains. Leur dist aussi que la femme estoit une jeune pucelle parente au dit chevalier, laquelle estoit née et yssue de grant maison, de très noble parentaige : Hélas! messeigneurs, vous povez, dist-il, sans dangier de vous ne d'aultruy estaindre et passer voz chaleurs désordonnées avecques plusieurs autres qui à l'occasion de la feste de ce vilaige sont venues, et non pour autre chose que pour vous et voz semblables ; pour Dieu laissez en paix ceste noble fille, et mettés devant voz yeulx les grands dangiers où vous vous boutez. Pensés à voz vouloirs, et le grant mal que vous voulez commettre et à petite occasion. — Cessés vostre sermon, dirent les loudiers tous alumez de feu de concupiscence charnelle, et donnez nous voye que la puissons sans violance avoir, autrement vous ferons honte ; car en publicque icy nous l'amenerons, et chascun de nous quatre en fera son plaisir. Les paroles finées, le bon hoste monta en la chambre où le chevalier et la bonne pucelle estoient, puis hucha le chevalier à part, à qui les nouvelles compta, lequel quant il eut tout bien et constamment entendu, sans estre guères troublé, il descendit garny de son espée parler aux quatre ribaulx, leur

demandant très doulcement quelle chose il leur plaisoit. Et ainsi rudes et maulsades qu'ilz estoient respondirent qu'ilz vouloient avoir la ribaulde qu'il tenoit fermée en sa chambre, et que se doulcement ne leur bailloit ilz luy tolliroient et raviroient à son dommaige : Beaulx seigneurs, dist le chevalier, se vous me congnoissiés bien, vous ne me tiendriés pour tel qui maine par les champs les femmes telles que vous appellés ceste ; oncques je ne fis telle folie, la mercy Dieu. Et quant la voulenté me seroit telle, que Dieu ne vueille, jamais je ne le feroye ès marches dont je suis, et tous les miens ; ma noblesse et la netteté de mon couraige ne le pourroient souffrir que ainsi me gouvernasse. Ceste femme est une jeune pucelle, ma cousine prochaine, issue de noble maison ; et je vois pour esbattre et passer temps doulcement, la menant avec moy acompaignié de mes gens ; lesquelz jàsoit qu'ilz ne soient cy présens, toutesfoiz viendront ilz tantost, et je les attens ; et ne soyés jà si abusés en vos couraiges que je me répute si lasche que je la laisse villenner, ne souffrir lui faire injure tant ne quant ; mais la garderay et deffendray aussi avant et longuement que la vigueur de mon corps pourra durer, et jusques à la mort. Avant que le chevalier eust finée sa parolle, les villains plastriers lui entrerompirent en nyant tout premier qu'il fust celuy qu'il avoit nommé, pource qu'il estoit seul, et le dit chevalier jamais ne chevauchoit que en grande compaignie de gens. Pour quoy luy conseilloient qu'il bail-

last la dicte femme, s'il estoit saige, ou autrement lui roberoient par force, quelque chose qu'il en péust ensuivir. Hélas ! quant le vaillant et courageux chevalier percéut que doulceur n'avoit lieu en ses responces, et que rigueur et haulteur occupoient la place, il se ferma en son courage et résolut que les villains n'auroient point la jouissance de la pucelle, ou il y mourroit en la deffendant. Pour faire fin, l'ung de ces quatre s'advanca de férir de son baston à l'uys de la chambre, et les autres l'ensuivent qui furent reboutés vaillamment d'icelui chevalier. Et ainsi se commença la bataille qui dura assez longuement. Combien que les deux parties fussent despareillés, ce bon chevalier vainquit et rebouta les quatre ribaulx, et ainsi qu'il les poursuivoit et chassoit pour en estre tout au dessus, l'un de ceulx qui avoit ung glaive se vira subit et le darda en l'estomac du chevalier et le perça de part en part ; et du coup incontinent chéut mort, dont ilz furent très joyeulx. Ce fait, l'oste fut par eulx contraint de l'enfouir au jardin de l'ostel, sans esclandre ne noise. Quant le bon chevalier fut mort, ilz vindrent heurter à la chambre où estoit la pucelle à qui desplaisoit que son amoureux tant demouroit, et boutèrent l'uys oultre. Et si tost qu'elle vit les brigans entrer, elle jugea que le chevalier estoit mort, disant : Hélas ! où est ma garde, où est mon seul refuge ? que est il devenu ? dont vient qu'ainsi me blesse le cueur, et qu'il me laisse ycy seulette ? Les ribaulx voyans qu'elle estoit moult

troublée, la cuidèrent faulcement décevoir par doulces paroles, en disant que le chevalier si estoit en une aultre maison, et qu'il luy mandoit qu'elle y allast avec eulx, et que plus séurement si pourroit garder. Mais riens n'en voulut croire, car le cueur tousjours luy jugeoit qu'ilz l'avoient tué. Si commença à soy dementer et de crier plus amèrement que devant : Qu'esse cy, dirent-ilz, que tu nous faiz estrange manière? cuides-tu que nous ne te congnoissons? Se tu as suspeçon sur ton ruffien qu'il ne soit mort, tu n'es pas abusée, nous en avons délivré le pays. Pour quoy soyés toute asséurée que nous quatre aurons tous chascun l'ung après l'autre ta compaignie. Et à ces motz, l'ung d'eulx s'avance qui la prent le plus rudement du monde, disant qu'il aura sa compaignie avant qu'elle lui eschappe. Quant la povre pucelle se vit ainsi efforcée et que la doulceur de son langaige ne lui portoit point de prouffit, si leur dist : Hélas! messeigneurs, puis que vostre mauvaise voulenté est ainsi tournée, et que humble prière ne la peut adoulcir, au moins ayés en vous ceste honnesteté de couraige que, puis qu'il fault que à vous je soye habandonnée, ce soit privéement, c'est assavoir à l'ung sans la présence de l'autre. Ilz lui accordèrent jàsoit que très enuis, et puis lui firent choisir et pour eslire cellui d'eulx quatre qui devoit demourer avec elle. L'ung d'eulx lequel cuidoit estre le plus béning et doulx, elle esléut : mais de tous estoit-il le pire. La chambre fut fermée,

et tantost après la bonne pucelle se getta aux piedz du ribault, auquel elle féit plusieurs piteuses remonstrances, en lui priant que il eust pitié d'elle. Mais tousjours persévérant en malignité, dist qu'il feroit sa voulenté d'elle. Quant elle le vit si dur, que à sa prière très humble ne vouloit exaulcer, lui dist : Or ça puis qu'il convient qu'il soit, je suis contente ; mais je vous supplie que cloez les fenestres, affin que nous soyons plus secrètement. Il accorda bien enuis ; et tandis qu'il les cloyoit, la pucelle sacha ung petit cousteau qu'elle avoit pendu à sa saincture, et en faisant ung très piteux cry, se trencha la gorge et rendit l'âme. Et quant le ribault la vit couchée à terre, il s'en fuyt avec ses compaignons Et est à supposer que depuis ilz ont esté pugnis selon l'exigence du piteux cas. Ainsi finèrent leurs jours les deux beaux amoureux, tantost l'ung après l'autre sans percevoir riens des joyeux plaisirs où ilz cuidoient ensemble vivre et durer tout leur temps.

LA XCIX^e NOUVELLE.

(LA MÉTAMORPHOSE.)

S'il vous plaist, avant qu'il soit plus tard tout a ceste heure ma petite ratelée et compte abrégé d'ung vaillant évesque de Castille despaindray, qui pour aucun affaire du roi de Castille, son maistre, ou temps de ceste histoire, s'en aloit en court de Rome. Ce vaillant prélat, dont j'entens fournir ceste nouvelle, vint ung soir en une petite vilette de Lombardie; et lui estant arrivé par ung vendredi assez de bonne heure, vers le soir, ordonna à son maistre d'ostel le faire soupper assés de bonne heure, et le tenir le plus aise que faire ce pourroit, de ce dont on pourroit recouvrer en la ville; car la Dieu mercy, quoiqu'il fust gros, gras et en bon point, et ne se donnast de mauvais temps que bien à point et sobrement, si n'en jeunoit il journée. Son

maistre d'ostel, pour luy obéyr, s'en ala au marchié, et par toutes les poissonneries de la ville sercha pour trouver du poisson. Mais pour faire le compte brief, il n'en peut oncques recouvrer ung seul loppin, quelque diligence que luy et son hoste en scéussent faire. D'aventure eulx retournans à l'ostel sans poisson, trouvèrent ung bon homme des champs qui avoit deux bonnes perdris et ne demandoit que marchant. Si se pensa le maistre d'ostel que s'il en povoit avoir bon compte, qu'elles ne luy eschapperoient pas, et que ce seroit bon pour le dimenche, et que son maistre en feroit grant feste. Il les acheta et en eut un bon pris. Il vint vers son maistre ses perdris en sa main, toutes vives, grasses et bien refaictes, et lui compta l'esclipse de poisson qui estoit en la ville, dont il ne fut pas trop joyeulx, et lui dist : Et que pourrons nous soupper? — Monseigneur, ce respondit il, je vous feray faire des oeufz en plus de cent mille manières; vous aurez aussi des pommes et des poires. Nostre hoste a aussi de bon fourmaige et bien gras ; nous vous tiendrons bien aise ; ayés pacience pour meshuy, ung soupper est tantost passé ; vous serés demain plus aise, se Dieu plaist. Nous yrons en ville qui est trop myeulx empoissonnée que ceste cy ; et Dimenche vous ne povez faillir d'estre, bien disné, car vécy deux perdris que je vous ay pourvéues, qui sont à bon escient bonnes et bien nourries. Ce maistre évesque se fist bailler ces perdris et les trouva telles qu'elles estoient

bonnes à bon escient, si se pensa qu'elles tendroient à son soupper la place du poisson qu'il cuidoit avoir, dont il n'avoit point; car il n'en péut oncques trouver. Si les fist tuer bien en haste, plumer, larder et mettre en broche, quelque chose que son maistre d'ostel scéust dire ne remonstrer, trop bien disoit il : Monseigneur, elles sont bonnes tuées, mais les rostir maintenant pour Dimenche, il ne me semble pas bon. Quelque chose que le maistre d'ostel luy scéust remonstrer, toutesfoys ne le voulut il croire, car elles furent mises en broche et rosties. Le bon prélat estoit la plus part du temps qu'elles mirent à cuyre tousjours présent, dont son maistre d'hostel ne se scavoit assez esbahir, et ne savoit pas bien l'appétit désordonné de son maistre qu'il eust à ceste heure de dévorer ces perdris; ainçois cuidoit qu'il le fist pour Dimenche les avoir plus prestes au disner. Lors les fist ainsi habiller, et quant elles furent prestes et rosties, la table couverte et le vin aporté, oeufz en diverses façons habillés et mis à point, si s'assist le prélat, et le *benedicite* dit, demanda les perdris avec la moustarde. Son maistre d'ostel désirant savoir que son maistre vouloit faire de ces perdris, si les lui mist devant luy toutes venantes de la broche, rendantes une fumée arromatique assez pour faire venir l'eaue à la bouche d'ung friant. Et bon évesque d'assaillir ces perdris et desmembrer d'entrée la meilleure qui y fust; et commence à trencher et menger: car tant avoit

haste que oncques ne donna loisir à son escuier qui devant lui tranchoit, qu'il eust mis son pain ne ses cousteaux à point. Quant ce maistre d'ostel vit son maistre s'arracher à ces perdris, il fut bien esbahy et ne se peut taire ne tenir de lui dire : Ha, monseigneur, que faictes vous? Estes vous Juif ou Sarrasin, qui ne gardés autrement le vendredi? Par ma foy, je me donne grant merveille de vostre faict. — Tais toy, tais toy, dist le bon prélat qui avoit toutes les mains grasses et la barbe aussi de ces perdris, tu es beste, et ne scais que tu dis ; je ne fays point de mal. Tu scais et congnois bien que par parolles moy et tous aultres prestres faisons d'une hostie qui n'est que de blé et d'eaue, le précieux corps de Jhesu-Crist ; et ne puis je doncques par plus forte raison, moy qui tant ay veu de choses en court de Romme, et en tant de divers lieux, scavoir par paroles faire convertir ces perdris qui est chair en poisson, jasoit ce qu'elles retiennent la forme de perdris? Si fays dea, maintes journées sont passées que j'en scay bien la pratique. Elles ne furent pas si tost mises à la broche que par les parolles que je scay, je les charmé tellement que en substance de poisson se convertirent ; et en pourriez trestous qui cy estes menger, comme moy, sans péché. Mais pour l'ymaginacion que vous en pourriez prendre, elles ne vous feroient jà bien, si en feray tout seul le meschief. Le maistre d'ostel et tous les autres de ses gens commencèrent à rire, et firent semblant de adjouster foy à la bourde de

leur maistre, trop subtillement fardée et coulourée; et en tindrent depuis manière du bien de luy, et aussi maintesfoiz en divers lieux joyeusement le racomptèrent.

LA C^e^ NOUVELLE.

(LE SAGE NICAISE, OU L'AMANT VERTUEUX.)

En la puissante et bien peuplée cité de Gennes, puis certain temps en çà, demouroit ung marchant comblé de biens et de richesses, duquel l'industrie et manière de vivre estoit de mener et conduire grosses marchandises par la mer ès estranges pays espécialement en Alixandrie. Tant vacca et entendit au gouvernement des navires, et à entasser et amasser trésors, et amonceler grandes richesses, que durant tout le temps qu'il s'i adonna qui fut depuis sa tendre jeunesse jusques à l'aage de cinquante ans, ne luy vint voulenté ne souvenance d'aultre chose faire. Et comme il fut parvenu à l'aage dessus dicte, ainsi comme une fois pensoit sur son estat voyant qu'il avoit despendu et emploié tous ses jours et ans à riens aultre chose faire que cuyder accroistre ses richesses, sans jamais

avoir en ung seul moment ou minute de temps, auquel sa nature lui eust donné inclinacion pour le faire penser ou induire de soy marier, affin d'avoir géneracion qui aux grans biens qu'il avoit à diligence, veille et à grant labeur amassé et acquis, lui succédast, et après luy les possédast, concéut en son couraige une aigre et très poingnant douleur; et desplaisant estoit à merveilles qu'ainsi avoit exposé et suspendu ses jeunes jours. En celle aigre doléance et regret demoura aulcuns jours, lesquelz jours pendans advint que en la cité dessus nommée les jeunes et petis enfans, après qu'ilz avoient solennizé aulcune feste acoustumée entr'eux pour chascun an, habillez et desguisés diversement, et assés estrangement les ungs d'une manière, et les aultres d'aultre, se vindrent rendre en grant nombre en ung lieu, où les publicques et acoustumez esbatemens de la cité se faisoient communément, pour jouer en la présence de leurs pères et mères; et aussi affin d'en reporter gloire, renommée et louenge. A ceste assemblée se comparut et se trouva ce bon marchant, remply de fantasies et de souley, et voyant les pères et les mères prendre grant plaisir à veoir leurs enfans jouer et faire souplesses et appertises, aggrava sa douleur qu'il par avant avoit de soy mesmes concéue; et en ce point sans les pouvoir plus adviser ne regarder, triste et marry retourna en sa maison, et seulet se rendit en sa chambre où il fut aulcun espace de temps, faisant com-

plaintes en ceste manière : Ha ! povre maleureux viellard, tel que je suis et tousjours ay esté, de qui la fortune et destinée sont dures, amères et mal goustables. O chétif homme, plus que tous récréant et las par les veilles, peines, labeurs et ententes que tu as prinses et portées tant par mer que par terre ! Ta grande richesse et tes comblés trésors sont bien vains, lesquelz soubz périlleuses adventures en peines dures et sueurs, tu as amassé et amoncelé, et pour lesquelz tout ton temps a déspendu et usé, sans avoir oncques une petite espace ne souvenance de penser, qui sera celui qui toy mort et party de ce siècle, les possédera, et à qui par loy humaine les devras laisser en mémoire de toy et de ton nom. Ha ! meschant couraige, comment as-tu mis en non chaloir cela, à quoy tu devoys donner entente singulière ? Jamais ne t'a pléu mariaige, et tousjours l'as craint et reffusé, mesmement hay et mesprisé les bons et justes conseulz de ceulx qui t'y ont voulu induire, affin que tu eusses lignée qui perpétuast ton nom, ta louenge et ta renommée. O bien heureux sont les pères, qui laissent à leurs successeurs bons et saiges enfans ! Combien ay-je aujourd'uy regardé et percéu de pères estans aux jeux de leurs enfans qui se disoient très heureux, et jugeroient très bien avoir emploié leurs ans se après leurs décès leurs povoient laisser une petite partie des grans biens que je possède. Mais quel plaisir et soulas puis je

jamais avoir, quel nom, quelle renommée auray je après la mort? Où est maintenant le filz qui maintiendra et fera mémoire de moy, après mon trépas. Bénoist soit ce saint mariaige par quoy la mémoire et souvenance des pères est entretenue, et dont tenus possessions et héritages ont pour leurs doulx enfans à éternelle permanence et durée. Quant ce bon marchant eust à soy mesmes longue espace argué, subit donna remède et solucion à ses argumens, disant ces motz: Or çà il ne m'est désormai mestier, nonobstant le nombre de mes ans, tourmenter ne troubler de douleurs, d'angoisses ne de pensement. Au fort ce que j'ay par cy devant fait prend semblance aux oyseaulx qui font leurs nydz et les préparent avant qu'ilz ponnent leurs oeufz. J'ay la mercy Dieu, richesses souffisantes pour moy, pour une femme et pour plusieurs enfans, s'il advient que j'en aye, et ne suis si ancien, ne tant defourni de puissance naturelle que je me doie soussier ne perdre espérance de non pouvoir jamais avoir génération. Si me convient arester et donner toute entente, veiller et travaillier, advisant où je trouveray femme propice et convenable à moy. Ainsy finant son procès vuida de sa chambre, et fist venir vers luy deux de ses compaignons mariniers comme lui, aux quelz il descouvrit son cas tout au plain, les priant très affectueusement qu'ilz luy voulsissent aider à trouver et quérir femme pour lui qui estoit la chose de ce monde que plus dési-

roit. Les deux marchans, ayant entendu le bon propos de leur compaignon, le prisèrent et louèrent beaucoup, et prindrent la charge de faire toute la diligence et inquisicion possible pour lui trouver femme. Et ce temps pendant que la diligence et enqueste se faisoit, nostre marchant tant eschauffé de marier que plus il ne povoit, faisoit de l'amoureux, cherchant par toute la cité, entre les plus belles la plus jeune, et d'autres ne tenoit compte. Tant chercha que en trouva une telle qui la demandoit; car de honnestes parens née, belle à merveilles jeune de quinze ans ou environ, gente, doulce et très bien adressée estoit. Après qu'il eust congnéu les vertus et condicions doulces d'elle, il eut telle affection et désir qu'elle fust dame de ses biens par juste mariaige, qu'il la demanda à ses parens et amis, lesquelz après aulcunes petites difficultés et ligières qui guères ne durèrent, luy donnèrent et accordèrent. En la mesmes heure, lui firent fiancer et donner caucion et séureté du douaire dont il la vouloit douer. Se ce bon marchant avoit prins grant plaisir en sa marchandise, pendant le temps qu'il la menoit, encores l'eut-il plus grant, quant il se vit asséuré d'estre marié, et mesmement avec femme telle que il en povoit avoir de beaulx enfans. La feste et solennité de ses nopces fut honnorablement et en grant sumptuosité faicte et célébrée, la quelle feste faillye il mist en oubly et non chaloir sa première manière de vivre ; c'est

assavoir sur la mer il faisoit très bonne chière et prenoit grande plaisance avec sa belle et doulce femme. Mais le temps ne lui dura guères que saoul et ennuyé en fut, car la première année avant qu'elle fut expirée print desplaisance de demourer à l'ostel en oysance et de y tenir mesnaige en la manière qui convient à ceulx qui y sont liez, se hoda et ennuya, aiant très grant regret à son aultre mestier de marinier qui lui sembloit plus aisié et légier à maintenir que celui qu'il avoit si voulentiers entreprins à gouverner nuyt et jour. Aultre chose ne faisoit que subtiller et penser comment ilz se pourroit trouver en Alexandrie, en la manière qu'il avoit acoustumée, et lui sembloit qui n'estoit pas seulement difficille de soy abstenir de mariner et non hanter la mer et l'abandonner de tous poins, mais aussi chose la plus impossible de ce monde. Et combien que sa voulenté fust plainement délibérée et résolue de soy retraire et remettre à son premier mestier, toutesfoiz le celoit-il à sa femme, doubtant que ne le print à desplaisance, avoit aussi une crainte et doubte qui le destourboit et donnoit empeschement à exécuter son désir, car il congnoissoit la jeunesse du couraige de sa femme et luy estoit bien advis que s'il s'absentoit, elle ne se pourroit contenir, considéroit aussi la muableté et variableté de courage femenin, et mesmement que les jeunes galans, lui présent, estoit coustumiers de passer souvent devant son huys pour la veoir, dont il

supposoit qu'en son absence ilz la pourroient de plus près visiter et par aventure tenir son lieu. Et comme il eust esté par longue espace point et esguillonné de ces difficultéz et diverses ymaginacions, sans en sonner mot, et qu'il congnéust qu'il avoit jà achevé et passé la plus part de ses ans, il mist à non chaloir femme et mariage et tout le demourant qui affiert au mesnaige, et aux argumens et disputacions qui lui avoient troublé la teste, donna briefve solucion, disant en ceste manière : Il m'est trop plus convenable vivre que mourir, et se je ne laisse et abandonne mon mesnaige en briefz jours, il est tout certain que je ne puis longuement vivre ne durer. Lairay-je donc ceste belle et doulce femme ? Oy, je la lairay ; elle ait doresenavant la cure et soing d'elle mesmes, s'il lui plaist, je n'en vueil plus avoir la charge. Hélas ! que feray-je ? quel deshonneur ! Quel desplaisir sera-ce pour moy s'elle ne se contient et garde chasteté. Ho ! il vault mieulx vivre que mourir pour prendre soing pour la garder ; jà Dieu ne vueille que pour le ventre d'une femme je prengne si estroicte cure ne soing sans avoir louyer ne salaire, et ne en recevoir que torment de corps et d'ame. Ostez moy ces rigueurs et angoisses que plusieurs seuffrent pour demourer avec leurs femmes ; il n'est chose en ce monde plus cruelle ne plus grevante les personnes. Jà Dieu ne me laisse tant vivre, que pour quelque adventure qu'en mon mariage puisse sourdre, je m'en cour-

rousse ne monstre triste. Je vueil avoir maintenant liberté et franchise de faire tout ce qui me vient à plaisir. Quant ce bon marchant eut donné fin à ces très bonnes devises, il se trouva avec ses compaignons mariniers, et leurs dist qu'il vouloit encores une foiz visiter Alexandrie et charger marchandises, comme aultresfois et souvent avoit fait en leur compaignie. Mais il ne leur déclaira pas les troubles qu'il prenoit à l'occasion de son mariaige. Ilz furent tantost d'accord et lui dirent qu'il se fist prest pour partir au premier bon vent qui sourvenroit. Les mariniers et bateaulx furent chargez et préparez pour partir et mis ès lieux où il failloit atendre vent propice et opportun pour naiger. Ce bon marchant doncques ferme et tout aresté en son propos, comme le jour précédent, celui doncques qui se devoit partir, se trouva seul après soupper, avec sa femme, en sa chambre; et il lui descouvrit son intencion et manière de son prouchain voyage; et affin que très joyeuse fust, lui dist ces paroles : Ma très chière espouse que j'ayme mieulx que ma vie, faictes, je vous requier, bonne chière, et vous monstrez joyeuse, et ne prenez de desplaisance ne tristesse en ce que je vous declaireray. J'ay proposé de visiter, se c'est le plaisir de Dieu, une foys encores Alexandrie en la façon que j'ay de long temps acoustumée, et me semble que n'en devez estre marrie, attendu que vous congnoissés que c est ma manière de vivre, mon art et mon mestier, aux quelz

moyens j'ay acquis richesses, maisons, nom et renommée, et trouvé grant nombre d'amis et de familiarité. Les beaulx et riches ornemens, aneaulx, vestemens et toutes les aultres précieuses bagues dont vous estes parée et ornée, plus que nulle aultre de ceste cité ; comme bien savez, je les ay achaptées du gaing et avantaige que j'ay fait en mes marchandises. Ce voyage doncques ne vous doyt guères ennuyer, car le retour en sera brief. Et je vous prometz que à ceste foiz, comme j'espoire, se la fortune me donne eur que jamais plus n'y vueil retourner, je y vueil prendre congié à ceste foiz. Il convient doncques que prenez maintenant courage bon et ferme ; car je vous laisse la disposicion, administracion et gouvernement de tous les biens que je possède ; mais avant que je me parte, je vous vueil faire aucunes requestes. Pour la première, je vous prie que soyés joyeuse, tandis que je feray mon voyage, et vivez plaisamment, et se j'ay quelque pou d'ymaginacion que ainsi le faciés, j'en chemineray plus lyement. Pour la seconde, vous scavez que entre nous deux rien ne doit estre tenu couvert ne celé, car honneur, prouffit et renommée doivent estre, comme je tien qu'ilz sont, communs à tous deux, et la louenge et honneur de l'ung ne peut estre sans la gloire de l'autre, non plus que le deshonneur de l'ung ne peut estre sans la honte de tous deux. Or je veuil bien que vous entendez que je ne suis si très despourvéu de sens que je ne pense bien

comment je vous laisse jeune, belle, doulce, fresche et tendre, sans soulas d'homme, et que de plusieurs en mon absence serés désirée. Combien que je cuide fermement que avez maintenant nette pensée, couraige haytié, toutesfoiz quant je congnois quelz sont vostre aage et l'inclinacion de la secrète chaleur en quoy vous abondés, il ne me semble pas possible qu'il ne vous faille par pure nécessité et contrainte ou temps de mon absence avoir compaignie d'homme, dont c'est bien mon plaisir que vous vous accordez où vostre nature vous forcera et contraindra. Vécy doncques le point où je vous vueil prier, c'est que gardez nostre mariaige le plus longuement que vous pourrez en son entièreté. Intencion n'ay ne voulenté aucune de vous mettre en garde d'aultry, pour vous contenir; mais vueil que de vous mesmes ayez la cure et le soing, et en soyés gardienne. Véritablement il n'est si estroitte garde au monde qui puisse destourber la femme oultre sa voulenté à faire son plaisir. Quant doncques vostre chaleur vous esguillonnera et poindra, je vous prie, ma chière espouze, qu'en l'exécution de vostre désir vous vous advisés prudentement et tellement qu'il n'en puisse estre publique renommée ; que s'autrement le faites vous, moy et tous noz amys, sommes infâmes, et deshonnorés. S'en fait donques et par effect vous ne povez garder chasteté, au moins mettez paine de la garder tant qu'il touche fame commune et renommée.

Mais je vous vueil apprendre et enseigner la manière que vous deverés tenir en celle manière, s'elle survient. Vous savez qu'en ceste bonne cité a très grant nombre et foison de beaux jeunes hommes ; d'entr'eulx tous, vous en choisirez ung seul et vous en tenez contente pour faire ce où vostre nature vous inclinera. Toutesfoiz je vueil que en faisant l'élection vous ayez singulier regard qu'il ne soit homme vague, deshonneste et pou vertueux ; car de tel ne vous devez accointer pour le grant péril qui vous en pourroit sourdre. Car sans doubte il descouvriroit et publiqueroit à la volée vostre secret. Doncques vous eslirés celui que congnoistrés fermement estre saige et prudent, affin que se le meschief vous advient, il mette aussi grant paine à le celer, comme vous ; de ceste article vous requiers je, et que me promettés en bonne et ferme léaulté que garderez ceste leçon. Si vous advise que ne me respondez sur ceste matière en la forme et façon que ont de coustume les aultres femmes, quant on leur parle de telz propos comme je vous dis maintenant ; je scay leur responses et de quelz motz sçaivent user qui sont telz : Hé ! Hé ! mon mary, qui vous a méu à dire ce, où avez vous chargée ceste opinion cruelle, plaine de tempeste, par quelle manière ne quant me pourroit advenir ung si abhominable délit ? Nenny, nenny, jà Dieu ne vueille que je vous face telles promesses, à qui je prie qu'il permotte la terre ouvrir qui m'englou-

tie et dévore toute vive, au jour et heure que je ne dy pas commettray, mais auray une seule pensée à le commettre. Ma chière espouse, je vous ay ouvert ces manières de respondre, affin que vers moy en usés aucunnement. En bonne foy je croy et tien fermement que vous avez pour ceste heure très bon et entier propos, ou quel je vous prie que demourez autant que vostre nature en pourra souffrir. Et n'entendés point que je vueille que me promettés faire et entretenir ce que je vous ay monstré, fors seulement ou cas que ne pourrés donner résistence; ne bataillier contre l'appétit de vostre fraile et doulce jeunesse. Quant ce bon marchant eut finé sa parolle, la belle doulce et débonnaire sa femme, la face toute rosée, se print à trembler quant déust donner responce aux requestes que son mary luy avoit faictes. Ne demoura guère toutesfoiz que la rougeur s'esvanoït et print asséurance, en fermant son courage de constance; et en ceste manière causa sa gracieuse response: Mon doulx et très aymé mary, je vous asséure que oncques ne fus si espovantée ne troublée de mon entendement que j'ay esté présentement par voz parolles, quant elles m'ont donné la congnoissance de ce que oncques je ouy, ne aprins, ne pensé. Vous congnoissez ma simplesse, jeunesse et innocence; certainement il n'est point possible à mon aage de faire ou pourpenser un tel meschief ou deffaulte, comme vous m'avez dit que estes séur

et scavez vrayement que vous absent, je ne pourroye contenir ne garder l'entièreté de nostre mariage. Ceste parolle me tormente fort le courage et me fait trembler toute, et ne scay quelle chose je doy maintenant dire, respondre ne proposer à voz raisons. Ainsi m'avez privé et tollu l'usaige de parler ; je vous diray toutesfois ung mot qui vuidera de la profondesse de mon cueur et en telle manière qu'il y gyst en telle vuidera-il de ma bouche. Je requier très humblement à Dieu et à jointes mains luy prie qu'il face et commande ung abisme ouvrir où je soye gettée, les membres tous arrachés, et tourmentée de mort cruelle, se jamais le jour vient où je doie non seulement commettre desléaulté en nostre mariage ; mais sans plus en avoir une briefve pensée de le commettre ; et comment ne par quelle manière ung tel délit ne pourroit advenir, je ne le sauroye entendre. Et pource que m'avez forclos et reclus de telles manières de respondre, disant que les femmes sont coustumières d'en user pour trouver les eschappatoires et alibis forains, affin de vous faire plaisir et donner repos à vostre ymaginacion, et que voyez que à voz commandemens je suis preste d'obéyr, garder et maintenir, je vous prometz de ceste heure, de courage ferme, arresté et estable oppinion, d'attendre le jour de vostre revenue en vraye, pure et entière chasteté de mon corps ; et que Dieu ne vueille pas qu'il advienne le contraire, tenés vous en tout asséuré, et je le vous prometz, je tien-

dray la rigle et doctrine que m'avez donnée en tout ce que je feray sans la trespasser aulcunement. S'il y a aultre chose dont vostre couraige soit chargé, je vous prie, descouvrés tout et me commandez faire et acomplir vostre bon désir, autre rien ne desire, non pas le mien. Nostre marchant, ouye la response de sa femme, fut tant joyeux qu'il ne se péut contenir de plourer, disant : Ma très chière espouse, puis que vostre doulce bonté m'a voulu faire la promesse que j'ay requise, je vous prie que l'entretenés. Le landemain matin, le bon marchant fut mandé de ses compaignons pour entrer en la mer. Si print congié de sa femme, et elle le commanda à la garde Dieu. Puis monta en la mer, et se mirent à cheminer et nager vers Alexandrie, où ilz parvindrent en briefz jours, tant leur fut le vent convenable et propice. ou quel lieu s'arrestèrent longue espace de temps, tant pour délivrer leurs marchandises comme pour en chargier des nouvelles. Pendant et durant lequel temps, la très gente et gracieuse damoiselle dont j'ay parlé, demoura garde de l'ostel et pour toute compaignie n'avoit que une petite jeune fillette qui la servoit. Et, comme j'ay dit, ceste belle damoiselle n'avoit que quinze ans, pour quoy s'aulcune faulte fist, on ne le doyt pas tant imputer à malice comme à la fragilité de son jeune aage. Comme doncques le marchant eust esté plusieurs jours absent des yeulx d'elle, pou à pou il fut mys en oubly. Si tost que les

jeunes gens scéurent ce partement, ilz la vindrent visiter, laquelle au premier ne vouloit vuyder de sa maison ne soy monstrer; mais toutesfoiz par force de continuacion et fréquentacion cotidienne, pour le très grant plaisir qu'elle print aux doulx et mélodieux chans et armonies de tous instrumens dont on jouoit à son huys, elle s'advança de venir beyer et regarder par les crevaces des fenestres et secretz traillis d'icelle, par lesquelles très bien povoit veoir ceulx qui l'eussent plus voulentiers véue. En escoutant les chansons et dances, prenoit à la fois si grant plaisir que amour esmouvoit son couraige tellement que chaleur naturelle souvent l'induisoit à briser sa continence. Tant souvent fut visitée en la manière dessus dicte qu'en la parfin sa concupiscence et désir charnelz la vainquirent et fut touchée du dard amoureux bien avant; et comme elle pensast souvent comment elle avoit s'à elle ne tenoit très bonne habitude et opportunité de temps et de lieu; car nul ne la gardoit, nul ne lui donnoit empeschement pour mettre à excécution son désir. Conclud et dist que son mary estoit très sage quant si bien luy avoit acertené que garder ne pourroit sa continence et chasteté, de qui toutesfoiz elle vouloit garder la doctrine et avec ce la promesse que faicte lui avoit : Or me convient-il, dist elle, user du conseil de mon mary; en quoy faisant je ne puis encourir à deshonneur, puis qu'il m'en a baillié la licence. Mais que je

ne ysse les termes de la promesse que j'ay faicte, il m'est advis, et il est vray qu'il me chargea que quant le cas adviendroit que rompre me conviendroit ma chasteté que je esléusse homme qui fust saige, bien renommé et de grande vertu, et non aultre. En bonne foy, aussi feray-je, mais que je puisse en non trespassant le bon conseil de mon mary, il me souffist largement; et je tien qu'il n'entendoit point que l'homme déust estre ancien, ains comme il me semble qu'il fust jeune ayant autant de renommée en clergie et science, comme ung autre vieil; telle fut la leçon comme il m'est advis. Ès mesmes jours que ces argumentacions se faisoient pour la partie de nostre damoiselle et que elle quéroit ung saige jeune homme, pour luy refroider les entrailles, ung très saige jeune clerc arriva de son eur qui venoit freschement de l'université de Boulongne la crasse, là où il avoit esté plusieurs ans sans retourner. Tant avoit vacqué et donné son entente à l'estude qu'en tout le pays n'y avoit clerc de plus grant renommée par les magistraux de la cité; et avecques eulx assistoit continuellement. Il avoit coustume d'aler chascun jour sur le marchié à l'ostel de la ville, et jamais ne povoit passer que par devant la maison de la dicte damoiselle, à laquelle pléut très bien sa doulce manière. Et combien qu'elle ne l'eust jamais veu exercer l'office de clergie, toutesfoiz elle jugea tantost qu'il estoit très grant clerc, auxquelz moyens elle ficha toute son amour, en luy disant qu'il gar-

deroit la leçon de son mary, mais par quelle manière elle lui pourroit monstrer son grant et ardant amour, et ouvrir le secret désir de son couraige, elle ne savoit, dont elle estoit très desplaisante. Elle s'advisa néantmoins, pource que chascun jour ne failloit point de passer devant son huys, allant au marchié, elle se mettroit au perron, parée le plus gentement que pourroit, affin que au passer, quant il getteroit son regard sur sa beaulté, il la convoitast et requist de ce dont on ne luy feroit refus. Plusieurs fois la damoiselle se monstra, combien que ce ne fust au paravant sa coustume, et jasoit ce que très plaisante fust et telle pour qui ung jeune couraige devoit tantost estre esprins et alumé d'amours, toutesfoiz le saige clerc jamais ne la apparcéut, car il marchoit si gracieusement que en marchant ne gettoit sa véue ne çà, ne là. Et par ce moyen la bonne damoiselle ne proufita rien en la façon qu'elle avoit pourpensée et advisée. S'elle fut dolente il n'en est jà mestier d'en faire enqueste, et plus pensoit à son clerc, et plus allumoit et esprenoit son feu. A fin de pièce, après ung tas d'imaginacions que pour abrégier je passe les reciter, conclud et se détermina d'envoier sa petite meschinette devers luy. Si la hucha et commanda qu'elle s'en alast demander ung tel, c'est assavoir de ce grant clerc, et quant elle l'auroit trouvé où qu'il fust, luy dist que le plus en haste qu'il pourroit venist à l'ostel d'une telle damoyselle, femme et espouse d'ung tel, et que s'il demandoit quelle chose

il plaisoit à la damoyselle, elle luy respondist que rien n'en savoit ; mais tant seulement lui avoit dit qu'il estoit grande nécessité qu'il venist. La fillette mist en sa mémoire les motz de sa charge et se partit pour quérir celuy qu'elle trouva ; ne demoura guères, car l'en luy enseigna la maison où il mengeoit au disner, en une grande compaignie de ses amis et aultres gens de grant façon. Cestė fillette entra ens et en saluant toute la compaignie se vint adresser au clerc lequel elle demandoit ; et oyans tous ceulx de la table, luy fist son messaige bien saigement, ainsi que sa charge le portoit. Le bon seigneur qui congnoissoit de sa jeunesse le marchant dont la fillette luy parloit, et sa maison aussi bien comme la sienne, mais ignorant qu'il fust marié ne qui fust sa femme, pensa tantost que pour l'absence du dit marchant sa dicte femme le demandoit pour estre conseillée en aucune grosse cause, comme elle vouloit ; car le dit clerc scavoit bien que le mary estoit dehors, et n'entendoit point la cautelle, ainsy comme elle ; toutesfois il dit à la fillette : M'amye, allez dire à vostre maistresse que incontinent que vostre disner sera passé je iray vers elle. La messagière fist la responce telle qu'il failloit et que on lui avoit enchargé, et Dieu scait comme elle fut recéue de sa maistresse. Quant elle entendit les nouvelles que le clerc, son amy par amours, devoit venir, elle estoit la plus joyeuse qu'oncques fut femme ; et pour la grant joye que elle avoit de tenir son clerc en sa maison,

trembloit et ne savoit tenir manière. Elle fist balaiz courre par tout, espandre la belle verdure en sa chambre, couvrir le lit et la couchette, desployer riches couvertures, tapis et courtines, et se para et atourna des meilleurs atours et plus précieux qu'elle eust. En ce point l'attendit aulcun petit de temps, qui lui sembla long à merveilles, pour le grant désir qu'elle avoit. Tant fut désiré et attendu qu'il vint ; et ainsi que elle l'appercevoit venir de loing, elle montoit et descendoit de sa chambre, aloit et venoit maintenant cy, maintenant là, tant estoit esméue qu'il sembloit qu'elle fust ravye de son sens. En la fin monta en sa chambre, et illec prépara et ordonna les bagues et joyaulx qu'elle avoit attains et mis dehors pour festoier et recevoir son amoureux. Si fist demourer en bas la fillette chamberière pour l'introduire et le mener où estoit sa maistresse. Quant il fut arrivé, la fillette le recéut très gracieusement et le mist ens et ferma l'uys, laissant tous ses serviteurs dehors, aux quelz il fut dit qu'ilz attendissent illec leur maistre. La damoiselle oyant son amoureux estre arrivé, ne se péult tenir de venir en bas à l'encontre de lui qu'elle salua doucement. Quant elle le vit, le print par la main et le mena en la chambre qui luy estoit appareillée, et où il fut bien esbahi, quant il s'i trouva, tant pour la diversité des paremens, belles et précieuses ordonnances qui y estoient, comme aussi pour la très grant beaulté de celle qui le menoit. Si tost qu'il fut en la chambre

entré, elle se séist sur une scabelle, auprès de la couchette, puis le féist seoir sur une aultre joignant d'elle, où ilz furent aucune espace tous deux, sans mot dire, car chascun attendoit tousjours la parole de son compaignon, l'un en une manière, l'autre en l'autre; car le clerc cuidant que la damoiselle luy déust ouvrir aulcune grosse et difficile matière, la vouloit laisser commencer. Et elle d'autre costé, pensant qu'il fust si saige et si prudent que sans riens lui dire ne remonstrer plus avant, il déust entendre pour quoy elle l'avoit mandé. Quant elle vit que semblant ne manière ne faisoit pour parler, elle commença et dist: Mon très cher parfait amy et très saige homme, je vous vueil dire présentement la raison pour quoy et la cause qui m'a méue à vous mander. Je cuide que vous avez bonne congnoissance et familiarité avec mon mari, en l'estat que vous me voyés icy m'a il laissée et abandonnée pour aler sur la mer et mener ses marchandises en Alexandrie, comme il a de long temps acoustumé. Avant son partement me dist que quant il seroit absent, il se tenoit tout séur que ma nature et fragilité me contraindroient à rompre et briser ma contenance, et que par nécessité me conviendroit converser avec homme, affin d'estaindre la chaleur qui en moy devoit venir après son partement. En bonne foy, je le répute ung très saige homme, car de ce qu'il me sembloit adoncques impossible advenir je voy l'expérience véritable, car mon jeune aage, ma beaulté et mes tendres ans ne

pevent souffrir ne endurer que le temps despende et consume ainsi mes jours en vain ; ma nature aussi ne se pourroit contenter. Et affin que vous m'entendés bien à plain, mon sage et bien advisé mary qui avoit regart à mon cas, quant il se partit en plus grande diligence que moy mesmes, voyant que comme les jeunes et tendres fleurettes se seichent et amatissent, quant aucun accident leur advient, et contre l'ordonnance et inclinacion de leur nature, par telle manière considéroit il ce qu'il m'estoit à advenir. Et voyant clèrement que se ma complexion et condicion n'estoient gouvernées selon l'exigence de leurs naturelz principes, guères ne luy pourroye durer. Si me fist jurer et promettre que quant il adviendroit ainsi que ma nature me forceroit à rompre et briser mon entièreté, je esléusse ung homme saige et de haulte auctorité qui couvert et subtil fut à garder nostre secret. Si est-il que en toute la cité je n'ay scéu penser, pour homme qui soit plus ydoine que vous, car vous estes jeunes et très saige homme. Or m'est-il advis que ne me reffuserés pas ne rebouterés. Vous voiés quelle je suis, et si povez l'absence de mon bon mary supplier et son lieu tenir, voire maintenant se c'est vostre bon plaisir, car nul homme n'en scaura parler ; le lieu, le temps, toute opportunité nous favorisent. Le bon seigneur prévenu et anticipé fut tout esbahy en son couraige de ce que la bonne dame dist combien que semblant n'en fist. Il print la main destre à la damoiselle et de joyeux viaire et plaisante

chière lui commença à dire ces parolles : Je doy bien rendre et donner grâces infinies à ma dame fortune qui aujourd'uy me donne tant d'eur et me fait percevoir le fruit du plus grant désir que je povoye au monde avoir ; jamais ne me reputeray ne clameray infortuné, quant en elle treuve si large bonté. Je puis séurement dire que je suis aujourd'uy le plus eureux de tous les aultres, car quant je concoy en moy, ma très belle et doulce amye, comment ensemble passerons joyeusement noz jeunes jours sans ce que personne s'en puisse appercevoir ne donner garde, je senglantis de joye. Où est maintenant homme qui est plus aymé de fortune que moy, se ne fust une seule chose qui me donne ung petit et légier empeschement à mectre à excécucion ce dont la dilacion aigrement me poise et desplaist, je seroye le plus et mieulx fortuné de tout le monde, et me desplaist souverainnement que je ne le puis amender. Quant la bonne damoiselle qui à nul mal n'y pensoit, ouyt qu'il y avoit aulcun empeschement qui ne lui laissoit desployer ses armes, elle très dolente et bien marrie lui pria qu'il le declairast pour y remédier s'elle povoit : L'empeschement, dist-il, n'est point si grant qu'en petit temps n'en soie delivré, et puis qu'il plaist à vostre doulceur le scavoir je le vous diray. Ou temps que j'estoie à l'estude, à l'université de Boulongne la grasse, le peuple de la cité fut séduit et méu tellement que par muthemathe s'esleva encontre le seigneur ; si fus accusé avec les aultres

mes compaignons d'avoir esté cause et moyen de la séduction et de muthematherie, pour quoy je fus mis en prison estroicte, ou quel lieu, quant je m'y trouvay, craignant perdre la vie, pource que je me sentoye innocent du cas, je me donnay et voué à Dieu, lui promettant que s'il me délivroit des prisons et rendoit icy entre mes parens et amys, je jéusneroye pour l'amour de lui ung an entier, chascun jour au pain et à l'eaue, et durant ceste abstinence, ne feroye péché de mon corps. Or ay-je par son ayde fait la plus part de l'année et ne m'en reste guères; je vous prie et requier toutesfoiz, puis que vostre plaisir a esté moy eslire pour vostre, que vous ne me changiés pour nul autre qui vive, et ne vous vueille ennuyer le petit delay que je vous donneray pour paracomplir mon abstinence qui sera brief faicte et qui piéçà eust esté parfaicte, se je ne me eusse ozé confyer en aultrui qui m'en eust péu ayder et donner secours, car je suis quitte de chascune jeune que ung autre feroit pour moy comme se je la faisoye. Et pource que j'appercoy vostre grande amour et confiance que vous avez fischée en moy, je mettray, s'il vous plaist, la fiance en vous que jamais n'ay ozé mettre sur frères, ne amis, ne parens que j'aye, doubtant que faulte ne me fissent touchant la jeusne. Et vous prieray que m'aidiés à jeusner une partie des jours qui restent à l'acomplissement de mon an, affin que plus brief je vous puisse secourir en la gracieuse requeste que m'avez faicte. Ma doulce entière amye, je n'ay mais

que soixante jours, lesquelz, ce c'est vostre plaisir et voulenté, je partiray en deux parties de quoy vous en aurez l'une et moy l'autre, par telle condicion que sans fraude me promettrés m'en acquitter justement, et quant ilz seront acomplis nous passerons plaisamment noz jours. Doncques se vous avez la voulenté de moy aider en la manière que j'ay dessus dicte, dictes le moy maintenant. Il est à supposer que la grande et longue espace de temps ne lui pléut guères, mais pource qu'elle estoit si doulcement requise de son amy, et aussi qu'elle désiroit moult la jeusne estre parfaicte et acomplie, affin qu'elle péust acomplir ses vouloirs et désirs avec son amoureux, pensant aussi que trente jours n'aresteroient guères, elle promist de les faire et acomplir sans fraulde ne sans déception ou mal engin. Le bon et notable seigneur dessusdit voyant qu'il avoit gaigné sa cause, et que ses besoignes se portoient très bien, si print congié à la bonne damoiselle qui n'y pensoit nul mal, en luy disant que puis que sa voie et son chemyn estoit en venant de sa maison au marchié, de passer devant son huys que sans faulte il la viendroit bien souvent visiter ; et à tant se départit. Et la belle dame commença le lendemain à faire son abstinence en prenant ordonnance que durant le temps de sa jeusne elle ne mengeroit son pain et son eaue jusques après soleil réconscé. Quant elle eut jeusné trois jours, le sage clerc ainsi qu'il s'en alloit au marchié, à l'eure qu'il avoit acoustumé vint veoir sa dame

à qui il se devisa longuement, puis au dire adieu il lui demanda si le jeusne estoit ainsi encommencée. Et elle respondit que ouy. — Entretenez vous ainsi, dist-il, et gardez vostre promesse, ainsi que l'avez faicte. — Tout entièrement, dist-elle, ne vous en doubtez. Il print congé et se partit, et elle persévérant de jour en jour en sa jeusne, et gardoit l'observance en la façon que elle avoit promis, tant estoit de bonne nature. Elle n'avoit pas jeusné huit jours, que sa chaleur naturelle commença fort à refroider et tellement que force lui fut de changer habillemens, car les mieulx fourrez et empennez qui ne servoient qu'en l'iver vindrent servir au lieu des sengles et tendres qu'elle portoit avant l'abstinence entreprinse. Au quinziesme jour fut arrière visitée de son amoureux le clerc qui la trouva si foible que à grant paine povoit elle aler par la maison ; et la bonne simplette ne se scavoit donner garde de la tromperie tant s'estoit abandonnée à amours, et parfaictement mis son entente à persévérer à celle jeusne. Et pour les joyeux et plaisans déliz qu'elle attendoit séurement à avoir avecques son grant clerc lequel quant à l'entrer en la maison la veoit ainsi foible, luy dist : Quelle viaire esse-là et comment marchez vous ? Maintenant j'apercoy que faictes l'abstinence à regret et comment, ma très doulce amye, ayez ferme et constant couraige, nous avons aujourd'uy achevé la moictié de nostre jeusne ; se vostre nature est foible, vainqués la par roideur et constance de cueur, et ne rompez

vostre léalle promesse. Il l'amonnesta si doulcement qu'il luy fist prendre couraige par telle façon qu'il lui sembloit bien que les aultres quinze jours qui restoient ne lui dureroient guères. Le vingtiesme vint auquel la simplette avoit perdue toute couleur et sembloit à demi morte, et ne luy estoit plus le désir si grant comme il avoit esté. Il lui convint prendre le lit et y continuellement demourer, où elle se donna aucunement garde que son clerc lui faisoit faire abstinence pour chastier son désir charnel, si jugea que la façon et manière de faire estoient sagement advisées, et ne povoient venir que d'omme bien saige. Toutesfoiz ce ne la desméut point ne descouvrit qu'elle ne fust délibérée et arrestée de entretenir sa promesse. Au penultime jour elle envoya quérir son clerc qui quant il la vit couchée au lit, demanda se pour ung seul jour qui restoit avoit perdu couraige? Et elle entrerompant sa parole, lui respondit : Ha! mon bon amy, vous m'avez parfaictement et de léalle amour aymée, non pas deshonnestement comme j'avoye présumé vous aymer. Pour quoy je vous tien et tiendray tant que Dieu me donnera vie et à vous aussi pareillement, mon très chier et singulier amy, qui avez gardé et moy aprins mon entière chasteté et ma chaste entièreté, l'onneur et la bonne renommée de moy, mon mary, mes parens et amys. Benoist soit mon chier espoux de qui j'ay gardé et entretenu la leçon qui donne grant apaisement à mon cueur. Or çà, mon amy, je vous rendz telles grâces

et remercye comme je puis du grant honneur et biens que m'avez faiz, pour lesquelz je ne vous scauroye ne pourroye jamais rendre ne donner suffisantes grâces, non feroient tous mes amis. Le bon et saige seigneur, voyant son entreprinse estre bien achevée, print congié de la bonne damoiselle, et doucement l'amonnesta qu'il lui souvint de chastier désormaiz sa nature par abstinence toutes les foiz qu'elle s'en sentiroit esguillonnée; par le quel moyen elle demoura entière jusques au retour de son mary qui ne scéust rien de l'aventure, car elle luy cela, si fist le clerc pareillement.

CY FINISSENT LES CENT NOUVELLES NOUVELLES, COMPOSÉES ET RÉCITÉES PAR NOUVELLES GENS DEPUIS NAGUÈRES.

NOTICES SUR LES CONTEURS.

ACTEUR (L').

Nouvelle 51.

Au sujet du rédacteur des Cent Nouvelles, voir tome Ier, page XLII de l'Introduction.

ALLARDIN.

Nouvelle 77.

Allardin la Griselle, écuyer échanson du duc de Bourgogne, porté en cette qualité sur un compte de 1436. (*Etat des officiers et domestiques de la maison de Philippe de Bourgogne, p.* 230 *des Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne.* 1729, *in*-4, *p.* 225.)

On trouve encore au nombre des officiers de la maison de Bourgogne, qui passèrent au service de Louis XI, un *Alardin Bournel*. Voir addition à l'*Hist. de Louis XI*, tome IV, p. 393, des *Mémoires de Comines*, in-4, Paris, 1747 (édition de Lenglet-Dufresnoy).

AMANT DE BRUXELLES (MONSEIGNEUR L').

Nouvelles 13, 53.

De 1456 à 1461, l'Amant, ou plutôt l'amann (1), de Bruxelles, fut messire Jean d'Enghien, chevalier, sieur de Kessergat, vicomte de Grimbergh, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne. Il avait épousé Marie d'Oisy, dame de Sandtberghe. (Voyez *Trophées de Brabant*, t. II, p. 427.)

Dans un banquet que le duc de Bourgogne donna, en 1461, aux seigneurs français et aux dames de Paris, et dont Georges Chastellain fait la description, Jehan de Kessergat fut l'un des trois maîtres d'hôtel. — Voici les paroles du chroniqueur : « Là out trois maistres d'hostel, « notables chevaliers trestous, messire Jehan Bastard de « Renty, messire Michaud de Hanges, messire Jehan de « Kessergatte, amann de Brouxelles, requirent l'apparte- « nir du los comme souvrains conduiseurs. » — Georges Chastellain, *Chronique des ducs de Bourgogne*, publiée par Buchon, p. 172, édition du *Panthéon littéraire*.

BARDE (MONSEIGNEUR DE LA).

Nouvelle 31.

Jean d'Estuer, chevalier, seigneur de la Barde, de Salignac en Limousin, de Nieul en Anjou, vicomte de Riberac, de Bruillen, etc., était fils de Jean d'Estuer,

(1) Charge municipale qui correspondait à celle des notaires parmi nous.

chevalier, seigneur de Tuelle, Lisleau et de la Barde. Il devint conseiller et chambellan du roi Louis XI. Il était sénéchal du Limousin en juillet 1462, et, en 1483 (février), sénéchal de Lyon, gouverneur de Perpignan, et lieutenant au gouvernement de Roussillon et de Cerdagne. Il fit son testament à Nieul, le 15 août 1488, et demanda à être enterré à l'Observance de Bordeaux qu'il avait fondée.

Il ne laissa pas d'enfants de Catherine de Brachet, sa femme. On a vu, tome I[er], page XXXVIII de l'introduction, qu'Olivier de la Marche place M. de la Barde au nombre des jeunes seigneurs qui faisaient partie de la société du Dauphin à Genappe.

En 1462, le seigneur de la Barde fut envoyé par Louis XI en Angleterre, pour réconcilier le roi Edouard et Henri de Lancastre, son cousin ; mais, comme le dit Chastellain, « il trouva petitte aprestance ad ce que « queroit, et le cas mal possible à conduire pour venir « à union... se partit sans grant exploit. » (Chastellain, page 198, édit. du *Panthéon*.)

BEAUVOIR (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 27, 30.

Jean de Montespedon, dit *Houaste*, écuyer, conseiller et premier valet de chambre de Louis XI, devint seigneur de Beauvoir, du Marc en Dauphiné, du Bazages. Ce fut lui qu'au mois de janvier 1460 le Dauphin envoya au roi son père avec une lettre à laquelle Charles VII répondit verbalement. (Voir Duclos, *Histoire de Louis XI*, page 219 du tome IV.)

Quand Louis fut devenu roi, il nomma Houaste bailli de Rouen, en novembre 1461, et au mois d'août 1462 la ville de Rouen ayant offert au roi Louis XI deux cents marcs de vaisselle d'argent, par la même délibération « on présenta, dit une addition à la Chronique scanda- « leuse, à noble homme Jehan de Montespedon, escuyer, « sieur de Beauvoir, conseiller et chambellan du roy, nos- « tre dit seigneur et son bailly de Rouen, et très prouchain « du dit seigneur, six hanaps, la couverture et une es- « guierre d'argent, le tout pesant ensemble vingt cinq « marcs trois onces. » (*Chronique scandaleuse*, t. II des *Mémoires de Comines*, p. 13. Edition de Lenglet Dufresnoy.)

CARON.

Nouvelle 22.

G. Chastellain, dans la troisième partie des *Chroniques de Bourgogne*, chap. LXXIII, en parlant de Philippe le Bon et du comte de Charolais, dit : « A tant « partirent de l'oratoire, père et fils, nulluy emprès eux, « que le clerc de chappelle *Caron* messire Adolf de Clesve « et le seigneur de la Roche... »

CHANCY (MESSIRE MICHAULT DE).

Nouvelles 38, 64, 79, 80.

Conseiller du grand conseil, chambellan ordinaire,

premier écuyer tranchant, puis premier maître d'hôtel des ducs de Bourgogne Philippe et Charles. Dans un compte de 1464, il porte toutes ces qualités, et, en 1462, il était gruyer du bailliage de Dijon, d'Auxois, de la Montagne, et bailli de Macon. Georges Chastellain, dans sa Chronique (*Part.* 2, *p.* 249-324.); nous le représente comme l'un des principaux conseillers du duc de Bourgogne. Quoiqu'il l'appelle messire *Michiel de Cangy*, c'est bien le même personnage.

Le duc Charles le Téméraire avait encore augmenté les charges et priviléges de Michault de Changy, et quand ce prince mourut, Louis XI confirma, en les augmentant aussi, toutes ses dignités. Ainsi l'on trouve, dans un compte de 1477 (30 septembre), le passage suivant : «Noble sei-
« gneur messire Michel de Changy, seigneur de Chissey,
« chevalier, conseiller chambelan, l'un des commis du
« duc pour la direction de ses finances à Dijon, aux gages
« de 36 s. de deux gros le sol, monnoie de Flandres, qui
« vallent 2 francs, monnoie de Bourgongne. Depuis par
« lettres patentes du roy données à Terouenne, le 10
« aoust 1477, le dit de Changy fut retenu en l'état et of-
« fice de son conseiller chambelan ordinaire et domesti-
« que et second chevalier, assistant en ses parlemens et
« conseils de Bourgongne, en lui donnant plain pouvoir
« et authorité du dit office de conseiller et chambelan or-
« dinaire et domestique et second chevalier, assistant es
« diz parlemens et conseils de Bourgongne, exercer et
« servir dès lors en avant, estre, assister en tous les con-
« seils et parlemenz d'icelui seigneur tant en Bourgogne
« que ailleurs; de besongner, entendre et vacquer en
« iceux. Et afin qu'il eust mieux de quoy s'entrete-
« nir lui augmenta ses gages d'un franc royal par
« jour, au lieu de deux qu'il avait. » *Mémoires pour*

servir à l'histoire de France et de Bourgogne. In-4, p. 261.

COMMESURAM (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 23, 62, 72.

Ce nom est peut-être inventé. Ne désignerait-il pas simplement M. *de Conversan*, c'est-à-dire Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, qui raconte la nouvelle XXXIX. Voyez plus bas : *Saint-Pol (monseigneur de).*

CRÉQUY (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 14.

Jean, sire de Crequy, de Canaples et de Tressin, chevalier de la Toison-d'Or, élevé à cette dignité lors de la fondation de l'ordre, au mois de janvier 1431. (*Mémoires de Lefèvre de Saint-Remy*, chap. CLXVIII.)

Il fut envoyé, en 1461, par Philippe, duc de Bourgogne, au roi d'Aragon, pour lui offrir l'ordre de la Toison-d'Or : « Envers ce temps chy, dit à ce sujet G. Chastelain, arriva à Paris le seigneur de Créquy devers le « duc son maistre retournant devers le roy d'Arragon... « au quel à l'instance meisme et grant requeste du dict « roy, il avoit porté aveuc Thoison d'or, par la délibé- « ration du plein chapitre des frères le collier de l'or-

« dre de la Thoison d'or, et lequel le dict roy rechut « en grand honneur et en grand embellissement de sa « fortune, soy reputant eureux d'estre esléu frère d'une « si haulte et noble compaignie. » (*Chroniques des ducs de Bourgogne*, première part., p. 173.) Le même chroniqueur cite plusieurs fois Crequy comme étant au nombre des principaux conseillers du duc (pages 178, 212). En 1465, ce dernier fut l'un des signataires du fameux traité de Conflans (*Preuves des Mém. de Ph. de Comines*, édit. de Lenglet-Dufresnoy, t. II, p. 509). Quand le duc Philippe le Bon mourut, on choisit douze seigneurs pour porter son corps, Jehan de Crequy figure au premier rang : « A porter le corps, dit G. Chastellain, avoit « douze que comtes, que barons, que banerets, le comte « de Joygny premier, le sieur de Crequy, etc. » (Page 397.)

En 1469, il était encore au service de Charles le Téméraire, puisque ce fut lui qui introduisit auprès du duc les ambassadeurs du roi de France. (G. Chastellain, p. 495.) L'année précédente, 8 janvier 1468, il avait assisté, comme témoin, à la cassation des priviléges accordés à la ville de Gand, en 1301, par Philippe, roi de France. (*Preuves de Comines*, t. III, p. 93.)

On trouve dans les Mémoires d'Olivier de la Marche (liv. I, chap. XXIX) une longue description des fêtes qui eurent lieu au célèbre banquet que le duc de Bourgogne donna à Lille le 17 février 1453. Les malheurs de l'église, qui était menacée par la prise récente de Constantinople, furent le sujet des représentations données à cette fête. Tous les chevaliers assistants firent vœu de marcher contre les infidèles, et, conformément aux usages de la chevalerie, ce vœu fut prononcé sur un faisan que l'on présenta à chacun d'eux : « Après les lamen- « tations de nostre saincte mère église, en la salle entrè-

« rent grand nombre d'officiers d'armes : desquels le
« dernier estoit Toison d'or, roy d'armes. Ce Toison d'or
« portoit en ses mains un faisan vif et aorné d'un très-
« riche collier d'or, très-richement garny de pierreries et
« de perles, et après le dic Toison d'or vindrent deux
« damoiselles, c'est à scavoir madamoiselle Ioland et Isa-
« beau de Neufchatel adextrées de deux chevaliers de la
« Toison d'or : c'est à scavoir monsieur de Créquy et
« messire Symon de Lalaing. » Le faisan fut présenté au
duc, qui tira de son sein un brief contenant qu'il vouoit
qu'il secourroit la chretienté. — Jehan de Crequy est
au nombre des chevaliers dont Olivier de la Marche
nous a conservé le serment. (Voy. *Mémoires*, liv. I,
chapitre XXX.)

DAVID (PIERRE).

Nouvelle 49.

Dans un compte manuscrit des gages mensuels des officiers et domestiques de la maison de Bourgogne, daté du 30 mai 1448, *Pierre David* se trouve porté aux appointements de XII s. par mois.

DYGOINE (MESSIRE CHRESTIEN DE).

Nouvelle 68.

Chrestien de Digoine, chevalier, seigneur de Thianges, était fils de Huguenin ou Hugues de Digoine, cheva-

lier, seigneur de Thianges, et de Marguerite de Damas. Hugues de Digoine, chambellan du duc Jean-sans-Peur, fut souvent employé dans les négociations qui suivirent la mort de ce prince. (Voyez le *Mémoire pour servir à l'Hist. du meurtre de Jean-sans-Peur*, p. 209, 227-241 du vol. intitulé *Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*. 1729. In-4.)

Chrestien de Digoine figure au nombre des officiers de la maison de Bourgogne. En 1460, il est qualifié de chambellan en la seconde chambre et second service de Philippe le Bon. — Il est dit conseiller et chambellan en 1473, et, à ce titre, jouissait d'une pension de six cents francs que le duc lui accorda par lettres patentes données à Luxeuil, le 26 mars 1473. (*Mém. pour servir à l'Hist. de France et de Bourg.*, p. 271.)

Chrestien de Digoine vivait encore en 1475. Il laissa de Jeanne ou Philiberte des Barres, sa femme, une fille unique mariée le 15 octobre 1472, avec Jean de Damas, baron de Marcilly.

Dans la cérémonie du faisan qui eut lieu, comme on l'a vu précédemment, au banquet donné par le duc Philippe le Bon, à Lille, en 1453, Chrestien de Digoine, collectivement avec son frère Evrard, fit le serment d'accompagner le duc de Bourgogne dans le saint voyage et d'arborer les premiers leur étendard aux yeux des ennemis. « Et en outre, dit en finissant Chrestien de Di-« goine, je voue comme dessus que s'il plaist à mon « créateur et à sa glorieuse mère, moy faire tant de « grace que je retourne, je repasserai par troys royau-« mes chrestiens, dedans les quels je porterai emprise « pour faire armes à pied et à cheval. » (*Mém.* d'Oliv. de la Marche, liv. I, ch. XXX.)

DUC (MONSEIGNEUR LE).

Nouvelles 16, 17, 58.

Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

FIENNES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 24, 43.

Thibaut de Luxembourg, second fils de Pierre premier du nom, fut chef de la branche des seigneurs de Fiennes. Il était marié à Philippine de Melun, fille de Jean de Melun, premier du nom, seigneur d'Antoing et d'Espinoy, vicomte de Gand. Après la mort de sa femme, il devint moine de l'ordre de Cîteaux, fut fait abbé d'Igny, puis d'Orcamp, et enfin évêque du Mans; il mourut le 1er septembre 1477. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois*, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit au Pays-Bas, de l'an 1456 à 1461, p. 23.) Georges Chastellain, dans sa Chronique des ducs de Bourgogne, troisième partie, chap. LXXII, cite le seigneur de Fiennes au nombre des chevaliers qui accompagnaient le comte de Charolais, quand ce prince fut reçu par son père à Lille, en 1466. Le même chroniqueur place le seigneur de Fiennes au nombre des gentilshommes pensionnaires du même prince devenu duc de Bourgogne. (Voir troisième partie, chapitre CXLII.)

FOUQUESSOLES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 26.

Je n'ai pu trouver relativement à lui aucune indication précise; seulement, sous l'année 1419, Georges Chastellain, en parlant de l'arrivée de deux mille Anglais devant Roye, ajoute : « Et s'estoient joincts avec eulx « au partir du siège aucuns des Bourguignons comme « Butor de Croy, Aubelet de Folleville, le bailly de « Fouquesolles, etc. » (Page 33, édit. du *Panthéon littéraire*.)

Est-ce le même individu qui figura, en 1457, à la cour de Genappes, ou bien son successeur?

GUYENNE (MONSEIGNEUR LE SÉNÉCHAL DE).

Nouvelle 38.

Voyez Lau (Antoine du).

LAMBIN (MAISTRE JEHAN).

Nouvelle 73.

Un nommé *Berthelot* Lambin figure au nombre des valets de chambre de Philippe le Bon. Ce Berthelot était aussi, en 1446, contrôleur de l'artillerie.

(*Mém. pour servir à l'Hist. de France et de Bourg.*, p. 225.)

LANOY (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 6, 82, 92.

Jean de Lannoy se trouve porté au nombre des officiers du duc de Bourgogne dans un compte manuscrit du 30 mai 1448. Il recevait XXXVI s. de gages par mois. Créé chevalier de la Toison d'or, en 1451, à Montz en Hainaut, il jura la croisade au repas du faisan donné par le duc, à Lille, en 1453.

Il était gouverneur de Lille en Flandre lorsque, en 1463, Louis XI, ayant dépossédé plusieurs officiers du pays de la rivière de Somme, donna une partie de leur charge à Jean de Lannoy, qu'il espérait par ce moyen attirer à son service. On lit dans la chronique de G. Chastelain à ce sujet : « Et fut mis en ce lieu gratis et pour « nient, le seigneur de Lannoy, gouverneur de Lille en « Flandres, jasoit ce que le duc en murmura ung peu « contre le dict de Lannoy, et luy imputa que c'estoit « trop tost quis service royal pour laisser la sien... de « quoy le dict Lannoy assez confus s'excusa au mieulx « que povoit, disant que ce n'estoit ne à son pourchas « ne à sa requeste et que le roy lui avoit ordonné et « commis de luy mesmes. Toutes fois nonobstant ce si « ne voloit-il prendre, ce dist, le baillage contre son « grès. (P. 266.) » Chastelain ajoute que de Lannoy cherchait à faire comprendre au duc qu'il valait mieux que ce fût lui qui occupât cette place qu'un autre, qui pourrait nuire à la maison de Bourgogne.

Malgré tout, Lannoy servit plutôt les intérêts de Louis XI que ceux du duc Philippe; en 1464, il passa en Angleterre avec des lettres de Louis XI pour le roi Edouard, pour avoir alliance, dit une chronique con-

temporaine, à la nuisance de la maison de Bourgogne; mais ce roy envoya les lettres du roy de France au duc de Bourgogne pour soy adviser. (*Additions* au Commines, t. II, p. 182.) De Lannoy se retira à Tournay et le comte de Charolais s'empara de son château. On lit à ce sujet dans les mémoires de Jacques du Clercq, liv. 5, ch. XXII. « En ceste propre sepmaine (mars 1465.) Pierre, sei-« gneur de Roubais, chevalier, et aultres chevaliers, « avecq eulx plusieurs gens de guerre, par le comman-« dement du comte de Charollois allèrent et prindrent « la ville et le chastel de Lannoy, y cuidant trouver le « seigneur de Lannoy, chevalier gouverneur de Lille et « bailly d'Amiens, nepveu du seigneur de Croy; les « quels faillirent de le trouver, car il féust de leur ve-« nue adverty; si s'en partit luy, sa femme, ses enfans, « et emporta son or, son argent et ses bonnes bagues « dont il avoit largement; et s'en alla à Tournay qui est « à deux lieues près du dict Lannoy. »

Le comte de Charolais fut un de ceux qui poursuivit le plus de Lannoy dont la conduite déloyale ne pouvait lui plaire. Chastelain nous fait dans sa chronique, au sujet de ce seigneur, des révélations curieuses : « Le sei-« gneur de Lannoy, dit-il, nepveu de Croy, à Lille et « partout ailleurs où il se trouvoit estoit, le tout et le seul « bras quasi à son oncle; et en sens, et en conclusion, et « en conduite, c'estoit son tout refuge et son tout secret « aveuques le seigneur de Cymay, son frère, quant il s'y « trouvoit. Si donnoit-on grace à cestui de Lannoy que « soubtil homme excellentement estoit et caut, et qu'en « orgueil de son oncle et en son mescongnoistre avoit « grandement coulpe. Car ly devenu rice oultre mesure, « en Hollande, dont avoit eu le gouvernement, et ayant « fondé et fait une bonne ville close d'ung povre villa-« geot, et ung chasteau d'infini avoir d'une povre tou-

« relle, tendoit et béoit aussi à mener sa maison et sa « fame (*renommée*) à estat que fortune ne donnoit point ; « est à entendre à tranquillité et à etestable séurté aveuc-« ques ses oncles, les quels ne pooit penser jamès pooir « tourner à décadence, ne ly aussi. Et par ainsi comme « il voyoit et concevoit que le comte de Charolois ten-« doit et manassoit de les desfaire et mettre au bas, bou-« toit quant qu'il pooit à l'orgueil de son oncle, et par « toutes voies et manières dont le pensoit à pooir for-« tifier et rasséurer, fust en France, ou en Angleterre « il lui donna conseil, et meismes en l'ung royaulme et « en l'autre, sans légations prises du duc, et que son « oncle lui mist en mains, se trouva procureur, ce di-« soit-on, d'estranges choses. » (*Chron. des ducs de Bourg*, part. 3, ch. LXIII.) D'après ce qui précède on ne doit pas être surpris que de Lannoy eût été en complète disgrâce auprès de Charles le Téméraire. Nous voyons, en effet, que ce prince ayant tenu, au mois de mai 1468, un chapitre solennel de la Toison d'Or, les deux frères de Croy et de Lannoy se présentèrent à Lille, huit jours auparavant, pour répondre devant ceux de l'ordre de plusieurs crimes dont ils étaient accusés. Ils furent regardés comme coupables « et ne les voult « le duc oncques rechevoir pour estre à sa feste, ne par « procureur ne aultrement ; souffrit tant seulement que « leurs tableaux présentassent leurs personnes absentes « et que Toyson d'Or allast pour eulx à l'offrande. » (G. Chastelain. *Chron. des ducs de Bourg.*, p. 3. chapitre CXLVII.)

Après la mort de Charles le Téméraire, Jean de Lannoi reprit dans les affaires de la maison de Bourgogne une grande influence. Ce fut lui qui joua le principal rôle dans les négociations qui eurent lieu en 1477, pour le mariage de l'héritière de Bourgogne et du dauphin

de France. (*Voir l'instruction donnée aux ambassadeurs par le roi; Preuves de Comines*, t. III, p. 515. In-4°.) Devenu abbé de Saint-Bertin, chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or, chambellan de Maximilien, duc d'Autriche, Jean de Lannoi était envoyé par ce prince au roi Louis XI, pour traiter de la paix en 1481.

Jean de Lannoi mourut en 1492.

LAON (PHILIPPE DE).

Nouvelles 5, 20, 21, 66, 07, 74, 76.

C'est Philippe de Loan, écuyer d'écurie du duc Philippe le Bon en 1462, ainsi que le prouve cette indication placée sur le dernier feuillet d'un exemplaire de la *Bible Historiale* de Guiart-Desmoulins, faisant aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque royale : « le xve jour de novembre, l'an mil quatre « cent soixante et ung, fut aceté ce présent livre à Londres en Engleterre, par Philippe de Loan, escuyer « d'escuierie de très hault et puissant prince monsieur « le bon duc Philippes, par la grace de Dieu duc de « Bourgogne, de Brabant, etc. » Voyez p. 5 du t. Ier des *Manuscrits Français* de la Bibliothèque royale par M. P. Paris. — Paris 1836, in-8.

LA ROCHE (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 3, 12, 15, 18, 36, 37, 41, 44, 45, 47, 48, 52.

Philippe Pot était fils de Jacque Pot, seigneur de la Roche de Nolay, la Prune au Pot Thoré, Givry, Neelle,

Romain Chasteauneuf, et de Marguerite de Courtiamble, sa seconde femme; il se trouve porté comme échanson du duc de Bourgogne dans un compte de 1449. (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, p. 231.) Dans un autre compte de 1457 il est appelé messire Philippe Pot, chevalier, conseiller chambellan, seigneur de la Roche. En septembre 1462 ses gages étaient par mois de xxxvj s., et en 1474 il figurait encore au nombre des chambellans de la maison de Bourgogne (*Mémoires*, etc.; p. 271.)

Georges Chastelain, dans sa Chronique de la maison de Bourgogne, donne au sujet de ce personnage des détails d'autant plus précieux qu'ils s'accordent avec le role que joua Philippe Pot à la cour de Gennape dont il fut le principal conteur. Depuis l'année 1462 jusqu'en 68, Chastelain nous représente Philippe Pot comme l'un des plus intimes conseillers du duc. C'est lui qu'il envoie en 1462 au-devant de la reine d'Angleterre et qu'il charge de porter à cette princesse des paroles de consolation. (Voir *Chastelain*, p. 222-223.) En 1464, la reine de France étant venue à la cour de Bourgogne, Philippe le Bon lui fit un grand accueil; il chercha par des fêtes à la retenir près de lui. A ce propos, Georges Chastelain nous dit : « Le seigneur de la « Roche, nommé messire Philippe Pot, tous ces soirs « presque se tint à genoux d'emprès la royne qui se « devisoit à ly ; et faisoit personnage entre son maistre « et la royne, pour les tenir en termes tous deux : car « avoit le don de parler et de bon esprit en ly, par quoy « lui séoit bien et le scavoit bien faire. » (*Part.* 3, *chap. XV*, p. 316.)

Quand le duc voulut répondre au pape sur le fait du voyage d'outre-mer, et qu'il consulta les nobles et les hommes prudents de son pays, il ne manqua pas d'ap-

peler Philippe Pot, et son avis décida le duc à rester dans ses états. (Voir *Chastelain, chap. XXVI*, p. 325.)

Un des faits les plus curieux relativement aux querelles du comte de Charolais avec la maison de Croy, est la conversation citée par G. Chastelain, qui eut lieu à Lille en 1466, entre Monseigneur de Croy et Philippe Pot, conversation à laquelle Chastelain était présent, dit-il, et dont le seigneur de la Roche lui raconta tous les détails. (*Chron.*, p. 3, chap. LVII et LVIII.)

La même année, il avait été pourvu par Charles le Téméraire, de l'office de capitaine de la ville et du château de Lille, en remplacement du bâtard de Saint-Pol qui venait de mourir. L'année suivante, le duc lui confirmait la possession de la capitainerie de Lille, Douay et Orchies, sa vie durant, et lui promettait sa parole de prince qu'il ne ferait rien de contraire; de plus il augmentait ses gages ordinaires. Enfin trois années plus tard, en 1470, le duc de Bourgogne, voulant reconnaître les bons services de son amé et féal chambellan, lui donna la charge de grand maître d'hôtel et chambellan de Bourgogne, en remplacement de Georges de la Trimoille, seigneur de Craon, qui étoit passé au service de ses ennemis.

Philippe Pot resta fidèle à Charles le Téméraire jusqu'à la mort de ce prince. A cette époque Louis XI, qui n'avait pas oublié le seigneur de la Roche, et qui connaissait toute son habileté, l'institua grand sénéchal de Bourgogne, avec les mêmes honneurs et prérogatives dont jouissait le grand sénéchal de Normandie. Il est dit dans les lettres patentes délivrées à Arras, le 21 septembre 1477, que le roi accordait cette faveur à son amé et féal conseiller et chambellan, en considération des grands et notables services qu'il en avait reçus, et espérait en recevoir.

Louis XI jusqu'à sa mort eut beaucoup de confiance dans le seigneur de la Roche. Par lettres patentes données le 5 avril 1483, à Amboise, Charles VIII confirma Philippe Pot dans la charge de sénéchal de Bourgogne, et lui donna pouvoir de faire les fonctions de gouverneur et lieutenant général au dit pays de Bourgogne, en l'absence de l'évêque de Langres et du seigneur de Baudricourt. Dans les états généraux tenus à Tours en 1484, dont Jean Masselin nous a laissé une relation si détaillée, on lit la harangue que le seigneur de la Roche prononça, comme député de la noblesse de Bourgogne (1). En 1451, Philippe Pot fut fait chevalier de la Toison-d'Or, et en 1477 chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Suivant La Thaumassière, il avait été gouverneur du comte de Charolais, de Charles VIII, encore dauphin et de Charles Orlan, fils de ce dernier. Ce qui lui fit donner le surnom de gouverneur (2).

Philippe Pot vivait encore en 1492, comme le prouve un acte daté du mois de février de cette année, par lequel il achetait la terre de Muressault en Bourgogne. Il mourut, sans jamais avoir été marié, vers 1498.

LAU (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 38.

« Antoine de Chasteauneuf, seigneur et baron du

(1) *Journal des États généraux de France tenus à Tours en 1484, sous le règne de Charles VIII*, rédigé en latin par Jehan Masselin, etc.; publié et traduit par A. Bernier. Paris, 1835, in-4°. Premier volume de la *Collection des Documents inédits pour servir à l'Histoire de France*. — La harangue du seigneur de la Roche se trouve à la page 140.

(3) La Thaumassière. *Histoire de Berry*, p. 632.

« Lau, en Armagnac, au diocèse d'Aix, grand chambel-
« lan et bouteiller de France, sénéchal de Guyenne, fut
« l'un des favoris de Louis XI, qui le combla de faveurs.
« Il lui donna, en 1464, une somme de dix-huit cents
« livres, et en 1465 une de dix mille livres, tant pour
« son estat que pour ses bons services, et pareille somme
« l'année suivante. Sa faveur ne dura pas longtemps.
« Tombé en disgrace, il fut arrêté prisonnier et mené
« au château d'Usson en Auvergne, d'où il se sauva
« en 1468, et se retira auprès du duc de Bourgogne
« qu'il servit devant Liége. Il fut depuis gouverneur de
« la ville de Perpignan où il fut assiégé par le roi d'Ar-
« ragon, en 1473. Il est qualifié *chevalier* seigneur de
« *Lau conseiller du roy, sénéchal de Beaucaire et de*
« *Nimes*, dans un acte de 1482.

« Il avait épousé Jeanne de Fleurigny dame de Pom-
« mereuil, fille et héritière de Philippe de Fleurigny.
« Elle étoit veuve le 15 octobre 1485. » (P. Anselme, *Hist. Chron.*, etc., t. 8, p. 449.)

Olivier de la Marche, chap. XXXIII, liv. I, de ses Mémoires, cite du Lau, au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Louis XI à Genappes. Voir au tome I[er], p. XXXVIII de notre introduction.

LEBRETON.

Nouvelle 98.

On trouve un Roulant Lebreton roi d'armes d'Artois, dans les années 1417, 1418, 1419. A cette époque Lebreton ayant été fait prisonnier à Dreux et envoyé à Paris en prison, où le fit mettre Bernard d'Armagnac,

on lui compta de par le roi une somme de deux cents livres pour le dédommager. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 150.)

LASALLE (ANTHOINE DE).

Nouvelle 50.

Voyez, au sujet de ce conteur, notre introduction, t. I, p. XLIII.

MAHIOT.

Nouvelle 54.

Parmi les maîtres de la chambre aux deniers de la maison du duc Philippe le Bon, figure un *Mahiot Regnault*. Il était argentier. (*Mémoire, pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, p. 199.)

Je trouve aussi dans des comptes manuscrtis de la maison de Bourgogne, datés du 30 mai 1448, un *Mahiot Noël*, qui recevait vij s. de gages par mois.

MARTIN (JEAN).

Nouvelles 78, 82.

En 1467, Jean Martin était valet de chambre du duc Philippe le Bon et son premier sommelier de corps. Il

assista en cette qualité aux derniers moments du prince. Georges Chastelain, dans la troisième partie de sa chronique, chap. XCI, dit à propos des grandes richesses laissées par le duc et de la probité de ses serviteurs : « En pareil féist ung autre léal preudhomme et bien « aimé, Jehan Martin, son sommelier de chambre, le- « quel avoit en main toutes ses menuetés qui apparte- « noient à son corps et à son plaisir faire, or et argent, « et joyaux qui montoient à grand prix, et de quoy il « fist très léale et libérale délivrance et ostension à « l'éritier ; jusques à mettre avant pour mille ou douze « cents escus d'esguillettes de noire soie ferrés d'or, « pour lacier son pourpoint et ses chausses ; et beau- « coup d'autres tels menuetés de grand prix, et que « jamais on n'eust demandées ne accusées. Si s'en loa « le duc héritier grandement et le recommanda pour « ung preud'omme, bon serviteur, et le retint en sa « grace, jà soit ce que ce Jehan Martin ne procura « point le service du fils après avoir perdu le père, mès « tendoit et prioit pour partir de ly en sa bonne grâce ; « et aveucques bonne et pleine satisfaction faite, soy « aller tenir à Digeon en sa maison, et à Rouvres dont « il estoit chastelain. » « Malgré sa retraite, Jean Martin n'en conserva pas moins le titre de premier sommelier du duc de Bourgogne. Dans un état des officiers du duc Charles le Téméraire, il est ainsi qualifié : « Jean Martin, seigneur de Bretonnières, con- « seiller sommelier du corps de monseigneur le duc. » Il mourut à Dijon, le 28 novembre 1475. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 265.)

MERIADEC.

Nouvelle 42.

Hervé de Meriadec est au nombre des officiers de la maison de Bourgogne. Dans un compte du 10 août 1448, il recevait par mois xviij s. de gages. En 1461 Louis XI donnait à Meriadec le gouvernement de Tournai. Au moins je lis dans Georges Chastelain, part. Ire, chap. Ier :
« Et ung nommé Meriadec, breton, écuyer de bon los,
« celly estably il bailly de Tournay, mais à dur et à
« regret.... »

Mathieu de Coucy, dans sa chronique, nous a conservé (chap. 88) le vœu que prononça Meriadec à la fête du faisan, en 1453.

Quelques années auparavant, Meriadec avait accompagné le bon chevalier Jacques de La Laing dans une expédition qu'il fit en Ecosse. Le héros d'armes Charolais, auteur de la chronique du bon chevalier, a donné le récit des exploits que ces deux champions firent en Écosse. (*Voir à ce sujet les chapitres* LIV *et* LV *de l'édition in-*8, *publiée en* 1825, *par M. Buchon, dans la collection des Chroniques Nationales.*)

MONSEIGNEUR,

(LE DAUPHIN DE FRANCE, LOUIS XI).

Nouvelles 2, 4, 7, 9, 11, 29, 33, 58, 69, 70, 71.

ÉPITAPHE DU ROY LOYS XI (1).

Je fus Loys unziesme de ce nom, roy de France.
Moult me grêva fortune tost après mon enfance;
Mon père le roy Charles septiesme me chassa,
Et tint hors du royaulme jusques il trespassa.
En Flandres et Brabant longuement fuz tenu
Par le duc de Bourgogne Phelipes soustenu;
Puis fuz en sa présence sacré et couronné,
En grand pompe et triumphe à Paris amenó.
J'eslevay basses gens et mis en hault degré
Que les seigneurs de France ne prinrent pas en gré.
Mon royaulme trouvay entier et pacifique
Jusques à l'entreprise qu'on dit le bien publique,
Que feu Charles mon frère et autres mirent sus;
Mais à l'ayde de Dieu je vins tost au dessus,
Et demouray puissant et régnant sur eulx tous.
Mes ennemis domptay et remis au dessoubz
Cinquante mille Anglois que le roy d'Angleterre
Hedouart amena pour envahir ma terre,
Sans faire effusion de sang, ne perdre place,
Chassay hors mon royaulme, Dieu m'en donna la grace.
A Picqueny fut faicte la véue de nous deux,
Dont le duc de Bourgoigne Charles fut molt peneux,
Qui pour France grêver les avoit fait venir;
Mais à son faulx propos onq ne pot parvenir.
Là fuz accompaigné du duc Jehan de Bourbon
De luy et de ses frères service euz grant et bon.
Je conquiz Roussillon, Sairdagne, en peu d'espace,

(1) Cette épitaphe inédite est extraite d'un recueil manuscrit du quinzième siècle.

A toys et plusieurs terres, Bourgoigne haulte et basse.
En ma main vint Provence, Anjou, Guize et le Maisne,
J'accreuz de toutes pars mon royau'me et domayne;
J'en donnay aux églises grans sommes en maint lieux
En deniers et en rentes;.or l'ait pris en gré Dieu!
A Flamans donnay paix en mariant mon fils,
Enfin à mon royaulme ce singulier bien féiz.
Tous n'ay mescontentez ne à tous n'ay compléu,
J'ay mon règne conduit ainsi qu'à Dieu a pléu.
Aux Montilz trespassay, d'aoust à la fin du moys,
L'an mille quatre cens et quatre vingts et trois.
J'ordonnay que mon corps fust cy mis sous la lame;
Priez à Dieu pour moy qu'il luy plaise avoir l'ame,
Et que Charles mon filz après moy régner puisse,
Longuement et en paix du royaulme jouysse.

Τελος.

J'ajouterai ici un fait curieux relatif au séjour de Louis XI à Genappe, et dont j'ai eu connaissance trop tard pour le placer dans mon Introduction.

« Louis XI, roy de France, demeurant à Genappe de-
« vant parvenir à la couronne, visitoit souvent l'image
« miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Espérance; d'où
« retournant en l'an 1461, s'étant endormi auprès de la-
« dite abbaye de Bonne-Espérance, la sainte Vierge lui
« apparut et le preservat (sic) de la mort qu'on lui alloit
« donner par un habit empoisonné envoyé de France. »

Ce renseignement est extrait d'une lettre écrite à l'abbé Lebeuf par Fasseau, chanoine régulier de Selincourt. La lettre commence par ces mots :

« J'ai l'honneur de vous mander que m'étant rendu
« à Maubeuge, au lieu de ma naissance, sur la fin de
« l'année passée, j'ai été à *Bonne-Espérance*, pour y

« copier la charte concernant le miracle arrivé en la « personne de Louis XI. Mais la guerre présente ayant « obligé les religieux de mettre leurs archives en lieu « de sureté, de crainte de quelque surprise, j'ai été con- « traint de me borner à en copier ce qui se trouve au « bas d'un tableau qui représente le fait du miracle. Je « vous l'envoye tel qu'il est.

« Selincourt 3 février 1747. »

(Ms. de la Bibl. Roy., S. F. 2440.)

PONCELET.

Nouvelles 59, 60, 61.

On ne trouve ni dans les chroniques, ni dans les comptes manuscrits de la maison de Bourgogne, aucune mention relative à ce personnage.

Ne serait-ce pas le nom mal écrit de maître Jacques *Pourcelet* ou *Pourcelot* qui, en 1471, était conseiller du duc Charles de Bourgogne. (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 268.)

ROTHELIN (LE MARQUIS DE).

Nouvelle 84.

Philippe, marquis de Hocheberg, comte de Neufchâtel en Suisse, seigneur de Rothelin et de Badenviller, fils de Rodophe IV et de Marguerite, fille de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges. Il fut maréchal de Bourgogne et grand sénéchal de Provence, et devint, en 1491, grand chambellan de France. Dans un hom-

mage rendu au roi, le 24 septembre 1492, il est qualifié de son cousin, son conseiller et grand chambellan. Il avait épousé en 1480 Marie, de Savoie. Il mourut en 1503. (Père Anselme, *Histoire généalogiq. de la maison de France*, t. VIII, p. 252.)

Comines, dans ses mémoires, parle plusieurs fois de ce personnage; livre 1, chap. II, VII; liv. 5, chap. IV; liv. 6, chap. VII.

SAINT-POL (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 39.

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Brienne, de Conversan, chevalier de la Toison-d'Or, créé connétable de France en 1465. Il fut décapité par ordre de Louis XI, en décembre 1475. Voir père Anselme, *Histoire de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. 6, p. 226.

SAINT-YON (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 25.

On trouve un Garnot de Saint-Yon, écuyer panetier du duc de Bourgogne Jean Sans-Peur. En 1418, il fut envoyé en ambassade à la Tombe, près Bray-sur-Seine. Par lettres patentes données à Paris le 20 février 1423, Saint-Yon fut fait échanson de Philippe de Bourgogne avec cent francs de gages par an. (*Mémoires*

pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne, p. 141 et 230.)

THALEMAS (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 75.

Messire Gui, seigneur de Roye, Plessis, Muret, Thalemas et Guerbigny, chevalier de la Toison dor, mourut en 1463, ne laissant pas d'enfants de sa femme Jeanne de Mailly. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour de Louis XI*, etc., p. 26.)

THIANGES (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelle 46.

C'est le nom d'une des seigneuries possédées par Chrestien de Digoine. Voyez plus haut au mot *Digoine*.

VIGNIER (PHILIPPE).

Nouvelle 19.

Parmi les valets de chambre du duc de Philippe de Bourgogne, sous la date de 1541, se trouve Philippe

Vignier (*Mémoires pour servir à l'Hist. de France et de Bourgogne*, p. 225.)

VAULVRIN (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 81, 83.

Jean de Vaulvrin, seigneur de Forestel, fils bâtard de Robert de Vaulvrin, tué en 1415, à la bataille d'Azincourt. La famille des Vaulvrin était illustre parmi celle de Flandre, et depuis Thierry, sire de Waulvrin, sénéchal de Flandre, en 1066, qui fut le premier connu, plusieurs de ses membres se sont signalés.

Comme son père, qui, en 1407, était chambellan du duc Jean Sans-Peur, Jean de Vaulvrin fit partie de la maison de Bourgogne, et nous le voyons figurer, en 1461, au nombre des seigneurs qui accompagnèrent Philippe le Bon à son entrée dans Paris. (*G. Chastelain, Chroniques, prem. partie, chap. XVI*, p. 148.)

Jean de Vaulvrin nous a laissé une chronique encore manuscrite et fort considérable, dans laquelle il traite particulièrement de l'histoire d'Angleterre, depuis les temps les plus reculés jusqu'en l'année 1471. (Voyez, au sujet de ces chroniques, *les manuscrits français de la Bibliothèque royale, leur histoire, etc., etc.*, par M. P Paris, 1836, in-8, t. I, p. 86 et suiv.)

VUASTENNES (MONSEIGNEUR LE PRÉVOST DE).

Nouvelle 65.

Jacques du Clercq place ce personnage dont il ne donne pas le nom, parmi ceux qui composaient la société du comte de Charolais. Ce dernier, dans sa querelle avec la maison de Croy, accuse un des seigneurs de cette maison d'avoir envoyé sa nativité au *prevost de Wastènes* et de s'être vanté que son étoile ferait pâlir celle de son maître. (Reiffemberg, *Mém. sur le séjour que Louis XI fit au Pays-Bas*, p. 26.)

VILLIERS (MONSEIGNEUR DE).

Nouvelles 22, 35, 55, 56, 57, 95.

Dans un compte manuscrit des gages payés aux officiers de la maison de Bourgogne, en mai 1448, je trouve Jehan de Villiers porté pour xviii s. par mois. Et dans l'un des états des officiers du duc Philippe le Bon, Antoine de Villiers est cité comme premier écuyer du duc. (*Mémoires pour servir à l'hist. de France et de Bourg.*, p. 234.)

Olivier de La Marche, dans ses mémoires (liv. Ier, chap. XXXIII), place le seigneur de Villiers au nombre de ceux qui composaient la compagnie du dauphin à Genappe. Et dans une lettre datée de Bruges en Flandre du mois de janvier 1457, par laquelle Louis donne le gouvernement du Dauphiné au bâtard d'Armagnac, le sieur de Villiers signe avec plusieurs autres, comme

témoin. (*Hist. de Louis XI, Preuves*, t. IV, p. 166.)

Il fut un de ceux que Louis XI chargea, en 1475, de traiter les Anglais au camp, devant Amiens : « A chascune de ces deux tables, dit Comines avoit faict seoir « cinq ou six hommes de bonne maison, fort gros et « gras, pour mieulx plaire à ceulx qui avoient envie « de boire ; et y estoient le seigneur de Craon, le sei- « gneur de Briquebec, le seigneur de Bressure, le sei- « gneur de Villiers, et aultres. » (Comines, *Mém.*, liv. IV, chap. IX.

Dans le traité de paix, fait entre le roi Louis XI et le duc de Bourgogne, le 13 septembre 1475, le seigneur de Villiers est nommé conservateur du traité pour le comté de Guyse, le Tierarche et le Rethelois. (*Comines, édit. de Lenglet Dufresnoy, Preuves*, t. 3, p. 413.)

ORIGINES ET IMITATIONS

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

NOUVELLE PREMIÈRE.

(LA MÉDAILLE A REVERS.)

ORIGINE.

— Les deux changeurs, fabliau. Contes et fabliaux de Legrand d'Aussy, 3e édition, t. 4, p. 204.
— Pecorone. Giorn. 11, nov. 11.

Legrand d'Aussy assure que cette histoire est véritable, et qu'elle est arrivée sous Charles VII Louis d'Orléans couché avec Mariette d'Enghein, mère du bâtard comte de Dunois, reçut dans sa chambre Aubert de Cany, époux de Mariette, et lui fit admirer les charmes de sa femme dont le visage était caché. Voici comment Brantôme, dans ses Dames galantes (Discours 1, p. 60 du t. VII des œuvres com-

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc. p. 20, v. devis 5.
— Notte de Straparolle, notte 2, nov. 11.
— Malespini. Ducento novelle, nov. 53.
— Arcadia di Brenta.
— Bandello Novelle, tome 1.
— Les Amants heureux.
— Les souliers more dorés, opéra-comique.

plètes), raconte cette aventure :

« Louis, duc d'Orléans, tué à « la porte Barbette à Paris, fit « bien au contraire, grand des- « baucheur des dames de la cour « et toujours des plus grandes. « Car ayant avec luy couchée « une fort belle et grande dame, « ainsy que son mary vint en sa « chambre pour luy donner le « bon jour, il alla couvrir la teste « de sa dame, femme de l'autre, « du linceuil et luy descouvrit « tout le corps, luy faisant voir « tout nud et toucher à son bel « aise, avec défense expresse, sur « la vie, de n'oster le linge du vi- « sage ni le descouvrir aucune- « ment à quoi il n'osa contre- « venir. Lui demandant par plu- « sieurs fois ce qui luy sembloit « de ce beau corps tout nud, « l'autre en demeura tout es- « perdu et grandement satisfait.

. . . .

« Et le bon fut de ce mary « qu'estant la nuyct d'emprès « couché avec sa femme, il luy « dit que monseigneur d'Or- « léans luy avoit fait voir la plus « belle femme nue qu'il vit ja- « mais, mais quant au visage « qu'il n'en scavoit que rappor- « ter, d'autant qu'il luy avoit in- « terdit Je vous laisse à penser « ce qu'en pouvait dire sa femme « dans sa pensée. Et de ceste « dame tant grande et de mon- « seigneur d'Orléans on dit que « sortit ce brave et vaillant bas- « tard d'Orléans, duquel est ve- « nue cette noble et généreuse « race des comtes de Dunois. »

II.

(LE CORDELIER MÉDECIN)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI. Ducento novelle. Nov. 37, part. 2.

III.

(LA PÊCHE DE L'ANNEAU.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Talio, p. 164.	—Joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 24, devis 6. — BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis. Nouv. 11, t. 1, p. 114. — MALESPINI : Ducento novelle, Nov. 45. —Nuits de Straparole. Conte 1er de la sixième nuit. —Apologie pour Hérodote, t 2, p. 341, édit. de Leduchat, 3 vol. in-12. — LAFONTAINE, Contes. Le Faiseur d'oerilles et le Raccomodeur de moules. Liv. 2, conte 2. — La Pèche de l'anneau. Singe de Lafontaine, tome 1, p. 124.

IV.

(LE COCU ARMÉ.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 15. — Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc. p. 35, vº, devis 9.

V.

(LE DUEL D'AIGUILLETTE.)

Par Phelippe de Léon.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures, et Recréations etc., p. 118 v., devis 34.

VI.

(L'IVROGNE AU PARADIS.)

Par Monseigneur de Lanoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 47, p. 2.

VII.

(LE CHARRETON A L'ARRIERE GARDE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 77, part. 2. — Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 37 v., devis 10.

VIII.

(GARCE POUR GARCE.)

ORIGINE.

Poggii faceliæ : Repensa merces, p. 165.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov 18

— Nicod. Frischelini faceliæ : Par pari relatum.

—Contes a rire, ou recréations françaises, tom. 1, p. 72.

—Nouveaux contes à rire, p. 78, 100.

— Lafontaine : Contes. Les Aveux indiscrets. Liv. 3, contes 5.

IX.

(LE MARI MAQUEREAU DE SA FEMME.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.

— Le meunier d'Aleu, fabliau, par Enguerand d'Oisi. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tom. 3, p. 256.

— Boccace. Decameron. Journ. 8, nouv. 4.

— Poggii facetiæ : Vir sibi cornua promovens. p. 248.

— Novelli di Fr. Sacchetti, t. 2, nov. 206.

IMITATION.

— Malespini Ducento novelle, nov. 96, part. 2.

— D'un homme qui ayant couché avec sa femme, pensant coucher avec sa servante y envoye son voisin qui le fait ...... Nouv. 8 de l'heptameron de la reine de Navarre.

— Othonis Melleandri Jocondia, p. 298.

— Contes latins de Beroalde (Philippus). Poggii imitationes, p. 245.

—Joyeuses Adventures et nou-

velles Recréations, etc., p. 41, devis 12.
— Serées de BOUCHET, 8e serées.
— Facétieuses journées, p. 215.
— Les Amants heureux, tome 2, p. 19.
— Le hore di ricreazione, continente detti e fatti piacevoli del GUICCIARDINI, etc., p. 103 — Les heures de recréation et après-disners de LOUYS GUICCIARDIN, etc.
— LAFONTAINE : Contes. Les Quiproquos. Livre 5, conte 8.

X.

(LE PASTE D'ANGUILLE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 57. — Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., p. 122, devis 57. — LAFONTAINE, Contes. Le Pâté d'Anguille. Livre 1, conte 12.

XI.

(L'ENCENS AU DIABLE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Annulus, p. 141.	(Au sujet de ce conte et des imitations dont il a été l'objet, voyez le tome 1, p. 369, du Menagiana. Edit. de 1715.) — RABELAIS : Pantagruel, liv. 3, chap. 28. L'Anneau d'Hans Carvel. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 89, part 2.

XII.

(LE VEAU.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
— POGGII facetiæ : Asinus perditus, p. 242. — Cento novelle antiche. Nov.	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 68. — Cabinet satyrique, tom. 2, p. 282. — Contes du sieur d'Ouville, ed. de 1661, p. 2, p. 72. — Roger Bontems en belle humeur, p. 87. — Contes à rire ou recréations françaises, 1787, p. 94. — The sprightly muse, 1770, The Parson and maid, or Collin in the apple-tree.

— La Fontaine : Le Villageois qui cherche son veau, conte. Liv II, conte 12.
— Momus redivivus : Saturnales françaises, 1795 (par Mercier de Compiègne).
Voyez, pour les différentes versions du même conte et pour les imitations, Poggi imitationes.—Poggii florentini facetiarum libellus unicus, etc., tom. 2, p. 230-244.

XIII.

(LE CLERC CHATRÉ.)

Par Monseigneur l'amant de Bruxelles.

ORIGINE.

IMITATION.

— Malespini : Ducento novelle, nov. 5.
— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 13 v°, devis 12.

XIV.

(LE FAISEUR DE PAPE)

(OU L'HOMME DE DIEU).

Par Monseigneur de Créquy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Boccace, Decaméron, journ. 4, cont. 2.	— Malespini : Ducento novelle, nov. 80.
— Historia Alexandri magni, de præliis.	— Lafontaine. Contes. L'Hermite. Livre 2, conte 16.
— Josephe, liv. 18, cap. 15.	— Le Mari sylphe, par Marmontel.
— Massuccio : Novellino, tom. 1, nov. 2.	- Contes persans. Malek.

XV.

(LA NONNE SAVANTE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 70, part. 2.

XVI.

(LE BORGNE AVEUGLE.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.

— PIERRE ALPHONSE, Discipline de clergie, ch. 10, sect. 7, p. 48 et 123.
—Gesta Romanorum, cap. 122.
— De la mauvaise femme. Fabliau. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tom. 4, p. 188.
— Pantcha Tantra : Fabl. sixième du liv. 1er. Voir à ce sujet : L. Deslonchamps : Essai sur les fables indiennes, p. 76.
— BOCCACE : Decameron. Journ. 7, nouv. 6.
— Elegiæ Adolphi, fabula tertia. Leyseri historia poetarum et poem. med. œvi., p. 2011.

IMITATION.

—Contes de la reine de Navarre, 6e conte de la première journée.
—Apologie pour Hérodote, chapitre 15.
— BANDELLO. 23e nov. della parte prima.
— SANSOVINO : Cento novelle, Venezia, 1561.
— Novelle di SABADINO, nov. 4.
— MALESPINI. Ducento novelle, nov. 44.
— Arcadia di Brenta, Giorn. 3.
— Mémoires politiques, amusans et satiriques de messire J. N. D. B. C. de L. (Jean Nicole Moreau de Brascy, comte de Lion), colonel du régiment de dragons de Casanski, et brigadier des armées de sa Maj. Czarienne. A Veritopolie, chez Jean-disant-vrai. 1735. 3 vol. in-8o, tom. 2, p. 42.
— Contes du sieur d'Ouville, tom. 2, p. 215.
— Nouveau Recueil de bons mots, tom. 2, p. 216.
— LAMONNOYE : Contes latins, uxor coclitis. Œuvres choisies, tome 2, p. 554. La Haye, 1770.
—Sermones convivales, tom. 1, p. 27.
— Joci ac sales OTTOMARI LUSCINII.

(Voir pour d'autres imitations : Fabliaux de Le Grand. Ed. in-8., vol, 4, p. 410, 411. Et l'essai sur les fables indiennes par Deslonchamps, p. 76.)

XVII.

(LE CONSEILLER AU BLUTEAU.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 97. — Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 54 v°, devis 19.

XVIII.

(LA PORTEUSE DU VENTRE ET DU DOS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
— La Dame et le curé, fabliau, édit. in-8° de Legrand d'Aussy, tom. 4, p. 299. — Recueil de Méon, tom. 4, p. 181. — Le Boucher d'Abbeville, fa-	— Bebeliani Facetiæ, liv. 5, p. 88. — Nugæ venales. 1681, p. 78. — Malespini : Ducento novelle, nov. 29, part. 2. — Les joyeuses Adventures et

bliau, édition in-8° de Legrand d'Aussy, tom. 5, p. 288.
— Boccace : Decameron. Gior. 8, nov. 1, 2.
— Poggii facetiæ : Anser venalis, p. 76.

nouvelles Recréations, etc., p. 56 v°, devis 20.
— Elite des contes du sieur d'Ouville, part. 2, p. 136.
— Contes à rire ou recréations françaises. 1687, tome 2, p. 128.
— Nouveaux contes à rire 1702, p. 63.
— Espiégleries, joyeusetés, par Merard St-Just, tom 1, p. 138.
— Roger Bontens en belle humeur, p. 96.
— Nuits parisiennes, par Nogaret.
— Le marché rompu : Historiettes en vers, par Imbert, 1781, p. 189.

XIX.

(L'ENFANT DE NEIGE.)

Par Philippes Vignier.

ORIGINE.

— L'Enfant qui fondit au soleil, fabliau du treizième siècle. Voir Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 84.
— Recueil de Méon, tom. 3, p. 215.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et nouvelles Recréations, etc., p. 58 v°, devis 20.
— Facétieuses journées, p. 303.
— Sansovino, novelle. Giorn. 9, nov. 6.
— Malespini : Ducento novelle, nov. 38.
— Contes de Grécourt, tom. 3, p. 67.

XX.

(LE MARI MÉDECIN.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
— POGGII facetiæ : Priapi vis, p. 118.	(Voir la nouvelle suivante). — Les joyeuses Adventures et Recréations, etc., p. 60 v°, devis 21. —MALESPINI : Ducento novelle, nov. 40.

XXI.

(L'ABBESSE GUÉRIE.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Priapi vis, p. 118.	— MALESPINI: Ducento novelle, nov. 79. — D'una di fresco maritata Conti da ridere, tome 1, p. 86-89. — LAFONTAINE. Contes. Liv, 4, conte 2. — LAMONNOYE : Poésies latines. Poggii imitationes, tome 2, p 121.

XXII.

(L'ENFANT A DEUX PÈRES.)

par Caron.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, p. 123 v devis, 58. — MALESPINI: Ducento novelle, nov. 8, part. 2.

XXIII.

(LA PROCUREUSE PASSE LA RAYE.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le curé qui posa une pierre, fabliau. Voyez Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 221. — Recueil de Méon, vol. 1, p. 307.	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 64, devis, 22. — BANDELLO: Novelle, nov. 53. — GRANUCCI: Novelle, etc. — MALESPINI: Nov. 88. — Detti et fatti piacevoli del GUICCIARDINI, p. 80. — Courrier facétieux. — Divertissements curieux de ce temps. — Bibliothèque amusante et instructive, tome 2, p. 324. — Les contes du sieur d'OUVILLE, tome 1, p. 184. — Facétieux Réveil-Matin, p. 346.

XXIV.

(LA BOTTE A DEMI.)

Par Monseigneur de Fiennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 70. devis 23. —Malespini : Ducento novelle, nov. 56. — Voyez Percy's Relict of the ancient poetry. Ballad of the baffled knight or lady's policy.

XXV.

(FORCÉE DE GRÉ.)

Par Monseigneur de Saint-Yon.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 56, part. 2.

XXVI.

(LA DEMOISELLE CAVALIÈRE.)

Par Monseigneur de Fouquessoles.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 19, part. 2.

XXVII.

(LE SEIGNEUR AU BAHU.)

Par Monseigneur de Beauvoir.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 65, devis 25. —MALESPINI : Ducento novelle, nov. 20.

XXVIII.

(LE GALANT MORFONDU.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p 67 v°, devis 24. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 37.

XXIX.

(LA VACHE ET LE VEAU.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 47.

XXX.

(LES TROIS CORDELIERS.)

Par Monseigneur de Beauvoir.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 52.

XXXI.

(LA DAME A DEUX.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 10, part. 2. — Les Historiettes de Tallemant des Réaux, tome 2, édit. in-18, M. DE GUISE, le Cheval de Créquy, p. 26.

XXXII.

(LES DAMES DISMÉES.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Decimæ, page 163.	— MALESPINI : Ducento novelle, novel. 25. — Facetiæ Nic. FRISECHLINI, p. 17. — LAFONTAINE : Contes, liv. 2, conte 3.

XXXIII.

(MADAME TONDUE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI : Ducento novelle, nov. 17.

XXXIV.

(SEIGNEUR DESSUS, SEIGNEUR DESSOUS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.

— Le Clerc qui se cacha derrière un coffre; fabliau. Voir Legrand d'Aussy, t. 3, p. 265.
— Recueil de Méon, tome 1, p. 165.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 71, v° devis 26.
— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 90.
— FRISCHLINI facetiæ, tome 1, p. 165.
— OTTOMARII LUSCINII : Joci ac sales.
— Roger Bontems en belle humeur : plaisante rencontre qui arriva à un homme couché avec sa femme, etc., ect., Voir Poggi Imitat., tome 2, p. 236, 239, 242.
— Histoires facétieuses et morales, 1669, p. 71.
— Furto d'amor scoperte in un giardino. Conti d'a ridere, tome 2, p. 21, edit. de 1732.
— Contes de GRÉCOURT, tome 3, p. 212.

XXXV.

(L'ÉCHANGE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.

IMITATION.

— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 73, v° devis 27.

XXXVI.

(A LA BESOGNE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.

XXXVII.

(LE BÉNÉTRIER D'ORDURE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes, Nouv. XVIII. — Plaisantes Nouvelles, etc., nov. 33. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 75, devis 28. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 49. — DOMENICHI : Liv. 3, conte 1. — LAFONTAINE : Contes. On ne s'avise jamais de tout. Liv. 2, conte 10.

XXXVIII.

(UNE VERGE POUR L'AUTRE.)

Par Monseigneur le sénéchal de Guyenne.

ORIGINE.

— Bidpaï : Contes indiens trad. par Galland. — Conte du Pantcha Tàntra. Voir Essai sur les fables indiennes, par Deslonchamps, p. 34.
— De la dame qui fit croire à son mari qu'il avait rêvé. Fabliaux de Legrand d'Aussy, tome 2, p. 340, et dans le même vol. au choix d'anciens fabliaux, p. 18.
— Boccace : Décaméron, journ. VII, nov. VIII.

IMITATION.

— Novelle amorose de Gli Incogniti, p. 168, nov. 23.
— Malespini : Ducento novelle, part. 2, nov. 40.

XXXIX.

(L'UN ET L'AUTRE PAYÉ.)

Par Monseigneur de Saint-Pol.

ORIGINE.

IMITATION.

- Malespini : Ducento novelle, nov. 99.

XL.

(LA BOUCHIÈRE LUTIN DANS LA CHEMINÉE.)

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 43, part. 2.

XLI.

(L'AMOUR ET L'AUBERGEON EN ARMES.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les Joyeuses Adventures et Récréations, etc., pag. 77, devis 29. — Malespini : Ducento novelle, nov. 49, part. 2.

XLII.

(LE MARI CURÉ.)

Par Meriadech.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 26. — Les Heures de récréations et après-dînées de Louis Guicciardin, etc., 1594, in-32, p. 237.

XLIII.

(LES CORNES MARCHANDES.)

Par Monseigneur de Fiennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 51, part. 2. — Les Heures de récréations et après-dînées de Louis Guicciardin, etc., 1594, in-32, p. 92. Un hardy advertissement tire souvent l'homme de grand péril. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 80, devis 51.

XLIV.

(LE CURÉ COURSIER.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 27.

XLV.

(L'ÉCOSSOIS LAVANDIÈRE.)

Par Monseigneur de la Barde.

ORIGINE	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 78. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 81, devis 32.

XLVI.

(LES POIRES PAYÉES.)

Par Monseigneur de Thianges.

ORIGINE.	IMITATION.
Cette nouvelle est à peu près la même que celle qui porte le nº 12. Quelques circonstances ont été changées.	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 66, part. 2. — Le Facétieux réveille-matin ; de deux amants, etc. — Roger Bontems en belle humeur. Histoire de deux amants.

XLVII.

(LES DEUX MULES NOYÉES.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
Pour l'origine de ce conte, voy. tome 1er, l'introduction, p. XLVIII.	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes, nouvelles et joyeux devis, tom. 3, p. 109, nouv. 92. De l'invention d'un mary pour se venger de sa femme. — Les heures de récréations et après-dînées de Louis Guicciardin, etc., in-32, p. 28. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 16, part. 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 82, devis 33.

XLVIII.

(LA BOUCHE HONNÊTE.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 79, devis 30. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 100.

XLIX.

(LE CUL D'ÉCARLATTE.)

Par Pierre David.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 18.

L.

(CHANGE POUR CHANGE.)

Par Antoine de la Salle.

ORIGINE.

— SACCHETTI, nov. 14.
— POGGII facetiæ : Justa excusatio.

IMITATION.

— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 67, p. 152.
— STERNE, Tristram Shandy.
— Espiégleries, etc., par MÉRARD DE SAINT-JUST, t. 1, p. 214.
— Le Gascon discret. Singe de Lafontaine, 1773.

LI.

(LES VRAIS PÈRES.)

Par l'Acteur.

ORIGINE.

IMITATION.

— Les Heures de récréations et aprè -dînées de Louis GUICCIARDIN, etc., 1594, in-32, p. 66. Grandz et divers sont les bons jours qu'aucunes femmes font à leurs mariz.
— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 25, part 2.
— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 65, devis 34.

LII.

(LES TROIS MONUMENTS.)

Par Monseigneur de la Roche.

ORIGINE.	IMITATION.
— Contes tartares. Sinadab fils du médecin Sacan. — SACCHETTI, nov. 16.	— STRAPAROLE, Nuits facétieuses, nuit 1re, conte 1er. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 14.

LIII.

(LE QUIPROQUO DES ÉPOUSAILLES.)

Par Monseigneur l'Amant de Bruxelles.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 10.

LIV.

(L'HEURE DU BERGER.)

Par Mahiot.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 33. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 85, devis 35.

LV.

(L'ANTIDOTE DE LA PESTE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 5, p 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., page 87, devis 36.

LVI.

(LA FEMME, LE CURÉ, LA SERVANTE, LE LOUP.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 1, part. 2.

LVII.

(LE FRÈRE TRAITABLE.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 65, part. 2

LVIII.

(FIER CONTRE FIER.)

Par Monseigneur le Duc.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 42.

LIX.

(LE MALADE AMOUREUX.)

Par Poncelet.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 55.

LX.

(LES NOUVEAUX FRÈRES MINEURS.)

Par Poncelet.

ORIGINE.	IMITATION.
— Frère Denise cordelier, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, vol. 3, p. 395.	— Heptameron de la reine de Navarre, nouv. 31. — Henri Estienne : Apologie pour Hérodote. Tom. 1, page 499. — Journal d'un bourgeois de Paris, sous Henri III. — Malespini : Ducento novelle, nov. 75.

LXI.

(LE COCU DUPÉ.)

Par Poncelet.

ORIGINE.	IMITATION.
— Les Cheveux coupés, fabliau par Guérin. Voyez Legrand d'Aussy, vol. 2, p. 340.	— Voyez plus haut, nouvelles, 38. — Sermones convivales, tome 2, p. 99. — Domenichi, novelle. — Malespini : Ducento novelle, nov. 75. — Se trouve aussi, mais avec quelques changements, dans les Joco Seria Meleandri, tome 2, p. 41.

LXII.

(L'ANNEAU PERDU.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
	MALESPINI : Ducento novelle, nov. 2.

LXIII.

(MONTBLÉRU, OU LE LARRON.)

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 91.

LXIV.

(LE CURÉ RASÉ.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Prêtre crucifié, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, t. 4, p. 400. — Recueil de Méon, tome 5, p. 14. — SACCHETTI : Novelle.	— STRAPAROLE : Facétieuses Nuits. — BONAVENTURE DESPERIERS : Contes ou joyeux devis, etc., nouv. CXIII. — HENRI ESTIENNE : Apologie pour Hérodote, ch. XV. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 93. — L'Enfant sans Souci, p. 274.

LXV.

(L'INDISCRÉTION MORTIFIÉE ET NON PUNIE.)

Par Monseigneur le prévost de Wastennes.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 43. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 88, devis 37.

LXVI.

(LA FEMME AU BAIN.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 75, part. 2.

LXVII.

(LA DAME A TROIS MARIS.)

Par Philippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 55, part. 2.

LXVIII.

(LA GARCE DÉPOUILLÉE.)

Par Chrestien Digoine.

ORIGINE.	IMITATION.
	-- MALESPINI : Ducento novelle, nov. 8.

LXIX.

(L'HONNÊTE FEMME A DEUX MARIS.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 9. — Voir dans Gilblas, l'Histoire de doña Mencia. — SOUTHERN'S : Tragedy of Isabella.

LXX.

(LA CORNE DU DIABLE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 13, part. 2.

LXXI.

(LE CORNARD DÉBONNAIRE.)

Par Monseigneur.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 94. — BONAVENTURE DESPERIERS : Contes et joyeux devis. D'un mary de Picardie qui retira sa femme de l'amour, par une remontrance qu'il lui fit, en la présence des parents d'elle, t. 1, p. 74, nouv. 6. Desperiers a changé différentes circonstances de ce conte et en a beaucoup étendu le récit. — Les Heures de récréations et après-dînées de Louys Guicciardin, etc., 1594, in-32, p. 56. Plaisante mais non imitable patience d'aucuns maris vers leurs femmes adultères. - Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 90, devis 38.

LXXII.

(LA NÉCESSITÉ EST INGÉNIEUSE.)

Par Monseigneur de Commesuram.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov 86. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 91, devis 39.

LXXIII.

(L'OISEAU DANS LA CAGE.)

Par maistre Jehan Lambin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 19.

LXXIV.

(LE CURÉ TROP RESPECTUEUX.)

Par Phelippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.

LXXV.

(LA MUSETTE.)

Par Monseigneur de Thalemas.

ORIGINE.	IMITATION.
	— BONAVENTURE DESPERIERS : Contes, nouv. XLI, t. 2, p. 94. — Aventures du baron de Fœneste, liv. 1, chap. 12. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 67.

LXXVI

(LE LAQS D'AMOUR.)

Par Phelippe de Laon.

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Priapus in laqueo, tome 1, p. 179, tome 2, p. 170.	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 79, part. 2. — Moyen de parvenir, tome 2, p. 108.

LXXVII.

(LA ROBBE SANS MANCHES.)

Par Allardin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 39.

LXXVIII.

(LE MARI CONFESSEUR.)

Par Jehan Martin.

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Chevalier qui fist sa femme confesser, fabliau. (Voir Legrand d'Aussy, vol. IV, p. 90. Dunlop history of the fiction, vol. 2, p. 306.) — Recueil de Méon, tome 3, p. 229. — BOCCACE, Décaméron, journ. 7, conte 5.	— BANDELLO, nov. 9, part. 1re. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 92. — LAFONTAINE : Contes. Le Mari confesseur, liv. 1, chap. 4. — Hans Sachs a fait de ce conte un divertissement de carnaval, et Davenport, une comédie intitulée : The City Nightcap. Voyez le recueil de Dodsley : Old Plays, vol. XI, p. 318.

LXXIX.

(L'ANE RETROUVÉ.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— POGGII facetiæ : Circulator, p. 89.	— Recueil des Plaisantes Nouvelles, nouv. 58. — BOUCHET, Xe Serées. — DESPERIERS : Contes et Nouvelles, nouv. 94, t. 3, p. 125. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc. p. 94, dev. 41. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 81. — EURICII CORDI Epigrammata ; apud Delicias poetarum germanorum. — Le Singe de Lafontaine, p. 66, édit. de 1773.

LXXX.

(LA BONNE MESURE.)

Par Messire Michault de Changy.

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Aselli Priapus, p. 52.	— Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 97, devis 43. — Malespini : Ducento novelle, nov. 74, part. 2. — Addimenta Phil. Hermotimi ad facetias Bebelianas, p. 286. — Voir aussi Poggii Imitationes, tome 2, p. 30.

LXXXI.

(LE MALHEUREUX.)

Par Monseigneur de Vaulvrin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 32.

LXXXII.

(LA MARQUE.)

Par Monseigneur de Lannoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 73, part 2.

LXXXIII.

(LE CARME GLOUTON.)

Par Monseigneur de Vaulurain.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Bonaventure Desperiers : Contes et joyeux devis. etc. Nouv. 75, tome 3, p. 5. — Malespini : Ducento novelle, nov. 83.

LXXXIV.

(LA PART AU DIABLE.)

Par Monseigneur le marquis de Rothelin.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 7, part. 2. — Les joyeuses Adventures et Récréations, etc., p. 93, devis 40.

LXXXV.

(LE CURÉ CLOUÉ.)

ORIGINE.	IMITATION.
— Le Forgeron de Creil, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, tome 4, p. 160. — Recueil de Méon, tome 3, p. 14. — Sacchetti : Novelle.	— Bonaventure Desperiers : Contes et Joyeux Devis, nouv. 62, t. 2, p. 197. — Malespini : Ducento novelle, nov. 93. — L'Enfant sans Souci, p. 274.

LXXXVI.

(LA TERREUR PANIQUE, OU L'OFFICIAL JUGE.

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 81, part. 2.

LXXVII.

(LE CURÉ DES DEUX.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 46.

LXXXVIII.

(LE COCU SAUVÉ.)

ORIGINE.	IMITATION.
— La Bourgeoise d'Orléans, fabliau. Voir Legrand d'Aussy, tome 4, p. 287; p. 292, pour imitations diverses par les Nouvellistes italiens. — Raimond Vidal : Choix des poésies originales des Troubadours, par Raynouard, tome 3, p. 398. — Boccace, Décaméron, journ. VIII, nouvelle VII. — Poggii facetiæ : Fraus mulieris, p. 20.	—Malespini : Ducento novelle, nov. 61. — Le Colombier, apologie pour Hérodote, tome 2, chap. XV, édit. de 1735. — Additamenta Phil. Hermotimi ad Bebelii facetias, p. 313, édit. de 1660. — Frischelini Facetiæ. — Le Cocu battu et content. Roger Bontems en belle humeur, p. 64. — Contes à rire ou Récréations françaises, tome 1, p. 130, édit. de 1787. — Lafontaine : Contes. Le Cocu battu et content. Liv. 1. conte 3. — Dancourt : Théâtre, le Tuteur. — Der Kammerdiener. Schwanke von A. F. E. Langbein, tome 1, p. 29, édit. de 1765.

LXXXIX.

LES PERDRIX CHANGÉES EN POISSONS.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—Malespini : Ducento novelle, nov. 62, part. 2.

XC.

(LA BONNE MALADE.)

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Venia ritè negata, p. 51.	— Additamenta Phil. Hermotimi ad Bebelii facetias, p. 285. — MALESPINI : Ducento novelle, nov. 90, part. 2

XCI.

(LA FEMME OBÉISSANTE.)

ORIGINE.	IMITATION.
— POGGII facetiæ : Novum supplicii genus.	— BOUCHET : Serées, V^{e} serée — Moyen de parvenir, t. 2, p. 29, édit. de 1781. — Contes à rire ou Récréations françaises, tome 1, p. 73. — La Femme repentante, Conte. Le Singe de Lafontaine, tome 1, p. 156, édit. de 1773. — SEDAINE. La Femme incorrigible. Conte en vers. — Anonyme. Ultio maritalis, fabella.

XCII.

(LE CHARIVARI.)

Par Monseigneur de Lannoy.

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 65.

XCIII.

(LA POSTILLONNE SUR LE DOS.)

ORIGINE.	IMITATION.
POGGII facetiæ : Quomodo calaceis parctur, p. 75.	— SIGOGNES: Cabinet satyrique. T. 1, page 126. — Le facétieux Réveil-matin. édit. de 1654, p. 184. — Roger-Bontemps en belle humeur, p. 30 — Le sujet de cette nouvelle est presque le même que celui de la nouvelle 43.

XCIV.

(LE CURÉ DOUBLE.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI: Ducento novelle, nov. 101.

XCV.

(LE DOIGT DU MOINE GUÉRI.)

Par Monseigneur de Villiers.

ORIGINE.	IMITATION
POGGII facetiæ : Digiti tumor, tome 1, p. 205, tome 2, p. 185.	—MALESPINI : Ducento novelle, nov. 88, part. 2. — GRÉCOURT : Contes. Le Mal d'aventure.

XCVI.

(LE TESTAMENT DU CHIEN.)

ORIGINE.

— Le Testament de l'Ane, fabliau par RUTEBEUF. Voir Legrand d'Aussy, tome 3, p. 107.
— Œuvres complètes de Rutebeuf, tome 1, p. 273.
— Recueil de Méon, tome 3, p. 70.
— POGGII facetiæ : Canis testamentum. T. 1, p. 45, et t. 2, p. 22.

IMITATION.

— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 59, part. 2.
— FRISCHELINI Facetiæ, p. 270
— Arcadia di Brenta, p. 325.
— Sermones convivales, vol. 1, p. 154.
— Facéties et Mots subtils en français et en italien, p. 17.
— Dictionnaire d'Anecdotes, tome 2, p. 451.

XCVII.

(LES HAUSSEURS.)

ORIGINE.

IMITATION.

— MALESPINI : Ducento novelle, nov. 6.

XCVIII.

(LES AMANTS INFORTUNÉS.)

Par Lebreton.

ORIGINE.	IMITATION.
	— Malespini : Ducento novelle, nov. 38.

XCIX.

(LA MÉTAMORPHOSE.)

ORIGINE.	IMITATION.
— Poggii facetiæ : Sacerdotii virtus, p. 222.	— Bonaventure Desperiers : Contes et joyeux devis, etc. Tome 1, p. 32. — Moyen de parvenir, chap. XXVI. — Apologie pour Hérodote, chap. 39, tome 3, p. 283. — Archiepiscopus quadrupes, p. 215. — Malespini : Ducento novelle, nov. 27, part. 2.

C.

(LE SAGE NICAISE, OU L'AMANT VERTUEUX.)

ORIGINE.	IMITATION.
	—MALESPINI : Docento novelle, nov. 12.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES CITÉS DANS LES TABLEAUX DES ORIGINES ET IMITATIONS DES CENT NOUVELLES.

Les joyeuses Adventures et nouvelles Récréations, contenant plusieurs comptes et facétieux devis. A Paris, chez G. Menier, portier de la porte Saint-Victor. 1682. 1 vol. in-32.

Les Aventures du baron de Fæneste, par Th. Ag. d'Aubigné. Nouvelle édition. Amsterdam. 1731, 2 vol. in-12.

Apologie pour Hérodote, ou Traité de la conformité des merveilles anciennes et modernes, par Henri Estienne. Nouvelle édition augmentée de remarques par M. Leduchat. La Haye, 1735. 3 v. petit in-8°.

L'Arcadia in Brenta, ovvero la Malinconia sbandita. Colonia Ilinchio, 1667, in-12.

Bandello (*Matteo*). Le tre parti de le novelle. Lucca, 1554. Parti 3 in-4°. La quarta parte. Lione, 1573, in-8°.

Voyez pour d'autres éditions, Gamba, delle novelle italiene in prosa Bibliografia 1835, in-8° — p. 84.

Le recueil de Bandello a été traduit en français sous ce titre :

Les histoires tragiques extraictes des œuvres italiennes de Bandel, et mises en langue françoise, par François de Belleforest, comingeois. Lyon, 1567 à 1604. 7 vol. in-32.

Bibliothèque amusante et instructive, contenant des anecdotes intéressantes et des histoires curieuses. (Par Niceron et Dutertre.) 175?. 3 vol. in-12.

Fabliaux ou contes, fables et romans du douzième et du treizième siècle, traduits et extraits par Legrand d'Aussy. Deuxième édition Paris, 1781, 5 vol. in-18.

Le même ouvrage, troisième édition. Paris, 1829, in-8°. 5 volumes.

Joci ac Sales mire festivi ab Othomaro Luscinio selecti, auditi et in centurias digessi 1524, in-8°.

Alia editio. 1529, in-8 .

Nicodemi Frischlini Balingensis *Facetiæ Selectiores* quibus ob argumenti similitudinem accesserunt Henrici Bebelii facetiarum libri tres.— Sales item seu facetiæ ex Poggii florentini oratoris libro selectæ, etc. Amstælodami, 1660. Petit in-8°.

Fabliaux et Contes des poètes français des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, tirés des meilleurs auteurs, publiés par Barbazan. Nouvelle édition augmentée, etc., par M. Méon. Paris, 1808. 4 vol. in-8°.

Facéties et mots subtils en français et en italien (par Louis Domenichi). Lyon, 1597, in-12.

Le facétieux réveil matin des esprits mélancoliques, où remède préservatif contre les tristes. Rouen, 1526, in-8°.

Les facecieuses journées, contenant cent certaines et agréables nouvelles, recueillies et choisies de tous les plus excellents auteurs étrangers, par G C. D. T. (Gabriel Chapuis de Tours.) Paris, Houzé 1584, in-8°.

Gesta Romanorum. Incipiunt historiæ notabiles collectæ ex gestis romanorum et quibusdam aliis libris, cum applicationibus eorumdem. Circa 1473, in-fol.

Voyez au sujet de cet ouvrage une dissertation de Warton, t. I, p. clxxvij de History of english poetry, etc. London, 1824. in-8°. 4 volumes.

Guicciardini. (*Ludovico*) le hore di recreazione, contenente detti et fatti piacevoli etc. Anversa, 1585, in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle ita'iane in prosa bibliografia, 1835. in-8°, p. 127.

L'ouvrage de Guicciardin a été traduit en français sous ce titre :

Les heures de recréation et après-dinées de Louys Guicciardin; traduit d'italien en françois par François de Belleforest comminge is. A Anvers 1592, in-32.

L'Heptameron, ou histoire des Amans fortunez. Nouvelles de très illustres et très excellente princesse Marguerite de Valois, royne de Navarre. Remis en françois par Claude Grujet, parisien. Lyon, 1573, in-32. Voyez, pour d'autres éditions, Brunet, *Manuel du libraire*, etc. 4 vol, in-8°.

Historia Alexandri Magni de prœliis. Voyez, au sujet de cet ouvrage, dans le tome XIII des *Notices* et *Extraits* des manuscrits de la Bibliothèque du roi, le travail de M. Berger de Xivrey sur les romans grecs et latins relatifs à Alexandre.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoires pour servir à l'histoire du dix-septième siècle, publiés sur le manuscrit autographe de l'auteur.—Seconde édition, par M. Monmerqué. Paris, 1840, in-18, 10 vol.

Othonis Meleandri Jocorum atque seriorum tum novorum, tum selectorum, atque memorabilium libri duo. Lichæ, 1604, in-8°.

Malespini (Celio) Ducento novelle. Venezia, 1609. Parti due, in-4°.

Voyez Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1835, in-8°, p. 132.

Masuccio (Masuzo Guardato Nobele Salernitano) Il novellino. Napoli, 1476, in-foglio. — Lo stesso, 1765, 2 vol. in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle italiana in prosa Bibliografia. 1833, in-8, p. 38.

Matheolet. C'est *Matheolus*, livre singulier de la fin du quinzième siècle, contre le mariage. Voici le titre :

Le livre de Matheolus
Qui nous monstre sans varier,
Les biens et aussi les vertus
Qui vieignent pour soy marier,
Et à tous faictz considerer.
Il dit qun l'omme n'est pas saige
Sy se tourne remarier
Quant print a esté au passaige.

Paris, Verard, 1493, petit in-fol. goth. à deux col., feuill. non chiffrés, figures en bois. — Voyez Brunet, *Manuel du libraire*.

Moyen (le) *de parvenir*, Œuvre contenant la raison de tout ce qui a esté, est et sera, avec démonstrations certaines et nécessaires, selon la rencontre des effects de la vertu.

Et adviendra que ceux qui auront nez à porter lunettes s'en serviront, ainsi qu'il est écrit au dictionnaire, à dormir en toutes langues. S.

Recensuit sapiens ab A ad Z.

Nunc ipsa vocat res
Hæc iter est.

ÆNEID., IX, 320.

Imprimé cette année. — 1 vol. petit in-12 de 617 pages. — Autres éditions, 2 vol. in 12, 1752, 1754, 1773.

Nugæ venales, sive Thesaurus ridendi et jocandi ad gravissimos severissimosque viros patres melancholicorum conscriptus. 1644, 1663, 1669, in-12.

Nuits parisiennes, par Nogaret. Paris, 2 vol. in-12.

Ouville (Ant. le Metel, sieur d'). Les contes aux heures perdues, ou le Recueil de tous les bons mots, reparties, équivoques, etc., non encores imprimées, Paris, 1643 et 1644. 4 vol. in-8°. in-16.

Ces contes sont attribués à Boisrobert qui les a publiés sous le nom de son frère.

Le Passe-partout de l'église romaine, ou histoire des tromperies des prêtres et des moines en Espagne, par Ant. Gavin, prêtre séculier de l'église romaine; traduit de l'anglais par Janiçon. 3 vol. in-12. Londres, 1726-1727.

Il Pecorone Giovani fiorentini (cinquanto novelle). Milano, 1558, in 8°.

Voyez pour d'autres éditions, Gamba, delle novelle italiane in prosa bibliografia, 1835, in-8°, p. 34.

Petri Alfonsi Disciplina clericalis. Zum ersten mal herausgegeben mit einleitung und ummerkungen von fr. Wilh. Val. Schmidt. Berlin, 1827, in-4°.

Plaisantes nouvelles, Lyon, 1555, in-16.

Poggii florentini facetiarum libellus unicus, notulis imitatores indicantibus, et nonnullis sive gallicis imitationibus illustratus, simul ad finem optimarum editionum emendatus. Londini, 1798. 2 vol. in 32.

Roger Bontemps en belle humeur, Amsterdam, 1670, in-12. Nouv. édit., 1732. 2 vol. in-12.

Ce recueil est attribué au duc de Roquelaure, mort en 1738. Voyez Barbier, Dictionnaire des Anonymes.

OEuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du treizième siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Paris, 1839. 2 vol. in-8°.

Sachetti (Franco) Novelle, 1724. 2 vol. in-8°.

Voyez Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1833, in-8°, p. 39.

Saturnales françoises (*Les*), roman comique, intéressant par la diversité (par l'abbé de la Beaume) et par quelques pièces de théâtre qui n'ont jamais paru. (Par Th. Croquet.) Paris, 1736, 2 vol. in-12.

Sérées de Guillaume Bouchet, juge et consul des marchans à Poictiers. Rouen, 1635. Petit in-8°, 3 vol.

Sermones convivales. Convivalium sermonum liber, ex optimis autoribus collectus a Joan. Gastio Basiliæ, 1543, in-8°, id. 1566, in-8.

Le Singe de Lafontaine, ou contes et nouvelles en vers, suivis de quelques poésies (par de Théis.) Florence (Paris), aux dépens des héritiers de Boccace, à la reine de Navarre, 1773. 2 vol. in-12.

Straparola (*Gio Francesco*), da Caravaggio. Le Piacevoli notti. Libro primo, 1550.—Libro secundo, 1553, in-8°.

Voyez pour d'autres éditions Gamba, delle novelle italiane in prosa Bibliografia, 1835, in-8°, p. 160.

Cet ouvrage a été traduit français à la fin du quatorzième siecle par Pierre de la Rivey. Il en existe plusieurs éditions : voici le titre de la dernière :

Les facétieuses Nuits du seigneur Straparole, 1726 2 vol. in-18.

BIBLIOGRAPHIE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE

DES

CENT NOUVELLES NOUVELLES.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

On lit sur le dernier feuillet :

Cy finissent les Cent Nouvelles Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères et imprimées à Paris, le XXIIIe jour de décembre, mil CCCCLXXX et VI, par Anthoine Vérard, libraire, demourant à Paris, sur le Pont Nostre-Dame, à l'Image Saint-Jehan-l'Évangéliste, ou au Palaiz, au premier pillier, devant la chapelle où on chante la messe de Messeigneurs les Présidens.

Un vol in-f^{o}, goth., imprimé sur deux colonnes de trente-six lignes chacune.

Le volume est disposé par cahier de signature AT, de huit feuillets chacun, à l'exception des cahiers suivants : A, de neuf feuillets, E, de six, et T, de dix feuillets.

Sur le recto du premier feuillet, on voit une gravure en bois qui en occupe presque la totalité, et qui représente Louis XI encore Dauphin, et le duc de Bourgogne assis à côté l'un de l'autre, environnés des person-

nages qui ont raconté les Cent Nouvelles. Au bas de ce feuillet commence la dédicace qui se termine au verso, sur la première colonne.

Sur le recto du second feuillet on voit une autre gravure en bois, de la même grandeur que la première, qui représente *l'acteur* à genoux, ou l'imprimeur-libraire Antoine Vérard offrant son livre au jeune roi Charles VIII. Au bas du même feuillet commence la table des Cent Nouvelles, qui contient huit feuillets.

Le commencement de chaque Nouvelle est précédé d'une petite gravure en bois, dont le sujet est emprunté aux Cent Nouvelles. Malheureusement la même gravure est plusieurs fois répétée. Les gravures différentes sont au nombre de quarante-trois. Chaque page a un titre courant, indiquant le numéro de la Nouvelle et le nom de celui qui l'a contée. Cette édition originale est de la plus grande rareté, le texte en est très-pur. A Paris, la bibliothèque royale en possède un exemplaire ainsi que celle de l'Arsenal. Un troisième exemplaire fait partie du cabinet de M. Armand Bertin.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

On lit sur le recto du dernier feuillet :

Cy finissent les Cent Nouvelles Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis nagaires ; et imprimées à Paris, par Anthoyne Vérard, libraire, demourant à Paris, sur le Pont Nostre-Dame, à l'Ymaige Saint-Jehan-l'Évangéliste, ou au Palais, au premier pillier, devant la chapelle où on chante la messe de Messeigneurs les Présidens.

Cette édition est aussi rare que la précédente, dit

M. Brunet (Manuel du libraire, tome 2, p. 289), et l'on y voit aussi des gravures en bois : on trouve au commencement du volume dix feuillets séparés qui renferment la table des Cent Nouvelles.

Cette édition, postérieure à la précédente, n'est pas imprimée avec le même soin ; le caractère en est plus gros et moins net ; elle contient cependant trente-six lignes dans chaque colonne. On y trouve aussi ou à peu près les mêmes gravures en bois, mais elles sont reproduites plus grossièrement.

La bibliothèque royale en possède un fort bel exemplaire ; j'en ai eu aussi entre les mains un autre, qui, après avoir appartenu à la bibliothèque Roxburgh, est aujourd'hui la propriété de M. de Terrebasse, député. Il a bien voulu me le confier tout le temps qu'a duré mon travail.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant en soy cent Chapitres et Histoires, ou nouveaux Comptes plaisans et récréatifs pour deviser en toutes compaignies.

Cy finissent les cent nouveaux Comptes des Cent Nouvelles composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères, imprimées à Paris, par Nicolas Desprez, le IIIe jour de février, l'an mil cinq cent et cinq, pour maistre Durand Gerlier, marchant libraire, juré de l'université de Paris, demeurant en la rue des Mathurins, à l'enseigne de l'Estrille faulx Veau.

Un vol. petit in-f°., goth., imprimé sur deux colonnes de quarante-trois lignes chacune. Le texte de cette édi-

tion est entièrement conforme à celui de l'édition originale. Chaque Nouvelle est précédée d'une gravure en bois grossièrement imitée de celles qui sont dans l'édition de 1486.—La Bibliothèque royale possède un fort bel exemplaire de cette édition, qui, comme les deux précédentes, est de la plus grande rareté.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant en soy cent Chappitres et Hystoires, ou nouveaulx Comptes plaisans et récréatifs, povr deviser en toutes compaignies par joyeuseté.

Un vol. petit in-4°, goth., à deux colonnes, non paginés. Signature A iiij, Z iiij, A iij, C iij.

On lit sur le recto du dernier feuillet :

Cy finissent les cent nouveaux Comptes des cent Nouvelles Nouvelles, composées et récitées par nouvelles gens, depuis naguères, et imprimées pour Michel Lenoir, libraire-juré, demourant en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Rose-Blanche, à Paris.

Bien que cette édition, qui est assez correcte, ne soit pas datée, elle est antérieure à 1520; Michel Lenoir, qui l'a imprimée, étant mort le 28 septembre de cette année. Voir Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris, par Lottin. Paris, 1789, in-8°, p. 109.

L'exemplaire que j'ai eu entre les mains appartient à M. Jérôme Pichon, qui a bien voulu me le confier pendant tout le cours de mon travail. Je saisis cette occasion pour adresser à M. Pichon mes remercîments

de toutes les communications et notes précieuses qu'il s'est empressé de mettre à ma disposition. C'est surtout grâce à son amitié, que j'ai pu réunir sur les auteurs des *Cent Nouvelles Nouvelles* les renseignements curieux donnés par les chroniqueurs de la cour de Bourgogne.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES,

Contenant cent Chappitres et Hystoires ou nouveaux Comptes plaisans et récréatifs pour deviser en toutes Compagnies par joyeuseté.

Un vol. petit in-4°, goth., à longues lignes, avec gravures en bois. Paris, veuve de Jehan Trepperel et Jehan Jannot.

Le texte de cette jolie édition est conforme à celui de 1505. Un exemplaire d'une conservation parfaite, ayant appartenu au duc de la Vallière (*voir* tome 2, p. 594, n° 3941 de son catalogue), se trouve aujourd'hui dans la collection de M. Cicogne.

S'ENSUYVENT LES CENT NOUVELLES,

Contenant cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à racompter en toutes bonnes compaignies par manière de joyeuseté.

Lyon, Oliv. Arnoullet, 1532, in-4° goth.

35

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Suivent les Cent Nouvelles contenant les cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à raconter en toutes bonnes compagnies, par manière de joyeuseté, avec d'excellentes figures en taille-douce, gravées sur les dessins du fameux M. Romain de Hooge.

Cologne, 1701, 2 vol. in-12.

Il y a de cette édition deux sortes d'exemplaires : les uns ont les vignettes tirées au-dessus du texte, au commencement de chaque Nouvelle; les autres ont ces mêmes vignettes tirées à part. Voyez Brunet, Manuel du Libraire, tome 2, p. 289.

LES CENT NOUVELLES NOUVELLES.

Suivent les Cent Nouvelles contenant les cent Hystoires nouveaux qui sont moult plaisans à raconter en toutes bonnes compagnies, par manière de joyeuseté.

Lahaye, 1733, 2 vol. in-18.

Bien que l'éditeur annonce dans la préface qu'il n'a fait aucun changement au langage, le texte de cette édition est encore plus mauvais que celui de l'édition de 1701, dont j'ai parlé, page VII de mon introduction.

LES FACÉTIEUX DEVIS

DES CENT ET SIX NOUVELLES NOUVELLES,

Très récréatives et fort exemplaires pour réveiller les bons et joyeux esprits francoys, veues et remises en leur naturel, par le seigneur de la Mothe Roulland, lyonnais, homme très-docte et bien renommé.

Avec privilége du roy.

On les vend à Paris, au palays, en la galerie par où on va à la Chancellerie, par Jean Longis, 1550. Un vol. petit in-8°.

Dans le privilége, Jean Real, imprimeur, déclare avoir fait revoir, corriger et adjouster les facétieux devis des Cent Nouvelles. En effet, ce livre contient presque toutes les Cent Nouvelles; mais bien loin que le réviseur y ait rien ajouté, il en a supprimé au contraire une grande partie, et a tronqué la narration d'une manière déplorable. Les Nouvelles que le rédacteur a changées ou ajoutées sont au nombre de dix-huit.

GLOSSAIRE-INDEX.

A

C

F

G

M

Yssus du bon sang de Valois,
Comme mon bon maistre d'Estampes.
Beaujeu loufe ont leurs loix
Bien pevent frapper en ses estampes.
. . . .
Aux princes selon la coustume
Faictes recommandation
Au bon Croy et à Anthume
Point n'y faictes dilation.
Tous et toutes sans fiction;
Dictes leur bien leur scaurez dire
Que Dieu leur dont perfection
De tout ce que leur cueur désire.
Escript à Aucerre sans séjour,
D'octobre le seizieme jour,
Totus vester avunculus
Satis grossus non parvulus.

Poésies de Jehan Regnier fol. S. V.

N

O

P

TABLE.

30

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

TABLE.

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

